



ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES

La pensée politique de Gustave de Molinari : l'affirmation
d'un libéralisme intransigeant

Thèse pour le doctorat en droit présentée par
Alexia BEDEVILLE

Membres du Jury :

Jean-François Bregi, Professeur à l'Université de Nice, Président

Ugo Bellagamba, Maître de Conférence à l'Université de Nice, Rapporteur

Karine Deharbe, Maître de Conférence à l'Université de Nice, Rapporteur

Pierre Garello, Professeur à Aix-Marseille Université, Examineur

Julien Broch, Maître de Conférence à Aix-Marseille Université, Examineur,

Éric Gasparini, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur de recherche

Aix en Provence, le 15 décembre 2021

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Éric Gasparini pour avoir assuré la direction de ce travail, pour ses conseils et sa franchise qui ont permis la réalisation de cette recherche. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à l'égard de l'administration de l'Université d'Aix-Marseille, particulièrement celle de l'École Doctorale tenue d'une main experte par Monsieur le Professeur Éric Gasparini, Mme Nathalie Lledo et Mme Emmanuelle Pachter, d'une grande aide et d'une efficacité irréprochable pour tous les doctorants de la Faculté de droit.

Mes pensées vont vers Monsieur Fabien Gallinella qui, le premier, m'a parlé de cet auteur méconnu qu'est Gustave de Molinari et a ainsi donné le coup de départ de cette longue recherche ; mes fidèles camarades de thèses : Sarah Massoubre, Ambre Jallifier-Talmas pour toutes ces heures passées ensemble entre les murs des bibliothèques universitaires, leurs conversations stimulantes et leur soutien ; Julian Ritschel pour ses conseils et sa rigueur méthodologique exemplaire ; Lucie Chopard pour son regard toujours critique, ses remarques éclairées et sa sincérité.

Il me faut également remercier mes relecteurs dévoués, Paul-Antoine Maestracci, Pierre Péruch et Nathaniel Bell ; mes parents qui, malgré des baisses de régime, m'ont toujours encouragé à continuer avec amour et fermeté ; Jordane André pour son amitié et son humour.

Enfin, mes plus vifs remerciements vont à Alain Cuenot, pour vos conseils, votre attention permanente et votre soutien sans faille. Bien que vous ne soyez plus là pour en voir l'achèvement, ce travail est en votre mémoire.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : D'UNE SENSIBILITÉ LIBÉRALE A L’AFFIRMATION D’UN LIBÉRALISME INTRANSIGEANT

Titre 1 : La construction d’un libéralisme intransigeant

Chapitre 1 : La découverte des principes du libéralisme

Chapitre 2 : La perception de la révolution de 1848 sous le prisme des principes du libéralisme

Titre 2 : Les aller-retour de la France à la Belgique : le perfectionnement d’un spécialiste du libéralisme

Chapitre 1 : Le retour en Belgique de Molinari : un vaste travail de promotion de la doctrine libérale

Chapitre 2 : De l’opposition a l’acceptation du Second Empire

Chapitre 3 : La perception du socialisme pendant les années 1869 – 1870

PARTIE 2 : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DU LIBÉRALISME DE MOLINARI : UNE APPROCHE GLOBALE DES PHÉNOMENES SOCIAUX

Titre 1 : Une lecture économique des principes démocratiques

Chapitre 1 : La naissance de la troisième république

Chapitre 2 : Les voyages

Chapitre 3 : Le tournant évolutionniste et l’avènement de la démocratie économique

Titre 2 : La crise de la civilisation industrielle

Chapitre 1 : La crise du gouvernement individuel : l’incapacité du *self-government*

Chapitre 2 : La critique de l’« État omnipotent »

INTRODUCTION

L'œuvre de Gustave de Molinari est fondamentalement individualiste et antiétatiste. Considéré comme l'un des représentants les plus radicaux de l'école libérale française du XIXe siècle, cet auteur manifeste un engagement inébranlable en faveur de la libération des forces productives humaines et fait preuve d'une conviction sans faille dans les vertus organisatrices de la liberté individuelle. Témoin de son époque, Molinari participe à tous les débats agitant la France du XIXe siècle. Son cheminement le voit ainsi passer d'une première sensibilité à un libéralisme romantique vers la construction d'une doctrine tout à fait intransigeante dominée par le scientisme et le courant évolutionniste.

Issu de la haute bourgeoisie liégeoise, Molinari vit une enfance privilégiée dans un environnement très favorable. Au cours de sa scolarité, il découvre avec intérêt les questions économiques au sein de la prestigieuse École littéraire et industrielle de Verviers, laquelle inaugure une section dédiée aux études commerciales dès 1831. Sa volonté de faire carrière dans le journalisme le conduit à Paris au début des années 1840 où il rejoint un groupe d'économistes libéraux en formation qui deviendra l'École de Paris. Proche de la Société d'Économie politique, contributeur du *Journal des Économistes*, Molinari se distingue rapidement comme l'un des membres les plus actifs de ce cercle de spécialistes. Aux côtés de Frédéric Bastiat, il rallie la lutte pour le libre-échange dans les rangs de l'Association française pour la liberté des échanges. Instrument efficace d'une répartition équitable des richesses autant que celui d'une garantie effective de la paix, Molinari encourage avec ferveur l'anéantissement du système douanier. La révolution de 1848 suspendant la campagne contre le protectionnisme, Molinari défend, lors de cet événement, un républicanisme libéral et modéré, affronte les théoriciens socialistes et procède à une condamnation générale de leurs thèses.

Profondément opposé au régime autoritaire imposé par Louis-Napoléon Bonaparte, Molinari regagne la Belgique après le coup d'État de 1851. Établi à Bruxelles, il assure les cours d'économie politique du Musée Royal de l'industrie belge et de l'Institut supérieur du commerce d'Anvers. Mettant à profit ses connaissances et ses relations, Molinari participe à la formation d'une école économique belge, analogue à celle de Paris, disposant d'organes de propagandes influents, et devient l'une des chevilles ouvrières de la constitution d'un réseau

d'associations libre-échangistes¹. Usant des libertés garanties par la constitution, il fonde sa propre revue, *L'Économiste belge*, dont il prend la direction et qui devient la principale tribune du libéralisme économique en Belgique. Tirant les conséquences politiques de l'échec des mouvements révolutionnaires de 1848, Molinari y défend un libéralisme intransigeant, moniste et profondément antiétatiste. Accueillant favorablement les réformes libérales engagées par le régime impérial au tournant des années 1860, il décide de regagner la France en 1867 pour entrer dans l'équipe du *Journal des Débats*.

En 1871, Molinari est nommé à la tête de la rédaction du *Journal des Débats*. Proche de Léon Say, ferme soutien d'Adolphe Thiers, il oriente durablement cette revue orléaniste vers un républicanisme modéré en y menant un vaste travail de promotion de la république conservatrice. Celle-ci installée, Molinari entreprend une série de voyage qui le conduisent en Russie, au Canada, dans les Antilles où il visite les travaux du percement de l'isthme de Panama en compagnie de Ferdinand de Lesseps. S'y révélant un homme d'affaires avisé, Molinari soutient activement les initiatives visant à appuyer l'accroissement des échanges commerciaux internationaux.

Directeur de la rédaction du *Journal des Économistes* à partir de 1881, Molinari confirme son statut de champion de l'école libérale française. Il amorce, dans le même temps, un important tournant doctrinal. Fasciné par les découvertes de Charles Darwin et le courant évolutionniste d'Herbert Spencer, Molinari offre sa propre lecture de l'évolution historique. Structurée autour des fondamentaux de la science économique libérale, il dresse, avec une formidable capacité d'anticipation, la constitution politique et économique d'une société de marché généralisé dominée par la figure d'un consommateur réputé souverain. De plus en plus sévère à l'égard de la politique républicaine, l'interventionnisme grandissant de l'État lui apparaît comme une menace majeure pour le développement économique et l'amélioration des conditions sociales de la population. Toujours attaché à la libération des forces de production humaines, Molinari reste fidèle à une démarche politique et économique fondamentalement libérale placée aux services du développement du bien-être matériel et de l'autonomie individuelle.

1 Il prend ainsi une part active à la création de l'Association belge pour la réforme douanière, l'Association belge pour la liberté des échanges et l'Association internationale des réformes douanières.

Ces principales articulations dégagées permettent de mettre en évidence la trajectoire suivie par Gustave de Molinari au cœur du XIXe siècle. La présente thèse s'appliquera à mettre en lumière les conditions d'élaboration de son engagement et de sa pensée à la lumière d'un contexte particulièrement riche. Dans le cas de l'analyse des travaux de ce penseur, le cadre économique tient une place tout aussi centrale que le contexte politique et mérite une attention particulière. Spectateur des agitations politiques qui secouent le XIXe siècle, Molinari est tour à tour témoin de l'indépendance belge, de la chute de la monarchie de Juillet dans la tempête de 1848, du coup d'État du 2 décembre, du siège de Paris, des événements de la Commune et enfin de l'installation définitive du régime républicain. Constamment attentif aux profondes mutations des structures économiques, il analyse avec passion les conséquences des révolutions industrielles, l'essor du progrès technique et embrasse sans réserve le modèle du grand capitalisme libéral. Il s'agira d'éclairer la démarche de l'auteur à la lumière de ce contexte couplant à la fois instabilité politique et mutations économiques.

Pour réaliser cette étude, nous avons choisi de restituer la doctrine de Molinari à partir d'une approche minutieuse de ses différentes contributions et publications. Le choix s'est porté sur une analyse progressive, chronologique, respectant le déroulement de son activité, à laquelle a été superposé un groupement logique de ses écrits en fonction de leur orientation et de leur sens chaque fois que cela s'est révélé possible. Cette démarche est apparue nécessaire afin de mettre en avant les différentes étapes de construction d'une pensée riche se construisant au cœur d'un contexte en pleine évolution et permettre ainsi une restitution précise de sa cohérence interne. Une approche détaillée du contexte, de l'environnement, des oppositions doctrinales participe ainsi de cet objectif.

La pensée de Gustave de Molinari étant complexe, il a été impossible de dissocier le politique et le juridique de l'économique. Sous sa plume, la recherche formelle du régime politique idéal de la France contemporaine cède le pas devant des réflexions plus directement matérielles. La naissance de la société industrielle, la concentration des richesses entre les mains de la bourgeoisie, l'émergence du mouvement ouvrier, la diffusion des théories sociales ainsi que le triomphe du scientisme renouvelle de manière inédite le débat politique, désormais axé autour des fondements économiques des inégalités. Il s'agira d'éclairer une démarche originale, car encadrée, articulée par les fondamentaux de la science économique libérale. Molinari intègre pleinement le rôle déterminant des nouvelles structures économiques au cœur de sa

pensée et fait des questions matérielles un élément central de sa réflexion. Demeure cependant au cœur de sa doctrine la problématique de la place de l'État, ses rapports avec le développement industriel et le niveau d'interventionnisme nécessaire à la régulation de l'ordre économique et social. C'est bien sur ce sujet que le libéralisme de Molinari est intransigeant. Interprétant de manière restrictive la doctrine du laisser-faire, il réserve un rôle strictement négatif au politique. Il s'agit d'organiser, de systématiser un ordre extra-politique, naturel, inconscient, régit par la logique de la liberté. C'est dans cette recherche que l'économie politique apparaît comme le fondement de l'autorégulation d'un ordre dont l'État doit se contenter d'être le gardien.

Cette étude repose sur la volonté de dépeindre un intellectuel immergé dans l'histoire de son temps, de faire découvrir les formes de sa pensée et de son engagement en faveur du libéralisme économique. Il s'agit de saisir les conditions d'élaboration d'une pensée politique et économique intransigeante, confrontée aux nouvelles problématiques émergeant avec la révolution industrielle. Afin de répondre à cette double ambition de cerner le milieu et de mettre en lumière les conditions d'élaboration de sa pensée, la vie personnelle de l'auteur a été laissée de côté lorsque celle-ci ne se révélait pas indispensable à la compréhension de sa pensée. L'approche ici privilégiée a été la mise en avant des étapes de la construction doctrinale de l'auteur plutôt que le parcours de l'homme individuel. Pour cette recherche, nous nous sommes donc concentrées sur l'étude des publications officielles de l'auteur. Les archives, publiques ou privées, se sont révélées peu nombreuses², contrairement aux publications officielles qui, quant à elles, sont tout à fait abondantes et méritent un approfondissement spécifique. Les écrits de Molinari représentent une masse importante due à une intense activité d'écriture. Ils regroupent plus d'une quarantaine d'ouvrages, sans compter les contributions à des œuvres collectives, et plusieurs centaines d'articles dans de nombreuses revues. Nous avons choisi de limiter cette étude à l'analyse des contributions avouées de Molinari. En effet, collaborateur actif du *Courrier français* pendant plusieurs années, les articles de cette revue, anonymes, n'ont pas été joints à l'analyse des œuvres de l'auteur dans la mesure où aucune preuve scientifique ne permet de les relier à Molinari³. Nous n'avons pas disposé de précédentes études universitaires dans le

² Les locaux historiques des éditions Guillaumin ont été détruits pendant la Seconde Guerre mondiale et contenaient, certainement, de nombreuses archives sur les auteurs édités par cette maison, dont Gustave de Molinari.

³ Contrairement aux travaux, toujours en cours, réalisés par l'Institut Coppet qui ont décidé de les inclure aux œuvres complètes de Molinari en précisant le niveau de fiabilité pour chaque article : voir, G. de Molinari, *Œuvres complètes de G. de Molinari*, 4 tomes, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2020.

domaine de l'histoire des idées politiques. Une thèse en science économique a été rédigée en 2002⁴, mais celle-ci se concentre sur la théorie des faisceaux de bourses de Molinari, la manière dont sont recueillies et diffusées les informations nécessaires à la connaissance du marché par les agents économiques, et ne concerne pas notre champ d'étude. Il a été également mis à notre disposition une biographie politique écrite en 2012 par un journaliste, Gérard Minart, qui, bien qu'elle constitue une première analyse des œuvres de Molinari, demeure encore lacunaire et ne répond pas aux exigences de la recherche académique⁵.

Au niveau de l'historiographie, Molinari est traditionnellement considéré comme le fondateur du mouvement anarcho-capitaliste⁶ qui émergera au XXe siècle avec des auteurs comme Murray Rothbard⁷ et David Friedman⁸. Si cette parentalité est largement admise⁹, nous avons choisi, pour des raisons historiques, de traiter Molinari comme un pur représentant du libéralisme classique en évitant toute filiation à un mouvement postérieur dont il ne pouvait se revendiquer. L'ambition est de présenter cet auteur comme un personnage majeur de l'école libérale française du XIXe siècle. Il s'agira avant tout de mettre en lumière les formes de sa pensée inspirée d'un libéralisme économique intransigeant, de saisir le sens et les conséquences d'une lecture économique de l'activité politique, lecture directement héritée de la philosophie libérale. Il ressortira également de cette étude la volonté de Molinari de reconstruire le libéralisme économique sur des bases scientifiques, obéissant à une méthode déductive rigoureuse inspirée de l'évolutionnisme spencérien.

⁴ R. Benkemoune, *Les origines de la théorie des faisceaux de Bourses de Gustave de Molinari (1819 – 1912)*, Thèse de doctorat d'économie sous la direction d'Alain Béraud, Université de Cergy-Pontoise, 2002.

⁵ G. Minart, *Gustave de Molinari. Pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, Paris, Institut Charles Coquelin, 2012. Il faut également ajouter que cet ouvrage n'est plus édité à ce jour.

⁶ Défini par Pierre Lemieux, l'un de ses meilleurs représentants en langue française, comme « la doctrine selon laquelle une société capitaliste sans État est économiquement efficace et moralement désirable ». L'anarcho-capitalisme propose ainsi d'étendre « la liberté de l'anarchie à l'économie » et de laisser « la liberté capitaliste [envahir] le social et les conditions de base de la vie en société. P. Lemieux, *L'Anarcho-capitalisme*, Paris, PUF, 1998, p. 13.

⁷ M. Rothbard, *L'Éthique de la liberté*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

⁸ D. Friedman, *Vers une société sans État*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.

⁹ Murray Rothbard considère l'article « De la production de la sécurité » de Molinari comme « the first presentation anywhere in human history of what is now called « anarcho-capitalism » or « free market anarchism », in *The Production of Security*, trans. J. Huston McCulloch, New York, The Center for Libertarian Studies, May 1977, p. 11. Voir également Pierre Lemieux qui affirme que « le premier anarcho-capitalisme fut un économiste et publiciste français, Gustave de Molinari, qui, dans un brillant article de 1849, se demanda pourquoi les avantages de la concurrence sur les monopoles gouvernementaux ne s'appliqueraient pas aussi à la protection publique », Lemieux P., *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, P.U.F., 1983, p. 22.

Nous rendrons compte de manière chronologique de l'itinéraire de Molinari, de son enfance en Belgique jusqu'à la proclamation de la IIIe République, période correspondant à l'élaboration progressive de sa doctrine. Son intégration au cœur du cercle de spécialistes qu'est l'École de Paris voit la construction d'une pensée passant d'une simple sensibilité à un libéralisme romantique vers une doctrine intransigeante caractérisée par une rigueur idéologique implacable et une interprétation stricte des fondements de l'économie politique et de la philosophie libérale. La seconde période de sa vie intellectuelle, marquée à la fois par l'installation définitive du régime républicain, le développement du syndicalisme, l'entrée sur la scène parlementaire du socialisme et la montée des tensions diplomatiques européennes correspond à un approfondissement des fondements théoriques de sa doctrine. Son libéralisme prend alors une dimension englobante, imprégnant tous les domaines intellectuels. Largement influencé par le courant évolutionniste, Molinari développe une réflexion méthodique sur les causes qui, selon lui, retardent le progrès, politique, économique, social, de la France. Il livre ainsi une analyse des maux qui secouent la société française et entend leur trouver un remède. À partir de ce schéma analytique, sa critique se concentre sur l'activité grandissante de l'État, perçue comme l'origine constante des troubles touchant la France de la fin du XIXe et du début du XX siècle.

**PARTIE 1 : D'UNE SENSIBILITÉ
LIBÉRALE A L’AFFIRMATION D’UN
LIBÉRALISME INTRANSIGEANT**

Titre 1 : L'affirmation d'un libéralisme intransigeant

Chapitre 1 : La découverte des principes du libéralisme

Section 1 : Les premiers pas d'un journaliste ambitieux

§ 1 : Jeunesse et formation en Belgique

Molinari naît le 3 mars 1819 à Liège, dans une famille de la haute bourgeoisie belge. Du côté maternel, sa mère, Marie Lambertine Adrienne Powsick, née près de Verviers, est issue d'une ancienne famille liégeoise occupant d'importants postes dans l'administration civile et judiciaire de la province. Son grand-père maternel sert, à partir de 1793, comme administrateur et secrétaire du département de l'Ourthe¹⁰, avant de devenir greffier en chef de la cour supérieure de justice de Liège. L'oncle de Molinari, le frère aîné de sa mère, Pierre Guillaume Lambert Eugène Powsick, est receveur général de la province de Liège, puis greffier en chef de la cour d'appel de Liège, avant d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Il épouse la fille du seigneur de Knoppenbourg, conseiller à la cour supérieure de Justice de Cologne. Du côté paternel, son grand-père est au service de Joseph II en 1789. Son père, Philippe de Molinari, naît à Bruxelles en 1792 et participe très tôt aux campagnes du sud de l'Espagne en 1807, 1808, 1809 et 1810 contre les armées de Napoléon. Fait prisonnier par les troupes françaises et intégré de force dans les régiments de l'Empereur, il est libéré de son engagement en 1814, date à laquelle il rentre en Belgique. Il est aussitôt nommé Lieutenant Quartier-Maitre dans l'armée du roi des Pays-Bas avant de quitter les ordres militaires. Au service du roi à partir des années 1820, Philippe de Molinari est envoyé à Anvers lors des événements de 1830. Quelques jours après son arrivée, il est arrêté et accusé de conspiration contre révolutionnaire du fait de ses liens avec le Prince d'Orange. Il est rapidement relâché par Charles Rogier, membre du comité central du gouvernement provisoire. La révolution belge achevée, Philippe de Molinari

¹⁰ Ancien département français créé le 1er octobre 1795 après l'annexion des principautés de Liège et Stavelot-Malmédy par la Convention et dissout en 1814 par le Traité de Paris.

retourne à Liège et se livre à la pratique de l'homéopathie¹¹.

Issu de la haute bourgeoisie, son fils, Gustave de Molinari reçoit une éducation soignée. Il intègre l'École littéraire et industrielle de Verviers, l'un des établissements les plus prestigieux de la Belgique du XIXe siècle¹². Cette dernière inaugure d'ailleurs une branche industrielle et commerciale en 1831, au sein de laquelle Molinari découvre et étudie avec intérêt les questions économiques.

Enfant, Molinari réside avec sa famille sur le sol belge de 1819 à 1840, période pendant laquelle la Belgique connaît de profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux. D'un côté, en 1830, le peuple belge, sous domination hollandaise, se soulève pour son indépendance. De l'autre, dès le début du XIXe siècle, la Belgique connaît une très forte industrialisation, dont Liège est l'un des centres les plus importants.

A) La révolution nationale et libérale de la Belgique

Lors de la naissance de Molinari en 1819, Liège est une province du Royaume des Pays-Bas. Sous domination française pendant la période napoléonienne, la Belgique est réunie à la Hollande en 1815 lors du redécoupage de l'Europe opérée par la Sainte-Alliance. Le Congrès de Vienne voit, en effet, la restauration d'une Europe en réaction contre les principes de la Révolution, portés en partie par Napoléon, et consacre le retour à l'ordre ancien. Les grandes

¹¹ Bien que n'ayant pas de formations médicales particulières, Philippe de Molinari se tourne vers la pratique de l'homéopathie après sa rencontre avec Alphonse de Trèves, lui-même homéopathe. Il raconte plus tard, dans un ouvrage dédié à l'homéopathie : « Ce n'est qu'après avoir fait une triste école des remèdes héroïques de l'allopathie [...] que l'auteur de cet ouvrage, en désespoir de cause a demandé recours à l'homéopathie. Il a promptement éprouvé les heureux effets de cette méthode curative ; c'est par la suite de sa guérison qu'il s'est enthousiasmé pour l'homéopathie, qu'il s'y est attaché et qu'il lui consacre désormais toutes ses ressources et tous ses instants », cités par B. Malbranque, *Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, Vol 1, Paris, Institut Coppet, 2020, p. 7.

¹² Un inspecteur examinant l'école de Verviers relève : « Cette école, largement organisée, s'est montrée à nous, sous l'aspect le plus avantageux. D'après sa destination principale, j'avais présumé que les études proprement classiques seraient, si non sacrifiées, du moins fort subordonnées, aux sciences mathématiques et physiques ; mais il n'en est pas ainsi. Le directeur a su faire marcher de front les deux enseignements. Il est secondé par un bon personnel de professeurs, qui se tiennent au courant de la science. Les résultats sont satisfaisants pour le latin, peut-être plus encore pour le grec, proportion gardée. Ce qui m'a surtout frappé, c'est l'étendue des connaissances historiques, dans les cours supérieurs », *Ibid.*, p. 18.

puissances victorieuses (Russie, Prusse, Autriche, Angleterre) se partagent les territoires et renforcent leur position. Le maintien de l'équilibre européen est réalisé par des annexions, la légitimité admise quand elle sert les intérêts des vainqueurs. La Russie conserve ainsi la Bessarabie, prise aux Turcs, et une grande partie de la Pologne. Elle s'étend jusqu'à la Finlande, retirée à la Suède, dont le roi obtient en compensation la Norvège, elle-même soustraite au Danemark. Le Tsar obtient ainsi le contrôle sur la Baltique, pousse ses frontières vers l'Europe occidentale, et progresse vers Constantinople. L'Autriche perd les Pays-Bas, mais retrouve le Tyrol, Salzbourg et le Vorarlberg pris sur la Bavière, l'Istrie et la Dalmatie. Elle reçoit également la Lombardie et la Vénétie. Pleinement installée au centre de l'Europe, elle possède une large ouverture sur l'Adriatique. La Prusse garde une partie de la Pologne, prend le tiers de la Saxe, la Poméranie suédoise et une large partie de l'Allemagne rhénane, devenant un État de plus de 10 millions et demi d'habitants. L'Angleterre, quant à elle, conserve Malte, les Iles ioniennes, se fait céder Héligoland par le Danemark. Elle obtient également une partie de la Guyane, Le Cap, Ceylan, Sainte-Lucie et l'Île-de-France confirmant sa position de puissance maritime internationale.

Les aspirations libérales et nationales des peuples, dont la Révolution française s'était fait le porteur, sont sacrifiées. L'Italie est divisée en sept États : le Royaume des Deux-Siciles, les États de l'Église, la Toscane, Modène, Parme, le Royaume de Piémont-Sardaigne et le Royaume Lombard-Vénitien. Certains États disparaissent contre la volonté de leurs habitants : Gênes est donnée au Piémont, Venise à l'Autriche. La Pologne est divisée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La France, considérée comme une menace militaire de premier ordre, est amoindrie et mise sous surveillance. Au second Traité de Paris en novembre 1815, après l'épisode des 100 jours, la Savoie lui est retirée au profit du Roi de Sardaigne. Cent-cinquante-mille soldats étrangers occuperont le Nord et Nord-Est pendant trois ans. Afin de la maintenir sous une pression militaire constante, des forteresses sont construites aux frontières et une ceinture d'États tampons capables de lui résister l'entoure : le Piémont-Sardaigne, le Royaume des Pays-Bas, la Prusse rhénane.

Le Royaume des Pays-Bas est ainsi constitué artificiellement par la volonté du Congrès de Vienne pour encercler la France et confié à Guillaume d'Orange Nassau, futur Guillaume I^{er}. Il procède ainsi de la réunion de deux provinces que tout oppose, autant la langue, que la religion, les traditions politiques ou l'économie (la Hollande est un pays de commerce, la

Belgique un pays d'industrie). L'union imposée finit par céder devant l'ampleur des mouvements des nationalités¹³.

L'œuvre de la Sainte-Alliance est, en effet, mise en difficulté par des mouvements nationalistes et libéraux partout en Europe. La Grèce devient indépendante en 1830 avec l'aide de la Russie. En France, la révolution de Juillet porte sur le trône Louis-Philippe I^{er} à la tête d'un nouveau régime plus libéral, la monarchie de Juillet. Une révolution nationale voit le jour en Pologne dont l'indépendance est proclamée le 25 janvier 1831. Elle échoue cependant devant l'intervention de l'armée russe qui reprend Varsovie dès septembre. En Italie, des mouvements anti-absolutistes éclatent dans les États du Pape, à Modène et à Parme, rapidement jugulés par l'intervention de Metternich. Des soulèvements analogues se produisent dans les provinces de la Saxe, Brunswick et de la Prusse rhénane.

La Belgique participe activement à ces mouvements nationaux. Les Belges, mécontents de la politique menée par Guillaume I^{er}, se plaignent des impôts trop lourds, de la sur-représentativité des Hollandais chez les fonctionnaires¹⁴ et de la politique libre-échangiste favorable au commerce hollandais, mais nuisible à leur industrie naissante¹⁵. En 1828, une opposition constitutionnelle se forge par l'alliance entre les catholiques et les libéraux belges exigeant une limitation des pouvoirs de Guillaume I^{er}. Le roi refusant tout dialogue, le conflit est par la suite aggravé par des difficultés économiques engendrées par la faiblesse du pouvoir d'achat et des mauvaises récoltes. Le 25 août 1830, les Bruxellois, galvanisés par les journées de Juillet et un fort sentiment patriotique, chassent les troupes hollandaises de la ville. Edouard Ducpétiaux¹⁶ et Lucien Jottrand, tous deux journalistes au *Courrier des Pays*, remplacent les drapeaux du Royaume des Pays-Bas par ceux, provisoires, des États-Belgique-Unis. Anvers, Gand, Bruges, Tournai, Namur, Mons, Louvain et Liège se soulèvent les jours suivants. Malgré

¹³ P. Dayez-Burgeon, *Les secrets de la Belgique*, Paris, Perrin, 2013, p. 18.

¹⁴ Environ les quatre cinquièmes des fonctionnaires sont hollandais.

¹⁵ La bourgeoisie industrielle belge, entendant préserver ses intérêts économiques, joue un rôle important dans la révolution belge. Voir, P. Dayez-Burgeon, *Les secrets de la Belgique*, op. cit., pp. 13 – 30.

¹⁶ Edouard Ducpétiaux (1804 – 1868) est un journaliste belge. Opposé à la peine de mort, il s'illustre dès 1827 par une brochure dans laquelle il cherche à démontrer l'inefficacité et la barbarie de la peine capitale. Rédacteur au *Courrier des Pays-Bas*, il participe activement à la révolution belge en tant que lieutenant de la garde bourgeoise. Il est nommé Inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance en 1830 par le gouvernement provisoire puis devient membre de la Commission centrale de la statistique en 1841. Il est l'auteur de plusieurs enquêtes sur la condition ouvrière en Belgique et l'un des principaux défenseurs de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans et de l'interdiction du travail des enfants de moins de 10 ans.

le mouvement de contestation, Guillaume I^{er} refuse l'autonomie administrative de la Belgique et entend réprimer le mouvement révolutionnaire par la force. Le 12 septembre 1830, l'armée hollandaise pénètre dans Bruxelles, alors aux mains des insurgés, pour en reprendre le contrôle. Elle échoue face à la résistance acharnée de la population. L'impossibilité de toute négociation avec le roi pousse les leaders politiques belges, Emmanuel van der Linden d'Hooghvorst, André Jolly et Charles Rogier en tête, à se doter d'un gouvernement provisoire. Ce dernier proclame l'indépendance du pays le 4 octobre. La décision est suivie par les membres du Congrès national¹⁷, élus le 18 novembre. L'indépendance et la neutralité de la Belgique sont reconnues par les puissances européennes au Congrès de Londres en décembre 1830 et janvier 1831. Les Belges élisent initialement comme roi le Duc de Nemours, fils de Louis-Philippe. Par crainte d'une annexion déguisée, l'Angleterre s'oppose vigoureusement et lui préfère Léopold de Saxe-Cobourg, veuf d'une princesse anglaise. Les Belges avalisent ce choix et élisent Léopold I^{er} le 4 juin 1831.

La Constitution belge, adoptée en 1831, est considérée comme un modèle de constitution libérale et parlementaire. Dès le 6 octobre 1830, le gouvernement provisoire charge une commission, notamment composée de Jean-Baptiste Nothomb ; Paul Devaux et Charles de Brouckère, de rédiger une constitution. Fruit d'une union entre les catholiques et les libéraux, elle fait de la Belgique une monarchie parlementaire et fédérale, proclame la séparation des pouvoirs et institue un bicamérisme. La Chambre des représentants¹⁸ et le Sénat¹⁹ sont élus au suffrage censitaire. Le pouvoir exécutif est détenu par le Roi et les ministres. Ces derniers sont responsables devant la Chambre des représentants. La Constitution reconnaît les libertés fondamentales du citoyen : celle de la presse, de la parole, des langues, des cultes et de l'enseignement. Elle assure également la publicité des débats des assemblées publiques ou judiciaires, des budgets, des comptes de l'administration et prévoit l'institution du jury populaire en matière criminelle.

La Révolution belge est ainsi une victoire des nationalités et du libéralisme. Jeune enfant, Molinari assiste à ces événements marquants de l'évolution politique de la Belgique. Il

¹⁷ Il s'agit de l'Assemblée constituante. Elle est élue au suffrage censitaire et compte 200 membres. On trouve dans ses rangs des révolutionnaires libéraux, entre autres, Charles Rogier, Lucien Jottrand, Charles de Brouckère.

¹⁸ Elle compte 150 membres. Les députés sont élus pour 5 ans au suffrage censitaire.

¹⁹ Le Sénat représente les entités fédérées. Il compte 60 sénateurs désignés par les Communautés et Régions pour 5 ans.

accompagne son père à Anvers à la fin du mois d'octobre. Directement témoin des luttes, il raconte : « Les volontaires, après avoir fait triompher la révolution à Bruxelles, venaient d'entrer à Anvers ; la garnison hollandaise s'était réfugiée dans la citadelle. On avait dépavé les rues, et je crois bien avoir fourni ma petite part de besogne aux paveurs. On tirait dans la rue du Couvent qui aboutissait à la citadelle, et je vois encore la scène : un volontaire en blouse bleue, dépassant ses camarades de la tête, brandissait un grand sabre de la cavalerie, au cri de : « En avant ! » ». Le soir même, la ville est bombardée par les troupes du général Chassé, bombardement dont Molinari relate le souvenir : « Les habitants se réfugient dans les caves. À travers les soupiraux mal fermés, on voit se projeter dans le ciel la lueur des incendies ; ce n'est bientôt plus qu'une immense coupole rouge que des points noirs traversent avec le bruit grinçant d'une pierre glissant sur un toit d'ardoises. Les femmes et les enfants récitent des prières [...] Aux premières heures du jour, le bombardement cesse ; on se précipite hors des caves, et on va voir les incendies : les quartiers voisins de la citadelle et les entrepôts, remplis de tonneaux d'huile et de balles de coton, sont en flammes »²⁰.

B) La première révolution industrielle en Belgique

Jeune adolescent, Molinari est le témoin des profondes transformations engendrées par l'industrialisation de la Belgique. En effet, dès la fin du XVIII^e siècle, la Wallonie est en pleine expansion économique. La région de Liège, particulièrement, connaît un fort développement industriel. La Belgique, avec l'Angleterre, la France, la Suisse et les États-Unis, est au cœur de la première révolution industrielle du charbon, des transports et de l'acier. Ces provinces voient s'installer de grands centres de production bouleversant profondément les anciennes structures économiques et sociales : d'une société traditionnelle, à dominante agricole et artisanale, se développe progressivement une société moderne régie par le commerce et l'industrie. Les innovations technologiques favorisent ce mouvement : la machine à vapeur de Watt, les machines-outils (foreuses, raboteuses...), peigneuse mécanique, métier à tisser mécanisent la production. Le développement de la navigation, y compris à vapeur, et l'apparition du chemin de fer contribuent à l'accroissement de la vitesse des transports et encouragent les échanges

²⁰ G. de Molinari évoque ses souvenirs lorsqu'il se rend à l'exposition universelle d'Anvers : *Au Canada et aux Montagnes Rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers, lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, C. Reinwald, 1886, p. 296.

commerciaux²¹. L'industrie naissante tend à se concentrer dans les villes. Attirant une main-d'œuvre nombreuse, elles connaissent une croissance rapide. En 1850, une quinzaine de villes de Grande-Bretagne comptent plus de 100 000 habitants ; aux États-Unis, New York en regroupe près de 700 000 ; en France, Paris atteint le million. L'affluence de cette population entraîne une augmentation rapide de la production, celle de la métallurgie en particulier, signe de modernisation de l'économie.

En Belgique, la révolution industrielle est appuyée par la politique économique de Guillaume I^{er}. Pour favoriser les échanges, le monarque entreprend des travaux publics. Il modernise le port d'Anvers, lance un vaste programme de percements de canaux reliant Gand à Anvers et Charleroi à Bruxelles. En 1822, il appuie financièrement le développement de l'industrie par la création de la Société des Pays-Bas, qui deviendra la Société Générale de Belgique.

Guillaume I^{er} soutient également les inventeurs et les entrepreneurs, dont l'ingénieur anglais William Cockerill. Ce dernier s'établit à Verviers et participe activement à l'essor de la région où il généralise la mécanisation du textile. Son fils, John Cockerill, poursuit le travail d'innovation en mettant au point le premier haut fourneau à coke. Le monarque hollandais lui vend en 1817 le Château de Seraing pour lui permettre de concentrer ses ateliers de construction, jusqu'alors éparpillés, et devient à cette occasion le premier actionnaire de l'usine. Lors de son voyage en Belgique en 1842, Victor Hugo dresse ainsi un portrait marquant du développement considérable des manufactures Cockerill : « Toute la vallée semble trouée de cratères en éruption. Quelques-uns dégorgent, derrière les taillis, des tourbillons de vapeur écarlate étoilée d'étincelles ; d'autres dessinent lugubrement sur un fond rouge la noire silhouette des villages ; ailleurs, les flammes apparaissent à travers les crevasses d'un groupe d'édifices. On croirait qu'une armée ennemie vient de traverser le pays, et que vingt bourgs mis à sac vous offrent à la fois dans cette nuit ténébreuse tous les aspects et toutes les phases de l'incendie, ceux-là embrasés, ceux-ci fumants, les autres flamboyants. Ce spectacle de guerre est donné par la paix : cette copie effroyable de la dévastation est faite par l'industrie. Vous

²¹ En 1825, l'ingénieur anglais Stephenson perfectionne la locomotive à vapeur qui atteint jusqu'à 40 km/h.

avez tout simplement là sous les yeux les hauts fourneaux de M. Cockerill »²². Les détenteurs de capitaux investissent massivement dans l'industrie pour consolider le mouvement.

L'activité industrielle naissante nécessite une main-d'œuvre massive et entraîne le développement d'un prolétariat à la fois nombreux et misérable, composée en partie par des ouvrières non qualifiées et des enfants. Dans une *Description de l'établissement John Cockerill à Seraing* réalisée en 1847, l'auteur établit un inventaire du personnel de ces usines : « Le personnel s'élève actuellement à 4 200 ouvriers (non compris ceux, en grand nombre, que Seraing occupe encore au-dehors). Ce personnel se répartit ainsi : Enfants âgés de 12 à 16 ans : garçons : 315 ; filles : 45 – ouvriers âgés de plus de 16 ans : hommes : 3555 ; femmes 285. Dans les ateliers de construction, les ouvriers se tiennent à la besogne depuis 5 heures et demie du matin jusqu'à 7 heures du soir, et ils ne s'interrompent qu'une demi-heure pour le déjeuner, une heure pour le dîner et dix minutes pour le goûter »²³. Les journées de travail sont longues, les enfants travaillent autant que les adultes et les salaires sont maintenus au plus bas : en 1820, un ouvrier belge gagne moitié moins qu'un ouvrier anglais²⁴. Au surplus, l'impôt, consistant principalement dans une perception sur les commerces et les denrées alimentaires, pèse en grande partie sur les classes populaires. Conformément à la politique de laisser-faire sociale dominante, autant sous Guillaume I^{er} que sous la monarchie parlementaire de Léopold I^{er}, le gouvernement se refuse à intervenir dans les relations entre travailleurs et employeurs. La question du travail des enfants ne donne lieu à aucune réglementation. Un projet de loi est pourtant présenté en 1843 « pour la protection de l'enfance dans les manufactures », mais n'aboutit à aucune mesure contraignante²⁵. Malgré l'esprit libéral régnant dans la constitution à partir de 1831, l'ouvrier est contraint par un ensemble d'instruments juridiques. L'obligation du livret²⁶ et l'interdiction des grèves ou des coalitions demeurent en vigueur. L'administration

²² V. Hugo, *Œuvres complètes, en voyage 1, Le Rhin*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, p. 99.

²³ A. Lococq, *Description de l'établissement John Cockerill à Seraing*, Liège, J. Desoer librairie, 1847, p. 75.

²⁴ H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, t. 7, Bruxelles, M. Lamertin, 1932, p. 339.

²⁵ La proposition de loi est précédée d'une enquête gouvernementale qui fait suite plusieurs autres ((Ducpétiaux E., *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Méline, Cans et Cie, Bruxelles, 1843 ; Burgraeve A., « Rapport sur l'état physique et moral des enfants employés dans les manufactures, usines et mines de Belgique », *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, Volume 1, 1842, pp 675 – 717) mettant en avant le caractère alarmant de la condition ouvrière en Belgique et soulignant particulièrement les conséquences du travail infantile. Voir également : Geerkens E., « Les enquêtes ouvrières belges des années 1840 : un foisonnement sans lendemain », Geerkens E. et ali, in *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, pp. 67 à 79.

²⁶ Le livret ouvrier est un document officiel mis en place par le Consulat en 1803 et appliqué en Belgique

communale tente d'instituer des écoles gratuites et de développer l'instruction populaire, sans grand succès. À Gand, la ville organise une banque de prêt, mais les salaires des ouvriers sont trop faibles pour envisager le remboursement d'un crédit. Des institutions de bienfaisance sont autorisées dans certaines communes, à condition de fonctionner sous le contrôle de l'autorité municipale. Elles constituent le seul recours de l'ouvrier lorsque celui-ci se retrouve sans emploi. Suivant les principes individualistes dominant dans la Constitution et l'esprit libéral prépondérant, le travail est l'unique solution contre la pauvreté. La bienfaisance publique ne peut intervenir que pour empêcher le travailleur de mourir de faim s'il se retrouve sans emploi. Le remède contre la pauvreté réside ainsi dans l'intensification de la production et l'accroissement de la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de l'usine.

Dans ce paysage industriel et social, le jeune Molinari commence à s'interroger sur la réalité industrielle gagnant les villes européennes. Il se montre attentif au développement de la civilisation industrielle et du capitalisme qui s'opère pendant la première moitié du XIXe siècle. Il considère également avec intérêt le terrain politique issu de la révolution libérale et nationale belge, démarche qui le conduit à défendre une position sensible à un libéralisme politique et économique.

§ 2 : L'arrivée de Molinari à Paris et ses premières contributions en tant que journaliste

A) Le développement d'un libéralisme radical sous la Restauration : Charles Comte et Charles Dunoyer

Compte tenu de sa formation, Molinari tourne rapidement ses regards vers Paris. La capitale voit en effet le développement d'une école largement inspirée par les doctrines économiques, école vers laquelle il entend se diriger. Depuis les débuts de la Restauration, en marge du

après l'annexion. Il s'agit d'un instrument policier permettant, notamment, le contrôle des horaires de l'ouvrier ; de ses déplacements et détenu par l'employeur pendant toute la période de travail. Il doit être présenté aux autorités à de multiples occasions. Un ouvrier sans livret est réputé vagabond et peut être arrêté comme tel.

libéralisme de gouvernement des doctrinaires²⁷, se développe un libéralisme « radical » autour de deux acteurs : Charles Comte²⁸ et Charles Dunoyer²⁹. Dès 1810, ils s'imposent comme des journalistes très actifs. Éditeurs du *Censeur européen*, ils mènent une campagne énergique en faveur de la liberté de la presse. Proches des idées de Benjamin Constant³⁰, ils sont de fermes défenseurs de la liberté individuelle. Dans les colonnes du *Censeur*, ils défendent un programme libéral complet : liberté des cultes, reconnaissance des droits individuels, introduction d'un jury pour les délits de presse, libre-échange, fin des subventions et monopoles, fiscalité minimum...

Charles Comte et Charles Dunoyer soutiennent un libéralisme moniste³¹. Selon eux, libertés politiques et économiques sont indissociables. Ils attachent ainsi une importance fondamentale à l'analyse de la structure économique et adhèrent passionnément à l'industrialisme. À leurs yeux, la libération des peuples ne passe pas que par la campagne pour les droits politiques et constitutionnels, mais également par le progrès économique et social généré par « l'industrie »,

²⁷ Doctrinaire est le nom donné à un petit groupe de royalistes sous la Restauration. Ces derniers espèrent réconcilier la monarchie et la Révolution, l'autorité avec la liberté. Dirigé par Royer-Collard puis par Guizot, ils adhèrent à une monarchie constitutionnelle avec un fort suffrage censitaire : c'est ce que l'on nommera le système des capacités. Voir : A. Jardin, *Histoire du libéralisme politique : de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875*, Paris, Hachette 1985, pp. 250 – 254 et L. Girard, *Les libéraux français (1814 – 1875)*, Paris, Aubier, 1984, pp. pp. 69 – 79.

²⁸ Charles Comte (1782 – 1837) est un avocat, journaliste et économiste français. Il fonde *Le Censeur*, avec Dunoyer, en 1814 dans lequel il défend un libéralisme complet et un industrialisme ardent. Après deux condamnations pour délit de presse, il se réfugie en Angleterre où il se lie avec Jeremy Bentham. Il rentre en France en 1825 et publie un *Traité de législation* dans lequel il expose les lois qui président le développement des sociétés et les causes qui en retardent leur progrès. Disciple de Jean-Baptiste Say, il épouse sa fille. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques à partir de 1832, Charles Comte publie un *Traité de la propriété* en 1834, très influencé par l'utilitarisme benthamien. Il y combat les doctrines socialistes et communistes. Ce dernier a une grande influence sur Frédéric Bastiat, écrivant à son sujet : « Je ne connais aucun livre qui fasse plus penser, qui jette sur l'homme et la société des aperçus plus neufs et plus féconds, qui produise au même degré le sentiment de l'évidence ».

²⁹ Charles Dunoyer (1786 – 1862) est un homme politique, journaliste et économiste français. Proche de Charles Comte, il participe activement à la rédaction du *Censeur*. Il devient préfet de l'Allier après la révolution de 1830, puis de la Somme et conseiller d'État jusqu'au coup d'État de 1851. Aux côtés de Comte, Charles Dunoyer est également membre de l'Académie de sciences morales et politiques à partir de 1832. Il publie *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté* en 1825, réintitulé *Nouveau Traité d'économie sociale, ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leur force avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance* en 1830. Influencé par l'industrialisme, il considère que les progrès de l'industrie entraînent également ceux de la morale et du bien-être général.

³⁰ Benjamin Constant incarne le constitutionnalisme. Il est un défenseur de la liberté individuelle et réclame l'établissement des libertés d'association, de réunion et de la presse. Ces dernières doivent, selon lui, être garanties par une Constitution. En revanche, il s'oppose à la démocratisation de la politique : la direction est donnée à des notables que la fortune et l'instruction rendent aptes à s'occuper des affaires publiques. Voir : L. Jaume, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, pp. 63 – 118.

³¹ H. Lepage, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », in A. Madelin, *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997, pp. 139 – 155.

entendu en tant que développement du marché et du libre-échange. L'intérêt porté sur le monde économique est alors primordial : le progrès économique, l'accumulation des richesses, entraînera de lui-même les réformes politiques. Les influences de Charles Comte et Charles Dunoyer sont multiples. Parmi elles, on peut compter celles des physiocrates. À l'instar de ces derniers, Comte et Dunoyer considèrent que la prospérité économique ne peut résulter que d'un marché libre. Il convient par conséquent de libérer le marché des anciens carcans du mercantilisme et de se fonder sur le principe général du « laisser-faire, laissez-passer ».

Dès le XVIII^e siècle, en effet, les physiocrates, avec au premier rang François Quesnay dans son *Tableau économique* en 1758, s'opposent au mercantilisme et ouvre la voie au libéralisme économique. Leur doctrine procède d'une base bien établie : l'ordre physiocratique est providentiel parce qu'établi par Dieu. Il est un ordre physique, extérieur à l'homme et immuable, construit autour de lois inscrites dans l'ordre de la nature. La connaissance du monde passe alors par la connaissance de ces lois providentielles. Selon eux, leur violation entraîne toujours une sanction. Leur interprétation borne ainsi le domaine d'intervention de la sphère politique dans le monde économique : cette dernière doit se contenter de favoriser les lois de nature. Le maintien des libertés du commerce, du travail, de la production et de la concurrence doit concentrer toute l'attention des gouvernements. Ils accordent également une origine divine à la propriété foncière, assise fondamentale de l'ordre social. Turgot se fait l'instrument de ces doctrines en tant que contrôleur général des finances de Louis XVI de 1774 à 1776. Il entend procéder à une réforme des structures traditionnelles et mettre en place une politique de progrès agricole. Pour accroître le produit agricole, il faut, selon lui, introduire de nouvelles techniques et les répandre parmi les paysans d'un côté ; supprimer les contraintes administratives paralysant l'activité agricole de l'autre (laisser aux paysans le libre choix de leurs cultures, de leurs outils de travail, éliminer les servitudes collectives, coutumières et légales paralysant l'activité agricole). Turgot, et plus largement les physiocrates, sont également des partisans de la réforme de l'impôt et la suppression des réglementations commerciales, particulièrement celles concernant les grains. En tant que contrôleur général des finances, Turgot institue la liberté du commerce des grains et de leur exportation en 1774, supprime les corporations en 1776 et fait un premier pas vers une réforme fiscale en remplaçant la corvée par un impôt payé par les propriétaires³². Comte et Dunoyer s'éloignent cependant de la doctrine du « despotisme

³² Ces réformes se verront annulées après la démission de Turgot en 1776.

légal » des physiocrates, dont Lemer cier de la Rivière se fait le porte-parole³³, et promeuvent un gouvernement pleinement libéral.

Comte et Dunoyer sont également influencés par les écrits d'Adam Smith, le « père de l'économie politique ». Professeur de littérature à Glasgow, il occupe à partir de 1753 la chaire de philosophie morale et professe, entre autres, l'économie politique. Entre 1763 et 1767, il réside en Europe, particulièrement en France où il rencontre les physiocrates. Revenu en Écosse, il se consacre à la rédaction de son *Enquête sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, son ouvrage majeur. Il y réalise un exposé des mécanismes de la croissance d'une nation : comment conduire la nation au plus haut niveau de richesse ? Selon lui, l'enrichissement d'une nation repose sur deux éléments principaux : l'augmentation de la quantité de travail et l'amélioration de la productivité. Concernant l'amélioration la productivité du travail, il convient de s'appuyer sur l'expansion des échanges marchands rendant possible la division du travail, la spécialisation des tâches. Smith est également amené à s'intéresser aux principes réglant la valeur d'échange des marchandises. Comment les prix se forment sur le marché et comment ceux si s'imposent aux échangistes ? Selon lui, les marchandises s'échangent en fonction de la quantité de travail nécessaire à leur production. Le « prix naturel » d'une marchandise doit correspondre à la somme des revenus payés aux travailleurs, aux propriétaires de la terre et à la rémunération du capital employés pour la produire. Ce prix est nécessaire au renouvellement des moyens de production et à la permanence des classes sociales. Il affirme que seul le marché concurrentiel contribue, enfin, à maintenir les marchandises à ce « prix naturel ».

À l'instar des physiocrates, Smith présente les relations économiques comme des relations soumises à des lois. Il cherche à montrer que ces relations s'autorégulent grâce au marché. La théorie de la valeur devient ainsi une pièce centrale de la théorie économique, fondant la doctrine libérale. Il achève ainsi la conceptualisation du libéralisme économique avec son ouvrage de la *Richesse des nations*. Il oppose l'efficacité de la liberté contre l'inutilité des systèmes interventionnistes : la recherche de son propre intérêt, cette « main invisible », conduit chacun « à faire avancer l'intérêt de la société ». Pour Smith, l'intérêt privé est le moteur de l'économie. Mais c'est surtout, par opposition aux mercantilistes, la liberté dans l'emploi du

³³ Pierre-Paul Lemer cier de La Rivière de Saint-Médard développe la doctrine du despotisme légal en 1767 dans son ouvrage *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

capital qu'il défend. Si l'État doit se faire le gardien de la libre concurrence sur le marché, il est également le représentant de l'intérêt de la société tout entière. Smith considère ainsi que les fonctions de l'État peuvent s'étendre au-delà des fonctions régaliennes traditionnelles pour maintenir la liberté naturelle ou réaliser des dépenses d'intérêt général. Il se prononce en faveur de l'instruction populaire, la fixation du taux d'intérêt ou encore la réglementation du commerce des banques³⁴.

Smith est l'un des fondateurs de l'école classique à laquelle se rattache Jean-Baptiste Say, dont Comte et Dunoyer ont suivi les cours à l'Athénée royal. Pendant l'Empire, auquel il s'oppose, il est filateur de coton d'une entreprise prospère. Durant la Restauration, il devient professeur au Conservatoire des arts et métiers en 1819, puis au Collège de France où une chaire d'économie politique est créée pour lui en 1830. Jean-Baptiste Say est l'un des promoteurs les plus considérables de la pensée libérale. Son œuvre majeure est un *Traité d'Économie politique* publié en 1803, connaissant de nombreuses rééditions et traductions. La carrière de Say explique les deux faces de son œuvre, à la fois philosophique et théorique d'un côté, pratique et concrète d'un autre. Une de ses contributions majeures à la science économique réside dans la loi des débouchés. Selon lui, « les produits s'échangent contre les produits ». Il affirme que le pouvoir d'achat créé par le produit sert à acheter ce dernier plus tard. Ainsi, il se dégage un équilibre naturel, car les ressources créées par le produit sont égales à sa valeur. Les écrits de Say sont également emprunts d'optimisme. Il y opère une défense systématique de la propriété privée, de la libre concurrence et promeut une activité limitée de l'État. Son expérience le conduit également à une défense vigoureuse de l'industrie et du rôle moteur de l'entrepreneur au cœur du circuit économique.

Enfin, Comte et Dunoyer sont influencés par l'industrialisme progressiste de Saint-Simon. Ce dernier développe une théorie des classes sociales mettant l'accent sur l'exploitation de la majorité des travailleurs par une minorité d'oisifs. Ces « oisifs » exploités sont les « propriétaires rentiers » que Saint-Simon nomme les « frelons » : ce sont ceux qui n'entreprennent rien, les non-producteurs, vivant sur le travail des « abeilles », les producteurs. Ces derniers sont, pour Saint-Simon, la « classe industrielle », composée indistinctement du

³⁴ Smith écrit ainsi : « De telles réglementations peuvent, sans doute, être considérées [...] comme une violation de la liberté naturelle. Mais cet exercice de leur liberté naturelle par quelques individus, qui pourrait mettre en danger la sécurité de la société tout entière, est et doit être restreint par les lois de tous les gouvernements ; les plus libéraux comme les plus despotiques ».

patronat, de l'artisanat et du salariat. Selon lui, l'exploitation se fait à l'avantage de la rente et au détriment de la société tout entière. L'aristocratie terrienne domine également l'État et son administration grâce au budget public prélevé sur le travail des producteurs. Dans le Nouveau Monde industriel qu'il ébauche, il n'y a de place que pour les abeilles, les producteurs. C'est le sens de la parabole que Saint-Simon publie dans *L'Organisateur* en 1819 : la perte des élites techniques serait beaucoup plus préjudiciable à la France que la perte des élites politiques. Le gouvernement doit alors être l'émanation de l'élite de la classe industrielle réunie en *Association universelle*. C'est donc un État à caractère économique, chargé de produire plus que de gouverner que met en avant Saint-Simon.

C'est dans un contexte de développement de la pensée économique et de l'industrie que s'inscrivent les travaux de Charles Comte et Charles Dunoyer³⁵. Leur libéralisme ne se limite pas à la seule garantie d'un gouvernement constitutionnel, mais prend en considération le rôle de la structure sociale et les profondes transformations engendrées par les débuts de la révolution industrielle. Poussant les conceptions industrialistes et individualistes au bout de leurs logiques, ils développent une critique radicale de l'État à travers une théorie des classes et de l'exploitation. Ils affirment ainsi qu'une classe parasitaire, composée des gouvernants et de l'administration, vit aux dépens de la classe productive grâce à un ensemble de moyens de coercition (l'impôt, le monopole, la réglementation, etc.) exercé par l'État³⁶. L'ensemble de leurs travaux suscitent l'attention de Molinari particulièrement intéressé par la richesse de leurs thèses.

Comte et Dunoyer sont les fondateurs de l'École de Paris³⁷, rejoint rapidement par Molinari, admiratif de leur travail. En 1841 et 1842, cette école se cristallise autour de deux institutions fondamentales : d'un côté, *Le Journal des Économistes*, de l'autre, La Société d'Économie politique. *Le Journal des Économistes*, sous-titré *revue mensuelle de l'économie politique, des questions agricoles, manufacturières et commerciales*, est fondé en décembre

³⁵ Parmi les influences de Comte et Dunoyer, il faut également ajouter Thomas Malthus (1766 – 1834), auteur du célèbre *Essay on the Principle of population* dont la première édition date de 1798. Dans cet ouvrage, Malthus s'oppose au *Poor Law* et développe des conceptions pessimistes : l'espoir d'un développement infini du bonheur humain est une chimère, la croissance démographique dépassera toujours celle de la production et condamne ainsi l'humanité à la famine et la guerre si rien ne ralentit sa reproduction.

³⁶ H. Lepage, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », *op. cit.*, pp. 139 – 155.

³⁷ La terminologie est donnée par M. Leter, « Éléments pour une étude de l'École de Paris », *in*, P. Nemo, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, pp. 429 – 509.

1841 par Gilbert-Urbain Guillaumin³⁸. Le *Journal des Économistes* se fait le défenseur actif des idées libérales et libre-échangistes et constitue la tribune de l'École de Paris. Parallèlement, une société savante est fondée en 1842 sur le modèle de la *Society of Political Economy* de Londres : la Société d'Économie politique. Celle-ci ne compte que quatre membres à sa fondation : Eugène Daire³⁹, Joseph Garnier⁴⁰, Adolphe Blaise⁴¹ et Gilbert-Urbain Guillaumin. La société se développe autour du réseau Guillaumin et de celui d'Horace Say⁴², fils de Jean-Baptiste Say. Lors de ses réunions mensuelles, la *Société* fixe les grandes orientations, les grandes réflexions de l'École de Paris. Elle permettra aux économistes libéraux d'investir des positions d'influence au Collège de France, à l'Académie des Sciences morales et politiques, au Conservatoire des arts et métiers, à l'École supérieure de commerce de Paris, à l'École des Ponts et Chaussées. Le *Journal des Économistes* et la Société d'Économie politique ont une influence considérable sur le regroupement de l'École libérale française, influence dont Molinari tire le bilan en 1853 : « Après la mort de Jean-Baptiste Say [...], ses principaux disciples se réunissent pour poursuivre en commun la propagande des vérités économiques. Le *Journal des Économistes* fut fondé avec leur concours en 1841 et, l'année suivante, quelques-

³⁸ Gilbert-Urbain Guillaumin (1801 – 1864) est un éditeur français partisan du libéralisme. Proche d'Adolphe Blanqui et de Joseph Garnier, la librairie qu'il tient rue de Richelieu est le lieu de rencontre des économistes de l'École française. Il publie des ouvrages importants sur l'économie politique, dont un *Dictionnaire du Commerce et des marchandises* à partir de 1837, puis la *Collection des principaux économistes* qu'il débute en 1841. Il participe, la même année, à la fondation du *Journal des Économistes* et de la Société d'Économie politique. Sa maison d'édition, Guillaumin et Cie, publie la grande majorité des œuvres des économistes. Il est l'une des figures centrales du réseau libéral français du milieu du XIXe siècle. Voir : L. Le van Lemesle, *Le Juste ou le Riche : l'enseignement de l'économie politique (1815 – 1950)*, Paris, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, pp. 102 – 126.

³⁹ Eugène Daire (1798 – 1847) arrive à l'économie politique par la finance grâce à son réseau et à sa rencontre avec Guillaumin. Il se distingue au sein de l'École par ses études sur les physiocrates, fait partie des membres fondateurs de la Société d'Économie politique, participe à l'annotation de cinq volumes de la *Collection complète des Économistes*, dont les *Mélanges d'Économie politique* pour lesquels il collabore avec Molinari.

⁴⁰ Joseph Garnier (1813 – 1881) est l'élève d'Adolphe Blanqui à l'École supérieure de commerce. En 1835, il devient rédacteur du *National*, un journal républicain, avant de devenir le rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. Il est également professeur d'économie à l'École supérieure de commerce de Paris et à l'École nationale des ponts et Chaussées. Membre de l'Académie des Sciences morales à partir de 1873, puis sénateur des Alpes-Maritimes de 1876 jusqu'à sa mort en 1881, Joseph Garnier est un propagateur actif des idées économiques et un ami proche de Molinari.

⁴¹ Adolphe Blaise (1811 – 1886) est un journaliste consacrant particulièrement ses travaux aux questions bancaires et agricoles. Il contribue à l'édition des *Cours d'économie industrielle* de Blanqui entre 1836 et 1839 en collaboration avec Joseph Garnier. Il est secrétaire de l'Association pour liberté des échanges en 1846, secrétaire général du département de la Seine-Inférieure en 1848. Il se tourne ensuite vers la pratique des affaires, mais continue sa collaboration avec le *Journal des Économistes*.

⁴² Horace Say (1794 – 1860) est le fils de Jean-Baptiste Say et le principal éditeur des œuvres de son père dont il partage les idées libérales. Il est professeur d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers de Paris, professeur d'économie politique au Collège de France et conseiller d'État de 1849 à 1851. Proche de Guillaumin, il contribue au *Dictionnaire du commerce et des marchandises* en 1837 et au *Dictionnaire de l'Économie politique* en 1852. Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques à partir de 1857.

uns d'entre eux commençaient les réunions mensuelles de la Société d'Économie politique. Dès lors, la science économique eut en France un point de réunion, un foyer. Les hommes qui la cultivaient isolément, sans se connaître pour la plupart, se rapprochèrent en concourant à la rédaction du *Journal* et en participant aux réunions de la *Société*. Des hommes d'État, des administrateurs, des journalistes, des professeurs, des négociants, etc. [...] se trouvèrent ainsi engagés dans une œuvre commune de propagande [...] C'est ainsi que l'économie politique a fini par posséder en France une école dont tous les membres s'accordent sur les points fondamentaux de la science »⁴³.

Cette École constitue l'organe de défense et de propagande du libéralisme, économique surtout, mais également politique, tout au long du XIXe siècle. Contre cette école aux doctrines harmonisées s'élèvent cependant des voix discordantes dénonçant les conséquences sociales de la révolution industrielle, opposées aux théories d'un libéralisme économique proscrivant toute intervention de l'État dans la production et exaltant les vertus de la libre concurrence. Si les économistes libéraux, optimistes à l'instar de Charles Dunoyer ou de Jean-Baptiste Say, se contentent de considérer la misère ouvrière comme un « mal nécessaire » et repoussent ainsi toute législation sociale au nom de la liberté⁴⁴, d'autres, parmi lesquels Sismondi est une figure majeure, interrogent les effets de la révolution industrielle sur les travailleurs.

Sismondi, auparavant disciple de Smith, rompt avec la doctrine libérale dans un ouvrage charnière, les *Nouveaux principes d'économie politique ou la richesse dans ses rapports avec la production* en 1819. Il est l'un des premiers à dénoncer les théories du libéralisme économique et les conséquences du capitalisme industriel : chômage technologique, concentration des revenus, sous-consommation ouvrière, recul de l'artisanat devant les modes de production capitalistes. Sismondi offre également une analyse des premières crises de surproduction et offre un regard critique sur la loi des débouchés promue par Jean-Baptiste Say. Selon lui, l'offre ne crée la demande que si l'on fait abstraction du temps et de l'espace. Il est ainsi le premier économiste à introduire l'idée d'un délai entre l'acquisition et la dépense du revenu et à penser l'importance du temps au sein de l'économie. Sismondi s'inquiète également

⁴³ G. de Molinari, « Dictionnaire de l'économie politique », *Journal des Économistes*, décembre 1853, p. 425.

⁴⁴ Certains, à l'instar de Dunoyer, invoquent même les théories malthusiennes pour justifier le laisser-faire social. Il écrit par exemple : « Je n'exagère rien, en disant qu'on est moins prévoyant et qu'on s'en fait gloire dans la multiplication des hommes que dans celle des plantes et des animaux », cités par J. Bruhat, « Le socialisme français de 1815 à 1848 » in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, Paris, PUF, 1997, p. 369.

de la concurrence qui règne entre les travailleurs, contribuant directement à l'accroissement de l'opposition entre les classes sociales. Loin d'assurer le bien-être de tous et la prospérité générale, le libéralisme économique engendre, selon lui, misère des ouvriers et tensions sociales. Il lui apparaît alors nécessaire d'organiser une redistribution des richesses. Dans ce but, Sismondi établit un programme d'intervention de l'État pour lutter contre les excès de la concurrence, réguler le progrès, éviter le chômage et les crises économiques⁴⁵.

La poussée du capitalisme industriel et l'aggravation de la condition ouvrière poussent également au surgissement d'une floraison de théories socialistes dans la première moitié du XIXe siècle visant à lutter contre les injustices sociales nées de l'économie industrielle. Critiquant âprement l'état de la société, les socialistes tentent de l'organiser sur de nouvelles bases, d'une grande diversité, en fonction de l'intérêt des travailleurs. Ce socialisme dit « utopique » s'inscrit ainsi dans une perspective de progrès et de confiance dans l'homme. Il se caractérise par la volonté de mettre en place des communautés idéales régies par des règlements divers, mais toujours organiser autour d'un modèle pleinement rationnel. Charles Fourier est l'un des représentants importants de ce mouvement. Il s'appuie sur l'idée d'attraction qu'il développe en 1808 dans *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*. Selon lui, les passions déterminent les agissements des hommes. Lorsque chacun réalisera un travail conforme à ses goûts, celui-ci deviendra un plaisir. Fourier imagine ainsi un monde composé de *phalanstères*, associations de producteurs et de consommateurs qui regroupent 810 femmes et 810 hommes, représentant les 810 passions distinguées par lui. Les revenus de l'activité, mi-agricole, mi-industrielle, seront répartis selon le travail, les capitaux apportés et le talent de chacun. Le commerce intermédiaire, que Fourier exécère, sera supprimé, car les phalanstères échangeront directement leurs produits⁴⁶.

Saint-Simon influence également toute une partie du socialisme moderne. Mort en 1825, ses disciples publient une *Exposition de la Doctrine de Saint-Simon* en 1829 et 1830. Les saint-simoniens développent une pensée collectiviste et planificatrice. Ils mettent en cause l'appropriation privée des capitaux productifs permettant de « lever une prime sur le travail d'autrui » et consacrant « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Selon eux, les crises

⁴⁵ Voir C. Gide et C. Rist, « Les projets de réformes de Sismondi », in *Les doctrines économiques des physiocrates à nos jours*, 6^e édition, Paris, Dalloz, 2000, pp. 212 – 220 et E. Halévy, *Histoire du socialisme européen*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, pp. 77 – 83.

⁴⁶ Sur Fourier, voir également *ibid.*, p. 92 – 94.

industrielles sont la preuve de la malfaisance du système et de l'inefficacité du laisser-faire. Les saint-simoniens préconisent alors la réunion des propriétés particulières en un fonds social géré grâce à une association. La tâche de chacun correspondrait à ses capacités, ses gains à son œuvre. La production serait dirigée nationalement par l'intermédiaire de banques régionales qui distribueraient les capitaux à investir. Elle coordonnerait ainsi l'activité économique du pays et mettrait fin à l'exploitation et à l'anarchie.

Parmi les courants communistes, le plus influent est le cabétisme. D'abord avocat sous la Restauration, puis procureur général sous la monarchie de Juillet, Étienne Cabet, devenu républicain, doit abandonner ses fonctions d'autorité et s'exiler en Angleterre. Il publie son œuvre majeure en 1840, *Voyage en Icarie*, un an après son retour. Son utopie distingue une phase de transition et une phase de construction. Pendant la phase de transition, la propriété individuelle et le travail libre sont maintenus. Il prévoit une réduction massive du budget militaire qui sera consacré à l'application du principe du droit au travail, à la construction de logement et à l'éducation citoyenne. Cabet entend établir un maximum sur les produits de première nécessité sur lesquels il n'y aura pas d'impôt et frapper d'une fiscalité progressive le capital et les successions. Lors de la phase de construction, la propriété individuelle sera supprimée, les matières premières et les moyens de production seront socialisés. Les professions seront attribuées au concours et rétribuées selon le principe « à chacun selon ses besoins ». L'organisation politique, pleinement démocratique, sera confiée à une assemblée populaire et fortifiée par la pratique du référendum. L'abondance pourra, selon lui, être assurée par le développement de la puissance productive. Les machines deviendront un instrument de libération de l'homme. Profondément pacifiste, Cabet s'oppose à toute prise du pouvoir par la violence : « Si je tenais, affirme-t-il, une révolution dans ma main, je la tiendrais fermée quand même je devrais mourir en exil »⁴⁷.

Etienne Cabet s'oppose ainsi au versant révolutionnaire du courant communiste inspiré de Babeuf. Philippe Buonarroti, proche de la Convention pendant la Révolution française, anime des sociétés secrètes sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Il publie en 1828, à Bruxelles, une *Histoire de la Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, le rendant ainsi célèbre. Buonarroti intervient à la *Société des droits de l'homme*, une association républicaine

⁴⁷ Cité par J. Bruhat, « Le socialisme français de 1815 à 1848 », in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, *op. cit.*, pp. 391 et suivantes.

jacobine, et joue un rôle dans la formation politique de grandes figures du socialisme, dont François-Vincent Raspail, Louis Blanc et Auguste Blanqui. Ce dernier, particulièrement, reste fidèle à cette tradition révolutionnaire et développe une conception insurrectionnaliste de la marche du communisme. Avec Armand Barbès, il anime la *Société des Saisons*, à l'origine de l'insurrection du 12 mai 1839 visant à renverser la monarchie de Juillet et instituer une république sociale. La « prise d'armes » blanquiste est minutieusement pensée : organisations disciplinées de petits groupes armés, mesures rigoureuses de secret, préparation précise de l'émeute, subordination de l'impératif politique à l'impératif militaire.

Un socialisme chrétien se développe également avec Philippe Buchez. Il est une figure originale pour l'époque : fidèle aux souvenirs jacobins, démocrate, républicain, socialiste et catholique dogmatique. Opposé au communisme de Babeuf, il se prononce, dès 1831, pour l'association ouvrière. Sur les bénéfices des industries, une part doit être réservée pour constituer le capital social de l'association, capital inaliénable et indissoluble. *L'Atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers*, animé par Claude Anthime Corbon, est fondé en septembre 1840 pour diffuser les idées buchésiennes.

L'un des grands représentants du socialisme, Proudhon se situe en marge des grandes écoles saint-simoniennes, fouriéristes et communistes, écoles dites « utopistes ». Ouvrier typographe, Proudhon est un autodidacte se distinguant par son esprit de provocation. Son œuvre dénonce les ravages sociaux de la révolution industrielle appuyée par une critique virulente du droit de propriété. Dès 1839, l'académie de Besançon met au concours le sujet *De l'utilité de la célébration du dimanche sous les rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de familles et de cité*. Il propose son mémoire dans lequel il dénonce la propriété comme « le dernier des faux dieux » et termine son discours par des menaces à l'encontre des riches industriels refusant de reconnaître les droits du travail : « Eh bien ! Nous appelons la force. Propriétaires défendez-vous ! Il y aura des combats et des massacres ». L'année suivante, toujours en réponse à une question mise en concours par l'académie de Besançon, il écrit *Qu'est-ce que la propriété ? Ou Recherche sur le principe du droit et du gouvernement*, mémoire dans lequel il lance son fameux « la propriété, c'est le vol ». Selon lui, le capitaliste, en rétribuant ses ouvriers individuellement, « vole » le surplus de valeur produit collectivement. L'appropriation de ce travail collectif par un individu est donc un vol. En même temps, Proudhon fait l'apologie du petit propriétaire. D'origine paysanne, il condamne la propriété d'un champ loué à un fermier affirmant que la propriété doit appartenir à celui qui en a l'usage.

Cet ouvrage lui vaut la menace de poursuites pénales. Ses idées animent le mouvement ouvrier qui sera largement influencé par le proudhonisme.

Enfin, se développe également un socialisme dit « scientifique » initié par Karl Marx et Friedrich Engels⁴⁸. En octobre 1843, Karl Marx émigre à Paris et fréquente assidûment les cercles d'ouvriers socialistes, avant d'être expulsé par François Guizot en février 1845. Marx étudie l'économie politique française et anglaise et la contradiction du travail aliéné dans ses *Manuscrits de 1844*. Réfugié à Bruxelles à partir de 1845, il milite activement dans les groupes révolutionnaires ouvriers et participe à la création de la *Ligue des Communistes* en 1847. Avec Engels, il rédige pour elle *Le Manifeste du Parti Communiste*. Dans cette œuvre majeure, bien qu'elle soit de commande, ils décrivent l'affrontement historique entre la bourgeoisie et le prolétariat devant conduire à la victoire politique du prolétariat et à la fin de tout antagonisme de classe. Ce *Manifeste* contient les premières expositions cohérentes du matérialisme historique et de la lutte des classes dans laquelle le prolétariat trouve sa position dominante.

Ce contexte intellectuel important voit ainsi le développement d'un libéralisme radical sous la Restauration et la monarchie de Juillet avec Charles Comte et Charles Dunoyer, ces derniers se faisant les chantres de la révolution industrielle et du libéralisme économique. Ce libéralisme radical contribue à la naissance de l'École libérale française, l'École de Paris, qui défend âprement les théories libérales et le progrès économique en se dotant d'organes majeurs que sont le *Journal des Économistes* et la Société d'Économie politique. L'émergence des doctrines socialistes, critiques à l'égard du développement industriel et de ses conséquences sur la condition des ouvriers travaillant au sein des grandes structures capitalistes, crée rapidement une tension prenant la forme d'une confrontation entre deux idéologies, libéralisme et socialisme, tension au cœur de laquelle Molinari s'inscrit en tant que défenseur des doctrines libérales et critique des théories socialistes.

⁴⁸ F. Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Bruxelles, Editions Aden, 2005.

B) La rencontre intellectuelle avec le libéralisme romantique de Lamartine

Tout en étant attaché aux questions économiques, Molinari s'engage sur le terrain de la réflexion politique. Il est tout d'abord engagé par Étienne Pascallet, fondateur du *Biographe universel : revue générale biographique et littéraire* en 1841, revue dans laquelle il est chargé de la rédaction des chroniques politiques. Assistant et commentant les séances à la Chambre, Molinari laisse entrevoir ses premières positions. Dès son premier article en 1842, il s'affiche comme un opposant à la politique menée par François Guizot et met en avant la fragilité de la majorité qui le soutient. Il écrit : « Quelques magnifiques efforts qu'il ait déployés, quoi qu'il ait, sans conteste dominé la discussion, M. Guizot n'a obtenu qu'une victoire douteuse, une de ces victoires qui fait songer avec inquiétude à l'avenir. Si la Chambre a donné par un vote significatif, son adhésion à l'ensemble de son système de résistance au-dedans et de fermeté pacifique au-dehors, ce n'a point été sans quelques réserves. Aussi, dans les questions intérieures, cette adhésion même a pu paraître douteuse [...] Qu'il y prenne garde : son système est, il faut bien le dire, impopulaire »⁴⁹.

Au pouvoir entre 1840 et 1848, le ministère Guizot⁵⁰ est l'un des plus longs de la vie politique française. Avec Casimir Perrier, ils incarnent le parti de la résistance. Leur ligne politique se résume simplement : ordre à l'intérieur, paix à l'extérieur. Elle se traduit alors par un *statu quo*, un immobilisme politique qui sera largement condamné par l'opposition. La pierre angulaire du gouvernement défendu par Guizot consiste dans le système des capacités. Selon lui, l'élection n'est pas un droit, mais une fonction que seules les capacitaires sont capables d'effectuer. Ce système se traduit concrètement par un strict suffrage censitaire dont l'extension sera toujours refusée par Guizot et Louis-Philippe. Le rôle du roi devient également capital sous le ministère Guizot, ce dernier étant un partisan convaincu de l'intervention du souverain dans la conduite des affaires. Louis-Philippe assiste constamment aux réunions des ministres et tranche les débats. Pour gouverner, Guizot doit également obtenir le soutien de la majorité au Parlement et use abondamment de la corruption pour le faire. En effet, la Chambre compte un

⁴⁹ G. de Molinari, « Chronique politique », *Le Biographe universel*, janvier 1842, pp. 91 – 92.

⁵⁰ Jusqu'en 1847, la présidence nominale appartient au maréchal Soult, mais c'est Guizot qui dirige, *de facto*, le gouvernement.

grand nombre de fonctionnaires, 149 en 1842, prêts à soutenir les décisions du ministère dont leur avancement est entre les mains.

Le système Guizot ne peut cependant pas être réduit à l'image d'un immobilisme conservateur. Le ministre est favorable aux affaires et les années 1840 sont celles d'un tournant majeur de la société française vers la modernité. Le développement du réseau de communication s'intensifie sous la monarchie de Juillet, déjà sous l'impulsion d'Adolphe Thiers en 1836. Un projet de loi est voté sur les chemins vicinaux et contribue à l'augmentation du réseau routier dans le milieu rural. Le gouvernement accorde des crédits pour l'amélioration du réseau navigable : 1600 kilomètres de canaux sont construits sous Louis-Philippe. Ils permettent le développement du réseau maritime intérieur et l'endiguement des disettes locales. Mais l'effort principal du régime de Juillet réside dans le développement du réseau ferré. Sous la Restauration, en 1827, avait été ouverte la ligne Saint-Étienne – Andrézieux, et commencée la ligne Saint-Étienne – Lyon. La monarchie de Juillet intensifie les travaux : la ligne Paris – Saint-Germain est terminée en 1837, Paris – Versailles entre 1839 et 1842, Mulhouse – Thann en 1839 et Bâle – Mulhouse en 1842. Enfin, une loi de 1842, adoptée sous l'impulsion de Guizot, cède la construction de sept grandes lignes à des sociétés par actions⁵¹. 1 857 km sont en exploitation en 1848.

En outre, Guizot participe à l'effort éducatif. Ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Soult en 1832, il est à l'origine de la loi de juin 1833 obligeant chaque commune à entretenir une école primaire, et chaque département une école normale pour former les instituteurs. La gratuité est assurée, mais seulement pour les indigents. L'effort scolaire impulsé par Guizot est important : dans les années 1840, le nombre d'écoles passe de 31 000 à presque 53 000. En 1829, 45 % des jeunes examinés pour le recrutement militaire savent lire, ils sont 64 % en 1848. Toutefois, le développement de l'instruction est avant tout une garantie d'ordre et de stabilité sociale pour Guizot⁵². La réticence dont il fait preuve à l'égard du développement

⁵¹ Cette loi est décisive pour la construction des chemins de fer en France. L'État promet des monopoles avec des concessions à long terme pour les compagnies se lançant dans la construction et relance ainsi l'investissement dans le secteur. Elle prévoit la construction de 7 réseaux au départ de Paris ainsi que des réseaux transversaux. La mise en place de ce réseau dit « étoile de Legrand » en référence à l'ingénieur concepteur Alexis Legrand, sera retardée par les crises économiques et relancée par Napoléon III sous le Second Empire.

⁵² Il déclare : « L'instruction universelle populaire est désormais une garantie de l'ordre et de la stabilité sociale et que la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison », cité par F. Démier, *La France au XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2014, p. 195.

démocratique suscite de nombreuses résistances et rassemble l'opposition. Les institutions représentatives de la monarchie de Juillet procèdent en effet d'un suffrage censitaire particulièrement réducteur : le cens est de 200 francs pour être électeur, 500 pour être éligible. Le pays compte alors environ 246 000 électeurs et 60 000 éligibles. Une rupture se crée entre le « pays réel » et le « pays légal », ce dernier étant largement dominé par la haute bourgeoisie.

Sur le plan électoral et face au gouvernement Guizot, Molinari se prononce en faveur de l'ouverture du suffrage censitaire. À l'occasion des élections législatives de 1842, dans une chronique politique du mois juin intitulée « Mission de la Chambre nouvelle », il appelle à la réalisation de la réforme électorale qui doit, selon lui, présider à toutes les autres. Il écrit : « Il y a une réforme qui synthétise en elle toutes les autres, qui en est la clef de voûte. C'est la réforme politique. Celle-ci, à son tour, se résout en une réforme électorale »⁵³. Molinari avance également d'autres propositions et montre très tôt un intérêt marqué pour l'état des dépenses publiques. Il se prononce ainsi en faveur d'une réforme financière. Il affirme en effet que « les finances de la France sont dans un état critique ». La solution réside, à ses yeux, dans une réduction du budget de l'État qu'il estime à environ 100 millions. Il propose alors d'attaquer le budget de la guerre : « En cas d'urgence, il faut toujours frapper de préférence les dépenses improductives. C'est donc au budget de la guerre que l'on doit viser. Ce budget est calculé pour l'an prochain sur le pied de 300 millions - qu'on le réduise à 200 millions ».

Face à l'immobilisme politique du gouvernement Guizot, Molinari découvre avec intérêt les idées démocratiques et progressistes de Lamartine. Il se réjouit de sa réélection à la Chambre en 1842. Dans sa chronique politique du mois d'août 1842, il écrit : « M. de Lamartine a, du reste, un beau rôle à jouer dans la Chambre nouvelle. Il est, pour ainsi dire, le seul homme politique éminent de ce pays qui n'ait point encore été engagé et usé dans ce jeu perpétuel de combinaison ministérielle [...] M. de Lamartine, à qui l'on reproche de ne contempler le monde que du haut d'un nuage, est peut-être l'homme qui comprend le mieux en France, la mission du gouvernement constitutionnel »⁵⁴.

Déjà célèbre pour sa carrière littéraire, Lamartine devient député en 1833 et le reste jusqu'au coup d'État de 1851. Opposé à la politique de résistance de Guizot, il rompt avec le

⁵³ G. de Molinari, « Mission de la Chambre nouvelle », *Le Biographe universel*, juin 1842, p. 285.

⁵⁴ G. de Molinari, « Mission de la Chambre nouvelle », *Le Biographe universel*, août 1842, p. 201.

parti conservateur en 1843. Il se fait alors le défenseur d'une République démocratique et modérée. Lamartine se prononce en faveur d'un régime de libertés politiques, appuyé sur un suffrage universel et proportionnel, programme qu'il expose dès 1831 dans une brochure intitulée *Sur la politique rationnelle*. Sensible à la question sociale et rallié au républicanisme, Lamartine s'oppose cependant au socialisme naissant à travers sa dénonciation du programme de Louis Blanc. Ce dernier soutient un projet de démocratie progressiste très avancée : système parlementaire démocratique et monocamérale, responsabilité politique de l'Assemblée, réorganisation du travail à travers des *ateliers sociaux*. Commentant le programme de Louis Blanc, Lamartine déclare : « L'absurdité des conséquences prouve l'absurdité du principe. Il n'y a d'autre organisation du travail que sa liberté ; il n'y a d'autre distribution des salaires que le travail lui-même, se rétribuant par ses œuvres et se faisant à lui-même une justice que vos systèmes arbitraires ne lui feraient pas ; le libre arbitre du travail, dans le producteur, dans le consommateur, dans le salaire, dans l'ouvrier, est aussi sacré que le libre arbitre dans la conscience de l'homme »⁵⁵.

En 1843, Molinari publie un portrait biographique élogieux de l'auteur dans *Le Biographe universel*⁵⁶. À travers les idées de Lamartine, il défend un programme libéral et républicain. Il souscrit, avec Lamartine, à l'impossibilité d'un retour à l'ancien régime et se prononce ainsi en faveur de la démocratie représentative, régime conforme à l'état de la société française de la monarchie de Juillet. Adoptant une vision rationaliste de la politique, il considère que ses règles sont mouvantes, devant continuellement s'adapter à l'état social, en l'occurrence, relève Molinari, « la société constituée depuis 1789 ». Ainsi, « une révolution dans l'état social amène nécessairement une révolution correspondante dans la politique »⁵⁷. À l'ancien état d'asservissement de l'Ancien Régime, succède « la doctrine de l'égalité des hommes » incarnée par la Révolution française, dont Molinari épouse ici l'héritage. À ce nouvel état social démocratique marqué par l'abolition des privilèges d'Ancien Régime correspond une nouvelle forme de gouvernement : le gouvernement représentatif. « Après s'être reconquise, écrit Molinari, la nation remplace le souverain dont elle était sujette, par un gouvernement de

⁵⁵ Cité par E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, Paris, Michel Lévy Frères, 1848, p. 25.

⁵⁶ G. de Molinari, « Alphonse de Lamartine », *Le Biographe universel*, juin 1843, pp. 1 – 117, article qui sera ensuite publié sous forme de brochure, voir : *Biographie politique de M. A. de Lamartine*, 2^e édition, Paris, Impr. De Lacombe, 1843. Molinari rédige également d'autres biographies pour cette revue sur le député Louis Dutilh de la Tuque, sur le Baron Nicolas-Marie de Galbois, sur le ministre des Finances et pairs de France le Comte Antoine Roy et sur le diplomate ottoman Moustapha Reschid-Pacha, principal artisan des Tanzimat.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 7.

délégués. C'est la forme naturelle de la démocratie»⁵⁸. Ce nouvel état social nécessite également un ensemble de réformes politiques qui lui sont conformes. Molinari analyse ainsi les propositions faites par Lamartine dans *Sur la politique rationnelle* et laisse entrevoir son propre programme politique : suppression de la pairie, liberté de la presse, élection universelle et proportionnelle, séparation de l'Église et de l'État, liberté de l'enseignement, décentralisation politique, abolition de la peine de mort, abolition progressive de l'esclavage.

L'intérêt dont fait preuve Molinari à l'égard des propositions de Lamartine s'étend également à ses idées économiques. En effet, au-delà d'un engagement en faveur des libertés politiques, Lamartine prend en considération la question économique, entendue de manière large. Molinari met alors en avant son intérêt pour le libre-échange. Toujours dans sa biographie politique de l'auteur, il relève que « le 15 avril 1836, M. de Lamartine [prononce] un discours en faveur de la liberté commerciale. Il [signale] les vices du système de protection. Il [montre], par ce système, la France isolée, sans alliances commerciales, ses relations extérieures diminuées et, au-dedans, l'intérêt du consommateur sans cesse sacrifié à celui du producteur, un enchérissement anormal de tous les objets de consommation, les progrès de l'industrie ralentis faute de stimulant »⁵⁹.

Enfin, Molinari présente avec attention les solutions préconisées par Lamartine pour améliorer la condition ouvrière. Ce dernier propose un programme réformiste, opposé aux doctrines socialistes et s'inscrivant dans un souci de préservation de l'ordre social. Molinari écrit : « Dans la discussion de la loi sur les caisses d'épargne, M. de Lamartine aborda la question du prolétariat. Il signala trois moyens de remédier aux souffrances des prolétaires. – La colonisation⁶⁰. – Un système économique mieux entendu, sachant prévenir les terribles crises de l'industrie, ou tout au moins en atténuer les effets désastreux. – Un système de charité sociale organisée, système de protection, de bienveillance et de secours du riche en faveur du pauvre »⁶¹.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 54.

⁶⁰ Lamartine fait preuve d'une bienveillance affichée à l'égard de la colonisation. Il se prononce ainsi en faveur de la conquête et de la colonisation algérienne. Molinari, avec Lamartine, voit également dans la colonisation un moyen d'enrayer la question sociale : « M. de Lamartine considère avec raison la colonisation comme l'utile auxiliaire de toutes les améliorations sociales. Il y voyait donc à la fois impulsion puissante donnée au commerce, à l'industrie de la nation, soulagement des populations ouvrières », *Ibid.*, p. 32.

⁶¹ *Ibid.*, p. 51.

À travers ses premiers écrits, Molinari révèle ses premières positions et son adhésion aux idées démocratiques modérées de Lamartine. Il laisse entrevoir son propre programme politique favorable à une avancée démocratique et inspiré par les principes du libéralisme politique (liberté de la presse, liberté de l'enseignement, séparation de l'État et de l'Église, décentralisation). Il affiche également son intérêt pour les questions économiques, avec son adhésion au libre-échange, et pour la question sociale à travers son intérêt pour l'amélioration de la condition ouvrière. Toutefois, ce programme démocratique et réformiste demeure imprécis et teinté d'un sentimentalisme abstrait. Si Molinari soutient le suffrage universel, celui-ci, à l'instar de la proposition de Lamartine, doit être proportionnel et donc strictement limité à la puissance économique du citoyen, modalité du suffrage sapant les fondements mêmes de la démocratie censée garantir l'égalité dans la représentation citoyenne. Au surplus, les propositions visant à l'amélioration de la condition ouvrière, si elles cernent les principales difficultés du travailleur, sont imprécises, théoriques et ne permettent pas l'établissement de véritables réformes qui viseraient à une amélioration concrète des conditions de travail des ouvriers. Les propositions axées autour de l'émigration ouvrière dans les colonies⁶² sont largement révélatrices de cette approche abstraite de la question sociale. Ces contributions mettent en avant la sensibilité de Molinari aux principes du libéralisme classique, l'attention qu'il porte aux questions économiques et sociales au sein d'une doctrine demeurant encore en construction.

§ 3 : Les premières réflexions économiques autour de l'organisation du marché du travail : les Bourses du travail

L'activité journalistique de Molinari s'intensifie rapidement. Entre 1843 et 1846, il publie des articles dans plusieurs revues (*La Nation*, *La Gazette de France*⁶³, *La Réforme*⁶⁴) et

⁶² Cette proposition sera reprise et développée par Molinari dans une brochure publiée en 1844, *Des Moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*, et dans ses *Études économiques sur la liberté industrielle* en 1846. Il y conçoit la colonisation comme devant accompagner le libre-échange et l'institution d'un système permettant la transmission rapide des prix du travail sur tout le territoire, ce qu'il nommera les Bourses du travail.

⁶³ Revue monarchiste légitimiste sous la monarchie de Juillet. Bellanger C., Godechot J., Guiral P. et Terrou F., *Histoire générale de la presse française*, tome 2, Paris, PUF, 1976, pp. 127 – 128.

⁶⁴ Revue d'inspiration républicaine ou « radicale » fondée par Alexandre Ledru-Rollin. *Ibid.*, p. 129.

participe régulièrement à la rédaction du *Courrier français*, organe du parti libéral. Dans ces articles, Molinari s'intéresse à la question du travail et les problématiques nouvelles qu'elle pose sous l'effet de l'industrialisation de la société française. Il s'interroge longuement sur les bénéfices du progrès technique, particulièrement ceux des moyens de communication. Dès 1843, il étudie avec attention l'avenir des chemins de fer ainsi que leur usage dans l'amélioration de la condition ouvrière. Dans « De l'avenir des chemins de fer » qu'il publie dans *La Nation* en juillet 1843, il affirme que le développement du réseau ferroviaire est une innovation salutaire pour le développement démocratique et social. Selon lui, le développement des moyens de transport permettra une meilleure circulation des marchandises, partant une diminution de leur prix. Il écrit : « utilisées pour le transport des marchandises, les voies ferrées [...] présentent des avantages d'économie et de célérité, dont l'influence est surtout sensible sur les objets de première nécessité. Elles tendent à accroître le bien-être des classes pauvres, en diminuant le prix de revient des produits agricoles ou du moins en balançant son inclinaison graduelle vers la hausse, à mesure que le progrès industriel distance davantage le progrès agricole »⁶⁵. Molinari propose alors l'application de cette logique aux travailleurs. « Appliquées au transport des voyageurs, explique-t-il, les mêmes voies offrent aux travailleurs un moyen aisé et rapide d'aller chercher du travail où il se trouve aux conditions les plus favorables ». C'est ainsi qu'il développe progressivement l'idée de bourses du travail : puisque le travailleur peut se déplacer rapidement d'un endroit à un autre grâce aux développements techniques des moyens de transport, il s'agit d'organiser le marché du travail pour informer ce dernier du lieu où le salaire est le plus élevé. Molinari travaille activement à la promotion de ces bourses du travail. Il publie régulièrement des articles et brochures sur ce thème : *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses* en 1844, « De la mobilisation du travail » le 9 juin 1845 dans *La Réforme* et un « Appel aux ouvriers » le 23 juillet 1846 dans *Le Courrier français*. Il fait paraître également des *Études économiques sur l'organisation de la liberté industrielle* en 1846 dans lesquelles il aborde longuement cette thématique.

La Révolution industrielle s'implante en France dans la première moitié du XIXe siècle et connaît une accélération à partir de 1840. L'année précédant la parution de l'article de Molinari sur « L'avenir des chemins de fer », le gouvernement Guizot participe directement au développement économique en prenant en charge l'agrandissement du réseau de communication ferroviaire. Devant l'insuffisance des moyens de transport et leur coût encore

⁶⁵ G. de Molinari, « L'avenir des chemins de fer », *La Nation*, 22 et 25 juillet 1843.

trop élevé, un projet de loi est voté en 1842 prévoyant d'établir plusieurs grandes lignes de chemin de fer au départ de Paris et d'autres secondaires desservant la province. Il ne faut plus que 4 ou 5 heures pour rejoindre Calais depuis Paris, contre 28 heures en diligence. Le télégraphe électrique accélère également le réseau de communication, participant à la formation d'un marché national plus homogène.

Les grandes concentrations capitalistes progressent. Les industries sidérurgiques investissent en masse et se développent rapidement pour répondre à la demande de rails. Le nombre de hauts fourneaux au coke double, notamment à Fourchambault, Decazeville et Le Creusot. La production de fonte augmente de 47 % entre 1840 et 1847. Paris voit apparaître de grandes usines de construction mécanique⁶⁶ fabriquant des machines à vapeur et des locomotives. Les industries traditionnelles se modernisent également. À Limoges, la fabrication de la porcelaine s'industrialise. Dans le domaine du textile, les métiers à tisser se généralisent surtout en Alsace et à Rouen : on passe de 5000 à 31 000 entre 1836 et 1846. Le textile est la première source de croissance française, il représente 31 % du produit industriel. À Lyon, les soieries de Croix-Rousse sont la plus grande concentration industrielle de l'époque⁶⁷.

L'industrialisation engendre une augmentation et une concentration de la misère sociale dans les centres urbains. L'implantation d'un vaste prolétariat d'usine participe à la création de grands centres industriels à l'instar de celui du Creusot. Dans son ouvrage sur *Les classes ouvrières pendant l'année 1848*, Adolphe Blanqui⁶⁸ observe le développement de l'industrialisation dans le paysage économique français : « Nous voyons tous les jours disparaître des petits ateliers, le travail éparpillé, les métiers domestiques. L'industrie s'organise en usines immenses qui ressemblent à des casernes ou à des couvents [...] Les ouvriers s'entassent par centaines, quelquefois par milliers dans ces laboratoires sévères, où leur travail, soumis aux ordres des machines, est exposé comme elles à toutes les vicissitudes

⁶⁶ À l'instar des sociétés de construction de matériel ferroviaire Ernest Gouin et Cie fondée en 1846 aux Batignolles, dans le 17^e arrondissement de Paris, et Charles Derosne et Cail à Grenelle, dans le 16^e arrondissement.

⁶⁷ F. Démier, *La France du XIX^e siècle*, op. cit., pp. 189 et suivantes. Sur l'industrie textile en France, voire également : J. C. Asselain, *Histoire économique de la France*, tome 1, Paris, Édition du Seuil, 1984, pp. 143 – 151.

⁶⁸ Adolphe Blanqui (1798 – 1854) est un économiste français proche de Jean-Baptiste Say et frère aîné du révolutionnaire Auguste Blanqui. Partisan du libre-échange, il succède à Jean-Baptiste Say à la chaire de « législation et économie industrielle » au Conservatoire national des arts et métiers et devient membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1838. Député de la Gironde de 1846 à 1848, conservateur en politique, il soutient la monarchie de Louis-Philippe. Proche de Joseph Garnier, il collabore régulièrement au *Courrier français* et au *Journal des Économistes*.

résultant des variations de l'offre et de la demande ». Vers 1847, on compte cinq à six millions de travailleurs industriels dont le prolétariat d'usine représente plus du quart. La concentration des industries participe également à la création d'une lente conscience de classe et à l'émergence d'un mouvement ouvrier, conscient de sa condition.

Devant l'augmentation des écarts de richesses entre industriels et ouvriers, les révoltes se multiplient. Celle des canuts lyonnais en 1831 pose ouvertement le problème de la condition ouvrière au lendemain même de la conquête du pouvoir par la bourgeoisie lors de la révolution de Juillet. « La sédition de Lyon a révélé, écrit Saint-Marc Girardin, dans *Le Journal des Débats* du 8 décembre 1831, un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société industrielle et commerciale a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont les ouvriers [...] Les Barbares qui menacent la société ne sont point dans le Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. »⁶⁹ La révolte des canuts met en lumière l'antagonisme existant entre capitalistes et prolétaires, ce dernier apparaissant jusqu'à présent secondaire par rapport à ceux entre « les industriels » et « les oisifs » avancés par Saint-Simon. Michel Chevalier⁷⁰, saint-simonien proche de l'École de Paris, écrit : « Ces événements ont changé le sens du mot politique ; ils l'ont élargi. Les intérêts du travail sont décidément entrés dans le cercle politique et vont s'étendre de plus en plus ». La révolte des canuts n'est pas un événement isolé. L'agitation ouvrière se poursuit sous des formes diverses et constitue avant tout une protestation contre la misère.

L'année 1840 est une année caractéristique de ces tensions. C'est une année de crise et d'agitation sociale. À Paris, les ouvriers des vieux métiers encadrent les grévistes, les tailleurs de pierre en tête. Le mouvement s'étend également en province où des ouvriers filateurs de coton et des mineurs, « les nouveaux prolétaires », entrent en grève. Dans ce contexte de fortes tensions sociales, des textes majeurs du socialisme sont publiés : *Qu'est-ce que la propriété* de Proudhon, *De l'Humanité* de Pierre Leroux, *L'organisation du travail* de Louis Blanc,

⁶⁹ *Journal des Débats*, 8 décembre 1831.

⁷⁰ Michel Chevalier (1806 – 1879) est, dans sa jeunesse, saint-simonien et rédacteur du journal *Le Globe*. Il obtient la chaire d'économie politique au Collège de France en 1841. Conseiller d'État sous la monarchie de Juillet, il se rallie à l'Empire où il devient sénateur. Il est, avec Richard Cobden, l'instigateur du traité de libre-échange entre la France et l'Angleterre en 1860. Industrialiste convaincu, il s'intéresse à tous les aspects de la civilisation industrielle encore naissante. Auteur de projets de grands travaux (tunnel sous la Manche et canal de Panama), il défend le rôle de gestionnaire de l'État.

Description du phalanstère de Victor Considérant, *Voyage en Icarie* d'Etienne Cabet. Des revues importantes émergent également : *La Démocratie pacifique* de Considérant, *La Réforme* ou *L'Atelier* de Corbon. Se dessine ainsi un mouvement socialiste français, distinct du mouvement ouvrier lui-même, orientant la vie extrapolitique des dernières années de la monarchie de Juillet. L'opinion publique découvre « l'enfer des prolétaires » à travers les enquêtes des hygiénistes commanditées par l'Académie des sciences morales et politiques à l'instar de celle d'Eugène Buret⁷¹, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, ou de celle de Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton de laine et de soie*, toutes deux publiées aux tournants des années 1840.

Si la condition ouvrière est extrêmement variée, elle reste une condition marquée par l'instabilité⁷². Le pouvoir d'achat est très bas, il s'effondre même avec le début de la crise économique en 1845. Les ouvriers connaissent des périodes de chômage chronique, plus ou moins longues en fonction de la demande de travail. L'utilisation des machines rend nécessaire l'allongement de la journée pour des raisons de rentabilité : une journée moyenne dure entre 12 et 16 heures. L'augmentation du temps de travail entraîne la multiplication des accidents, sans compter l'absence de toutes mesures de sécurité dans une grande partie des usines. Le travail des enfants se généralise et entraîne la diminution du salaire des adultes. La Chambre de commerce de Lille confesse en effet que « comme on peut occuper plusieurs membres d'une même famille, l'amélioration qu'éprouve la condition des aînés par le gain des plus jeunes contribue à dispenser le fabricant d'élever aussi haut le salaire général de la main-d'œuvre »⁷³. La misère s'accumule dans certains quartiers des grands centres industriels : logements insalubres, entassement, prostitution, alcoolisme, rachitisme. Certains quartiers sont

⁷¹ Eugène Buret (1810 – 1842) est un économiste, disciple de Sismondi et attaché à la rédaction du *Courrier français*. En réponse à une question posée par l'Académie des sciences morales et politiques (« Déterminer en quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers pays. Rechercher les causes qui la produisent »), Eugène Buret propose un texte qui lui vaudra la médaille d'or. À partir de cette proposition, il publie *La misère des classes laborieuses en Angleterre et en France* en 1841 qui constitue une importante contribution sur la question de la paupérisation.

⁷² Villermé écrit : « Il faut admettre que la famille dont le travail est peu rétribué ne subsiste avec ses gains seuls qu'autant que le mari et la femme se portent bien, sont employés pendant toute l'année, n'ont aucun vice et ne supportent d'autre charge que celle de deux enfants en bas âge. Supposez un troisième enfant, un chômage, une maladie, le manque d'économie, des habitudes ou seulement une occasion fortuite d'intempérance et cette famille se trouve dans la plus grande gêne, dans une misère affreuse : il faut venir à son secours », *Tableau de l'état physique et morale des ouvriers*, t.2, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840 ; p. 14.

⁷³ Cité par J. Bruhat, « Le socialisme français de 1815 à 1848 », in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 368.

emblématiques de l'accumulation de cette misère ouvrière : les quartiers Saint-Vivien à Rouen, de la rue des Fumiers à Nantes, Saint George à Lyon, les caves et greniers de la rue des Etaques à Lille.

Le statut de l'ouvrier est un statut de dépendance. Les coalitions et les grèves sont interdites depuis la loi le Chapelier de 1791. Le livret ouvrier, obligatoire, est un instrument de contrôle policier. Il enchaîne le travailleur à l'employeur par des liens de débiteur à créancier par l'inscription des dettes à l'intérieur de celui-ci. Ces instruments enferment l'ouvrier dans un carcan juridique, le plaçant dans une situation d'infériorité économique et de soumission aux règles dictées par les grands industriels.

La mise en lumière des conditions de travail et de vie de la population ouvrière entraîne une prise de conscience des acteurs politiques et pousse à l'adoption de la première loi sociale concernant la réglementation du travail des enfants. Il s'agit de la première intervention étatique au sein de la liberté économique. Pour les industriels et le gouvernement, il apparaît nécessaire d'intervenir afin de maintenir l'ordre social et limiter le rayonnement des idées socialistes. Un industriel vosgien, Daniel Legrand, qui s'est fait connaître pour sa campagne en faveur de la diminution journalière du travail des enfants, fait observer qu'une intervention législative est nécessaire en la matière. Il écrit, en effet : « Les idées communistes et socialistes commencent à se répandre et à s'enraciner avec une rapidité effrayante et pourraient se transformer en faits, du jour au lendemain, et mettre en danger toute la société, aussi longtemps qu'elle n'aura pas remédié à ces intolérables abus »⁷⁴. La loi de mars 1841 reste cependant bien en deçà des espérances : limitation de l'application de la loi à certaines structures, âge d'admission fixé à 8 ans assorti de nombreuses exceptions. Elle reste, en outre, largement inappliquée, faute de la constitution d'un corps d'inspecteur d'État chargé d'en vérifier la régularité⁷⁵.

Des accusations très vives se développent contre le libéralisme économique et les formes nouvelles que prend l'industrialisation. Alors que la plupart des libéraux, notamment Jean-Baptiste Say ou Charles Dunoyer, soutenaient que les difficultés économiques résultaient de

⁷⁴ *Ibid.*, p. 370.

⁷⁵ Pour les défauts d'application de la loi, voir : K. Fiorentino, « Une étape dans la réglementation du travail des enfants en France : l'élaboration de la loi du 19 mai 1874 à la lumière des archives côte-d'orient », in A. S. Chambost et A. Mages, *La réception du droit du travail par les milieux professionnels et intellectuels : actes du colloque organisé les 26 et 27 novembre 2015, Faculté de droit de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2017*, pp. 22 – 29.

l'archaïsme structurel de l'économie française, certains auteurs, entre autres Sismondi, mettent en avant que les crises sont au cœur même de l'économie de marché et reviennent de façon cyclique. Le libéralisme devient l'objet des accusations les plus vives : c'est le principe même de la concurrence et de l'économie fondée sur l'initiative individuelle qui est contesté. Une critique émerge à droite lancée par les chefs de file du courant chrétien : le vicomte de Villeneuve-Bargemont⁷⁶ et le Comte Charles de Montalembert. Pour ces partisans d'une société traditionnelle, fondée sur un lien social-chrétien, le libéralisme « à l'anglaise » apparaît destructeur. Mais c'est le socialisme qui constitue le foyer le plus actif de cette critique. De nouveaux leaders apparaissent traduisant le foisonnement des écoles de pensées : Proudhon, Pierre Leroux, Constantin Pecqueur, Philippe Buchez, Auguste Blanqui, Victor Considérant, Louis Blanc...

Molinari participe activement à cette polémique et se pose en défenseur des principes du libéralisme économique. Dans un article du 20 juillet 1846 publié dans le *Courrier français*, il écrit : « Parmi les reproches que l'on a adressés à l'école économique dont nous avons l'honneur de soutenir les doctrines, le plus grave, c'est le reproche d'insensibilité à l'égard des classes laborieuses. On a prétendu même que l'application des doctrines de cette école serait funeste à la masse des travailleurs [...] Déjà plus d'une fois, nous nous sommes attachés à combattre ces tristes sophismes des adversaires de l'école libérale, plus d'une fois nous avons prouvé à nos antagonistes que les souffrances des classes laborieuses proviennent non point, comme ils le pensent, de la liberté du travail, de la *libre concurrence*, mais des entraves de toute nature apportée à cette liberté féconde »⁷⁷. Molinari affirme ainsi que les solutions visant à solutionner la condition ouvrière ne peuvent être extérieures au libéralisme économique et doivent s'inscrire dans les fondamentaux de la science économique. C'est au cœur de ces valeurs cardinales qu'il conçoit les Bourses du travail. Ces dernières sont, à ses yeux, un instrument de régulation libéral du marché du travail, organisées sur le même modèle que les bourses du marché financier.

⁷⁶ Alban de Villeneuve-Bargemont (1784 – 1850), membre de la vieille noblesse catholique, député légitimiste, est l'un des premiers à poser le problème ouvrier à la Chambre et fait voter la loi de 1841 portant réglementation sur le travail des enfants. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, inspiré par le catholicisme social, Villeneuve-Bargemont se penche avec attention sur les études économiques et publie plusieurs ouvrages portant sur l'économie, dont *Économie politique chrétienne ou recherche sur la nature et les causes du paupérisme, en France et en Europe et sur les moyens de le prévenir* en 1837.

⁷⁷ Cet article est repris dans G. de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, Vol. 1, Paris, Guillaumin, 1861, pp. 183 – 194.

Les Bourses du travail sont pensées par Molinari comme un instrument permettant une augmentation naturelle du salaire ouvrier. Selon lui, « l'inégalité de situation de l'ouvrier et de l'entrepreneur dans le débat du salaire » résulte non pas de la concurrence entre les travailleurs, mais de l'étroitesse du marché du travail. Face à un accès limité au marché, l'ouvrier se trouve ainsi « obligé d'accepter les conditions qui lui [sont] imposées, si dures qu'elles puissent être ». L'analyse de la condition ouvrière est ainsi réalisée en termes purement économiques. Pour Molinari, la faiblesse du salaire ouvrier résulte d'un déséquilibre entre offre et demande de travail, déséquilibre introduit par la concentration de grands foyers de population dans certains centres de production. Il écrit, dès 1843 : « la grande cause du bas prix des salaires, c'est la disproportion qui existe fréquemment entre le nombre de travailleurs et le travail disponible ; c'est aussi l'agglomération excessive de la population ouvrière dans certains centres de production »⁷⁸. Il relève également que les ouvriers sont soumis à des problèmes plus conjoncturels que sont le développement du progrès technique et la situation économique générale du pays. « De là, concurrence extrême entre les travailleurs et avilissement du prix du travail », conclut Molinari. La solution n'est pas à rechercher dans une réorganisation de la production ou des rapports du travail, comme le proposent les socialistes, mais dans l'organisation du marché du travail à travers l'institution d'un système de bourses analogues aux bourses de valeurs. Ces dernières sont conçues comme un lieu de rencontre entre l'offre et la demande de travail et construites autour de la publicité des prix du travail et la libre concurrence. Il s'agit pour Molinari d'un outil informatif pour l'ouvrier permettant la fluidification du marché du travail⁷⁹.

Dans « De la mobilisation du travail », article publié dans *La Réforme* en juin 1845, Molinari développe longuement l'organisation matérielle que prendraient les Bourses. Des officiers publics, « nommés et salariés par l'État », seraient chargés de recueillir et de publier les prix du travail, auxquels « viendraient se joindre des courtiers qui serviraient d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs de travail ». « Dès l'heure où s'ouvrirait la Bourse, explique Molinari, les ouvriers qui auraient du travail à vendre se rendraient aux emplacements assignés aux différentes professions [...] Les entrepreneurs y viendraient acheter

⁷⁸ G. de Molinari, « L'avenir des chemins de fer », *La Nation*, 22 et 25 juillet 1843.

⁷⁹ G. Centi, « Les leçons d'un échec : Molinari et le marché du travail », *Économie et sociétés*, PE n°12, octobre 1989, pp. 31 – 75 et Benkemoune R, « Information et allocation efficace des ressources dans une économie décentralisée : Organisation des marchés chez Turgot et Gustave de Molinari », *Cahiers d'économie politique*, 2006, vol. 50, n° 1, pp. 87-101.

le travail dont ils auraient besoin »⁸⁰. Chaque jour serait rédigé un bulletin contenant « l'exposé de l'état du marché », bulletin relayé par la presse. Les ouvriers pourraient être ainsi continuellement informés des variations des prix du travail, des endroits où il est le mieux rémunéré et se déplacer en conséquence⁸¹. Loin d'un antiétatisme farouche, cette première proposition d'organisation des Bourses offre une place notable à l'activité et au budget de l'État. En effet, afin de faciliter les déplacements des travailleurs sur tout le territoire national, Molinari recommande que l'État limite, voire rende gratuit, le prix des transports pour les ouvriers et salarie le personnel des Bourses.

Les Bourses du travail sont pensées par Molinari comme un mécanisme d'organisation matérielle de la concurrence, dont les instruments sont la mobilité des travailleurs et la transparence du marché. Selon lui, c'est l'ajustement, le maintien de l'équilibre entre offre et demande de travail qui constitue la garantie d'une juste rémunération de l'ouvrier. La solution à la question sociale ne consiste pas dans une réglementation du travail, mais dans une plus grande fluidité du marché. Molinari propose une organisation du marché du travail pleinement libérale, organisation s'inscrivant dans les grands principes de l'économie politique. Il défend la notion de libre concurrence et la liberté du travail et s'oppose ainsi aux conceptions critiques de la science économique émises par les différentes écoles socialistes, particulièrement celles promues par Louis Blanc dans la brochure qu'il publie en 1840, « L'organisation du travail », très populaire au sein du monde ouvrier⁸². Dans cette contribution, Louis Blanc adopte des positions aux antipodes de celles développées par Molinari et se montre sévère à l'égard des principes de l'économie politique, celui de la concurrence en tête. Pour Louis Blanc, c'est la libre concurrence entre les ouvriers qui est responsable de la faiblesse des salaires. Il écrit : « baisse systématique des salaires aboutissant à la suppression d'un certain nombre d'ouvriers, voilà l'inévitable effet de la concurrence illimitée. Elle n'est donc qu'un procédé industriel au moyen duquel les prolétaires sont forcés de s'exterminer »⁸³. Les effets délétères de la libre

⁸⁰ G. de Molinari, « De la mobilisation du travail », *In ibid*, p. 360.

⁸¹ Ce système de bourse s'étendrait à un niveau européen dans la mesure où Molinari imagine tout un réseau dont le cœur serait Constantinople.

⁸² Louis Blanc se dissocie des socialistes utopiques et défend un projet d'« atelier social », de coopératives de production, dont le lancement serait encouragé par les crédits de l'État. Son œuvre est très populaire dans les milieux ouvriers. Publié à l'origine dans *La Revue du Progrès*, « L'organisation du travail » est rééditée en brochure et connaît un succès immédiat. 6 000 exemplaires sont vendus, le texte connaît 10 éditions entre 1841 et 1848.

⁸³ L. Blanc, *L'organisation du travail*, Paris, Prévot Librairie, 1840, p. 21.

concurrence ne se limitent pas à la sphère ouvrière, mais atteignent également la bourgeoisie pour laquelle elle est une cause d'appauvrissement et de ruine. Contrairement à Molinari, Louis Blanc ne considère pas le développement des chemins de fer comme une solution permettant l'amélioration de la condition ouvrière. Au contraire, ces derniers favorisent les déplacements et l'entassement des travailleurs dans les grands centres industriels, aggravant ainsi encore la concurrence qui règne déjà entre eux. « Car les chemins de fer qui, dans une société sagement organisée, constituent un progrès immense, explique-t-il, ne sont dans la nôtre qu'une nouvelle calamité. Ils tendent à rendre solitaires les lieux où les bras manquent et à entasser les hommes là où beaucoup demandent en vain qu'on leur fasse une petite place au soleil »⁸⁴. À ses yeux, la solution consiste dans une réforme de l'organisation du travail, dont l'État prendrait la tête, à travers l'institution d'*ateliers sociaux*. L'État, grâce à un emprunt, fournit les capitaux pour le démarrage des ateliers, les cadres seraient nommés par lui la première année puis élus. Les salaires seront égaux et partagés entre les ouvriers sur les bénéficiaires.

Les propositions de Molinari sont sanctionnées par des auteurs socialistes. En 1844, Molinari publie une brochure intitulée *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses* dans laquelle il développe également l'idée des Bourses du travail. Dans un compte-rendu portant sur la brochure de Molinari, les membres de la revue *L'Atelier*⁸⁵ affirment leur profond désaccord. Partisan des conclusions de Louis Blanc sur les effets nocifs de la concurrence et poussant l'analyse à un niveau international, il est impossible, selon eux, qu'une hausse des salaires résulte de l'ajustement entre l'offre et la demande de travail dans un marché concurrentiel dans la mesure où la concurrence anglaise, avancée dans le processus industriel, pousse à la réduction permanente des salaires des ouvriers français. Ils affirment : « Le grand régulateur du salaire, c'est la concurrence, et non seulement la concurrence entre les ouvriers et entre les fabricants, mais encore celle qui existe entre les nations. L'Angleterre est là, prête à inonder nos marchés de ses produits si nous élevons nos prix de vente, et loin de nous permettre d'élever nos salaires, elle nous pousse fatalement à les baisser de plus en plus »⁸⁶. Les bourses du travail n'apparaissent pas comme une solution pour les ouvriers. Bien qu'ils

⁸⁴ *Ibid.*, p. 28.

⁸⁵ *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse*, est un journal fondé par des ouvriers se réclamant des idées du socialisme chrétien de Buchez. Le principal rédacteur est Claude Corbon, militant pour la limitation de la durée de la journée de travail, l'établissement d'un salaire minimum et la création de caisses de retraite.

⁸⁶ « *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*, p. G. de Molinari », *L'Atelier*, 4e année, n° 6, mars 1844, pp. 94 et 95.

s'accordent avec Molinari sur la nécessité pour le gouvernement « d'indiquer les points du territoire où le besoin d'ouvriers se fait sentir » et de « proportionner le tarif des chemins de fer aux ressources de la population ouvrière », l'institution de bourses de travail ne pourrait contribuer à relever le salaire des travailleurs au sein d'un marché concurrentiel : « Mais lorsque M. de Molinari prétend que, par l'établissement des *Bourses de travail*, « le prix des salaires se trouverait tout à coup relevé et uniformisé », il commet là une erreur complète. Le prix des salaires est fixé par la concurrence ; on n'afficherait donc dans ces Bourses que les prix fixés ainsi, et, pour qu'ils pussent être relevés, il faudrait modifier la concurrence elle-même ; or l'auteur la veut *libre*. Le prix des salaires pourrait être seulement uniformisé, et ce serait, nous le croyons fermement, aux conditions les plus désavantageuses ». Se dessine alors un désaccord irréductible entre les deux parties : Molinari croit fermement dans les principes de l'économie politique et dans les vertus du libre marché, là où au contraire les socialistes dénoncent leurs effets néfastes sur la condition du travail ouvrier.

L'institution de Bourses du travail pose plusieurs problèmes de taille, en premier lieu celui de la mobilité des travailleurs. En effet, Molinari conçoit les bourses comme un instrument pour faciliter la mobilité du travailleur grâce à l'usage des nouvelles technologies de communication (chemins de fer et télégraphes), assimilant ainsi le travail à une marchandise analogue à n'importe quelle autre et librement « mobilisable » sur un marché⁸⁷. Il s'agit d'orienter l'ouvrier dans ses choix en relayant, en éclairant, en rendant accessible les informations du marché par l'institution de ce système de bourses. Il appartient à l'ouvrier de s'adapter à l'offre de travail, à la réalité du marché et se déplacer en conséquence. La lecture que fait Molinari du marché du travail et les solutions qu'il propose pour améliorer la rémunération des ouvriers apparaissent néanmoins très abstraites et désocialisées. Il s'en tient en effet à une analyse purement économique, cantonnée à des considérations financières. Il opère une marchandisation de l'ouvrier, marchandisation qui le conduit à répondre en termes de libre circulation et de libre concurrence. L'ouvrier, propriétaire de sa force de travail, doit la vendre dans le lieu où il en tirera le plus de profit et se déplacer en conséquence. Le marché du travail est considéré comme un marché analogue aux autres, conformément à l'analyse

⁸⁷ Dans « De la mobilisation du travail », Molinari écrit par exemple : « Comme toute autre marchandise, le travail se divise aujourd'hui en qualités supérieures, moyenne et inférieure », *La Réforme*, 9 juin 1845. C'est à partir de cette conception de G. Centi le considère comme le père de la théorie du capital humain, voir : G. Centi, « Les leçons d'un échec : Molinari et le marché du travail », *op. cit.*, pp. 31 – 75.

smithienne, il s'agit d'en maximiser l'étendue pour atteindre le prix naturel du travail⁸⁸. Les problèmes liés à la mobilité des travailleurs et la particularité de la « marchandise travail » sont pourtant des éléments déjà mis en avant par d'autres économistes. Jean-Baptiste Say, par exemple, souligne dans ses *Cours d'Economie politique* à l'Athénée les difficultés liées à cette mobilité : « J'ai été forcé une fois, de faire venir des ouvriers du département de l'Oise dans celui du Pas-de-Calais [...] j'avais eu soin de faire marcher ces ouvriers en famille, conséquemment avec ce qu'ils avaient de plus cher, de leur procurer des gains assurés, de faciliter leurs arrangements, de leur rendre la vie douce. Cependant aucune ne résista à l'ennui, au malaise qu'on éprouve loin du pays natal. Au bout d'un certain nombre d'années, ils étaient tous, sans exception, retournés dans leur canton »⁸⁹.

Au-delà des questions de mobilité, le système des Bourses du travail n'envisage l'amélioration de la condition ouvrière que sous le prisme de l'augmentation des salaires. Les éléments extrafinanciers de la question sociale, les conditions matérielles de la réalité quotidienne de l'ouvrier sont éludées. En effet, la durée de la journée de travail, l'absence de mesures sanitaires ou de sécurité dans les usines, les accidents, le travail des enfants, les nouvelles conditions de la relation employeurs-employés dans les manufactures ou le problème de la déqualification professionnelle sont des thématiques inexplorées dans les contributions de Molinari. Au contraire, Eugène Buret, dans son ouvrage *La misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* publié en 1841, se penche longuement sur ces problématiques et note pour sa part le profond changement de nature du travail industriel et la marchandisation du travail de l'ouvrier. Il écrit : « Dans les grandes manufactures où va s'engloutir la majorité des travailleurs, il n'y a ni apprentis, ni compagnons, ni maîtres ; il n'y a que des salariés et des administrateurs de capitaux. Du point de vue du capital, l'ouvrier n'est qu'un agent de production, que rien ne distingue des agents mécaniques : le but est la production la plus abondante et la moins coûteuse ». Il ajoute : « L'ouvrier ne peut se complaire à son œuvre. Il ne la voit paraître sous ses doigts. Il fatigue sans cesse, il ne crée rien »⁹⁰, mettant ainsi en avant les conséquences matérielles et humaines de la division du travail.

⁸⁸ N. Gallois, « Pour la liberté du travail, retour sur les origines des bourses du travail », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 116 – 117, juillet 2011, p. 30.

⁸⁹ Cité par G. Minart, *Gustave de Molinari. Pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, op. cit., p. 40.

⁹⁰ Cité par J. Bruhat, « Le socialisme français de 1815 à 1848 », in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, op. cit., p. 365.

La lecture économique conduit également Molinari à négliger les instruments juridiques qui maintiennent l'ouvrier dans un statut de dépendance. Il n'évoque pas l'interdiction des coalitions et se prononce même en faveur du maintien du livret. Selon lui, ce dernier permettrait d'établir une sorte de système de notation du travail de l'ouvrier. Il conseille ainsi qu'un numéro, correspondant à la qualité du travail, soit inscrit dans le livret afin de renseigner le futur employeur⁹¹. Aux yeux de Molinari, le livret ouvrier n'apparaît pas comme un instrument de contrôle du travailleur, mais au contraire comme un outil bénéfique au fonctionnement du processus économique. La question du travail est révélatrice de la méthode qui sera celle de Molinari : un attachement à une logique économique et individualiste, une confiance dans les vertus du progrès et du marché et une défense des notions cardinales de l'économie politique (libre marché, libre concurrence, libre-échange). À ce titre, les Bourses du travail lui apparaissent comme un moyen de rétablissement de l'équilibre entre l'employeur et l'ouvrier dans la négociation du salaire. Le travailleur étant libre de pouvoir se déplacer où le travail est le mieux rémunéré, il n'est plus contraint d'accepter les conditions imposées par le propriétaire des moyens de production. Au sein de cet équilibre individualisé, Molinari nie la dysmétrie de cette relation et refuse de la traiter en termes de domination ou d'exploitation. La liberté, l'absence de contrainte immédiate lors de la conclusion du contrat suffisent à confirmer l'égalité des contractants. Il convient d'organiser rationnellement le cheminement de la main-d'œuvre afin d'éviter toute concentration du travail en un lieu déterminé pour garantir une juste rémunération à l'ouvrier. L'institution du système des Bourses du travail est ainsi pensée comme une technique d'organisation du marché.

Fermement convaincu de l'efficacité du modèle des Bourses du travail, Molinari mène une politique active pour voir se réaliser leur établissement. Son premier appel à ce sujet est lancé en 1846 dans les colonnes du *Courrier français*, dans un article au titre évocateur : « Appel aux ouvriers »⁹². Ces derniers se montrent néanmoins très réticents à la publication des

⁹¹ Il écrit : « La qualité, ou plutôt le numéro du travail de l'ouvrier pourrait être indiqué sur son livret » « De la mobilisation du travail », *La Réforme*, 9 juin 1845.

⁹² « Nous nous adressons surtout aux ouvriers des corps d'état de la ville de Paris. Déjà ils se trouvent organisés, déjà ils possèdent des bureaux de placement réguliers. Rien ne leur serait plus facile que de livrer à la publicité le bulletin de leurs transactions quotidiennes ; rien ne leur serait plus facile que de doter la France de la publicité du travail. », *Courrier Français*, 26 juillet 1847, repris dans *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2014, p. 174.

prix du travail⁹³. Il tente une nouvelle mise en application de ces principes lors de la révolution de février 1848 en se rapprochant cette fois-ci de la sphère politique. Il raconte : « J'essayais de remettre cette idée à flot. J'écrivais à M. Flocon, alors ministre de l'Agriculture et du Commerce, pour l'engager, sinon à faire bâtir une Bourse du travail à Paris, du moins à mettre au service des travailleurs la bourse déjà bâtie. Les gens d'affaires vont à la bourse dans l'après-midi, les ouvriers ne pourraient-ils pas y aller le matin ? [...] La même idée fut reprise à quelque temps de là, et un projet de Bourse du travail fut même présenté au préfet de police, M. Ducoux, par un architecte, M. Leuiller. M. Émile Girardin prêta son appui à cette tentative, et il offrit même de consacrer une partie de la quatrième page de *La Presse* à la publicité des transactions du travail »⁹⁴. Un projet de loi est soumis à l'Assemblée nationale pour la création des Bourses du travail pendant l'année 1851, mais rapidement rejeté, car considéré comme relevant des compétences communales. Bien que cette première initiative échoue, Molinari est convaincu du bienfondé et de la pertinence du modèle des Bourses du travail, ces dernières constitueront l'une de ces propositions les plus récurrentes.

Section 2 : L'engagement au cœur de la lutte pour le libre-échange

L'engagement en faveur du libre-échange se traduit chez Molinari concrètement dans un engagement militant avec l'Association française pour la liberté des échanges. Il entame ainsi une activité de propagande en faveur de la liberté commerciale au sein d'une structure associative organisée.

Les économistes français se divisent de plus en plus fortement entre libre-échangistes et protectionnistes. Les choix protectionnistes de la Restauration, s'ils ont permis le lancement de l'industrialisation française à l'abri de la concurrence étrangère, sont désormais vivement

⁹³ Molinari raconte : « A la suite de cet appel, je m'abouchai avec quelques-uns des corps de métiers parisiens, entre autres avec la corporation des tailleurs de pierre. On me mit en rapport avec un compagnon surnommé Parisien la Douceur, un des ouvriers ici les plus intelligents que j'aie rencontrés. Parisien la Douceur goûta fort mon plan, et il me promit de l'exposer à la réunion des tailleurs de pierres. Malheureusement, la réunion ne partagea pas l'opinion de son délégué ; elle craignit que la publication des prix du travail à Paris n'attirât une affluence plus considérable d'ouvriers dans ce grand centre de population, et elle me refusa son concours. Mes tentatives ne furent pas plus heureuses ailleurs », *Ibid.*, p. 174.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 175.

critiqués⁹⁵. La France profite d'une main-d'œuvre bon marché, mais se trouve confrontée à la cherté des matières premières, particulièrement celle du fer, freinant ainsi le développement des industries sidérurgiques. Un groupe libre-échangiste se forme dans les années 1840 autour de Frédéric Bastiat⁹⁶ qui devient l'une des figures marquantes du combat contre le protectionnisme. Se rangent parmi les partisans libre-échangistes les industries de luxe et de demi-luxe de Lyon et Paris, des vignobles de qualité, d'une fraction du négoce, rejoints bientôt par la haute banque et les compagnies ferroviaires confrontées au coût du fer français. L'opposition protectionniste se groupe quant à elle autour des cotonniers, de la métallurgie et d'une large part du monde agricole. Loin d'exiger un libre-échange radical, ce groupe demande la suppression des prohibitions et un abaissement des droits de douane afin d'obtenir des facilités commerciales à l'étranger. Molinari s'inscrit comme un protagoniste essentiel de ce combat pour le libre-échange qui, il affirme, contribuera, d'un côté, à l'amélioration de la condition ouvrière, de l'autre, permettra à la France la création d'alliances commerciales avantageuses, supports, à ses yeux, de solides relations diplomatiques européennes.

§ 1 : La rencontre avec Frédéric Bastiat et la fondation de l'Association française pour la liberté des échanges

La rencontre avec Frédéric Bastiat est une étape majeure pour Molinari. Bastiat devient rapidement son mentor et exerce une forte influence sur ses idées. Ils se rencontrent en 1846 lorsque Molinari travaille à la rédaction du *Courrier français*. Il raconte : « Un jour, notre excellent ami, M. Guillaumin, nous envoya un livre qu'il venait d'éditer sous ce titre : *Cobden et la ligue ou l'agitation anglaise en faveur de la liberté commerciale*, par Frédéric Bastiat.

⁹⁵ Pour l'état de la législation avant 1840 voir : J. P. Feldman, « Du protectionnisme français au XIXe (1814 – 1914), *Droits*, n° 64, 2016/2, pp. 46 – 71 et J. P. Feldman, « Bastiat et Cobden, libre échange et protectionnisme en France et en Angleterre dans les années 1840 », *Droits*, n° 65, 2017/1, pp. 29 – 45.

⁹⁶ Frédéric Bastiat (1801 – 1850) est l'une des figures majeures de l'école libérale française. Issu d'une famille de commerçants aisés de Bayonne, il est juge de paix au début de la monarchie de Juillet puis conseiller général des Landes. Il se fait connaître par les économistes de l'École de Paris à l'occasion d'un article publié dans le *Journal des Économistes* en 1844 portant sur la campagne menée par Cobden en faveur du libre-échange au Royaume-Uni. Il écrit dans la foulée *Cobden et la Ligue* et les *Sophismes économiques* en 1845 et fonde l'Association française pour la liberté des échanges en 1846. En 1848, il est élu représentant des Landes à l'Assemblée constituante puis réélu à l'Assemblée législative. Il meurt en 1850 avant d'avoir achevé ses *Harmonies économiques*. Frédéric Bastiat est un libéral convaincu attaquant sans relâche les monopoles, le protectionnisme et le socialisme et proposant de réduire au minimum les fonctions de l'État. Voir la biographie de G. Minard, *Frédéric Bastiat, le croisé du libre-échange*, Paris, Harmattan, 2004.

Nous ne connaissons que d'une manière très vague Cobden et la Ligue [...] Nous ne connaissons pas du tout Bastiat. Cependant, nous lûmes le livre, et le *Courrier français* en publia un compte-rendu enthousiaste. Quelque temps après cette publication, notre garçon de bureau nous annonçait la visite d'un « monsieur qui avait l'air de la province » [...] Nous voyons apparaître un monsieur maigre, mais d'apparence robuste avec une tête fine, des traits réguliers, le nez un peu fort, le teint basané, des yeux bruns, vifs et malicieux [...] La connaissance fut bientôt faite. Nous priâmes notre visiteur de nous prêter son concours dans la campagne que le journal avait engagée en faveur de la liberté commerciale »⁹⁷.

Frédéric Bastiat se fait, en effet, connaître par les économistes de l'École de Paris grâce à son engagement pour le libre-échange au travers de deux publications : « De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples » en 1844 dans le *Journal des Économistes*, et *Cobden ou l'agitation pour la liberté du commerce* publié chez Guillaumin en 1845, qui connaissent toutes deux un grand succès. Dans ces deux contributions, il participe activement à la promotion en France de l'action menée par Richard Cobden et l'*Anti Corn Law League* au Royaume-Uni.

Fondée par Cobden en 1838, cette League s'est donnée pour mission d'abolir les lois protectionnistes sur le grain. Liant la prospérité future de la Grande-Bretagne à la cause du libre-échange, la League cherche l'appui de la classe ouvrière en menant une campagne en faveur du pain bon marché. Elle devient très rapidement un groupe de pression très actif et l'artisan principal de la lutte pour l'introduction du libre-échange au Royaume-Uni. Aux bénéfices économiques qu'engendrerait cette réforme, Cobden argumente également sur le terrain de la politique internationale : le libre-échange est un facteur puissant de paix internationale. Selon lui, le développement de la prospérité génère une interdépendance de plus en plus étroite entre les nations, caractérisée par l'augmentation des liens commerciaux. L'abolition des *corn Law* est finalement obtenue en 1846 après une vaste campagne de la League et grâce à l'appui du ministre tory Robert Peel⁹⁸. Elle marque l'entrée du Royaume-Uni

⁹⁷ G. de Molinari, « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *Journal des Économistes*, juillet 1878, p.60.

⁹⁸ Robert Peel (1788 – 1850) est le fils d'un des plus grands manufacturiers de coton en Angleterre. Il se tourne cependant vers une carrière politique. Il devient député en 1809, puis occupe des fonctions ministérielles avant de diriger le cabinet de 1841 à 1846. À la tête du cabinet, Robert Peel s'intéresse aux problèmes économiques et financiers : il remet en vigueur l'impôt sur le revenu en 1842, confie à la banque d'Angleterre le monopole de l'émission de nouveaux billets en 1844. Souhaitant d'abord maintenir les tarifs protectionnistes sur les grains, il

dans le libre-échange. Cette victoire est saluée avec enthousiasme par Molinari et les économistes de l'École de Paris. Un rapprochement s'opère entre l'École de Manchester, dont le leader est Cobden, et celle de Paris. Richard Cobden est ainsi accueilli lors d'un banquet organisé par la Société d'Économie politique à Paris le 18 août 1846, banquet auquel participent naturellement Molinari et Bastiat⁹⁹.

Bastiat, fortement inspiré par la démarche introduite par Cobden, entend reproduire le même schéma en France. Il lance ainsi officiellement l'Association française pour la liberté des échanges le 1er juillet 1846 dans laquelle il enrôle Molinari¹⁰⁰. La présidence est confiée au Duc d'Harcourt¹⁰¹, pair de France connu pour son engagement en faveur du libre-échange, Frédéric Bastiat est secrétaire général, Molinari est nommé secrétaire adjoint¹⁰². Des antennes sont constituées à Lyon, Marseille, le Havre et Bordeaux la même année, mais également en Belgique, en Allemagne. Afin de relayer ses travaux, l'Association se dote également d'un journal, *Le Libre-échange, Journal du travail agricole, industriel et commercial*. Une première réunion publique se tient à Paris dès le 28 août 1846 et une deuxième le 29 septembre de la même année¹⁰³.

est progressivement convaincu par les arguments de Cobden et rallie les libre-échangistes. Il fait voter au Parlement l'abolition des lois céréales, abolition prévue sur trois ans. Molinari salue avec enthousiasme la conversion de Robert Peel aux thèses libre-échangistes et lui consacre une biographie dans le *Dictionnaire d'Économie politique* : « Robert Peel », *Dictionnaire de l'Économie politique*, tome 2, Paris, Guillaumin et Cie, 1853, pp 351 – 353 ; ainsi qu'une nécrologie : « Sir Robert Peel », *Journal des Économistes*, août 1850, pp. 46 – 57.

⁹⁹ A. Courtois, *Annales de la Société d'Économie politique*, tome 1, Paris, Guillaumin, 1889, p. 37.

¹⁰⁰ Une première association est constituée à Bordeaux le 10 février 1846, celle du 1er juillet correspond à l'antenne parisienne.

¹⁰¹ François Eugène Gabriel, duc d'Harcourt (1786 – 1865) est élu député de Seine et Marne en 1827, après avoir effectué une carrière militaire, et siège dans l'opposition libérale. Nommé secrétaire de la Chambre, il remet à Charles X l'adresse des 221 qu'il a lui-même signée. Il soutient la monarchie de Juillet en tant que député de 1830 à 1837, date à laquelle il est nommé pair de France. Favorable au libre-échange, il prend la direction de l'Association et réclame l'abaissement progressif des tarifs douaniers auprès de la Chambre des Pairs. Une notice lui est consacrée par le *Nouveau Dictionnaire d'Économie politique* : « Harcourt », *Nouveau Dictionnaire d'Économie politique*, tome 1, Paris, Guillaumin et Cie, 1900, pp. 1122 – 1123.

¹⁰² Parmi les membres de l'Association, on compte également Anisson Dupéron, Charles Renouard, tous deux pairs de France, Adolphe Blanqui et Charles Dunoyer, Léon Faucher, députés, Horace Say, Michel Chevalier, député et professeur au Collège de France ainsi que quelques industriels et négociants.

¹⁰³ L'Association tiendra six autres meetings, de plus en plus éloignés, jusqu'à sa dissolution en 1848 : le 24 novembre 1846 ; 29 décembre ; 22 février 1847 ; 30 mars ; 7 janvier 1848 ; 15 mars. Les réunions de l'Association regroupent 1000 à 2000 personnes, chiffres élevés, mais bien en deçà des meetings de la League de Cobden. D. Todd, *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1814 – 1851)*, Paris, Grasset, 2008, p 345.

L'Association, à l'image de la League, met en place les instruments qui lui permettront d'exercer une campagne active dont l'objet est l'orientation de l'opinion publique vers le libre-échange. L'intention est expliquée par Molinari à travers l'exemple du travail mené par les libre-échangistes anglais : « Mettant au service de la vérité économique les deux admirables leviers de l'association et de la presse [les agitateurs] dénoncent aux masses la grande tromperie du système protecteur, et que les hommes d'État anglais, obéissant au commandement de l'opinion convertie, brûlent ce qu'ils ont adoré et adorent ce qu'ils ont brûlé ». Avec ses travaux, l'Association espère en effet lancer un mouvement social suffisant pour exercer une pression sur le gouvernement et faire pencher la balance en faveur du libre-échange. En 1842, l'initiative du gouvernement Guizot de lancer une Union douanière avec la Belgique échoue face à la résistance de l'opinion protectionniste. Tirant les leçons de cet échec et de la réussite de la League en Angleterre, les membres de l'Association considèrent qu'une conversion de l'opinion publique aux thèses libre-échangistes doit précéder toutes réformes politiques. Molinari et Bastiat entament ainsi un vaste travail de persuasion des vertus bienfaitrices du libre-échange en développant une argumentation largement inspirée de celle de Cobden.

§ 2 : Les fondements de l'argumentation libre-échangiste

A) Le libre-échange, instrument d'une répartition équitable des richesses

Le libre-échange défendu par l'Association ne consiste pas dans une libre circulation totale des marchandises au niveau international, mais dans une proposition bien plus modérée : la réduction des tarifs douaniers. Dans les statuts de l'association, l'argumentation des économistes libre-échangistes se fait en premier lieu sur le terrain du droit naturel. Le libre-échange est en effet réclamé « au nom de la propriété, de la justice, de la paix et de la fraternité entre les peuples ». Pour les libre-échangistes français, « l'échange est un droit naturel comme la propriété ». Le droit d'échanger est ainsi conçu comme un droit naturel découlant directement de la liberté du travail. Tout individu qui crée ou acquiert un bien « doit pouvoir avoir l'option de l'appliquer à son usage ou de le céder », dans la limite du respect des bonnes mœurs et de l'ordre public. Les tarifs protectionnistes constituent, selon eux, une atteinte à ce droit

d'échanger, ils en perturbent l'exercice et, par conséquent, le bon fonctionnement de l'économie. Ils entravent le développement de la prospérité publique « puisque celui qui n'est pas libre d'échanger, ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux »¹⁰⁴. Le libre-échange est ainsi conçu comme un instrument du « progrès », entendu autant au sens de progrès technique que de progrès social, et de la justice, disposant d'un fondement moral indéniable.

Contributeur de l'Association, Molinari partage pleinement ces thèses et apporte sa propre pierre à l'édifice. Il intervient à de multiples reprises sur le thème du libre-échange : une première fois dans ses *Études économiques sur l'organisation de la liberté industrielle* publiées en 1846 ; dans un discours prononcé lors du meeting du 29 décembre 1846 de l'Association, discours publié par la suite dans le *Libre-échange* le 3 janvier 1847 et intitulé « Le protectionnisme est une forme d'esclavagisme » ; enfin il rédige son premier article pour le *Journal des Économistes* sur cette thématique, « De l'agriculture en Angleterre », dans le numéro de janvier 1847. À travers ces différentes contributions, Molinari prononce une condamnation totale du protectionnisme. Selon lui, ce dernier est facteur de vie chère et maintient ainsi une partie de la population dans la pauvreté en empêchant la répartition équitable des richesses produites. Il affirme en effet que « l'entrepreneur, protégé par le tarif douanier contre la concurrence du dehors » peut vendre ses produits à un prix plus élevé et engendrer un surplus de profit. Cette surtaxe, payée par le consommateur du produit, pèse, selon lui, plus lourdement sur les classes laborieuses dont les moyens sont nécessairement plus limités.

Dans la lignée des physiocrates et de Jean-Baptiste Say, Molinari considère que l'économie est soumise à des lois naturelles. Toute influence extérieure perturbe les effets positifs de l'ordre engendré par ces lois de l'économie. Prenant l'exemple de l'Angleterre, il constate que bien que la productivité agricole ait augmenté, les prix n'ont pas baissé. Or, selon une loi énoncée par Ricardo, « à moins de perturbations extérieures, les prix sont toujours proportionnés aux quantités de travail qu'ont exigé les produits ». Molinari soutient alors que ce sont les *Corn Laws* qui empêchent la baisse des prix en perturbant l'action des lois de l'économie politique. Il affirme : « lorsque par conséquent toute influence perturbatrice aura cessé de neutraliser les effets de la loi économique [...], les prix baisseront d'un cinquième, et

¹⁰⁴ G. de Molinari, « Association pour la liberté des échanges », *Dictionnaire de l'Économie politique*, Tome 2, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1853, p. 45 et suivantes.

le bénéfice des progrès réalisés dans la production agricole, après avoir été longtemps accaparés par les propriétaires terriens, ira enfin à la masse des consommateurs ». Molinari qualifie cette réforme de véritable « révolution sociale ». Il écrit en effet : « la révolution sociale de la Grande-Bretagne se trouvera accomplie sans perte pour le pays et sans secousse pour le monde. Le règne de l'égalité aura été substitué pacifiquement au règne de l'inégalité »¹⁰⁵.

C'est dans cette optique que Molinari considère le libre-échange comme une réponse à la question sociale. Par le jeu des lois de l'économie, en soumettant les producteurs à la libre concurrence internationale, ils seront dans l'obligation de baisser leurs prix. Cette dernière se fera en faveur de la classe des consommateurs dont la classe ouvrière représente la grande majorité. Les classes ouvrières prendront ainsi leur part dans l'accroissement des richesses permis par le développement économique engendré par la Révolution industrielle¹⁰⁶.

Le libre-échange n'est pas seulement économiquement plus rentable, plus efficace, il s'inscrit dans une théorie de la justice¹⁰⁷. Il est conçu comme un instrument naturel de répartition des richesses. Les libre-échangistes affirment, en effet, que le marché national, protégé de la concurrence anglaise, a donné naissance à de grands monopoles. Ces derniers tronquent le marché, imposent des prix élevés, prélèvent, grâce aux prohibitions, une rente sur la richesse française et aggravent la misère ouvrière. C'est dans une optique de répartition équitable des richesses que s'inscrivent les thèses de Molinari et de l'Association pour la liberté des échanges. Bastiat emploie d'ailleurs le terme de « spoliation »¹⁰⁸, lourd de sens. Selon les libre-échangistes, il s'agit d'une spoliation, d'une injustice dans la mesure où une partie des grands producteurs monopoleurs s'enrichit sur le dos de la classe des consommateurs. Le système protecteur contribue ainsi indirectement au maintien des inégalités et à la précarité de la classe ouvrière. Il y a, dans les thèses de Molinari et de l'Association, une conscience et un

¹⁰⁵ G. de Molinari, « De l'agriculture en Angleterre », *Journal des Économistes*, janvier 1847, in *Œuvres complètes*, Vol. 4, *op. cit.*, p. 277.

¹⁰⁶ Il écrit par exemple : « Loin de baisser, les salaires généraux des ouvriers hausseraient, car le bas prix de toutes choses augmenterait la consommation. — L'accroissement de la consommation augmenterait la demande des bras. Or, vous savez que plus la demande des bras est active, plus les salaires s'élèvent. Les ouvriers gagneraient doublement à l'avènement du libre-échange ; ils y gagneraient d'abord par l'abaissement du prix de tous les objets de consommation, ensuite par l'augmentation de leurs revenus. », « Le protectionnisme est une forme d'esclavagisme », *Le Libre Échange*, 3 janvier 1847.

¹⁰⁷ M. Leter, « Éléments pour une étude de l'École de Paris », *op. cit.*, pp. 499 à 510.

¹⁰⁸ Voire, entres autres, F. Bastiat, *Protectionnisme et communisme*, Paris, Guillaumin et Cie, 1849, brochure dans laquelle Bastiat assimile les termes de protection et de spoliation.

véritable intérêt pour le problème de la répartition des richesses et une réflexion sur les fondements des inégalités économiques. Selon eux, une minorité d'individus disposent de privilèges législatifs lui permettant de s'enrichir injustement au détriment des non-privilegiés, des consommateurs, des ouvriers, des commerçants, des industriels... Molinari écrit ainsi : « Messieurs, quel est l'effet du système protecteur ? C'est d'augmenter d'une manière factice, au profit d'une certaine classe d'individus, le prix des choses nécessaires à la vie de tous »¹⁰⁹. En ce sens, la doctrine de Molinari se veut anti-privilèges et propose, à travers le libre-échange, un instrument de justice sociale permettant de régler en partie les inégalités économiques, instrument conforme aux théories du libéralisme économique. C'est en effet dans le respect de l'ordre économique naturel qu'il faut chercher la solution aux problèmes posés par la question sociale et non pas dans une réorganisation radicale de la société ou un interventionnisme étatique abusif qui toucherait directement les relations économiques privées. La liberté des échanges, conforme à l'état naturel de l'économie, apparaît alors comme un médium à la fois simple et efficace¹¹⁰. Le développement de la prospérité et la réduction des inégalités ne seront permis que par une circulation plus libre des marchandises au plan national et international. Ces positions témoignent de la croyance de Molinari dans les bienfaits de la liberté économique, de son optimisme dans les vertus de la révolution industrielle. Il a la conviction que la libre concurrence peut suffire à solutionner la question sociale.

B) Le cas pratique de la famine irlandaise

L'analyse que réalise Molinari de la situation irlandaise est largement révélatrice de la force de ses convictions sur la véracité des théories économiques et du libre-échange. Il s'intéresse à la question de l'Irlande au cours de l'année 1847 au moment où la famine s'aggrave. Il rédige plusieurs articles sur le sujet : « Situation de l'Irlande » dans la *Revue nouvelle* du 1^{er} janvier 1847 et « L'Irlande » dans le *Journal des Économistes* de mars 1847. Entre 1845 et 1851, l'Irlande connaît une famine qui causera la mort d'environ un million d'Irlandais et l'exil d'un autre million. Cette famine se produit en pleine période de progrès

¹⁰⁹ G. de Molinari, « Le protectionnisme est une forme d'esclavagisme », *Le Libre-échange*, 3 janvier 1847.

¹¹⁰ La simplicité du procédé est évoquée par Molinari lui-même : « Vous voyez, messieurs, que la liberté est une recette simple, pour améliorer le sort des classes laborieuses », *ibid.*

industriel et économique au sein de l'État le plus avancé dans le processus de la Révolution industrielle. L'Irlande est en effet sous domination britannique comme le dispose l'Acte d'Union de janvier 1801. Plusieurs éléments en amont préparent la famine. L'Irlande, tout d'abord, traverse une crise économique importante. L'économie irlandaise souffre, en effet, de la concurrence européenne depuis la fin du blocus napoléonien en 1814 et de la concurrence anglaise introduite par l'acte de libre-échange de 1824, causant ainsi la ruine de nombreuses industries irlandaises. À une situation économique difficile, s'ajoute une forte natalité : la population double entre 1750 et 1800. En 1820, on compte 7 millions d'Irlandais, le chiffre monte à 8,5 millions en 1845. La structure sociale, très inégalitaire, favorise également le développement de la misère. Au sommet, on trouve les propriétaires fonciers, environ 10 000 personnes issues de familles anglaises et écossaises et ne résidant pas, pour la plupart, sur le sol irlandais. Il loue leurs terres à des tenanciers, qui eux-mêmes sous-louent à des paysans. Cette multiplication des niveaux de locations morcèle la terre : les agriculteurs ne possèdent souvent qu'un lopin de taille réduite. Cette fragmentation de la terre conduit à une large dépendance de la paysannerie à la culture de la pomme de terre, cette dernière permettant un rendement suffisant pour nourrir une famille sur une parcelle très réduite. En 1845, 800 000 hectares sont réservés à la culture de la pomme de terre, soit 10 % de la terre irlandaise et environ un tiers des cultures. Les céréales, dont le prix est plus élevé, sont destinées à la vente pour payer le loyer des terres.

Dans ce contexte fragile, l'importation du mildiou, un champignon originaire d'Amérique du Sud, détruit une large partie des cultures de pommes de terre à une époque où les trois cinquièmes de la population, soit plus de 3 millions de personnes, en dépendent alimentaires et précipite l'Irlande dans la famine. En 1845, la moitié des récoltes est estimée impropre à la consommation. Le gouvernement britannique, sceptique sur la gravité de la situation, tarde à réagir. Robert Peel écrit, en effet, en octobre 1845 : « Les rapports venus d'Irlande sont tellement empreints d'exagération qu'il est toujours profitable de n'y réagir qu'après un certain délai »¹¹¹. Les pouvoirs publics, dont la préoccupation majeure est la limitation des dépenses, mettent cependant en place deux mesures : l'achat de provisions et leur acheminement en Irlande ainsi que l'instauration de programmes d'emploi publics fournissant aux paysans les ressources nécessaires pour payer lesdites subsistances. Ces décisions sont

¹¹¹ Lettre de Sir Robert Peel au Duc de Wellington, 21 octobre 1845, cité dans *Œuvres Complètes*, Vol. 4, *op. cit.*, p. 241.

appliquées avec retenues et des retards volontaires¹¹² : entérinées aux mois de novembre 1845, elles ne furent suivies d'instruction pratique qu'au mois de février de l'année suivante. Le gouvernement britannique, fondamentalement libéral, considère en effet que le peuple irlandais doit avant tout compter sur lui-même¹¹³.

À la récolte de 1846 toujours touchée par le mildiou s'ajoute une mauvaise récolte de blé rendant son importation difficile. Le gouvernement britannique maintient les dépôts de nourriture, mais uniquement en dernier ressort, de crainte de décourager l'activité privée. L'État anglais met l'accent sur les *workhouses*, des maisons de travail à la réglementation très stricte¹¹⁴, dans lesquelles les Irlandais doivent œuvrer pour gagner de quoi payer les subsistances fournies par le gouvernement. Les conditions de travail exigées de la population affamée, l'entassement et l'absence de toutes mesures d'hygiène font de ces *workhouses* des foyers épidémiques. Certaines régions de l'Irlande, le sud particulièrement, sombre dans la misère la plus complète. L'abolition des *Corn Laws* par le ministère Peel s'appuie en partie sur la famine irlandaise pour justifier le libre-échange¹¹⁵.

Dans ces contributions, Molinari n'a pas connaissance de l'existence du mildiou et considère que la famine irlandaise a été causée par une surexploitation de la terre. Dans « L'Irlande », il affirme que la famine trouve son origine dans le morcellement des propriétés, morcellement causé en partie par les *Corn Laws*. En effet, les grands propriétaires anglais confient la gestion de leurs terres à des intermédiaires. Ces derniers sous-louent la terre pour payer la rente aux propriétaires fonciers, les fermiers sous-louant eux-mêmes leurs terres, entraînant ainsi la multiplication des niveaux sous-location et, *in fine*, un morcellement infini de la terre. Molinari affirme que l'existence de ces intermédiaires dissuade le propriétaire foncier d'investir des capitaux dans la modernisation de ses terres. Le fermier, du fait du prix élevé de la rente, ne peut investir non plus pour améliorer le produit de l'agriculture. Molinari

¹¹² « L'une des préoccupations majeures des autorités, tout au long de la crise, est de limiter les dépenses. L'État, pense-t-on alors, n'a nullement vocation à intervenir dans les questions sociales. Même quand, sous l'administration Russell comme sous celle de Peel, des crédits sont engagés, le souci de limiter le coût confine à l'obsession », F. Bensimon et L. Colantonio, *La Grande Famine en Irlande*, Paris, PUF, 2014, p. 51.

¹¹³ Il est également possible de souligner la persistance d'un climat d'agitation et d'opposition à la domination britannique sur le sol irlandais, expliquant une certaine retenue des autorités anglaises. En effet, au tournant des années 1840, des meetings et des manifestations demandent la mise en place de réformes politiques : la fin de l'union avec la Grande-Bretagne et le retour à un parlement national.

¹¹⁴ Séparation des hommes et des femmes, alimentation rudimentaire, travail manuel pénible.

¹¹⁵ F. Bensimon et L. Colantonio, *La Grande Famine en Irlande*, *op. cit.*, p. 55.

affirme que les *Corn Laws* ont encore accentué cette tendance et contribué à la famine irlandaise. Elles ont en effet permis aux propriétaires d'augmenter leurs rentes et accélérer le morcellement de la terre pour permettre leur paiement. Il écrit : « La loi céréale a accru en Irlande [...] la rente des propriétaires en surélevant le prix du blé, elle a ainsi contribué, d'une part, à maintenir la funeste existence des intermédiaires ; d'une autre part, à obliger les populations à se nourrir désormais d'une substance inférieure, la pomme de terre »¹¹⁶. Il affirme alors que l'État britannique doit se garder d'intervenir et laisser les propriétaires fonciers gérer la crise. Il est de leur responsabilité de valoriser leur propriété et d'investir leurs capitaux dans la terre pour que celle-ci fournisse un rendement suffisant pour nourrir décemment la population. Il écrit : « Il est vraiment déplorable que le ministère whig, au lieu de laisser ce progrès nécessaire, inévitable, s'accomplir de lui-même, ait voulu à toute force intervenir dans les affaires économiques des Irlandais. L'unique résultat de son intervention sera de retarder le progrès, et de prolonger ainsi la situation dangereuse où se trouve placée l'Irlande. Nous avons vu plus haut qu'en contribuant à nourrir le peuple, le gouvernement rend moins actif l'intérêt qui porte les propriétaires à améliorer leurs domaines »¹¹⁷. L'intervention de l'État britannique décourage ainsi l'initiative individuelle. Molinari affirme alors que la solution à la famine irlandaise repose sur le laisser-faire et la liberté du commerce, dont le libre-échange est un volet essentiel. Il conclut son article de manière optimiste et encourage le ministère Russel¹¹⁸ à entamer une politique non interventionniste : « Ne désespérons pas toutefois de l'avenir de l'Irlande. Aussitôt que tout le monde sera bien convaincu en Angleterre que le système d'intervention de l'État est vicieux, et déjà l'expérience de six mois a fait entrer cette conviction dans un bon nombre d'esprits, ce système sera abandonné et l'Irlande pourra s'acheminer sans entrave à de meilleures destinées. Pourvu que le ministère whig ne se décide pas trop tard à *laisser faire* ! »¹¹⁹

¹¹⁶ G. de Molinari, « L'Irlande », *Journal des Économistes*, mars 1847 ; in *Œuvres complètes*, Vol. 4, *op. cit.*, p. 287.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 300.

¹¹⁸ Le ministère Peel chute à l'été 1846, c'est un libéral, Lord John Russel, qui est nommé Premier Ministre par la Reine. Si le premier apporte une aide alimentaire, bien qu'insuffisante et demeurant payante, à l'Irlande par l'importation de grain depuis les États-Unis, la réponse du ministère Russel à la famine résidera, dans un premier temps, dans la mise en place de chantiers publics. Face à l'échec de cette politique, Russel fera adopter le *Temporary Relief Act* mettant progressivement en place des soupes populaires (celles-ci s'accompagneront d'une bureaucratie très lourde et de tickets de rationnement). F. Bensimon et L. Colantonio, *La Grande Famine en Irlande*, *op. cit.*, pp. 47 à 72.

¹¹⁹ G. de Molinari, « L'Irlande », *Journal des Économistes*, mars 1847 ; in *Œuvres complètes*, Vol. 4, *op. cit.*, p. 301.

Le cas de la famine irlandaise fournit à Molinari un exemple caractéristique lui permettant de mettre en valeur ses théories économiques. Les *corn Laws* ont, selon lui, eu des conséquences profondes sur le morcellement de la terre, la spécialisation de l'agriculture irlandaise sur la culture de la pomme de terre et ont ainsi indirectement contribué à la famine. Il s'agit donc avant tout d'un problème politique. Face à la situation du peuple irlandais, Molinari préconise une stricte application des principes de l'économie politique et du libéralisme économique : liberté du commerce et non-interventionnisme lui apparaissent comme les remèdes de la crise. L'intervention de l'État britannique ne peut contribuer qu'à ralentir la sortie de cette crise en décourageant l'initiative individuelle et la responsabilité des propriétaires terriens anglais. L'analyse de Molinari sur le cas de la famine met en lumière l'optimisme dont il fait preuve sur les vertus du laisser-faire et sa croyance dans les vertus bienfaitrices d'un marché laissé libre. Un interventionnisme palliatif, mesuré de l'État dans les relations économiques ne peut être admis, même en temps de crise. L'aide qui pourrait être apportée par des fonds publics ne ferait qu'encourager le laxisme des propriétaires terriens et perpétuer le paupérisme et la souffrance du peuple irlandais. L'application d'un laisser-faire implacable, dans le plus pur respect des principes de la science économique, apparaît alors inévitable. La lecture offerte par Molinari de la Grande Famine irlandaise apparaît très abstraite, soumise à un certain dogmatisme économique et ne mesure pas la tragédie du peuple irlandais en laissant place à une logique purement économique dont les conséquences sont pleinement malthusiennes. Elle met également en lumière l'orientation de la doctrine de Molinari vers un antiétatisme intraitable, caractéristique essentielle de son œuvre¹²⁰.

C) Le libre-échange, instrument de la paix et de la solidarité internationale

Le libre-échange défendu par Molinari n'est pas seulement conçu comme un instrument de répartition équitable des richesses, il est également le support d'une politique extérieure favorisant la paix entre les nations. Dans son article « Politique républicaine des libre-échangistes anglais » publié en mai 1848 dans le *Journal des Économistes*, il s'inspire de la démarche de Cobden qui lie déjà le libre-échange aux relations extérieures du Royaume-Uni.

¹²⁰ Concernant les Bourses du travail, Molinari faisait encore la part belle à l'activité de l'État en le chargeant d'améliorer l'accessibilité des ouvriers aux moyens de transport, voire garantir leur gratuité, position désormais abandonnée au profit d'un antiétatisme plus rigoureux.

« Je regarde plus loin, déclare Cobden, je vois le principe du libre-échange jouant dans le monde moral le même rôle que le principe de la gravitation dans l'Univers : attirant les hommes les uns vers les autres, rejetant les antagonismes de race, de croyance et de langue ; et nous unissant dans le lien d'une paix éternelle »¹²¹. Il s'agit du deuxième volet du programme de Cobden : à son programme économique consistant dans une baisse générale des prix sous l'effet du libre-échange dont il résulterait une amélioration des conditions de vie des ouvriers, il ajoute un programme politique pacifiste se résolvant en faveur d'un non-interventionnisme, une diminution des budgets attribuée à la guerre et un abandon du système colonial. Considérant également le commerce comme le vecteur privilégié des relations internationales, Molinari soutient activement ses propositions.

Commentant des brochures de Cobden¹²² dans son article, Molinari rappelle : « M. Cobden a demandé l'application de la politique pacifique et fraternelle des *free-traders* de la Ligue ; il a réclamé en conséquence, la diminution de l'armée et de la flotte ». Selon Molinari, la politique extérieure des États est basée sur l'adage erroné de Montaigne selon lequel « le proufict de l'un fait le dommage de l'autre », bastion du mercantilisme. C'est sur cette erreur économique que sont construites les théories protectionnistes. Il s'oppose à cet argument de principe et s'accorde avec la maxime des partisans de la liberté commerciale : « la prospérité de chacun, individu ou peuple, concourt à la prospérité de tous ».

C'est sur ce postulat que Molinari fait reposer ses prétentions pacifistes. En effet, selon lui, la puissance d'une nation ne peut découler de la conquête et du rapt des ressources, qu'elles soient naturelles ou financières, des autres États. Au contraire, « la guerre est une industrie coûteuse pour les vainqueurs comme pour les vaincus », affirme-t-il. Elles détournent l'emploi utile des ressources empêchant ainsi le développement de la prospérité nationale. Dans ces brochures, Cobden va jusqu'à réaliser un bilan comptable de la dette nationale britannique. Molinari reprend et explicite cette démarche : « [Cobden] se mit à étudier le système politique et économique de son pays [...] Esprit positif et pratique, doué au plus haut degré du sens des affaires, il s'appliqua avant tout à examiner le livre des comptes de l'Empire britannique »¹²³.

¹²¹ Richard Cobden cité par P. Bairoch, *Victoires et déboires : histoires économiques et sociales du monde du XVIe à nos jours*, Tome 2, Paris, Gallimard, 1997, p. 283.

¹²² « England, Ireland and American by an Manchester manufacturer » de 1835 et « Russia » de 1836.

¹²³ G. de Molinari, « Politique républicaine des libre-échangistes anglais », *Journal des Économistes*, mai 1848, p. 220.

De ce bilan comptable des finances britanniques, Molinari reprend les conclusions déjà établies par Cobden : la guerre est une industrie coûteuse et nuisible pour le commerce se soldant toujours pas un déficit. Les expériences des guerres napoléoniennes le démontrent amplement : le blocus continental imposé par l'Empereur faillit ruiner l'économie anglaise et plongea le pays dans de graves désordres sociaux. Reprenant les propos de Cobden sur le sujet, Molinari écrit : « Avant la guerre, le vent soufflait à la liberté commerciale, nous avons conclu avec la France un traité de commerce qui promettait d'augmenter considérablement le chiffre de nos affaires avec ce pays [...] Après la guerre, tout s'est trouvé changé : non seulement la France nous a fermé ses ports, mais nos magnanimes alliés eux-mêmes ont suivi l'exemple de notre ennemie ; ils ont renouvelé le blocus continental. Voilà à quoi nous a servi la guerre »¹²⁴. Les guerres coloniales se soldent par le même déficit que les guerres continentales : l'ouverture des marchés coloniaux n'a pas réussi à dépasser les coûts de la conquête. Reprenant encore les données rassemblées par Cobden, Molinari écrit : « Quelle ne fut point la surprise de [Cobden] lorsqu'il s'aperçut que le plus grand nombre des budgets coloniaux se soldaient en déficit, bien loin de rapporter un profit à la mère patrie ».

Si la guerre est une industrie coûteuse ne se soldant toujours par un déficit financier, là réside la preuve que les intérêts des nations sont solidaires. Molinari affirme, en effet, que « les peuples se trouvent naturellement rattachés les uns aux autres par un étroit lien de solidarité de telle sorte qu'aucune nation ne peut prospérer ou décliner sans que toutes les autres nations prospèrent ou déclinent ». Il souscrit ainsi pleinement à la thèse de l'harmonie naturelle des intérêts développée par Smith dans *De la Richesse des Nations*, thèse constituant « la première grande protestation de la science contre la politique internationale des peuples européens ». Molinari s'éloigne cependant des doctrines philanthropiques en réalisant un bilan financier des industries guerrières. À une critique philanthropique, moraliste des effets de la guerre, Molinari joint une approche économique en reprenant les bilans comptables établis par Cobden. Sa critique se veut ainsi rationnelle, scientifique. La guerre est, à ses yeux, contraire à l'ordre naturel, ordre ne reposant pas sur le conflit, mais sur l'harmonie et la solidarité des intérêts. Preuve en est, selon lui, la guerre provoque un appauvrissement des nations engagées dans la lutte. Au contraire, le commerce est l'instrument de l'harmonie naturelle des intérêts. Le libre-échange conduit à l'augmentation des relations marchandes, des échanges économiques

¹²⁴ *Ibid.*, p. 221.

internationaux qu'une guerre viendrait perturber et constitue ainsi une garantie effective du maintien de la paix¹²⁵.

Dans la continuité des auteurs du XVIII^e siècle, Molinari pense le concept de marché comme un moyen de résoudre la question de la guerre entre les nations. La science économique permet un traitement apparemment plus logique de ce problème. L'idée était déjà développée par Sir Dudley¹²⁶ en 1691 dans ses *Discourses Upon Trade* : « Du point de vue du commerce, le monde entier n'est qu'une seule nation ou un seul peuple, à l'intérieur duquel les nations sont comme des personnes ». L'idée sera reprise et développée au XVIII^e siècle notamment par Montesquieu qui écrira que « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix ». Les physiocrates pousseront cette nouvelle perception des rapports entre les nations jusqu'à sa limite. Pour Lemer cier de La Rivière¹²⁷, « chaque nation n'est qu'une province du grand royaume de la nature ». Pour tous ces auteurs, c'est l'économique, le commerce qui constitue le lien de solidarité entre les nations et contribue au maintien effectif de la paix¹²⁸.

À travers son engagement en faveur du libre-échange, Molinari montre son inclination pour des valeurs cardinales du libéralisme économique : droit naturel, liberté commerciale, libre concurrence. Son soutien à la cause du libre-échange et son admiration du travail de Cobden le révèlent également comme un jeune intellectuel engagé en faveur de la paix européenne. Molinari croit fermement dans les vertus du marché, de l'échange économique comme outil de paix et de solidarité internationale. Le marché, à travers la notion de libre-échange, donne ici une assise matérielle à la paix entre les nations : il donne une assurance à la sécurité extérieure et permet de penser rationnellement le développement de la richesse en même temps que celui de la paix. Les contributions de Molinari et de l'Association pour la liberté des échanges et la

¹²⁵ Dans ces développements sur les relations entre libre-échange et paix internationale, Molinari passe sous silence le cas de la première guerre de l'Opium (1839 – 1842) entre le Royaume –uni et la Chine, événement en opposition manifeste avec les théories qu'il promeut.

¹²⁶ Dudley North (1641 – 1691) est un économiste anglais et l'un des principaux promoteurs du *laissez-faire* en Angleterre. Ses *Discourses upon Trade*, publié anonymement en 1691, sont repris par John Ramsay McCulloch dans la *Select Collection of Early Tracts on Commerce*. Contre les doctrines mercantilistes, North essaye de prouver que la richesse trouve sa source dans le travail des hommes et non pas dans la circulation d'or et d'argent. L'échange avec les autres nations augmente la richesse nationale parce que les nations sont liées entre elles.

¹²⁷ Pierre-Paul Lemer cier de la Rivière de Saint Médard (1719 – 1801) est un représentant de l'école physiocratique. Il débute comme conseiller au Parlement de Paris avant de devenir Intendant des Antilles. Il publie *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* en 1767 dans lequel il développe la théorie du « despotisme légal ».

¹²⁸ Pierre Rosanvallon, *Le capitalisme utopique*, Paris, Éditions points, 1999, p. 39 et suivantes.

promotion des vertus pacifistes des échanges commerciaux internationaux s'inscrivent dans un contexte d'isolement diplomatique de la France. En effet, sous la monarchie de Juillet, la France est confrontée à de fortes difficultés diplomatiques depuis la fin de la période napoléonienne. Les souverains européens, méfiants à l'égard d'un nouveau mouvement révolutionnaire en France, n'offrent qu'une reconnaissance sommaire à Louis-Philippe après les événements de 1830¹²⁹. Dans ces conditions, un rapprochement avec l'Angleterre, dont le régime politique est proche, par l'établissement d'un traité commercial, apparaît souhaitable. Des intérêts diplomatiques¹³⁰ communs conduisent à une première Entente cordiale franco-britannique, rejointe par le Portugal et l'Espagne en 1834, entente qui n'empêche pourtant pas la persistance de nombreuses rivalités diplomatiques, commerciales et coloniales entre les deux nations. En effet, les relations entre l'Angleterre et la France sont jalonnées par des conflits diplomatiques. Si les deux pays vont se soutenir de concert lors des crises de succession de l'Espagne et du Portugal, les rivalités coloniales ainsi que la Crise d'Orient en 1840¹³¹ vont durablement altérer les liens. L'affaire Pritchard en 1843¹³², le retour de Lord Palmerston aux affaires étrangères, les oppositions en Afrique du Nord¹³³ témoignent largement de l'importance des tensions franco-anglaise¹³⁴. Dans ce contexte, la recherche d'un accord commercial avec l'Angleterre apparaît aux libre-échangistes, comme une solution simple, rationnelle, bien que largement insuffisante, constituant le support de solides relations diplomatiques, d'autant que le régime protectionniste français irrite Londres qui souhaiterait écouler ses marchandises manufacturées sur le continent. Ces conceptions font l'objet de vives critiques de la part du camp protectionniste et vont être l'occasion de plusieurs polémiques avec les économistes libre-échangistes.

¹²⁹ L'Autriche accueille Charles X et l'héritier « légitime », le jeune duc de Bordeaux. L'Angleterre attend un mois pour reconnaître le roi Louis-Philippe Ier, le Tsar sera le dernier à s'y plier.

¹³⁰ Le succès diplomatique de la France pendant l'indépendance de la Belgique contribue à un premier rapprochement avec l'Angleterre. L'établissement d'une coalition libérale contre les monarchies absolutistes de l'Europe de l'Est entérine la nécessité d'une alliance franco-britannique.

¹³¹ Méhémet Ali, pacha d'Égypte et proche de la France, entre en guerre contre Mahmoud II, empereur ottoman. La Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie et l'Autriche, souhaitant le maintien du *statu quo* en Orient, interviennent rapidement pour freiner les ambitions de Méhémet Ali. Tenue à l'écart, la France subit un « Waterloo diplomatique », selon l'expression de Lamartine, qui enflamme l'opinion publique.

¹³² Un missionnaire protestant, Georges Pritchard, pousse la reine de Tahiti, Pomaré IV, à la révolte contre le protectorat français. Pritchard est par la suite expulsé de l'île par les autorités françaises. Londres exige des excuses publiques de Louis-Philippe Ier ainsi que le versement d'une indemnité au pasteur.

¹³³ L'Angleterre soutient le Maroc, un temps en guerre contre la France.

¹³⁴ Voir : S. Charléty, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, Perrin, 2018, pp. 443 – 452.

§ 3 : Les controverses liées au libre-échange

Alors que le Royaume-Uni prend conscience de son avance dans le domaine industriel et adopte une politique de libre-échange en conséquence, le reste de l'Europe s'aperçoit de son retard et cherche à le rattraper par une politique protectionniste plus agressive¹³⁵. Les libre-échangistes restent toutefois minoritaires en France face à la puissance des protectionnistes. L'industrie du textile, de la métallurgie et une large part de la France agricole redoutent la concurrence étrangère. La défense protectionniste s'organise autour de l'Association pour la défense du travail national et du *Moniteur industriel*. Les protectionnistes agitent le spectre de la concurrence anglaise et promettent le chômage si les produits britanniques pénètrent le territoire français. Les années 1846 et 1847 vont être l'objet de nombreuses oppositions entre les deux camps, libre-échangistes d'un côté, protectionnistes de l'autre, auxquelles Molinari prend part.

Les polémiques liées au libre-échange ne se limitent cependant pas à un affrontement avec les protectionnistes, elles touchent également l'École de Paris. Des dissensions apparaissent au sein même de l'Association pour la liberté des échanges. En effet, Molinari s'oppose à plusieurs de ses collègues, dont Adolphe Blanqui et Frédéric Bastiat, et avance des positions beaucoup plus radicales que les derniers en réclamant un libre-échange intégral.

A) Les polémiques entre Molinari et les membres de l'Association pour la liberté des échanges

Les débats concernant les modalités concrètes d'établissement du libre-échange vont être l'occasion d'un profond désaccord entre Molinari et ses collègues de l'Association pour la liberté des échanges. En effet, le programme établi par l'Association ne porte pas sur un libre-

¹³⁵ P. Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999, p. 38.

échange absolu, mais consiste dans une réduction des droits sur les matières premières et les denrées alimentaires, et la substitution de droits modérés ne dépassant pas 20 % aux droits prohibitifs qui grevaient les produits manufacturés¹³⁶. Les propositions sont mesurées et n'impliquent pas une véritable liberté de circulation des marchandises. Il s'agit de passer d'une conception « protectionniste » des droits de douane à une conception « fiscale ». C'est la position soutenue par la plupart des membres de l'Association dans les programmes, parmi lesquels Frédéric Bastiat et Michel Chevalier. Des aménagements et des gradations sont largement admis dans la réforme. Selon Bastiat, c'est même à l'État qu'appartiennent les détails d'exécution, l'association doit simplement se charger de la propagande du principe du libre-échange conformément à la tâche de ralliement de l'opinion publique qu'elle s'est dévolue¹³⁷.

Molinari s'éloigne des autres libre-échangistes sur ces thématiques. Il affiche en effet des positions bien plus radicales. Il réclame non seulement une « solution immédiate », mais également une « solution complète » au problème protectionniste. Dans deux lettres ouvertes adressées à Frédéric Bastiat et publiées dans le *Courrier français*¹³⁸ des 21 et 27 septembre 1846, Molinari s'oppose publiquement aux aménagements que certains de ses confrères ont concédés aux partisans protectionnistes et déplore le manque d'audace de ses amis.

Adolphe Blanqui propose, par exemple, une période de transition d'une dizaine d'années pour permettre l'adaptation des industries nationales aux nouvelles conséquences du libre-échange. Molinari plaide, au contraire, en faveur de la mise en place immédiate des nouveaux tarifs. Selon lui, il n'est pas nécessaire de protéger des industries capables de lutter avec la concurrence étrangère. Quant à celles qui n'en sont pas capables, il s'agit, affirme-t-il, de « branches parasites [...] que le système restrictif a entées [...] sur l'arbre de l'industrie nationale ». Ces industries sont onéreuses pour l'économie, elles obligent le consommateur à payer un renchérissement pour une denrée qui est produite à moindre coût à l'étranger. Il faut donc, soutient Molinari, les laisser périr sous la pression de la concurrence internationale : « S'il

¹³⁶ Le programme proposé par l'Association se trouve dans l'article de Molinari, « Association pour la liberté des échanges », *Dictionnaire d'Économie politique, op. cit.*, p. 47 et suivantes.

¹³⁷ Molinari raconte : « L'auteur de la déclaration [Bastiat] demandait en conséquence que la douane fût rendue simplement *fiscale* ; mais il admettait volontiers des aménagements et des gradations dans la réforme « Même pour revenir du mal au bien, disait-il, et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Ces détails d'exécutions appartiennent au pouvoir de l'État. », *ibid.*, p. 47.

¹³⁸ Ces lettres sont reproduites dans *Questions d'Économie politique et de droit public*, T. 2, Paris, Guillaumin, 1861, p. 159 et suivantes.

est vrai, écrit-il que ces branches parasites existent, ne doit-on pas se hâter de les couper ? S'il existe en France des industries qui soient condamnées par la nature de notre sol, de notre climat, par notre situation topographique, à produire toujours plus chèrement que les industries similaires de l'étranger, ne sont-elles pas onéreuses au pays ? Chaque année, elles nous coûtent la différence qui existe entre les prix de leurs produits et ceux des produits similaires de l'étranger ? Chaque année, elles prélèvent sur le travail de tous un nouveau tribut »¹³⁹. Contre Adolphe Blanqui, Molinari défend l'immédiateté de la réforme : « Que M. Blanqui cesse donc de se montrer si bon prince à l'égard des monopoleurs ! Ces gens-là se sont enrichis à nos dépens, soit ! Nous voulons bien consentir à ne point leur faire rendre gorge. Mais, en vérité, ce serait montrer trop de bénignité que de consentir à se laisser exploiter par eux dix années de plus »¹⁴⁰.

Molinari s'oppose également à Frédéric Bastiat et Léon Faucher¹⁴¹, ces derniers accordant le maintien des droits sur certains produits¹⁴². C'est particulièrement sur ce point que Molinari dépasse largement ses collègues. Le droit d'échanger est, selon lui, un droit « aussi sacré que celui de voyager librement ». Contre Bastiat, il réclame une complète liberté des échanges. La conception fiscale de la douane, conforme à la libre concurrence et consistant avant tout d'un abaissement des tarifs protectionnistes, proposée par ce dernier ne trouve pas grâce aux yeux de Molinari : « Vous avez dit que les libre-échangistes n'entendent nullement supprimer les tarifs douaniers, qu'ils veulent simplement transformer la douane, la rendre fiscale au lieu de protectrice [...] il n'est pas aisé de rendre bon ce qui est mauvais, et pour ma part, je l'avouerai, quand j'examine votre douane fiscale, je lui trouve quasi autant de défauts qu'à notre douane protectrice ». Faisant preuve d'une rigueur idéologique implacable, Molinari affirme que l'on ne peut construire un système juste sur des principes contraires à la justice. Toute transaction sur un droit est, à ses yeux, injuste et condamnable : « Vous avez accordé un droit sur les fers, un petit droit, je le veux bien, mais dans ce petit droit il y a une petite

¹³⁹ *Ibid.*, p. 164.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 166.

¹⁴¹ Léon Faucher (1803 – 1854) est un journaliste, économiste et homme d'État français. Il est rédacteur en chef du *Courrier français* de 1839 à 1842 et défend le principe de la liberté du commerce, le libre-échange et la constitution d'union douanière en Europe. Il est élu député de Reims en 1846 et siège parmi les réformistes. Sous la IIe République, il est ministre des Travaux publics en 1848, puis ministre de l'Intérieur de 1848 à 1849. À nouveau nommé Ministre de l'Intérieur en avril 1851, il assume *de facto* la direction du cabinet jusqu'au coup d'État du 2 décembre auquel il s'oppose.

¹⁴² Faucher se prononce en faveur d'un maintien de 5 % sur les matières premières et 30 % sur les produits fabriqués. Bastiat se contente du maintien d'un droit sur les fers.

protection, et dans cette petite protection, une petite spoliation. Or, je le répète, mon cher collègue, quand on se place au point de vue de la justice, il n'y a pas de plus ou de moins ; toute transaction est condamnable. Ou le droit est de notre côté et nous devons le maintenir intact, ou il est contre nous et nous devons tout céder »¹⁴³.

Les revendications de Molinari dépassent largement celles des autres membres de l'Association française pour la liberté des échanges¹⁴⁴. Partisan d'un libre-échange intégral impliquant une complète liberté de circulation des marchandises, Molinari met en avant des propositions particulièrement radicales par rapport à celles de ses contemporains libre-échangistes. C'est une position exceptionnelle pour l'époque où le terme de « libre-échange » renvoie plutôt à une diminution progressive des tarifs protectionnistes. L'exigence qu'il fait d'une réalisation immédiate de la suppression des barrières douanières éclaire d'emblée sur la rigueur idéologique dont faire preuve Molinari. N'acceptant aucune transaction sur les principes, il se coupe en grande partie de la réalité économique et des conséquences concrètes de l'abattement soudain de l'ensemble des barrières douanières, conséquences pourtant prises en compte par les autres économistes comme Frédéric Bastiat. Les industries accusant un retard technologique sont qualifiées de « parasites », retardent le développement économique, renchérissent le coût de la vie et doivent, à ce titre, disparaître. La réforme doit être immédiate, la réaction des acteurs économiques aussi. Ces revendications dévoilent l'esprit dogmatique et radical de Molinari, la dimension statique de ces analyses et son optimisme considérable sur les effets de la libre concurrence. Ici, l'avance technologique massive dont dispose l'Angleterre sur ses rivales continentales n'est pas perçue comme une menace pour l'industrie française. Au contraire, la libre concurrence ne peut que doper l'économie nationale, contrainte à l'adaptation et devant privilégier les industries pour lesquelles elles disposent d'un avantage. Les conséquences économiques matérielles d'une mise en concurrence brutale de la production française avec la production anglaise sont éludées de l'argumentation de Molinari, les précautions législatives mettant en œuvre une période de transition nécessaire admise par ses amis économiques sont considérées comme un manque de foi dans les principes de la science économique, une transaction inutile et injuste en faveur d'un groupe de monopoleurs enrichis aux dépens de la prospérité nationale.

¹⁴³ G. de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, Paris, Guillaumin, 1861, p. 159 et suivantes.

¹⁴⁴ Sur les oppositions avec les membres de l'Association voir également : G. Minart, *Gustave de Molinari. Pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, Paris, *op. cit.*, p. 57 – 62.

Les revendications de Molinari ignorent la réalité de la domination technologique de l'Angleterre. L'industrie britannique dispose en effet d'une production industrielle bien plus importante que celle du reste de l'Europe. Le chiffre de la production par habitant est significatif : en 1830, elle est de 250 % supérieure à la production continentale¹⁴⁵. Le libre-échange devient pour les industriels britanniques le moyen d'accès à de nouvelles parts de marché qu'ils espèrent trouver en Europe continentale. Outre Atlantique, les États-Unis dénoncent, par exemple, la suprématie industrielle anglaise et, dès la fin du XVIII^e siècle, les hommes d'États américains affirment la nécessité de protéger leur développement industriel contre les marchandises britanniques. En 1808, écrivant au Président Jefferson, l'économiste Thomas Cooper déclare : « J'espère que le Congrès votera des mesures permanentes de protection en faveur de nos industries naissantes. Engager nos citoyens à gravir la pente de l'industrialisation [...] pour les abandonner ensuite, aux premières lueurs de la paix, à la concurrence malveillante des Britanniques sur nos marchés domestiques serait se livrer à une monstrueuse escroquerie »¹⁴⁶.

En Europe, des voix discordantes s'élèvent et tentent d'invalider les théories libre-échangistes. L'une des figures majeures de ce protectionnisme continental est Friedrich List¹⁴⁷. Il dénonce l'hypocrisie des grands capitalistes britanniques qui, sûrs de leur domination sur le marché continental, réclament une politique de libre-échange : « Ce que nous haïssons [...] c'est cette tyrannie commerciale [...], qui ne permet à aucune nation de s'élever à un niveau supérieur ou de se faire valoir, et qui, de surcroît, prétend encore nous faire avaler les pilules, produits de son égoïsme, comme une réalisation purement scientifique et s'inspirant uniquement de conceptions philanthropiques »¹⁴⁸. Pour List, le cosmopolitisme et le libre-échange prônés par l'école économique classique et par les industriels ne servent qu'à masquer l'impérialisme britannique jouant à son profit des inégalités de développement entre les nations. Selon lui, le protectionnisme ne doit pas être un état permanent, mais une politique provisoire

¹⁴⁵ P. Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, op. cit., p. 36.

¹⁴⁶ Cité par H. Denis, *Histoire de la pensée économique*, 2^e édition, Paris, PUF, 2008, p. 467.

¹⁴⁷ Friedrich List (1789 – 1846) est un économiste allemand. Il séjourne aux États-Unis de 1825 à 1832, puis rentre en Allemagne pour participer à l'établissement du *Zollverein*. D'abord disciple de Smith et de Say, puis critique, il est partisan et théoricien du « protectionnisme éducateur ». Pour List, il n'existe pas de règles économiques universelles, les besoins spécifiques de chaque pays doivent être pris en compte dans l'adoption des politiques commerciales. Son ouvrage majeur, *Le système national d'économie politique*, paraît en 1841.

¹⁴⁸ Friedrich List, cité par H. Denis, *Histoire de la pensée économique*, op. cit., p. 467.

permettant de construire une économie industrielle puissante capable de rivaliser avec l'Angleterre. List défend ainsi un « protectionnisme éducateur ». Ce protectionnisme éducateur résulte de la prise en compte de trois données initiales : la première, historique, est le constat de l'inégal développement des nations ; la deuxième, théorique, selon laquelle un échange juste suppose l'égalité des partenaires ; la troisième est l'exigence pour un pays de devoir se donner des forces productives avant d'affronter les autres pays sur la scène économique internationale. Un État doit alors entamer son industrialisation à l'abri de la concurrence étrangère, plus avancée, sous la pression de laquelle elle pourrait succomber dès les premiers stades du processus. Dès que les industries sont suffisamment développées, le libre-échange doit devenir la règle. Il faut, selon lui, s'assurer que les conditions d'un avantage collectif soient réunies au risque de tomber dans une tyrannie commerciale¹⁴⁹. C'est dans cet esprit qu'est institué, avec la participation de List, le *Zollverein*, union douanière entre les pays allemands destinés à protéger leurs industries contre la concurrence étrangère. List théorise ainsi un protectionnisme mesuré et réaliste, prenant en considération les particularités de chaque État et la conjoncture économique, proposition ignorée par Molinari¹⁵⁰ qui développe, au contraire, un libre-échange agressif.

B) Le débat critique avec les protectionnistes

Face à l'Association s'organise le Comité pour la défense du travail national¹⁵¹ représentant la contre-offensive protectionniste française. Cette défense du régime protectionniste joint non seulement certains milieux industriels, le textile et la métallurgie en

¹⁴⁹ Voir D. Todd, *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1814 – 1851)*, Paris, Grasset, 2008, pp. 272 – 277.

¹⁵⁰ Molinari et les économistes de l'Association française ne débattent pas des propositions de Friedrich List. Ce dernier réside pourtant à Paris de 1837 à 1840, période pendant laquelle il propose un mémoire à l'Académie des sciences morales et politiques sur une question de liberté commerciale (« Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du commerce ou de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits qu'elle doit prendre en considération pour concilier de la manière la plus équitable les intérêts des producteurs nationaux et ceux de la masse des consommateurs ? ») proposée par Charles Comte. Voir : *ibid.*, pp. 272 – 273.

¹⁵¹ On trouve à la présidence de ce Comité Auguste Mimerel (1786 – 1871), homme politique et industriel français. Il est le pionnier de l'organisation syndicale du patronat français. Il fonde en 1842 le Comité de l'industrie qui devient en 1846 le Comité de défense pour le travail national. Cette association est créée afin de lutter contre les thèses libre-échangistes. Il est un infatigable défenseur du protectionnisme. Ses thèses sont l'objet d'une vive critique de Frédéric Bastiat dans *Protectionnisme et communisme*, Paris, Guillaumin, 1849.

tête, mais également par des organes du parti républicain et des socialistes. *Le National*, la *Démocratie pacifiste*, la *Revue nationale* s'unissent au *Constitutionnel* et au *Moniteur industriel* dans une critique des conséquences néfastes du libre-échange. Cette opposition libre-échangiste - protectionniste donne lieu à un échange entre Frédéric Bastiat et Victor Considérant dans les colonnes du *Libre-échange*. Bastiat interpelle directement Considérant et lui demande de justifier sa critique des propositions libre-échangistes alors qu'il a lui-même soutenu la stérilité du régime de protection dans une brochure de 1840 intitulée *De la politique générale et du rôle de la France en Europe*. « Le remarquable écrit de M. Considérant à la main, écrit Bastiat, nous demandons à la *Démocratie pacifique* de s'expliquer sur une réforme du tarif des douanes qui lèverait les prohibitions absolues, laisserait entrer en franchise les subsistances, la houille et diverses matières du même ordre, et réduirait tous les droits de manière à ce qu'aucun ne dépassât 20 %, taux auquel il n'est pas un filateur intelligent, pas un maître de forges industriels qui ne fût assuré de vivre ? Que serait-ce, pour reprendre leurs expressions, que l'application mesurée, sage et progressive d'un principe par eux proclamé avec enthousiasme ? Que la *Démocratie pacifique* s'explique sans ambages. Mais si elle combat cette proposition, qu'elle y prenne garde. Que répondrait-elle si on lui disait alors qu'elle est une coterie intolérante et exclusive, qu'elle a peur de ses propres pensées dès qu'elle les aperçoit sous la plume d'autrui ? »¹⁵² Considérant répond à l'accusation de Bastiat et précise sa pensée. Il affirme soutenir la protection des industries nationales et, ainsi, se ranger dans le camp des protectionnistes, mais rejeter le régime des douanes tel qu'il s'exerce au moment où il écrit. « Nous reconnaissons donc, déclare Considérant, 1° la nécessité de protéger le développement de beaucoup d'industries nationales, que la concurrence étrangère anéantirait dans leur marche au travail net ; 2° la barbarie du système douanier, au moyen duquel cette protection s'exerce aujourd'hui ; 3° l'excellence du système qui protégerait efficacement et directement les industries qu'il convient de soutenir, sans arrêter par des entraves de douane à la frontière les produits étrangers »¹⁵³.

D'autres organes républicains et socialistes s'intéressent de près à la question du libre-échange. La revue *L'Atelier*, organe des socialistes réformistes, suit ainsi avec attention les travaux de l'Association pour la liberté des échanges. Les rédacteurs assistent aux séances

¹⁵² F. Bastiat, « Avis charitable à la *Démocratie Pacifique* », *Libre-Échange*, 2^e année, n° 3, 12 décembre 1847.

¹⁵³ « Lettre de Victor Considérant et réponse de Frédéric Bastiat », *Libre-Échange*, 2^e année, n° 6, 2 janvier 1848.

publiques et y consacrent de nombreux articles¹⁵⁴. S'opposant aux positions optimistes des économistes libéraux sur les bienfaits du libre-échange, ils soutiennent au contraire que, loin de participer à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers, le libre-échange ne contribuerait qu'à accentuer encore la misère de la classe laborieuse. À l'appui de leur appréciation, ils invoquent les conséquences économiques et sociales de la suppression des lois céréales en Angleterre. Selon eux, si l'abolition des *Corn Laws* a effectivement contribué à la baisse du prix des céréales, cette diminution du prix du pain a conduit les industriels à réduire les salaires ouvriers¹⁵⁵. Les ouvriers britanniques se sont soulevés pour le maintien de leurs salaires, les industriels ont, quant à eux, formé des coalitions pour contraindre les travailleurs à accepter leurs conditions¹⁵⁶. Ils affirment ainsi que, dans le cas de l'Angleterre, le passage au libre-échange a été avant tout un moyen pour les industriels d'augmenter leurs profits en réduisant le coût du travail des ouvriers. La deuxième étape consiste alors pour eux à augmenter la part du commerce extérieur, à vendre davantage aux nations voisines en détruisant les barrières douanières qui constituent un obstacle à l'introduction de leurs produits sur le continent, participant ainsi à la destruction de l'industrie nationale¹⁵⁷.

Les membres de *L'Atelier* s'opposent ainsi activement à L'Association et à l'établissement du libre-échange. Si pour les libre-échangistes, la disparition progressive du protectionnisme s'inscrit dans le cadre d'une baisse générale des prix jouant en faveur des bas salaires, les socialistes chrétiens de *L'Atelier* affirment que celle-ci diminue le pouvoir d'achat des ouvriers. Ils affirment en effet que « si le *libre-échange* peut diminuer le prix d'une foule d'objets nécessaires, il diminue davantage les moyens de les acheter, et que partant il est loin

¹⁵⁴ *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse* : « De la ligue française pour la liberté du commerce », 6e année, N°12, septembre 1846, ; « Sur la liberté des échanges, à Mr Frédéric Bastiat », 7e année, N°1, octobre 1846, ; « Question du libre-échange, réponse de Mr. Frédéric Bastiat », 7e année, N° 2, novembre 1846 ; « Les libre-échangistes », 7e année, N° 3, décembre 1846, ; « Les économistes libre-échangistes », « Association pour la liberté des échanges, 4e séance publique, 29 décembre », 7e année, N°4, janvier 1847, ; « Cinquième séance de l'association des libre-échangistes », 7e année, N°6 ; Mars 1847, ; « Sixième séance des libre-échangistes », 7e année, N°7, Avril 1847.

¹⁵⁵ « Mais les ouvriers anglais n'ont pas été longtemps sans perdre tout espoir dans les belles promesses des *Cottonlords* ; en effet, ceux-ci ayant obtenu, par l'annulation des lois sur l'importation des céréales, la diminution du prix du pain, cette modification leur a paru devoir tout naturellement amener une réduction des salaires », « De la ligue pour la liberté du commerce », *L'Atelier*, 6e année, n° 12, septembre 1846, p.370.

¹⁵⁶ « Les maîtres, pour toute réponse, forment entre eux des associations, afin de contraindre par tous les moyens possibles, leurs ouvriers à accepter de nouvelles réductions ; de leur côté, les ouvriers anglais ont formé une ligue qui a pour devise : *un bon salaire pour une bonne journée de travail* », *ibid.*, p. 371.

¹⁵⁷ « En demandant la modification des lois de douane, le but des ligueurs était, nous l'avons dit, d'augmenter leurs bénéfices en payant moins cher le travail de leurs ouvriers et en vendant davantage aux nations voisines », *ibid.*, p. 371.

d'être un progrès pour le peuple ». S'adressant aux économistes, les rédacteurs de *L'Atelier* proposent un autre programme de réformes fiscales : « C'est à cela que doivent songer les économistes s'ils sont réellement les amis du peuple comme ils le prétendent. Au lieu de faire arriver chez nous les produits des Anglais, au détriment de ceux de notre propre industrie, ils chercheraient les moyens d'améliorer notre sort en excitant l'importation des aliments ; en abolissant pour les remplacer par des impôts mieux basés, les octrois qui nous empêchent d'user de vin, de viande, etc., et qui effleurent à peine la consommation du riche ; ils songeraient aussi à détruire cet odieux impôt du sel qui rançonne le peuple pour un objet que Dieu fournit gratis ». Selon eux et prenant le contre-pied de la rhétorique de l'Association, le libre-échange, loin de contribuer à la prospérité générale, est un instrument d'enrichissement des industriels aux dépens des travailleurs. La généralisation de la concurrence conduit, au contraire, à la paupérisation d'une partie des travailleurs sous la pression de la concurrence internationale. Si les partisans du libre-échange estiment que l'ouverture de l'économie à la concurrence internationale entraîne une diminution des inégalités sur le plan national, les représentants de l'école socialiste avancent, au contraire, que les industriels, pour résister à la concurrence étrangère, adopteront des mesures aux conséquences sociales dramatiques. Le libre-échange n'est pas, pour eux, un instrument de pacification des relations entre industriels et ouvriers ou un instrument de répartition équitable des richesses, mais accentue au contraire les tensions internes et contribue à l'accroissement des antagonismes sociaux.

C'est l'idée soutenue par Marx lors de son *Discours sur le libre-échange* prononcé à Bruxelles en 1848. Réagissant à la suppression des *Corn Laws* par le gouvernement Peel, il offre une argumentation aux antipodes de celle des libre-échangistes et fustige l'hypocrisie des grands industriels britanniques. « Du pain à bon marché, de meilleurs salaires, voilà le seul but pour lequel les libres échangistes ont dépensé des millions », ironise Marx. Selon lui, dans l'état des relations du travail, le libre-échange n'est rien autre que « la liberté du capital ». Marx n'a cependant pas plus l'intention de défendre le système protectionniste, défenseur des intérêts fonciers. Il réalise ainsi une pirouette rhétorique et se prononce, malgré tout, en faveur du libre-échange, justement parce qu'il aggrave les luttes économiques et sociales et accélère la révolution sociale qu'il espère voir se réaliser. Il conclut ainsi son discours : « Mais en général, de nos jours, le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur. Il dissout les anciennes nationalités et pousse à l'extrême l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat. En un mot, le système de la liberté commerciale hâte la révolution

sociale. C'est seulement dans ce sens révolutionnaire, Messieurs, que je vote en faveur du libre-échange. »¹⁵⁸

Au contraire, Molinari considère le libre-échange comme un instrument de pacification des relations intérieures comme extérieures : intérieure, car la baisse du coût de la vie provoquée par l'ouverture à la concurrence extérieure entraîne une meilleure répartition des richesses et, *de facto*, une pacification des relations du travail ; extérieure, car le développement des échanges internationaux engendre l'intensification des relations commerciales et l'interdépendance économique entre les nations. L'augmentation des liens de solidarité sous l'effet du commerce international constitue la meilleure garantie de la paix. Les protectionnistes, au contraire, considèrent que soumettre les industries nationales à la libre concurrence anglaise est une erreur. Le Royaume-Uni, au fait de son avance sur le plan industriel, cherche de nouveaux débouchés pour ses marchandises, débouchés qu'il espère trouver sur le continent. La transition vers le libre-échange, dans ses circonstances, mettrait en difficulté les industries nationales qui se verraient, au mieux, dans l'obligation de réduire leurs coûts pour s'ajuster sur la concurrence, entraînant des conséquences lourdes pour les ouvriers.

§ 4 : Les conséquences politiques de l'activité de l'Association pour la liberté des échanges

L'activité de l'Association donne lieu à une initiative de la part du gouvernement. Guizot est, en effet, tenté par une réforme douanière qui faciliterait les relations avec l'Angleterre et sortirait la France de son isolement diplomatique. Le ministre de l'Agriculture, Cunin-Grudaine, se montre également favorable à une politique mesurée de libéralisation des échanges. Il déclare ainsi : « Le gouvernement poursuit sa marche à égale distance entre des extrêmes, tenant compte des faits avant tout, parce que les faits, même en regard des meilleurs principes, ont une puissance que l'on ne peut heurter impunément »¹⁵⁹. Une première tentative voit le jour en 1842 à travers un projet d'union douanière avec la Belgique, projet engagé par Guizot. Il prévoyait l'abolition de toutes les lignes de douane entre les deux pays ainsi que

¹⁵⁸ Karl Marx, « Discours sur le libre-échange », Bruxelles, 1848.

¹⁵⁹ Cité par G. Minart, *Gustave de Molinari : pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, op. cit., p. 61.

l'établissement d'un tarif unique et identique sur les autres frontières. Il s'agissait ainsi d'une union douanière complète. Si elle est avortée, les négociations aboutissent tout de même à un abaissement mutuel des tarifs, plus représentatif de la « politique de prudence » initiée par Guizot. Un nouveau projet de loi est déposé en 1847 proposant la suppression d'une quinzaine de prohibitions et le remaniement des droits sur un petit nombre de marchandises¹⁶⁰. Bien que très modéré, le projet est repoussé par les deux chambres, invoquant, l'une comme l'autre, les dangers de la liberté illimitée du commerce sur l'économie française et agitant le spectre de la concurrence anglaise.

C'est dans ce contexte que l'Association pour la liberté des échanges tient l'un de ses derniers meetings à Marseille en août 1847. Lamartine, convié au rassemblement, prononce un discours célèbre en faveur du libre-échange et soutient pleinement les propositions de l'Association. Il conseille au gouvernement d'avancer vers un libre-échange modéré. Selon lui, cette politique participera à réduire l'influence du grand capitalisme par la concurrence des bas prix étrangers et relèvera ainsi le pouvoir d'achat des masses. Il s'exclame : « Messieurs, mais entendons-nous bien, je parle des douanes comme instruments de prohibitions arbitraires et de privilèges pour certaines industries, imposant aux unes une taxe pour favoriser les autres, et nullement des douanes comme perception d'impôts naturels et modérés utiles à l'État tout entier [...] Opérons cette révolution du *bon marché*, comme je l'ai nommé ailleurs un jour, et rendons au peuple la plus incontestable, la première, la plus saine des libertés, la liberté de vivre ; la liberté de vivre au prix de la nature, au prix de Dieu et non pas au prix des hommes, au prix des privilégiés et des monopoleurs de la protection ».

Malgré une propagande active, l'Association ne parvient pas à convertir l'opinion publique¹⁶¹. Ni la classe ouvrière ni le patronat ne se rangent derrière ses arguments. La campagne d'information en faveur du libre-échange est abandonnée par les membres de l'Association à l'occasion des événements de 1848. Bien qu'aucune réforme n'ait abouti en France, l'activité de l'Association s'inscrit dans un mouvement européen plus global et favorable au libre-échange. Des groupements s'organisent, en effet, en Belgique, en Allemagne

¹⁶⁰ Voir P. Clément, *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère Colbert jusqu'à la Révolution de 1848*, Paris, Guillaumin, 1854, p. 225.

¹⁶¹ L'Association se heurte à l'hostilité du public ainsi qu'à des dissensions internes entre une minorité à tendance démocratique, représentée par Bastiat et Molinari, et une majorité plus conservatrice. Voir : D. Todd, *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1814 – 1851)*, op. cit., pp. 349 – 345.

et sont en contact réguliers avec l'Association française. Molinari, rédigeant la rubrique concernant l'Association pour la liberté des échanges dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* publié en 1852, revient à cette occasion sur les raisons qui ont mené à l'échec de son action : « Il n'est donc pas étonnant que les membres de l'Association pour la liberté des échanges n'aient pas réussi à passionner les masses en faveur de la réforme douanière ; ils avaient eu le malheur d'être devancés par les socialistes auprès des classes ouvrières, tandis qu'ils voyaient se dresser contre eux, dans les régions supérieures de la société, la ligue tenace des intérêts privilégiés »¹⁶².

Section 3 : La pleine adhésion à l'utilitarisme benthamien

L'année 1847 est une année marquante pour Molinari : il est élu membre à la Société d'Économie politique¹⁶³. Elle compte alors 50 membres. À la présidence de la Société, on trouve Charles Dunoyer et Hippolyte Passy¹⁶⁴ ; à la vice-présidence, Horace Say et Charles Renouard¹⁶⁵. Les réunions sont mensuelles et les comptes rendus publiés dans le *Journal des Économistes*. La même année, un Congrès des économistes se tient à Bruxelles sur le thème de la liberté commerciale, réuni à l'initiative de l'Association belge pour la liberté des échanges et auquel Molinari assiste en tant que membre officiel de la Société. Ce Congrès réunit près de deux-cents personnalités venues des principaux pays d'Europe¹⁶⁶, principalement des économistes et hommes politiques¹⁶⁷. Au sein de la délégation française, on compte le Duc

¹⁶² G. de Molinari, « L'association pour la liberté des échanges », *Dictionnaire de l'Économie politique*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶³ Le recrutement y est élitiste et se réalise par cooptation : il faut être parrainé par deux membres.

¹⁶⁴ Hippolyte Passy (1793 – 1880) est un économiste et un homme politique. Il est député de 1830 à 1834 puis plusieurs fois ministre des Finances sous la monarchie de Juillet (1834 ; 1839) et sous la IIe République (1848). Collaborateur du *Journal des Économistes*, il publie plusieurs ouvrages économiques : *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, Chez Guillaumin en 1846 ; *Des causes de l'inégalité des richesses* en 1848.

¹⁶⁵ Charles Renouard (1794 – 1878) est un juriste et homme politique français. Il est conseiller d'État et conseiller à la Cour de cassation et réalise de nombreux travaux sur la propriété intellectuelle.

¹⁶⁶ Karl Marx, présent en Belgique à l'époque, assiste au Congrès et demande à prononcer un discours, demande qui lui sera refusée. C'est son fameux « Discours sur le libre-échange », qu'il réalisera l'année suivante devant l'Association démocratique de Bruxelles.

¹⁶⁷ Molinari relève lui-même l'absence de l'élément industriel : « C'est qu'en 1847, le congrès se composait, en grande majorité, de théoriciens, comme le disaient, avec un dédain affecté les prohibitionnistes, un congrès de

d'Harcourt, président de l'Association française pour la liberté des échanges, Charles Dunoyer, Horace Say, Adolphe Blanqui, Joseph Garnier. Il s'agit, selon Molinari de « la première grande réunion internationale des partisans de la liberté du commerce ». Elle contribue à cimenter les différents groupes nationaux et à constituer un programme de revendications communes. « Ce congrès, raconte Molinari [...] fut favorablement accueilli au sein des petits groupes de libre-échangistes épars en Europe, et demeurés jusqu'alors isolés, sans communication entre eux »¹⁶⁸.

Les contributions de Molinari sont également saluées par ses pairs, signe de sa reconnaissance et de son intégration en tant que jeune économiste au sein de l'École de Paris. Ses *Études économiques* publiées en 1846 sont honorées par Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. Ce dernier le qualifie à cette occasion de « jeune économiste de la plus belle espérance » et rend hommage « au savoir de l'auteur, à l'orthodoxie de ses doctrines, à la sagesse de ses vues, à l'enchaînement de ses propositions, et à la clarté ainsi qu'à l'élégance de son style »¹⁶⁹.

Pour Molinari, l'année 1847 est également celle de sa participation à une importante initiative de la maison Guillaumin. En effet, quelques années plus tôt, Guillaumin lance un vaste projet de réédition et d'annotation des œuvres des grands économistes. Cette *Collection des principaux économistes* s'organise en quinze volumes répartis en trois blocs : les précurseurs avec Vauban, Boisguilbert, John Law, Melon et Dutot ; les maîtres de l'économie politique avec les physiocrates, Smith, Malthus, Jean-Baptiste Say et Ricardo ; enfin les collatéraux, les auteurs ayant abordé les questions de production et de répartition de la richesse sans être eux-mêmes des économistes. C'est Molinari et Eugène Daire qui sont chargés des volumes consacrés aux collatéraux, rassemblés sous le titre : *Mélanges d'Économie politique*. Ces *Mélanges* regroupent des textes de Hume, Forbonnais, Condillac, Condorcet, Lavoisier, Lagrange et Franklin pour le premier volume, Galiani, Morellet, Necker, Montyon et Bentham pour le second. Molinari est particulièrement chargé de la rédaction des notices biographiques du second volume.

professeurs d'économie politique. », *L'Économiste belge*, 20 septembre 1856, p. 1.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 3.

¹⁶⁹ J. Garnier, « Compte-rendu sur les *Études économiques sur l'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage* par M. G. de Molinari », *Journal des Économistes*, mai 1846, p. 192.

Dans la notice particulièrement détaillée qu'il rédige sur Jeremy Bentham, Molinari montre sa pleine adhésion à la philosophie utilitariste. Il qualifie Bentham de « chef célèbre de l'école utilitaire ». Cette philosophie, rappelle Molinari, est basée sur la loi de la peine et du plaisir, loi sous l'égide de laquelle les individus conçoivent leurs intérêts. De cette loi, Bentham tire son principe d'utilité. Le plaisir est identifié au bien, la douleur au mal. L'utilité se manifeste alors dans tout ce qui vise à préserver l'homme de la douleur, du mal, et à privilégier tout ce qui lui procurerait du plaisir, du bien¹⁷⁰. D'où la conclusion benthamienne : tout acte, toute réforme, toute législation doit être guidée par le principe de l'utilité, à savoir la recherche du plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Dans sa notice, Molinari développe longuement les multiples vertus de la philosophie benthamienne : « Le plus beau titre de Bentham est la célèbre doctrine de l'utilité. Selon Bentham, il y a une coïncidence naturelle entre le juste et l'utile, le beau et le bon. La vertu n'est autre chose que l'intérêt bien entendu, et les criminels sont avant tout des hommes qui raisonnent mal, qui n'entendent point leurs véritables intérêts. On voit d'un coup d'œil combien cette doctrine est féconde. Si, comme l'affirme Bentham, rien n'est utile à l'homme que ce qui est juste, si toute déviation de la route de l'honnête se traduit en fin de compte nécessairement en un dommage, combien il devient facile de faire accepter aux hommes la notion et la pratique du devoir ! Pourquoi seraient-ils méchants et vicieux, s'ils ont intérêt à être bons et vertueux ? Avec une telle doctrine, le mal ne peut plus venir que de l'ignorance ; car quel homme éclairé voudrait commettre un acte immoral, si cet acte doit en définitive lui être nuisible ? Ce qui est vrai pour les individus ne l'est pas moins pour les nations. Si toute infraction à la loi de justice entraîne nécessairement un dommage pour celui qui s'en rend coupable, quel peuple voudra désormais abuser de sa force pour opprimer ou spolier ses voisins ? Voyez combien la politique se trouve de la sorte simplifiée. Au lieu de chercher dans les calculs d'un étroit égoïsme ou dans les sombres inspirations de l'envie et de la haine, la règle de sa conduite, un peuple la cherchera uniquement dans la loi de la justice. »¹⁷¹

Pour Molinari, tout comportement contraire à la justice entraîne une perte ou un dommage. Il faut alors respecter les lois de la nature qui commande le respect du juste et de l'utile. L'économie politique doit s'occuper de dicter ces grandes orientations. Il lie ainsi

¹⁷⁰ Bentham déclare : « La nature a placé l'humanité sous le gouvernement de deux maîtres souverains, la douleur et le plaisir. C'est à eux seuls d'indiquer ce que nous devons faire aussi bien que de déterminer ce que nous ferons [...] Ils nous gouvernent dans tout ce que nous faisons, dans tout ce que nous disons, dans tout ce que nous pensons : tout effort que nous pouvons faire pour secouer le joug ne servira qu'à le démontrer et à le confirmer », *Introduction aux principes de morales et de législation*, Paris, Vrin, 2011, p. 25.

¹⁷¹ G. de Molinari, *Mélanges d'économie politique*, Tome quinzième, Paris, Guillaumin, 1847, p.499.

intimement utilitarisme et économie politique : « Quand on observe le jeu naturel des intérêts humains, quand on étudie les lois qui président au développement et à la distribution des richesses, on ne tarde pas à s'apercevoir que toute infraction au droit, à la justice, est toujours, soit médiatement, soit immédiatement, suivie d'une perte, d'un dommage ; d'où il suit qu'on doit condamner, au point de vue de l'utile, toute institution économique qui porte atteinte au principe du juste »¹⁷². La liaison réalisée par Molinari entre utilitarisme et économie politique est d'un intérêt primordial : elle permet de donner un fondement moral à la recherche de l'intérêt individuel, recherche défendue par l'école économique comme élément organisateur et spontané de l'ordre économique, et justifie idéologiquement le retrait de l'État de la sphère civile¹⁷³. En effet, si l'individu agit en fonction de son intérêt, cherchant le plaisir et fuyant la peine de manière rationnelle, il devient inutile de réguler normativement l'économie. « Aussitôt, toute entrave, toute gêne apportée à la liberté humaine deviendront inutiles », affirme Molinari¹⁷⁴. L'action de l'État devient au contraire perturbatrice, l'intérêt de l'individu étant trompé par un ensemble de normes déstabilisant l'ordre économique naturel.

La recherche de l'intérêt constitue ainsi un mécanisme autorégulateur de la philosophie libérale de Molinari. Les individus sont incités à suivre leur propre intérêt, à produire des richesses utiles pour eux et pour les autres, à produire leur propre bonheur. Chez Molinari, la limitation de l'action gouvernementale se justifie essentiellement par le principe d'utilité plus que par le droit naturel. Le pouvoir politique n'est pas seulement limité par l'existence de droits universels et immuables, mais également en fonction de limites de fait qui s'imposent quand on veut atteindre des objectifs déterminés. Ces limites sont données par les effets que l'on cherche à produire et sont donc strictement déterminées par l'utilité¹⁷⁵.

Si Molinari adhère à la philosophie utilitariste, il demeure une opposition doctrinale notable au sein de l'école libérale. En effet, la tradition libérale se divise autour de deux héritages philosophiques : la théorie du droit naturel et celle de l'utilitarisme. Les partisans du

¹⁷² *Ibid.*, p. 500.

¹⁷³ Bentham, proche du radicalisme, se montrait pourtant favorable à l'action de l'État, seule légitime à protéger la liberté individuelle et à promouvoir le bonheur collectif. Il est d'ailleurs partisan de la mise en place d'une législation sociale, nécessaire pour maximiser le bonheur du plus grand nombre. Il se prononce par exemple en faveur de l'égalisation des fortunes et de l'instruction générale.

¹⁷⁴ *Mélanges d'Économie politique*, Tome 15, *op. cit.*, p. 504.

¹⁷⁵ Sur l'utilitarisme comme cadre et noyau du libéralisme, voir : C. Laval, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris, La Découverte, 2018, pp. 44 – 47.

jusnaturalisme considèrent que chaque individu possède des droits fondamentaux et inaliénables limitant l'action de l'État¹⁷⁶. Les utilitaristes nient, quant à eux, l'existence de ces droits naturels : c'est la contribution de la liberté au bonheur qui fonde les principes du libéralisme. Sans rejeter le principe du droit naturel (contrairement à Bentham et John Stuart Mill), Molinari se montre simplement plus influencé par la logique utilitariste que par celle du droit naturel. Selon lui, l'économie politique n'est d'ailleurs que l'application de la doctrine de l'utilitarisme. Il écrit : « L'étude des lois de la nature conduit donc les économistes au même point où l'étude plus spéciale des lois humaines a conduit Bentham, et très probablement c'est à l'économie politique qu'il sera donné de populariser le principe mis en lumière par le célèbre philosophe anglais ». ¹⁷⁷

Molinari revendique ainsi la liberté commerciale en vertu du principe d'utilité. Les individus, mais également les États, doivent être vertueux et se plier à l'ordre économique puisque c'est dans leur propre intérêt. Selon Molinari, la liberté du commerce est à la fois utile et juste et constitue le remède aux maux engendrés par la révolution industrielle. Le programme de Molinari visant à résoudre la question sociale s'inscrit ainsi dans les grands principes du libéralisme économique : libre concurrence, libre circulation, libre initiative. Ses revendications s'inscrivent dans la recherche d'un ordre économique efficace et compétitif, les différents acteurs y prenant part sont avant tout des instruments au service de cet ordre. Molinari fait confiance à cet assemblage qui, pour lui, est naturellement juste. Il s'agit d'aider, par une politique de liberté, au fonctionnement du marché qui réalisera de lui-même la répartition équitable des richesses. En effet, pour Molinari, si 1789 a mis un premier terme aux privilèges politiques, la liberté économique est une liberté qui reste à conquérir : il convient de libérer le marché des anciens carcans du mercantilisme. Liberté politique et économique sont, pour lui, indissociables et participent l'une comme l'autre à l'établissement d'un régime fondée sur la justice et l'équité. Seule une politique de laisser-faire peut établir une véritable égalité des droits entre les citoyens et mettre fin aux privilèges de la richesse. Les libertés économiques permettent à la fois l'ajustement et l'affermissement des libertés politiques¹⁷⁸. C'est sur ce point

¹⁷⁶ C'est, par exemple, l'approche de Frédéric Bastiat, pour qui « personnalité, liberté et propriété sont [...] antérieures et supérieures à toute législation humaine », *La Loi*, Paris, Guillaumin, 1850, p. 4.

¹⁷⁷ G. de Molinari « Bentham », *Mélange d'économie politique*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 500.

¹⁷⁸ Il est très proche sur le sujet des idées de Comte et Dunoyer, voir : H. Lepage, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », in A. Madelin, *Aux sources du modèle libéral français*, *op. cit.*, pp. 139 – 155.

particulier que Molinari s'oppose fortement aux socialistes. Si ces derniers sont pleinement favorables aux progrès politiques, le libéralisme économique est, selon eux, source de désordre, de misère et d'injustice pour les travailleurs. Ils s'opposent au laisser-faire, constituant, à leurs yeux, la doctrine de la domination économique de l'aristocratie industrielle. Ils prônent ainsi une régulation politique ou extrapolitique du marché selon les différentes écoles. Cette opposition idéologique profonde entre socialistes et libéraux donne lieu à de nombreux conflits doctrinaux qui commenceront à véritablement prendre de l'essor avec la révolution de 1848.

Chapitre 2 : La perception de la révolution de 1848 sous le prisme des principes libéraux

À partir de 1845, la France entre dans une phase de forte dépression économique. Plusieurs mauvaises récoltes et un recul de la production provoquent une crise agricole. La part du revenu consacré aux produits durables réduit fortement, entraînant l'effondrement des ventes de cotonnades. Les industriels s'adaptent en se débarrassant d'une partie de la main d'œuvre. À la crise agricole s'ajoutent une crise industrielle et une crise financière qui met en difficulté de grandes industries capitalistes. En effet, les compagnies ferroviaires, en plein développement depuis l'adoption de la loi de 1842, s'effondrent faute d'investissement. Trois compagnies de chemins de fer sont liquidées : la compagnie de chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck en 1846, la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette et celle de Lyon à Avignon en 1847. Les conséquences sur la métallurgie sont désastreuses, en valeur la production tombe de moitié. L'augmentation du chômage entraîne un recul des salaires. Dans le même temps, le prix du blé augmente. Ces événements conduisent à un renforcement de la misère, des contrastes et antagonismes sociaux autant dans les villes que dans les campagnes¹.

La monarchie de Juillet est elle-même affectée par une crise morale. Les ministres et anciens pairs de France, Teste et Cubières, sont accusés de concussion et condamnés. Le duc Choiseul-Pralin se suicide après avoir assassiné sa femme. Mais plus profondément, le système des capacités de Guizot apparaît de plus en plus comme le système politique d'un groupe de notables issu du suffrage censitaire. Guizot perd également l'appui des intellectuels : Alphonse de Lamartine, Jules Michelet, Georges Sand dénoncent la misère grandissante. La question sociale prend de plus en plus de place dans le débat politique. Le suffrage universel devient un aspect majeur de la question prolétarienne et éveille une véritable peur sociale chez les élites. Au début de l'été 1847, l'opposition guizotiste s'unit pour réclamer l'abaissement du cens à 100 francs. Le refus de Guizot suscite une vive opposition de la classe moyenne, elle-même exclue du système électoral². Une campagne des banquets, organisée sur le modèle anglais, est

¹ Dans l'Indre, à Buzançais, une émeute s'en prend aux notables : un propriétaire est tué et plusieurs grandes maisons sont saccagées. Les autorités répliquent en prononçant trois condamnations à mort.

² Dans le système des capacités revendiquées par Guizot, un grand nombre de professions supposant une instruction « supérieure » est exclu du suffrage du fait du manque de fortune.

alors lancée afin de mobiliser le « pays réel » en faveur de la réforme. Menée par des réformistes bourgeois, avec Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne en tête, la campagne se radicalise sous la conduite des leaders républicains François Arago, Alexandre Ledru-Rollin et Louis Blanc. Elle bascule rapidement sur la réclamation du suffrage universel et des idées socialistes y sont largement invoquées³. Guizot, sourd aux protestations, repousse encore un projet de réforme le 12 février 1848⁴.

L'immobilisme politique du gouvernement, la dénonciation de la corruption⁵ du régime et les scandales politiques annoncent la crise politique. L'interdiction d'un banquet prévu aux Champs-Élysées le 22 février provoque des manifestations populaires dans la capitale. Des barricades s'élèvent dans la nuit. La garde nationale, dont les membres sont également exclus du suffrage, rallie l'insurrection. Guizot est contraint de démissionner. Le 24 février, l'émeute grossit et les insurgés envahissent l'Assemblée. La République est proclamée, Louis-Philippe abdique le jour même et s'enfuit. Son abdication donne lieu à la formation d'un gouvernement provisoire composé de républicains convaincus. Deux tendances se dessinent : les républicains libéraux progressistes, avec les figures de Jacques-Charles Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Adolphe Crémieux, Ledru-Rollin, Alexandre Marie, Louis-Antoine Garnier-Pagès et Armand Marrast ; et les républicains socialistes, avec Louis Blanc et Alexandre Martin (dit Albert).

À ses débuts, la République est composée de réformistes attachés aux grands principes démocratiques de 1789. Les réformes sont faites dans un esprit de libertés politiques et d'égalité des droits⁶ dans la droite lignée des idées majeures de 1789. Des mesures politiques hautement symboliques sont adoptées : le suffrage universel masculin et direct est proclamé, il est même fixé une indemnité parlementaire ouvrant la carrière politique à ceux qui n'avaient pas de fortune personnelle ; tous les citoyens sont admis dans la Garde nationale, la peine de mort est abolie en matière politique dès le 2 mars ; l'esclavage est condamné le 4 mars par Victor

³ Alexandre Ledru-Rollin porte un toast au suffrage universel à Lille, aux banquets d'Autun et de Dijon s'expriment des idées socialistes, à Valenciennes on boit à l'abolition de la misère par le travail ou à l'amélioration du sort de la classe laborieuse.

⁴ Sur la crise pré-révolutionnaire, voir également M. Agulhon, *Nouvelles histoire de la France contemporaine : 1848 ou l'apprentissage de la République (1848 – 1852)*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, pp. 14 et suivantes.

⁵ 40 % des députés sont des fonctionnaires rétribués par le gouvernement.

⁶ De fraternité également que l'on ajoute pour former la trilogie républicaine.

Schœlcher et aboli par décret le 27 avril ; la liberté d'association et de réunion est accordée et toutes les entraves à la liberté de la presse sont supprimées.

Les réformes ne s'arrêtent pas à la proclamation des libertés politiques, elles s'accompagnent également de droits économiques et sociaux avec la reconnaissance du droit au travail le 25 février, la réduction de la journée de travail (10 h à Paris, 12 h en province), la suppression du marchandage, l'abolition du livret ouvrier, la mise en place de bureaux de placements gratuits. Un décret annonce même que le palais des Tuileries servira d'asile aux invalides du travail. Si l'on ne pousse pas jusqu'à la constitution d'un ministère du travail, le gouvernement institue tout de même une Commission pour les travailleurs présidée par Louis Blanc⁷. Des mesures économiques sont prises pour endiguer la crise qui sévit depuis 1845 comme la création de coupures de papier-monnaie ou le relèvement des impôts. Mais l'initiative la plus notable consiste dans la création des ateliers nationaux se voulant inspirés des *ateliers sociaux* de Louis Blanc.

Section 1 : L'adhésion de Molinari à un républicanisme libéral et modéré

La chute de la monarchie de Juillet ne désole pas Molinari. Il se prononce au contraire en faveur d'un programme républicain basé sur le suffrage universel masculin proportionnel et un régime de pleines libertés politiques et économiques. L'opposition dynastique, incarnée par Odilon Barrot, est, selon lui, « vieillie et surannée », incapable de répondre aux nécessités de la société industrielle. Molinari incarne ainsi le programme de la jeune opposition libérale, inspirée par celui de Lamartine : « liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement, séparation de l'Église et de l'État, liberté de l'industrie et du commerce, le tout appuyé sur le suffrage universel et proportionnel »⁸. Les événements de 1848 vont également être l'occasion pour Molinari et les économistes de l'École de Paris de s'opposer frontalement aux théoriciens et aux doctrines socialistes. La question des ateliers nationaux, dont ils vont

⁷ Dans la Commission, on trouve Albert (Alexandre Martin), Victor Considérant, Constantin Pecqueur, mais également Louis Wolowski, contributeur au *Journal des Économistes*.

⁸ G. de Molinari, « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *op. cit.*, p. 60.

entreprendre une accusation importante, concentre en grande partie le rejet des propositions politiques et économiques des républicains socialistes.

§ 1 : Un droit électoral limité

Si Molinari plaide en faveur du suffrage universel, ce dernier doit être proportionnel au revenu de chacun. Il rédige un article à ce sujet, intitulé « Le droit électoral » dans le *Courrier français* dès 1846. À ses yeux, la participation politique doit être proportionnée à la contribution économique de chaque citoyen à la vie de la société civile. Selon lui, « tous les membres de l'association ont droit à une égale protection de la part du gouvernement. Tous cependant ne contribuent point d'une manière égale aux dépenses publiques »⁹. Pour Molinari, si chaque citoyen pourvoit différemment aux charges publiques, c'est parce qu'il existe une inégalité naturelle entre les individus : « [cette différence] dérive de l'inégalité qui existe entre les facultés humaines » dont l'inégalité des fortunes n'est que la « conséquence naturelle »¹⁰. Ainsi, plus la fortune individuelle est importante, plus la contribution aux charges publiques est importante, plus le droit de vote doit l'être également. « Tout citoyen qui paie une part dans les charges publiques, affirme Molinari, est un actionnaire de la société. Il contribue au maintien de la société dans la proportion de la valeur de son action, dans la proportion de l'impôt qu'il paie ». Usant d'une logique pleinement économique, Molinari confond l'organisation de l'État à l'organisation d'une société commerciale financée par un groupe d'actionnaires. Si l'on assigne le même droit de surveillance à tous les actionnaires, peu importe leur mise de fonds, « il y aurait spoliation des travailleurs plus intelligents et plus actifs au profit des travailleurs moins intelligents et moins actifs ». On voit bien, ici, l'assimilation que réalise Molinari entre État et entreprise, entre ordre politique et ordre économique. L'État est comparé à une entreprise, les citoyens à des actionnaires détenant des parts de marché. L'imprégnation du domaine politique par la logique marchande apparaît tout à fait clairement. La fusion est complète entre les pratiques politiques et entrepreneuriales, la domination se faisant au profit

⁹ G. de Molinari, « Le droit électoral », *Le Courrier français*, 28 juillet 1846 reproduit dans *Questions d'économie et de droit public*, Vol. 2, Paris, Guillaumin, 1861, pp. 271 à 275.

¹⁰ « Tous les hommes ne sont point doués de facultés égales, tous n'obtiennent point par le travail de ces facultés des valeurs égales, » *Ibid.*, p. 272.

de la seconde sur la première. Cette logique conduit ainsi Molinari à légitimer l'inégalité politique sur le fondement des inégalités économiques, elle contribue à créer une différenciation politique reconnue et justifiée par la situation économique et sociale de chaque citoyen.

Bien que l'inégalité politique soit la conséquence directe de cette argumentation, Molinari se refuse à opposer égalité et proportionnalité électorale. Il écrit : « cette proportionnalité du droit électoral, bien loin de nuire à l'égalité politique [...] en est la plus sûre, la plus forte garantie ». L'uniformisation du droit électoral est un danger considérable pour l'ordre économique et la propriété individuelle : « les propriétés des hommes d'intelligence et de travail se trouvent à la merci de la masse des incapables et des paresseux ». Pour Molinari, le suffrage universel doit se concilier avec la sauvegarde des grandes propriétés sous peine de détruire l'égalité politique. Il réalise alors une opposition claire entre développement économique et égalité politique. Concrètement, Molinari invite chaque citoyen disposé à jouir du droit de vote¹¹ à faire connaître son revenu, l'impôt représentant une part proportionnelle de ce dernier. À ses yeux, ce nouveau régime laisse tout de même une place importante au suffrage populaire. Il estime, en effet, que sous l'empire du suffrage universel et proportionnel, les censitaires de la monarchie de Juillet « ne nommeraient [pas] plus qu'un quart de la représentation nationale ». Molinari se montre soucieux à l'égard du droit de vote des masses ouvrières largement conquises par les idées socialistes. Respecter le principe de la proportionnalité des propriétés et des revenus suffirait selon lui à concilier la sauvegarde des grandes propriétés avec le droit de représentation des masses : « Le droit des masses recevrait inévitablement par l'application de ce système une satisfaction sérieuse et immédiate, sans toutefois que les droits de la minorité aujourd'hui privilégiée se trouvassent sacrifiés »¹². La fortune détermine ainsi directement la place assignée à chaque citoyen dans la vie publique.

Molinari tente de concilier les volontés démocratiques des masses ouvrières avec la préservation des intérêts des grands propriétaires. La solution se trouve, selon lui, dans une proportionnalité du suffrage, fonction de la fortune personnelle de chacun. Bien qu'il s'oppose au suffrage censitaire de la monarchie de Juillet, Molinari ne s'accorde pas non plus avec un

¹¹ La question de la capacité politique féminine n'est pas abordée par Molinari.

¹² *Ibid.*, p. 275.

pouvoir pleinement démocratique, délié de tout encadrement par la richesse. Il convient alors de protéger la grande propriété contre les dangers de la démocratie, dont l'égalité politique est une composante essentielle. Molinari met ainsi en avant sa préférence pour une démocratie financière, à caractère oligarchique, une république de grands propriétaires dont la représentation reste proportionnée à la capacité monétaire. Il affiche sa préférence pour un programme démocratique conservateur appuyé par un pseudo suffrage universel, assurant finalement toujours cette rupture entre le pays réel et légal, rupture qu'il a lui-même condamnée. La révolution de 1848 agite chez lui la crainte de toutes réformes socialistes et réduit ses prétentions démocratiques. À l'instar de nombreux libéraux, tel Tocqueville, il affiche une défiance à l'égard du pouvoir des masses. La révolution de 1848 est ainsi le théâtre de l'opposition entre deux tendances : une république d'inspiration libérale, se contentant de la proclamation des libertés politiques et une république d'inspiration sociale voulant réformer plus largement l'organisation des relations économiques. Cette opposition se cristallise très largement autour de la question des ateliers nationaux.

§ 2 : La lutte contre les ateliers nationaux

La révolution de 1848 s'inspire largement des doctrines socialistes et des volontés de changements économiques et sociaux qui en découlent. Molinari, au contraire, s'oppose aux réformes proposées par les différentes écoles socialistes¹³. Bastiat et lui constituent un front de l'opposition libérale. À l'image des socialistes, ils entament une propagande en faveur de leur programme libéral par l'intermédiaire de deux organes : la *République française*, paraissant du 24 février au 6 mars 1848, puis *Jacques Bonhomme*, du 11 juin au 13 juillet. L'échec de leur premier journal les pousse à concevoir *Jacques Bonhomme* comme un journal populaire qu'ils

¹³ À la mi-juin 1848, Molinari publie un article dans le *Journal des Économistes*, « L'Utopie de la liberté » dans lequel il s'adresse directement aux socialistes. Il met en avant l'opposition régnant entre les économistes libéraux et les socialistes et essaye de rallier ces derniers à la cause de la liberté. Il écrit : « Nous sommes adversaires, et cependant le but que nous poursuivons les uns et les autres est le même. Quel est notre idéal à tous, économistes ou socialistes ? N'est-ce pas une société où la production de tous les biens nécessaires à l'entretien et à l'embellissement de l'existence humaine sera la plus abondante, et où la répartition de ces mêmes biens entre ceux qui les auront créés par leur travail sera la plus juste ? Notre idéal à tous, sans distinctions d'écoles, ne se résume-t-il pas en ces deux mots : abondance et justice ? »

souhaitent facilement accessible aux ouvriers¹⁴. Après les dénonciations des méfaits du protectionnisme avec l'Association pour la liberté des échanges, Molinari et Bastiat entrent en opposition directe avec le socialisme et s'attachent à démontrer la dangerosité de ces doctrines. En effet, l'adhésion de Molinari au républicanisme se limite à son acception exclusivement libérale, il s'agit d'aller au bout de la révolution politique sans tomber dans la révolution sociale.

Les questions de l'organisation du travail et de la mise en place d'ateliers nationaux sont largement évoquées lors des débats à l'Assemblée, comme dans les journaux. Rapidement, le gouvernement provisoire prend un décret dans lequel il reconnaît « que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour faire du bénéfice de leur travail ». Le 27 février, des chantiers sont ouverts désignés sous le nom d'ateliers nationaux. Bien que l'on y associe volontiers les ateliers sociaux de Louis Blanc, ils en sont pourtant assez éloignés. Mis en place par le ministre des Travaux publics, Marie, il n'est guère possible de les assimiler aux coopérations ouvrières imaginées par Louis Blanc¹⁵. Sous l'effet de la crise, le nombre d'ouvriers dans les ateliers augmente rapidement : on en compte environ 115 000 le 18 mai. Mal organisés¹⁶, les ouvriers

¹⁴ Dans un article bien plus tardif (1878), Molinari raconte la création de cette première revue, *La République française* : « *Le Libre-échange* ne suffisant plus à cette situation nouvelle, nous eûmes l'idée le 24 février même de fonder un journal qui prendrait pour titre *La République* et pour devise la liberté. Hippolyte Castille et moi allâmes trouver Bastiat et il fut convenu que nous rédigerions le journal à trois. En quelques heures le premier numéro fut bâclé (il se composait d'une seule page imprimée d'un seul côté), mais au moment de donner le bon à tirer, un scrupule arrêta Bastiat : - On a fait une révolution, dit-il, soit ! Mais les révolutions n'abrogent pas les lois. C'est à nous, les amis de la liberté, qu'il appartient de donner l'exemple du respect de la légalité. Allons d'abord demander au gouvernement provisoire l'autorisation de publier notre journal. Rien ne put vaincre ce scrupule, et nous voilà, bras dessus bras dessous, en chemin pour l'Hôtel de Ville. Mais ce n'était pas une petite affaire d'y pénétrer. Une foule avide de connaître son nouveau gouvernement et de lui demander des places, envahissait les abords et obstruait toutes les issues [...] Bastiat reconnaît alors de bonne grâce que le gouvernement provisoire est trop occupé lui-même pour s'occuper de nous, et il consent à publier révolutionnairement la *République* ». Le journal sera renommé la *République française*, une autre feuille portant déjà le titre la *République*. Molinari ajoute : « *La République française* n'était décidément pas à la hauteur, elle vécut peu [...] De ses cendres naquit une feuille populaire, *Jacques Bonhomme* », G. de Molinari, « « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *op. cit.*, p. 61 et 62.

¹⁵ Louis Blanc s'exprime sur la différence entre les ateliers nationaux et ses ateliers sociaux : « Les Ateliers sociaux tels que je les avais proposés devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession. Les Ateliers nationaux tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie montrèrent entassés pêle-mêle, les ouvriers de toutes professions, lesquels, chose insensée ! furent soumis au même genre de travail. Dans les Ateliers sociaux, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'État, mais pour leur propre compte. Dans les Ateliers nationaux, l'État n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or, comme il s'agissait d'un labeur stérile, dérisoire, auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'État, c'était le gaspillage des finances ; la rétribution, c'était une prime à la paresse ».

¹⁶ La direction des ateliers est confiée à Émile Thomas, un ingénieur, républicain du lendemain. Les chômeurs doivent se rendre à la mairie de leur arrondissement, y garantir leur domicile dans la Seine afin d'obtenir un bulletin d'admission aux ateliers nationaux. Les ateliers nationaux prennent en charge divers chantiers. Le travail fourni n'est pas nécessairement celui correspondant à la qualification de l'ouvrier. Ces derniers nivèlent la place de l'Europe à Paris et participent aux travaux des compagnies de chemin de fer. Les bureaux sont rapidement débordés par l'afflux des chômeurs venant de toute la Seine. Le manque d'organisation se fait rapidement sentir et les ouvriers sont désœuvrés. Voir : E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*, *op. cit.*, 1848.

ne se livrent à aucun travail productif, alimentant la critique déjà active d'une prime versée à la paresse. Les ateliers nationaux sont également source de déception pour les ouvriers. Les travailleurs n'y voient pas l'amorce du projet socialiste attendu. Ils représentent malgré tout pour eux une solution de dernière chance au problème du chômage, empêchant bon nombre de sombrer dans une profonde misère.

Ce sont particulièrement les ateliers nationaux qui vont être la cible de Molinari et Bastiat. Dans *La République française*, ils écrivent : « Que l'on y prenne garde, aujourd'hui on commande la théorie de M. Louis Blanc ; demain, il faudra commander celle des fouriéristes, après demain, celle des communistes ! Et qui fournira l'argent ? Les contribuables, c'est-à-dire tout le monde, le pauvre comme le riche [...] [les socialistes] objectent que leurs ateliers nationaux donneront du travail aux ouvriers. Oui, sans doute, mais ce travail qui sera donné aux uns ne sera-t-il pas ravi aux autres ? Ces capitaux avec lesquels on va fonder des ateliers nationaux ne seront-ils pas enlevés à toutes les branches de la production, où ils servent à alimenter le travail ? En les déplaçant, on déplace le travail [...] au lieu de l'augmenter on le diminue ! »¹⁷. Leur revue disparaît rapidement au profit de *Jacques Bonhomme*. Les rédacteurs de *Jacques Bonhomme*¹⁸, au nombre desquels Molinari prend une part active, ont également pour cible les ateliers nationaux. Molinari raconte par exemple que « la veille de l'insurrection de juin, Bastiat nous envoyait un article véhément, intitulé : *Dissolvez les ateliers nationaux*. »¹⁹ En effet, cet article constitue un véritable pamphlet contre les ateliers nationaux considérés par Bastiat comme responsables de la ruine économique et morale de la nation. « Si vous n'avez pas résolu que la stagnation des affaires, écrit-il, et puis celle du travail, et puis la misère, et puis l'inanition, et puis la guerre civile, et puis la désolation deviennent le cortège de la république, dissolvez les ateliers nationaux. [...] Si vous ne voulez pas être accusés d'avoir imaginé un moyen d'oppression, d'épouvante, de terreur et de ruine qui dépasse tout ce que les plus grands tyrans avaient inventé, dissolvez les ateliers nationaux. [...] Si vous ne voulez pas être maudits dans le présent, si vous ne voulez pas que votre mémoire soit exécrée de génération en génération, dissolvez les ateliers nationaux. »²⁰

¹⁷ Wallon, *La presse de 1848 ou revue critique des journaux*, Paris, Pillet fils, 1849, p.7.

¹⁸ À Molinari et Bastiat s'ajoutent Joseph Garnier, Charles Coquelin et Alcide Fonteyraud. Il faut souligner que les articles de ce journal sont tous anonymes.

¹⁹ G. de Molinari, « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *op. cit.*, p. 62.

²⁰ F. Bastiat, « Aux citoyens Lamartine et Ledru-Rollin », *Jacques Bonhomme*, n° 3, 20 juin 1848.

L'attitude de Bastiat, partagée également par Molinari, est révélatrice de la position de la bourgeoisie libérale sur la question des ateliers nationaux. *Le Journal des Économistes* fait également des ateliers nationaux l'ennemi numéro 1. Le numéro d'avril 1848 ne compte pas moins de sept articles sur ce thème : « Organisation du travail et liberté » (Charles Coquelin²¹) ; « L'égalité des salaires, un ouvrier à Mr Louis Blanc » ; « Organisation du travail » (Gentil) ; « De l'organisation du travail » (M. Audiganne) ; « Qu'est-ce que l'organisation du travail » (Jules Chevalier) ; « Le problème de l'organisation du travail devant l'Académie des sciences morales » et « Organisation du travail : questions préliminaires à l'examen de ce problème » (Ramon de la Sagra). L'article de Charles Coquelin se rapproche de celui de Frédéric Bastiat et témoigne des dissensions très vives existantes entre les économistes et les socialistes. « Le torrent des fausses doctrines nous entraîne, écrit Coquelin, et l'abîme est devant nous. Oui, l'esprit réglementaire l'emporte : le voilà porté à sa suprême puissance sous le nom d'*organisation du travail*. Devant lui, la liberté se voile. Cette liberté sainte, si hautement proclamée il y a un mois à peine [...] Avec elle vont s'affaïsser ou disparaître la richesse, l'industrie, le travail. Tout s'y perdra si on n'y prend garde, les finances publiques et les fortunes privées, les ressources du présent et les espérances de l'avenir »²². Molinari et les membres de l'École de Paris forment ainsi un front d'opposition combattant les propositions socialistes et l'avènement d'une république dont le contenu serait social. Ils contestent avec vigueur toute intervention de l'État dans le domaine économique. Molinari fait preuve d'une large hostilité à cet égard et s'attache à la défense d'un strict laisser-faire.

Pour pallier la crise, le gouvernement provisoire procède à un relèvement des impôts²³ dont les propriétaires terriens sont les principales victimes. Cette mesure est très mal accueillie par la bourgeoisie libérale, mais également par la population paysanne. En effet, la France comptant plus de 70 % de ruraux, la contribution foncière est la plus importante de toutes. Pour Molinari et Bastiat, ce relèvement de l'impôt nécessaire pour financer l'activité de l'État

²¹ Charles Coquelin (1802 – 1852) est un économiste libéral, membre de l'École de Paris et proche de Molinari. D'abord avocat à Dunkerque, il rejoint Paris et se passionne pour l'Économie politique. Il est un collaborateur régulier du *Journal des Économistes* et de la *Revue des deux Mondes*. Associé à Guillaumin, il dirige la publication du *Dictionnaire de l'économie politique* en 1854. Il est également à l'origine d'une théorie sur la périodicité des crises économiques. Selon lui, c'est l'intervention de l'État et de sa politique monétaire et non pas le marché libre qui en est responsable. C'est Gustave de Molinari qui rédige sa rubrique nécrologique dans *Le Journal des Économistes* en 1852.

²² C. Coquelin, « Organisation du travail et liberté », *Journal des Économistes*, avril 1848, p. 3.

²³ C'est l'impôt des 45 centimes relevant de 45 % pour impôt payé en 1848. Il sera largement décrié du côté des économistes.

constitue une forme de spoliation inique. L'État n'étant pas une industrie créatrice de richesse, l'argent dépensé est nécessairement prélevé sur le travail individuel et le capital (qui n'est rien d'autre que du travail accumulé). Il s'agit donc d'une forme de spoliation particulièrement injuste, mais également inutile puisqu'en augmentant les impôts, l'État augmente artificiellement le coût de la vie²⁴. Molinari et Bastiat écrivent ainsi dans *Jacques Bonhomme* : « L'État n'ayant rien qu'il ne l'ait pris au peuple ne peut pas faire au peuple de largesses »²⁵ ; « Mais, pour le donner, où [l'État] le prend-il ? Hélas ! Il prend un peu plus sur mon pain, un peu plus sur mon vin, un peu plus sur ma viande... »²⁶ Pour eux, la résolution de la crise, aussi bien économique que sociale et politique, réside bien au contraire dans l'abaissement de l'impôt. Ils soutiennent ainsi « que l'on soulagera bien mieux le peuple en diminuant les impôts qu'en les augmentant »²⁷. En effet, « si le peuple de France n'avait, chaque année, à payer qu'un milliard, au lieu de 1 500 millions, pour ses frais de gouvernement, il pourrait exiger la suppression de la plupart des impôts onéreux et vexatoires ; il pourrait demander et obtenir la suppression de la plupart des impôts qui augmentent le prix de ses objets de consommation, le prix du pain, du vin, de la bière, le prix des meubles, des outils, des maisons, en un mot, le PRIX DE LA VIE »²⁸. La solution consiste alors dans une simplification des tâches de l'État, conforme à la politique du laisser-faire : réduction des dépenses militaires, privatisations des travaux publics, réduction du corps des fonctionnaires, établissement d'un impôt unique, proportionnel au revenu de chacun²⁹.

Le programme de l'opposition soutenue par Molinari et Bastiat s'inscrit dans les grands classiques de la doctrine libérale : diminution des coûts publics, baisse des impôts, primauté de la libre initiative, défense des libertés politiques. Ils prennent une part active à la révolution de 1848 et tentent de promouvoir leur programme directement auprès des ouvriers avec *Jacques*

²⁴ Dans le numéro du 29 février de la *République française*, ils écrivent : « Mais si l'État ne possède par lui-même et ne produit aucune de ces choses, si elles ne peuvent être créées que par le travail ; si tout ce que peut faire l'État c'est de les prendre par l'impôt aux travailleurs qui les ont créées ; si le résultat naturel de cette opération doit être [...] d'en décourager la production [...] si en définitive ce système, tout séduisant qu'il est au premier abord, doit engendrer beaucoup plus de misères qu'il n'en guérit, alors il est bien permis de concevoir des doutes ».

²⁵ « L'État », *Jacques Bonhommes*, n° 1, 11 au 15 juin 1848.

²⁶ « Prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner », *Jacques Bonhomme*, n° 2, 15 juin 1848.

²⁷ « Chronique politique : Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale », *Jacques Bonhomme*, n° 3, 20 juin 1848.

²⁸ « Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple », *Jacques Bonhomme*, n° 4, 9 juillet 1848.

²⁹ *Ibid.*

Bonhomme. Ces évènements mettent également en avant l'opposition régnant entre les économistes de l'École de Paris et les théoriciens proches du socialisme. La création des ateliers nationaux, inspirés vaguement par les idées de Louis Blanc, l'une des figures marquantes de ce mouvement, et chargés de fournir du travail aux ouvriers, leur apparaît une solution tout à fait inadaptée à la crise que traverse l'économie française. Ces derniers sont en contradiction manifeste avec les principes de liberté du travail et de libre concurrence chers aux économistes. Sur le fond, leur critique s'attache aux conséquences financières d'une telle entreprise. Mais qui va payer pour le fonctionnement des ateliers nationaux ? Le contribuable, répondent-ils, le propriétaire, le travailleur sur les fruits de son épargne et de son labeur. Cette intervention de l'État au cœur des relations issues du travail est non seulement injuste, mais elle est également, selon eux, inutile, contre-productive et perturbe le fonctionnement naturel de l'ordre économique. Ils soutiennent en effet que les ateliers créent une perturbation au sein du champ économique, déplacent les capitaux, diminuent la richesse et *in fine* contribuent à l'aggravation de la crise économique. La solution consiste alors dans un strict respect de la liberté³⁰. Il y a une alliance très forte avec les positions de la bourgeoisie libérale et conservatrice sur la question des ateliers nationaux. Molinari se joint à ces critiques et affirme également que la crise ne peut être résolue que par un programme laissez-fairiste et pleinement libéral. L'État n'est pas une entreprise créatrice de richesse et ne peut, à ce titre, intervenir directement sur le marché. L'analyse qu'il réalise de la crise économique et politique s'inscrit dans les fondamentaux de la doctrine libérale, mais se limite, en pratique, à des considérations d'ordre comptables : il faut réduire les dépenses publiques, limiter les impôts et laisser l'initiative individuelle prendre le relais. La meilleure réponse à la crise économique et à la question du chômage de masse consiste dans un respect très strict de la liberté et de la libre concurrence.

§ 3 : Le rejet absolu des idées socialistes

La question des ateliers nationaux témoigne des dissensions irréductibles entre les socialistes et les libéraux sur le problème de l'intervention de l'État au sein de la sphère économique et sur le bien-fondé des analyses économiques. Molinari fait front contre toutes les

³⁰ « Le Gouvernement fait de l'intervention, de la réglementation ; c'est de la liberté qu'il faut faire », *La République française*, 8 mars 1848.

idées socialistes impliquant un interventionnisme et se révèle un fervent défenseur de la cause de la liberté³¹. La crainte d'une percée politique du socialisme et les risques d'une révolution sociale sur le système industriel naissant dominent les travaux de Molinari pendant la période révolutionnaire de 1848.

Les résultats des premières élections au suffrage universel des 23 et 24 avril mettent pourtant en avant le caractère minoritaire du socialisme en France³². En effet, le suffrage universel bat en brèche la domination politique de Paris. Il donne avant tout la parole à la province dont la majeure partie est paysanne³³. L'Assemblée issue des élections est majoritairement composée de républicains modérés. Frédéric Bastiat est d'ailleurs élu comme représentant du peuple à cette occasion. Sur un total de 880 députés, la majorité appartient à un bloc de 350 républicains modérés et de 300 conservateurs³⁴. On compte aux surplus 130 royalistes légitimistes et une centaine de radicaux. Cette assemblée plutôt représentative des intérêts de la bourgeoisie met rapidement fin aux tentatives d'établissement d'un régime républicain à caractère social et marque un premier temps d'arrêt sur la voie du réformisme. La IIe République est officiellement proclamée le 4 mai. Le gouvernement provisoire est remplacé par une commission exécutive de cinq membres composée par Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, commission dont Louis Blanc est évincé³⁵. Une manifestation organisée le 15 juin dont le but est de soutenir la Pologne dégénère en une tentative de renversement du gouvernement. Les chefs révolutionnaires, Alexandre Martin, Armand Barbès,

³¹ Dans le numéro du 26 mars 1846 de la *République française*, ils écrivent : « Seuls les économistes respectent pleinement la liberté humaine. Mais, leur objecte-t-on, si vous respectez la liberté de l'homme, en revanche vous sacrifiez son bien-être ; vous le laissez libre, au sein d'une misère hideuse, immonde ! Erreur ! Erreur complète, profonde ! [...] La liberté est la voie la plus sûre et la plus courte qui conduise au bien-être ».

³² Auguste Blanqui, conscient que les élections au suffrage universel donneraient la prépondérance aux votes ruraux, demande leur report sur une année. Il n'obtient que quelques semaines : au lieu du 9 avril, elles se dérouleront le 23. Le nombre d'électeurs est multiplié par 40. Les élections ont lieu au scrutin majoritaire plurinominal dans le cadre du département, le vote se fait au chef-lieu du canton.

³³ Alexis de Tocqueville décrit l'atmosphère politique dans les campagnes : « Le département de la Manche est peuplé presque uniquement d'agriculteurs. Quand ils entendirent parler du désordre qui régnait dans Paris, des impôts nouveaux qu'on allait établir, de la guerre générale qui était à craindre ; lorsqu'ils virent le commerce qui s'arrêtait et l'argent qui semblait s'enfoncer sous la terre et que, surtout, ils apprirent qu'on attaquait le principe de propriété [...], une terreur universelle s'empara du pays [...] Tous les propriétaires, quels que fussent leur origine, leurs antécédents, leur éducation, leurs biens, s'étaient rapprochés les uns des autres et ne semblaient former qu'une seule classe. La propriété, chez tous ceux qui en jouissaient, était devenue une sorte de fraternité. »

³⁴ Les chiffres divergent en raison de l'absence de véritables organisations de partis.

³⁵ Molinari se réjouit d'ailleurs de cette éviction : « En tout cas, on conviendra que le moment le plus critique est passé. Si la société n'est pas encore débarrassée du socialisme, au moins le gouvernement n'est-il plus livré au socialisme. M. Louis Blanc a cessé de siéger au Luxembourg », « De la propriété, par A. Thiers. Compte rendu », *Journal des Économistes*, janvier 1849, p. 163.

Auguste Blanqui et François-Vincent Raspail, sont arrêtés par une partie de la garde nationale, réunie par Lamartine et Ledru-Rollin, et traduits devant la Haute Cour de justice de Bourges l'année suivante. L'Assemblée et la Commission reprennent rapidement la situation en main : le préfet de police Marc Caussidière, révolutionnaire et républicain, est remplacé par un banquier, Jacques Trouvé-Chauvel ; le commandant de la garde nationale, le général de Courtais qui avait montré des sympathies pour les manifestants, est arrêté ; Philippe Buchez perd la présidence de l'Assemblée après s'être montré sans réaction face aux manifestants. Les conservateurs ont alors les mains libres concentrant leur attention sur les ateliers nationaux. Une série de mesures aboutit pratiquement à leur dissolution. Le 21 juin, la Commission exécutive ordonne aux ouvriers des ateliers nationaux âgés de plus de 25 ans de se tenir prêts pour partir en province afin de procéder à l'assèchement des marais de Sologne. Les autres ont le choix : l'enrôlement dans l'armée d'Afrique ou la radiation. Les ouvriers parisiens directement visés par cette mesure, mais également des boutiquiers, des travailleurs des ateliers ferroviaires de la banlieue déçus par la politique républicaine, s'insurgent et dressent des barricades dans Paris le 22 juin. Le général Eugène Cavaignac, ministre de la Guerre, se voit confier les pleins pouvoirs pour remédier au désordre. S'en suivent les journées de juin, plusieurs jours de batailles rangées sont nécessaires pour mettre fin au soulèvement populaire. La répression est brutale : on compte entre 4000 et 15 000 morts selon les sources, sans compter les nombreuses arrestations et déportations³⁶. Ces événements mettent fin à l'expérience d'un régime de pleines libertés républicaines, témoignent définitivement de la fin du réformisme volontaire des républicains et du retour à l'ordre moral. Ils décapitent le mouvement révolutionnaire parisien et provoquent une profonde rupture entre le mouvement ouvrier et le républicanisme. Pendant six mois, Cavaignac, devenu président de l'Assemblée, gouverne de façon autoritaire. Une série de lois est votée restreignant les libertés de la presse, de réunions et d'association ; le droit au travail est abandonné ainsi que la diminution de la journée de travail.

Contre l'insurrection parisienne, Molinari soutient l'Assemblée issue du suffrage universel dans un strict respect de la légalité. Il affiche « une entière confiance en M. Cavaignac », surnommé, après la répression parisienne, le sabreur de la République. La dissolution des ateliers nationaux est également source d'enthousiasme pour Molinari : « M. Cavaignac a dissous ces prétendus ateliers nationaux où l'ouvrier allait tout simplement

³⁶ On compte un peu moins de 2000 morts du côté des forces de l'ordre, bien que les sources soient variables.

désapprendre à travailler»³⁷. Profondément légaliste, Molinari considère la contestation du pouvoir comme un crime³⁸. Après ces événements, il appelle à un retour au calme des plus rapides et à la reprise de l'activité économique. « Jacques Bonhomme ne dira rien de ce qui s'est passé dans la semaine précédente, écrit Molinari. À quoi bon revenir sur des événements funestes ! Il faut tâcher de les oublier ». La révolte de juin est analysée comme un soubresaut des « barbares contre la civilisation », des paresseux, des naïfs refusant les réalités du monde économique et bercés par les illusions professées par le socialisme : « Il y avait parmi eux des bandits, écrivent les économistes dans *Jacques Bonhomme*, ennemis de toute société, qui poussaient au désordre pour se livrer au pillage ; des mécontents, des ambitieux qui voulaient satisfaire leurs mauvaises passions ; des agents provocateurs agissant au nom de tous les partis, au nom de tous les ennemis de la France et de la République ; mais la masse était composée d'hommes égarés par les plus dangereux sophismes ». La parution de *Jacques Bonhomme* est arrêtée administrativement peu après les journées de juin. Molinari raconte lui-même : « À la suite de ces terribles journées, il y eut une razzia de feuilles volantes, et la pureté de ses doctrines, son horreur du socialisme et de la démagogie ne réussirent point à sauver *Jacques Bonhommes* »³⁹.

Pendant les événements de 1848, Molinari se range du côté de la bourgeoisie libérale, favorable à l'élargissement du droit de vote, mais aspirant à un ordre social fondamentalement conservateur. Il affiche une complète hostilité à l'égard des idées socialistes dont les ateliers nationaux ont concentré le rejet. Avec *Jacques Bonhomme*, Molinari participe activement à la propagande faisant des socialistes des « partageux » dont les contribuables auront à payer les frais. Les dissensions entre économistes libéraux et socialistes sont extrêmement fortes, les premiers opérant un rejet total des propositions des seconds. Les tensions entre les deux camps sont exacerbées lors de la suppression de la chaire d'économie politique de Michel Chevalier par le gouvernement provisoire. Léon Faucher déclare à cette occasion : « Le décret et le rapport qui le précède ne sont pas autre chose que le manifeste par lequel le socialisme déclare la guerre à l'économie politique. Les socialistes ont escaladé le pouvoir à la suite de la révolution de

³⁷ « Chroniques politiques », *Jacques Bonhomme*, n° 4, 9 au 13 juillet 1848.

³⁸ Dans *Jacques Bonhomme*, Molinari et ses amis économistes écrivent à propos de l'insurrection : « Ces hommes n'ont pas compris qu'il n'y a pas de gouvernement plus légitime que celui qui sort du suffrage universel, et qu'en politique il ne saurait y avoir de crime plus grand que la révolte de quelques-uns contre l'autorité d'une assemblée qui représente le pays », « Guerre civile et misère », *Jacques Bonhomme*, n° 4, 9 au 13 juillet 1848.

³⁹ G. de Molinari, « Frédéric Bastiat, lettres d'un habitant des Landes », *op. cit.*, p. 62.

février [...] L'économie politique leur est en horreur parce qu'ils lisent leur condamnation dans ses principes. Ils destituent les professeurs, ils suppriment les chaires ; ils en viendront, si nous le permettons, à brûler les livres. C'est l'esprit de secte, esprit farouche et implacable, qui impose sa dictature à la société. Il est bien temps de l'arrêter, et si le gouvernement ne croit pas pouvoir le faire, nous espérons que l'Assemblée nationale le fera »⁴⁰. Les économistes entendent combattre « l'hérésie socialiste » qui n'est qu'« utopie », « chimère », et illusions génératrices de désordre public⁴¹. Le socialisme fait en effet miroiter au peuple la possibilité d'un renversement de l'ordre social qui le libèrerait de la misère. Dans les colonnes de *Jacques Bonhomme*, ils proclament en effet : « Mais nous pardonnerions volontiers à ces réformateurs au mois et au cachet, s'ils ne faisaient pas luire aux yeux des classes ouvrières un mirage menteur qui les dégoûte des réalités sérieuses et graves de la vie, et leur inspire la méfiance pour les hommes et pour les choses »⁴². En rejetant les concepts de propriété privée et de laisser-faire, les socialistes détournent les masses laborieuses des véritables solutions : celles dictées par l'économie politique⁴³. Seul le plein exercice des libertés politiques et économiques peut contribuer à une amélioration progressive de la misère ouvrière, laquelle s'adoucirait par un ensemble de réformes échelonnées, réformes conformes à l'esprit du libéralisme économique. Pour les économistes, la résolution de la question sociale ne réside pas autre part. Ils écrivent ainsi dans le dernier numéro de *Jacques Bonhomme* : « Ceux qui affirment qu'ils peuvent transformer en un jour la pauvreté en richesse, se trompent ou me trompent. Je ne veux point les écouter. Je possède maintenant le suffrage universel, la liberté d'association et la liberté de la presse [...] je pourrai toujours, aussitôt que je le voudrai, obtenir les améliorations que je croirai justes et nécessaires »⁴⁴. L'État ne peut se faire le gardien des intérêts du travailleur, il doit se retirer de la vie économique et laisser faire.

Ces premiers événements marquent déjà pour Molinari le primat de l'économie, le refus de toute intervention étatique dans le domaine économique et social, la confiance dans les vertus bienfaitrices du marché libre et des lois naturelles de l'économie, le rejet des moyens

⁴⁰ A. Courtois, *Annales de la Société d'Économie politique*, Tome 1, Paris, Guillaumin, 1889, p. 66.

⁴¹ « Guerre civile et misère », *Jacques Bonhomme*, n° 4, 9 au 13 juillet 1848.

⁴² « Quelques idées sur les socialistes ou A qui le tour ? », *Jacques Bonhomme*, n° 2, 15 au 18 juin 1848.

⁴³ Ils notent : « Si des améliorations notables sont possibles, dans un délai de peu d'années, en revanche, c'est une chimère que de rêver pour un pays de Cocagne où l'on gagnera beaucoup en travaillant peu », « Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple », *Jacques Bonhomme*, n° 4, 9 au 13 juillet 1848.

⁴⁴ *Ibid.*

révolutionnaire dans un strict respect de la légalité, son opposition absolue au socialisme. Les violences prolétariennes sont condamnées par Molinari, incomprises, car en dehors du cadre de la logique économique et des considérations financières. Il met en avant une appréhension purement technique de la question sociale, appréhension vidée de toute dimension morale des problèmes liés à la situation ouvrière. Conformément à l'approche de l'économie libérale classique⁴⁵, il convient de comprendre les causes objectives de la misère et proposer des solutions rationnelles, là où les doctrines socialistes ne proposent que des solutions idéalistes. L'économie politique est alors la seule discipline à réaliser cette étude logique. Les lois naturelles qui en découlent expliquent scientifiquement les raisons de la pauvreté. La vie économique est en effet régie par des lois qui expriment des rapports constants, certains et nécessaires entre les phénomènes sociaux. Si la volonté humaine peut perturber l'activité de ces lois, elle ne modifie pas l'objectivité des mécanismes du marché concurrentiel. Contrevenir à ces lois, c'est empêcher l'opération du mécanisme naturel de répartition des richesses, et à long terme annuler les possibilités d'amélioration de la condition ouvrière. C'est au nom du respect des lois naturelles de l'économie que Molinari rejette les systèmes socialistes. Ces derniers ne comprennent pas, voire ignorent, l'ordre naturel de l'économie. Les propositions formulées sont ainsi irréalisables et ne peuvent qu'empirer la situation de crise déjà présente. La lutte contre la pauvreté n'est pas une question de morale, c'est une question de théorie économique⁴⁶. Les seules solutions valables, efficaces sont celles apportées par l'économie politique qui possède alors le monopole sur le sujet. Théoricien passionné de l'ordre économique et capitaliste, Molinari affirme que c'est le non-respect de cet ordre qui est responsable du développement de la misère ouvrière.

⁴⁵ Cette conception analytique, axée sur des considérations comptables de la question sociale était déjà celle de Ricardo. Voir, J. Lallemand, « Pauvreté et économie au XIXe siècle », *Cahiers d'économie politique*, 2010/2, n° 59, pp. 119 à 140.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 131.

Section 2 : Le droit de propriété, fondement légitime de l'organisation sociale

En 1849, Molinari publie son premier grand livre, *Les Soirées de la rue Saint-Lazare* chez Guillaumin. Avec cet ouvrage, Molinari réagit aux débats concernant la réorganisation sociale qui surgissent sur la scène politique depuis la révolution de 1848. Il y réalise une défense des doctrines libérales et de l'un de ses fondements essentiels, la propriété. Il entend, en effet, démontrer que « la base sur laquelle repose tout l'édifice de la société, c'est la propriété »⁴⁷. *Les Soirées* sont d'ailleurs sous-titrées *Entretien sur les lois économiques et défense de la propriété*. Molinari entame une démonstration qu'il veut rigoureuse et légitimatrice du droit de propriété et des nuisances de l'activité gouvernementale sur l'ordre économique.

La révolution de 1848 a, en effet, été le théâtre des critiques et revendications socialistes et républicaines. Surtout, le socialisme fait son entrée en politique avec deux figures majeures, Louis Blanc et Alexandre Martin. Bien qu'il reste un courant minoritaire lors des premières élections au suffrage universel, de grands leaders comme Proudhon, Raspail, Leroux, Buchez ou Considérant sont élus députés et font entendre leurs voix à l'Assemblée. En juillet 1848, Proudhon y prononce ainsi un discours dans lequel il développe longuement l'idée d'un projet de réforme financière et sociale et soumet l'idée de sa banque d'échange⁴⁸. Dans ce discours, Proudhon s'attaque directement au principe du droit de propriété : « Il faut conclure encore que la propriété, le revenu net, qui n'existe que par la servitude, est impossible dans une République ; et que, de deux choses l'une, ou la propriété emportera la République, ou la République emportera la propriété ». Dans un débat très agité, auquel Molinari assiste, Proudhon développe son projet face à Adolphe Thiers⁴⁹.

⁴⁷ G. de Molinari, *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, Paris, Éditions de l'Institut Coppel, 2014, p. 11.

⁴⁸ « Les créanciers feraient remise d'un tiers de leurs créances aux débiteurs qui verseraient à l'État la moitié de ce tiers. L'État disposerait ainsi d'après le calcul de Proudhon d'un revenu de 500 millions qui lui permettrait, d'une part de supprimer certains impôts particulièrement impopulaires et, d'autre part, de fonder des banques d'échanges », J. Bruhat, « Le socialisme français de 1815 à 1848 » in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 506.

⁴⁹ G. de Molinari, « Proudhon et M. Thiers », *Journal des Économistes*, août 1848.

Déjà en 1847 dans le *Journal des Économistes*, commentant justement le *Système des contradictions économiques* de Proudhon⁵⁰, Molinari relevait les attaques systématiques auxquelles était soumise la propriété. Il déclare : « C'est devenu une mode d'attaquer la propriété et les propriétaires. Non seulement des charlatans, qui n'ont pour but que d'attraper des lecteurs autour de leurs livres, mais encore des hommes sincères enflammés d'un amour de l'humanité. [...] Comment se fait-il que l'on attaque précisément, de toutes les institutions humaines, celle qui a été la plus bienfaitrice pour l'humanité ? »⁵¹ Après les journées de juin 1848, l'Assemblée conservatrice vote une série de lois restreignant la liberté de la presse. Le gérant du *Représentant du peuple*, un journal socialiste, est incriminé pour un article de Proudhon portant atteinte au droit de propriété. Molinari constate alors que le mouvement inverse s'est produit, position qu'il condamne tout autant en tant que partisan de la liberté de la presse : « il est maintenant permis de défendre la propriété, il n'est plus permis de l'attaquer »⁵².

Souhaitant faire entendre les positions de l'école économique et dépasser les clivages entre socialistes et conservateurs sur ce sujet, Molinari rédige ses *Soirées* sous la forme d'un dialogue entre trois personnages dont chacun serait représentatif d'une tendance : un économiste, un socialiste et un conservateur. Les trois protagonistes échangent leurs arguments au cours de douze soirées, chacune faisant l'objet d'une thématique particulière⁵³. Molinari entend ainsi démontrer la légitimité objective, scientifique de la propriété privée. Il se pose en défenseur du droit de propriété et prend le contre-pied de la méthode socialiste : la solution de la question sociale ne se trouve pas dans la limitation ou la destruction de la propriété, mais dans son affranchissement de toutes contraintes législatives. « Reconnaisant avec tous les économistes, écrit-il, la propriété comme la base de l'organisation naturelle de la société, j'ai recherché si le mal dénoncé par les socialistes, et que nul, à moins d'être aveugle ou de mauvaise

⁵⁰ Dans cet ouvrage, Proudhon organise sa réflexion « autour d'un jeu d'opposition entre des antinomies, qui toutes débouchent sur un point d'équilibre [...] garant de l'ordre social ». Il s'attache ainsi à mettre en lumière les antinomies existantes dans la science économique et plus largement la vie sociale autour des notions de valeur, division du travail, machinisme impôt, propriété, etc. S'attaquant à la propriété, il considère que si elle est « sociale dans son principe (justifiée par l'union de l'homme et de la terre), son exercice l'a pervertie, au point qu'elle est devenue égoïste, la production ne servant qu'à l'exploitation des hommes », voir : A. S. Chambost, *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, Paris, Armand Collin, 2009, pp. 45 – 46.

⁵¹ G. de Molinari, « *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*, par P.-J. Proudhon », *Journal des Économistes*, novembre 1847, p. 395.

⁵² G. de Molinari, « De la propriété, par A. Thiers », *Journal des Économistes*, janvier 1849, p. 163.

⁵³ Les thèmes abordés lors des soirées sont : la propriété intellectuelle, l'expropriation, les lois régissant les domaines publics, le droit de tester, l'usure, la liberté d'association, le libre-échange, le monopole de la monnaie, la législation concernant les sociétés commerciales, la charité, le rôle de l'État et la rente.

foi, ne saurait nier, j'ai recherché si ce mal provient, oui ou non, de la propriété. Le résultat de mes études et de mes recherches a été que les souffrances de la société, bien loin d'avoir leur origine dans le principe de propriété, proviennent au contraire, d'atteintes directement ou indirectement portées à ce principe. D'où j'ai conclu que l'amélioration du sort des classes laborieuses réside dans l'affranchissement pur et simple de la propriété»⁵⁴. *Les Soirées* sont alors un plaidoyer pour un affranchissement complet de toutes les entraves au droit de propriété⁵⁵. Sa démonstration se fait sur deux fronts. Il s'agit pour Molinari de montrer que le droit de propriété a une essence pleinement naturaliste, c'est un droit naturel et antérieur à l'organisation sociale. C'est également un droit légitime puisqu'il s'inscrit dans la nature même de l'homme, une nature dont les fondements sont économiques.

§ 1 : L'essence naturaliste du droit de propriété

La première étape consiste pour Molinari, dans la droite lignée des physiocrates, à montrer qu'il existe un ordre naturel, un ordre indépendant des volontés humaines et essentiellement juste. Selon lui, la société est gouvernée par des lois naturelles et immuables⁵⁶. « Ces lois ont pour essence l'Utilité et la Justice, écrit-il. Ce qui signifie qu'en les observant, on est sûr d'agir utilement et équitablement pour soi-même et pour les autres »⁵⁷. Contrevenir à ces lois, c'est rendre les hommes « criminels et misérables ». Pour Molinari, « la loi fondamentale sur laquelle repose toute l'organisation sociale, et de laquelle découlent toutes les autres lois économiques, c'est la PROPRIÉTÉ »⁵⁸. Il reprend ainsi l'héritage de John Locke lorsqu'il affirme que « la propriété émane d'un instinct naturel dont l'espèce humaine tout entière est pourvue. Cet instinct révèle à l'homme avant tout raisonnement qu'il est le maître de sa personne et qu'il peut disposer à son gré de toutes les virtualités qui composent son être, soit

⁵⁴ G. de Molinari, *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, op. cit., p. 12.

⁵⁵ « J'ai la conviction profonde que l'affranchissement complet, absolu de la propriété peut seul sauver la société », *ibid.*, p. 12.

⁵⁶ « Il y a des lois économiques qui gouvernent la société, comme il y a des lois physiques qui gouvernent le monde matériel », *ibid.*, p. 14.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 29.

qu'elles y adhèrent, soit qu'il les en ait séparées »⁵⁹. La propriété est une condition de la liberté. L'homme est en effet propriétaire de sa propre personne, mais également des prolongements de cette dernière, donc des fruits de son travail : « En produisant [l'homme] dépense, il sépare de lui-même une certaine partie de ses forces physiques, morales et intellectuelles. Les produits contiennent les forces dépensées par ceux qui les ont créées. Mais ces forces que l'homme sépare de lui-même [...] il ne cesse pas de les posséder ». Molinari affirme alors que « la société n'a pas institué la propriété ; c'est bien plutôt la propriété qui a institué la société »⁶⁰. Le droit de propriété est donc un droit naturel antérieur et supérieur à tout groupement social.

À partir de ce postulat, Molinari établit une distinction entre ce qu'il nomme « propriété intérieure » et « propriété extérieure ». La première consiste pour l'individu à disposer librement de sa personne physique, morale et intellectuelle. Particulièrement sur la question du travail, Molinari soutient qu'« obliger un être actif et libre à entreprendre un travail qu'il n'entreprendrait pas de lui-même, ou lui interdire certaines branches de travail, détourner par conséquent ses facultés de leur destination naturelle, c'est diminuer la puissance productive de l'homme ». C'est sur cet argument que Molinari fonde la liberté du travail. Il s'agit d'un droit naturel découlant de la libre disposition de sa personne. Concernant la propriété extérieure, il s'agit naturellement des produits créés par l'individu grâce à son travail. Ces parties émanent de sa personne bien qu'elles en soient séparées. C'est ainsi que Molinari justifie philosophiquement l'existence du droit de propriété. Pour Molinari, « supprimer le droit de propriété de l'homme sur les produits de son travail, c'est empêcher la création de ces produits ». La propriété extérieure est aussi sacrée que la propriété intérieure : « Toute atteinte portée à la propriété intérieure ou extérieure, séparée ou non séparée, est contraire à l'Utilité aussi bien qu'à la Justice »⁶¹.

⁵⁹ Frédéric Bastiat a des propos tout à fait similaires sur ce sujet. A ses yeux, le premier droit naturel est le droit de propriété dans la mesure où il est inscrit dans la nature même de l'homme : « L'homme naît propriétaire, parce qu'il naît avec des besoins dont la satisfaction est indispensable à la vie, avec des organes et des facultés dont l'exercice est indispensable à la satisfaction des besoins. Les facultés ne sont que des prolongements de la personne : la propriété n'est que le prolongement des facultés ». Dans la logique de Bastiat, comme dans celle de Molinari, l'homme vit et se développe par appropriation. Sur le droit de propriété chez Bastiat, voir : V. Valentin, « Sur les fondements du libéralisme : évolutionnisme et droit naturel chez Bastiat et Hayek », *Revue Française d'Histoire des idées politiques*, 2003/1 (n° 17), p. 20 – 23.

⁶⁰ G. de Molinari, *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, op. cit., p. 34.

⁶¹ *Ibid.*, p. 36.

En plus de l'utilitarisme, Molinari se révèle également influencé par la doctrine du droit naturel. Selon lui, le droit de propriété est antérieur à la société civile et constitue l'expression la plus évidente de la souveraineté de l'individu, trouvant justement son fondement dans le caractère inviolable de la personne. Ce droit absolu de propriété s'étend aux biens acquis par l'individu grâce à son travail qui ne sont rien d'autre que des émanations de sa personne. Le droit de propriété est alors conçu comme une garantie de l'indépendance individuelle et de l'inviolabilité de l'espace privé⁶². Le droit de propriété est ainsi profondément lié à la liberté de l'individu et en constitue une garantie essentielle. Il s'agit d'un espace mis hors de portée de toute puissance extérieure, y compris celle de l'État. L'ordre social doit donc être organisé à partir du droit naturel de la propriété. Il constitue au niveau théorique une limite indépassable à l'activité de l'État. Molinari n'abandonne pas pour autant son adhésion au principe d'utilité. C'est également parce qu'elle est un instrument d'incitation au travail individuel et de prospérité économique que la propriété est utile. L'intérêt de l'individu est alors de produire au maximum pour jouir des fruits de son travail.

§ 2 : Une définition économique de l'homme

Molinari fonde également la légitimité de la propriété sur une définition économique de l'homme qu'il développe longuement dans les *Soirées*. C'est dans cette définition que l'on retrouve son attachement à la doctrine utilitariste. Le portrait qu'il brosse de l'homme économique est celui d'un individu abstrait, universel, conçu physiologiquement comme obéissant à des forces internes d'attraction et de répulsion, attraction pour le plaisir, répulsion pour la peine. L'individu présenté par Molinari est alors soumis à la fameuse loi de la peine et du plaisir développé, entre autres, par Bentham⁶³. Selon lui, « l'homme est un composé de forces physiques, morales et intellectuelles. Ces forces diverses ont besoin d'être incessamment entretenues, réparées par l'assimilation de forces semblables à elles. Lorsqu'on ne les répare point, elles périssent [...] Toute déperdition de forces est accompagnée d'une douleur. Toute assimilation de forces, toute consommation est accompagnée, au contraire, d'une jouissance.

⁶² C. Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009, pp. 59 – 64.

⁶³ J. M. Poughon, « Les fondements juridiques de l'économie politique », *Journal des économistes et des études humaines*, Vol 1, Numéro 4, décembre 1990, pp. 399 – 418.

Excité, par ce double aiguillon, l'homme s'attache incessamment à entretenir ou à augmenter la somme des forces physiques, morales et intellectuelles qui composent son être. Telle est la raison de son activité. »⁶⁴ C'est par le travail que l'homme transforme les éléments de la nature afin de pouvoir les assimiler. La préparation des choses nécessaires à la consommation se nomme « production ». Elle s'accompagne d'une peine, d'une douleur. Au contraire, il résulte une jouissance de la consommation. L'intérêt de l'homme économique est alors de souffrir le moins possible. Il lui faut économiser ses forces dans la production et maximiser sa consommation⁶⁵. La fuite de la souffrance est le mobile universel et parfaitement rationnel des actions humaines. Il faut noter que Molinari considère les jouissances intellectuelles et morales aussi vitales que les jouissances physiques. L'économie politique ne doit cependant pas « s'occuper [...] de cette ordonnance intérieure des facultés humaines ». En effet, selon lui, la science économique n'est pas une science morale chargée de dicter les conduites humaines, il ne s'agit que d'une science d'observation se limitant à la description des comportements utiles.

Cette nature économique de l'homme est à l'origine de toute forme de société. Sous l'effet de cette double loi de la peine et du plaisir et afin d'économiser ses forces, l'individu a recours à tout un ensemble de procédés techniques, dont celui de la division du travail. Selon Molinari, c'est l'instrument le plus efficace pour obtenir le maximum d'éléments consommables (matériels ou immatériels) en échange du moins de travail possible. « Les hommes sont donc naturellement *intéressés* à diviser le travail, affirme-t-il. Mais, division du travail implique rapprochement des individus, société, échanges ». La société est ainsi une donnée naturelle pour Molinari, elle résulte des instincts et besoins de l'individu dans le processus économique de production/consommation, processus au cœur même de la nature humaine. Molinari ajoute deux éléments tempérant légèrement sa lecture utilitariste de l'individu : une impulsion naturelle à la sociabilité et le besoin de protéger les propriétés⁶⁶.

⁶⁴ G. de Molinari, *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, *op.cit.*, p. 30.

⁶⁵ « Souffrir le moins possible, physiquement, moralement et intellectuellement, jouir le plus possible, à ce triple point de vue, voilà quel est, en définitive, le grand mobile de la vie humaine, le pivot autour duquel se meuvent toutes les existences. Ce mobile, ce pivot se nomme l'*intérêt* », *ibid.*, p. 31.

⁶⁶ « Cependant cet intérêt que les hommes ont à s'unir en vue de diminuer leur labeur et d'augmenter leurs jouissances n'aurait peut-être pas suffi pour les rapprocher, s'ils n'avaient été attirés les uns vers les autres d'abord par l'impulsion naturelle de certains besoins qui ne peuvent être satisfaits dans l'isolement, ensuite par la nécessité de défendre, quoi ? Leurs propriétés ». *ibid.*, p. 34.

À partir de sa conception de la propriété et de l'homme économique, Molinari développe un système fondé sur un droit de propriété inviolable dans lequel s'expriment pleinement les libertés politiques et économiques. Dans son ouvrage, durant chaque soirée, un thème est abordé dans lequel l'auteur démontre que la solution réside dans le strict respect des lois naturelles de l'économie et du laisser-faire. Concernant par exemple l'échange de travail abordé dans la sixième soirée, Molinari déclare : « Tout échange ne peut être équitable qu'à la condition d'être parfaitement libre. Deux hommes qui font un échange ne sont-ils pas les meilleurs juges de leurs intérêts ? Un tiers peut-il légitimement intervenir pour obliger l'un des deux contractants à donner plus ou à recevoir moins qu'il n'aurait donné ou reçu si l'échange eût été libre ? Si l'un ou l'autre juge que la chose qu'on lui offre est trop chère, il ne l'achète point »⁶⁷. Afin que cet échange soit libre, Molinari se prononce, cette fois, en faveur des coalitions ouvrières, de l'abolition de la loi sur les livrets et les passeports. Il y a ici un fléchissement de sa pensée sous l'influence de la rencontre avec Bastiat, Molinari n'abordant pas les questions des coalitions ou du livret ouvrier dans ses premiers écrits sur le travail. Si sa pensée évolue sur ce point, il ne remet pas en question les fondements de l'économie libérale. À l'instar de l'argumentation qu'il avait déjà suivie pour les Bourses du travail, la libre circulation des travailleurs ainsi que leur libre association suffisent à l'ajustement du salaire des ouvriers et à l'amélioration de leur condition conformément aux enseignements de l'économie politique.

Dans *Les Soirées*, Molinari adhère à un ordre social naturel. Les besoins réciproques des hommes, leur intérêt personnel les pousse à se regrouper en société afin de maximiser leur production. La liberté, la propriété et la sécurité sont des droits naturels, découlant logiquement de cet ordre providentiel et essentiel au fonctionnement de l'ordre économique. À partir de cette lecture, Molinari affirme que les troubles liés à la question sociale ne viennent ni de l'existence ni de la reconnaissance de ces droits, mais des atteintes qui leur sont portées. A ses yeux, « si la propriété avait été, dès l'origine du monde, religieusement respectée, l'humanité aurait constamment joui du maximum de bien-être que comportait, à chaque époque, l'état d'avancement des arts et des sciences, comme aussi d'une entière justice »⁶⁸. Ce sont donc les entraves, les limitations au droit de propriété et ses extensions, la liberté commerciale et la liberté du travail, qui sont à l'origine des crises économiques et de la misère dont est victime la

⁶⁷ *Ibid.*, p. 118.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 29.

classe laborieuse. Aux yeux de Molinari, le droit de propriété est un droit sacré dans la mesure où il s'agit d'une extension de l'homme lui-même, tous les autres droits en découlent directement. La liberté fondamentale est le droit de propriété, théorisé comme un droit absolu, fondateur de l'ordre social et gardien de la liberté individuelle. Molinari adhère ainsi au jusnaturalisme qui ne fait pas du droit de propriété un droit institué, mais un droit précédent l'ordre social⁶⁹. Mais son adhésion à l'utilitarisme le conduit à dépasser la simple considération du droit de propriété comme droit naturel. En effet, Molinari fait du droit de propriété la base de l'activité humaine, une condition indispensable du travail individuel. Limiter la propriété privée c'est dissuader l'individu de produire, donc limiter également le développement de la prospérité économique et le progrès social qui en résulterait. Il écrit : « Lorsqu'on dénie à l'homme le droit de posséder la portion de ses forces qu'il sépare de lui-même en travaillant, lorsqu'on attribue à d'autres le droit d'en disposer ; qu'arrive-t-il ? Cette séparation ou cette dépense de forces impliquant une douleur, l'homme cesse de travailler à moins qu'on ne l'y force »⁷⁰. La propriété est non seulement juste, mais, surtout, elle est utile⁷¹. Le droit de propriété ne constitue pas seulement la garantie de l'indépendance, de l'autonomie de l'individu, un espace dans lequel il peut exercer souverainement sa liberté et ses droits, conformément à l'approche jusnaturaliste, il devient également l'instrument d'une logique économique se voulant rationnelle.

On comprend ainsi mieux l'opposition de Molinari aux idées de Proudhon. En effet, dans *Qu'est-ce que la propriété ?* Proudhon développe une approche aux antipodes de celle faite par Molinari dans *Les Soirées*⁷². Faisant œuvre d'une rhétorique implacable, Proudhon démontre au contraire que la propriété est injuste. Elle est injuste parce qu'elle est injustifiable.

⁶⁹ Dans les *Soirées*, Molinari retranscrit le dialogue suivant : « LE CONSERVATEUR : Comment ? La propriété existe-t-elle dans l'état d'isolement. Selon les juriconsultes, c'est la société qui l'institue. - L'ÉCONOMISTE. [...] Mais la société n'a pas institué la propriété ; c'est bien plutôt la propriété qui a institué la société. », *ibid.*, p.34.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁷¹ « Toute atteinte portée à la propriété intérieure ou extérieure, séparée ou non séparée, est contraire à l'Utilité aussi bien qu'à la Justice », *Ibid.*, p. 36.

⁷² Pour la rédaction de son mémoire, Proudhon étudie avec attention les contributions des économistes, particulièrement celle de Jean-Baptiste Say. À contre-courant des réflexions de Say sur la valeur-utilité et son caractère objectif, Proudhon considère que la valeur d'un produit doit être déterminée par sa valeur d'usage, mais aussi « relativement aux richesses réelles et concrètes d'une société donnée ». Le salaire peut ainsi être déterminé objectivement, « d'après la somme des produits disponibles avec le nombre des travailleurs et leurs besoins respectifs ». À ses yeux, c'est la propriété par quelques-uns des moyens de production qui est à l'origine des déséquilibres entre production et consommation. « La propriété est donc responsable de ce que la production se fait au bénéfice de quelques-uns seulement ; obstacle à l'échange des produits, elle rend impossible la production de richesses profitant à tous », A. S. Chambost, *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, op. cit., pp. 26 – 28.

Selon lui, la propriété n'est pas un droit naturel. Elle se distingue ainsi de la liberté, de l'égalité et de la sûreté pour être un élément en dehors de la société. Elle n'est pas non plus fondée par la loi civile ou l'occupation de fait, ni même par le travail. Il écrit à ce titre : « Tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient, par la même raison, collective et indivise : en termes plus précis, le travail détruit la propriété ». La propriété étant injustifiable, elle est impossible. Sous ce nom de propriété, Proudhon récuse avant tout un mode d'appropriation injuste rendu possible par un type d'organisation économique : l'organisation capitaliste. Il défend au contraire l'idée de possession qui est « la condition de la vie sociale » là où la propriété « est le suicide de la société »⁷³. Considérer la propriété comme un instrument destructeur de l'ordre social est impensable pour Molinari. Il en fait au contraire son fondement. La propriété est une nécessité découlant logiquement de la nature économique de l'individu. Ce dernier devant produire pour survivre, il doit être propriétaire sans restriction des fruits de sa production.

La définition de l'homme économique réalisée par Molinari est l'un des piliers de sa pensée, mais également de toute la philosophie libérale. C'est à partir du portrait de cet *homo œconomicus* classique, de cette représentation théorique du comportement de l'être humain, qu'est légitimée l'existence de la propriété. Cet « individu libéral » est capable de maximiser l'utilisation des ressources qui l'entourent, d'analyser, d'anticiper les situations et les événements afin de prendre la décision la plus utile, c'est-à-dire la plus conforme à ses besoins. C'est un être autonome, fondamentalement raisonnable, capable de se donner sa propre loi et de s'y tenir⁷⁴. Cet individu ne souffre d'aucune différenciation sociale, culturelle, éducative. L'homme économique est un être fondamentalement théorique. Il s'agit d'une conception purement rationaliste de l'individu : un individu sans passion, ascète, moral, travailleur, coupé de toutes les réalités économiques, sociales, historiques et juridiques. Dès 1844, dans ses *Manuscrits de Paris*, Marx énonce déjà les limites d'une telle conception de l'individu. « L'économie politique, écrit-il, cette science de la richesse est donc en même temps la science du renoncement, de l'indigence, de l'épargne [...] Cette science de la magnifique industrie est aussi la science de l'ascétisme, et son véritable idéal est l'avare ascétique, mais usurier, et

⁷³ « La possession individuelle est la condition de la vie sociale ; cinq-mille ans de propriété le démontrent : la propriété est le suicide de la société. La possession est dans le droit ; la propriété est contre le droit », Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?* Paris, Lacroix et Cie, 1873, pp. 222 – 223.

⁷⁴ Voir : J. P. Dupuy, *Libéralisme et justice sociale : le sacrifice et l'envie*, Paris, Hachette, 1997, pp. 21 et suivantes.

l'esclave ascétique, mais producteur. Son idéal moral, c'est l'ouvrier qui porte à la caisse d'épargne une partie de son salaire »⁷⁵. Pour Molinari, l'individu libéral est ainsi un être de sacrifice, composé de besoins qu'il doit perpétuellement réprouver dans l'optique d'épargner ses forces et les fruits de son travail. C'est cette épargne, résultat de son travail et de sa longue abnégation, qui lui permettra d'accéder à plus ou moins long terme à la propriété. La propriété est alors sacrée, résultat des efforts individuels. La défense du droit de propriété, fondée sur une définition économique de l'individu, constitue ainsi la base de l'argumentation de Molinari. Toute législation entravant le droit de propriété est une législation inique et inutile, perturbant le libre jeu des lois naturelles. Selon Molinari, le principal ennemi du droit de propriété est l'État qui par ses réglementations limite ce droit « sacré », entrave le libre exercice des lois naturelles et empêche le chemin vers le progrès.

§ 3 : « De la production de la sécurité » : un antiétatisme radical

Quelques mois avant la parution des *Soirées*, Molinari publie dans le *Journal des Économistes* un article intitulé « De la production de la sécurité ». Dans cet article éponyme, il étend le principe économique de la concurrence au gouvernement. C'est une thématique qu'il aborde également dans la onzième soirée des *Soirées de la Rue Saint-Lazare*. Il s'agit d'un sujet central dans les écrits de Molinari. Il réalise une analyse particulièrement extensive de la logique économique en soutenant que la production de la sécurité, garantie par l'État, est une industrie, analogue à n'importe quelle autre. À ce titre, pour être rentable et efficace, elle doit être soumise aux lois de l'économie. Molinari soutient alors que les gouvernements devraient pouvoir être mis concurrence les uns avec les autres, mais également avec des producteurs privés, auprès des consommateurs de sécurité qui décideront librement vers quel producteur ils choisissent de se tourner.

⁷⁵ K. Marx, *Philosophie*, Paris, Folio, 1994, p. 164.

A) La remise en question du monopole étatique de la production de la sécurité

Dans le système « d'absolue propriété et de pleine liberté économique » promu par Molinari, « la fonction du gouvernement consiste uniquement à assurer à chacun la conservation de sa propriété »⁷⁶. Il doit ainsi pourvoir à la production d'un des premiers besoins de l'homme : la sécurité⁷⁷. La nécessité pour chaque individu de protéger ses biens est l'une des raisons invoquées par Molinari pour justifier le contrat social. En effet, les hommes sont « avant tout intéressés à conserver leur existence et les fruits de leur travail »⁷⁸. Mais l'individu peut également être porté à vouloir s'emparer de la propriété des autres, il apparaît alors nécessaire de s'organiser pour apporter à chacun la protection dont il a besoin. Les gouvernements ont ainsi été institués afin de garantir la possession paisible par chacun de sa personne et de ses biens. Au point de vue économique, l'État n'est autre chose qu'une industrie chargée de produire de la sécurité à des consommateurs.

Poursuivant son raisonnement, Molinari prend acte de l'existence de deux vérités en économie politique, à savoir « qu'en toutes choses, pour toutes les denrées servant à pourvoir ses besoins [...] le consommateur est intéressé à ce que le travail et l'échange demeurent libres, car la liberté du travail et de l'échange a pour résultat nécessaire permanent d'abaisser au maximum le prix des choses » et « que l'intérêt du consommateur [...] doit toujours prévaloir sur l'intérêt du producteur ». Tirant les conséquences de ces deux principes, Molinari déduit « que la production de la sécurité doit dans l'intérêt des consommateurs [...] demeurer soumise à la loi de la libre concurrence »⁷⁹. Chaque consommateur de sécurité devrait ainsi avoir le droit d'accepter ou de refuser les services d'un gouvernement.

⁷⁶ G. de Molinari, *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, *op. cit.*, p. 233.

⁷⁷ « Au nombre des besoins de l'homme, il en est un qui est d'une espèce particulière et qui joue un rôle immense dans l'histoire de l'humanité, c'est le besoin de sécurité », *De la production de la sécurité*, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2014, p. 16.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 18.

Molinari s'interroge sur les raisons poussant la soustraction de la production de la sécurité à la loi de la concurrence, « exception d'autant plus remarquable, qu'elle est unique », remarque-t-il. Si les gouvernements échappent, selon lui, à l'application des règles strictes de l'économie politique, c'est parce qu'ils ne sont pas fondés sur la liberté. Il affirme au contraire que les gouvernements reposent sur les principes du monopole ou du communisme, deux conceptions en opposition complète avec la liberté économique. Dans un régime de pleine liberté de la concurrence, les consommateurs ne souscriraient que pour le régime d'assurance qui leur conviendrait, mettant ainsi les propriétés à l'abri du communisme et du monopole dont l'État est à l'origine. En outre, et conformément aux lois économiques, la libre concurrence entre les producteurs de sécurité contribuerait à la diminution des prix des contrats d'assurance : « De cette faculté laissée au consommateur d'acheter où bon lui semble la sécurité, naît une constante émulation entre tous les producteurs, chacun s'efforçant, par l'attrait du bon marché ou d'une justice plus prompte, plus complète, meilleure, d'augmenter sa clientèle ou de la maintenir »⁸⁰.

Toute l'argumentation de Molinari est fondée sur sa croyance dans l'existence de lois naturelles en économie. « Or je considère, écrit-il, les lois économiques comme des lois naturelles, et j'ai autant de foi dans le principe de la liberté du travail et de l'échange que j'en puis avoir dans la loi de la gravitation universelle »⁸¹. Selon lui, la concurrence est un principe universel s'appliquant en tout temps et en tout lieu. En laissant la production de la sécurité hors de son champ d'activité, « la société tout entière souffre d'un dommage ». En effet, « que le consommateur ne soit pas libre [...] d'acheter de la sécurité où bon lui semble, et aussitôt vous voyez une large carrière s'ouvrir à l'arbitraire et à la mauvaise gestion. La justice devient coûteuse et lente, la police vexatoire, la liberté individuelle cesse d'être respectée, le prix de la sécurité est abusivement exagéré, inégalement prélevé, selon la force, l'influence dont dispose telle ou telle classe de consommateurs, les assureurs engagent des luttes acharnées pour s'arracher mutuellement des consommateurs ; on voit, en un mot, surgir à la file de tous les abus inhérents au monopole ou au communisme »⁸².

⁸⁰ *Ibid.*, p. 38.

⁸¹ *Ibid.*, p. 20.

⁸² *Ibid.*, p. 39.

La mise en concurrence des gouvernements présente un autre intérêt pour Molinari. Il affirme en effet que sous un régime de « gouvernements libres », la guerre perdrait sa raison d'être, les consommateurs ne se laissant pas conquérir comme les peuples. Un producteur ayant une quelconque prétention à la domination perdrait rapidement tous ces contrats. « De même que la guerre est la conséquence naturelle du monopole, affirme-t-il, la paix est la conséquence naturelle de la liberté »⁸³.

Molinari propose alors de confier la sécurité à des « gouvernements privés »⁸⁴ : « Au nom du principe de la propriété, au nom du droit que je possède de me pourvoir moi-même de sécurité ou d'en acheter à qui bon me semble, je demande des gouvernements libres »⁸⁵. Il prononce une attaque cinglante contre l'État, entendu comme le principal ennemi du droit de propriété et de la liberté individuelle. En interrogeant le monopole de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État, en se posant la question de savoir pourquoi celui-ci n'est pas concurrentiel, Molinari fait entrer la logique économique dans un domaine qui y échappe traditionnellement, celui de la politique. Il étend la logique marchande, les mécanismes régulateurs du marché au fonctionnement des institutions de l'État. Il ne s'agit plus seulement de laisser-faire, il ne s'agit plus de préserver un espace liberté qui serait en dehors de la compétence de l'État et qui serait celui du marché, il s'agit de régler l'exercice du pouvoir politique sur les principes régulateurs du marché, savoir ici celui de la libre concurrence. L'analyse de Molinari se déroule de bout en bout sous un angle économique : l'État est une industrie, un producteur chargé de produire et fournir un service ou un bien, la sécurité ; le citoyen est un consommateur de cette denrée. De cette lecture économique, vont nécessairement s'appliquer les objectifs qui sont ceux de la science économique : recherche de la rentabilité, du profit, du moindre coût, du bon marché. Il est de l'intérêt du consommateur de payer sa sécurité à moindre coût, la solution préconisée par l'économie politique pour atteindre cet objectif est la libre concurrence qui doit alors s'appliquer sans restriction à tous les domaines de la vie. En repoussant les limites de la science économique au-delà de ses limites

⁸³ *Ibid.*, p 40.

⁸⁴ C'est cette proposition qui le rapproche des utopies anarcho-capitalistes de Murray Rothbard et David Friedman (voir : S Caré, *La pensée libertarienne : genèse, fondements et horizons d'une utopie libérale*, Paris, PUF, 2009, pp. 215 – 233) et poussera certains auteurs à qualifier Molinari de premier anarcho-capitaliste (voir : Lemieux P., *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Libre échange, Paris, P.U.F., 1983, p. 20 ; Lemieux P., *L'anarcho-capitalisme*, Paris, Que sais-je ?, P.U.F., 1988, p. 5).

⁸⁵ G. de Molinari, *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, *op. cit.*, p. 234.

traditionnelles⁸⁶, Molinari se trouve rapidement face à l'opposition des autres économistes qui jugent sévèrement ces propositions.

B) La polémique avec les membres de la Société d'Économie politique

La question de la soumission de l'État à la libre concurrence fait l'objet d'un débat au sein du cercle des économistes. Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, fait accompagner l'article de Molinari d'une note critique lors de sa publication : « Bien que cet article puisse paraître empreint d'utopie dans ses conclusions, nous croyons néanmoins devoir le publier pour attirer l'attention des économistes et des publicistes sur une question qui n'a encore été traitée que d'une manière accidentelle et qui doit néanmoins, à l'époque où nous sommes, être abordée avec plus de précisions. Tant de gens exagèrent la nature et les attributions du gouvernement qu'il est devenu utile de formuler strictement la circonscription hors de laquelle l'intervention de l'autorité cesse d'être tutélaire et profitable pour devenir anarchique et tyrannique »⁸⁷.

Le cas de la onzième soirée des *Soirées de la Rue Saint-Lazare*, lors de laquelle est présentée l'idée d'ouvrir les gouvernements à la libre concurrence, fait l'objet d'un débat au sein de la Société d'Économie politique au mois d'octobre 1849. Bien qu'il y ait une large concordance d'idée entre les économistes de l'École de Paris, les pairs de Molinari marquent leur profond désaccord sur ce sujet. Charles Dunoyer, Charles Coquelin et Frédéric Bastiat considèrent que « M. de Molinari s'est laissé égarer par des illusions de logique et que la concurrence entre des compagnies gouvernementales est chimérique »⁸⁸. Bastiat et Coquelin, s'éloignant d'une logique strictement économique, soutiennent l'existence de l'État comme

⁸⁶ Selon la définition qu'en donne Jean-Baptiste Say, l'économie politique concerne la formation, la distribution et la consommation des richesses. Dans les *Cours d'Économie politique* qu'il donnera en 1855, Molinari donne une définition plus extensive de la science économique. Elle est, selon lui, « la science qui décrit l'organisation de la société [...] C'est la description du mécanisme de la société, en deux mots, une anatomie et une physiologie sociale », *Cours d'Économie politique professé au musée royal de l'industrie belge*, Paris, Guillaumin, 1855, pp. 13 – 14.

⁸⁷ « De la production de la sécurité », *Journal des Économistes*, février 1849, p. 277.

⁸⁸ G. de Molinari, « De la production de la sécurité », *op. cit.*, p. 45.

garant de la justice et de la sécurité. Cette garantie ne peut, selon eux, exister sans la force d'une autorité suprême. L'usage de la force ne pourrait, selon Bastiat, pas être attribué à des corps égaux entre eux. Il reconnaît cependant que l'exposé de Molinari des strictes fonctions de l'État serait « une propagande utile et efficace en présence du socialisme qui se manifeste partout ». ⁸⁹ Charles Dunoyer ne remet pas complètement en question l'idée d'une pénétration de la concurrence au sein de l'État. Seulement, il considère que celle-ci se fait par le jeu des institutions représentatives : « Tous les partis se font une véritable concurrence, et chacun d'eux offre ses services au public, qui choisit bien réellement toutes les fois qu'il vote au scrutin ». L'idée d'une concurrence directe entre des gouvernements est, selon lui, illusoire et dangereuse.

Dans un compte-rendu sur *Les Soirées* paraissant dans le *Journal des Économistes* en octobre 1849, Charles Coquelin déplore que Molinari reprenne dans son livre cette thèse soutenue déjà dans « De la production de la sécurité » et « qui n'avait pas trouvé un seul écho parmi les économistes ». Il se montre très critique et lui reproche également de prêter à un personnage qu'il a généralement nommé « économiste » des opinions que nul économiste n'a portées jusque-là : « Quand nous le voyons [...] émettre des opinions que lui seul adopte, des opinions que toute l'école économique repousse [...] il nous permet de crier à l'infidélité » ⁹⁰. Pour Coquelin, Molinari se perd dans une logique au sein de laquelle le principe de concurrence est mal posé. La concurrence ne peut, selon lui, atteindre les fonctions de l'État. Elle ne peut en effet jouer qu'au sein d'une transaction libre et égale, or « l'État vis-à-vis des particuliers, c'est le fort contre le faible, le fort armé contre le faible désarmé [...] c'est se moquer que de prétendre qu'on puisse invoquer les lois de la concurrence vis-à-vis de ce matador armé ». Pour Coquelin, la question du monopole des fonctions régaliennes de l'État ne peut se résoudre que dans une analyse politique. La sécurité est, selon lui, un monopole naturel tempéré par des « garanties constitutionnelles et l'intervention régulière des citoyens dans les affaires publiques ». Les cautions contre l'arbitraire et le despotisme ne peuvent être constituées, à ses yeux, que par des mécanismes politiques. Charles Coquelin sépare ainsi strictement le domaine politique et le domaine économique. L'État est une institution chargée de maintenir la paix sociale et la justice, missions pour lesquelles il peut recourir à la force. Étant donné ses

⁸⁹ *Ibid*, p.44.

⁹⁰ C. Coquelin, « Compte-rendu sur les *Soirées de la Rue Saint-Lazare* de M. de Molinari », *Journal des Économistes*, 15 novembre 1849, p. 369.

fonctions, il demeure une institution en dehors du champ de l'économie politique, institution qui ne peut souffrir de l'analyse des principes économiques.

En 1861, Molinari publie un recueil de ses articles au sein d'un ouvrage, *Questions d'économie politique et de droit public*, dans lequel il insère son « De la production de la sécurité ». Dans un compte-rendu paraissant également dans le *Journal des économistes*, le commentateur, Jules Dupuit⁹¹, écrit « qu'il est impossible de pousser plus loin la foi dans la doctrine de la liberté ». Dupuit remet également en question l'argumentation de Molinari. Selon lui, la concurrence ne peut s'appliquer partout et tout le temps. S'éloignant de la question de l'usage de la force dans la garantie de la justice, Dupuit suit Molinari sur le terrain de l'analyse économique. Il considère simplement que certains biens sont destinés à l'usage de la communauté : « Supposons que quelques incendies survenus dans [un] village aient démontré l'utilité d'une pompe. Au nom de votre principe, diriez-vous que chaque maison doit avoir sa pompe [...] Ce que je dis de la pompe on peut le dire de beaucoup d'autres choses : du garde champêtre et du gendarme, qui sont les agents producteurs de la sécurité ». Dupuit soulève ici une aporie importante du raisonnement de Molinari : la question des biens de consommation publique. En effet, l'absence d'État conduit également à l'absence de domaine public, l'impossibilité d'accéder à un espace et à des biens communs. Ce point reste en suspens dans le raisonnement de Molinari : comment organiser un espace public en l'absence d'autorité publique ? Comment gérer l'accès aux rues, aux places, aux routes, aux forêts, etc. ?

Dans de « La production de la sécurité » et *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, ses deux œuvres les plus célèbres, Molinari affiche son idéal politique et économique : celui de communautés librement instituées, fondées sur une coopération libre et volontaire et un rejet absolu de toute activité étatique, système fondé selon lui sur la coercition. L'ordre social est conçu comme une dynamique autour du droit de propriété, entendu comme propriété de l'individu sur lui-même et sur les fruits de son travail. Il se résume dans la défense unique de la

⁹¹ Jules Dupuit (1804 – 1866) est un ingénieur et économiste français, l'un des premiers à analyser le rapport coût-efficacité des travaux publics. Étudiant à Polytechnique, il rejoint le corps des Ponts et Chaussées dont il devient inspecteur général. C'est dans le cadre de son travail qu'il développe un intérêt pour les questions économiques et s'interroge sur les conséquences économiques des infrastructures publiques et leur financement par l'impôt. En 1844, il publie *De la mesure de l'utilité des travaux publics*, contribution dans laquelle il propose une méthode de calcul innovante. Il considère également que l'intérêt que retirent les consommateurs publics des infrastructures dépasse largement le prix de l'investissement (c'est le « surplus du consommateur »).

sphère privée et la simple garantie du libre exercice de l'activité individuelle. La primauté est accordée à l'individu qui possède un droit suprême à opposer à l'action de l'État, ou à celle de toute autre personne. Molinari assimile très classiquement propriété et liberté, la propriété de soi étant la première condition d'exercice de la liberté. Le droit de propriété a également un fondement utilitariste. Il est une dimension essentielle de la définition de l'homme économique et conçu comme un élément s'inscrivant dans une logique productiviste dans la mesure où il est une incitation au travail individuel et à la prospérité économique. À partir de ce schéma analytique d'un droit de propriété absolu, Molinari met en avant des propositions allant dans le sens d'un antiétatisme radical. Il n'accorde aucun rôle déterminant à l'État et s'éloigne par-là de ses homologues libéraux qui le considèrent comme une donnée naturelle de la société. Pour Molinari l'ordre social est un ordre auto-organisé dont la liberté est une valeur fondamentale. Dans ce contexte, l'État est un « ulcère qui dévore les forces vives des sociétés, à mesure que le progrès les fait naître ». Il a une « constitution antiéconomique ». La solution est donc de conformer la constitution de l'État aux principes de la science économique, de rendre l'État économique. Deux étapes sont nécessaires pour Molinari : « Il faut pour cela, en premier lieu, débarrasser les gouvernements de toutes les attributions qui ont été annexées à leur fonction naturelle de producteurs de sécurité [...] en second lieu, soumettre les gouvernements comme toutes les autres entreprises, à la loi de la concurrence »⁹². La logique économique est ainsi étendue bien en dehors de ses limites traditionnelles. Le principe de la libre concurrence est perçu comme un modèle universel ne pouvant souffrir d'aucune limite. En s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles les fonctions régaliennes de l'État échappent à la concurrence, Molinari partage son incompréhension des modèles qui sont en dehors de la logique économique et qui obéissent à d'autres principes que ceux de la rentabilité et du profit. Cette vision d'une logique marchande tutélaire lui vaut l'opposition des autres économistes de l'École de Paris qui condamne largement les thèses de Molinari.

⁹² G. de Molinari, *Cours d'économie politique*, tome 2, *op. cit.*, p.531.

Section 3 : La fin de la première période française de Molinari

Pleinement intégré au sein de l'École libérale française et dans la continuité de son engagement pacifique déjà mis en avant avec la thématique du libre-échange, Molinari participe, en août 1849, au Congrès des Amis de la paix universelle, lequel rassemble de nombreux participants d'origines diverses : français, anglais, allemands, belges, hollandais, mais également des américains. L'école économique est largement représentée : Joseph Garnier est chargé de la préparation du Congrès ; Frédéric Bastiat y fait une intervention ; Charles Dunoyer et Michel Chevalier sont également présents ; Richard Cobden emmène la délégation anglaise. La présidence est assurée par Victor Hugo qui prononce les discours d'ouverture et de clôture du Congrès. Plusieurs résolutions sont adoptées, pour la plupart des reprises des anciens Congrès de Londres de 1843 et de Bruxelles de 1848 : soumission à l'arbitrage des différends entre États et respect des décisions des arbitres par ces derniers, désarmement général et simultané, formation d'un Congrès des Nations chargé de la rédaction de lois internationales et de la constitution d'une Cour suprême soumise aux questions touchant aux droits et devoirs réciproques des États, réprobation des impôts et emprunts destinés à financer des prétentions belliqueuses, développement des voies de communication internationales⁹³.

Les économistes libre-échangistes tiennent une place importante dans ce Congrès⁹⁴. Molinari en rédige un compte-rendu optimiste pour le *Journal des Économistes*. Selon lui, l'opinion publique s'est montrée bienveillante à l'égard du Congrès. Bien qu'il reconnaisse que les résultats pratiques sont limités, il s'agit avant tout de faire la promotion de l'esprit de paix afin de permettre progressivement une conversion de l'opinion publique. Molinari écrit ainsi « Nous ignorons quels résultats pratiques pourront être obtenus par l'influence du Congrès [...] Il s'agit certes bien moins d'établir des codes internationaux et de décréter des arbitrages, que de convertir l'opinion publique à l'idée de la paix. Lorsque l'opinion sera gagnée à la cause de la paix, nous défions bien les gouvernements de faire la guerre. Or le congrès de Paris a exercé

⁹³ Un compte-rendu est publié par J. Garnier dans lequel sont inscrites les résolutions du Congrès : J. Garnier, *Congrès des amis de la paix universelle réuni à Paris en 1849*, Paris, Guillaumin et Cie, 1850, pp. 62-63.

⁹⁴ Proudhon qualifie d'ailleurs le Congrès des amis de la paix universelle de « jonglerie malthusienne », cité par G. de Molinari, « Le Congrès de la paix à Paris », *Journal des Économistes*, septembre 1849, p. 173.

sur l'opinion une influence notoire, et par conséquent il a atteint le résultat le plus important et le plus pratique qu'il put souhaiter atteindre »⁹⁵.

Les années 1850 constituent un tournant important dans l'histoire de l'École de Paris. Elles voient en effet le décès de plusieurs de ses leaders dont Alcide Fonteyraud⁹⁶, qui avait collaboré avec Molinari dans *Jacques Bonhomme*, meurt en 1849 à l'âge de 27 ans ; Frédéric Bastiat et Charles Coquelin disparaissent respectivement en 1850 et 1852. C'est Molinari qui est chargé de la rédaction des rubriques nécrologiques dans le *Journal des Économistes*⁹⁷. Ce dernier déplore la perte de certains esprits et propagandistes importants de l'école économique et rend hommage à ses amis les plus proches : « La science économique a payé, depuis quelques années, un cruel tribut à la mort [...] La *Société des économistes* n'a pas cessé de réunir les amis de la science économique ; mais, depuis quelque temps, des vides nombreux se sont faits dans son sein [...] en 1847, Eugène Daire, dont nos lecteurs connaissent les savantes annotations à la *Collection des principaux économistes* [...] en 1849, Fonteyraud, cette vive et charmante intelligence, l'une des plus chères espérances de l'économie politique ; enfin, le 24 décembre 1850, la mort lui enlevait Frédéric Bastiat, l'homme qui savait le mieux rendre accessibles et populaires les vérités économiques, et l'un de ceux qui ont le plus honoré la science. »⁹⁸

La période française de Molinari se clôt également par sa participation au *Dictionnaire de l'Économie politique*. Ce dernier paraît en deux volumes chez Guillaumin entre 1852 et 1853. Molinari y apporte une large contribution puisqu'il rédige presque une trentaine d'articles⁹⁹. Cet apport important témoigne de sa pleine intégration dans le cercle des économistes de l'École de Paris. Au surplus, il est un collaborateur régulier du *Journal des*

⁹⁵ *Ibid.*, p. 173.

⁹⁶ Alcide Fonteyraud (1822 – 1849) suit des enseignements d'économie politique très tôt à l'École spéciale de Commerce de Paris. Disciple d'Adolphe Blanqui, il voyage au Royaume-Uni, se voit également former par Richard Cobden et assiste à la lutte de la ligue des céréales, sujet auquel il consacre ses premiers écrits. Rentré en France, il prend une part active dans l'Association française pour la liberté des échanges et occupe la chaire d'économie politique à l'École spéciale du commerce. On lui doit une traduction des œuvres de Ricardo publiée chez Guillaumin.

⁹⁷ Pour Bastiat : « Nécrologie : Frédéric Bastiat, notice sur sa vie et ses écrits », *Journal des Économistes*, février 1851 – Pour Coquelin : « Charles Coquelin », *Journal des Économistes*, septembre et octobre 1852. La nécrologie d'Alcide Fonteyraud est quant à elle rédigée par Adolphe Blanqui.

⁹⁸ G. de Molinari, « Nécrologie. Frédéric Bastiat, notice sur sa vie et ses écrits », *Journal des Economistes*, février 1851, p. 180.

⁹⁹ Dont : civilisation, colonies, colonies militaires, esclavage, association pour la liberté des échanges, nation, liberté du commerce, paix et guerre, servage, tarifs de douane, travail, union douanière, voyage. Pour les auteurs, il rédige les notices biographiques de Necker, R. Peel, l'Abbé de Saint-Pierre et C. Comte.

Économistes et un membre assidu de la Société d'Économie politique depuis plusieurs années. D'une première sensibilité aux grands principes du libéralisme classique, sa pensée s'est progressivement construite aux contacts des économistes de l'école française, principalement sous l'influence de Frédéric Bastiat. D'un libéralisme romantique inspiré de Lamartine, Molinari se tourne rapidement vers un libéralisme plus militant, plus agressif autour de la thématique du libre-échange dans les rangs de l'Association française pour la liberté des échanges. Apparaît, lors de ces débats, l'esprit radical de Molinari et sa rigueur doctrinale. La lutte contre le socialisme, mise en avant lors des événements de la révolution de 1848, se révèle également un aspect essentiel de sa pensée. Ces premiers éléments le poussent à construire progressivement une première doctrine au cœur de laquelle la liberté individuelle tient une place primordiale et le conduit à défendre un droit de propriété absolu et inviolable inspiré en partie par le jusnaturalisme. Mais le système de Molinari est surtout influencé par l'utilitarisme. Sont alors mis en lumière des éléments capitaux de sa pensée : une définition économique de l'homme au fondement d'une logique productiviste et économiciste. Cette logique le conduit à étendre le champ de la science économique et à appliquer les principes de l'économie politique à des domaines qui n'en relèvent. C'est ainsi qu'il développe un antiétatisme radical par la condamnation du monopole des fonctions régaliennes de l'État et arrive à la proposition de soumettre ce monopole à la libre-concurrence. Profondément opposé à l'autoritarisme, il regagne sa Belgique natale lors du coup d'État du 2 décembre 1851 réalisé par Louis-Napoléon Bonaparte.

Titre 2 : Les allers-retours de la France à la Belgique : le perfectionnement d'un spécialiste du libéralisme

Après les journées de juin 1848, le général Cavaignac, devenu président du Conseil, gouverne autoritairement pendant environ 6 mois. Pendant cette période, les lois répressives sur la presse, les réunions, les clubs brisent une dynamique de liberté inaugurée en février 1848. L'Assemblée se remet rapidement à la rédaction de la Constitution dont le texte est adopté le 4 novembre. Ce dernier est préparé par une commission dont firent partie Odilon Barrot, Alexis de Tocqueville, Armand Marrast et Victor Considérant. L'objectif premier des rédacteurs est l'établissement d'un équilibre entre l'autorité et la liberté, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le droit au travail, associé aux ateliers nationaux et au socialisme, disparaît. La Constitution de 1848 est ainsi marquée par un monocamérisme et une stricte séparation des pouvoirs. Le pouvoir législatif est confié à une chambre composée de 750 députés élus au suffrage universel masculin et direct pour trois ans. Le pouvoir exécutif est détenu par un Président de la République élu lui aussi au suffrage universel pour quatre ans, mais non rééligible. Ce dernier est doté de pouvoir étendu et peut nommer ses ministres sans se soumettre aux règles du régime parlementaire. Toutefois, il ne peut dissoudre la Chambre non plus, créant possiblement un blocage entre les deux pouvoirs.

La Constituante, inspirée de l'exemple des États-Unis, juge peu crédible la possibilité d'une dictature personnelle du président. Les précautions dont elle use contre cette possibilité, à savoir la non-rééligibilité du président, ne font finalement qu'accroître ce risque. Issu du suffrage universel, le Président peut être tenté de se maintenir illégalement au pouvoir alléguant qu'il représente directement la nation, mieux que la majorité parlementaire. Or, la Constitution reste silencieuse sur les rapports entre les deux pouvoirs. Aucune solution légale n'est prévue. Les dangers de cette omission sont pourtant soulevés par plusieurs députés républicains, dont Jules Grévy et Félix Esquirou de Parieu. Ce dernier percevant clairement le danger de la situation met en avant le déséquilibre institué par un président issu d'un « d'un mandat de tout

un peuple, le mandat qu'a eu Napoléon ». Pour remédier à ce problème, Jules Grévy présente un amendement visant à résoudre cette rivalité des pouvoirs¹. Il éprouve les mêmes craintes qu'Esquirol de Parieu et fait directement référence à Louis-Napoléon Bonaparte lors de l'un de ses discours : « Etes-vous bien sûrs que parmi les personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il ne se trouvera jamais un audacieux tenté de s'y perpétuer ? Et si cet ambitieux est un homme qui a su se rendre populaire [...] si c'est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné sur la France [...] répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ? » Lamartine, qui vise justement la présidence, soutient le projet de la Commission malgré les avertissements des républicains : « Alea Jacta Est, s'exclame-t-il. Que Dieu et le peuple se prononcent ! [...] Et si le peuple se trompe, s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'Empire... eh bien ! tant pis pour le peuple ! » La Constituante refuse ainsi par une très large majorité l'amendement présenté par Grévy.

L'élection du chef de l'État est fixée au 10 décembre 1848. Les républicains y apparaissent très divisés : au modéré Cavaignac, s'opposent le montagnard Ledru-Rollin et le socialiste Raspail, sans compter la candidature de Lamartine. Les royalistes, disciplinés, forment un Parti de l'Ordre, dont le nom peut rallier tous ceux que la République effraie. Leur candidat est Louis Napoléon Bonaparte. Ce choix judicieux leur permet d'ajouter de nombreux suffrages populaires aux voies des conservateurs. Louis Napoléon Bonaparte bénéficie, en effet, de la persistance du culte napoléonien, mais également du soutien d'une partie des ouvriers déçus par la politique républicaine, d'autant qu'il a manifesté de l'intérêt pour les questions sociales, notamment avec son ouvrage *De l'extinction du paupérisme* en 1844. Les royalistes espèrent ainsi se servir de lui pour arriver au pouvoir, quitte à l'écarter après les élections. La campagne de Louis Napoléon Bonaparte est menée sur le thème classique de la défense de l'ordre dans la liberté. Il exprime une volonté de renoncer à tout pouvoir autoritaire inspiré du modèle impérial de son oncle. Il obtient une écrasante victoire avec plus de 70 % des suffrages, soit environ 5 500 000 voix. Il devance très largement Cavaignac qui récolte moins de 20 % (environ 1 448 000 voix), Ledru-Rollin (5 % soit 371 000), Raspail (moins de 1 % avec 37 000 voix). Lamartine apparaît comme le grand vaincu de ces élections, il fait moins que le

¹ Grévy, conscient de la rivalité qui ne manquerait pas de se créer entre deux pouvoirs issus du suffrage universel, propose un amendement : « L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui prend le titre de président du Conseil des ministres, élu pour un temps limité et qui est toujours révocable ».

candidat socialiste avec environ 18 000 voix². Le 20 décembre, le nouveau président prête serment de fidélité et s'installe à l'Élysée.

Le parti de l'Ordre mène également une campagne sans relâche pour les élections législatives autour d'un programme clairement établi : ordre, propriété, religion. En province, son action est relayée par des comités de défense religieuse. Les républicains « avancés » se rangent derrière Ledru-Rollin en tant que « montagnards », les modérés derrière Cavaignac. La campagne pour les élections se déroule dans une atmosphère tendue. Les clubs politiques sont interdits par l'Assemblée en mars 1849. Les chefs républicains et révolutionnaires arrêtés pendant la manifestation du 15 mai 1848 sont jugés lourdement : Barbès et Alexandre Martin sont condamnés à la déportation, Blanqui à dix ans de prison, Raspail à six ans. Le socialisme est décapité. Le scrutin de mai 1849 marque ainsi le triomphe du parti de l'Ordre qui remporte près de 450 sièges ; les « montagnards » sont environ 200 ; les républicains modérés à peine une centaine. Aussitôt, le parti de l'Ordre met en avant les « progrès effrayants » de la gauche pour exiger une politique de fermeté de la part du Président.

Louis Napoléon Bonaparte met progressivement en place une politique conservatrice. En juin 1849, Ledru-Rollin appelle à une journée « parisienne » en faveur de la République romaine. Les manifestants sont rapidement dispersés par les troupes du gouvernement. Ledru-Rollin s'enfuit en Angleterre où il retrouve Louis Blanc. Le Président s'appuie sur ces événements pour justifier sa politique anti-républicaine et les mesures de répression. Parallèlement, une réforme de l'enseignement est préparée par le Comte de Falloux, ministre de l'Instruction publique. La loi de mars 1850 portant son nom renforce l'action du clergé dans le domaine de l'enseignement et annonce le renforcement de l'ordre « moral, politique et matériel ». La loi proclame la liberté de l'enseignement et tout particulier peut ouvrir une école à condition d'être titulaire du brevet ou du baccalauréat, les membres du clergé sont cependant dispensés de cette obligation. Le parti de l'Ordre exige également une limitation du droit de vote. Elle est obtenue par la loi de mai 1850. Cette dernière écarte du suffrage tous les condamnés politiques et tous ceux qui ne peuvent justifier de trois ans de domicile dans le même

² M. Agulhon *et alii*, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Collin, 2018, p. 31.

canton. 30 % du corps électoral est ainsi balayé par cette réforme, quasiment exclusivement des ouvriers, très mobile à cette époque.

De son côté, Louis Napoléon Bonaparte se sert des dissensions politiques et de l'antiparlementarisme grandissant pour asseoir son influence et supprimer la disposition constitutionnelle empêchant sa réélection. Sa demande par voie légale est repoussée par l'Assemblée en juillet 1851. Il prépare alors son coup d'État. La dissolution, inconstitutionnelle, de l'Assemblée ainsi que l'annulation de la loi électorale du mois de mai 1850 sont annoncées par des affiches dans Paris. Un essai de résistance légale échoue et les quelques barricades élevées par les républicains tombent rapidement. Le député Baudin meurt sur l'une d'entre elles, dans l'indifférence générale des Parisiens. Louis Napoléon Bonaparte joue habilement sur la crainte d'un « péril rouge » pour obtenir l'adhésion des conservateurs du parti de l'Ordre moral. Le plébiscite de décembre apporte une approbation massive au coup d'État de Louis-Napoléon : plus de 7 000 000 de oui, contre moins de 650 000 non³. L'Empire est ratifié, également par plébiscite, en novembre 1852 grâce au soutien de la paysannerie conquise par le mythe napoléonien. Farouchement opposé à la prise de pouvoir autoritaire de Napoléon, Molinari rentre en Belgique à la fin de l'année 1851.

³ Soit 92 % de « oui », 8 % de « non » sur les suffrages exprimés auxquels il faut ajouter une abstention d'environ 18 %.

Chapitre 1 : Le retour en Belgique de Molinari : un vaste travail de promotion de la doctrine libérale

À son arrivée à Bruxelles, Molinari retrouve un groupe d'économistes libéraux particulièrement actifs. Le libéralisme est en effet bien ancré en Belgique depuis la révolution de 1830. Le pays apparaît ainsi comme un modèle en la matière. La Constitution belge est une des plus libérales en Europe : elle garantit l'égalité civile, la liberté individuelle, le respect de la propriété, la liberté de réunion, de culte, de langues, d'enseignement et de presse. En 1846 se constitue un parti libéral belge, qui entre au gouvernement dès l'année suivante, avec à sa tête Charles Rogier. Son programme tient en trois points : indépendance du pouvoir civil, réforme électorale (limitées à l'extension du suffrage censitaire) et libéralisation du régime douanier, notamment pour les grains. Lors du mouvement révolutionnaire gagnant l'Europe de 1848, le gouvernement Rogier réagit rapidement et met en place une politique pragmatique, souple dont le but est de préserver les institutions et les libertés civiles et politiques de la Belgique.

La révolution parisienne de 1848 provoque, en effet, une onde de choc dans toute l'Europe. Elle atteint rapidement l'Allemagne, l'empire austro-hongrois, fait surgir des mouvements nationalistes dans les diverses monarchies d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et de Russie. Toutes les régions sont touchées, qu'elles soient industrielles ou rurales. Ce printemps des peuples met sur le devant de la scène des revendications de natures diverses : les conséquences de l'industrialisation sur le travail, les aspirations politiques de la petite bourgeoisie et les aspirations nationales entravées par les Empires européens depuis le Congrès de Vienne. Malgré l'importance de l'élan révolutionnaire, le mouvement est brisé dès la fin de l'année 1849. Les anciens régimes reprennent le pouvoir partout. Certains pays échappent cependant à l'embrasement général qui gagne l'Europe à l'instar de l'Angleterre, des pays nordiques, de l'Espagne, du Portugal et de la Belgique.

En Belgique, le renversement de Louis-Philippe, beau-père de Léopold I^{er}, plonge le pays dans l'inquiétude. Bien que le gouvernement belge reconnaisse la IIe République dès mai

1848, ce régime est indissociablement lié au souvenir de Napoléon I^{er} et aux désirs d'expansion territoriale dont la Belgique a fait les frais. La crainte d'une annexion française est sensible chez les Belges⁴ et fait taire pour quelque temps les oppositions politiques entre catholiques et libéraux. Les deux forces au pouvoir s'unissent dans la défense des institutions de la monarchie constitutionnelle et de la propriété⁵. Le chef du cabinet, Charles Rogier, maintient l'ordre afin d'empêcher toutes révoltes sociales. L'agitation ouvrière est rapidement neutralisée dans les régions industrielles. À Bruxelles, à Liège et à Gand, des arrestations mettent fin aux rassemblements des travailleurs. Les meneurs ouvriers sont emprisonnés ou systématiquement contrôlés. Afin d'éviter que les crises industrielles ne s'aggravent et accentuent encore les troubles, le gouvernement met en place une politique de grands travaux pour fournir du travail à de nombreux chômeurs. Le mouvement démocratique est également arrêté en plein élan. Une expédition d'ouvriers belges en provenance de Paris forme une « légion » marchant sur Bruxelles pour forcer la démission du gouvernement et le dépôt de la monarchie. Les instigateurs de cette expédition du Risquons-Tout sont rapidement jugés. 22 condamnations à mort sont prononcées au total⁶, s'y ajoutent encore celles des inculpés arrêtés lors des agitations urbaines. Les sentences sont commuées en peine d'emprisonnement dont le dernier condamné, Charles François Spilthoor, est libéré en 1855.

Si la Belgique condamne drastiquement le mouvement démocratique sur son territoire, elle accorde l'hospitalité à de nombreux exilés français républicains, dont Victor Hugo et Proudhon⁷. Bruxelles devient ainsi la ville d'accueil de nombreux proscrits du Second Empire.

⁴ En 1853, Molinari publie *Les limites de la Belgique* en réponse à un ouvrage d'Alexandre le Masson, *Les limites de la France*, publié la même année et dans lequel ce dernier soutient l'annexion de la Belgique.

⁵ Dans une lettre adressée au ministère des affaires étrangères autrichien, le comte de Woyna, ministre autrichien à Bruxelles en 1848, écrit : « Devant le danger qu'on soupçonnait chez nous comme à l'étranger, un intense sentiment de nationalité et de patriotisme se produisit dans toutes les classes de la société. Les querelles de parti firent trêve, le ministère accorda aux populations les concessions les plus libérales qu'on pût rêver alors, l'unanimité des représentants de la nation le seconda dans sa politique progressiste », de A. de Ridder. « Un diplomate autrichien à Bruxelles en 1848. Lettres du comte de Woyna », *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, N° 89, 1925. pp. 128-236.

⁶ Marx et Engels dénoncent vivement ces condamnations : « La Belgique, État constitutionnel exemplaire, a fourni une preuve nouvelle et éclatante de l'excellence de ses institutions. Dix-sept condamnations à mort à propos de la ridicule affaire de Risquons-Tout ! Dix-sept condamnations à mort pour venger l'outrage infligé à la prude nation belge par quelques écervelés, quelques insensés, fous d'espoir qui ont tenté de soulever un tout petit coin de son manteau constitutionnel ! Dix-sept condamnations à mort - quelle sauvagerie ! », *La Nouvelle Gazette rhénane*, N° 93, 3 septembre 1848. Parmi les condamnés, on trouve Victor Tedesco, auteur du *Catéchisme du prolétaire*, ami de Karl Marx et traducteur en français du *Manifeste du Parti Communiste*.

⁷ « De même qu'en 1815 la Restauration avait fait de la Belgique le refuge des bonapartistes français, de

En revanche, le gouvernement veut bannir tout risque d'agitation sociale et use d'une loi de 1835 permettant d'expulser tout étranger « qui, par sa conduite, compromet la tranquillité publique ». Karl Marx, réfugié à Bruxelles depuis 1845, fait les frais de ces expulsions préventives dès le 4 mars.

Pour prévenir une révolte politique, Rogier concède des réformes à la petite bourgeoisie libérale. Dès le 28 février, il dépose un projet de loi abaissant le cens à son minimum constitutionnel. Le nombre d'électeurs passe ainsi de 46 000 à 79 000. Le 27 avril, le cabinet propose l'abolition du timbre favorisant le développement des journaux. Cette mesure entraîne la prolifération rapide des feuilles populaires. Le gouvernement intervient également dans le domaine bancaire. Les révoltes de 1848 provoquent un mouvement de panique chez les déposants qui réclament leur paiement en liquidités. La Société Générale et la Banque de Belgique, ne pouvant répondre à cet afflux, sont soutenues par le gouvernement qui permet l'émission de billets garantis par l'État. En 1850, la situation monétaire est finalement stabilisée par la création d'une Banque Nationale.

Dans ce contexte de conservation des acquis libéraux par le gouvernement, Molinari peut librement reprendre son activité en Belgique. Il raconte : « Lorsque je retournai en Belgique après le coup d'État, je fus agréablement surpris d'y trouver un groupe de libre-échangistes militants qui m'encouragèrent à continuer la propagande que la Révolution avait interrompue en France »⁸. En effet, une agitation libre-échangiste prend naissance en Belgique dès 1846 sous l'influence de l'activité menée en Angleterre par la League of Cobden⁹. Un mouvement analogue à celui mené par Bastiat et Molinari en France se concrétise sur le sol

même le pays avait vu affluer, après les journées de juin 1848, quantité de socialistes et de révolutionnaires, qu'avaient bientôt suivis les libéraux, les parlementaires, les orléanistes et les républicains bannis après le 2 décembre, ou volontairement exilés en haine du despotisme. Ouvriers inconnus, orateurs, penseurs ou écrivains y avaient cherché un asile qui leur permit de vivre en attendant la revanche. On avait vu passer par Bruxelles ou s'y établir à demeure, Thiers, Changarnier, de Haussonville, Lamorinière, Duvergier de Hauranne, Madier-Monjau, Rémusat, Paul Deschanel et quantité d'autres. Victor Hugo et Proudhon s'y installaient un peu plus tard, et dans toutes les grandes villes leurs compatriotes étaient nombreux », H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, Tome 7, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1948, p. 153.

⁸ « Société d'économie politique, réunion du 5 novembre 1897 », *Journal des Économistes*, novembre 1897, p. 251.

⁹ Voir : G. de Molinari, « La situation économique de la Belgique », *Journal des Économistes*, juin 1856, pp. 331 – 354 et « L'agitation pour les réformes économiques en Belgique », *Journal des Économistes*, août, 1856, pp. 193 – 209.

belge au sein de l'Association pour la liberté commerciale. L'Association mène une campagne active en faveur du libre-échange, d'autant plus que la libéralisation du régime douanier est au programme du gouvernement Rogier. C'est elle qui organise le Congrès des économistes auquel participe Molinari à Bruxelles en 1847. La cause libre-échangiste dispose de partisan de choix au sein du gouvernement. L'un des représentants les plus éminents du libéralisme belge, Frère-Orban, ministre des Travaux publics sous le gouvernement Rogier, est un libre-échangiste convaincu et participe à l'adoption de nombreuses mesures favorisant l'ouverture de la Belgique aux échanges internationaux. En juillet 1849, le gouvernement supprime les droits d'exportation ; au mois d'août, il dote le transit du tarif le plus libéral en Europe ; en février 1850, l'échelle mobile des droits de douane appliquée aux grains est abolie et en décembre 1853 est décrétée la libre entrée des céréales¹⁰. La Belgique commence alors une phase de prospérité économique qui, bien qu'elle soit commune à toute l'Europe, se révèle particulièrement importante sur son territoire. Au cœur de ce contexte particulièrement favorable, Molinari s'intègre rapidement parmi les économistes belges. Fort de son expérience menée à Paris, il participe activement à la constitution d'une école économique belge rassemblée autour de la promotion du libre-échange.

Section 1 : La participation de Molinari à la constitution d'un réseau d'économistes libéraux en Belgique

Freinée par les événements de 1848, l'agitation libre-échangiste reprend vigueur en 1855 avec la création de nouveaux groupes de pression, création au sein de laquelle Molinari joue un rôle majeur. Il participe ainsi à dupliquer en Belgique les institutions de diffusion de la doctrine économique libérale déjà existantes en France. Il est l'un des protagonistes essentiels de l'établissement de la Société belge d'Économie politique en 1855 avec l'un de ses amis, Charles Lehardy de Beaulieu¹¹. Le but de cette Société est, selon les termes de Lehardy de

¹⁰ H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, Tome septième, *op. cit.*, p.168.

¹¹ Charles Lehardy de Beaulieu (1816 – 1871) est un économiste belge, professeur à l'École des Mines de Mons. Fermement libéral, il est un partisan convaincu du libre-échange. Proche de Molinari dont il partage les

Beaulieu, «de redresser les erreurs du protectionnisme, du communisme et de l’ultragouvernementalisme»¹². Molinari fait partie de la commission chargée d’établir les statuts de la société et propose une liste de nom, dont celui du Comte Arrivabene¹³ à qui échoit la présidence. Bien que la Société l’en prie, Molinari refuse, dans un premier temps, de l’intégrer : « M. de Molinari refuse l’honneur que la société veut bien lui accorder, d’abord parce qu’il craint que son nom n’éloigne de la société les personnes qui se plaignent du radicalisme de *L’Économiste belge* ; ensuite parce qu’il décide que le journal et l’association demeurent complètement indépendants l’un de l’autre, tout en se prêtant appui mutuel »¹⁴. La Société s’attèle rapidement à l’organisation d’un réseau lui permettant de relayer ses travaux. Elle institue en son sein un comité chargé de la réforme douanière qui devient l’Association belge pour la réforme douanière. Cette dernière, sur le modèle de l’Association de Bastiat, s’étend en Belgique, à Verviers, Mons, Liège et Charleroi. Une deuxième structure institutionnelle voit également le jour en 1856 : l’Association belge pour la liberté des échanges.

Dès ses débuts, et sous l’influence de Molinari, la Société belge d’économie politique entre en contact avec son homologue française et prend comme membres correspondants des membres de l’École de Paris : Charles Dunoyer, Horace Say, Michel Chevalier et Joseph Garnier. Grâce à ces liens, ils espèrent lancer dans toute l’Europe un vaste réseau d’institutions favorables au libre-échange. La première manifestation de cette volonté est l’organisation d’un grand congrès international pour la réforme douanière à Bruxelles en septembre 1856, congrès réunissant plus de 600 participants. Molinari joue un rôle de premier ordre. Il y prend la parole

thèses, il est un collaborateur régulier de *L’Économiste belge*. Il écrit un ouvrage intitulé *Du Salaire. Exposé des lois économiques qui régissent la rémunération du travail et des causes qui modifient l’action de ces lois* en 1859. Il y soutient des positions analogues à celles de Molinari sur la question du travail : « Le problème de la misère et du paupérisme ne peut être résolu par l’abolition de la propriété, qui rendrait seulement ces maux universels et irrémédiables. Ce problème sera résolu le jour où tout homme jouira sans contestation des produits de son travail matériel, intellectuel ou moral », C. Lehardy de Beaulieu, *Du Salaire. Exposé des lois économiques qui régissent la rémunération du travail et des causes qui modifient l’action de ces lois*, 2^e édition, Paris, Guillaumin et Cie, 1862, p. 12.

¹² Cité par E. Gubin, « La Belgique libérale et bourgeoise (1846 – 1878) », *Nouvelle histoire de Belgique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005, p. 132.

¹³ Giovanni Arrivabene (1787 – 1881), né à Manoue, est un homme politique italien. Il s’oppose à la domination autrichienne en Italie et s’exile d’abord en France, puis en Angleterre, avant de s’installer à Bruxelles. Ami de Molinari, il fait partie de tous les combats pour le libre-échange. Il est un collaborateur régulier du *Journal des Économistes* et de *L’Économiste belge*. Il est également proche de Cavour et regagne l’Italie après son indépendance pour siéger au Sénat.

¹⁴ « Réunion de la Société d’économie politique belge », *L’Économiste belge*, 1^{ère} année, n° 19, octobre 1855.

pour présenter la situation douanière de la Belgique. Deux « citadelles » du régime douanier son déjà tombés en 1847 sous le gouvernement libéral de Rogier : une loi sur les céréales et une sur le système des droits préférentiels. Bien que le régime douanier belge soit très libéral, il demeure encore trop restrictif aux yeux de Molinari. Il s'agit maintenant d'abattre la loi protégeant les industries charbonnières, métallurgiques et manufacturières. « Cet assemblage monstrueux et ridicule doit disparaître », proclame Molinari pendant son discours.

L'une des grandes décisions du congrès est la création d'une Association internationale des réformes douanières qui aura pour objet de « travailler à l'application universelle des principes de la liberté des échanges ». Il est également prévu la création de comités nationaux placés sous l'autorité d'un comité central dont le siège sera Bruxelles. C'est Molinari qui propose la création de cette association aux membres du congrès : « Le congrès, avant de se séparer, constituera une Association internationale des réformes douanières. Cette association aura pour but, en réunissant les forces éparses de tous les pays, de provoquer, par tous les moyens légaux, dans chaque pays, l'étude des principes qui forment la base des libertés commerciales, en un mot, de continuer l'œuvre du Congrès ». Il s'agit, selon Molinari, « d'opposer à la coalition étroite des intérêts privés, à la coalition des privilèges, la grande coalition de l'intérêt général. N'oublions pas que toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui libertés civiles, libertés politiques, libertés religieuses ont été obtenues au moyen de l'association. Employons donc encore une fois cette arme puissante pour obtenir la liberté du commerce qui est le complément de toutes les autres. Souvenons-nous de la devise de notre pays : *L'Union fait la force*, et votons une association internationale pour la liberté du commerce »¹⁵. Cette résolution est adoptée par le congrès qui formule également un ensemble de vœux en faveur de la liberté commerciale : l'abolition de la législation coloniale, la réduction des formalités à l'importation et à l'exportation des marchandises, la libre circulation sur les fleuves, la modification de la législation sur les passeports pour permettre la libre circulation

¹⁵ L'intervention de Molinari est retranscrite dans *Congrès international des réformes douanières réunies à Bruxelles les 22, 23, 24 et 25 septembre 1856*, Bruxelles, Imp. Weissenbruch, 1857, pp. 127 et suivantes. Il rend également compte de l'activité du Congrès dans « Congrès international de bienfaisance, réuni à Bruxelles les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 septembre 1856 », *Journal des Economistes*, novembre 1856, pp. 196 – 217.

des personnes, l'introduction de l'enseignement de l'économie politique à tous les niveaux scolaires¹⁶.

Molinari devient ainsi l'un des acteurs majeurs du libéralisme belge. Son retour en Belgique est pour lui l'occasion de mettre à profit l'expérience qu'il a acquise en France au sein de l'École de Paris. Il utilise habilement ses influences et ses liens avec l'École française pour créer non seulement une école économique belge, mais également tout un réseau de libre-échangistes au niveau européen. Il devient un personnage clef du libéralisme économique belge grâce à la fondation de son propre journal, *L'Économiste belge*. Cette revue est le principal support d'exercice de son activité pendant son exil et devient la tribune des économistes libéraux en Belgique. Il continue également à entretenir d'étroites relations avec ses collègues français et collabore régulièrement au *Journal des Économistes*. Les deux revues tissent d'ailleurs des liens étroits : il est possible de s'abonner à *L'Économiste belge* à Paris, où Guillaumin le distribuera ; réciproquement, Molinari fait la publicité du *Journal des Économistes* en tenant régulièrement son lectorat au courant des parutions.

Section 2 : La défense des libertés constitutionnelles et du « gouvernement à bon marché »

Le 5 janvier 1855 paraît le premier numéro de *l'Économiste belge*, dont la publication sera bimensuelle. Molinari y expose d'emblée son programme et continue son combat en faveur des libertés économiques. Dans cette revue, il entend promouvoir les principes de ce qu'il nomme un « gouvernement à bon marché », c'est-à-dire d'un État réduit à ses plus simples fonctions régaliennes et soumis aux lois de l'économie et de la frugalité, État au sein duquel l'initiative privée doit constituer le principal moteur de la vie économique et sociale. Il oppose ce « gouvernement à bon marché » à ce qu'il appelle le « gouvernement providence », savoir un gouvernement aux attributions extensives. Il écrit : « *L'Économiste belge* aura donc pour

¹⁶ *Ibid.*, pp. 171 et suivantes.

mission de populariser en Belgique les principes du gouvernement à bon marché. Il poursuivra en conséquence toutes les réformes économiques et administratives nécessaires pour enlever au gouvernement les nombreuses attributions qu'il a successivement usurpées sur l'activité privée, comme aussi pour améliorer les services qui sont naturellement de son ressort »¹⁷.

À cette occasion, Molinari affiche clairement sa préférence pour le gouvernement représentatif, seul gouvernement compatible avec la cause de la liberté et du « gouvernement à bon marché ». Le gouvernement représentatif lui apparaît, en effet, comme un instrument efficace du maintien de l'État dans de strictes fonctions policières. Molinari entreprend en premier lieu une critique générale de l'État qui est, selon lui, une institution omniprésente à la croissance indéfinie. Il écrit ainsi « Les gouvernements ont eu, de tout temps, deux tendances mauvaises, la première c'est d'empiéter sur la liberté des citoyens, la seconde c'est de faire payer trop cher leurs services ». Molinari trouve le fondement de cet argument dans sa définition de l'homme économique, déjà exposée dans *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*. Il affirme : « [ces tendances] ont leurs racines profondes dans la nature humaine. L'homme est ainsi fait que la peine lui répugne et qu'il est possédé d'un insatiable désir de jouissance. Si humble ou si élevée que soit sa fonction dans la société, il s'efforce donc d'en tirer le plus gros profit possible en se donnant le moins de peine ». Les gouvernements sont composés d'hommes qui sont nécessairement soumis à cette loi de la peine et du plaisir, des hommes qui vont « rechercher assidûment les procédés les plus propres à faciliter leur besogne et à la rendre lucrative ». C'est de cette nature économique de l'homme que prend naissance le despotisme, élément en germe au sein de tout pouvoir politique : « Ces procédés [de gouvernement], écrit-il, l'expérience ne tarde pas à les leur révéler. Elle leur apprend que les hommes sont d'autant plus faciles à gouverner et à pressurer qu'ils sont moins libres, et le despotisme leur apparaît tout d'abord comme la forme de gouvernement la plus commode et la plus avantageuse ». Les gouvernements ont donc, selon Molinari, tendance à étendre leurs prérogatives pour vivre aux dépens des administrés et se servent de procédés issus du despotisme pour garantir leur hégémonie¹⁸. Afin de contrer cette tendance naturellement présente dans tous les

¹⁷ G. de Molinari, *L'Économiste belge*, 1^{ère} année, n° 1, 5 janvier 1855.

¹⁸ Molinari reprend ici largement la théorie de la spoliation développée par Frédéric Bastiat. Pour Frédéric Bastiat, il y a deux moyens d'obtenir des choses : la production et la spoliation. Une partie de cette spoliation est illégale (le vol par exemple), mais une autre est garantie par la loi sous la protection de l'État (voir, « Spoliation et loi », *Journal des Économistes*, Mai 1850). L'activité de l'État trouve nécessairement son origine dans une forme de spoliation. Bastiat écrit ainsi : « l'État ne peut rien donner aux citoyens qu'il n'ait commencé par le leur

gouvernements et défendre leur liberté, « [les peuples] établirent des institutions représentatives, tant pour sauvegarder la portion de liberté qu'ils avaient reconquise, que pour étendre et augmenter leurs acquisitions à mesure qu'ils en éprouvaient le besoin [...] Les institutions représentatives ne sont, en résumé, autre chose qu'un instrument dont les peuples se servent pour défendre leur liberté et leur bourse, contre les tendances des gouvernements à empiéter sur l'une et à puiser dans l'autre ».

Tirant les conséquences de la chute de la monarchie de Juillet, Molinari tempère rapidement son jugement et se montre tout de même sévère à l'égard des institutions représentatives. En effet, ces dernières ne suffisent pas, à elles seules, à garantir les libertés individuelles. Elles peuvent être gangrénées par la corruption « dans les pays où les populations manquent d'énergie, de moralité et de lumière ». Faisant directement référence aux censitaires du régime de juillet, Molinari affirme que dans ces pays, le corps électoral « n'ayant ni l'intelligence ni la moralité pour remplir sa mission » s'efforce d'exploiter le régime représentatif dans son intérêt particulier. « Le régime représentatif n'est plus, explique-t-il, qu'un mode d'exploitation de la nation tout entière au profit du corps électoral ». À partir de ce moment, le régime représentatif se pervertit. Schématisant de manière pessimiste les différentes étapes de la révolution de 1848, il écrit : « La nation se dégoûte de ce régime [...] la corruption du régime représentatif amène la révolution et, avec elle, le suffrage universel et la république. Or, le suffrage universel et la république n'engendrant et ne pouvant engendrer que le chaos, la nation épuisée par l'anarchie, finit par accepter ou subir le despotisme comme une nécessité. Tel est, l'expérience le démontre, l'inévitable terme de la corruption du régime représentatif ». De façon caricaturale, Molinari relate le cycle politique qu'a connu la France selon lui : corruption de la monarchie de Juillet, Révolution de 1848 amenant le suffrage universel et la république, chaos, anarchie, pour finir par le gouvernement autoritaire de Louis-Napoléon Bonaparte.

prendre. Les seuls effets de cet intermédiaire, c'est d'abord une grande déperdition de forces, et ensuite la complète destruction de l'*équivalence des services*, car l'effort de chacun sera de livrer le moins possible aux caisses de l'État et d'en retirer le plus possible. En d'autres termes, le Trésor public sera au pillage. ». Il s'agit alors de circonscrire l'État dans les services qui relèvent de sa compétence (« justice, défense nationale, travaux publics, etc. » selon Bastiat). Voir : F. Bastiat, « Propriété et spoliation », *Journal des Débats*, 18 septembre 1848.

Si la Belgique connaît également la corruption, Molinari considère qu'elle n'est pas aussi systématique que sous le gouvernement Guizot dans la mesure où la liberté de la presse en est une garantie suffisante¹⁹. En revanche, les institutions représentatives n'offrent pas des garanties suffisantes contre la croissance indéfinie de l'État. Selon Molinari, elles ne suffisent pas à neutraliser la tendance du gouvernement belge à augmenter ses attributions au détriment de l'activité privée. « Le gouvernement belge est essentiellement *interventionniste*, écrit-il, il s'occupe volontiers de toutes choses, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des travaux publics, de l'enseignement, du culte, de la bienfaisance, etc. ». Paradoxalement, Molinari note que cette tendance est largement encouragée par le corps électoral alors même qu'elle contrevient à ses intérêts. C'est dans les lacunes de l'enseignement des sciences économiques qu'il convient d'en trouver la cause : « Cela vient, explique-t-il, de ce que les notions économiques les plus élémentaires sont généralement ignorées. Cela vient de ce que ni les électeurs ni les représentants ne paraissent pénétrés de cette vérité pourtant bien simple, que les gouvernements ne possèdent rien en propre ; que toutes ressources leur viennent de la nation même, et qu'ils ne peuvent, en conséquence, faire de largesses aux uns qu'aux dépens des autres ». L'État n'est pas, en effet, une industrie créatrice de richesse et tient son budget du travail des autres. Molinari met alors en opposition ce qu'il appelle le « gouvernement providence » et le « gouvernement à bon marché ». Le « gouvernement à bon marché » demeure dans les limites de ses attributions régaliennes et coûte peu au contribuable là où le « gouvernement providence » étend ses fonctions et ruine le citoyen. « Vouloir à la fois un gouvernement Providence et un gouvernement bon marché, affirme-t-il, c'est une contradiction puérile [...] S'il est une vérité bien évidente, c'est que le gouvernement ne peut faire *gratis* son métier de Providence ; c'est qu'il ne peut construire des routes, des canaux, des chemins de fer, subventionner l'enseignement, l'industrie, les beaux-arts, le culte, la bienfaisance sans y mettre de l'argent. Or, cet argent, il n'a que deux moyens de se le procurer : c'est de le demander à l'impôt ou à l'emprunt ». Mais l'impôt, qu'il soit direct ou indirect, pèse « sur la société tout entière ». L'emprunt, quant à lui, « c'est principalement sur l'avenir que le fardeau repose, mais encore faut-il servir les intérêts de l'emprunt, et c'est autant ajouté à la dépense annuelle ». Dans un cas comme dans l'autre, l'activité de l'État contribue à l'appauvrissement de la nation.

¹⁹ « Mais les pratiques de ce genre ne sont pas encore acceptées chez nous comme des « nécessités » du régime représentatif, et il suffit qu'on en dénonce pour qu'elles soient unanimement flétries », G. de Molinari, *L'Économiste belge*, 1^{ère} année, n° 1, 5 janvier 1855.

Molinari plaide évidemment en faveur du « gouvernement bon marché », lequel est réduit à de strictes fonctions régaliennes : « Il faut se borner à demander au gouvernement le strict nécessaire ; il faut exiger de lui simplement qu'il protège la vie et la propriété des citoyens, au-dedans et au-dehors, qu'il procure à tous les membres de la société une égale sécurité, une égale justice et se confier pour le reste à l'activité privée ». Molinari maintient sa critique virulente de l'interventionnisme étatique. Son antiétatisme se traduit matériellement par la faveur pour un gouvernement représentatif, forme garantissant le mieux les droits et libertés. Le libéralisme économique défendu par Molinari doit en effet s'accompagner de libertés politiques pour fonctionner, ces dernières fournissant une garantie institutionnelle à l'exercice du droit de l'individu. Le gouvernement doit alors garantir la liberté tout en s'abstenant de tout interventionnisme. Toutefois, celui-ci demeure un danger permanent pour la société civile. Le gouvernement représentatif ne peut, en effet, garantir efficacement cette dernière contre la corruption politique et la croissance indéfinie de l'activité de l'État, croissance causant la spoliation du travail individuel et le renchérissement de la vie. Ainsi, la critique étatique de Molinari est avant tout économique, elle se fait sur des considérations financières. C'est l'impôt qui est principalement visé, l'impôt comme source de spoliation et d'appauvrissement de la nation. L'impôt n'est légitime que lorsqu'il sert à budgéter les fonctions naturelles de l'État, que sont la préservation de l'ordre et des propriétés. Toute autre activité est à l'origine d'une spoliation. L'État est une menace constante pour la société civile, pour le progrès, pour la prospérité, pour la liberté, qu'aucun verrou politique ou constitutionnel ne saurait arrêter. Molinari révèle ici un antiétatisme virulent. Le gouvernement représentatif n'obtient ses faveurs que dans la mesure où il lui apparaît comme un moindre mal. Dans cette dénonciation particulièrement virulente de l'État, un élément disparaît du programme de Molinari : la promotion du suffrage universel. Son démocratism, déjà entamé par la promotion d'un suffrage universel proportionnel, s'amenuise encore après l'échec de la IIe République et l'avènement du régime impérial pour finalement s'accorder avec le suffrage censitaire tel qu'il est pratiqué en Belgique.

Molinari se fait le défenseur invétéré de la liberté économique. Dès son premier numéro, *L'Économiste belge* annonce un programme économique intransigeant dans lequel la question démocratique est évacuée. Dans les colonnes de son journal, il dénonce sans relâche le monopole de la bourgeoisie au pouvoir, enrichie aux dépens des masses par la spoliation, ainsi

que l'interventionnisme étatique qu'il qualifie de « communisme gouvernemental ». Dans sa démarche, il est aidé par Charles de Brouckère, le Comte Arrivabene, Charles Lehardy de Beaulieu, Auguste Couvreur²⁰. Ces derniers forment une école économique belge particulièrement influente sur la jeunesse grâce à leurs enseignements. En effet, dès son arrivée à Bruxelles, Molinari se voit confier un cours libre d'Économie politique au Musée Royal de l'industrie belge par son ami Charles de Brouckère, alors bourgmestre de Bruxelles²¹. Cet enseignement donnera lieu à la publication de ses *Cours d'Économie politique* en 1855 chez Guillaumin. Parallèlement, Molinari enseigne également un cours d'économie pratique à l'Institution supérieure du commerce d'Anvers. Cette École économique développe ses idées dans les colonnes de l'*Économiste belge* et s'oppose régulièrement aux libéraux au pouvoir. Molinari interpelle infatigablement les cabinets libéraux sur leur politique économique, et s'oppose à toutes les formes d'intervention publique conformément au programme qu'il a établi dès le premier numéro de sa revue.

Reprenant des thématiques qui lui sont chères, il invite ses lecteurs à réfléchir sur l'utilité de l'armée. Il défend ainsi la suppression de l'armée permanente, trop chère et inutile. La Belgique ne pourrait de toute façon pas résister à une attaque des puissances européennes, sans compter que « le bon esprit de nos classes inférieures, qui ne donne aucune prise au socialisme, rend par conséquent inutile le maintien d'une armée dirigée contre l'intérieur »²². Les économistes libéraux plaident, en effet, en faveur de la constitution d'une petite armée de métier composée de volontaires. La question est relayée à la Chambre par Lehardy de Beaulieu et Auguste Couvreur. Ils y reçoivent l'appui des catholiques, antimilitaristes, ce qui accentue encore les tensions avec les ministres libéraux. Les dissensions culminent avec la question des fortifications d'Anvers. La crainte d'une annexion de Napoléon III pousse à la fortification de la ville d'Anvers, choisie comme dernier bastion de résistance jusqu'à l'arrivée des alliées britanniques. Selon Molinari, « l'accouplement du commerce et de la guerre [...] apparaît comme une véritable monstruosité ». « Ni les considérations militaires ni les considérations

²⁰ Auguste Couvreur (1827 – 1894) est un homme politique libéral belge. Journaliste, il est le correspondant du *Times* à Bruxelles. Toute sa vie, il milite pour la cause du libre-échange, pour la liberté de l'enseignement ainsi que pour un fédéralisme européen.

²¹ La première édition des *Cours* de Molinari s'ouvre sur des remerciements chaleureux adressés à Charles de Brouckère : « Monsieur, permettez-moi de vous dédier, à vous qui avez été le promoteur le plus actif et le plus dévoué de l'enseignement de l'économie politique en Belgique, le résumé d'un Cours entrepris sous vos auspices », *Cours d'Économie politique*, *op. cit.*, p. 1.

²² G. de Molinari, « Le budget de la guerre », *L'Économiste belge*, deuxième année, n°5, 5 mars 1856.

politiques ne justifient cet accouplement antiéconomique et monstrueux des établissements de la paix avec ceux de la guerre dans notre unique port commercial »²³. Les engagements de Molinari en faveur de la paix, du libre-échange, de la réduction du budget des armées sont continus. Les colonnes de *L'Économiste belge* constituent également pour lui, un terrain d'opposition à la politique gouvernementale au sujet de la question sociale, thématique qu'il aborde en profondeur.

Section 3 : Une lecture libérale et économique de la question sociale

La question sociale est également un vaste terrain d'opposition pour Molinari. Traitant tous ses aspects, il appelle à sa libéralisation par le gouvernement. Son argumentation demeure constante : ce sont les entraves légales et réglementaires étouffant l'esprit d'initiative et la libre concurrence qui sont responsables du développement de la misère ouvrière. Ce développement est considérable : en Belgique, le paradoxe est grand entre un État préservateur des libertés civiles et la détresse économique dans laquelle se trouve la classe ouvrière. Molinari interpelle ainsi les libéraux au pouvoir sur la condition ouvrière et sur le développement croissant du paupérisme en Belgique. Sa période belge est une période de réflexion sur la question sociale. Molinari ne se limite plus seulement à l'étude du strict domaine du travail. Bien qu'il revienne sur l'institution des Bourses du travail, il s'intéresse plus largement à tout ce qui pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de la classe ouvrière : il se prononce cette fois pour l'abolition des mesures juridiques maintenant l'ouvrier dans un statut de dépendance et se montre également favorable à l'obligation scolaire. Cependant, si la pensée de Molinari subit quelques inflexions, celle-ci s'inscrit toujours dans les grands principes de l'économie libérale. Ainsi sur la question de la charité, il s'oppose évidemment à toute assistance publique, privilégiant l'épargne et ce qu'il nomme « la charité privée ».

²³ G. de Molinari, « L'agrandissement des fortifications d'Anvers », *L'Économiste belge*, cinquième année, n° 27, 23 juillet 1859.

Molinari se soucie et se penche longuement sur la condition ouvrière en Belgique. La Belgique est un véritable « enfer prolétaire »²⁴, au point que Marx ironise en affirmant que « le premier vassal de Léopold I^{er} [est] le paupérisme »²⁵. La révolution industrielle triomphe, mais ne profite qu'aux ingénieurs, aux entrepreneurs et aux banquiers. La condition ouvrière, soit celle de plus de 10 % de la population²⁶, ne s'est pas améliorée depuis la révolution de 1830. Des enquêtes sur la condition des ouvriers de l'industrie, dont certaines mandatées par les Chambres, dévoilent une situation alarmante²⁷. La disproportion entre le coût de l'existence et la rémunération du travail ne cesse d'augmenter depuis 1840. À Charleroi, les salaires sont revenus au taux de 1830 ; à Saint-Nicolas, ils ont diminué du quart depuis cette même date. Les ouvriers belges sont alors les plus mal rétribués d'Europe : en moyenne, ils perçoivent la moitié du salaire d'un ouvrier britannique, les deux tiers si l'on compare à la rémunération des ouvriers allemands et français, sans compter les femmes qui gagnent moitié moins que les hommes, et les enfants moitié moins que les femmes. La rémunération sert à peine à couvrir les besoins primaires. L'ouvrier belge se trouve ainsi dans une situation d'insuffisance alimentaire importante. En général, il vit de pommes de terre, de pain noir et de café, auxquels s'ajoute parfois un peu de viande le dimanche²⁸. La journée de travail dure 15 heures, de 5 heures du matin à 20 heures, pour parfois s'étendre jusqu'à 22 heures. Les enfants sont intégrés dans les usines dès l'âge de 9 ans, parfois avant, et travaillent autant que les adultes. La boisson est le dernier support de l'ouvrier. L'alcoolisme se répand de manière préoccupante : à Verviers, on suppose que la consommation d'alcool a augmenté de 46 % entre 1833 et 1844. La misère s'accumule dans certains quartiers dont celui de Batavia à Gand est l'un des plus déplorables :

²⁴ P. Dayez-Burgeon, *Les secrets de la Belgique*, op. cit., p. 48.

²⁵ K. Marx, « L'État constitutionnel modèle », *La Nouvelle Gazette rhénane*, n° 123, 22 octobre 1848. Marx trouve refuge en Belgique de 1845 à 1848, après son expulsion de France par Guizot. C'est à Bruxelles qu'il rédige avec Engels *Le Manifeste du Parti communiste* en 1847, publié l'année suivante. Il qualifie la Belgique « d'État constitutionnel modèle » ou encore de « confortable paradis et chasse gardée des propriétaires fonciers, des capitalistes et des curés ».

²⁶ Pour le prolétariat d'usine, celui des campagnes n'est pas compris dans ce chiffre.

²⁷ *Enquête sur la condition des classes ouvrières et le travail des enfants*, 3 volumes, Bruxelles, Impr. Lessigne, 1846 – 1848. Une autre enquête est menée par deux médecins : J. Mareska et J. Heyman, *Enquête sur le travail et la condition physique des ouvriers employés dans les manufactures de coton*, Gand, Impr. De F. et E. Gyselync, 1845.

²⁸ Dans leurs enquêtes, J. Mareska et J. Heyman déclarent : « Leur nourriture est dépourvue de deux éléments essentiels, les substances animales et les graisses. La conséquence qui en découle est celle-ci : la taille de l'ouvrier cotonnier est inférieure à celle de l'homme normal à toutes les époques de la vie, surtout à l'époque de la puberté. Son poids, comparé à celui de l'homme fait, diffère en moyenne de 5 kilogrammes », cité par A. de Meeüs, *Histoire des Belges*, Paris, Fayard, 1958, p. 300.

s'y développe la prostitution (chose courante chez les femmes et les jeunes filles ouvrières), le viol, la mendicité, la délinquance...

La situation des campagnes n'est guère plus enviable. Les paysans souffrent autant que les ouvriers. La crise de 1845 atteint la Belgique qui connaît également une crise alimentaire. La « maladie des pommes de terre », déclenchée par le mildiou, se prolonge jusqu'en 1850, réduisant la récolte de 80 % dans le royaume. Dans le même temps, « la rouille du seigle » a pour conséquence une élévation très importante du prix du pain : il passe de 14 centimes le kilogramme à 40 voire 50. Si toutes les provinces subissent la disette, c'est un véritable fléau pour les Flandres dont la population est surabondante. La famine est telle qu'il faut remonter au Moyen Âge pour retrouver une crise d'une telle ampleur. Henri Pirenne raconte dans son ouvrage dédié à l'*Histoire de la Belgique* : « Quantité de malheureux en furent réduits à manger des chiens, des chats, à déterrer pour s'en nourrir des cadavres d'animaux. Le typhus vint ajouter ses ravages à ceux de la famine. La mortalité est telle qu'à Thielt, durant les cinq premiers mois de 1848, on relève 1712 décès pour 414 naissances, et qu'à Bruges on ne procède plus aux sépultures que pendant la nuit, de crainte d'épouvanter les habitants. Le paupérisme défie toute description. Les dépôts de mendicité regorgent de milliers d'enfants ; des bandes de mendiants parcourent la région qu'ils terrorisent, pillent les boulangeries, attaquent sur les routes les convois de grains et se répandent dans les villes d'où il faut les expulser de force [...] La taille des conscrits diminue, la phtisie, le rachitisme font des progrès effrayants »²⁹. Les ouvriers développent en effet toutes les maladies de la misère : rachitisme, typhus, choléra, tuberculose.³⁰

Les droits constitutionnels de l'ouvrier belge ne lui sont d'aucun secours. S'il est gratifié par la Constitution de la liberté de la presse, de la liberté de réunion et de pétition, il est privé du droit de vote, le régime étant censitaire. Il est également privé de tout droit collectif : le droit de se syndiquer et celui de faire grève, celles-ci sont d'ailleurs durement réprimées par les autorités. Le livret ouvrier subsiste jusqu'en 1883. Il y est inscrit par l'employeur la

²⁹ H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, tome septième, *op. cit.*, p. 121 et suivantes.

³⁰ Le nombre de miliciens refusés pour cause de faiblesse, d'insuffisance de taille ou de maladie constitutionnelle témoigne de la situation physique dramatique dans laquelle se trouve la classe ouvrière : à Liège, de 1836 à 1841, il est de 26 %. En 1841, sur 100 houilleurs, 42 sont réformés. *Ibid.*, p. 122.

rémunération de l'ouvrier, ses compétences et son état d'esprit, sans contestation possible de la part de son titulaire. L'article 1781 du Code civil est, en effet, toujours en vigueur : « le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, le paiement des salaires de l'année échue et pour les comptes à donner pour l'année courante ».

Face à la situation, des mesures sont prises par certains industriels. À Verviers et à Liège, Raymond de Biolley et la Société des Hauts fourneaux de Sclessin font construire des habitations ouvrières hygiéniques. Mais ces réactions demeurent l'exception. Les conditions de travail des ateliers sont déplorables. Mal éclairées, mal ventilées, les machines deviennent un risque permanent pour l'ouvrier. Il faut encore ajouter les abus provenant des amendes, des fraudes sur les salaires, les licenciements arbitraires. L'ouvrier est ainsi maintenu, par un ensemble de mesures juridiques, dans un état de dépendance à l'égard de l'industriel. Au surplus, le gouvernement pratique en la matière un strict laisser-faire social. Bien que les enquêtes mettent en lumière le sort des travailleurs industriels, l'inaction reste la règle. Même les modestes propositions de réglementations du travail des enfants et des femmes sont abandonnées. La seule solution pour le gouvernement réside dans le *self-help* de la classe ouvrière elle-même. L'épargne et la prévoyance sont indissociables d'un progrès moral qui fait défaut à l'ouvrier miséreux. C'est dans cet esprit qu'est adoptée la loi d'avril 1851 sur les associations de secours mutuels. Une intervention directe de l'État dans l'économie est impensable³¹. La réglementation du travail des ouvriers, mais également celle des enfants, est repoussée unanimement, autant par les libéraux que les catholiques. La situation des travailleurs est affligeante. Aucune perspective d'amélioration n'apparaît à plus ou moins court terme. En 1855, lors d'une nouvelle enquête, Édouard Ducpétiaux déclare : « Dans le plus grand nombre des cas, les ressources de la classe laborieuse ne sont plus en rapport avec ses besoins essentiels que sa situation s'aggrave en raison de l'élévation continue du prix des denrées, et que si l'on ne parvient pas à rétablir l'équilibre entre son salaire et ses dépenses indispensables, il faille s'attendre à une crise sérieuse dont nul ne peut prévoir l'issue »³². C'est dans ce contexte que Molinari inscrit ses contributions concernant la question ouvrière. Il y dénonce les abus des

³¹ Encore en 1869, Frère-Orban proclame à la Chambre que « toute réglementation du travail est une forme de servitude » à la suite de l'interpellation de certains députés qui réclamaient une loi sur le travail des femmes et des enfants dans les usines. *Ibid.*, p. 290.

³² E. Ducpétiaux, *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, Bruxelles, Impr. De la Commission centrale des statistiques, 1855, p. 156.

industriels et les dispositions législatives entravant la liberté. Les propositions faites demeurent circonscrites dans les fondamentaux de la science économique et du libéralisme économique. Il s'agit pour lui de supprimer toutes les normes contraignant l'ouvrier et d'assurer une pleine liberté du travail et du travailleur.

§ 1 : Le strict respect de la liberté du travail comme solution à la condition ouvrière

La question du travail devient l'un des thèmes récurrents de *L'Économiste belge*³³. Molinari ne se contente plus de promouvoir une organisation du marché du travail à travers l'institution d'un système de bourses, il étend sa critique à la dénonciation des mécanismes législatifs empêchant l'ouvrier de négocier librement ses conditions de travail et de salaires. Axant son argumentation autour de la défense de la liberté du travail, Molinari se prononce ainsi en faveur des associations ouvrières, des enrôlements à l'étranger et de l'abolition du livret. Dès septembre 1855, il publie un article intitulé « Un moyen d'améliorer le sort des classes ouvrières » dans lequel il montre une parfaite conscience de la situation déplorable de l'ouvrier en Belgique. Bien que la Belgique soit l'un des États les plus industrialisés, il constate que « ce développement des sources de la richesse publique, au lieu de profiter également à toutes les classes de la communauté, semble n'avoir été avantageuse qu'aux classes supérieures. La masse des profits des négociants et entrepreneurs s'est accrue, et la rente de la terre a haussé dans une proportion considérable, tandis que les salaires nominaux sont demeurés à peu près les mêmes, et que les salaires réels ont baissé de 20 à 30 % au moins, par suite de la hausse continue et progressive de la plupart des choses nécessaires à la vie ». Prenant acte de l'enquête menée par Ducpétiaux la même année, Molinari déclare : « la condition de nos classes ouvrières va s'aggravant dans une progression funeste [...] les salaires sont décidément insuffisants en Belgique. On y verra que l'immense majorité des ouvriers des champs et des villes gagnent à

³³ Entre autres, « La condamnation de M. Florent Goumans », 1^{ère} année, n° 8, 20 avril 1855 ; « Un moyen d'améliorer le sort des classes ouvrières », 1^{ère} année, n° 18, 20 septembre 1855 ; « La prohibition à la sortie des travailleurs », 2^{ème} année, n° 22, 20 novembre 1856 ; « Les troubles de Gand », 7^{ème} année, n° 18, 4 mai 1861 ; « Émeutes des ouvriers dans le Borinage », 7^{ème} année, n° 27, 6 juillet 1861 ; « Condamnation des ouvriers gantois », 7^{ème} année, n° 33, 17 août 1861.

peine de quoi subvenir aux premiers besoins de la vie »³⁴. Concernant les solutions proposées par Molinari, elle demeure très constante sur ce sujet : hausse des salaires par l'institution de Bourses du travail, baisse du coût de la vie par le libre-échange. Confiant dans la pertinence du modèle des Bourses du travail, il le développe une fois de plus et arrive aux mêmes conclusions. « Comme le prix du travail dépend, affirme-t-il, ainsi que celui de toute autre marchandise, de l'offre et de la demande, ou ce qui revient au même de l'étendue du débouché, le seul moyen qu'on puisse employer pour faire hausser le salaire consiste à agrandir le débouché du travail. Or, on ne peut agrandir ce débouché qu'en l'éclairant, c'est-à-dire en mettant l'ouvrier qui travaille dans une localité à même de connaître jour par jour l'état du marché dans les autres localités, et en lui donnant ainsi la possibilité de se porter toujours où le travail est le plus demandé, partant le mieux payé ». La lecture que réalise Molinari de la question sociale reste entièrement économique : le travail est une marchandise comme les autres, il s'agit d'en favoriser la libre circulation, cette dernière permettant l'ajustement de son prix au prix naturel du marché. Les Bourses du travail sont alors un instrument permettant d'éclairer le travailleur et facilitant sa libre circulation. Molinari se montre constant dans cette idée. Il va même jusqu'à fonder avec son frère, Eugène de Molinari, un journal intitulé *Les Bourses du travail* paraissant de janvier à juin 1857, avant d'être intégré en supplément à *L'Économiste belge*. Sur ce point, l'analyse de Molinari reste entachée de certaines limites : attachement à la seule logique économique, considération du travail comme une marchandise analogue aux autres, limites de l'ajustement de l'offre et de la demande de travail comme condition suffisante de fixation du salaire³⁵.

L'évolution dans ce domaine réside dans la dénonciation que réalise Molinari des entraves législatives à la liberté du travail. Dans le même article, il écrit : « Au lieu de faciliter

³⁴ Molinari ajoute : « Nous trouvons par exemple dans l'*Exposé de la situation du Royaume* qu'en 1840, le nombre des indigents inscrits ne dépassait pas 401 675, tandis qu'en 1850, il s'élevait à 901 456, et des relevés plus récents nous attestent qu'il a presque atteint aujourd'hui le chiffre d'un million. Or, d'après les statistiques du dernier recensement, la classe ouvrière comprendrait environ 2 500 000 individus. Ce serait donc 2 indigents sur 5 ouvriers [...] Les chiffres de la criminalité confirment à leur tour, d'une manière irrécusable, la pression de plus en plus intense, que le développement du paupérisme a exercé sur la moralité des masses. Le nombre des délits a triplé depuis quinze ou vingt ans et la population des prisons, qui était en moyenne de 4795 individus en 1831, a atteint le chiffre de 7 368 en 1853. Quant à la mortalité, elle menace d'atteindre bientôt les chiffres néfastes de 1847 et 1849. Dans plusieurs grandes villes, les décès excèdent les naissances, bien que l'épidémie cholérique n'ait exercé nulle part, si ce n'est à Liège, des ravages sensibles », « Un moyen d'améliorer le sort des classes ouvrières », *L'Économiste belge*, 1^{ère} année, n° 18, 20 septembre 1855.

³⁵ Cf : *infra* : § 3 : Les premières réflexions économiques autour de l'organisation du marché du travail : les Bourses du travail, pp. 42 et suivantes.

le placement de leur denier, on s'attache, au contraire, à ajouter des obstacles artificiels [...] Veulent-ils, par exemple, s'associer, s'entendre pour aviser aux moyens d'obtenir une plus juste rémunération de leurs efforts ? Aussitôt, on met à leurs trousses gendarmes et sergents de ville, et l'on condamne leurs « meneurs » à des pénalités qui s'élèvent jusqu'à cinq années de prison sous prétexte de coalition ». Il existe une large inégalité de traitement entre les ouvriers et les entrepreneurs sur ce point : « Or, à la même époque et dans le même pays [...], on permet aux maîtres de forges de se réunir tous les trois mois pour fixer d'un commun accord le prix des fers [...] Il y a pis encore. Tandis qu'on entretient des agents consulaires à l'étranger pour faciliter le placement des produits de nos entrepreneurs d'industrie, tandis qu'on s'efforce d'attirer dans notre pays les commissionnaires étrangers, tandis qu'on récompense les industriels et les négociants qui réussissent à augmenter le débouché « du travail » national, on poursuit comme des malfaiteurs les intermédiaires qui s'efforcent de procurer à nos travailleurs une situation plus favorable ». Molinari fait, ici, directement référence à la condamnation de Florent Coumans à un an de prison pour avoir fait passer des ouvriers belges en Prusse. Cette entrave au déplacement des ouvriers est, selon l'auteur, une grave atteinte à la liberté du travail, alors même que cette dernière « est formellement reconnue par la Constitution belge »³⁶.

Molinari se dresse également à plusieurs reprises contre l'interdiction des associations ouvrières. En mai 1861, lorsque des violences éclatent à Gand, il prend parti pour les ouvriers. Ces derniers se mettent en grève après un désaccord avec les industriels sur la réglementation de l'atelier³⁷. Les entrepreneurs font alors appel à des ouvriers des campagnes pour les remplacer. Les grévistes se soulèvent et pénètrent de force dans l'usine, avant d'être réprimés par la garde civique. Les arrestations donneront lieu à plusieurs condamnations des meneurs à des peines allant de 8 jours à 3 ans de prison. Molinari s'indigne contre ces condamnations. Soutenant les revendications ouvrières, il rappelle que Gand est le foyer industriel dans lequel les ouvriers sont les plus mal rétribués et les plus maltraités³⁸. Il dénonce les dures conditions

³⁶ G. de Molinari, *L'Économiste Belge*, 1^{ère} année, n° 7, 5 avril 1855.

³⁷ Molinari explique : « Les réclamations des ouvriers charbonniers portent principalement sur l'article 4 de ce règlement. Par cet article, les livrets ne sont rendus aux ouvriers que six jours au moins après un événement de force majeure, interrompant les travaux. L'avantage de cet article pour les exploitants est d'empêcher, pendant 6 jours au moins leurs ouvriers d'aller travailler ailleurs quand un accident a suspendu leurs travaux, de s'éviter ensuite l'embarras d'engager de nouveaux ouvriers et d'avoir sous la main le nombre d'hommes successivement nécessaires, pour réparer l'accident et remettre les chantiers en activité », « Émeutes des ouvriers dans le Borinage », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 27, 6 juillet 1861.

³⁸ « Il n'est, comme on sait, aucun foyer de l'industrie manufacturière où les ouvriers soient aussi mal payés

de travail des ouvriers : « Aller dans cette cité, autrefois si renommée pour la vigueur et l'intelligence de ses artisans, et vous serez douloureusement étonnés à l'aspect de la population rachitique et malingre qui sort de ses fabriques. Interrogez les ouvriers, et c'est à peine si vous en trouvez un sur dix qui sache lire. L'industrie protégée a littéralement dévoré la chair et l'intelligence de l'ouvrier qu'elle fait travailler à outrance, dès l'âge de neuf à dix ans, en ne lui donnant en échange que le minimum pour vivre de pommes de terre, de pain, de bière et de genièvre ». Quelques mois plus tard, en juillet 1861, des émeutes éclatent au Borinage à la suite d'un coup de grisou faisant 12 morts. Cette fois, la répression provoque la mort de plusieurs ouvriers. Ici encore, Molinari prend parti pour ces derniers. « Il est toutefois bien avéré pour nous, écrit-il, que dans le Borinage comme à Gand, la violente irritation des classes ouvrières provient des inégalités d'un régime qui place l'ouvrier sous le coup d'une législation draconienne en matière de coalition, sans atteindre les maîtres coalisés ».

Molinari étend sa dénonciation aux livrets ouvriers utilisés par les industriels et cautionnés par le gouvernement pour maintenir les ouvriers dans un état de dépendance : « À quoi, il faut ajouter la loi sur les livrets, triste legs du régime impérial, dont il n'est que trop facile d'abuser. Ces lois sur les coalitions et sur les livrets, qui sont en opposition manifeste avec les principes de la liberté du travail et de l'égalité devant la loi, n'existent ni en Angleterre, ni en Suisse, ni aux États-Unis, et cependant leur absence n'empêche pas ces pays libres de posséder de florissantes industries ». Il considère en effet que la liberté d'association des ouvriers n'est pas un danger pour l'industrie belge : « Nos fabricants sont demeurés pour la plupart imbus de l'idée que tout serait perdu si les ouvriers n'étaient pas obligés de subir leurs conditions, et tout l'attirail de lois restrictives que nous fournissait le code du despotisme impérial, lois sur les coalitions, sur les livrets, sur les enrôlements d'ouvriers à l'étranger, a été employé pour réprimer les tentatives naturelles et légitimes d'association des classes ouvrières »³⁹.

et aussi maltraités qu'à Gand, et nous avons eu récemment l'occasion de faire remarquer que le salaire de l'ouvrier gantois s'élève au tiers à peine de celui de Manchester », « Condamnation des ouvriers gantois », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 33, 17 août 1861.

³⁹ G. de Molinari, « Les troubles de Gand », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 18, 4 mai 1861.

Dans les colonnes de *L'Économiste*, Molinari condamne la législation belge, particulièrement trois dispositions : la loi sur les livrets plaçant l'ouvrier à la discrétion des entrepreneurs, la loi réprimant les enrôlements à l'étranger entravant la mobilité du travailleur et celle sur l'interdiction des coalitions d'ouvriers empêchant ces derniers de s'associer pour se mettre sur un pied d'égalité avec les industriels. Ces condamnations s'inscrivent dans une logique libérale et sont faites au nom de la liberté du travail. Cette dernière constitue, selon lui, une condition naturelle de la société industrielle et non pas un péril à la prospérité économique. La critique de Molinari concernant la question du travail ouvrier devient éminemment technique. Il s'agit d'une évolution notable : Molinari mesure et identifie clairement les instruments mis en place par la loi pour maintenir les ouvriers dans un état de soumission. A ses yeux, le gouvernement, par sa législation répressive, se rend complice des industriels qui maintiennent ainsi leur situation de monopole, leur mainmise sur le marché du travail et les salaires. Cette situation de monopole amène nécessairement à des tensions entre les patrons et les ouvriers, tensions pouvant prendre la forme d'émeutes qui sont ici comprises par Molinari comme une protestation contre les abus et la misère. Cependant, si sa pensée évolue sur ce point, elle demeure circonscrite à une analyse purement économique. La question sociale est ainsi toujours réduite au jeu de l'offre et de la demande. Le travail est toujours considéré comme une marchandise, une denrée qu'il faut libérer des nombreuses entraves législatives dont il est l'objet. Les lois naturelles de l'économie doivent, en effet, s'appliquer à ce domaine. La libre circulation sur le marché, l'ajustement de l'offre et de la demande de travail sont les seules conditions d'une juste rétribution de l'ouvrier et la garantie d'un rapport égal avec les industriels. Molinari réitère alors ses propositions d'organisation du marché par l'intermédiaire des Bourses du travail. Il affiche, ici encore, sa foi dans les vertus du marché et du libre-échange. La lecture strictement économique qu'il fait de la réalité ouvrière le pousse à se tourner vers la déréglementation plutôt que vers la protection, induisant naturellement pour lui un désengagement complet de l'État.

§ 2 : L'efficacité de la charité privée contre l'assistance publique

Molinari s'intéresse longuement à la question de la charité au sein d'un contexte particulier : celui de l'adoption d'un projet de loi sur les fondations charitables⁴⁰. Dans une série d'articles publiée dans *L'Économiste belge*⁴¹, il se prononce contre toute forme d'assistance ou de protection publiques, ce qu'il nomme la « charité publique ». L'activité de l'État, loin de contribuer à enrayer le paupérisme, ne fait que le développer et l'aggraver. Seule l'initiative privée, ce qu'il appelle la « charité privée », peut constituer un secours pour le miséreux. Molinari se prononce ainsi en faveur de « la liberté de la charité », savoir sa déréglementation, la libération des entraves législatives permettant la libre création et la libre gestion des établissements caritatifs. La solution réside selon lui dans le désengagement étatique, le retrait de la loi et l'application d'un laisser-faire rigoureux.

La loi sur les fondations charitables s'inscrit dans un contexte politique particulier. La vie politique belge est marquée par une opposition entre les partis libéraux et catholiques. Après la révolution, les deux mouvances gouvernent ensemble : c'est l'unionisme. Cette entente ne dure qu'un temps, la fracture idéologique qui les sépare étant trop importante. Les tensions apparaissent rapidement sur toutes les questions concernant la place de l'Église au sein de la société civile. Le Congrès libéral de 1846 inscrit, en effet, la laïcisation de l'enseignement à l'article 3 de son programme⁴². La constitution d'un programme politique du côté des libéraux lance le départ d'un nouveau paradigme : celui d'une politique de partis opposants catholiques et libéraux. Si les révolutions de 1848 remettent l'unionisme sur le devant de la scène, les libéraux, au pouvoir depuis l'année précédente, sont résolus à prendre les mesures de laïcisation inscrites dans leur programme. Celles-ci visent la sécularisation de l'instruction publique, du

⁴⁰ Une fondation est un acte par lequel une personne privée affecte, à titre perpétuel, tout ou partie de son patrimoine à une fin désintéressée, le plus souvent à une œuvre qui présente un caractère d'utilité générale.

⁴¹ « La question de la charité », *L'Économiste belge*, 3^{ème} année, n° 14, 10 mai 1857 ; « La question de la charité et des fondations charitables », 3^{ème} année, n° 17, 10 juin 1857 (ces deux articles sont reproduits dans *Questions d'économie politique et de droit public, op. cit.*, p. 333 et suivantes) ; « Significations des débats sur la charité », 3^{ème} année, n° 15, 20 mai 1857 ; « Question de la charité », 3^{ème} année, n° 18, 20 juin 1857.

⁴² Art. 3 : L'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et en repoussant l'intervention des ministres des Cultes, à titre d'autorité, dans l'enseignement organisé par la pouvoir civil.

temporel des cultes et de la bienfaisance publique. Il s'agit pour les libéraux d'instaurer une véritable indépendance du pouvoir civil, indépendance à laquelle s'opposent naturellement les catholiques.

En 1857, le parti catholique, alors aux affaires, dépose un projet de loi sur le statut des organisations de bienfaisance, aussi appelée « loi sur la charité ». Ce projet devient rapidement l'objet d'une lutte de partis et consomme définitivement la fracture entre les deux camps. Les libéraux, en accord avec la législation introduite depuis 1796 et par opportunisme, revendiquent l'administration exclusive du patrimoine des pauvres. Les catholiques prétendent, au contraire, que dans ce domaine, seule la volonté des fondateurs devrait faire loi. Dans la pratique, la grande majorité des donateurs remettent aux curés ou aux congrégations religieuses le soin d'exécuter leurs volontés. Le projet tente alors de concilier les opinions : les fondateurs désignent les administrateurs de leurs fondations sur contrôle du gouvernement, après avis du bureau de bienfaisance et du conseil communal. Lors de l'examen du projet de loi à la Chambre des représentants, des émeutes éclatent à Bruxelles. Ces émeutes sont d'origines bourgeoises : les partisans libéraux crient leur hostilité sous les fenêtres de la Chambre et du roi, sifflent le nonce du pape, brisent dans le même élan les vitres d'un couvent et celles des bureaux du journal catholique *L'Émancipation*. Le gouvernement se trouve dans une situation délicate : il ne peut envoyer l'armée réprimer les émeutiers comme il l'aurait fait pour une insurrection ouvrière. Le chef du gouvernement, Pierre de Decker, tranche en faveur du retrait du projet de loi. Tirant les conséquences des élections municipales d'octobre 1857, sévères pour le parti catholique, il démissionne dans la foulée. Son choix est confirmé par les législatives de décembre : 70 députés libéraux sont élus contre 38 catholiques. La loi sur la charité signe ainsi la fin de l'unionisme en Belgique⁴³.

Bien que libéral, Molinari ne s'inscrit pas dans la lutte de partis. Il appelle au contraire à la prise en considération de cette loi sur son fond, son opportunité et dénonce sévèrement les querelles partisans : « Quand on discute, par exemple, une loi qui concerne les intérêts des classes indigentes, on devrait se préoccuper uniquement du bien ou du mal qui en peut résulter pour elles, et non point de l'avantage qu'on en peut tirer soi-même, ou du dommage qu'on en

⁴³ E. Gubin, « La Belgique libérale et bourgeoise », *Nouvelle histoire de Belgique*, op. cit., p. 61 et suivantes ; H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, Tome septième, op. cit., p. 184 et suivantes.

peut souffrir ; on devrait subordonner la question politique à la question économique, au lieu de sacrifier, sans scrupule, la question économique à la question politique. Agir autrement, transformer une question de charité en une question de parti, adopter ou repousser par des motifs purement politiques une loi qui est de nature à affecter profondément les intérêts des classes souffrantes [...] c'est placer l'intérêt d'un parti avant celui de la justice et de l'humanité : c'est donner au monde un révoltant spectacle d'égoïsme et d'immoralité politique»⁴⁴. Molinari analyse donc l'opportunité de la loi sur le fond, au-delà des oppositions de partis, en revenant sur le régime auquel est soumise la bienfaisance publique en Belgique. Il note ainsi : « L'administration des secours publics en Belgique comprend : 1° les hôpitaux et les hospices ; 2° les bureaux de bienfaisance ; 3° les monts-de-piété ; 4° le service des enfants trouvés ; 5° le service des aliénés ; 6° les institutions des sourds-muets et des aveugles ; 7° les dépôts de mendicité ». Le projet de loi ne concerne que les hôpitaux et hospices et les bureaux de bienfaisance. Molinari constate alors que les revenus de ces structures sont déficitaires, ils « sont, d'année en année, plus insuffisants, en présence de l'accroissement naturel ou artificiel du paupérisme, et l'on est obligé d'y ajouter une somme d'environ trois-millions, fournie par la commune, la province et l'État, et par conséquent, prélevée au moyen de l'impôt ». Les donations privées se révélant insuffisantes pour financer les institutions caritatives, il est nécessaire d'y apporter d'importants fonds publics. Or, ces fonds publics sont eux-mêmes alimentés par les impôts, directs et indirects, donc payés par le contribuable.

Pour Molinari, le financement public de la charité est inacceptable. C'est un système qui est non seulement cher, mais également inefficace. « Sous ce double rapport, la charité publique est notoirement inférieure à la charité privée, écrit-il, en Belgique aussi bien qu'ailleurs. On estime qu'en France les biens des hôpitaux ne rapportent pas en moyenne plus de 2 % ». La charité publique décourage le *self-help*, voie privilégiée par Molinari. Reprenant, les théories malthusiennes, Molinari soutient que l'assistance publique ne peut qu'encourager le développement du paupérisme. « Quant aux secours, ils sont distribués de façon à offrir une véritable prime à la paresse et à l'imprévoyance, affirme-t-il. Les choses en sont venues au point qu'il suffit d'établir un bureau de bienfaisance dans une commune pour y introduire aussitôt la lèpre hideuse du paupérisme ». Un système de charité ou d'assistance publique ne peut contribuer qu'à l'accroissement de la misère. Molinari dénonce ainsi tout système de charité

⁴⁴ G. de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, op. cit., pp. 333 et suivantes.

publique, système financé par l'impôt, soit sur l'argent des propriétaires, des travailleurs et des capitalistes, solution inefficace et injuste. « L'expérience de la charité publique a donc échoué en Belgique, soutient-il, comme dans tous les pays où cette expérience a été faite. Il est bien constaté, chez nous comme partout, que la charité publique est chère et mauvaise ; qu'elle aggrave et qu'elle étend le mal du paupérisme ; au lieu de le soulager et de le réduire. Et pour peu qu'on se donne la peine d'étudier les conditions nécessaires d'organisation de tout établissement destiné soit à façonner des produits soit à rendre des services, on se convaincra aisément qu'il n'en saurait être autrement : on se convaincra que la charité publique doit être inévitablement partout et toujours chère et mauvaise ».

Pour Molinari, la charité, comme toute organisation, doit par conséquent être laissée à l'initiative privée et calquée sur le modèle du marché. Il se prononce ainsi en faveur de la liberté de la charité au nom du respect du principe de propriété. Il plaide pour la levée des entraves administratives concernant la fondation des établissements charitables et le libre choix de l'administrateur par les donateurs : « Non seulement l'État, qui s'attribue la qualité de tuteur des pauvres, s'arroge le droit d'accepter ou de refuser, au nom de ses pupilles, les dons qui leur sont faits, mais encore il ravit aux fondateurs le droit sacré qu'ils possèdent de faire administrer, comme bon leur semble, la portion de leur bien qu'il leur plaît de consacrer au soulagement des misérables ». Molinari se montre favorable au projet de loi déposé par le ministère catholique dans la mesure où celui-ci respecte le libre choix des administrateurs légaux par les fondateurs, même si ceux-ci sont des clercs. La loi est cependant insuffisante selon lui : « Si l'on avait voulu réaliser un progrès sérieux, si l'on avait voulu opposer une digue efficace au flot montant du paupérisme, on aurait dû procéder autrement. Au lieu de subordonner la charité privée à la charité publique, on aurait dû reléguer celle-ci sur le second plan, en débarrassant la première des entraves, dont les législateurs de tous les régimes, l'ont surchargée, on aurait dû se proposer pour but, non de développer parallèlement la charité publique et la charité privée, mais de substituer progressivement la charité privée à la charité publique, de manière à arriver un jour à la *non-intervention* de l'État, de la province et de la commune dans le domaine de l'assistance, en d'autres termes à la *liberté de la charité* ». Molinari soutient ainsi une position classique chez les libéraux : l'assistance publique est une aberration ne pouvant constituer une solution contre le développement du paupérisme. Par le jeu d'une logique abstraite, la solution devient le problème. Reprenant les théories malthusiennes, Molinari affirme que la charité publique ne peut conduire qu'à la misère généralisée. La clef réside dans la liberté, dans la

déréglementation, dans le laisser-faire le plus complet. Molinari sous-traite alors la charité, l'assistance aux mécanismes du marché. Le jeu des lois naturelles, de la libre concurrence s'applique tout autant aux institutions dont le but est lucratif, qu'à celles dont il ne l'est pas. Selon lui, seule la logique commerciale est valable et rien n'est hors commerce : « Mais à tout prendre, la charité librement organisée serait autant supérieure à la charité en régie gouvernementale ou communale, que l'industrie libre peut être à l'industrie organisée conformément au système des ateliers nationaux de Mr Louis Blanc »⁴⁵.

Les secours publics sont d'ailleurs immoraux dans la mesure où il constitue une « prime à la paresse et à l'imprévoyance ». En négatif, Molinari promeut le *self-help*, la prévoyance individuelle basée sur le travail et l'épargne. La responsabilité individuelle relève d'une logique incontestable à ses yeux. L'individu libéral est par essence un agent moral, un sujet capable de se donner ses propres buts, se devant de subvenir à ses propres besoins, sans aucun secours extérieur⁴⁶. À ce titre, l'individu imprévoyant fait preuve d'un défaut de moralité dont la charité ne pourra le sortir. D'ailleurs, l'assistance publique ne peut être financée que par l'impôt, donc sur l'argent de ceux qui travaillent et sont suffisamment prévoyants pour en payer. Il s'agit d'une injustice criante pour Molinari. Cette idée de spoliation du travail individuel par l'impôt est une idée constante dans ses écrits, elle prime sur celles de solidarité ou de fraternité légale⁴⁷. Il est, sur ce point, en accord avec la politique du gouvernement belge : le gouvernement doit fournir à l'individu les moyens légaux pour améliorer sa condition, libre à lui de les utiliser. Des caisses d'épargne et des sociétés de secours mutuels sont ainsi ouvertes avec l'aide de l'État. Mais le taux infime des salaires rend cette épargne impossible pour les ouvriers. En 1850, on ne compte que 211 sociétés de secours mutuels contre la maladie ne comptant qu'environ 24 000 adhérents. La loi de 1851 n'arrange guère la situation : le nombre d'organismes

⁴⁵ G. de Molinari, *Questions d'Économie politique et de droit public*, op. cit., p.341.

⁴⁶ A. Laurent définit ainsi l'individu libéral idéal : « un sujet capable de se donner ses propres fins et de vivre par lui-même sans le secours obligé et intrusif de supports sociaux » ; A. Laurent, « Individualisme », in M. Laine, *Dictionnaire du libéralisme*, Paris, Larousse, 2012, p. 318 et suivantes.

⁴⁷ C'étaient également les positions soutenues par F. Bastiat qui niait toute efficacité à l'assistance publique et l'assimilait à un système fondé sur l'injustice et la contrainte. Il écrit ainsi : « Mais il ne nous est pas démontré que la fraternité se puisse imposer. Si même, partout où elle se manifeste, elle excite si vivement notre sympathie, c'est parce qu'elle agit en dehors de toute contrainte légale. La fraternité est spontanée, ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir. La LOI peut bien *forcer* l'homme à rester juste ; vainement elle essaierait de le *forcer* à être dévoué », F. Bastiat, « Justice et Fraternité », *Journal des Économistes*, 15 juin 1848, p. 312. A ses yeux, la fraternité légale est viciée car contrainte par la loi. Voir sur ce sujet : J.C. Michéa, *L'Empire du moindre mal : essai sur la civilisation libérale*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 44 – 51.

mutualistes qu'elle contribue à créer est de 40, avec environ 7 000 adhérents. De toutes les caisses de prévoyance alimentées par les versements des patrons et ouvriers, seule celle des mineurs, comptant 80 783 adhérents en 1860, correspond, quoiqu'imparfaitement, aux attentes du pouvoir. La position de Molinari sur cette question est d'ailleurs paradoxale, il a lui-même affirmé que le niveau des salaires ouvriers en Belgique suffisait tout juste aux premiers besoins de la vie. Comment l'ouvrier peut-il alors espérer épargner pour se parer contre les risques sociaux ?

En soutenant le projet de loi établi par le ministère catholique, Molinari refuse les querelles partisans, mais également les enjeux politiques contenus dans ce même projet. Cette position lui vaut de vives critiques de la part du camp libéral⁴⁸. Souhaitant garder son indépendance, il refuse de s'inscrire dans une logique de parti. Ce positionnement, purement doctrinal, est critiqué par Émile de Laveleye⁴⁹ qui affirme ainsi : « Considérée abstraitement en elle-même, il se peut qu'elle [la loi] ne soulève guère d'objection [...] Au fond, la question n'est pas tant de savoir si la loi est plus ou moins conforme à un certain idéal économique, mais si cette loi doit fortifier l'influence déjà trop grande du clergé [...] et, en fin de compte, éloigner encore ce règne de la liberté en tout et pour tous, vers lequel vous aspirez »⁵⁰. Malgré ces critiques, Molinari demeure dans une ferme attitude d'opposition qui certes lui permet de cultiver son autonomie, mais ne l'inscrit au fond dans aucun programme politique concret.

⁴⁸ Molinari écrit ainsi : « Cette attitude que nous avons prise dans le débat qui passionne actuellement le pays nous a valu d'une part les éloges et les compliments de la presse catholique, d'une autre part, les injures des journaux libéraux-protectionnistes (deux mots qui jurent assurément de se voir accouplés), puis enfin les reproches d'un bon nombre de nos amis libéraux libre-échangistes », « Significations des débats sur la charité », *L'Économiste belge*, 3^{ème} année, n° 15, 20 mai 1857.

⁴⁹ Émile de Laveleye (1822 – 1892) est un économiste, l'un des penseurs du socialisme belge et professeur d'Économie politique à l'université de Liège à partir de 1863.

⁵⁰ G. de Molinari, « Question de la charité », *L'Économiste belge*, troisième année, n° 18, 20 juin 1857.

§ 3 : La défense de l'obligation scolaire

La question de l'enseignement est l'occasion d'une polémique entre deux économistes de l'École française : Molinari et Frédéric Passy, professeur d'économie politique à Montpellier⁵¹. C'est dans les pages de *L'Économiste belge* que se déroule cette controverse avant d'être regroupée et publiée dans une brochure chez Guillaumin en 1859 sous le titre *De l'enseignement obligatoire, discussion en M. G. de Molinari et M. F. Passy*⁵². En Belgique, comme ailleurs, la question scolaire est l'objet d'une lutte politique entre catholiques et libéraux. Inscrite dans le programme de ces derniers, la sécularisation de l'enseignement donne lieu à un certain effort scolaire. Une loi de 1842, adoptée pendant l'unionisme, obligeait déjà les communes à créer et entretenir une école, celle-ci pouvant être libre, une seconde en 1850 créée 10 athénées royaux et 50 écoles normales⁵³. Malgré cet effort, le niveau d'instruction reste faible : 1 individu sur 5 seulement connaît les éléments d'instruction de base. D'après des relevés effectués sur des miliciens lors de la levée de 1856, en Flandre, presque la moitié des inscrits sont complètement illettrés, pour Anvers, c'est un tiers qui l'est⁵⁴. Côté français,

⁵¹ Frédéric Passy (1822 – 1913) entre très tôt au Conseil d'État avec l'aide de ses deux oncles Antoine et Hippolyte Passy. Membre de l'École de Paris, il contribue régulièrement au *Journal des Économistes*. Militant pacifiste, il fonde la Ligue de la paix et de la liberté en 1867 puis la Société d'arbitrage entre les nations en 1870. En 1901, il reçoit avec Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, le premier prix Nobel de la paix. Intéressé par les questions économiques, il publie *Mélanges économiques* chez Guillaumin en 1857 et *Leçons d'économie politique* en 1861.

⁵² Il a été réédité en 2015 par l'Institut Coppet : *De l'instruction obligatoire. Discussion entre M. G. de Molinari et M. Frédéric Passy*, Paris, Editions de l'Institut Coppet, 2015.

⁵³ Contrairement à la première, l'objectif de cette loi est avant tout d'affaiblir l'influence du clergé dans l'enseignement.

⁵⁴ Ce sont les chiffres donnés par Molinari : « Degré d'instruction des miliciens inscrits (levée de 1856.)

Dans la Flandre-Occidentale. Nombre de miliciens inscrits 5910 sur lesquels 1427 appelés au service. Sachant lire, écrire et calculer : 1 323 ; lire et écrire seulement : 1675 ; lire seulement : 824 ; complètement illettrés : 2088 [...]

Dans la province de Brabant. Des 6 617 miliciens inscrits pour la levée de 1856, 2712 savent lire, écrire et calculer ; 1386 savent lire et écrire, 265 savent lire seulement et 2234 sont dépourvus de toute instruction.

Dans la province de Limbourg. Sur 1617 inscrits que fournit la levée de 1856, 497 savent lire, écrire et calculer ; 549 lire et écrire, 184 lire seulement, 2 écrire (signer) seulement, 413 sont dépourvus de toute instruction.

Dans la province d'Anvers (même levée.) Nombre de miliciens inscrits 3773 ; sachant lire, écrire et calculer : 1640 ; lire et écrire seulement : 878 ; lire seulement : 212 ; complètement illettrés : 1014

Dans la Flandre-Orientale (même levée.) Nombre de miliciens inscrits 5910 sur lesquels 1427 appelés au service. Sachant lire, écrire et calculer : 1820 ; sachant lire et écrire seulement : 1517 ; sachant lire seulement : 702 ; entièrement dépourvus d'instruction : 3153 ; G. de Molinari et F. Passy, *De l'instruction obligatoire, op. cit.*, p. 54.

l'enseignement est irrégulier et inégalitaire : les enfants des villes sont mieux scolarisés que ceux des champs (excepté pour les enfants du prolétariat d'usine) ; les filles sont moins scolarisées que les garçons. Les établissements secondaires sont réservés aux fils de notables, 2 à 3 % seulement de la classe d'âge masculine accède à l'enseignement secondaire entre 1800 et 1880. La ligne Saint-Malo – Genève met également en avant l'écart entre une France du nord et de l'Est globalement lettrée, et celle du sud accusant un retard scolaire. Malgré ces écarts, l'État ne s'engage que très timidement dans l'enseignement⁵⁵.

La polémique entre Molinari et Passy tourne justement autour de l'implication de l'État dans l'enseignement. Ils s'attardent longuement sur la question de l'obligation scolaire : L'État peut-il obliger les parents à envoyer leurs enfants à l'école ? Classiquement, les libéraux s'accordent sur le fait que l'enseignement est un élément fondamental du développement de l'individu et des sociétés. Mais si l'individu libéral doit être un individu instruit, ce n'est pas à l'État de remplir le rôle d'enseignant. L'implication de ce dernier dans l'enseignement et le développement d'une « éducation nationale » est l'objet de nombreuses hésitations dans le camp libéral⁵⁶, dont cette polémique est largement révélatrice. En effet, pendant la discussion, d'autres auteurs prennent la plume afin de s'y joindre : Eugène de Molinari, Charles Lehardy de Beaulieu, mais également Antoine-Elisée Cherbuliez⁵⁷, professeur d'économie politique à l'Institut polytechnique de Zurich, font également connaître leurs conclusions. La question est mise à l'ordre du jour par les Sociétés d'Économie politique de Paris, Madrid et Bruxelles⁵⁸. L'intérêt est marqué au sein du milieu politique : la Chambre des représentants belges consacre plusieurs séances à l'examen du sujet en janvier 1859.

⁵⁵ P. Albertini, *L'École en France : XIX – XXe siècle de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992, p. 6 et suivantes.

⁵⁶ Sur la question des libéraux et de l'enseignement, voir également l'article J. D Boyer, et C. Le Chapelain, « Smith et Condorcet : deux « Libéraux de la Liberté » confrontés à la question de l'instruction publique », *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy*, vol. 58, n° 1, 2010, pp. 41-60.

⁵⁷ Antoine-Élisée Cherbuliez (1797 – 1869) est un économiste suisse. Il étudie à l'École Polytechnique de Paris. Hostile à la révolte genevoise, il est élu à l'assemblée constituante en 1842 dans les rangs conservateurs. Il publie de nombreux ouvrages sur des thèmes économiques et sociaux parmi lesquels *Étude sur les causes de la misère, tant morale que physique, et sur les moyens d'y porter remède* en 1853.

⁵⁸ G. de Molinari et F. Passy, *De l'instruction obligatoire*, op. cit., pp. 155 et suivantes.

Molinari adopte une position ambivalente pendant cette polémique : s'il est favorable à l'obligation scolaire, il reste farouchement anti-interventionniste, l'enseignement ne devant pas être une denrée fournie gratuitement par l'État. Il soutient vivement que l'obligation scolaire n'est pas incompatible avec la liberté de l'enseignement.

A) L'instruction obligatoire contre le travail infantile

Sur la question de l'obligation scolaire, Molinari se prononce en faveur de l'intervention de l'État, une intervention toutefois très limitée. L'analyse qu'il réalise pour justifier cet interventionnisme s'inscrit dans le vocabulaire de la science économique. En effet, Molinari se fonde sur l'idée tout économique selon laquelle l'instruction est une dette contractée par le père de famille à l'égard de son enfant. Cette dette ne se limite d'ailleurs pas aux seuls enfants, mais à la société civile tout entière. De manière plus pragmatique, l'école apparaît également comme un instrument efficace contre le travail infantile. Les deux questions sont indissociables, l'obligation scolaire entraînant *de facto* l'interdiction du travail des jeunes enfants.

La polémique démarre après la publication d'un article de Frédéric Passy dans *L'Économiste belge* du 1^{er} décembre 1857. En septembre de la même année, un Congrès international de bienfaisance se tient à Francfort⁵⁹. Sur la question de l'enseignement le congrès se prononce sur deux thèmes : le premier est la gratuité de l'instruction, proposition qui est repoussée⁶⁰, le second concerne l'obligation scolaire et obtient l'approbation des congressistes. Commentant les résolutions du congrès, Frédéric Passy salue dans un premier temps la décision concernant la gratuité de l'enseignement : « Le Congrès a même manifesté, pour la gratuité en général, une répugnance assez prononcée ; et il a étendu cette défaveur à toutes les institutions destinées à l'enfance, sans en excepter ni les crèches, ni les salles d'asile, ni l'institution plus

⁵⁹ Pour le compte-rendu du Congrès : *Congrès international de bienfaisance de Francfort-sur-le-Main : Session de 1857*, 2 tomes, Paris, Guillaumin et Cie, 1858.

⁶⁰ « La gratuité appliquée à l'enseignement primaire a été écartée hier par un vote du Congrès », *ibid.*, p. 278.

récente et très vantée en Allemagne des jardins d'enfants, *kindergarten* »⁶¹. Sur ce point, Molinari s'accorde avec son collègue. En revanche, c'est sur la question de l'obligation scolaire qu'ils se séparent. Frédéric Passy s'oppose vigoureusement à l'instruction obligatoire. Contre le vœu du congrès, il écrit : « Vous voulez, et vous avez raison de le vouloir, que l'instruction se répande de toute part : ne la déclarez pas légalement obligatoire, mais faites que chacun se sente obligé de la donner et de l'acquérir ; ne l'imposez pas comme une charge, mais rendez-la désirable et facile comme un avantage. » Lorsque Molinari publie l'article dans *L'Économiste belge*, il le fait précéder d'une note exprimant son désaccord : « Tout en nous associant aux vœux que notre honorable collaborateur exprime avec une si vive et une si chaleureuse éloquence en faveur de la non-intervention de l'État dans le domaine de l'enseignement, nous croyons qu'il y a une distinction à faire entre l'État enseignant et l'État obligeant les parents à donner une certaine éducation à leurs enfants [...] il peut être utile que l'État intervienne pour contraindre les parents à remplir les obligations que la loi naturelle, à défaut de la loi civile, leur impose et auxquelles ils manquent. ». S'entame alors un échange important entre les deux auteurs, dont *L'Économiste belge* se fait le relai.

Pour Frédéric Passy, l'instruction est un devoir moral du père que « nul n'a le droit de réclamer légalement ». L'ériger en obligation relèverait d'un interventionnisme outrancier de l'État violant la liberté individuelle et les droits du père de famille. L'instruction obligatoire est affublée de tous les maux : « L'Enseignement obligatoire est injuste. Injuste à l'égard de la société, qu'il investit de pouvoirs exorbitants et qu'il grève de charges abusives. Injuste à l'égard du père, qu'il dépouille de ses droits et qu'il dispense de ses devoirs. Injuste à l'égard de l'enfant, qu'il gratifie de faveurs artificielles et qu'il prive de ses garanties naturelles. Injuste à l'égard de l'individu, dont il viole la liberté ; à l'égard de la famille, dont il brise le lien ; à l'égard de l'humanité, dont il trouble le développement ; à l'égard de Dieu, dont il méconnaît la Providence. La responsabilité, personnelle ou collective, est le pivot sur lequel la sagesse suprême a établi le monde ; et l'intrusion de la loi dans le domaine de la morale est la perversion de la responsabilité. »⁶² Contrairement à Frédéric Passy, Molinari n'analyse pas la question de l'instruction infantile comme un devoir moral du père famille, mais comme une obligation

⁶¹ G. de Molinari et F. Passy, *De l'instruction obligatoire*, op. cit., p. 21. Dans la préface de la publication de la polémique, Passy ajoute : « Selon moi, ce vœu était dangereux et contraire aux lois les plus essentielles de la morale comme aux principes les mieux établis de la science économique ».

⁶² *Ibid.*, p. 135.

naturelle que le père doit à l'enfant. En cas de manquement « à cette obligation naturelle que la loi lui impose, la loi civile, expression de la loi naturelle » peut légitimement contraindre le père de famille. Selon lui, il ne s'agit pas d'une question de moralité, mais d'une question juridique.

Molinari justifie les obligations naturelles du père par un premier postulat : l'enfant « s'appartient à lui-même ». Il n'est ni la propriété du père ni celle de la société. Il est une personne à part entière disposant de droits. Selon lui, « c'est un être qui a des droits positifs, mais qui se trouve naturellement, jusqu'à ce qu'il soit en état d'exercer ses droits et de remplir ses devoirs, sous la tutelle du père de famille ou [...] sous la tutelle de la société »⁶³. Le père de famille a donc un ensemble d'obligations naturelles envers sa progéniture, obligations dont la société est en droit de réclamer le bon respect. Molinari développe une argumentation essentiellement comptable : ces obligations se résolvent, en effet, par « une avance de capital »⁶⁴. Il soutient ainsi que « mettre un enfant au monde, c'est s'assujettir du même coup à l'obligation de dépenser la somme d'argent nécessaire pour le nourrir, l'entretenir et l'élever ; c'est se grever d'une véritable dette ». Au titre de ces dettes, il y a l'obligation de fournir une certaine instruction à l'enfant. Lorsque le père ne s'en acquitte pas, il en résulte un double dommage pour l'enfant et la société. « Sur l'enfant d'abord, écrit Molinari. S'il n'a point reçu au moins l'entretien et l'instruction indispensable pour développer ses forces physiques ainsi que ses facultés intellectuelles et morales, de manière à le mettre en état de gagner suffisamment sa vie, lorsqu'il sera chargé de la responsabilité de sa destinée, il sera voué à la misère et conduit peut-être au crime »⁶⁵. Ces individus inaptes au travail et à la vie sociale deviennent du même coup un lourd fardeau pour la société. « C'est que l'ignorance en fera d'abord des pauvres, et trop souvent ensuite des criminels », affirme ainsi Molinari. Il reviendra alors à la société la charge de se protéger contre ces individus, ou de les secourir. Dans un cas comme dans l'autre, ils sont un coût pour le groupe social. « Ainsi donc, conclut-il, le non-acquittement de la dette de l'éducation, en maintenant dans l'ignorance une classe nombreuse pour laquelle l'instruction élémentaire est indispensable dans l'état actuel de la société, occasionne d'abord un mal direct

⁶³ *Ibid.*, p. 36.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 57.

et particulier, qui est supporté par les enfants [...] ensuite un mal indirect et général qui retombe sur la société tout entière et qui lui occasionne un supplément de frais »⁶⁶.

Ce débat est également l'occasion pour Molinari de se prononcer sur la question du travail infantile. Toute son argumentation est fondée sur cette idée d'obligation naturelle. En effet, l'enfant étant un sujet à part entière, s'appartenant à lui-même, le père de famille ne peut en aucun cas l'exploiter pour en tirer des revenus. Selon Molinari, « l'expérience atteste que le père de famille, en butte aux atteintes prolongées de la gêne ou de la misère, cède trop fréquemment à la tentation d'exploiter son enfant comme une bête de somme, en lui imposant un travail hâtif et épuisant, un travail qui empêche le développement physique et moral des jeunes générations. Cette exploitation abusive et sans frein du travail des enfants est une des plaies et une des hontes de notre époque : elle nous reporte à cet état de barbarie où le chef de famille se reposait du soin de sa subsistance sur les créatures plus faibles qui se trouvaient sous sa dépendance »⁶⁷. L'intervention de l'État se justifie alors pleinement. Si le père de famille ne remplit pas convenablement ses fonctions de tuteur naturel, le législateur est en droit de lui demander des comptes, ce qu'il ne fait pas : « Ainsi donc, la loi ne contraint point le père à s'acquitter de ses fonctions naturelles de tuteur ; et, lorsqu'il lui convient de s'en acquitter, elle n'examine point, sauf en cas de sévices graves, s'il se conduit comme un tuteur consciencieux ou comme un avide propriétaire d'esclaves »⁶⁸. Il est par conséquent de la responsabilité individuelle du père de famille de subvenir aux besoins de sa descendance. Molinari fait reposer la charge du travail infantile sur l'irresponsabilité paternelle qui, gangrenée par la misère, choisit délibérément de faire travailler son enfant.

Les questions de l'obligation scolaire et du travail infantile sont étroitement liées. L'école apparaît, en effet, comme une solution pérenne contre le travail des enfants, l'obligation d'une instruction minimum entraînant *de facto* l'interdiction du travail infantile. Les deux propositions sont alors indissociables. L'un des plus grands défenseurs de l'obligation scolaire en Belgique est Édouard Ducpétiaux, intervenant d'ailleurs au Congrès international de

⁶⁶ *Ibid.*, p. 58.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 37.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 38.

bienfaisance sur cette question⁶⁹. Si Molinari fait reposer la responsabilité du travail infantile sur le père de famille, Ducpétiaux l'inscrit, au contraire, au sein d'une étude plus large sur le paupérisme et les effets du libéralisme économique. Il soutient que les budgets ouvriers, toujours plus déficitaires, empêchent les prolétaires d'envoyer leurs enfants à l'école. Le travail des enfants est, selon lui, directement lié au bas salaire des adultes, les familles ouvrières ne pouvant se passer d'un revenu supplémentaire. Au surplus, la concurrence insoutenable des fabriques rend illusoire tout effort de scolarisation et inévitable le recours à la contrainte légale. Ducpétiaux se prononce alors pour une obligation scolaire avancée jusqu'à 15 ans⁷⁰.

Pour Molinari, l'instruction obligatoire est une question qui doit être avant tout analysée au point de vue du droit. S'il l'admet, c'est parce qu'elle résulte des obligations naturelles du père de famille envers son enfant. Ces obligations se traduisent par une dette, une avance de capital que le tuteur légal doit réaliser. En cas de non-réalisation de cette obligation, il cause un dommage à l'enfant, mais également à la société. L'État est par conséquent en droit de le forcer à s'acquitter de cette dette. Il faut alors « que la loi reconnaisse et définisse exactement les obligations naturelles des parents envers leurs enfants, et qu'elle en assure, d'une manière stricte et rigoureuse, l'entier accomplissement ». L'instruction entre dans la somme de ces dettes. Pour Molinari, il ne s'agit pas d'une extension des attributions de l'État. En effet, au sein de sa logique, il est toujours réduit à un strict rôle policier. C'est justement ce lien qu'il établit entre criminalité et ignorance qui fait entrer l'instruction au sein des fonctions régaliennes de l'État. « Nous croyons pour notre part que ce droit ressort de la nature même des attributions de l'État, affirme ainsi Molinari, attributions qui consistent à sauvegarder la vie et la propriété de tous les membres de la société, et par conséquent à assurer l'accomplissement des obligations naturelles ou conventionnelles qui ont été librement contractées envers [les enfants] »⁷¹.

⁶⁹ Voir son intervention : *Congrès international de Francort-Sur-Main : Session de 1857, op. cit.*, p. 271 et suivantes.

⁷⁰ Ducpétiaux considère également que les bas salaires des adultes résultent de la politique de libre-échange mise en place par la Belgique, Gubin Éliane, Lefèvre Patrick, « Obligation scolaire et société en Belgique au XIXe siècle. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 63, fasc. 2, 1985, pp. 324-376.

⁷¹ G. de Molinari et F. Passy, *De l'instruction obligatoire, op. cit.*, p. 66.

B) Molinari partisan d'une complète liberté de l'enseignement

Contrairement à la majorité des partisans de l'obligation scolaire, pour qui sa gratuité est une conséquence logique, Molinari considère que « la gratuité de l'enseignement n'est pas [...] une conséquence nécessaire de l'enseignement obligatoire »⁷². En effet, cette dernière induirait la création d'un corps scolaire financé par l'État. La mainmise de l'État sur l'enseignement est en opposition complète avec la liberté de l'enseignement défendue par Molinari. Conformément à sa méthode habituelle, il tente de démontrer qu'un régime de pleine liberté de l'enseignement est économiquement plus efficace, mais également moralement préférable.

Dans les colonnes de *L'Économiste belge* en 1856, Molinari s'indigne contre les subventions publiques accordées à l'université de Gand et de Liège⁷³. Il critique activement ces subventions, dans un premier temps, parce qu'elles sont fournies par le contribuable. « Les contribuables ont dépensé environ 750 fr. chaque année par tête d'étudiant, s'indigne-t-il, pour qu'une partie de la jeunesse belge allât étudier le droit, la médecine, la philosophie, les lettres et les sciences, à Gand et à Liège, plutôt qu'à Louvain ou à Bruxelles ». Surtout, l'auteur craint pour l'indépendance des professeurs. Il redoute ainsi que les enseignements dispensés deviennent également l'objet des querelles politiques entre le parti catholique et le parti libéral. « Mais cet enseignement trainé à la remorque de la politique, écrit-il, cet enseignement pour lequel la vérité devient un mensonge et le mensonge-vérité, selon que le scrutin a favorisé tel ou tel autre, peut-il est un enseignement modèle ? ». Molinari réclame alors la suppression de ces subventions publiques dans l'intérêt de l'indépendance de l'enseignement universitaire.

⁷² *Ibid.*, p. 59.

⁷³ « La liberté de l'enseignement », *L'Économiste belge*, 2^{ème} année, n° 2, 20 janvier 1856, reproduit dans *Question d'économie politique et de droit public, op. cit.*, p. 323 et suivantes. Molinari se prononce sur la question de la liberté de l'enseignement lors de l'affaire dite Laurent-Brasseur en 1856. À cette occasion, la presse ultramontaine se montre extrêmement sévère contre les contenus de certains enseignements de l'Université de Gand qu'elle juge blasphématoire. L'évêque de Gand condamne à son tour les enseignements de François Laurent et Henri Brasseur. L'affaire prend rapidement une tournure politique. Bien que le chef du gouvernement Pierre de Decker, catholique modéré, soutienne la liberté de pensée et d'expression inscrite dans la Constitution belge, cette affaire conduira, avec le projet de loi sur les fondations charitables, à la chute de son gouvernement.

Il pousse cependant son argumentation plus loin et réclame le retrait complet de l'État dans toutes les questions d'organisation des structures scolaires⁷⁴. Il s'attache, ici encore, à une logique strictement comptable. L'enseignement n'est finalement qu'une industrie chargée de pourvoir à un ensemble de besoins. « Considérons, soutient-il, le besoin auquel pourvoit l'enseignement dont nous autres professeurs nous sommes les ouvriers, et nous nous assurerons qu'à part les premières nécessités de la vie, il n'en est point de plus général et de plus intense »⁷⁵. Selon lui, le financement de l'État est tout à fait inutile dans la mesure où les bons pères de famille seront prêts à payer la somme nécessaire pour donner une bonne éducation à leurs enfants : « Quel est, au moins dans les classes que la misère n'a point abruties, le père de famille qui ne soit disposé à faire les plus grands sacrifices pour donner à ses enfants le bienfait d'une bonne éducation ? Quel est le père de famille qui lésine lorsqu'il s'agit de munir ses enfants des connaissances nécessaires pour exercer une profession en harmonie avec leurs aptitudes naturelles ? » Il y a donc, selon Molinari, une véritable demande d'enseignement dans les familles belges, besoin d'enseignement que l'industrie privée se chargerait rapidement de combler dans le cas du retrait de l'État et des communes de ce domaine. « Comme le besoin d'enseignement existe, affirme Molinari, comme les pères de famille belge sont disposés à consacrer chaque année une portion notable de leur revenu à la satisfaction de ce besoin, et à créer ainsi un débouché pour l'industrie de l'enseignement, voici ce qui serait arrivé : c'est que cette industrie n'aurait pas manqué de s'organiser et de se développer, comme toutes les autres branches de la production libre, de manière à satisfaire amplement à tous les besoins du débouché qui lui était ouvert »⁷⁶. L'enseignement privé répondant aux exigences de rentabilité et d'efficacité, car soumis à la logique économique, celui-ci serait de bien meilleure qualité que l'enseignement public tel qu'il est dispensé en Belgique. Une pleine liberté de l'enseignement aurait ainsi contribué à l'amélioration générale de l'éducation scolaire : « C'est que la liberté aurait infailliblement produit, dans l'enseignement, des résultats analogues à ceux qu'elle a amenés dans les autres branches de la production, savoir de perfectionner ses procédés et ses méthodes ». L'industrie de l'enseignement belge serait alors « la plus avancée et la plus progressive » au lieu « d'être aujourd'hui la plus arriérée »⁷⁷.

⁷⁴ G. de Molinari, « L'intervention de l'État dans l'Enseignement », *L'Économiste belge*, 2^{ème} année, n° 4, 20 février 1856 ; reproduit également dans *Questions d'économie politique et de droit public, op. cit.*, p. 332 et suivantes.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 323.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 324.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 325.

En Belgique, l'enseignement est l'objet d'une lutte entre les partis catholiques et libéraux. Cette lutte politique dessert non seulement la qualité de l'enseignement, mais conduit l'école à devenir progressivement un monopole étatique. Molinari écrit ainsi : « En conséquence, le gouvernement et les communes se sont mis en devoir d'organiser l'enseignement sous l'impulsion du parti libéral et en dépit des résistances du parti catholique. Nous possédons aujourd'hui [...] tout un système d'enseignement supérieur, secondaire et primaire, organisé par l'État de concert avec les communes, et subventionné par les contribuables ». Une organisation inefficace selon lui puisqu'« on le sait, c'est le propre des industries exercées par l'État et les communes de ne pas couvrir leur frais. L'organisation du travail de l'enseignement impose donc en Belgique une charge annuelle de plusieurs millions aux contribuables », charge d'autant plus injuste et inutile que son résultat est médiocre. Malgré la possibilité de constituer des écoles libres en Belgique, Molinari soutient que le développement d'une industrie privée est difficilement concevable face à la concurrence publique. En effet, « cette concurrence peut-elle se développer d'une manière suffisante, en présence d'un entrepreneur qui a le privilège de pouvoir travailler indéfiniment à perte, en rejetant sur les contribuables, au nombre desquels figurent ses concurrents eux-mêmes, le fardeau des déficits. Les capitaux peuvent-ils se porter avec sécurité dans une industrie exposée à une concurrence qui travaille à perte ? »⁷⁸. Un enseignement privé de qualité ne peut se développer que dans le cas d'un complet retrait de l'État en la matière. Pour confirmer sa position, Molinari établit un parallèle avec les industries produisant des draps ou du calicot : si des fabriques gouvernementales s'étaient créées en marge des fabriques privées, « croit-on que la fabrication libre du drap et du coton se développerait beaucoup dans le pays où fleurirait cette branche de socialisme [...] Or n'est ce point-là, nous le demandons, la situation de l'enseignement en Belgique ? »⁷⁹. Dans cette situation de concurrence déloyale, la liberté de l'enseignement n'est, selon lui, qu'un leurre et l'enseignement privé ne peut se développer qu'en marge de l'enseignement public.

La concurrence déloyale de l'État entrave par conséquent le plein exercice de la liberté de l'enseignement pourtant proclamée par la Constitution belge. Molinari juge naturellement l'enseignement public moins performant que l'enseignement privé, celui-ci étant soumis aux

⁷⁸ *Ibid.*, p. 327.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 326.

lois naturelles et stimulé par la concurrence est beaucoup plus performant et ne coûte rien aux contribuables. Il n'est financé que par les consommateurs. La liberté de l'enseignement est économiquement plus efficace et moralement préférable. Pour Molinari, l'instruction obligatoire ne doit pas entraîner la gratuité d'un enseignement prodigué au rabais et contraint politiquement. Selon lui, la liberté de l'enseignement entraîne également des conséquences malthusiennes lui apparaissant tout à fait nécessaires. La charge financière de l'éducation doit incomber aux parents, aux consommateurs du service, au risque d'ériger en système l'affaiblissement de la responsabilité paternelle et encourager ainsi un accroissement nocif de la population. Si, sous l'effet de cet affaiblissement, la masse d'illettrés et d'ignorants augmente, on se dirige dangereusement vers le développement d'une population incapable d'exercer convenablement sa liberté, et donc à la charge de l'assistance publique ou privée. « Quelle condition est avant tout nécessaire pour que la prévoyance en matière de population puisse atteindre son maximum d'intensité et d'énergie, s'interroge Molinari, c'est que la responsabilité du père de famille, quant à l'entretien et l'élève des enfants qu'il a la liberté de mettre au jour, responsabilité qui est le contrepoids indispensable de cette liberté, demeure comme elle, entière, inaltérée »⁸⁰.

Pour résoudre le paradoxe d'une instruction obligatoire mais privée, Molinari propose une distribution de « bons d'instruction élémentaire » organisée à la fois par la bienfaisance publique et privée, soit un système de bourse : « De même que les bureaux de bienfaisance et les associations de charité délivrent régulièrement dans la mauvaise saison des bons de pain, de combustibles, de couvertures aux familles pauvres, ces institutions charitables pourraient délivrer en tout temps des *bons d'instructions élémentaires* »⁸¹. Les familles, pourvues de leurs bons, pourraient alors inscrire leurs enfants dans des écoles privées. Molinari réitère ses propositions en 1863 à l'occasion du rassemblement de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales⁸² : instruction obligatoire et liberté de l'enseignement.

L'enseignement des règles de la vie sociale et des lois de l'économie est l'impératif d'une organisation sociale harmonieuse. Molinari s'inscrit ainsi dans la lignée de Condorcet, Smith

⁸⁰ G. de Molinari et F. Passy, *De l'instruction obligatoire*, *op. cit.*, p. 63.

⁸¹ *Ibid.*, p. 61.

⁸² G. de Molinari, *L'Économiste belge*, 9^{ème} année, n° 20, 26 septembre 1863.

et Jean-Baptiste Say. La liberté n'est pratiquement réalisable qu'au sein d'une société d'individus éduqués et responsables. Molinari accorde alors une place primordiale à l'instruction : elle est la condition d'une société libre. L'instruction des masses est nécessaire dans un but de paix sociale et, à ce titre, entre pleinement dans les fonctions régaliennes de l'État. Dans une approche optimiste, elle lui apparaît également comme la clef du problème social. En revanche, Molinari s'oppose vigoureusement à sa gratuité qui induirait un monopole étatique impensable pour lui. Il s'agirait d'une grave atteinte à la responsabilité paternelle, qui seule doit primer dans ce cas. Cette responsabilité paternelle entraîne des conséquences malthusiennes importantes avec lesquelles il convient de ne pas interférer au risque de favoriser le développement d'une partie du corps social qui vivrait aux dépens de l'autre. Néanmoins, pour concilier liberté de l'enseignement et instruction obligatoire, Molinari admet ici une forme d'interventionnisme très restreinte sous la forme de bons d'instruction qui pourraient être distribués indistinctement par des institutions de bienfaisance publiques ou privées. Au sein de son raisonnement, l'enseignement est considéré comme un bien pleinement marchand soumis à la même logique économique que l'industrie du textile ou du charbon. La libre concurrence est la situation optimum de son développement. Molinari sous-traite alors l'instruction aux mécanismes du marché, persuadé que celui-ci remplira bien mieux ses fonctions que l'État ne pourrait le faire par une organisation consciente. Cette position participe, en partie, à la dénaturation des objectifs même de l'éducation scolaire. Appliquer une logique marchande à l'école c'est lui fixer les mêmes objectifs que l'entreprise : efficacité, rentabilité, profit et non plus émancipation des consciences, formation des citoyens au savoir et à la liberté. Cette exigence de rentabilité amène d'autres conséquences sur le contenu des enseignements. Elle conduit Molinari à repousser les enseignements qui ne sont pas immédiatement productifs, comme les langues anciennes pour ne laisser la place qu'aux savoirs « utiles » à la société industrielle. « Les nombreux ouvriers en latin et en grec qui trouvent de l'occupation dans des établissements où ces langues mortes, partant inutile, continuent de tenir la place qui revient aux langues vivantes », écrit-il par exemple. Ces connaissances ne font, en effet, pas partie de celle de l'être humain productif. Sans prêcher pour leur disparition, Molinari ne les considère pas comme des savoirs utiles, la transmission de ces connaissances n'entrant pas dans les nécessités de la société industrielle marchande et productive.

L'attachement de Molinari à la logique économique le conduit, ici encore, à se couper des réalités sociales et politiques. Il n'aborde pas, par exemple, le poids que possède l'Église au

sein de l'enseignement. Ce dernier est particulièrement fort en Belgique, la loi de 1842 ayant largement favorisé l'influence du clergé dans l'école. Sans compter que les libéraux au pouvoir ne contestent pas l'existence de l'enseignement religieux à l'école qu'ils considèrent comme un puissant instrument de cohésion sociale. La formation religieuse est essentielle à leurs yeux « parce que la moralité du pauvre est la sauvegarde de la puissance du riche », et que « pour le maintien de l'ordre, un curé de village vaut mieux que cent gendarmes »⁸³. La piété des ouvriers les éloigne, en effet, de toute révolte et de l'influence du socialisme, qui n'a d'ailleurs que peu d'appui en Belgique⁸⁴. Ce n'est qu'à partir de 1858 que la question de l'emprise de l'Église dans l'enseignement devient l'une des revendications de la jeunesse libérale. Cependant, la majorité des doctrinaires sont peu enclins à suivre ces nouveaux progressistes libéraux sur le terrain d'une lutte antireligieuse dans l'enseignement⁸⁵. Le positionnement politique de Molinari sur cette question est alors paradoxal. Sa faveur pour l'obligation scolaire le rapproche des progressistes, mais son refus de la gratuité et de l'implication de l'État dans l'enseignement l'accorde avec les conservateurs.

L'analyse que réalise Molinari de la question éducative témoigne de la lecture extensive qu'il fait de la logique économique. L'application des principes de l'économie politique s'applique aussi bien à des domaines marchands qu'à des domaines non marchands, ce qui le conduit à comparer l'organisation de l'enseignement avec celle d'une industrie textile. Sa méfiance de principe vis-à-vis de l'intervention étatique est également tout à fait visible dans ce domaine. L'activité de l'État est un parasite pour l'ordre économique et un poids financier pour le contribuable. Le financement du service de l'enseignement doit être fait, en principe, par les consommateurs de ce service. Il fait preuve toutefois d'une certaine inflexion, bien que très limitée, avec sa proposition de bons d'instruction élémentaire qui constitue finalement une forme déguisée de subvention. Il refuse, en revanche, que le financement de l'éducation soit exclusivement public de crainte que l'enseignement ne devienne un monopole étatique. Ce système de bons d'instruction apparaît néanmoins comme une solution précaire laissant les familles plus modestes à la merci de la bienfaisance publique, ou privée, sans garantir un

⁸³ Les citations sont, respectivement, des députés Flessi et Joseph Lebeau cités par M. Rebérioux, *Fourmies et les premiers mai*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 1994.

⁸⁴ Proudhon écrit en 1862 : « De républicains, il n'existe pas en Belgique un sur dix-mille ; de socialistes néant », cité par H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, Tome septième, *op. cit.*, p. 287.

⁸⁵ E. Gubin et P. Lefèvre, « Obligation scolaire et société en Belgique au XIXe siècle. Réflexion à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883), *op. cit.*, pp. 344 et suivantes.

véritable droit à l'instruction aux enfants des familles dont les revenus sont insuffisants pour permettre la scolarisation des enfants. Bien que l'instruction soit, aux yeux de Molinari, une question concernant toute la société civile et donc pouvant entrer dans les fonctions régaliennes de l'État, elle demeure avant tout une affaire de responsabilité individuelle, le père de famille devant se charger seul du financement de l'éducation de ses enfants. L'assistance, publique ou privée, se limite ici aux familles les plus modestes.

Section 4 : L'intérêt de Molinari pour l'abolition du servage en Russie

Molinari s'intéresse activement à la Russie à l'occasion de la politique de libéralisation du pays menée par le Tsar Alexandre II. C'est particulièrement la question de l'abolition du servage qui suscite son intérêt. Il se prononce en faveur de cette mesure. Bien qu'il se range du côté des arguments philanthropiques en considérant le servage comme un mode d'exploitation du travail injuste, il fonde avant tout son argumentation sur des considérations économiques. Toute sa démonstration réside dans la volonté de prouver que le servage est non seulement injuste, mais surtout beaucoup moins productif que le travail libre. C'est l'argument qui doit alors présider à son abolition. En revanche, si le servage est un mode d'exploitation injuste, il ne doit pas être supprimé brusquement. Molinari plaide en faveur d'une période de transition vers la liberté. L'attention qu'il porte à la Russie le conduit à s'y rendre en 1860. Il est invité à donner une série de conférences au cours desquelles il s'attache à promouvoir les principes de l'économie politique et particulièrement les questions des réformes douanières et du libre-échange.

Le tsar Alexandre II succède à son père en 1855. L'une de ses premières décisions est de mettre fin à la guerre de Crimée, entamée en 1853 par Nicolas I^{er}. Après la défaite de son Empire, Alexandre II est convaincu de la nécessité de moderniser son État et entend mener une grande politique de réformes. La première et la plus nécessaire réside dans l'abolition du servage, réforme à laquelle une partie de la noblesse s'est peu à peu ralliée. Le servage est en effet très important en Russie dont l'économie repose sur l'agriculture. La population russe

compte près de 90 % de paysans, presque tous des serfs soumis à des régimes juridiques très différents. Ils appartiennent soit au domaine de l'État, soit à des propriétaires nobles. Les plus chanceux versent à leur maître une redevance en argent (*l'obrok*), les autres sont corvéables dans une limite légale de 3 jours par semaine. Cette limite est rarement respectée et les paysans n'ont le plus souvent que le dimanche pour cultiver les parcelles de terre mises à leur disposition. Les serfs sont des instruments de travail au service des nobles, dont la richesse se mesure au nombre d'âmes qui vivent sur leurs terres. Ils en ont la pleine disposition : e paysans, ils peuvent en faire des artisans qui travaillent pour eux, ou pour d'autres patrons, ou des domestiques. La noblesse domine tous les aspects de la société russe. Les nobles sont investis de toutes les fonctions locales, administratives, judiciaires, financières, militaires et sont responsables de leurs paysans devant le gouvernement⁸⁶.

La multiplication des troubles agraires, que fait craindre un soulèvement général, pousse le tsar à prendre les devants et accélérer la réforme. Un essai d'abolition est ainsi mis en place dans trois gouvernements régionaux, Vilna, Kovno et Grodno⁸⁷. S'il s'avère concluant, il sera généralisé à tout l'empire. L'abolition du servage suscite des questionnements pratiques. Le problème est autant économique et social que purement juridique. L'une des principales questions tournant autour de l'attribution de la terre. Début 1858, pour éclairer les décisions du gouvernement, l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg lance un prix dont Molinari relaie l'exposé dans *L'Économiste belge* : « L'Académie demande un exposé historique et des recherches statistiques sur l'affranchissement des paysans dans les différents États de l'Europe. L'auteur aura surtout en vue le côté économique de la réforme, sans en négliger cependant le côté juridique et social. C'est pourquoi il devra s'attacher à montrer les diverses phases des dispositions législatives concernant la libération personnelle, le rachat ou la suppression des corvées et autres charges auxquelles étaient assujettis les paysans, et enfin le droit d'acquérir la propriété territoriale »⁸⁸. Les préoccupations économiques de la réforme, mises en avant par l'Académie de Saint-Petersbourg, suscitent naturellement l'intérêt de Molinari qui se penche avec attention sur ces questions.

⁸⁶ R. Girault et M. Ferro, *De la Russie à l'URSS : l'histoire de la Russie de 1850 à nos jours*, Paris, Nathan, 1989, pp. 14 – 17.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 30.

⁸⁸ G. de Molinari, *L'Économiste belge*, 3^{ème} année, n°9, 20 mars 1857.

§ 1 : La supériorité productive du travail libre sur le travail servile

Molinari prend une part active à l'examen de la question de l'abolition du servage sur le territoire russe. Il salue, dans un premier temps, l'arrivée au pouvoir du nouveau tsar, d'Alexandre II, et ses volontés réformatrices⁸⁹. Dans une série d'articles publiés dans *L'Économiste belge*⁹⁰, il s'attache à démontrer la supériorité productive du travail libre sur le travail servile. Il entame alors une dénonciation du servage sur le plan économique : le travail servile est peu rentable dans la mesure où il contribue au retard du perfectionnement des techniques industrielles. « Il nous sera facile de démontrer, affirme-t-il, que l'abolition du servage contribuera, dans une large mesure à hâter le développement de la richesse en Russie ; qu'elle peut être considérée à cet égard comme une immense entreprise d'utilité publique »⁹¹.

Les contributions de Molinari commencent par une longue étude sur le régime juridique du servage. Il rappelle qu'elle concerne les deux tiers de la population russe et compte jusqu'à 19 statuts s'échelonnant de la liberté jusqu'à l'esclavage. Ainsi, après avoir donné « un aperçu de l'état actuel du servage et de la condition des serfs en Russie. Nous devrions maintenant, pour procéder avec méthode, exposer les raisons qui militent en faveur de l'abolition de ce régime »⁹². Ces raisons sont avant tout économiques. Selon lui, « le régime du servage [est] la principale cause de l'état arriéré de l'agriculture russe »⁹³. Molinari fonde son argumentation sur l'exemple américain et oppose les modèles agricoles des États-Unis et de la Russie. Il centre ainsi son attention sur le développement rapide de l'agriculture dans les États du centre et de l'ouest de l'Amérique et constate que ces États ont largement devancé les produits de l'agriculture russe sur les marchés européens. Cette avance apparaît, à ses yeux, largement

⁸⁹ « Après avoir liquidé avec honneur l'affaire de la guerre d'Orient, il a courageusement entrepris de réformer les mauvaises institutions économiques et les abus administratifs qui retardent la prospérité des populations de son immense Empire [...] Du reste, le gouvernement russe est admirablement soutenu et secondé par la portion intelligente et éclairée de la population », *L'Économiste belge*, 4^{ème} année, n° 20, 10 juillet 1858.

⁹⁰ Les articles de Molinari sur le servage sont publiés dans *L'Économiste belge*, 4^{ème} année, n° 20, 10 juillet 1858 ; n° 21, 20 juillet 1858 ; n° 23, 10 août 1858 ; n° 24, 20 août 1858. Ils sont ensuite regroupés et publiés dans *Questions d'économie politique et de droit public, op. cit.*, p. 133 et suivantes.

⁹¹ *Ibid.*, p. 135.

⁹² *Ibid.*, p. 134.

⁹³ *Ibid.*, p. 136.

paradoxe. En effet, les deux pays possèdent des ressources naturelles équivalentes et le travail et le capital sont plus onéreux aux États-Unis qu'en Russie⁹⁴. Molinari s'interroge : « Comment se fait-il qu'une industrie qui paie ses travailleurs à raison de 5 fr. Par jour, parvienne à l'emporter sur une concurrente qui ne paie par les siens ? »⁹⁵. Cette différence tient, selon lui, dans le statut du travail : les travailleurs russes sont des travailleurs serviles, alors que le système américain repose sur la liberté des producteurs et l'esprit d'initiative. Ce régime de liberté a permis l'introduction du machinisme, des procédés industriels et a profondément accrue la productivité de l'agriculture américaine, là où l'agriculture russe, retranchée derrière le travail servile, est restée imperméable aux nouvelles technologies. C'est la liberté des travailleurs américains qui, par conséquent, a permis ce progrès. En effet, selon Molinari « le régime de liberté du travail amène comme une inévitable conséquence le progrès industriel »⁹⁶. Le moteur de la liberté est un outil bien plus efficace en faveur de la prospérité économique que l'exploitation servile, raison pour laquelle l'agriculture américaine domine largement celle de Russie. « Déjà nous voyons la manufacture américaine l'emporter décidément sur le vieil atelier russe, constate Molinari, malgré l'énorme inégalité des prix de revient du travail dans les deux pays. Sa supériorité deviendra chaque jour plus marquante, plus écrasante ». L'abolition du travail servile en Russie est, à ce titre, l'une des réformes les plus nécessaires. Il ne s'agit pas que d'une question de justice, mais également de concurrence économique. En effet, l'inadaptation d'un pays aux nouvelles règles de la concurrence internationale doit se réaliser rapidement « sous peine de ruine et de mort » pour l'économie nationale : « Il ne faut pas oublier, met en garde Molinari, qu'on ne retarde pas impunément le progrès, et qu'il faut parfois un demi-siècle d'efforts pour regagner le terrain qu'on a perdu en une seule année dans la grande arène de la concurrence internationale »⁹⁷. Le lien entre travail libre et prospérité est d'ailleurs si puissant que Molinari soutient que sous la pression de la concurrence, le servage

⁹⁴ « On peut donc affirmer qu'en ce qui concerne les agents naturels, l'agriculture russe se trouve dans une situation pour le moins aussi favorable que sa rivale américaine. Quant aux capitaux, on sait que le loyer en est fort élevé aux États-Unis [...] Reste le travail. Ici, l'avantage paraît entièrement du côté de la Russie. Les propriétaires des domaines cultivés au moyen des corvées obtiennent en effet le travail *gratis* », *ibid.*, p. 164.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 165.

⁹⁶ Molinari établit la même distinction entre les États du nord et du sud des États-Unis : « Tandis que les États du Sud de l'Union américaine ont conservé avec l'esclavage, les procédés grossiers et rudimentaires de l'agriculture primitive, tandis que les plantations du Sud sont encore cultivées aujourd'hui comme elles l'étaient à l'origine, l'agriculture des États du Centre et de l'Ouest, aidé de ce travail, intelligent, attrayant même que la liberté seule peut donner, a réalisé des progrès incessants », *ibid.*, p. 166.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 169.

finirait par devenir de lui-même obsolète⁹⁸. Au-delà de toute position philanthropique, c'est sur le terrain économique que Molinari avance ses arguments. Il entend réaliser une dénonciation pleinement rationnelle du travail servile. L'abolition du servage n'est pas seulement une avancée humaniste pour la Russie, il s'agit également d'une percée économique importante. Si elle veut pouvoir continuer à concurrencer les autres États sur le marché international, la Russie doit rapidement effectuer sa transition vers le travail libre : « Car l'abolition du servage en Russie n'est pas seulement *juste*, elle est encore *nécessaire*, et elle le deviendra de jour en jour davantage. Elle présente, pour tout dire, essentiellement le caractère d'une grande entreprise publique ».

En revanche, si l'abolition du servage est une nécessité économique, celle-ci doit faire l'objet d'une période de transition. Molinari se prononce contre une abolition immédiate du servage qui risquerait la mise en péril des intérêts économiques des grands propriétaires, ces derniers ne disposant plus d'une main-d'œuvre gratuite. En 1846, lors des débats sur l'abolition de l'esclavage en France, Molinari s'était déjà prononcé pour une telle abolition graduelle.

§ 2 : Une abolition progressive du travail servile : le cas de l'esclavage

Bien que le servage soit une institution inique et inefficace, il ne s'agit pas d'en annoncer l'abolition immédiate. Molinari réclame, en effet, une abolition progressive du servage en Russie. « On sait, écrit-il, que le gouvernement russe vient d'entreprendre résolument la réforme du régime du servage, qui est l'une des plaies économiques et sociales de cet empire. Mais cette réforme ne saurait être improvisée sans imprudence, l'expérience désastreuse de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises est là pour l'attester. Le bon vouloir et la philanthropie

⁹⁸ « Nous sommes donc parfaitement tranquilles sur la solution finale du servage. Nous sommes parfaitement certains que si le gouvernement ne réussissait pas à la résoudre aujourd'hui, en s'appuyant sur la justice et l'intérêt public, elle serait résolue demain par l'initiative des intérêts privés subissant la pression de la *force des choses*. », *ibid.*, p. 168.

ne suffisent pas pour mener à bien des entreprises de ce genre»⁹⁹. L'étude des réformes du passé est essentielle selon Molinari, afin « d'éviter les écueils contre d'autres ont été se heurter ». Évidemment, la réforme doit être en accord avec « les découvertes de la science économique », découvertes devant guider l'œuvre du législateur. Il ne faudrait pas que l'abolition du servage en Russie se transforme en une catastrophe économique pour le pays. Molinari publie dans *Le Messager russe*, journal russe d'orientation libérale, un article dans lequel il étudie l'abolition de l'esclavage aux États-Unis et dans les colonies anglaises¹⁰⁰. Il y démontre que l'abolition brutale de l'esclavage, là où elle a été pratiquée, a été une cause importante de perturbations économiques.

Ces idées sont anciennes. Molinari a, en effet, longuement développé ses arguments lors d'une première *Étude sur l'abolition de l'esclavage* publié dès 1846¹⁰¹. Déjà à cette date, il analyse le travail servile comme un mode improductif d'exploitation du travail et défend les liens étroits entre liberté du travail et productivité. En revanche, l'abolition brutale, à partir de l'exemple de la réforme réalisée par l'Angleterre, n'est pas une solution économiquement souhaitable non plus. Il s'agit alors d'échelonner les différentes étapes d'accession à la liberté. Molinari se situe ainsi dans la lignée de Tocqueville. En effet, ce dernier publie en octobre 1843 une série d'articles dans *Le Siècle* sur l'émancipation des esclaves¹⁰². Les deux auteurs ont une approche très similaire sur cette question : condamnation morale de l'esclavage, examen des conséquences de son abolition dans les colonies anglaises et propositions pratiques pour éviter les problèmes économiques rencontrés par la Grande-Bretagne à la suite de l'abolition.

⁹⁹ G. de Molinari, « Programme d'un prix des sciences politiques proposé par l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg », *L'Économiste belge*, n° 5 de la quatrième année, 10 février 1858.

¹⁰⁰ Cet article est également reproduit dans G. de Molinari, *Questions d'économie politique et de droit public*, *op. cit.*, p. 110 et suivantes.

¹⁰¹ G. de Molinari, *Études économiques sur l'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage*, in *Œuvres complètes*, tome 2., *op. cit.*, pp. 260 – 299. Il rédige également l'entrée « Esclavage » dans le *Dictionnaire de l'économie politique*, *op. cit.*, pp. 712 – 730.

¹⁰² A. de Tocqueville, *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville : études économiques, politiques et littéraires*, tome 9, Paris, Michel Lévy frères, 1866, pp. 265 – 298.

Dans cette *Étude*, Molinari offre une analyse comptable de cette thématique. Les problèmes rencontrés par l'Angleterre¹⁰³ trouvent leur origine, selon lui, dans la méconnaissance des lois de l'économie politique. Il affirme ainsi que : « L'avènement de la liberté des noirs amena aux Antilles anglaises une crise agricole dans laquelle un grand nombre de planteurs laissèrent leur fortune ». L'intervention brutale de l'État dans les rapports du travail, par le décret d'abolition, a perturbé le jeu de la loi de l'offre et de la demande et entraîné de graves conséquences au niveau économique. Dans un premier temps, cette abolition soudaine a fait baisser la production de sucre. L'ancien esclave, devenu un travailleur libre « fut naturellement disposé à regarder le travail comme le caractère de la servitude. Oisiveté et liberté devinrent synonymes pour lui » confirme Molinari¹⁰⁴. Devant ce déficit de l'offre de travail et conformément aux lois de l'économie, les salaires dans les colonies ont augmenté bien au-delà de leur part naturelle, les anciens esclaves ayant désormais « le monopole du marché du travail ». L'État britannique commettait une erreur économique grossière en ne prévoyant pas l'importation de travailleurs libres pour compenser la perte de la main-d'œuvre servile. Les anciens esclaves, profitant de leur monopole, sont devenus à leur tour les oppresseurs des maîtres affirme Molinari¹⁰⁵. L'exploitation s'est alors inversée à ses yeux : « Dans les colonies où l'esclavage a été aboli sans que le travail forcé se trouvât remplacé par une quantité équivalente de travail libre, on a vu s'opérer la contrepartie du fait qui se réalise tous les jours sous nos yeux. On a vu les simples travailleurs exploiter à leur tour les entrepreneurs d'industrie, exiger d'eux des salaires hors de toute proportion avec la part légitime qui leur revenait dans le produit ». Cette situation a entraîné la ruine des colons, qui n'est pas le seul échec économique à mettre au titre de cette réforme. Dans un deuxième temps, le prix des denrées coloniales a rapidement augmenté dans la métropole au détriment des consommateurs britanniques¹⁰⁶. La demande de sucre demeurant élevée, l'abolition anglaise n'a finalement conduit qu'à l'augmentation du contingent

¹⁰³ L'abolition de l'esclavage au Royaume-Uni est un mouvement précoce. Dès 1807, la traite est abandonnée. L'abolition de l'esclavage est votée le 8 août 1833. Contrairement à l'analyse qu'en offre Molinari, celle-ci est prévue de manière progressive pour ne s'achever qu'en 1840. Il est laissé une année aux assemblées locales pour mettre la loi en application et préparer une rémunération pour les travailleurs. Une période d'apprentissage est également prévue par la loi pendant laquelle l'ancien esclave doit fournir un certain nombre d'heures de travail aux anciens maîtres. Une somme importante est également versée par le gouvernement britannique pour indemniser les planteurs (20 millions de livres sterling soit beaucoup plus que le budget dépensé lors de l'épisode de la grande famine irlandaise qui est estimé de 7 à 10 millions). L'abolition définitive est complète sera prononcée en 1838, soit deux années avant le terme fixé par la loi.

¹⁰⁴ G. de Molinari, *Études économiques, op. cit.*, p. 273.

¹⁰⁵ « D'opprimés qu'ils avaient été, ceux-ci devinrent oppresseurs à leur tour », *ibid.*, p. 273.

¹⁰⁶ « Les contribuables anglais payèrent ainsi, indirectement, pour l'abolition de l'esclavage, une seconde indemnité non moins considérable que la première », *ibid.*, p. 276.

d'esclaves dans les pays non abolitionnistes. L'esclavage, chassé des colonies anglaises, se réfugie ainsi à Cuba, Porto Rico, au Brésil et aux États-Unis. Selon Molinari, l'abolition brutale et unilatérale de l'esclavage par l'Angleterre a non seulement causé la ruine des colons, pesés sur le contribuable britannique, mais a aussi indirectement contribué à l'augmentation du contingent d'esclave dans les autres pays. Il affirme que des effets similaires se sont également produits en France à la suite de l'abolition de l'esclavage par Victor Schoelcher en 1848¹⁰⁷.

Molinari se montre également très critique à l'égard des systèmes mis en place par l'État pour pallier le défaut de l'offre de travail (les engagements, les apprentissages...) ¹⁰⁸, arrivant ainsi à la conclusion que l'abolition de l'esclavage ne peut se faire de manière artificielle. Quelle est alors la solution ? Selon lui, elle ne peut reposer sur des mesures prohibitives : « Ils ont cru qu'il suffirait de prohiber la traite, et de prendre l'initiative d'une abolition partielle de l'esclavage pour que le problème fût résolu. Ils ne se sont pas aperçus que derrière cette question de justice et d'humanité se cachait une question économique » ¹⁰⁹. L'abolition de l'esclavage doit être un processus naturel. Il faut parvenir à rendre la production libre plus rentable que la production issue du travail servile. « Je suis bien convaincu pour ma part, affirme-t-il, que si la moitié des efforts et des sacrifices qui ont été faits pour enchérir artificiellement la production esclave avait été consacrée à faire progresser la culture libre dans le sens du bon marché, l'esclavage serait déjà, en ce moment, frappé à mort et en voie de décadence. ». Les solutions de Molinari résident dans les fondamentaux du libéralisme économique : diminution de l'impôt, libre esprit d'entreprise, abolition des entraves sur le commerce et la libre circulation des travailleurs migrants ¹¹⁰. Ces solutions contribueraient, à terme, à la disparition effective et naturelle du travail servile sans aucune perturbation de l'ordre économique.

¹⁰⁷ Voir l'article « Esclavage », *Dictionnaire de l'Économie politique, op. cit.*, p. 712 et suivantes.

¹⁰⁸ P. Dockès, « Une terrible démangeaison de Molinari : de l'esclavage à la mise en tutelle », *Économie et sociétés*, n° 41, juillet/août 2009, p. 1252.

¹⁰⁹ G. de Molinari, « L'abolition de l'esclavage aux États-Unis et dans les colonies », *Questions d'économie politique et de droit public, op. cit.*, p. 128.

¹¹⁰ « Je me bornerai à signaler les mesures qui pouvaient être prises dans ce but : pour encourager les progrès de l'agriculture coloniale, il suffisait de diminuer les impôts, de laisser libre carrière à l'esprit d'entreprise, d'abolir les vieilles entraves opposées aux associations agricoles et autres, d'assurer aux inventeurs des nouveaux procédés de culture ou des nouvelles machines agricoles la propriété de leurs œuvres, etc., », *ibid.*, p.130.

Finalement, Molinari confie la disparition de l'esclavage aux mécanismes du marché. Lorsque les producteurs seront confrontés, sous l'effet de la concurrence internationale, à la cherté du travail servile, ils abandonneront tout naturellement ce mode d'exploitation. La transition vers un régime de liberté se fera d'elle-même. Il suffit de laisser le marché libre. Si la dénonciation de l'esclavage est bien présente, la rigueur doctrinale de Molinari le conduit à rejeter toute forme d'interventionnisme. Le passage vers le travail libre ne peut pas s'effectuer par une réglementation étatique, elle doit être le résultat des intérêts privés qui, s'ils sont bien entendu, ne peuvent y voir que leur avantage. La même logique s'applique alors au servage. « La classe des propriétaires fonciers *ne gagne plus* en Russie au maintien du servage, elle y perd au contraire » et « tôt ou tard, les agriculteurs russes s'apercevr[ont] à leurs dépens que la culture arriérée, tel que le servage la comporte, est impuissante à soutenir la concurrence de l'agriculture progressive »¹¹¹. Le problème du travail servile doit être résolu par la concurrence et non par la prohibition.

Cette approche d'une abolition naturelle, progressive et anti-prohibitive du travail servile résulte d'une évolution de sa pensée. En 1846, dans ses *Études sur l'abolition de l'esclavage*, il délivre un véritable plan destiné à éviter les écueils commis par la Grande-Bretagne, plan dans lequel l'État tient une place essentielle. Il y réalise une analyse comptable rigoureuse des heures de travail réalisées par les esclaves dans les colonies. Selon lui, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ont une population de 260 000 habitants sur lesquels on compte environ 100 000 travailleurs effectifs à 60 heures par semaine. Cela représente un contingent de 312 millions d'heures par an. La durée de vie laborieuse d'un esclave s'étend sur 7 ou 7,5 ans. La métropole doit alors 2 340 millions heures de travail aux planteurs. Dans ce plan de 1846, il s'agit pour l'État de fournir une quantité de travail égale tout en n'alourdissant pas les finances publiques afin de ne pas peser sur le contribuable. Molinari propose alors la perception par les pouvoirs publics du budget consacré par les planteurs à l'entretien et à la surveillance des esclaves. Ce dernier serait alors utilisé pour verser les salaires. Dans ce premier plan d'organisation, l'État occupe une place centrale en tant qu'organisateur et caution de l'abolition. Des agents d'émancipation seraient nommés par le gouvernement tiendraient les comptes ; l'entrepreneur fournirait une note avec ses besoins hebdomadaires en main-d'œuvre que le gouvernement s'engagerait à lui offrir. Lorsque chaque entrepreneur aurait

¹¹¹ *Ibid.*, p. 168.

perçu son contingent d'heure, la dette du gouvernement serait effacée et l'entrepreneur livré à lui-même. Molinari estime la transition à environ 7 ou 8 ans. Le gouvernement ne devant pas perdre d'argent dans l'affaire, les salaires seraient strictement limités aux sommes versées par l'entrepreneur pour l'entretien des esclaves. Il encourage également l'importation de main d'œuvre depuis l'Inde et la Chine dont les frais seraient remboursés par une retenue sur salaires et gérés par les agents du gouvernement. Dans le plan de 1846, Molinari fait de l'État un engagiste et un marchandeur pour pallier les insuffisances du libre marché¹¹². Il l'abandonne dans son analyse du servage russe pour considérer que les mécanismes du marché seuls sont suffisants pour abolir progressivement le travail servile. Son traitement de la question de l'abolition du servage est coupé de toute conception humaniste et limité à un strict traitement économique : comment limiter les externalités négatives d'une telle mesure ? Si Molinari salue tout de même l'œuvre abolitionniste réalisée par la France et l'Angleterre, il n'invite pas à la reproduire. Les conséquences économiques lui apparaissent comme l'élément devant guider une telle réforme.

Le Tsar Alexandre II généralise l'abolition du servage par le décret du 3 mars 1861. Il pose le principe de la libération des serfs : tous acquerront la liberté personnelle au bout de deux ans et les paysans se verront attribuer des lots de terre pour leur production. Bien que capitale, cette réforme mécontente tout le monde. Les paysans se voient attribuer des lots de terre souvent inférieurs à ceux dont ils disposaient, lots de terre dont ils doivent, au surplus, négocier le rachat avec les seigneurs. Cette mesure indignes les paysans se trouvant dans l'obligation d'acheter une terre qu'ils mettent en valeur depuis parfois plusieurs générations. L'abolition est ainsi l'épicentre de nombreuses révoltes paysannes entre 1861 et 1863. Les seigneurs, quant à eux, reçoivent des bons d'État qui ne servent guère à compenser la perte d'une main-d'œuvre gratuite. Leur insatisfaction ébranle l'alliance d'intérêts qui existaient entre eux et le tsarisme et participe à l'affaiblissement du régime¹¹³. En février 1866, dans les colonnes du *Journal des Économistes*, Molinari tire un premier bilan de l'émancipation des serfs en Russie. Il réalise une analyse détaillée et chiffrée des mesures mises en place pour procéder à l'abolition du servage et les accueille favorablement : « Le but que se sont efforcés d'atteindre les auteurs du

¹¹² P. Dockès, « Une terrible démanaison de Molinari : de l'esclavage à la mise en tutelle », *op. cit.*, pp. 1253 à 1256.

¹¹³ G. Girault et M. Ferro, *De la Russie à l'URSS : l'histoire de la Russie de 1850 à nos jours*, *op. cit.*, pp. 32 – 38.

plan d'émancipation, but louable assurément, a été de faire passer les serfs à l'état d'hommes libres en dérangeant aussi peu que possible les intérêts que le servage avait créés, c'est-à-dire en conservant aux propriétaires les revenus que leur procurait l'exploitation des serfs »¹¹⁴. Il constate cependant le mécontentement des propriétaires russes malgré les précautions mises en œuvre par le plan pour protéger leurs avantages. Il se montre cependant optimiste et affirme que ce mécontentement n'est que passager : « Quoi qu'il en soit, l'émancipation n'ayant pas réussi à préserver la propriété de toute perte, les propriétaires se montrent de fort mauvaise humeur, et ils ne manquent pas de rendre le gouvernement responsable de leurs maux. Mais cette mauvaise humeur passera avec la crise qui l'a provoquée, et, avant dix ans, les propriétaires russes béniront l'empereur Alexandre II de les avoir débarrassés du servage »¹¹⁵. En mai 1874, Molinari consacre un nouvel article à ce sujet intitulé « Résultat de l'émancipation des serfs en Russie »¹¹⁶. Reprenant les travaux d'une commission d'enquête instituée au mois de mai 1872 par le gouvernement russe pour tirer un bilan des changements introduits par l'émancipation¹¹⁷, il constate que les résultats sont encore mitigés : les propriétaires se sont mal adaptés à la transition, la condition générale des paysans ne s'est pas améliorée et l'agriculture russe demeure encore largement primitive¹¹⁸. Malgré les externalités négatives causées par l'abolition¹¹⁹, Molinari demeure optimiste et affirme qu'il s'agit d'une période de transition dont les effets étaient tout à fait prévisibles : « On pouvait aisément prévoir que l'émancipation, en changeant les conditions d'exploitation du sol, amènerait une crise temporaire ; il fallait s'y résigner, tout en s'efforçant de rendre cette crise à peu près inévitable, aussi courte que possible ». Il constate également que, dans l'ensemble, les réformes engagées par le Tsar ont

¹¹⁴ G. de Molinari, « L'émancipation des serfs : historiques, mesures, résultats », *Journal des Économistes*, février 1866, p. 334.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 344.

¹¹⁶ Cet article est en partie repris dans la nouvelle édition des *Lettres sur la Russie*, 2^e édition, Paris, E. Dentu, 1877, pp. 381 – 397.

¹¹⁷ « Quoique la période de transition entre l'ancien régime et le nouveau ne soit point encore terminée, le gouvernement a voulu constater les changements que l'émancipation a introduits, soit dans la situation des propriétaires ou dans la condition des paysans, soit dans l'état général de l'agriculture, et il a institué dans ce but, au mois de mai 1872, une commission d'enquête. Cette commission a terminé ses travaux au mois d'avril 1873, et elle a publié son rapport avec quatre volumes de documents », *ibid.*, p. 388.

¹¹⁸ « La production de céréales ne s'est développée qu'avec une extrême lenteur ; un tableau dressé par les soins de la commission atteste, par exemple, qu'elle avait progressé de 1840 à 1847 plus qu'elle ne l'a fait de 1863 à 1870 ; nous voyons dans un autre tableau que la récolte moyenne par dessiatine (1 hectare 1/10^e) continue à rester inférieure en Russie à ce qu'elle est dans la plupart des autres pays », *ibid.*, p. 395.

¹¹⁹ « Ceux qui avaient espéré que l'émancipation serait le signal de la rénovation de l'agriculture, en rendant cette rénovation indispensable, ont vu s'évanouir leurs espérances : et comme il arrive toujours en pareil cas, les déceptions ont amené la mauvaise humeur et le découragement », *ibid.*, p. 391.

conduit à une amélioration significative des conditions de l'ensemble de la population russe : « En revanche, le développement rapide des voies de communication et les progrès incessants du commerce extérieur, sans oublier non plus la réforme des institutions administratives et judiciaires ont contribué à améliorer d'une manière sensible la condition de toutes les classes de la population »¹²⁰. Le bilan économique de l'abolition du servage est donc, pour Molinari, positif. Les conséquences indésirables relèvent de l'inadaptation de l'agriculture russe aux nouveaux procédés technologiques ainsi que de l'imposition excessive pesant sur les paysans¹²¹, ces deux éléments retardent alors les progrès de l'agriculture russe et l'amélioration générale de l'économie du pays. En filigrane, il avalise ses propres théories : une abolition progressive du servage couplée à un ensemble de réformes conformes à l'esprit du libéralisme économique aurait permis une transition économiquement plus douce.

§ 3 : Molinari en Russie : la promotion des principes de l'économie politique

Invité à y réaliser des conférences, Molinari part pour la Russie en février 1860 et rentre pendant le mois de juillet de la même année. Pendant son périple, il passe par Odessa, Sébastopol, Saint-Petersbourg et Moscou et donne une vingtaine de conférences sur le sol russe. Ce voyage donne lieu à la publication d'un ouvrage, *Lettres sur la Russie*, chez Guillaumin dans lequel Molinari raconte son périple et offre l'expérience d'un regard occidental sur la société russe de l'époque.

C'est dans une Russie en pleine fermentation intellectuelle qu'arrive Molinari en 1860. Les volontés réformatrices d'Alexandre II stimulent un mouvement d'idées déjà en germe depuis la première moitié du XIXe siècle. La Russie entame une période de développement culturel

¹²⁰ *Ibid.*, p. 397.

¹²¹ « Encore, si les charges du paysan avaient diminué ! mais elles ont plutôt augmenté [...] D'un autre côté, la commune émancipée a naturellement augmenté ses dépenses. D'après les évaluations de la commission d'enquête, les taxes communales s'élèvent aujourd'hui au total véritablement énorme de 30 millions de roubles, et elles varient, selon les communes, de 31 kopecks (1 fr. 24 c.) à 2 roubles 93 (11 fr. 72 c) [...] Les taxes provinciales ont suivi une progression analogue, les impôts de l'État proprement dits n'ont pas diminué, et les uns comme les autres continuent de peser presque exclusivement sur les paysans. », *ibid.*, p. 394.

remarquable¹²². Une *intelligentsia* engagée se développe ainsi sur le territoire russe : des penseurs, écrivains, ou artistes se montrant très critiques à l'égard de la société et essayant de bâtir, intellectuellement, un monde futur. Cette *intelligentsia* constitue l'élite cultivée qui, bien que numériquement minoritaire assure la réalité de la pensée russe, alors que 9/10 des hommes sont illettrés. Le faible niveau d'instruction, couplée à la forte surveillance sur les universités et la censure particulièrement active rendent cependant l'opposition politique presque inexistante sous le règne de Nicolas I^{er}, celle-ci demeurant circonscrite au sein de discussions dans des cercles privés. On peut toutefois noter la présence de deux groupes : les Slavophiles et les Occidentaux. Les premiers sont imprégnés par le sentiment religieux, l'amour du passé national et se méfient de tout ce qui vient d'un Occident pervers¹²³. Les occidentalistes¹²⁴, quant à eux, sont inspirés par une multitude de théories, aussi bien libérales que socialistes. Ils sont guidés par la reconnaissance des leçons que l'on peut tirer de l'Occident, la science, le progrès et l'amour des hommes. Bien que critique de la société russe, tous ces auteurs demeurent, dans un premier temps, des soutiens du tsarisme, lequel doit diriger les réformes. Les désillusions nées de l'abolition du servage consomment pourtant la rupture entre l'*intelligentsia* russe et le Tsar. Une nouvelle opposition, les nihilistes, émerge dont l'un des leaders est Nikolaï Tchernychevski, rédacteur en chef de la revue *Le Contemporain*. Ce dernier prend la tête de la pensée révolutionnaire, dépasse le socialisme utopique et s'attache à une stricte analyse des conditions économiques¹²⁵. En opposition complète avec les idées prônées par Molinari, Nikolaï Tchernychevski se montre très critique à son égard.

Pendant sa période belge, Molinari entretient de nombreuses relations avec des journalistes russes. Il est un collaborateur régulier du *Messenger russe*, journal d'inspiration libérale, qui paraît à Moscou sous la direction de son ami, Mikhaïl Katkov¹²⁶. Il fait également la

¹²² Au point de vue littéraire avec des auteurs comme Alexandre Pouchkine, Mikhaïl Lermontov, Alexandre Griboïedov et Nicolas Gogol, mais également au point de vue musical avec Mikhaïl Glinka.

¹²³ Les principaux représentants sont Ivan et Constantin Akaskov, Piotr et Ivan Kireïevski et Alexeï Khomiakov. G. Girault et M. Ferro, *De la Russie à l'URSS : l'histoire de la Russie de 1850 à nos jours, op. cit.*, p. 23.

¹²⁴ À la tête des occidentalistes, on trouve : Piotr Iakovlevitch Tchaadaïev, Vissarion Belinsky, et Alexandre Herzen. *Ibid.*, p. 23.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 48 – 50.

¹²⁶ Mikhaïl Katkov (1818 – 1887) est d'abord professeur à l'université de Moscou avant de devenir journaliste. Il prend en charge la rédaction du *Messenger Russe*, organe libéral et anglophile. Dans ses contributions, il dénonce les vices de l'absolutisme, encourage au progrès et à la décentralisation du pouvoir. Il s'oppose à Alexandre Herzen et Mickaïl Bakounine et les accuse de propager des conceptions sociales utopiques.

connaissance de plusieurs professeurs d'économie et de droit, dont Mikhaïl Kaspoutine, professeur de droit à Moscou. Libéral, Kaspoutine se rend en Belgique pour étudier l'organisation institutionnelle et est accueilli, à cette occasion, lors d'une réunion de la Société belge d'Économie politique à la fin de l'année 1857, réunion dédiée à la question de l'abolition du servage. Les contacts russes de Molinari sont pénétrés par les idées de l'économie libérale dont ils s'efforcent de faire la propagande. Molinari raconte ainsi : « Ils appartenaient comme moi à l'école libérale, ils avaient le socialisme en horreur à l'égal de l'absolutisme et ils professaient pour l'économie politique des sympathies particulières ». Dans ce contexte, Molinari considère le moment favorable « pour aller plaider en Russie, avec leurs concours, la cause du *free trade* et des autres libertés économiques sinon politiques »¹²⁷. L'arrivée d'Alexandre II à la tête de l'empire russe et ses volontés de modernisation de l'État font souffler un vent réformateur sur la Russie auquel Molinari compte participer. Arrivé sur place, il écrit trouver « un débordement d'aspirations et de doctrines, toutes plus progressives les unes que les autres » et confesse se demander si son « libéralisme n'[a] pas baissé, si je [ne suis] pas devenu réactionnaire sans le savoir »¹²⁸. Devant cette fermentation intellectuelle remarquable, Molinari perçoit un grand avenir pour la science économique en Russie. « Je voyais déjà, confesse-t-il, l'économie politique dans l'attitude de l'archange Saint-Michel, le pied sur le dragon, abattant le monstre à triple tête du socialisme, du protectionnisme et du militarisme, président à la révolution sociale de la Russie et transformant le vaste empire des Tsars en une Salente économique ».

Depuis 1858, Molinari entretient des liens étroits avec le *Messenger russe*. Le premier article rédigé pour cette revue, traitant des conditions et du mécanisme du crédit bancaire, et relevé d'un avis élogieux de la rédaction : « Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que [...] M. de Molinari, un des économistes contemporains les plus remarquables [...] a exprimé le désir d'être un collaborateur permanent du « *Rousski Vestnik* » (*Le Messenger russe*). En dehors des articles plus ou moins étendus, écrits à notre invitation spéciale, il va nous communiquer de temps en temps un aperçu des actualités économiques ». De quelques lettres par an, Molinari envoie des articles à ses collaborateurs russes presque chaque semaine à partir de l'automne 1859. À travers ses contributions pour la presse russe, il réalise une propagande

¹²⁷ G. de Molinari, *Lettres sur la Russie*, Paris, Guillaumin, 1877, p. IX.

¹²⁸ *Ibid.*, p. X.

active de ses idées en faveur de la liberté économique. Dès son premier article, il écrit par exemple que « le monde économique, tout comme le monde physique, est dirigé par une loi naturelle de l'équilibre, qui y maintient l'ordre et le restaure lorsqu'il est troublé par des facteurs perturbants »¹²⁹. Il tient également à informer ses lecteurs russes de sa lecture de l'actualité européenne : il relaie la guerre de Napoléon III en Italie, les sessions du Parlement bruxellois, les nouvelles lois, mais également les manifestations scientifiques. En 1861, son ouvrage *Napoléon III, publiciste* est traduit et publié en russe par Mikhaïl Katkov.

L'arrivée en Russie de « l'économiste européen bien connu de nos lecteurs » est relayée dans les colonnes du *Messenger russe*. La notoriété de Molinari est déjà bien assise en Russie. Un banquet est donné en son honneur le 22 février à Saint-Pétersbourg par les économistes russes, saluant leur hôte « qui [a] répandu des semences fécondes sur notre sol peu défriché encore sous le rapport économique »¹³⁰. Les conférences données par Molinari sont un succès en termes de fréquentation : celles de Moscou rassemblent plus de 200 personnes, celles de Saint-Pétersbourg en compte environ 300, dont plusieurs ministres. Des comptes-rendus sont publiés régulièrement dans plusieurs revues¹³¹. L'accueil chaleureux de ce public choisi ne peut cependant cacher les nombreuses oppositions aux interventions de Molinari. Ce dernier relate lui-même une vive polémique avec les partisans protectionnistes de Moscou et Saint-Pétersbourg « qui [ont] discuté avec vivacité, quoi qu'avec convenance ses théories libre-échangistes ».

L'opposition la plus virulente aux idées professées par Molinari vient de la presse démocratique et radicale russe. C'est principalement *Le Contemporain*, une revue de gauche populaire dans les milieux étudiants et seconde revue russe par le nombre de ses abonnées, qui se montre le plus critique. En 1860, dans une Russie où le servage n'est pas encore aboli, le libéralisme de Molinari, déjà dépassé depuis 1848, apparaît à la jeunesse « trop peu social, trop bourgeois, trop peu démocratique et même trop peu régénérant »¹³², d'autant que nombre

¹²⁹ W. Ronin, « Un économiste belge dans la presse russe », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis. Journal of Belgian History*, 1993 ; Vol. 24, p. 328.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 342.

¹³¹ *Notre temps et l'Invalide russe*.

¹³² W. Ronin, « Un économiste belge dans la presse russe », *op. cit.*, p. 343.

d'intellectuels penchent déjà pour une solution révolutionnaire. Un des maîtres à penser de la démocratie radicale, Nikolai Tchernychevski, publie un compte-rendu largement ironique des conférences de Molinari dans *Le Contemporain* : « De Molinari est célèbre en Europe occidentale, mais encore plus célèbre chez nous. Par les caprices du sort, il est venu nous éclairer ». D'après lui, les interventions de Molinari, bien que fréquentées, n'ont fait aucune sensation. Tchernychevski ne se lasse pas de ridiculiser ses conférences tout au long de ses articles : « Est-ce possible que nous n'ayons aucune idée de l'économie politique avant de Molinari ? » « N'a-t-il jamais pensé, ce professeur, que dans cette Russie sauvage qu'il est venu civiliser, il y avait des gens qui n'étaient nullement en extase devant son autorité, et que sa visite en Russie ne sera d'aucun effet du tout ? »¹³³. Pendant ses conférences à Moscou et Saint-Pétersbourg, Molinari se confronte, en effet, à l'opposition des utopistes russes qui envisagent les questions économiques d'un point de vue social. Tchernychevski raille ouvertement les volontés de Molinari de « porter un coup mortel au socialisme » et se montre extrêmement critique à l'égard de ses idées. Selon lui, sa doctrine est « un fatras de lieux communs », « un verbiage creux » tout juste bon à sauvegarder l'ordre social injuste qui s'est installé en Europe ». Face aux doctrines de la démocratie radicale russe, les idées de Molinari sont le symbole d'un dogmatisme libéral largement dépassé ayant perdu tout contact avec la réalité et insensible aux souffrances éprouvées par les classes plus modestes ou laborieuses. À leurs yeux, il incarne une science dénaturée et cynique, cherchant à faire survivre l'ancienne société à travers des sophismes économiques abstraits et coupés de la vie réelle¹³⁴.

Les résultats des conférences menées par Molinari en Russie sont très mitigés. Sa propagande n'a pas atteint les objectifs qu'il escomptait. Elle n'a, en effet, ni participé à la formation d'une conscience publique ni orienté durablement le cours des réformes. Au surplus, sa doctrine est reçue d'un extrême à l'autre et témoigne de la fermentation intellectuelle que connaît la Russie du tsar Alexandre II : elle suscite soit l'admiration et la sympathie, soit la raillerie et le rejet. Malgré cette réception en demi-teinte, Molinari est un intermédiaire majeur entre la Russie et la Belgique pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. Relayant l'actualité belge, et plus largement européenne, il nourrit activement la critique libérale russe. A partir des années 1860, une curiosité des publicistes russes se développe pour la constitution de la

¹³³ *Ibid.*, pp. 343 – 344.

¹³⁴ *Ibid.*, pp. 340 – 345.

Belgique, considérée comme un modèle de constitution libéral. Les contributions de Molinari dans la presse russe contribuent à satisfaire ces curiosités et sont ainsi suivies avec attention par une partie de l'*intelligentsia*.

Chapitre 2 : De l'opposition à l'acceptation du Second Empire : le retour en France

Pendant la période qu'il passe en Belgique, Molinari ne cache pas son hostilité à l'égard du régime impérial de Napoléon III. C'est d'ailleurs le coup d'État du 2 décembre qui le pousse à s'exiler sur le sol belge. Dans ses contributions, il se montre très virulent à l'égard de la politique liberticide menée par l'Empereur. Les restrictions apportées à la liberté de parole, de presse et de réunions par Napoléon III sont autant de sujets d'oppositions sur lesquels il affronte la politique impériale.

La première partie du Second Empire est en effet caractérisée par une stricte pratique de l'autoritarisme. La nouvelle du coup d'État provoque une certaine agitation dans les départements du Centre et du Midi, dont Napoléon III exagère la portée pour s'assurer l'adhésion des conservateurs. Une vaste répression est confiée à des tribunaux extraordinaires : on compte près de 10 000 déportations, principalement en Algérie, 3000 internements et 1500 proscriptions visant surtout des républicains, comme Victor Hugo ou Edgar Quinet. La Constitution de 1852 établit un pouvoir fort, encore qualifié de républicain, mais que quelques modifications suffiraient à transformer en pouvoir impérial. Louis Napoléon Bonaparte est Président de la République pour 10 ans et concentre tous les pouvoirs entre ses mains : il possède l'exclusivité du pouvoir exécutif, ses ministres ne dépendant que de lui, et une très large partie du pouvoir législatif, le monopole de l'initiative des lois lui appartenant également. Les trois assemblées qui se partagent le reste du pouvoir législatif n'ont que très peu de liberté d'action et sont dépendantes du pouvoir exécutif. Deux d'entre elles sont directement nommées par ce dernier : le Sénat¹ veille au respect de la Constitution et peut la modifier par sénatus-consulte, le Conseil d'État prépare et présente les projets de loi. La dernière assemblée, le Corps législatif, est élue au suffrage universel masculin pour 6 ans, mais sa désignation, son organisation et son activité sont contrôlées au point de la réduire à un simple organe à voter les

¹ Le Sénat compte de 80 à 150 membres. Les sénateurs sont désignés sans condition et à vie par l'empereur. Ils sont inamovibles. Les cardinaux, maréchaux et amiraux sont membres de droit.

lois et le budget. Les débats sont résumés par le président de l'Assemblée au sein d'un procès-verbal officiel et Napoléon III supprime même la tribune afin d'écartier les effets d'éloquences.

Fort de ces premiers succès, le prince-président prépare rapidement l'opinion à la restauration impériale. La perspective d'une dictature impériale et belliqueuse effraie cependant les gouvernements étrangers et les milieux d'affaires, tous deux attachés au maintien de la paix. Si l'Europe accepte le coup d'État du 2 décembre, c'est à condition que Louis-Napoléon Bonaparte se contente de son titre de Président de la République. Pour apaiser ces inquiétudes, il entame une tournée à travers la France dès l'automne 1852. Celle-ci est particulièrement bien préparée par le ministre de l'Intérieur, le Duc de Persigny, et les préfets². Le 9 octobre 1852 à Bordeaux, département dans lequel le baron Haussmann est préfet, Louis-Napoléon Bonaparte proclame devant la foule « L'Empire, c'est la paix »³. Dès son retour à Paris, *Le Moniteur* enjoint le Sénat à modifier la nature du régime. Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 propose au suffrage universel « le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon ». Le 21 novembre, par consultation plébiscitaire, les Français se prononcent massivement en faveur du rétablissement de l'Empire à 7 824 000 « oui » contre 253 000 « non »⁴. La date anniversaire du coup d'État, le 2 décembre 1852, est choisie pour la proclamation de l'Empire. Napoléon III se fait accorder par la même occasion des pouvoirs supplémentaires : le droit exclusif de conclure des traités de commerce et la mise en train des travaux publics.

² Des instructions très précises sont données par le ministre aux préfets : « Dans mes instructions précédentes, je vous ai invité à convoquer toutes les municipalités de votre département. Faites faire sans perdre un instant, pour les distribuer à chacune d'elles, des drapeaux sur lesquels il y aura écrit d'un côté : vive l'Empereur ! et de l'autre : vive Napoléon III ! et quand elles défilèrent devant le Prince, laissez-les crier. Faites de même pour les arcs de triomphe ; que les mots : Vive l'Empereur ! et vive Napoléon III ! y soient inscrits en grandes lettres. Dirigez vos préparatifs dans le plus grand secret ; et quand le jour sera venu, envoyez-moi d'heure en heure, par le télégraphe, les détails de ce qui se passera ».

³ « Jamais le peuple n'a témoigné de manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations de l'avenir, en consolidant dans la même main un pouvoir qui lui est sympathique [...] Il sait qu'en 1852, la société courait à sa perte ; il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau [...] Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire. Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire c'est la guerre. Moi je dis : l'Empire c'est la paix. C'est la paix, car le France le désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille ».

⁴ Soit environ 96 % des suffrages exprimés en faveur du « oui », contre un peu moins de 4 % de « non », sur lesquels on compte 20 % d'abstention.

Le gouvernement s'attaque aux libertés publiques pour réduire l'opposition au silence. Il étouffe la liberté de parole. La presse est strictement encadrée : en plus des entraves financières et de l'impossibilité de fonder un journal sans une autorisation spéciale, le gouvernement se sert de l'avertissement. Celui-ci peut aller de la simple suspension à la suppression du journal pour tout article qui déplairait aux autorités. Le théâtre et la littérature sont également sous le joug de la censure. Les tribunaux pourchassent les publications considérées immorales ou dangereuses. Parmi les affaires les plus marquantes, on compte celle de *Madame Bovary*, des *Fleurs du Mal* et la pièce de théâtre de *Lorenzaccio*, inspirée du drame d'Alfred de Musset. L'Université est strictement encadrée par le ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Fortoul. Il en révoque les libéraux, comme Jules Michelet et Victor Cousin, supprime l'agrégation d'histoire et de philosophie et pourchasse les professeurs quarante-huitards. Enfin, la liberté de réunion est également interdite, même en période électorale. Ces dernières sont d'ailleurs entièrement maîtrisées par l'exécutif afin de faire taire l'opposition : choix du scrutin uninominal à deux tours, découpage des circonscriptions de manière à donner la prépondérance aux voies paysannes pénétrées par le mythe napoléonien et surtout pratique de la candidature officielle. À chaque élection, le gouvernement propose son candidat qui reçoit tout l'appui de la machine administrative. Le préfet joue un rôle majeur dans le conditionnement politique et offre ainsi tous les moyens d'éditions et de publications. Les candidats du gouvernement peuvent, en toute liberté, poser des affiches, distribuer des brochures et faire pression sur les électeurs, d'autant que le secret du vote n'est que peu respecté.

Le régime mis en place par Napoléon III est un régime complexe, aux influences multiples comme le témoigne l'entourage de l'Empereur. Il contracte, en 1853, un mariage avec une comtesse espagnole, Eugénie de Montijo. La nouvelle impératrice, attachée à la défense des intérêts conservateurs et catholiques, se heurte au cousin de l'Empereur, le prince Napoléon-Jérôme se proclamant républicain et anticlérical. Ce dualisme se retrouve également chez les conseillers et ministres de Napoléon III : le libéral Charles de Morny, président du corps législatif, s'oppose aux très autoritaires Eugène Rouher, Duc de Persigny et Pierre Jules Baroche. Le Second Empire est un régime autoritaire dans ses moyens tout en revendiquant s'appuyer sur le consentement national. Or, la souveraineté populaire se trouve limitée à l'exercice des plébiscites. D'essence monarchique, le régime a pour adversaire direct les républicains, mais ne rallie pas pour autant les monarchistes, les légitimistes demeurant attachés au droit divin et les orléanistes, autour de Thiers, au régime parlementaire. Ce dernier constitue

un point de jonction entre orléanistes et républicains modérés et soude l'opposition sur cette question. L'Empereur refuse néanmoins de voir dans le Corps législatif le représentant des intérêts de la nation. Seule la personne impériale incarne la souveraineté nationale et ne peut ainsi souffrir d'aucune opposition institutionnelle. Le Corps législatif ne constitue, aux yeux du pouvoir, que la défense des intérêts locaux.

L'Empire, s'appuyant abondamment sur la crainte du socialisme régnant autant chez les masses que dans une partie des élites, rallie la majorité des Français⁵. Le retour au calme après les hésitations de la IIe République est salué par une partie de la population d'autant plus facilement que la France traverse une période de prospérité économique servant la politique impériale. En outre, Napoléon III s'appuie largement sur la légende napoléonienne pour asseoir sa popularité. Il cultive l'image de son oncle comme propagateur des idées révolutionnaires et gloire française. Loin de constituer une mascarade uniquement vouée à obtenir l'assentiment populaire, l'Empereur est fermement convaincu par la démocratie césarienne qu'il met en place. Dans une de ses œuvres de jeunesse, *Les idées napoléoniennes* publié en 1839, il écrit ainsi : « Dans un gouvernement dont la base est démocratique, le chef seul a le pouvoir gouvernemental »⁶. Molinari mène une dénonciation active de la politique impériale et s'emploie à saper les fondements idéologiques sur lesquels s'appuie le Second Empire. L'objet principal de son combat, l'évènement qu'il tente savamment de démonter n'est autre que la Révolution française. À cette occasion, Molinari nous livre sa lecture du phénomène révolutionnaire et plus particulièrement celle de 1789.

Section 1 : Une dénonciation économique de la révolution

Molinari s'oppose à la propagande politique mise en place par Napoléon III et se montre très hostile à l'égard du régime impérial. Cette hostilité se manifeste à travers une condamnation

⁵ Voir A. Romieu, *Le spectre rouge de 1852*, Paris, Ledoyen, 1851.

⁶ L. N. Bonaparte, *Les idées napoléoniennes*, Paris, Paulin, 1839, p. 53.

particulièrement virulente du phénomène révolutionnaire. Dès 1852, il publie en Belgique *Des révolutions et du despotisme, envisagés au point de vue des intérêts matériels*, véritable pamphlet antirévolutionnaire, dans lequel il dénonce vigoureusement le coup d'État du 2 décembre. Tirant les conséquences de la révolution de 1848, il tente de démontrer que les révolutions ne sont autre chose que des ruines économiques ne pouvant jamais être à l'origine d'un régime véritablement libéral. Selon lui, tout procédé révolutionnaire accouche nécessairement d'un régime despotique. À son habitude, Molinari privilégie la démarche économique. Il dresse alors un bilan comptable des actifs et des passifs de la période révolutionnaire de 1789 pour arriver à la conclusion que toute révolution est une banqueroute, un frein sur la route du progrès. Il écrit ainsi : « Les historiens qui ont raconté les événements de la Révolution française ne possédaient, pour la plupart, que des notions économiques incomplètes ou superficielles. Aussi se sont-ils abstenus de la juger au point de vue économique. Aucun ne s'est avisé de dresser le bilan de la révolution [...] Permettez-moi de vous donner une simple esquisse de ce bilan monstrueux. Permettez-moi de jeter un simple coup d'œil sur le passif de la révolution de 1789 et sur son actif. Cet aperçu vous fera comprendre mieux que toute autre démonstration pourquoi les économistes ne sont pas révolutionnaires »⁷. Pour Molinari, le passif de la Révolution française dépasse largement son actif : « Ainsi donc deux à trois-millions d'hommes sacrifiés dans les luttes civiles ou dans les guerres étrangères ; vingt ou trente milliards au moins prélevés sous forme d'impôts, d'emprunts, de confiscations, de réquisitions, de contributions de guerre pour subvenir aux frais de cette gigantesque boucherie d'hommes, sans parler des capitaux consommés dans l'inaction, par suite de la crise révolutionnaire ; voilà, au seul point de vue des intérêts matériels, le *passif* de la Révolution française »⁸. Il conclut alors simplement son analyse économique de la Révolution française : « C'est une banqueroute politique, comme peut-être le monde n'en a jamais vu »⁹.

Une dizaine d'années plus tard, Molinari poursuit sa condamnation du régime impérial et du phénomène révolutionnaire à travers une biographie de l'empereur. Il publie ainsi en 1861 : *Napoléon III, publiciste : sa pensée cherchée dans ses écrits*. À travers cette biographie, Molinari prononce une vaste critique du régime impérial et s'attaque directement à la personne

⁷ G. de Molinari, *Les révolutions et le despotisme envisagés au point de vue des intérêts matériels*, Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1852, p. 91.

⁸ *Ibid.*, p. 105.

⁹ *Ibid.*, p. 115.

de l'Empereur. Napoléon est, en effet, un personnage mystérieux que les Anglais ont nommé « Le Sphinx ». Son passé est fait de contraste. Né à Amsterdam en 1808 du mariage de Hortense de Beauharnais avec Louis Bonaparte, il est élevé en Suisse après la chute de l'Empire par un précepteur aux idées révolutionnaires. Il participe aux insurrections italiennes en 1831, réalise deux tentatives de coup d'État, à Strasbourg en 1836 et à Boulogne-sur-Mer en 1840, toutes deux mal préparées. En 1839, il publie ses *Idées napoléoniennes*, ouvrage dans lequel il expose sa philosophie politique inspirée d'un bonapartisme teinté de romantisme. Napoléon III est, en même temps, parfaitement conscient des nouveaux problèmes économiques et sociaux issus de la révolution industrielle, qu'il observe lors d'un voyage en Angleterre en 1846. Montrant un intérêt marqué pour la question sociale, il écrit en 1844 *De l'extinction du paupérisme*.

Avec cette biographie, Molinari entend résoudre le mystère de la politique impériale grâce à l'analyse des œuvres de jeunesse de l'Empereur, en premier lieu desquelles, *Les Idées napoléoniennes*. Dans cet ouvrage, Napoléon III encense l'œuvre accomplie par son oncle comme continuateur et propagateur de la Révolution. Molinari saisit l'occasion pour se prononcer une fois de plus sur la Révolution française. Selon lui, 1789 n'a pas été une révolution libérale, elle porte, au contraire, « le plus haut cachet du despotisme ». À ses yeux, l'idéal révolutionnaire ne représente pas un idéal de liberté moderne. Ce libéralisme révolutionnaire, dont Napoléon III se fait le porteur, est anachronique, en rupture avec les besoins de la société industrielle que Molinari sacralise dans la formule du laisser-faire.

§ 1 : La liberté des Modernes contre la liberté révolutionnaire

La politique impériale, du fait de ses influences multiples, apparaît mystérieuse à de nombreux contemporains. En effet, selon Molinari, l'Empereur mène une politique « tour à tour conservatrice et révolutionnaire, pacifique et guerrière ». « Où va l'empereur Napoléon III ? » s'interroge-t-il¹⁰. Pour Molinari, un élément de réponse peut se trouver dans l'un des écrits de

¹⁰ G. de Molinari, *Napoléon III, publiciste : sa pensée cherchée dans ses écrits, analyse et appréciation de ses œuvres*, Bruxelles, A. Lacroix, Van Meenen et Cie, 1861, p. VI.

jeunesse de Napoléon III, *Des idées napoléoniennes*, écrit qui permettrait de trouver le fondement idéologique de sa politique. Après avoir procédé à une analyse approfondie de l'ouvrage, Molinari conclut sans appel que ce dernier renferme « l'apologie la plus complète, la plus habile et la plus enthousiaste, tout à la fois, qui a été faite du régime impérial, considéré comme le gouvernement type de la révolution, comme l'instrument chargé de traduire en fait, soit en France, soit dans le reste du monde, la pensée révolutionnaire ». Napoléon III apparaît à Molinari comme l'exécuteur testamentaire de la Révolution française. À ses yeux, sa politique ne fait que mettre en œuvre les principes promus pendant la Révolution.

Selon Molinari, l'Empereur travaille à réaliser l'idéal politique de son oncle et veut assurer la mise en place du gouvernement type de la Révolution française¹¹. Or, Molinari s'oppose à cet idéal et expose, à cette occasion, sa propre conception de la liberté, très largement inspirée de la liberté des Modernes définie par Benjamin Constant. Molinari défend, en effet, une conception négative de la liberté se résumant dans la formule du laisser-faire : l'absence d'entraves juridiques suffit à garantir le libre exercice des capacités individuelles. La liberté se résume ainsi à l'absence de contraintes externes que l'État doit se contenter de garantir en exerçant un simple pouvoir policier. Selon cette conception, « la Révolution française n'a pas été, à proprement parler, une révolution libérale » et ne peut, à ses yeux, constituer un modèle politique ou idéologique¹². À ce titre, seul le travail de l'Assemblée Nationale Constituante et la rédaction de la Constitution de 1791 peuvent être considérés comme répondant à cet idéal de liberté moderne¹³. Le reste de l'œuvre révolutionnaire est, aux yeux de Molinari, antilibéral. Les lois de la Convention, par exemple, « portent au plus haut degré le cachet du despotisme ». Le programme défendu par les membres du comité de salut public, censé sauver la Révolution et instituer une véritable liberté est l'opposé d'un programme libéral. Il ne contient, selon Molinari, que « des tendances égalitaires, des réminiscences de Platon, avec un appétit

¹¹ Le gouvernement type de la Révolution française pour Molinari est un gouvernement autoritaire, despotique et tentaculaire, gouvernement dont le Premier Empire est un parfait modèle.

¹² Il ajoute : « C'est que la liberté, telle que nous l'entendons de nos jours, et qui consiste dans le *laisser-faire* en matière de culte, d'enseignement, de beaux-arts, de travaux publics, d'industrie, de commerce, etc., ne comptait qu'un bien petit nombre de partisans », G. de Molinari, *Napoléon III, publiciste : sa pensée cherchée dans ses écrits, analyse et appréciation de ses œuvres, op. cit.*, p. 55.

¹³ « Sans doute, l'Assemblée constituante, composée de l'élite intellectuelle de la France avait proclamé de grands principes de liberté, et elle en avait même réalisé quelques-uns, elle avait établi la liberté de l'industrie et du commerce à l'intérieur, la liberté de la presse et de l'association, la liberté de l'enseignement et des cultes, quoiqu'en maintenant une certaine organisation gouvernementale de l'enseignement et des cultes », *Ibid.*, p. 55.

fortement accusé de domination sur les autres peuples » en contradiction complète avec les principes du libéralisme moderne. L'exemple du programme défendu par Babeuf est particulièrement révélateur de cette tendance aux yeux de Molinari. En effet, « selon Babeuf [...] [la république] doit réaliser le bonheur commun en faisant entrer les propriétés des particuliers dans le domaine public et en établissant la communauté des biens ». Ce programme communiste ignore « la liberté réelle [...] la liberté telle que la race anglo-saxonne commence à la comprendre et à l'appliquer »¹⁴. Cette liberté, comprise et pratiquée par les révolutionnaires, est, pour Molinari, viciée, car composée des mêmes ingrédients que ceux composant le despotisme, savoir « l'intervention du gouvernement dans tout le domaine de l'activité humaine, la restriction de la libre initiative des gouvernés au profit du monopole des gouvernants ».

Pour Molinari, c'est sur cette erreur de compréhension des fondements de la liberté que reposent les erreurs commises par la Révolution. Il affirme ainsi : « la Révolution française prise dans son ensemble n'a donc pas été une révolution libérale, et ce serait une grave erreur que de prendre le mot liberté dont se servaient les révolutionnaires dans l'acception que nous avons l'habitude de lui donner aujourd'hui. La liberté pour eux c'était l'affranchissement de la tutelle des classes aristocratiques ; mais ce n'était point l'affranchissement de toute tutelle ». La liberté révolutionnaire est interventionniste. Elle chargée de réalisations actives, le politique, y jouant un rôle essentiel, est un acteur majeur dans la direction de la société. Au contraire, Molinari défend une liberté négative, un laisser-faire impliquant un retrait du politique et la primauté de la sphère privée, de l'initiative individuelle. C'est cette promotion de la liberté révolutionnaire et interventionniste, cette erreur grossière dans la définition de la liberté, qui a progressivement conduit à l'augmentation des attributions du gouvernement. Aux yeux des révolutionnaires, « comme à ceux des socialistes modernes leurs successeurs, la société ne pouvait se passer d'une direction, d'une tutelle de tous les instants sans tomber dans l'anarchie. On inclinait même volontiers à penser que plus cette tutelle serait étendue, plus le gouvernement multiplierait ses attributions, et substituerait son action à celle de l'initiative individuelle, plus la nation considérée comme mineure aurait de chances de prospérité et de bonheur ».¹⁵

¹⁴ *Ibid.*, p. 56.

¹⁵ Pour les différentes conceptions de la liberté, voir : B. Constant, *De la liberté des Modernes comparée à celles des Anciens*, Paris, Berg international, 2014 ; Berlin I., *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

À partir de ce schéma historique et philosophique, Molinari analyse le régime impérial de Napoléon I^{er}. Il affirme que c'est cet idéal de liberté révolutionnaire que l'Empereur tente de mettre en place après le coup d'État de l'an VIII : « Voilà la pensée de la Révolution française, et cette pensée, le Dictateur puissant et résolu qui substitua son autorité à l'anarchie du Directoire se chargea de la réaliser ». Cette inspiration conduit Napoléon I^{er} à la création d'une immense machine gouvernementale chargée de diriger la société civile à tous les niveaux, réduisant ainsi à néant la libre initiative. Molinari affirme alors : « [Napoléon I^{er}] s'occupa avant tout de réorganiser la tutelle gouvernementale, sans se préoccuper des atteintes qu'il portait à la libre activité morale, intellectuelle et matérielle des citoyens considérés, selon l'opinion générale, comme des mineurs ayant besoin d'être beaucoup gouvernés [...], mais en évitant soigneusement d'établir cette tutelle au nom d'une classe, de manière à ce que chacun pût aspirer à exercer un jour sa part de tutelle ou ce qui revient au même de despotisme de tous sur tous ». Pour réaliser cette tâche, Napoléon I^{er} s'est contenté de reprendre et d'uniformiser les mécanismes de l'Ancien Régime. Reprenant la thèse de Tocqueville¹⁶, Molinari affirme qu'il y a une continuité très claire entre la politique de l'Ancien Régime et la politique impériale et révolutionnaire : rétablissement des impôts, usage de la conscription, monopolisation de l'enseignement par l'État, réglementations commerciales, protectionnisme, entrave à la liberté du travail (livret ouvrier et interdiction des coalitions), restrictions extrêmes des libertés publiques, etc.¹⁷. 1789, loin de constituer une rupture, n'a fait que reprendre et continuer l'héritage de l'Ancien Régime.

Aux yeux de Molinari, Napoléon I^{er} est le représentant le plus éminent des principes et idées de la Révolution française¹⁸. Cependant, cet idéal napoléonien ne peut constituer un idéal de liberté moderne. La liberté révolutionnaire est devenue anachronique, elle ne correspond plus à la configuration de la société industrielle. « L'idéal napoléonien, affirme Molinari, c'est une

¹⁶ Alexis de Tocqueville privilégie une lecture à long terme de la Révolution Française et réduit ainsi la portée des changements dont la Révolution s'est revendiquée. Voir, F. Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 173 – 211.

¹⁷ G. de Molinari, *Napoléon III, publiciste : sa pensée cherchée dans ses écrits, analyse et appréciation de ses œuvres*, pp. 57 et suivantes.

¹⁸ Il écrit ainsi, « son panégyriste est donc dans le vrai lorsqu'il le représente comme résumant et appliquant la pensée de la révolution ; autrement dit la sagesse de son époque et de son pays. Napoléon, en effet, n'a pas fait autre chose. », *ibid.*, p. 62.

administration immense embrassant toute la sphère dans laquelle se meut l'activité humaine qu'elle dirige en la modérant ou en l'accélégrant à son gré ; c'est un despotisme tutélaire, exercé au nom de tous et qui pèse également sur tous. Ce pouvait être [...] l'idéal d'une révolution entreprise contre une classe privilégiée [...] ce ne peut être l'idéal d'une époque où la science fondée sur l'expérience démontre chaque jour avec plus de force et de clarté que la tutelle gouvernementale, fut-elle exercée également sur tous et au nom de tous, n'en est pas moins un fardeau écrasant et une cause permanente de retard»¹⁹. L'œuvre de la liberté consiste au contraire « à débarrasser peu à peu les masses des liens qui les meurtrissent sous prétexte de les protéger, en faisant une part de plus en plus en large à la liberté de l'individualité humaine ». Ainsi, Napoléon III, se voulant l'exécutant des *Idées napoléoniennes*, est en inadéquation avec les besoins de la société industrielle. Molinari soutient, en effet, que « si Napoléon I^{er} était de son temps en établissant que régime que nous venons d'esquisser à grands traits ; l'auteur des *Idées napoléoniennes*, écrivant quarante ans après, était en retard du sien ».

À partir de sa dénonciation de la politique impériale et du régime du Second Empire, Molinari arrive à une critique de la Révolution française. Les fondements idéologiques de la politique de Napoléon III sont, selon lui, à chercher dans l'œuvre de la Révolution française. Il assimile ici entièrement Révolution française et période napoléonienne qu'il traite comme un seul bloc. Sous cet angle, il peut affirmer que 1789 n'a pas été une révolution libérale au sens moderne du terme. Traditionnellement, la lecture libérale de la Révolution française approuve l'œuvre de l'Assemblée constituante et la Constitution de 1791 et condamne la Terreur et l'Empire. Molinari dépasse cette lecture : s'il salue le travail libéral de l'Assemblée constituante, il condamne entièrement l'œuvre de la Révolution française²⁰. Ce traitement d'une pièce, Molinari le fonde sur la conception de la liberté. C'est, en effet, sur la base de la défense d'une liberté révolutionnaire qu'il peut analyser sous le même angle la Convention et le Premier Empire et faire de Napoléon I^{er} et du régime impérial le modèle politique et idéologique de la Révolution française. À partir de cette assimilation, Molinari aborde les différentes conceptions de la liberté. Selon lui, la liberté révolutionnaire correspond à la liberté des Anciens, une liberté consistant à assujettir l'individu à la collectivité. Cette liberté est anachronique pour Molinari dans la mesure où elle ne répond pas aux besoins de la société industrielle. À ce titre, le régime

¹⁹ *Ibid.*, p. 62.

²⁰ Concernant les résultats de la Révolution, il rejoint ici aussi l'analyse que Tocqueville consistant à affirmer que l'édifice de l'Ancien Régime serait tombé progressivement en désuétude.

impérial du Second Empire est tout à fait caractéristique de ce type de liberté et est donc, lui-même, anachronique, inadapté aux nécessités de l'industrie. À la société moderne issue de la révolution industrielle doit correspondre une certaine organisation politique. En effet, la liberté moderne, que Molinari qualifie de « réelle », est une liberté négative, consistant dans une absence d'entraves juridiques résumée dans la formule physiocratique : laisser-faire, laissez-passer. À travers cette défense d'une liberté négative, Molinari promeut un État minimal chargé d'assurer la protection des propriétés privées et de la libre initiative. Il condamne sans appel la liberté révolutionnaire dans laquelle l'État prend la direction de la société. Celle-ci conduit à un interventionnisme outrancier et, *in fine*, à un despotisme tutélaire, que celui-ci émane du peuple ou soit exercé en son nom. Selon lui, la liberté est strictement individuelle et ne peut se réaliser que dans l'espace privé. L'œuvre de la liberté consiste à défaire les entraves liant encore l'activité humaine, à faire primer la sphère privée sur la sphère publique, à réduire les fonctions de l'État pour laisser jouer les intérêts privés.

§ 2 : L'opposition de Molinari au mouvement des nationalités

Tout au long de l'année 1861, dans les colonnes de *L'Économiste belge*, Molinari dénonce vigoureusement le soutien que Napoléon III apporte aux mouvements des nationalités, principalement la campagne qu'il mène pendant la guerre d'Italie. Selon lui, ce mouvement s'opérant par des actions révolutionnaires violentes et des guerres coûteuses ne peut constituer un progrès pour les peuples opprimés par les grandes puissances européennes. Les révolutions et les guerres ne sont pas, selon lui, un moyen de conquérir la liberté. Cette conquête ne peut, en effet, être le résultat d'une politique violente qui serait nécessairement liberticide. Aux yeux de Molinari, seule la voie réformatrice et pacifique peut conduire à l'avènement d'une ère résolument libérale.

L'Empereur apporte un soutien positif au mouvement des nationalités. Ayant vécu en Allemagne et combattu en Italie, Napoléon III connaît les aspirations unitaires des peuples que l'échec des soulèvements de 1848 n'a pas réussi à réduire au silence. Convaincu que les

nationalités triompheront, il désire que la France s'en fasse la protectrice²¹. Elle en tirera un crédit moral et peut être des avantages matériels et territoriaux qui effaceront le souvenir douloureux des traités de 1815 et participeront à relever le prestige national. L'Empereur croit fermement que cette œuvre peut être réalisée dans la paix en convainquant les dirigeants étrangers que l'attitude de la France est pleinement désintéressée, en organisant une vaste zone de libre-échange et en réunissant des Congrès qui préluderaient l'unification politique du continent au sein de laquelle la France tiendrait une place centrale. Napoléon III et ses conseillers sont fermement attachés à cette idée²².

Jusqu'en 1860, l'Empereur remporte des succès significatifs en Orient en conciliant, avec difficultés, son soutien aux nationalités et la politique d'équilibre européen. Les Anglais, jugeant leurs intérêts menacés par les activités de Nicolas I^{er} des Balkans jusqu'à l'Inde, renouent l'Entente cordiale en s'alliant à la France. Cette dernière sort ainsi de son isolement diplomatique. En s'opposant à l'expansion de la Russie, Napoléon III se fait le défenseur des catholiques et affermit l'influence traditionnelle de la France dans le bassin oriental de la Méditerranée. En effet, son soutien à l'Empire ottoman face à l'Empire russe est lié à la reconnaissance de droits importants pour les chrétiens²³. Nicolas I^{er}, par l'intermédiaire de Menchikov en 1853, espère obtenir l'annulation de Convention de Londres de 1841 fermant les Détroits aux navires de guerre ainsi que la reconnaissance d'un protectorat sur les chrétiens orthodoxes des Balkans, faisant ainsi de l'Empire ottoman un vassal de la Russie et bouleversant l'équilibre européen. Les négociations échouent cependant. La France et l'Angleterre s'engagent dans la guerre de Crimée en mars 1854 et dirigent rapidement leur attaque contre Sébastopol. Après la prise de la redoute de Malakoff par le général Mac-Mahon, les Russes évacuent la place forte en septembre 1855. Le nouveau tsar Alexandre II décide de

²¹ Il se réfère directement au *Mémorial de Sainte-Hélène* dans lequel Napoléon I^{er} écrit : « Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont morcelés les révolutions et la politique [...] J'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation [...] Cette agglomération arrivera tôt ou tard, par la force des choses ; l'impulsion est donnée [...] Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples se trouvera à la tête de toute l'Europe ».

²² Dans un discours du 16 mars 1867, Eugène Rouher s'en montre convaincu : « Les nationalités, cette grande œuvre du temps, des conditions géographiques, de la fusion des races vaincues avec les races victorieuses, de l'identité des intérêts, de l'identité des mœurs, de la communauté des joies et des douleurs, les nationalités ne continueraient plus à s'agréger ? [...] Lorsque nous reconnaissons qu'une nation est vigoureusement constituée, qu'elle est arrivée à une unité réelle et homogène, nous ne cherchons pas à la contester ni à la détruire ».

²³ Entre 1850 et 1852, il intervient déjà avec succès en faveur des catholiques auxquels les Grecs orthodoxes disputaient la garde des Lieux saints de Palestine.

mettre fin aux hostilités. Le Congrès de Paris donne lieu à la signature d'un traité en mars 1856 et fixe les conditions de la paix : l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman est garantie par les grandes puissances, mais celui-ci doit accorder l'autonomie aux principautés danubiennes et assurer l'égalité entre chrétiens et musulmans. Napoléon III triomphe sur tous les plans : le souvenir du Congrès de Vienne est en partie effacé et la France peut espérer redevenir un pilier de l'Europe ; alliée de l'Angleterre, elle mérite la sympathie russe pour sa modération dans la victoire. Elle devient surtout la championne désintéressée des nobles causes et en profite pour réaffirmer ses volontés de paix. Elle aide les principautés danubiennes à s'unir pour former un nouvel État, la Roumanie. Au sein de l'Empire ottoman, elle protège les nationalités serbes et crétoises en envoyant une expédition en Syrie pour défendre les chrétiens en 1860 et 1861 ; elle y favorise les essais de réformes administratives et étend son influence intellectuelle. L'opération est un succès pour le régime impérial.

C'est particulièrement la politique menée en Italie par l'empereur qui suscite de vives oppositions chez Molinari. L'Empereur avait déjà montré sa sympathie pour la cause italienne. Après l'attentat d'Orsini en janvier 1858²⁴, il décide l'intervention. Lors d'une entrevue secrète avec Cavour à Plombières, ils prévoient la guerre contre l'Autriche afin de libérer l'Italie des Alpes jusqu'à l'Adriatique et assurer son rattachement au Royaume du Piémont-Sardaigne. Elle formera alors une confédération de quatre États (un royaume septentrional, un royaume de l'Italie centrale, le royaume des Deux Sicile et le reste aux États pontificaux). En récompense de son appui militaire, la France recevrait la Savoie et Nice. Ces accords de Plombières sont ratifiés l'année suivante et subordonnent l'intervention de la France à un acte agressif de l'Autriche. Début 1859, la guerre semble imminente et le Piémont multiplie les provocations. Mais Napoléon III hésite devant les réticences des milieux d'affaires français et l'hostilité de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il cherche un règlement par voie diplomatique et tente d'organiser un Congrès européen lorsque l'Autriche envoie un ultimatum au Piémont et engage les hostilités le 27 avril 1859. La guerre est courte et confuse. La campagne française donne lieu à une improvisation désordonnée, mais permet, malgré tout, l'obtention de victoires à Magenta, Milan et Solferino. Cette dernière victoire non décisive fait prendre conscience à Napoléon III du niveau d'impréparation de son armée. Il est également confronté à des enjeux

²⁴ Le 14 janvier 1858, l'italien Orsini lance sur le cortège impérial trois bombes qui font une dizaine de morts et 150 blessés.

politiques et diplomatiques déterminants : le mouvement révolutionnaire se propage en Italie et menace les États pontificaux, créant un profond mécontentement chez les catholiques, mécontentement relayé par l'Impératrice. La Prusse, inquiète d'une agression française, mobilise la Diète de Francfort et propose une intervention sur le Rhin. Dans ces conditions et malgré l'indignation des patriotes italiens, Napoléon III propose une suspension d'armes à François-Joseph I^{er} et signe l'armistice de Villafranca le 12 juillet, donnant lieu au Traité de paix de Zurich le 10 novembre 1859. Le Piémont, mécontent, reçoit la Lombardie au lieu de la Vénétie. Les patriotes de l'Italie centrale s'opposent au retour des princes qu'ils ont chassés dès le début du conflit, rendant l'application des mesures du traité impossible. Napoléon III n'ayant pu tenir son engagement de libérer l'Italie jusqu'à l'Adriatique renonce à la Savoie et Nice. Cavour, furieux, démissionne. Les révolutionnaires réussissent toutefois à s'organiser à Parme, Modène, en Toscane et dans la Romagne pontificale où Cavour les encourage à faire élire des assemblées constituantes. Ces dernières votent l'union au royaume du Piémont, d'août à septembre 1859. Napoléon III, surpris, par la vigueur du sentiment unitaire, intervient dans une brochure, *Le Pape et le Congrès*, dans laquelle il conseille au pape Pie IX de renoncer à ses États. Cavour négocie ainsi le traité de Turin en mars 1860 : le Piémont annexe l'Italie centrale, la France reçoit finalement Nice et la Savoie. Après consultations plébiscitaires, les populations approuvent la décision²⁵. La révolution italienne est achevée en 1861 grâce à la collaboration de Napoléon III et de Cavour qui contribue à accélérer le processus d'unification de l'Italie.

Se penchant sur la question des nationalités après le début de la campagne italienne, la Société d'économie politique belge met à l'ordre du jour de sa réunion du mois de décembre 1860 la question suivante : « Les révolutions et les guerres peuvent-elles servir la cause du progrès ? » Molinari répond de manière négative et se positionne sur le cas de la guerre italienne. Se déclarant l'ennemi du procédé des guerres et des révolutions, il affirme que ce sont les plus grands adversaires de la cause du progrès. Il s'oppose ainsi à la guerre d'indépendance italienne soutenue par Napoléon III, qu'il nomme ironiquement « l'émancipateur des peuples ». « La guerre d'Italie ne devait pas durer plus de 6 mois, déclare-t-il, et après deux ans elle menace de recommencer à nouveau ; elle a déjà coûté des sommes énormes et des milliers de vies, et si elle réussit, elle mettra la révolution à l'ordre du jour en Europe : nous aurons la

²⁵ Le rattachement était approuvé à 99% pour Nice, 99,8% pour la Savoie. Q. Deluermoz, *Le crépuscule des révolutions : 1848 – 1871*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 235.

révolution de Hongrie, d'Irlande, etc. nous serons épuisés de sang et d'argent, pour tomber enfin dans le despotisme, car c'est là qu'aboutissent les trois quarts des révolutions ». Molinari s'oppose fermement à toute politique guerrière, industrie coûteuse et ne pouvant amener aucune forme de progrès sur le plan politique ou économique. Il considère, en effet, « que vu l'état de la civilisation, l'on doit conclure que le vieux procédé de la violence, des révolutions est usé, qu'il doit faire place à un procédé perfectionné et plus économique, celui de la persuasion, seul propre à nous donner le progrès à bon marché »²⁶.

Le premier numéro de l'année 1861 de *L'Économiste belge* s'ouvre sur l'opposition vigoureuse de Molinari à l'encontre du principe des nationalités. Il refuse de souscrire aux aspirations nationalistes des peuples sous le joug des grandes puissances européennes et nie tout fondement légitime à ce mouvement. Pour lui, la politique des nationalités se résume avant tout dans la création artificielle de groupements de populations. Il écrit dans *L'Économiste belge* : « Ainsi, dans ce système, tel individu devient Allemand, Italien ou Français, selon qu'il habite sur la rive droite ou sur la rive gauche du Rhin, sur le versant oriental ou sur le versant occidental des Alpes. Les nations sont des bancs d'homme, dont on peut tracer les limites comme s'il s'agissait de bancs d'huîtres ». Molinari réalise, à cette occasion, un parallèle curieux entre nationalités et socialisme. La politique des nationalités n'est, à ses yeux, qu'une extension du socialisme à la sphère politique. Les deux sont pleinement assimilables au regard des buts proposés et des moyens employés. Selon lui, le socialisme économique de 1848 « se proposait pour but le progrès, opéré par voie d'intervention gouvernementale », il recourait ainsi « à la force, comme au moyen le plus expéditif [pour] imposer ses théories »²⁷. Il affirme alors que « le socialisme politique qui fleurit aujourd'hui en Europe, et qui a son principal foyer en France, n'est à l'examiner de près qu'une transformation du socialisme économique. Il se propose toujours pour but le progrès. Seulement au lieu de refaire la société, il veut simplement refaire la carte de l'Europe, et opérer un nouveau gouvernement de peuple ».

Dans sa critique, Molinari associe étroitement son opposition au mouvement des nationalités et son antiétatisme. C'est, selon lui, une exagération de l'importance de l'activité

²⁶ Le compte-rendu de la séance est publié dans *L'Économiste belge*, n° 52, 6^{ème} année, 29 décembre 1860.

²⁷ G. de Molinari, « Introduction à la septième année », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 1, 5 janvier 1861.

étatique qui a conduit à ce mouvement artificialiste. « N'est-ce point parce qu'on attribue une importance exagérée à la mission du gouvernement, parce que l'on se plaît à lui faire jouer le rôle de la Providence terrestre, que l'on attache une valeur si grande à la substitution d'un gouvernement à un autre », interroge-t-il. Ce problème serait rapidement jugulé si l'État se contentait d'une stricte exécution de ses fonctions régaliennes : « Supposons qu'aux yeux des masses, la mission du gouvernement consistât non point à faire la Providence, mais simplement à jouer le rôle d'un bon commissaire de police, se résignerait-on à dépenser des milliards et à verser des torrents de sang pour le changer ? ». En février 1861, toujours dans *L'Économiste belge*, il affirme que le principe des nationalités est une « utopie rétrograde [...] en train de bouleverser l'Europe, comme l'organisation du travail était le but que le socialisme économique invoquait pour bouleverser la France en 1848 »²⁸. À ses yeux, la guerre pour les nationalités est un socialisme politique, un jacobinisme ne pouvant constituer « la base d'une réorganisation politique de l'Europe ». « Nous n'avons pas foi, confesse Molinari, dans les œuvres du socialisme politique et nous craignons que les aventures dans lesquelles il a jeté l'Europe ne finissent par coûter cher à la civilisation. La « guerre pour une idée » est en ce moment localisée en Italie ; mais nul n'oserait affirmer qu'elle n'embrasera pas dans quelques mois toute l'Europe ; nul ne pourrait assurer non plus que cette guerre commencée pour l'affranchissement de l'Italie ne finira point par l'asservissement de la Belgique »²⁹.

Tout au long de ses contributions, Molinari établit une opposition de principe entre les idées de liberté et de révolution. Selon lui, la révolution, induisant l'usage de pratiques guerrières, ne peut conduire à la liberté. Dans un article qu'il consacre à ce sujet, il déclare ainsi que « la Révolution et la Liberté sont deux choses parfaitement différentes ». À ses yeux, les révolutions ne sont jamais libérales : « Est-ce que jamais les révolutionnaires ont brillé par leur libéralisme ? En France, la Convention, issue de la Révolution, n'a-t-elle pas guillotiné autant qu'elle l'a pu les libéraux de 89 ? Et, plus tard, en 1848, qu'y avait-il de commun entre la Révolution et la liberté ? »³⁰ Refusant tout principe révolutionnaire par les armes, Molinari ne soutient en aucun cas le mouvement des nationalités, que celui-ci se trouve en Italie ou en Pologne. « Pour ce qui nous concerne, écrit-il, nous sommes partout et toujours, hostiles à la

²⁸ G. de Molinari, « Le socialisme politique et l'utopie des nationalités », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 5, 2 février 1861.

²⁹ G. de Molinari, « Introduction à la septième année », *L'Économiste belge*, *op. cit.*

³⁰ G. de Molinari, « La liberté et la Révolution », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 19, 11 mai 1861.

révolution, soit qu'elle se présente sous les couleurs libérales ou démocratiques, et qu'elle se fasse au profit d'une bourgeoisie comme en Italie, soit qu'elle se présente sous les couleurs catholiques au profit d'une aristocratie comme en Pologne». La révolution est une ruine économique, une banqueroute qui sous couvert de nobles inspirations se limite à une guerre sanglante et coûteuse ne conduisant ni au progrès matériel ni au progrès intellectuel et moral. Il déclare ainsi « nous sommes donc sceptiques à l'endroit de ces bienfaits de la révolution, et nous demandons à examiner les colonnes de son débit et de crédit, nous faisons la balance de ce que chaque révolution rapporte [...] et de ce qu'elle coûte, et nous trouvons qu'il ne s'est pas fait depuis soixante-dix ans une seule révolution dont le passif matériel, intellectuel et moral n'ait dépassé l'actif»³¹. Ce bilan comptable Molinari l'a déjà réalisé en 1852 dans *Des révolutions et du despotisme, envisagés au point de vue des intérêts matériels*. Analysant les actifs et les passifs de la Révolution de 1789 et de l'Empire, il y concluait : « Quand on dresse le bilan de la Révolution française ; quand on considère d'une part les immenses ravages qu'elle a causés, les sacrifices d'hommes et de capitaux qu'elle a coûtés au monde ; quand on examine d'autre part les acquisitions presque tout illusoire ou précaires qui lui sont dues ; quand on balance son actif avec son passif on s'aperçoit [...] que l'affaire a été mauvaise pour la France, mauvaise pour l'humanité »³². Molinari dresse ainsi le même bilan pour février 1848 et conclut une fois de plus que « l'affaire a été mauvaise ».

L'attachement de Molinari pour la paix le conduit à rejeter en bloc tout procédé révolutionnaire, se concrétisant dans un état de guerre. Il oppose fermement les concepts de révolution et de liberté, la première ne peut jamais conduire à la seconde. La révolution est, bien au contraire, un frein au progrès, elle ne peut hâter l'avènement d'un régime de liberté. Les procédés révolutionnaires sont des ruines économiques, des faillites entravant la marche véritable du progrès qui ne peut se réaliser qu'au sein d'une démarche pacifique. Lors de la réunion de la Société d'Économie politique belge en décembre 1860, Molinari met en avant, par exemple, l'usage d'un procédé financier : le refus de l'impôt³³. Si, pour lui, la défense du

³¹ G. de Molinari, « Pourquoi nous ne sommes pas révolutionnaires », *L'Économiste belge*, 7^{ème} année, n° 45, 9 novembre 1861.

³² G. de Molinari, *Les révolutions et le despotisme envisagés au point de vue des intérêts matériels*, op. cit., p. 112.

³³ « Ne pourrait-on pas employer, par exemple, le refus de l'impôt ? Je suppose que le pouvoir ait recours aux voies de fait, à l'expropriation pour contraindre les citoyens à solder l'impôt : ce moyen réussira pour deux, pour dix, pour cent citoyens, mais il ne tardera pas à soulever l'indignation publique, et la force de l'opinion est

territoire nationale contre une invasion est un cas légitime de prise des armes, la reconquête de l'indépendance est fortement soumise à réserve. « Mais en admettant qu'un pays ait été conquis, déclare-t-il, tout en reconnaissant son droit à recouvrer son indépendance, peut-on dire qu'il soit toujours autorisé à employer la force pour la recouvrer ? ». Il affirme, en effet, que face à l'essor du commerce et la solidarisation des intérêts économiques internationaux, toute guerre perturbe les échanges et conduit tous les États, y compris ceux restant neutres dans le conflit, à la récession : « Les révolutions et les guerres agissent aujourd'hui vis-à-vis des tiers comme des industries dangereuses et insalubres, voilà ce qu'il ne faut pas oublier. D'autres droits se trouvent en présence [...] il faut compter avec eux ».

L'attachement au respect d'une stricte légalité et à un pacifisme favorable à la prospérité conduit Molinari à défendre en premier lieu les intérêts économiques et privés, ces derniers devant primer sur les intérêts politiques, nationaux et démocratiques³⁴. Ce positionnement suscite de vives oppositions de la part du *Journal d'Anvers*, une revue conservatrice belge. Soutenant la cause polonaise, le *Journal* écrit : « *L'Économiste* n'est pas de cet avis, nous le savons : toute révolution, lors même qu'il s'agit de sauver l'indépendance d'un peuple, lui est importune ; la paix universelle, la paix à tout pris au milieu des félicités universelles du *free trade* est le plus bel idéal de sa politique utilitaire. A ses yeux, le patriotisme et la justice seraient-ils une opération de tenue de livres, une question de droit et d'avoir ? »³⁵. Pour ses contemporains, Molinari offre une vision limitée du processus révolutionnaire et de la situation géopolitique de l'Europe du milieu du siècle, Europe en proie aux agitations des peuples luttant pour l'indépendance et la liberté au cœur des États soumis aux grandes puissances européennes. Il s'oppose vigoureusement au concept même de nationalité, celui-ci se présentant sous un aspect révolutionnaire, guerrier donc nocif pour la liberté et la prospérité. Le printemps des peuples est pourtant étroitement lié à l'idée de liberté, qui fait pleinement partie des aspirations

telle dans l'état actuel de la civilisation, que le pouvoir se verrait contraint de reculer », « Société belge d'économie politique : réunion du 25 décembre 1860 », *L'Économiste belge, op.cit.*

³⁴ Cette position est conforme à l'approche libérale de la question de la guerre. En effet, « le libéralisme, construit sur l'impératif de la conservation de soi, est incompatible avec toute idée d'un sacrifice du plus précieux des intérêts particuliers : la vie ». Dans ce cadre, le sacrifice du citoyen pour la patrie dans une guerre émancipatrice ou démocratique est sans objet pour les libéraux. Voir : E. Desmons, « La République belliqueuse : la guerre et la constitution politique de la IIIe République », *Revue Française d'histoire des idées politiques*, 2002/1, n°15, pp. 116 – 121.

³⁵ L'article est reproduit dans « Pourquoi nous ne sommes pas révolutionnaires », *L'Économiste belge, op.cit.*

des peuples européens. Il s'agit d'une revendication politique, déjà, pour les classes moyennes contre l'absolutisme des grands empires, tenant à exprimer leurs idées et à participer au gouvernement, mais qui s'inscrit également au sein d'un cadre national. Le printemps des peuples est également la manifestation d'une volonté collective de vivre ensemble pour les nationalités placées sous domination étrangère depuis le Congrès de Vienne. L'analyse de Molinari, restreinte aux seules préoccupations économiques, n'apparaît que peu pertinente aux yeux des journalistes partisans de la cause polonaise. Il réalise, en effet, une lecture purement économique du phénomène révolutionnaire et évacue tout ce qui constitue les valeurs de fond du mouvement des nationalités : le droit des peuples à disposer d'eux même et le désir de vivre ensemble. La sûreté de l'économie doit primer sur l'unité politique et les aspirations démocratiques. Il s'agit pour lui de mettre en œuvre des moyens exclusivement diplomatiques, moyens permettant d'éviter la guerre et de protéger le commerce et la prospérité économique. L'analyse de Molinari du mouvement de nationalités est cependant paradoxale. De nationalité belge, il est lui-même issu d'un État dont la révolution libérale et nationale a été un succès et qui a accouché de l'une des constitutions les plus libérales de l'Europe du XIXe siècle.

§ 3 : L'abbé de Saint-Pierre et l'institution d'une Diète générale d'Europe

L'engagement de Molinari en faveur de la paix le conduit à s'intéresser aux travaux de l'Abbé de Saint-Pierre³⁶. Il publie une étude de ses œuvres en 1857³⁷. Molinari admire l'entreprise pacifiste de l'Abbé de Saint-Pierre. Selon lui, il s'agit de « l'apôtre le plus convaincu et le plus persévérant de la cause de la paix ». C'est également, à ses yeux, un précurseur de Bentham. « Il a reconnu et signalé le principe de l'utile, affirme-t-il, comme le seul étalon auquel il convienne de rapporter les doctrines et les actions des hommes pour en

³⁶ L'Abbé de Saint-Pierre (1658 – 1743) est un diplomate et écrivain français, précurseur des Lumières. Il est l'un des négociateurs des Traités d'Utrecht en 1712 et 1713 mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne. Il s'inspire de son expérience pendant cet événement et écrit à la même date un ouvrage qui le rendra célèbre : *Projet pour établir la paix perpétuelle en Europe*. En 1718, la publication d'un ouvrage, *La Polysynodie ou la pluralité des conseils*, dans lequel il critique la politique de Louis XIV lui vaut son exclusion de l'Académie française.

³⁷ G. de Molinari, *L'Abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française : sa vie ses œuvres*, Paris, Guillaumin, 1857.

apprécier sainement le mérite ». Au surplus, l'Abbé de Saint-Pierre est également un précurseur des économistes libéraux puisqu'il est l'un des premiers à énoncer l'idée d'harmonie des intérêts, bien avant Adam Smith. Dans son *Projet de paix perpétuelle en Europe*, son ouvrage principal et qui retient longuement l'attention de Molinari, l'Abbé de Saint-Pierre imagine la constitution d'une Diète générale d'Europe. Il s'agirait d'un conseil permanent en Europe dans lequel siègeraient des délégués des principales souverainetés chargés de régler les problèmes diplomatiques. L'analyse des écrits de l'Abbé de Saint-Pierre conduit Molinari à se poser une question : « L'idée de paix est-elle, oui ou non, une utopie ? »³⁸ En guise de réponse, il affirme que, si dans le contexte européen du début du XVIIIe siècle, cette idée pouvait en effet être qualifiée d'utopie³⁹, il n'en est plus de même aujourd'hui. Il écrit ainsi : « En effet, l'influence des classes militaires commence partout à s'affaiblir, les préjugés en faveur de la guerre s'effacent, et les intérêts des nations, en s'entrecroisant chaque jour davantage, apportent à la cause de la paix des auxiliaires avec lesquels il faut compter de plus en plus. D'un autre côté, la multiplication des voies de communication et des moyens de publicité rend chaque jour les coalitions des souverains plus faciles à déjouer »⁴⁰. L'idée d'une Diète européenne apparaît tout à fait réalisable à Molinari en ce milieu de XIXe siècle. Au surplus, il soutient même qu'elle « existe déjà à l'état de germe [...] dans le Concert européen⁴¹ ». Il suffirait, selon lui, que ce dernier s'élargisse, que toutes les nations s'y fassent représenter. « Alors, conclut Molinari, la Diète européenne, rêvée par Henri IV, l'abbé de Saint-Pierre, Kant et Bentham, après avoir été une utopie, d'une application peu souhaitable, deviendra une réalité bienfaisante ».

Molinari renouvelle ses propositions dans une courte brochure, *Le Congrès européen*, qu'il publie en 1864. Dans la lignée des propositions de l'Abbé de Saint-Pierre, il y étudie les conditions de réussite d'un congrès européen chargé d'arbitrer les différends entre les nations européennes. L'idée avait déjà été mise en œuvre par Napoléon III l'année précédente. En effet, ce dernier prend l'initiative de convoquer un congrès européen chargé de régler, entre

³⁸ Molinari écrit également un article à ce sujet : « La paix perpétuelle est-elle une utopie ? », *Journal des Économistes*, octobre 1856, pp. 33 – 56.

³⁹ « Ajoutons encore quelques mots encore pour compléter ce que nous avons dit dans notre introduction, du jugement qu'il fait porter sur les plans destinés à assurer la paix perpétuelle. Peut-on les qualifier de pures utopies ? Oui, si l'on s'arrête à la possibilité ou même à l'opportunité de leur réalisation à l'époque où ils ont été formulés », *L'abbé de Saint-Pierre, op. cit.*, p. 121.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 122.

⁴¹ Également système du Congrès de Vienne. Il s'agit des décisions prises pour le maintien de l'équilibre européen par les grandes puissances depuis le Congrès de Vienne.

diplomates, les litiges en suspens avec au premier rang, la question polonaise et celle de la Vénétie. Molinari étudie alors l'historique d'une telle proposition dont il pense qu'elle s'imposera un jour. Il plaide ainsi pour l'institution d'un organe de justice internationale indépendant dont les juges siègeraient de manière permanente pour régler les conflits entre les États. Le pacifisme de Molinari s'accompagne ici de propositions positives pour réaliser la paix. Il privilégie la démarche diplomatique à travers la création d'un congrès international chargé d'arbitrer et de vider les conflits entre les différentes nations européennes. Avec cette idée de Congrès, Molinari montre sa préférence pour un règlement politique à l'amiable par le haut et élude en partie les aspirations démocratiques et nationales des peuples. Le dialogue est restreint entre les grands dirigeants européens, dialogue sans dimension démocratique. L'exemple du Congrès de Vienne apparaît à cet égard comme une démarche diplomatique concrètement applicable, mais très peu viable. Si la paix y a été négociée efficacement, celle-ci s'est réalisée grâce à la compression des aspirations nationales et dans le but de conforter la puissance des grands empires européens. Les découpages territoriaux issus du Traité de Paris en 1814 et 1815, sont en grande partie à l'origine des conflits du printemps des peuples. La démarche pacifiste de Molinari se veut positive, pratique, porteuse de solutions concrètes pour maintenir la paix en Europe. C'est sous cet angle qu'il s'intéresse aux idées de l'Abbé de Saint Pierre et propose la création d'une institution juridictionnelle internationale. Cette volonté de défendre la paix à tout prix l'éloigne cependant, dans une certaine mesure, de la réalité diplomatique et géopolitique de l'Europe du XIXe siècle, une Europe traversée par des mouvements entre révolution et réaction.

Section 2 : L'accueil favorable des réformes libérales du Second Empire et le retour définitif en France

Rejoignant la rédaction du *Journal des Débats*, revue orléaniste et conservatrice, Molinari rentre en France à la fin de l'année 1867. A l'occasion de son départ, la Société Belge d'Économie politique lui rend hommage lors de sa séance du 24 septembre 1867, séance présidée par un proche de Molinari, Charles le Hardy de Beaulieu : « Messieurs, en nous

réunissant ce soir, nous ne nous doutions guère que ce dîner devait être un dîner d'adieu [...] Notre ami M. G. de Molinari nous quitte. Il se rend à Paris pour collaborer au *Journal des Débats*. Nous déplorons le départ du plus vaillant champion des idées économiques dans notre pays, de l'homme qui a lutté avec désintéressement et courage contre tous les abus, tous les privilèges, toutes les mauvaises tendances, et qui a consacré son talent, sa vie entière à la défense de la liberté. »⁴². Malgré son retour en France, Molinari entend entretenir une collaboration active avec l'école des économistes libéraux belges, école qu'il a lui-même contribué à former : « Messieurs, déclare-t-il, je suis très sensible aux bons sentiments que vous m'exprimez, mais je vous déclare que je ne me sépare point de vous. — Nous avons travaillé et combattu ensemble, nous serons donc toujours unis par des souvenirs communs, et par les mêmes convictions. — Je ne veux point désertier le poste que vous m'avez confié ». Il annonce rentrer en France pour continuer l'œuvre de diffusion des idées économiques commencée avant le coup d'État de 1851. Selon lui, les conflits engendrés par le mouvement des nationalités ont rendu l'opinion publique sensible aux idées de l'école économique et le moment lui semble opportun pour en faire une propagande active : « Nous pouvons nous adresser à l'opinion publique qui manifeste partout une invincible répugnance pour cette politique anti-libérale, dont la guerre est le seul fruit. Quand on ne peut agir sur les choses, le moment est toujours favorable pour agir sur les esprits. — Or, telle est la situation présente du continent, que jamais peut-être le public n'a été aussi disposé à accueillir favorablement nos doctrines. [...] Le moment n'est-il pas des plus favorables, pour que la science aille au-devant d'elle, le sourire aux lèvres et les mains pleines de vérité. »⁴³ À cet effet, il entame une activité journalistique intense. Il contribue régulièrement à trois revues : *Le Journal des Débats*, *L'Économiste belge* et le *Journal des Économistes* avec lequel il reprend une collaboration régulière. Son retour coïncide également avec l'accélération de la libéralisation du régime impérial, libéralisation qui emporte sa vive adhésion. À l'ouverture de la session parlementaire de février 1867, Napoléon III annonce en effet une double réforme à laquelle s'intéresse activement Molinari : la libéralisation des régimes de la presse et des réunions publiques.

⁴² « Société belge d'Économie politique. Séance du 24 septembre 1867 », *L'Économiste belge*, 13^{ème} année, n° 20, 5 octobre 1867. Le discours est prononcé par le secrétaire de la Société belge d'Économie politique, M. Geelhand.

⁴³ *Ibid.*

Une certaine renaissance de la vie politique s'opère aux alentours des années 1860, renaissance qui poussera Molinari à rentrer en France. En 1857, des difficultés économiques passagères accompagnent la dissolution du Corps législatif par l'Empereur. Malgré le système des candidatures officielles, 5 républicains sont élus : 4 à Paris, 1 à Lyon, parmi lesquels Jules Favre et Émile Ollivier qui, seuls, acceptent de prêter le serment de fidélité exigé par l'Empire. Tenus à l'écart par les élus officiels, ils mènent une lutte parlementaire particulièrement active. Ces élections conduisent Napoléon III à répondre par une politique répressive, l'attentat d'Orsini lui en fournit l'occasion. Le gouvernement déclare les républicains complices de l'attentat et fait voter la loi de sûreté générale l'autorisant à emprisonner sans jugement tout suspect. Une telle atteinte à la liberté individuelle apparaît toutefois difficile à maintenir dans un régime qui revendique s'appuyer sur le consentement national. À partir de 1859, des éléments, pourtant fervents soutiens de l'empereur, font entendre leur opposition : les catholiques mécontents de la politique menée en Italie et les industriels irrités de l'essoufflement économique et de la politique commerciale impériale. Dans ce contexte, l'Empereur accorde quelques concessions. Aux républicains qui ont soutenu l'intervention italienne, il accorde l'armistice en faveur des proscrits de 1851 au mois d'août 1859. Aux libéraux du Corps législatif, il accorde également un léger accroissement de la vie parlementaire : en novembre 1860, un droit d'adresse en réponse au discours du trône est reconnu, en décembre 1861, c'est le contrôle sur le budget qui est étendu.

La vie politique se ranime doucement lors des élections du Corps législatif de 1863. Royalistes et républicains s'accordent autour d'une Union libérale pour ne présenter qu'un candidat par circonscription. Le taux d'abstention baisse : il passe de 35 % aux élections de 1857, à 26 % en 1863. Les candidats officiels du régime récoltent 5 millions de voix contre 2 millions pour les candidats de l'opposition. Ces derniers obtiennent 32 sièges, regroupant 17 républicains et 15 conservateurs. En janvier 1854, à l'occasion de la rédaction de l'adresse annuelle, Thiers réclame les 5 libertés nécessaires : liberté individuelle (contre la loi de sûreté générale), liberté de la presse, liberté de l'électeur (contre les candidatures officielles), liberté de l'élu (droit d'amendement et d'interpellation), liberté parlementaire (la responsabilité ministérielle). Mais Napoléon III se refuse à toute nouvelle concession politique qui apparaîtrait, à ses yeux, comme une preuve de faiblesse. Il nomme cependant Victor Duruy ministre de l'Instruction publique en 1863. Ce dernier souhaite généraliser l'instruction primaire, moderniser l'enseignement (création d'un enseignement sans latin), mais surtout il

entend soustraire l'Université à l'influence du clergé. Il tente ainsi, sans succès, de créer un enseignement secondaire féminin.

Les difficultés extérieures et l'état de santé de l'Empereur contribuent également à l'accélération des réformes. Napoléon III, malade, perd en partie de son prestige. La guerre mexicaine et la bataille de Sadowa en 1866 inquiètent l'opinion. En 1867, l'expédition lancée contre les troupes de Garibaldi pour sauver les possessions pontificales soulève l'hostilité de la gauche et des ouvriers. Une nouvelle dépression économique entraîne également l'antipathie des milieux d'affaires. En quête de soutien, le régime doit faire des concessions aux libéraux, le « tiers parti » avec en tête Émile Ollivier. Ce dernier accepte le régime impérial si celui-ci est assorti du progrès et de la liberté. En janvier 1867, un droit d'interpellation est substitué au droit d'adresse. En mai et juin 1868, Rouher présente au Corps législatif deux projets de loi libérale : l'un donnant une liberté assez étendue à la presse, l'autre permettant l'organisation de réunions publiques tant que celle-ci ne traite pas de sujets politiques ou religieux.

§ 1 : La libéralisation de la presse

Molinari accueille avec enthousiasme le projet de libéralisation de la presse. Il suit les débats de près au Corps législatif et en rend compte dans *Le Journal des Économistes*, *L'Économiste belge* et le *Journal des Débats*⁴⁴. Depuis le décret organique du 17 février 1852, la presse est fermement maintenue au sein d'un régime administratif rigoureux. Aucun journal ne peut paraître sans autorisation préalable du gouvernement. Tout changement de directeur, de gérant, de rédacteur en chef ou de propriétaire doit être agréé. La pratique de l'avertissement pousse les journaux à l'autocensure, un titre pouvant être supprimé par l'administration après deux avertissements. Il est également interdit de rendre compte des procès de presse, qui sont

⁴⁴ Les articles de Molinari ont paru dans le *Journal des débats* du 2 au 25 février 1868 ; dans *L'Économiste belge* : « Quelles sont les limites naturelles des droits de la presse », 14^{ème} année, n° 4, 22 février 1868 ; « La liberté de la presse I », 14^{ème} année, n° 8, 18 avril 1868, « La liberté de la presse II », 14^{ème} année, n° 9, 2 mai 1868 ; « La liberté de la presse III », 14^{ème} année, n° 10, 16 mai 1868 ; « La liberté de la presse » dans le *Journal des économistes*, mars 1868, pp. 389 – 404.

jugés par des magistrats professionnels. Pour les autres procès, le compte-rendu peut être prohibé sur simple initiative du magistrat. À ce régime administratif, s'ajoute un régime fiscal écrasant avec le cautionnement et le droit du timbre. Ce dernier touche exclusivement la presse politique et économique et lui impose de lourdes charges. « Un journal de Paris, explique Molinari, tiré à 10 000 exemplaires, paie annuellement au Timbre une somme de 216 000 fr., à 15 000 exemplaires 324 000 Fr [...] bref, il absorbe en moyenne 33 % du produit brut des entreprises »⁴⁵.

Le projet de loi sur la libéralisation de la presse, présenté par Rouher au Corps législatif en janvier 1868, ne constitue qu'un allègement à ce régime draconien. Il prévoit la suppression de l'autorisation préalable et de l'avertissement ainsi que l'abaissement des droits du timbre. Dans le *Journal des Économistes*, Molinari salue avec enthousiasme la fin du régime administratif pesant sur la presse. « La presse va être débarrassée de la tutelle administrative, se réjouit-il, de l'autorisation préalable et des avertissements, pour être replacée sous le régime légal. C'est un progrès considérable »⁴⁶. Il déplore cependant la tempérance du projet qui ne mène pas à un véritable régime libéral pour la presse : « Nous pouvons affirmer, écrit-il, que la nouvelle loi ne donne point à la presse toute la liberté de discussion et d'information à laquelle elle a droit de prétendre, que les limites du droit positif que cette loi établit sont posées fort en deçà du droit naturel »⁴⁷. Les peines prévues en cas d'infractions sont, à ses yeux, « hors de proportion avec les crimes, les délits ou les contraventions dont la presse se rendra coupable chaque fois qu'elle sortira des frontières étroites dans lesquelles la loi la renferme ». D'autant plus, qu'en cas de procès, celui-ci sera avant tout politique : « elle sera placée sous la juridiction d'un tribunal dont les membres, déjà dépendants du gouvernement pour leur avancement, auront encore été désignés par lui pour juger spécialement des délits de la presse ». Bien que le régime ne soit plus préventif, le risque judiciaire qui court sur la presse politique la contraint à rester vigilante.

C'est en premier lieu le maintien du régime fiscal qui constitue un véritable frein au développement de la presse selon Molinari. Se plaçant, une fois de plus, au sein d'une démarche

⁴⁵ G. de Molinari, « La liberté de la presse », *Journal des économistes*, *op. cit.*, p. 399.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 400.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 401.

économique, il s'interroge longuement sur le « progrès en matière de presse » et la qualité générale de la presse française. Selon lui, cette dernière se montre bien inférieure à la presse britannique quant à la qualité de transmission des informations à l'opinion publique. Cet état d'infériorité tient, à ses yeux, « à l'insuffisance des conditions nécessaires à toute industrie pour se développer et se perfectionner, au manque de liberté et de sécurité. Si la presse française avait possédé depuis un demi-siècle la même liberté et la même sécurité dont jouissait la presse anglaise, on peut affirmer que nous aurions à Paris des journaux aussi complets et aussi bien informés que le *Times*, comme nous avons à Mulhouse des manufactures aussi vastes et aussi bien outillées que celle de Manchester »⁴⁸. La lourdeur du régime fiscal pesant sur la presse française fait d'elle une mauvaise industrie, peu rentable, dissuadant l'investissement des capitaux industriels. En effet, « comment seraient-ils attirés par une industrie grevée et entravée de telle sorte que les bénéfices y sont l'exception et la perte la règle ? Ils s'en écartent donc, et à défaut des capitaux industriels auxquels elle ne peut offrir l'appât qui leur convient, la presse en est réduite à recourir, pour s'alimenter, aux *capitaux politiques*, c'est-à-dire à une espèce de capitaux qui ne demandent point aux affaires de presse des bénéfices, mais des services ».

L'application des lois régissant l'économie politique permet, selon Molinari, l'amélioration générale du service offert par la presse. Prenant l'exemple de l'Angleterre, il écrit : « La presse étant traitée, sous le rapport fiscal, comme une industrie ordinaire, elle possède les ressources nécessaires pour améliorer [...] les matières qu'elle offre au public, et la concurrence que les journaux se font entre eux les oblige à s'imposer à cet égard des sacrifices incessants dont le public profite »⁴⁹. Or en France, le budget qui devrait être consacré par les journaux au progrès du service de presse est alloué au paiement du timbre. Molinari est, au surplus, convaincu que le régime fiscal pesant sur la presse est contre-productif, inefficace dans ses objectifs politiques. Selon lui, ce régime autoritaire produit des effets inverses à ceux escomptés par le gouvernement. Il affirme, en effet, que cette lourde fiscalité conduit les journaux à se concentrer uniquement sur les questions les plus importantes pour l'opinion publique, à savoir les questions politiques, et négliger les autres : « En France [...], les journaux sont obligés de concentrer leurs ressources sur la partie politique qui est en quelque sorte le tronc de l'arbre, et de négliger les branches. Il en résulte que l'alimentation quotidienne qu'ils

⁴⁸ *Ibid.*, p. 403.

⁴⁹ *Journal des Débats*, 18 février 1868.

offrent à leurs lecteurs est presque exclusivement politique »⁵⁰. Ainsi, pour Molinari, ce régime de fiscalité, conçu pour rendre « l'existence des journaux difficiles et précaires » produit l'effet inverse et ne conduit qu'à empêcher le développement « de ce qu'ils ont d'inoffensifs, du moins au point de vue gouvernemental, pour créer une espèce de monopole à la partie réputée dangereuse ». Cette mesure prohibitive conduit, bien au contraire, au développement d'une presse politique potentiellement dangereuse pour le gouvernement.

Le projet de loi sur la presse est adopté par le Corps législatif au mois de mars 1868. Si Molinari se réjouit de la suppression d'une partie du régime administratif qui menottait la presse, il souligne néanmoins que l'impôt du timbre, même diminué, constitue toujours un excès de fiscalité. Cet instrument, au lieu de rendre les journaux plus dociles, ne contribue qu'à les rendre plus dangereux « en réduisant le plus grand nombre d'entre eux à vivre au jour le jour, et à exciter l'opinion plutôt qu'à l'éclairer »⁵¹. L'analyse économique, proposée ici par Molinari, conduit ainsi à considérer la presse comme une industrie analogue à toutes les autres. La comparant lui-même aux usines de textile de Mulhouse et de Manchester, celle-ci doit alors répondre aux exigences du marché libéral et capitaliste : efficacité, concurrence, rentabilité. Molinari présente une presse devant, avant tout, constituer une industrie rentable, industrie grâce à laquelle les actionnaires doivent pouvoir espérer un retour sur investissement intéressant. Il offre une vision financiarisée et n'aborde pas le rôle traditionnel de la presse au sein des sociétés démocratiques, un rôle de relai entre le pouvoir et l'opinion publique. Pour répondre à cet objectif, la presse doit, en effet, être indépendante des pouvoirs politiques tout autant que des intérêts industriels. L'apport de capitaux industriels conduit à lier la presse aux intérêts des milieux d'affaires, ce qui constitue une nuisance à la liberté d'expression en poussant les journalistes à passer sous silence les événements qui porteraient atteinte à leurs avantages. Sur le fond, Molinari lie étroitement la qualité de la presse et le bilan comptable qu'elle affiche. Il laisse de côté les questions touchant à la déontologie du journalisme et reste concentré sur l'aspect financier. Le premier objectif d'une revue semble être pour Molinari

⁵⁰ G. de Molinari, « La liberté de la presse », *Journal des Économistes*, *op. cit.*, p. 404. Il convient de noter qu'Émile de Girardin, fondateur de *La Presse* en 1836, tient des propos inverses sur ce sujet. Selon lui, pour conquérir et fidéliser le lectorat, la presse doit s'éloigner des polémiques politiques pour proposer un contenu plus attrayant. Il initie ainsi dans sa revue les romans-feuilletons. Voir, I. Chupin et Ali, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, La Découverte, 2012, p. 31.

⁵¹ G. de Molinari, *Journal des Débats*, 18 février 1868.

l'équilibre des finances et l'apport d'un capital important, élément garantissant à ses yeux l'excellence d'un journal.

§ 2 : La libéralisation des réunions publiques

Le projet de loi sur la presse est directement suivi des débats sur celui de libéralisation des réunions publiques. Ce projet, marqué par le souvenir des clubs de 1848, autorise les réunions publiques sous réserve que celles-ci ne traitent ni de sujets politiques ni de sujets religieux. Malgré l'apparente libéralisation du régime, des conditions extrêmement restrictives sont prévues par la loi : les réunions publiques doivent être consacrées uniquement aux questions agricoles, industrielles, scientifiques et littéraires, elles devront faire l'objet d'une déclaration préalable déposée trois jours avant et un fonctionnaire d'État doit siéger au bureau de chaque réunion avec la possibilité de l'interrompre si elle s'écarte des prescriptions légales. Les réunions politiques sont exceptionnellement autorisées pour les élections législatives, mais doivent être suspendues 5 jours avant le scrutin. Le préfet garde, en dernier lieu, le pouvoir de les interdire complètement.

Molinari salue le projet bien que celui-ci lui apparaisse « restrictif à l'excès »⁵². A ses yeux, la loi « ne concède guère que le principe de la liberté des réunions publiques et ce principe, après l'avoir entouré comme une momie des bandelettes serrées de la réglementation, [elle] finit par le remettre à la discrétion du gouvernement ». Molinari se prononce contre les nombreuses restrictions apportées à la liberté des réunions publiques, mais appelle, toutefois, au vote de la loi. Ce projet demeure, selon lui, un progrès sur le régime existant. « Nous croyons, écrit-il [...] que la liberté vaut mieux, à titre de règle, que l'arbitraire administratif, et c'est pourquoi nous acceptons, bien que sans une entière satisfaction le projet de loi sur le droit de réunion comme nous avons accepté le projet de loi sur la presse ; car nous ne saurions trop le redire, nous préférons à l'arbitraire le plus doux la légalité la plus sévère ».

⁵² G. de Molinari, *Journal des Débats*, 15 mars 1868.

§ 3 : La reconduction du traité de libre-échange avec l'Angleterre

Après la presse et les réunions publiques, c'est sur le sujet du libre-échange que Molinari intervient activement. Le traité commercial conclu avec l'Angleterre en 1860 est signé pour 10 ans et prévoit une reconduction automatique, sauf dénonciation de l'un des cocontractants. Dans ce contexte, les protectionnistes lancent une vaste campagne visant à dénoncer les effets délétères du traité dès le début de l'année 1868, c'est-à-dire bien avant l'ouverture de la discussion au Corps législatif. Leur propagande est d'autant plus efficace que l'Europe traverse une période de marasme économique depuis la crise de 1866. C'est autour de cette crise, qu'ils imputent directement au traité franco-britannique, que va s'axer une grande partie de l'argumentation protectionniste. Ces derniers s'organisent autour de la figure d'Adolphe Thiers, fervent opposant au libre-échange, et du *Moniteur Industriel*. Pour dénoncer l'accord commercial, de nombreuses pétitions sont rédigées et envoyées au gouvernement (dont l'une provenant des ouvriers des industries textiles de Roubaix et directement adressées à l'Empereur), des meetings et des manifestations sont organisés. Molinari, de son côté, prépare la défense du camp libre-échangiste. Dans un long article intitulé « De la réaction protectionniste » publié dans le *Journal des Économistes* en février 1868, il s'oppose à leurs arguments. Il affirme que la crise que traverse l'économie française ne peut être imputée au traité franco-britannique, celle-ci résultant de plusieurs conditions extérieures. Au premier rang de celle-ci, il dénonce le manque de sécurité pour les capitaux décourageant largement l'investissement. Un élément est à l'origine, selon lui, de ce manque de sécurité : la guerre ou, tout du moins, le risque de guerre. Il développe alors son argumentation autour de deux événements : d'un côté, la guerre de Sécession, de l'autre, l'état de paix armée que connaît l'Europe. Loin d'avoir contribué à la crise, la liberté commerciale instituée par le traité a permis de préserver, dans la mesure du possible, la situation économique de la France, empêchant cette dernière de sombrer profondément dans la récession.

Sous le Second Empire, l'État s'implique dans l'économie. L'Empereur est favorable au libre-échange. Avec l'appui d'Eugène Rouher, du duc de Persigny et des frères Pereire, il souhaite ouvrir l'économie française à la concurrence pour en stimuler la modernisation. Il est également convaincu que l'enrichissement de la nation sera accru par l'échange commercial

avec un pays riche. De 1853 à 1856, certains droits sont ainsi réduits par décret. Après des négociations secrètes entre Michel Chevalier et Richard Cobden, l'empereur procède à un véritable « coup d'État douanier ». Le traité commercial avec l'Angleterre, signé en janvier 1860, limite les taxes sur les produits échangés entre les deux parties. Il prévoit la suppression des interdictions à l'importation, l'exemption des taxes aux frontières sur les matières premières et les denrées alimentaires et l'abaissement des droits de douane sur les produits manufacturés et le charbon. En 1870, 25 traités similaires⁵³ sont signés préparant ce que l'Empereur espère voir devenir la Fédération européenne dont il rêve tant. Cette politique se heurte à une vaste opposition des protectionnistes formée par certains industriels et une partie des ouvriers. Le traité n'a pas des effets dévastateurs sur l'économie nationale, mais provoque tout de même la disparition de certaines industries : des entreprises cotonnières vieilles coulent, la métallurgie au bois est ruinée, les petits patrons et salariés connaissent des difficultés face à la concurrence anglaise. La balance des échanges commerciaux demeure néanmoins favorable à la France. Par le jeu des traités commerciaux négociés directement sous l'influence de l'Empereur, les exportations françaises connaissent une forte hausse pendant la décennie de 1860, bien que cette dernière ne profite pas également à toutes les industries. Cette progression s'appuie d'abord sur les atouts traditionnels de l'économie française que sont les soieries, les vins, les drapés de qualité, les produits de luxe et de demi-luxe et ne bénéficie pas immédiatement aux nouvelles industries.

Dans les colonnes du *Journal des Économistes*, Molinari défend avec ferveur la cause libre-échangiste. S'il constate avec lucidité que « le monde des affaires est en proie à un malaise persistant », celui-ci ne peut en aucun cas être attribué aux accords commerciaux établis entre la France et l'Angleterre. Selon lui, cet « état de marasme et de torpeur » est général. Il n'atteint pas que la France, mais s'étend à toute l'Europe et affecte également les États-Unis. Dans ces conditions, le traité commercial ne peut être la conséquence directe de la crise. Pour Molinari, l'un des facteurs essentiels de cette crise est à chercher dans la guerre de Sécession. « Aux États-Unis, écrit-il, la guerre civile a englouti en quatre ans une quinzaine de milliards, sans parler des pertes indirectes qu'elle a occasionnées »⁵⁴. C'est bien cet événement qui constitue, pour Molinari, la première cause de la stagnation des affaires. Il analyse alors les conséquences

⁵³ Des conventions analogues sont signées avec la Belgique en 1861, le Zollverein et l'Italie en 1862, la Suisse, la Norvège et les Pays-Bas en 1864, l'Espagne en 1865, l'Autriche et le Portugal en 1866.

⁵⁴ G. de Molinari, « La réaction protectionniste », *Le Journal des Économistes*, février 1868, p. 177.

économiques de la guerre de Sécession. Pendant les conflits, les États-Unis ont engagé des dépenses importantes, dépenses qualifiées d'« improductives ». Si, dans un premier temps, le budget attribué à la guerre a contribué à l'augmentation générale de la production, il ne s'agit que d'une « prospérité artificielle et trompeuse ». « Les quinze milliards que les Américains ont employés à la fabrication des canons monstres, relève Molinari, des *monitors* et de tant d'autres engins destructeurs ; qu'ils ont employé encore à habiller, à solder, à transporter, à nourrir leurs énormes armées, ces quinze milliards sont morts, morts sans postérité, comme les centaines de milliers d'hommes jeunes et robustes qu'ils ont servi à transformer en cadavres ». Selon lui, si cet argent avait été employé « à défricher, les prairies du *Far West*, à construire des chemins de fer, à exploiter des mines, à bâtir et à outiller des ateliers, à armer des navires de commerce et à leur fournir des cargaisons, ils vivraient sous forme d'instruments de production »⁵⁵. Les dépenses auraient alors été reproductives en participant directement au développement économique des États-Unis. Dans de nombreux articles de *L'Économiste Belge*, Molinari affiche sa ferme opposition à la guerre de Sécession⁵⁶. D'un point de vue strictement économique, cette dernière a largement contribué à la crise de 1866 et à l'état de marasme économique que connaît l'Europe. Les dépenses engagées dans le conflit sont perdues et ont retardé les progrès économiques des États-Unis. La guerre a également touché les États européens en affectant les échanges internationaux dans la mesure où l'industrie du textile a subi les conséquences des défauts d'approvisionnements en coton et l'augmentation des tarifs douaniers américains, ceux-ci ayant largement contribué à financer le conflit⁵⁷. La guerre de Sécession a ainsi été un frein pour le développement économique des États-Unis et la première cause de la crise de 1866. Molinari ne défend pas non plus ce conflit d'un point de vue humaniste et politique. En effet, constant sur la question du travail servile, il considère que l'esclavage américain ne peut être aboli par la guerre ou par la réglementation⁵⁸. À ses yeux, la

⁵⁵ *Ibid.*, p. 178.

⁵⁶ « Ce qu'il faut penser des Américains du Nord », 7^{ème} année, N°50, 14 décembre 1861 ; « Les finances des États américains du Nord », 7^{ème} année, N°32, 10 août 1861 ; « La prohibition à la sortie du coton », 7^{ème} année, N°42, 19 octobre 1861 ; « Le principe du sécessionnisme », 8^{ème} année, n°18, 30 août 1862 ; « La proclamation du président Lincoln – Théorie économique de l'esclavage », 8^{ème} année, n° 21, 11 octobre 1862 ; « La crise américaine », 9^{ème} année, n°2, 17 janvier 1863 ; « Question américaine. L'unité politique et l'esclavage », 10^{ème} année, n°24, 19 novembre 1864 ; « Question américaine. L'unité politique et l'esclavage, 2^e article », 10^{ème} année, n° 25, 3 décembre 1864 ; « L'unité et la liberté », 11^{ème} année, n° 9, 6 mai 1865, sans compter les nombreuses chroniques dans lesquels il retrace régulièrement l'actualité de la guerre.

⁵⁷ G. de Molinari, « Les finances des États américains du Nord », *L'Économiste belge*, *op. cit.*

⁵⁸ Sur ce point, l'analyse de Molinari apparaît tout à fait cynique : « Est-il désirable, au point de vue des intérêts de la race nègre, que l'esclavage soit aboli par la guerre ? Telle est la seconde question que nous nous sommes proposés de résoudre. On pourra se demander d'abord si la guerre mettra fin à l'esclavage, et si, en

guerre de Sécession est tout à fait illégitime⁵⁹. La question de l'abolition de l'esclavage est ici abordée de manière collatérale, dépendamment de l'état économique. Molinari ignore toute la symbolique de la guerre de Sécession visant à mettre fin au travail servile dans les États du Sud, la victoire de l'Union aboutissant, en 1865, à l'adoption du XIII^e amendement de la Constitution américaine abolissant définitivement l'esclavage. L'analyse comptable, l'attachement au déploiement de l'activité commerciale et industrielle conduisent Molinari à faire abstraction de la constitution antidémocratique des États du Sud et de la lutte menée par l'Union pour mettre fin au travail servile et à ne se concentrer que sur ses conséquences économiques.

Concernant l'Europe, Molinari considère l'état de paix armée comme la première cause de déperdition de capital. Molinari observe, en effet, « toutes les nations de l'Europe s'épuis[er] en armements hors de proportion avec leurs ressources »⁶⁰. Le contingent d'hommes a, selon lui, doublé depuis 1820, augmentant dans la même proportion le budget de la guerre. La mise à niveau du matériel de guerre a également engendré des charges supplémentaires. Toutes ces dépenses constituent une déperdition insensée de capital, ce dernier n'étant pas utilisé pour réaliser des investissements qui seraient productifs sur le long terme. « La récolte annuelle de capital, écrit Molinari, est entamée par les dépenses improductives que nécessite la paix armée ou qu'absorbent les travaux de luxe, d'une autre part, la portion de cette récolte qui demeure disponible pour les travaux productifs est emmagasinée dans les caves des banques ou, comme autrefois, cachée dans les matelas ou au fond de vieux bas, parce que la confiance manque pour

conséquence, les abolitionnistes belliqueux tels que MM. Ed. Laboulaye et Élisée Reclus en France, tels que les membres de l'Anti Slavery Society de Londres, sont bien autorisés à applaudir à cette guerre pour l'idée de l'émancipation. Ce résultat, qu'ils considèrent comme certain, est encore au moins douteux. » S'adressant directement à l'Union, il ajoute : « Vous croyez être les amis de la race nègre, et vous avez agi comme si vous étiez ses plus mortels ennemis, car en travaillant à l'affranchir par la force vous avez travaillé à la détruire. Il y a aujourd'hui dans les États du Sud environ quatre millions de nègres, dont les neuf dixièmes étaient naguère contents de leur sort », « Question américaine. L'unité politique et l'esclavage, deuxième article », *L'Économiste belge, op. cit.*

⁵⁹ D'un point de vue politique, Molinari soutient le droit de sécession des États du Sud. À l'instar de ses développements sur le mouvement des nationalités, il s'oppose à l'idée d'union politique, idée lui apparaissant trop vague pour constituer le fondement d'une guerre : « Il n'y a, en ce moment, qu'un cri de réprobation en Europe contre la conduite des Américains du Nord [...] Nous-mêmes, nous avons apprécié avec sévérité, la conduite du peuple et du gouvernement des États du Nord, depuis le commencement du conflit sécessionniste. Nous avons été d'avis, tout d'abord que, s'il convenait au Sud de se séparer du Nord, il fallait le laisser faire. [...] Comment se fait-il qu'ils aient sacrifié, comme nous n'aurions pas manqué de le faire à leur place, la paix et la liberté de leur pays à l'idole barbare et surannée de l'unité politique ? », « Ce qu'il faut penser des Américains du Nord », *op. cit.*

⁶⁰ G de Molinari, « De la réaction protectionniste », *op. cit.*, p. 178.

l'employer à alimenter des entreprises auxquelles font défaut des garanties suffisantes de sécurité »⁶¹.

La guerre, ou le risque de guerre, et la déperdition de capital qui en résulte sont, pour Molinari, les principales justifications de la crise de 1866. Le ralentissement des affaires ne peut être imputé au traité commercial avec l'Angleterre d'autant que celle-ci souffre tout autant de la crise. Au surplus, Molinari relève que les États-Unis, malgré leur régime protectionniste, sont touchés par la dépression. « La crise n'a donc épargné, conclut-il, ni l'Angleterre, qui exploite la France au moyen du traité de commerce, ni les États-Unis qui ne se laissent pas exploiter par l'Angleterre »⁶². Au contraire, les traités commerciaux ont, selon lui, permis une d'atténuer les effets de la crise. Il relève, avec justesse, que « l'exportation française a doublé en dix ans, en dépit de la guerre civile des États-Unis et du tarif prohibitif, qui nous a presque fermé, à la grande joie des protectionnistes, le débouché américain »⁶³. Molinari soutient ainsi que le libre-échange a permis le développement et la modernisation de l'industrie nationale sous la pression de la concurrence étrangère en lui donnant les armes nécessaires pour résister à la crise⁶⁴. Il affirme : « Dans les années qui ont suivi la conclusion du Traité de commerce, les industries qui s'étaient endormies sur l'oreiller commode de la prohibition se sont réveillées [...] elles ont renouvelé leur outillage, mis au grenier les machines dont elles se servaient depuis l'avènement de feu M. de Saint-Cricq, et substitué à leurs procédés surannés de fabrication des procédés nouveaux »⁶⁵.

Molinari suit avec attention les discussions concernant le renouvellement du traité au sein du Corps législatif, discussions s'ouvrant le 11 mai 1868 et dont il rend compte dans le *Journal des Débats*. Le 13 mai, Thiers, farouche opposant au libre-échange, prononce un discours de près de 3 heures pour défendre les revendications protectionnistes. Assistant à ce

⁶¹ *Ibid.*, p. 179.

⁶² *Ibid.*, p. 194.

⁶³ *Ibid.*, p. 195.

⁶⁴ Il écrit ainsi : « On conviendra que le traité de commerce, en obligeant ainsi les fabricants roubaisiens à remplacer leur outillage suranné par un outillage perfectionné qui leur a permis de produire à meilleur marché, a rendu un certain service aux consommateurs, et qu'il n'a pas été sans utilité pour l'industrie roubaisienne elle-même à laquelle il a rendu les marchés étrangers plus accessibles », *ibid.*, p. 185.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 196.

discours, Molinari se montre très sévère à l'égard de ses arguments. « L'honorable M. Thiers a refait hier, écrit-il, avec une éloquence et des préjugés qui n'ont pas vieilli, le discours qu'il prononçait les 27 et 28 juin 1851⁶⁶ [...] contre la proposition relative à la réforme du tarif des douanes. Seulement, les faits ont marché depuis cette époque, le commerce international a doublé d'importance, et nos exportations de produits manufacturés, en particulier, ont monté de 840 millions en 1852, à 1 milliard 705 millions en 1864 de sorte que les arguments de l'honorable défenseur du régime commercial de Colbert, qui avaient déjà vieilli en 1851, sont devenus surannés »⁶⁷. Pour Molinari, en matière de commerce international, Thiers s'en tient à des théories « applicable du temps de Colbert, c'est-à-dire à une époque où il n'existait que peu ou point de routes, et où le commerce international ne dépassait pas 3 ou 400 millions ». Mais le développement des voies de communication entre les nations rapproche « incessamment les marchés en détruisant les obstacles naturels qui les séparaient ». La thèse défendue par Thiers, selon laquelle il faut réserver le marché intérieur et ne pas le mettre en communication avec le marché international, est qualifiée par Molinari « d'utopie rétrograde », thèse au surplus anachronique au regard du développement des réseaux de communication international et des débouchés ainsi offerts à l'industrie française. « En présence de la révolution politique et de la révolution industrielle qui se sont accomplies dans le monde, affirme-t-il, et que l'illustre historien de la Révolution française s'obstine à ne pas voir, cette théorie soi-disant pratique est-elle autre chose qu'une utopie rétrograde, aussi rétrograde que pourrait l'être le rétablissement de la mainmorte »⁶⁸.

Pour Molinari, le libre-échange est devenu une nécessité impérieuse pour le développement de l'industrie nationale qui doit bénéficier de nouveaux marchés pour écouler sa production. « L'industrie est-elle disposée à se contenter du marché national ? interroge-t-il. Est-elle disposée à renoncer à son exportation de près de 2 milliards pour empêcher l'importation de 200 millions de produits anglais, allemands, belges ou suisses ? » À ses yeux, l'économie française ne peut se passer de l'accès aux marchés étrangers. L'ouverture au commerce international, sous l'impulsion du développement des voies de communication, est

⁶⁶ Voir : G. de Molinari, « De la discussion sur la réforme douanière et du discours prohibitionniste de M. Thiers. Réfutation de ce discours », *Journal des Economistes*, juillet 1851, pp. 243 – 277.

⁶⁷ G. de Molinari, *Journal des Débats*, 15 mai 1868.

⁶⁸ *Ibid.*

une donnée qui ne peut être négligée et qu'il faut, au contraire, encourager. « C'est le pain de l'ouvrier que nous défendons, s'est écrié l'honorable M. Thiers. C'est le pain de l'ouvrier que nous avons, comme lui, la prétention de défendre et nous croyons qu'on y parviendra beaucoup mieux en donnant au « travail national » les moyens d'envahir de plus en plus le marché universel, qu'en essayant de refermer le marché indigène après avoir commis la coûteuse imprudence de l'ouvrir par la construction des chemins de fer beaucoup plus encore que par la conclusion des traités de commerce ». Au mois de mai 1868, le Corps législatif clôture la discussion et se prononce pour la reconduction du traité. Cette décision provoque l'enthousiasme de Molinari : « La cause de la liberté du commerce a remporté une victoire décisive », écrit-il dans le *Journal des Débats* du 22 mai.

Molinari se montre tout à fait constant sur le thème du libre-échange. Il est, selon lui, un fait naturel face au développement des réseaux de communications internationaux et contribue à la modernisation des industries nationales sous l'effet de la concurrence extérieure. Molinari ne remet pas en question les conditions d'adoption du traité et se concentre sur la défense du libre-échange et de la prospérité économique. Il regrette, cependant, que le régime liberticide du Second Empire n'ait pas permis à l'opinion d'être convenablement préparée. Classiquement, Molinari considère les libertés comme un moyen d'éducation démocratique. Le régime liberticide de l'Empire a retardé cette éducation, ce qui explique, selon lui, la vitalité de la cause protectionniste dans l'opinion. « Aurait-on osé imputer à la bienfaisance politique de la liberté commerciale la responsabilité d'une crise à laquelle elle est aussi étrangère qu'elle peut l'être à l'invention du fusil à aiguille et à la constitution de l'hégémonie prussienne, si l'on n'avait pas compté sur l'ignorance générale des populations en matière d'économie politique », s'interroge-t-il. Grâce à une intense activité de propagande, Molinari compte sur la conversion des industriels et des ouvriers à la cause économique. La réforme du régime commercial doit s'accompagner d'une éducation économique qui ne peut se faire que dans un régime de libertés de parole. « Le gouvernement actuel a mis fin au régime barbare de la prohibition, écrit-il, ce sera son plus beau titre à la reconnaissance de la prospérité ; mais s'il ne veut point que la liberté du commerce lui soit imputée à crime [...] il fera bien d'introduire dans l'enseignement public et surtout de laisser propager librement par la voie des cours, des conférences et même par la voie des meetings, les théories qu'il a eu le courage de mettre en pratique ». La conversion de l'opinion publique, par le biais d'un enseignement dévoué à l'économie politique, est une condition fondamentale de la réussite des réformes. Il est essentiel que les industriels et les

ouvriers soient éduqués à l'économie politique : « Il ne suffit pas qu'une réforme soit entrée dans les faits, il faut encore qu'elle soit entrée dans les esprits pour être durable, et la politique de la liberté du commerce ne sera parfaitement à l'abri des réactions protectionnistes que le jour où les manufacturiers et les ouvriers français ne se glorifieront plus d'ignorer l'économie politique »⁶⁹. Il rappelle que l'Association pour la liberté des échanges, fondée sous l'autorité de Frédéric Bastiat, « s'était constituée en 1846 pour opérer la réforme dans les esprits afin de permettre au gouvernement et au besoin de l'obliger par la pression du dehors à l'accomplir dans les faits ». Si Molinari se félicite de la décision de l'attitude du Corps législatif, il souligne néanmoins que la réforme est loin d'être achevée. Le tarif douanier français reste malgré tout l'un des plus protectionnistes d'Europe. Il encourage à un développement plus important du libre-échange en France. « Il faut continuer et achever [le progrès], affirme-t-il, sans se fier désormais uniquement à l'initiative gouvernementale, en utilisant les libertés nouvelles de la presse et des réunions au profit de la liberté du commerce. Il faut reprendre en 1868 l'œuvre de propagande interrompue en 1848, et rendre désormais la liberté commerciale inexpugnable en lui donnant l'opinion publique pour point d'appui »⁷⁰.

Section 3 : Le bilan de la période belge de Molinari

L'arrêt de la parution de *l'Économiste belge* au mois de décembre 1868 clôt définitivement la période belge de Molinari. Il annonce officiellement sa suspension dans le numéro du 26 décembre et saisit l'occasion pour réaliser un bilan de l'activité du journal. « Nous avons dû prendre la résolution pénible, écrit-il, de suspendre la publication de *l'Économiste belge*. Fondé le 1er janvier 1855, ce journal a vécu quatorze ans, et s'il n'a pas

⁶⁹ G. de Molinari, « La réaction protectionniste », *op. cit.*, p. 198.

⁷⁰ G. de Molinari, « Les interpellations sur la nouvelle politique commerciale, appréciation générale de la discussion », *Journal des Économistes*, juin 1868, p. 346. Dans un article intitulé « Les travaux de la session et épilogue de l'agitation protectionniste », Molinari tire un bilan tout à fait positif des travaux du Corps législatif et encourage encore le tournant libéral du régime impérial : « Ouverte, le 18 novembre 1867 et close le 28 juillet 1868, la dernière session du Corps législatif a dépassé en longueur, et il convient d'ajouter aussi, en importance, toutes les sessions précédentes depuis 1852 », « Les travaux de la session et épilogue de l'agitation protectionniste », *Journal des Économistes*, août 1868, p. 304.

rempli toute la tâche que nous lui avons assignée, il a du moins contribué, dans une certaine mesure à vulgariser les doctrines économiques et en particulier le principe de la liberté du commerce. Nous ne croyons pas nécessaire de rappeler la part que les fondateurs et les rédacteurs de *l'Économiste* ont prise aux travaux de l'Association pour la réforme douanière. *L'Économiste* a été le moniteur officieux sinon officiel de cette association, qui a eu le mérite de populariser en Belgique, par son exemple, l'usage de la liberté de l'association, tout en préparant par sa propagande l'avènement de la liberté du commerce. Les événements politiques, en absorbant l'attention publique, ne nous ont pas permis de poursuivre cette agitation jusqu'à son terme naturel : la suppression des douanes ; mais elle sera reprise tôt ou tard, et les barrières qui séparent les peuples tomberont à leur tour comme sont tombés tant d'autres obstacles que la nature, les passions des hommes ou leurs intérêts mal entendus opposaient à la marche de l'humanité vers un avenir de liberté et de paix »⁷¹. Molinari revient ainsi longuement sur les objectifs de promotion du « gouvernement à bon marché » et de la liberté commerciale que s'était fixés le journal dès 1855. S'il se réjouit du recul du système protecteur au profit du libre-échange qui s'est opéré avec force en Europe par l'institution de nombreux traités de commerce, il admet, en revanche, l'échec du programme qu'il s'était fixé avec *l'Économiste belge*. « Nous conviendrons même de bonne grâce que nous sommes plus loin aujourd'hui du « gouvernement à bon marché » que nous ne l'étions le 1er janvier 1855, confesse-t-il. Mais est-ce à dire que notre idéal économique soit faux et chimérique ? Est-ce à dire que les hommes soient faits pour être gouvernés de plus en plus, et non de moins en moins ? Quoique les progrès incessants de l'intervention gouvernementale engendrant d'autres progrès plus signalés encore dans les dépenses publiques, semblent donner tort à notre idéal, quoique nous soyons en plein gouvernementalisme et, ce qui est pire, en plein militarisme, nous n'en demeurons pas moins convaincus que cette utopie d'hier et d'aujourd'hui sera la vérité de demain ». Malgré cet échec, Molinari reste convaincu que l'éducation économique finira par vaincre les « idées protectionnistes, interventionnistes et communistes ». « Le gouvernement à bon marché ou si l'on veut le minimum de gouvernement sortira de l'excès du gouvernement, et si les classes gouvernantes n'ont pas le bon esprit d'adopter volontairement le programme de *L'Économiste*, elles pourront bien être un jour obligées de le subir, non sans apprendre à leurs dépens que les révolutions reviennent plus chères que les réformes »⁷².

⁷¹ G. de Molinari, « À nos abonnés », *L'Économiste belge*, 14^{ème} année, n° 26, 26 décembre 1868.

⁷² Dès l'année précédente, avant son retour en France, Molinari déclarait avec une grande lucidité à la Société belge d'Économie politique : « Quant à influencer directement sur les affaires, je crois qu'il faut y renoncer

La période passée en Belgique a été pour Molinari une période d'intense activité au cours de laquelle il a poursuivi son travail de diffusion des principes de la science économique⁷³. Il a ainsi activement participé à la reconstruction d'un réseau de libre-échangistes, à l'organisation de congrès et de meetings favorables à l'abolition des douanes en collaboration avec ses auxiliaires français. Les libertés politiques accordées par la Constitution belge lui ont également permis de développer et de promouvoir son programme laisser-fairiste au sein de la revue qu'il a lui-même fondée et entièrement gérée, *L'Économiste belge* : réformes en faveur d'un « gouvernement à bon marché », promotion du libre-échange comme instrument de résolution de la question sociale et outil de la paix internationale, avancement vers un régime de pléines libertés politiques (liberté d'enseignement, liberté d'association, liberté de la presse, liberté de réunion) et économiques (libre circulation des personnes, des biens et des capitaux). Cette période a également été l'occasion pour Molinari de manifester avec vigueur son pacifisme en s'opposant à tout acte guerrier, qu'il soit révolutionnaire ou non. Les comportements guerriers, ou révolutionnaires, sont antilibéraux et ne peuvent conduire qu'au despotisme ou à l'anarchie. La seule voie conforme à l'intérêt économique est la voie des réformes, pacifiques et graduelles. L'éducation de l'opinion publique aux principes de l'économie politique est alors primordiale, elle est la première étape vers « le gouvernement à bon marché ». Toutes ces thématiques sont abordées à travers une analyse économique. Les prismes de la rentabilité et de l'efficacité sont alors dominants dans la lecture que fait Molinari : la résolution de la question sociale est affaire de libre circulation et de libre concurrence ; la paix est un vecteur essentiel de la prospérité économique, aussi bien nationale qu'internationale,

dans ce moment. — Les événements qui viennent d'avoir lieu en Europe, les incertitudes de l'avenir, et beaucoup d'autres causes analogues ont réveillé en chaque pays l'ardeur des partis politiques. Dans le tumulte actuel, les gouvernements n'entendent pas notre voix, leur unique préoccupation étant de se mettre le plus tôt possible, en état de lutter avec succès contre des rivaux ou des agresseurs. », « Société belge d'Économie politique. Séance du 24 septembre 1867 », *L'Économiste belge*, 13^{ème} année, n° 20, 5 octobre 1867.

⁷³ Il faut également ajouter deux ouvrages au travail de Molinari pendant la période belge : *La Conquête de la Chine*, Londres, William and Norgate, 1856, brochure d'une cinquantaine de pages dans laquelle il appelle assez curieusement à une intervention européenne contre le despotisme chinois. Cette intervention vise à éviter l'effondrement de l'Empire, effondrement qui provoquerait une grave crise des industries européennes (« Affaîssé sous un despotisme caduc, en proie à une anarchie dissolvante, l'Empire chinois est menacé d'un cataclysme imminent, si l'Europe n'intervient point pour régénérer ses institutions qui tombent de vétusté et de corruption [...] c'est que l'intervention active des puissances européennes est actuellement plus nécessaire encore dans l'extrême Orient qu'elle ne l'a été en Turquie [...] l'Empire du Milieu succombera dans une crise suprême dont notre industrie et notre commerce subiront le contrecoup désastreux », pp. 9 et 10) ; *Conversations familières sur le commerce des grains*, Paris, Guillaumin, 1855, ouvrage composé d'un recueil d'articles publiés dans *L'Économiste Belge*. L'année précédente, la Belgique est victime d'une crise alimentaire. Molinari critique activement l'interventionnisme du gouvernement belge qui n'a fait selon lui qu'accroître la crise, positions analogues à celles qu'il avait tenues pour la crise irlandaise.

et doit être, à ce titre, maintenue ; l'éducation de l'opinion publique doit être, avant tout, une éducation orientée en faveur de la science économique ; les réformes doivent être engagées graduellement afin de ne pas perturber les relations commerciales⁷⁴.

Cette période en Belgique aura également été l'occasion d'une expérience inédite, bien qu'infructueuse, dans le domaine de la politique. Molinari se présente, en effet, aux élections législatives de 1859 pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants, mais n'obtient aucun succès. Quelques années plus tard, il écrit dans *L'Économiste Belge* : « J'ai eu le tort de céder aux suggestions de quelques amis qui voulaient faire de moi un représentant malgré mon peu d'aptitude et mon peu de goût pour cette profession. Ma candidature n'a eu, fort heureusement, aucun succès auprès des électeurs de Bruxelles, et je n'ai pas la moindre envie de la poser de nouveau. »⁷⁵. Malgré cet échec, Molinari est une figure majeure du libéralisme économique en Belgique. Son engagement lui vaut le surnom de « Cobden de la Belgique », surnom donné par l'un de ses proches collaborateurs français, Hyppolite Castille⁷⁶.

À la toute fin des années 1860, les progrès en faveur du libre-échange sont cependant la seule avancée dont peut se réjouir Molinari. Sa promotion du « gouvernement à bon marché » se voit largement battue en brèche par l'interventionnisme du Second Empire. L'activité politique de Napoléon III favorise, en effet, le développement économique français. Le régime politique offre à la bourgeoisie la garantie de l'ordre intérieur et le soutien de l'État. L'Empereur multiplie ainsi les marques d'intérêts et les directives économiques. Il s'entoure de

⁷⁴ Il y a ici une certaine inflexion de la pensée de Molinari. Lors de ses premiers débats sur le libre-échange, il avait réclamé une réforme complète et immédiate sans se préoccuper des conséquences économiques. Concernant la question du travail servile, il s'attarde sur les effets d'une réforme brutale.

⁷⁵ Molinari relate ce souvenir à l'occasion d'une polémique avec les rédacteurs du *Journal de Liège* au mois de juin 1862. Ces derniers, très critiques à l'égard d'une possible candidature de Molinari, écrivent dans le numéro du 14/15 juin : « Un publiciste à qui je recommanderais également un peu plus de mémoire, c'est M Gustave de Molinari qui, dit-on, veut se porter candidat aux prochaines élections législatives. A-t-il donc oublié son échec électoral d'il y a quelques années à Bruxelles ? Sa défaite a été assez éclatante cependant pour qu'il lui en reste quelque souvenir. Les oreilles me tintent encore quand je songe au meeting où M. de Molinari essaya de faire sa profession de foi. ». *L'Économiste Belge*, 8^{ème} année, N°13, 21 juin 1862.

⁷⁶ Hyppolyte Castille (1820 – 1886) est un journaliste membre de l'École de Paris. Proche de Gustave de Molinari et de Frédéric Bastiat, il collabore avec eux à *La République française* pendant la révolution de 1848. Entre 1857 et 1862, il publie des *Portraits politiques du XIXe siècle* où il rédige environ 80 portraits sur des personnalités comme Napoléon III, Alexandre II, Victor Hugo ou encore Ledru-Rollin et Louis Blanc. Dans *Les journaux et les journalistes sous le règne de Louis-Philippe*, il écrit à propos de Molinari : « Un jeune économiste, aujourd'hui professeur d'économie politique de la ville de Bruxelles et qui sera le Cobden de la Belgique, M. G. de Molinari, rédigeait les articles d'économie politique avec une facilité et souvent même une verve rare en pareille matière », H. Castille, *Les journaux et les journalistes sous le règne de Louis-Philippe*, Paris, Ferdinand Sarotius, 1858, p. 23.

collaborateurs qui lui offrent un appui essentiel dans son œuvre. On y trouve des administrateurs comme Rouher, Achille Fould et Morny, et des techniciens, compétents : des banquiers (les frères Pereire), des industriels, des ingénieurs, des économistes (Michel Chevalier), dont la plupart sont des anciens disciples de Saint-Simon. Grâce à leurs activités, les transformations vont se faire rapidement et vont modifier, sans les bouleverser, les anciens rapports entre les secteurs de l'économie. Trois aspects fondamentaux de cette évolution caractérisent la période du Second Empire : le recours au machinisme permettant la production de masse, la concentration des entreprises et de capitaux et le rôle croissant de l'État dans la direction de l'économie. Le gouvernement se préoccupe ainsi de généraliser les nouveaux moyens de communication. Il participe au développement des navires à vapeur, à la création de grandes compagnies de navigation tournée vers l'ouest et l'Afrique (la Compagnie générale transatlantique réorganisée par les frères Pereire). Il dote la France d'un réseau cohérent de voies ferrées reliant Paris aux grandes villes (en 1870, on compte 18 000 km en exploitation) et favorise également la concentration dans ce secteur : les accords de 1859 reconnaissent à 6 compagnies le monopole de l'exploitation. Enfin, 42 000 km de ligne télégraphique sillonnent le territoire. Le monde de la finance prend également une influence grandissante. Les capitaux sont largement mobilisés et les banques d'investissements se développent : le Crédit Foncier, le Crédit Mobilier des frères Pereire, la Société Générale, le Crédit Lyonnais. Les Sociétés par actions se multiplient et disposent, grâce aux lois de 1863 et 1867, d'une large indépendance. Le gouvernement intervient également de manière indirecte dans le domaine agricole. Il développe l'enseignement agricole, organise des fermes modèles, ouvre des chemins vicinaux, crée une Caisse d'Assurance, multiplie les comices agricoles et les primes, encourage les essais et l'innovation. En Sologne et dans les Landes, il participe à l'assainissement par une loi de 1857 sur la plantation des pins. Les travaux entrepris par le préfet de la Seine, Hausmann,, font de Paris une ville moderne. Elle compte désormais près de 2 millions d'habitants répartis sur 20 arrondissements, après annexion des communes alentour. Pour 25 000 maisons détruites, 70 000 ont été reconstruites. Les grands carrefours sont reliés par près de 100 km de voies nouvelles. Les monuments sont mis en valeur. La vie quotidienne des Parisiens est améliorée par toute une série de constructions : nouveaux ponts, nouveaux moyens de transport (omnibus, tramway, bateaux-mouches), construction d'un réseau d'égouts, développement de la distribution de l'eau et du gaz, création d'espace vert.

L'interventionnisme napoléonien favorise ainsi le développement d'une prospérité certaine. L'industrie tient désormais la première place dans l'économie nationale passant de 4

à 12 milliards. Le machinisme gagne de plus en plus de secteurs : les industries textiles adoptent les métiers mécaniques anglais, le tirage des journaux s'accroît grâce à la rotative. L'industrie chimique et la métallurgie connaissent de larges développements, cette dernière offre également le cas le plus impressionnant de concentration industrielle : les usines du Creusot regroupent plus de 10 000 ouvriers. Les expositions universelles de 1855 et 1867, à l'initiative de Napoléon III, favorisent également le commerce, connaissant lui-même un phénomène de concentration avec l'avènement des grands magasins⁷⁷. En moins de vingt ans, c'est une véritable révolution technique qui s'opère, révolution guidée en grande partie par l'intervention des pouvoirs publics.

Bien que la part de l'État dans l'activité économique soit grandissante, Molinari garde confiance dans le modèle du libéralisme économique. Selon lui, l'idée économique est porteuse d'universalité. Elle transcende les questions de nationalités ou de classes. À ce titre, elle représente la réalité, la vérité scientifique de la société industrielle moderne. Molinari écrit ainsi : « Remarquez que l'idée économique est la seule qui puisse être aujourd'hui comprise et acceptée par tout le monde : elle n'est point le produit des tendances d'une race ou des aspirations d'un peuple ; elle n'est ni latine, ni anglo-saxonne, ni germanique ; elle n'est pas davantage la formule des intérêts d'une caste ou d'une classe ; mais elle est universelle, car elle repose sur des faits universels ; cosmopolite, car elle est indépendante de toute idée nationale ; simple, féconde, car elle est l'œuvre d'une science pratique et positive »⁷⁸.

⁷⁷ À Paris, le *Bon Marché* ouvre ses portes dès 1852.

⁷⁸ « Société belge d'Économie politique. Séance du 24 septembre 1867 », *L'Économiste belge*, *op. cit.*

Chapitre 3 : La perception du socialisme par Molinari pendant les années 1869 – 1870

Les libertés de la presse et des réunions publiques octroyées par l'Empereur pendant l'année 1868 provoquent un flot de journaux et de meetings, révélant l'opposition au régime impérial régnant particulièrement à Paris. Des centaines de réunions se tiennent dans des locaux de fortunes dans lesquelles de nombreux discours sont prononcés. Les sujets politiques et religieux étant rigoureusement prohibés par la loi, les discours sont centrés sur les questions économiques et industrielles. Les orateurs se montrent très largement inspirés par les doctrines socialistes. Particulièrement attentif à cette renaissance du discours socialiste, Molinari court les réunions publiques du mois de juin 1868 jusqu'au mois de mai 1870. Il publie régulièrement des comptes-rendus de ces réunions dans *Le Journal des Débats*. Il consacre également trois articles dans le *Journal des Économistes* entre juin et décembre 1869¹, dans lesquels il dresse un premier bilan de ce qu'il nomme « le bruyant réveil des doctrines socialistes ». L'ensemble des travaux qu'il réalise sur le sujet donne lieu à la publication d'un ouvrage, *Le Mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre*, en 1872. Se prononçant sur le retour soudain et prépondérant des thèses socialistes, Molinari considère que, loin de les faire disparaître, le régime autoritaire du Second Empire n'a fait que masquer leur diffusion. Malgré l'agitation engendrée par la renaissance de ces discours dans la presse et dans les réunions, il se prononce en faveur d'une totale liberté d'expression. Selon lui, l'éducation économique de l'opinion publique ne peut se réaliser que par l'intermédiaire d'une pleine liberté des communications intellectuelles. Il affirme ainsi que seule la liberté d'expression, en permettant la discussion, contribuera à la victoire progressive des doctrines de la science économique et réduira à néant les thèses socialistes.

Cette renaissance du socialisme a été favorisée en amont par la recherche d'appui politique du Second Empire. En effet, Napoléon III, sensible à la question sociale, entreprend

¹ G. de Molinari, « Le socialisme en 1869, premier article », *Journal des Économistes*, juin 1869, pp. 333 - 353 ; « Le socialisme en 1869 », deuxième article, juillet 1869, pp. 161 – 176 ; « Le socialisme en 1869, troisième article », décembre 1869, pp. 329 – 356.

au début des années soixante une politique volontaire visant à rallier les classes ouvrières au régime impérial. Pendant les premières années du Second Empire, les sollicitations de l'Empereur à l'égard des ouvriers se manifestent d'abord par des actions charitables : construction de l'asile impérial de Vincennes pour les ouvriers convalescents, de l'orphelinat du prince impérial, création de grandes maisons collectives, autorisation des sociétés de secours en 1852². À partir de 1862, les difficultés politiques internes causées par les dissensions au sujet de la guerre d'Italie enjoignent l'Empereur à se rapprocher des classes ouvrières. Cet essai de rapprochement se fait par l'intermédiaire du groupe dit du Palais-Royal, un cercle rassemblé autour du prince Napoléon et de Michel Chevalier voulant ouvrir la voie vers un empire social. Ils entament une propagande en publiant des articles ou brochures dans lesquels ils dépeignent Napoléon III comme un prince populaire pleinement disposé à réaliser des réformes sociales en faveur du peuple³. Avec l'aide d'Henri Tolain, ouvrier bronzier disciple de Proudhon, ils envoient une délégation comptant environ 200 ouvriers à l'exposition universelle de Londres de 1862. Plusieurs autres mesures sont prises en faveur des ouvriers. En 1864, l'empereur autorise la coalition ouvrière à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à la liberté du travail⁴. De nombreuses grèves éclatent en 1864, 1865 puis 1867 et posent rapidement le problème du droit d'association et de réunion. Sans les reconnaître, le régime impérial fait preuve d'une certaine bienveillance à l'égard des manifestations ouvrières. Une circulaire du ministre de l'Intérieur de février 1866 recommande aux préfets une grande tolérance à l'égard des grévistes. Une lettre du ministre du Commerce insérée dans le *Moniteur* promet le même libéralisme pour les associations à caractère syndicales. La même année, l'article 1781 du Code civil, consacrant l'inégalité devant la justice du maître et de l'ouvrier, est supprimé. Enfin, la Section française de l'Association Internationale des Travailleurs, née des liens établis entre les ouvriers français et anglais pendant l'Exposition universelle de 1862, obtient la même tolérance du régime impérial⁵.

² Il leur est cependant interdit de couvrir le chômage.

³ *Le peuple, l'Empereur et les anciens partis*, Paris, Dentu, 1861 ; la revue *L'Opinion nationale*, du saint-simonien, Adolphe Guéroult est également un organe important du groupe du Palais-Royal.

⁴ Il y a une importante poussée des grèves dans le Gard, la Gironde, la Sarthe, la Somme et Paris. Le nombre de grévistes augmente également de manière significative. En 1864, on compte environ 110 grèves concernant un peu plus de 19 000 travailleurs, en 1870, on passe à 116 grèves impliquant plus de 88 000 grévistes. M. Moissonnier, « La modernité du Second Empire », in C. Willard et Ali, *La France ouvrière*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994, p. 179.

⁵ En 1863, soit un an après l'Exposition universelle de Londres, les militants de trade's unions invitent leurs correspondants de la délégation française à un meeting ayant lieu le 22 juillet. Ce meeting s'organise en faveur de l'indépendance de la Pologne dont l'insurrection nationale est en voie de liquidation après intervention

Cette bienveillance à l'égard des travailleurs ne favorise pas le ralliement politique voulu par Napoléon III, mais participe indirectement à l'essor du mouvement ouvrier. Jusqu'en 1860, ce dernier demeure largement traumatisé. Il ne se manifeste plus que par des grèves⁶ et la transformation des sociétés de secours mutuels en chambre de résistance. La recherche du soutien populaire par le régime impérial dans les années 1860 coïncide avec l'apparition d'une nouvelle génération de militants préoccupés avant tout de réformes pratiques en faveur de la condition ouvrière⁷. Le socialisme « s'ouvriérise »⁸. Lors de l'Exposition universelle de Londres, les délégués ouvriers découvrent outre-Manche une organisation ouvrière et des dispositions législatives qui vont inspirer leurs revendications. Sept objectifs sont dégagés : la création de chambres syndicales pour la négociation entre patrons et ouvriers, le développement des sociétés de secours mutuels s'étendant à tous les risques de la vie ouvrière, la légalisation des sociétés de résistance, de la grève, le développement de l'éducation ouvrière, la constitution d'association de production, l'organisation d'une fraternité internationale des classes ouvrières en vue d'un soutien mutuel à leur émancipation. Le 17 février 1864, soixante ouvriers de la Seine publient un manifeste, rédigé par Tolain, en vue d'établir un programme pour soutenir une candidature ouvrière aux élections partielles. Selon eux, les ouvriers constituent « une classe spéciale de citoyens ayant besoin d'une représentation directe »⁹. Les militants organisent des coopératives de production et de consommation, les sociétés de résistances syndicales et les

des armées russes et prussiennes. À l'issue de la réunion, les délégués français, dont Tolain fait partie, et anglais envisagent les conditions d'une entente internationale permanente. Cette proposition trouve son aboutissement lors d'un second meeting en septembre 1864 auquel Marx prend une part importante. Le Comité provisoire de l'Internationale est composé de 21 anglais, 10 allemands, 2 polonais, 6 italiens, 2 suisses et 9 français. Elle entend coordonner le développement des mouvements ouvriers dans les pays récemment industrialisés. Karl Marx joue un rôle considérable en prenant une part décisive à la rédaction de l'Adresse inaugurale et des statuts provisoires de l'association.

⁶ La grève ne disparaît pas pour autant et demeure active pendant la période autoritaire du Second Empire. En 1852, on enregistre 86 affaires de coalitions contre 173 prévenus. En 1853, 109 poursuites sont ouvertes pour le même motif, 68 en 1854 et 167 en 1855. Des grèves défensives éclatent également chez les fileuses d'Alais (octobre 1852), du Vigan (juin 1853 ; octobre 1854), d'Uzès (juillet 1853), de Saint-Ambroix (décembre 1853). En 1855, un mouvement touche 39 départements entraînant des corporations du bâtiment et de la mine. M. Moissonnier, « La modernité du Second Empire », in C. Willard et Ali, *La France ouvrière, op. cit.*, pp. 160 – 161.

⁷ En 1861, Tolain écrit déjà : « Quand l'initiative vient d'en haut, de l'autorité supérieure ou des patrons, elle n'inspire aux ouvriers qu'une médiocre confiance. Ils se sentent ou se croient dirigés, conduits, absorbés, et les meilleures tentatives sont rarement couronnées de succès [...] Il n'y a qu'un seul moyen, c'est de nous dire : « Vous êtes libres, organisez-vous, faites vos affaires vous-même », nous n'y mettrons pas d'entraves », *ibid.*, p. 175.

⁸ J. Bruhat, « Le socialisme français de 1848 à 1871 », in J. Droz et Ali, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 522.

⁹ Cité par A. Plessis, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : de la fête impériale au mur des Fédérés (1852 – 1871)*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, p.213.

grèves se multiplient la même année. La section française de l'Association internationale des travailleurs, qui voit le jour en 1864, s'efforce d'orienter le mouvement ouvrier. À partir de 1867, lors d'une poussée de grèves, les internationaux soutiennent les grévistes et travaillent à l'enracinement de l'organisation syndicale en France. L'année 1869 est ainsi jalonnée de nombreuses grèves : Saint-Étienne, Lyon, Carmaux, Marseille, Vienne, Grenoble, Rive-de-Gier, Aubin. La répression est brutale et provoque des morts à Aubin. En 1870, deux grèves éclatent également au Creusot.

Malgré un mouvement ouvrier en plein développement et particulièrement actif, celui-ci est loin d'être unitaire. L'AIT est, en effet, traversée par des divisions idéologiques. Dans un premier temps, les positions de l'Internationale sont largement influencées par le proudhonisme dont les leaders, Henri Tolain et Ernest Fribourg, sont des disciples convaincus : apolitisme, condamnation de la grève, suppression de la lutte entre le capital et le travail par l'organisation « de l'échange égal entre producteurs, service pour service, travail pour travail, crédit pour crédit » sont les thèmes dominants des discussions. Mais dès 1866, des divergences apparaissent dans les rangs de l'AIT. Eugène Varlin s'oppose, par exemple, à Tolain sur la question de l'instruction¹⁰ et du travail des femmes¹¹. À la fin de l'année 1867, la section parisienne de l'AIT est dissoute pour avoir participé à une manifestation républicaine. Cette dissolution amène à un changement radical dans sa direction : les proudhoniens modérés sont débordés par des militants, partisans d'une action pratique. Parmi eux, on compte les blanquistes qui, d'abord hostiles, adhèrent finalement à l'Internationale. Les sections de Lyon et de Marseille sont entraînées par les bakouninistes. Enfin, l'un des courants les plus influents est le communisme antiautoritaire d'Eugène Varlin et Benoît Malon. Ces derniers adhèrent au collectivisme et encouragent le développement des sociétés ouvrières. Bien qu'ils rejettent toute autorité étatique, ils lient fortement révolution politique et révolution sociale. Ces militants sont des partisans de la grève, qui s'impose comme un instrument essentiel de la lutte ouvrière.

La politique de l'Empereur, trop paternaliste, ne rallie pas cette élite ouvrière qui se joint, au contraire, aux républicains avancés. De son côté, la jeunesse républicaine use abondamment des libertés de la presse et de réunions publiques, en multipliant les clubs, pour

¹⁰ Le premier veut la confier à la société, le second considère qu'elle doit être laissée à la famille.

¹¹ Pour Tolain, la place de la femme est au sein de sa famille. Pour Varlin, il convient d'améliorer les conditions de travail des femmes, mais pas le supprimer.

s'opposer au régime impérial. La presse connaît un essor spectaculaire : 140 journaux se créent en un an. À la fin de l'Empire, le tirage global de la presse s'élève à un million, 5 fois plus qu'en 1860. Les ouvriers s'arrachent les 120 000 exemplaires de *La Lanterne* d'Henri Rochefort, revue dans laquelle il moque ouvertement l'Empereur¹². Un journaliste du *Siècle*, Édouard Ténot, publie *Paris en décembre 1851* dans lequel il démystifie le coup d'État. En juillet 1868, Charles Delescluze fonde *Le Réveil*, organe de diffusion des idées de l'AIT. Avec Alphonse Peyrat, fondateur de *L'Avenir National*, Delescluze lance un projet hautement symbolique : ils ouvrent une souscription pour élever un monument au député Alphonse Baudin, mort sur les barricades le 3 décembre 1851. Un procès leur est intenté par le gouvernement, procès au cours duquel un jeune avocat républicain, Léon Gambetta, organise leur défense et dresse, lors de sa plaidoirie, un acte d'accusation véhément contre le 2 décembre. C'est dans ce contexte intellectuel particulièrement riche que Molinari assiste aux réunions des clubs entre 1869 et 1870 et brosse un portrait du socialisme renaissant.

Section 1 : « Le bruyant réveil des doctrines socialistes »

À Paris, l'opposition politique est passionnée et révolutionnaire. Les libertés politiques accordées par Napoléon III mettent en lumière la large pénétration des idées socialistes, particulièrement chez les ouvriers parisiens. Entre juillet 1868 et mars 1869, Molinari affirme qu'il s'est tenu de « 300 à 400 séances » dans lesquelles ont été prononcés 2 à 3000 discours. Au milieu de cette effervescence, l'École de Paris décide de participer aux débats afin de défendre la liberté économique. Le 5 octobre 1868, la Société d'Économie politique désigne une dizaine de ses membres, parmi lesquels Frédéric Passy, Joseph Garnier et Molinari pour courir les réunions populaires et y faire entendre la parole libérale. À cette occasion, Joseph

¹² Le premier numéro de la Lanterne de Rochefort contient ce texte : « J'ai été accusé d'être un ennemi déclaré de l'état de choses actuel. Cette insinuation était d'autant moins fondée que je suis profondément bonapartiste. On me permettra bien cependant de choisir mon héros dans la dynastie... Je préfère Napoléon II : il représente pour moi l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il ait occupé le trône, puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne, mes amis, quel règne ! Pas une contribution, pas une guerre inutile avec les décimes qui s'ensuivent, pas de ces expéditions lointaines dans lesquelles on dépense six-cents millions pour aller réclamer quinze francs ; pas de listes civiles dévorantes. Oh ! oui, Napoléon II, je t'aime et je t'admire sans réserve... Qui donc osera prétendre que je ne suis pas bonapartiste », *La Lanterne*, 30 mai 1868, p. 20.

Garnier préside plusieurs séances à la salle de la Redoute dans lesquelles les économistes débâtent avec des représentants socialistes sur des questions économiques centrales comme celles du rôle du capital et de la légitimité de l'intérêt¹³. Molinari collabore aux débats, mais assiste également, en tant que simple spectateur, à de nombreuses réunions populaires. Il y constate ce qui, selon lui, constitue une inquiétante résurgence des idées socialistes. « Nous avons été, écrit-il, témoins de l'agitation socialiste en 1848 et nous savons où en étaient les esprits à la veille du 2 décembre 1851. Quelle n'a pas été notre stupéfaction de les trouver, dans les réunions publiques ouvertes par la loi de 1868, exactement au point où nous les avons laissés dix-sept ans auparavant ! »¹⁴. Il observe ainsi la plupart des orateurs déclamer « des tirades ampoulées contre la propriété, le capital, le mariage, où l'on y maudit les machines au nom du progrès, où l'on propose de mettre tous les citoyens, sans oublier les citoyennes, à la même ration d'éducation ». Bien que les questions politiques et religieuses soient légalement écartées, cela n'empêche pas les orateurs d'aborder de nombreuses thématiques économiques ou sociales. Molinari suit les débats avec une attention tout à fait critique. Il rend compte des réunions auxquelles il assiste et témoigne ainsi de la pluralité des sujets abordés : des questions purement économiques comme la gratuité du crédit, les monopoles, le capital et l'intérêt, les salaires, le chômage, mais également des questions plus sociales et politiques avec le travail des femmes, le mariage et le divorce, les moyens d'action du socialisme, les oppositions entre travail et capital.

Les doctrines socialistes dominent largement les débats. Pourtant informé de l'actualité du mouvement ouvrier, Molinari constate avec étonnement le très fort enracinement de la pensée socialiste chez les Parisiens malgré le régime autoritaire et liberticide du Second Empire. « Dans les dernières années, affirme-t-il ainsi, les congrès de l'Association internationale des travailleurs, les rapports des ouvriers sur les expositions universelles de Londres et de Paris, la fausse direction imprimée au mouvement coopératif, etc., nous avaient déjà avertis que le socialisme n'était pas aussi supprimé qu'on se plaisait à l'affirmer ; mais nous ne savions pas

¹³ Molinari écrit : « À la Redoute, rue Jean-Jacques Rousseau, où des réunions ont été organisées par le petit groupe des économistes, la question à l'ordre du jour est *le capital et l'intérêt*. L'intérêt est-il légitime et nécessaire, ou bien est-il un tribut que le parasitisme prélève sur le travail ? Existe-t-il un moyen quelconque de le supprimer, et d'obliger le capital, l'infâme capital, à se prêter gratis ? Telles sont les questions qui se débattent entre le groupe un peu mélangé des économistes, et trois ou quatre groupes communistes, socialistes proudhoniens et non proudhoniens », G. de Molinari, *Le Mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre*, Paris, Guillaumin, 1872, p. 44.

¹⁴ *Ibid.*, p. XVIII.

jusqu'à quel point les utopies socialistes s'étaient conservées sous la cloche du régime de compression [...] Nous ne pouvons plus nous faire d'illusion sur les opinions et les tendances qui règnent dans les masses. Sur dix ouvriers [...] neufs sont socialistes ou en train de le devenir »¹⁵. Selon lui, l'écrasement des libertés, en particulier celui de la liberté de la presse, a contribué à masquer les progrès du socialisme sous couvert de le supprimer. Cet écrasement a ainsi retardé l'éducation économique et démocratique du pays. Molinari affirme ainsi que les doctrines socialistes « reparaissent en 1868, telles qu'elles étaient 1848 ; on ne les a pas masquées, on ne les a pas supprimées : on n'a supprimé en réalité que les moyens de les combattre et d'en faire la justice par la propagande de la science et du bon sens opposé à celle de l'utopie ». L'éducation démocratique ne peut se faire que par la liberté des communications intellectuelles. Cette dernière permettra, à terme, de faire triompher la vérité économique et aboutira à la suppression du socialisme. « Il faut éclairer, écrit-il, civiliser la démocratie ; il faut lui donner les lumières intellectuelles et morales qui lui font défaut [...] Or, cette éducation de la démocratie, elle ne peut se faire que par la liberté des communications intellectuelles, par la liberté de l'enseignement, de la presse, de la tribune »¹⁶.

À travers les différents discours entendus dans les réunions publiques, Molinari dresse une typologie du socialisme tel qu'il lui apparaît en France à la fin des années 1860. Selon lui, bien qu'une large partie des discours ait des inspirations socialisantes, seule une vingtaine d'orateurs représente réellement « l'élément socialiste ou communiste ». C'est à partir de cette petite vingtaine que Molinari peut séparer les différents éléments du mouvement socialiste. « Dans ce personnel socialiste, écrit-il, nous apercevons d'abord un certain nombre d'anciennes connaissances, des disciples de Fourier, comme M. Cantagrel ; des collaborateurs de Proudhon, comme M. Langlois : des délégués aux congrès de l'Association internationale des travailleurs, comme MM. Fribourg, Tolain, Chémalé, Murat, etc., auxquels se joignent quelques « nouveaux », parmi lesquels un orateur digne de ce nom, malgré ses emportements, M.

¹⁵ *Ibid.*, p. 28.

¹⁶ G. de Molinari, « Le réveil du socialisme en France », *L'Économiste belge*, 14^{ème} année, n° 24, 22 novembre 1868.

Briosne¹⁷ ; enfin quelques dames, Mme Paule Minck¹⁸, Mme Désiré¹⁹ ». À travers ces nouveaux orateurs, Molinari observe la rupture avec les anciens maîtres du socialisme quarante-huitard et pré-quarante-huitard. Il constate un renouveau de la pensée socialiste, renouveau au cœur duquel seul Proudhon possède encore des fidèles²⁰. Malgré cette apparente rupture, la nouvelle génération de socialistes demeure cependant attachée aux mêmes thématiques et condamne les conséquences sociales du capitalisme industriel. Ainsi, observe Molinari, « ils attaquent la propriété et le capital ; ils dénoncent l'exploitation de l'homme par l'homme, ils déclament contre le salariat exactement comme on le faisait en 1848. Ils n'ont rien oublié et ils n'ont rien appris »²¹.

À partir des discours auxquels il assiste, Molinari établit une typologie du socialisme et offre sa propre grille de lecture. Il distingue 3 groupes aux caractéristiques propres : les communistes collectivistes, les communistes individualistes et les mutuellistes. Les premiers, « les communistes collectivistes sont les classiques du genre, affirme-t-il. Leur communisme procède de Platon, de Campanella, de Morelly, de Babeuf et de M. Cabet. C'est l'activité de

¹⁷ Louis Alfred Auguste Briosne (1825 – 1873) est un ouvrier parisien socialiste et révolutionnaire. Militant contre le régime impérial, il est arrêté dès 1856 et condamné à 3 ans de prison. Aux élections de mai 1869, il est candidat démocrate socialiste, mais est à nouveau condamné et privé de ses droits civiques pendant 10 ans. Communard, il est élu en mars 1871 par le IX^e arrondissement.

¹⁸ Paule Minck (1839 – 1901) est une révolutionnaire et féministe socialiste. En 1868, elle fonde la Société fraternelle de l'ouvrière et adhère à l'AIT. Elle lutte pour le droit des femmes et des travailleuses et défend activement la légalisation du divorce et l'égalité salariale. Avec Maria Deraismes, Louise Michel et Léon Richer, elle fonde la Société pour la revendication des droits civils des femmes et lance *Les Mouches et l'Araignée*, revue républicaine radicale rapidement interdite. Pendant la Commune, elle ouvre une école professionnelle gratuite à l'église Saint Pierre de Montmartre et participe à l'organisation d'un corps d'ambulance. Exilée puis amnistiée, elle rentre en France en 1880. Elle adhère au Parti ouvrier français. Paule Minck mène alors une carrière de journaliste active et continue de défendre un socialisme révolutionnaire, collectiviste et ardemment féministe.

¹⁹ Désirée Gay (1810 – 1891) travaille d'abord comme couturière. Proche du Saint-simonisme, elle s'en éloigne et fonde *La Femme libre*, revue dans laquelle elle combat pour la liberté des femmes. Elle s'illustre pendant la révolution de 1848 en réclamant des lois libérales sur le divorce, l'amélioration de la condition des travailleurs et l'indépendance économique féminine. Elle est élue à la Commission des travailleurs aux côtés de Louis Blanc. Membre de l'AIT dès 1864, présidente de la section féminine en 1866, Désirée Gay s'intéresse aux questions touchant à l'enfance et à l'éducation. Elle publie un manuel intitulé *Éducation rationnelle de la première enfance* en 1868.

²⁰ « Mais aucun de ces orateurs, ni parmi les anciens ni parmi les nouveaux, ne s'est posé en continuateur des maîtres socialistes qui avaient fait école avant la révolution de février. M. Cantagrel n'a pas cru devoir reprendre la propagande du système de Fourier, dont le nom, si souvent prononcé en 1848, semble à peine connu de la génération actuelle. On a cité M. Cabet avec estime, mais personne n'a songé à remettre au jour les beautés un peu fanées du *Voyage en Icarie*. *L'organisation du travail*, de M. Louis Blanc, est aussi oubliée que le *Circulus*, de M. Pierre Leroux. M. Proudhon seul a conservé des disciples fidèles, qui essayent de faire revivre quelques-unes de ses bruyantes fantaisies », *Le mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre*, op. cit., p. 9.

²¹ *Ibid.*, p. 10.

l'État (que l'on désigne à la vérité sous la dénomination nouvelle de « collectivité », mais le mot seul est changé, non la chose), c'est l'activité de l'État, disons-nous, substituée dans toutes les branches de travail à celle de l'individu ou de l'association, c'est la « collectivité » produisant toutes choses et répartissant également tous les produits et tous les services entre ses membres ». Le second, le communisme individualiste, que Molinari qualifie également de « communisme romantique » ou de « néo-communisme », n'emprunte « aux classiques de l'école que le principe de l'égalité [il] respecte la liberté et la responsabilité de l'individu. Les travailleurs mis en possession de l'outillage social produisent collectivement, sans payer aucune redevance au capital, désormais dompté et enchaîné, mais ils consomment individuellement ». Le dernier groupe, celui des mutuellistes est constitué des disciples de Proudhon. Molinari perçoit mal les positions des mutuellistes, positions dont il rend compte avec difficulté. Sur eux, il n'écrit que quelques lignes : « ils répugnent [...] à une transformation violente de la société [...] Ils veulent dénouer le nœud gordien, et non le trancher. Cependant, s'ils répugnent à employer le fer, ils se méfient de l'or. Ils préfèrent le papier ». Molinari ironise ainsi sur le système de banque du Crédit Mutuel, ou banque du peuple, proposé par Proudhon et repris par ses disciples, prévoyant l'organisation et la gratuité du crédit par l'émission de billets d'échange convertibles non en numéraires, mais en marchandises²².

À ces trois systèmes, Molinari y joint un quatrième, ne trouvant pas plus grâce à ses yeux : celui d'Édouard Horn²³, économiste libéral cherchant une troisième voie. Ce dernier propose ainsi de concilier l'économie politique et le socialisme : « Aux socialistes, M. Horn demande, entre autres concessions, d'admettre la concurrence et de reconnaître la légitimité de l'intérêt ; aux économistes, il demande de démarquer l'économie politique pour l'intituler *économie sociale*, et chose plus grave, d'abandonner le principe de l'hérédité [...] enfin, tout en imposant aux socialistes l'obligation de rétribuer le capital, il voudrait, en compensation, que le capital renonçât de lui-même à avoir la haute main dans les entreprises » pour se

²² Molinari décrit ainsi le projet de Banque du peuple : « La banque du Crédit Mutuel commencera par supprimer le numéraire, ce tyran de la circulation. Le numéraire supprimé, il n'y aura plus d'intérêt, car il sera visiblement abusif de faire payer un intérêt pour de simples morceaux de papier maculé », *ibid.*, p. 18.

²³ Jean Édouard Horn (1825 – 1891) est un journaliste et économiste d'origine hongroise. Réfugié à Bruxelles en 1851, il étudie la philosophie et publie *Les théories politiques de Spinoza* en allemand, puis en français. Ses travaux se tournent rapidement vers la statistique et l'économie politique lorsqu'il débute une traduction en allemand des cours de Michel Chevalier. Il se fixe à Paris en 1855 et entre à la rédaction du *Journal des Débats*. Il collabore également avec *La Presse*, *L'Avenir Nationale* et *Le Journal des Économistes*. Il entre en janvier 1859 à la Société d'économie politique. Se rapprochant par certains aspects des idées socialistes, il s'intéresse aux sociétés coopératives. Il rentre en Hongrie en 1869 où il poursuit une carrière de journaliste.

subordonner modestement au travail. Rien que cela »²⁴. Molinari s'oppose fermement aux propositions d'Édouard Horn. Aucune conciliation entre économie politique et socialisme ne lui apparaît possible. Il conclut ainsi : « Nous ne méconnaissons donc pas les services de M. Horn, mais nous sommes beaucoup moins sensibles aux mérites de son système de conciliation. On ne concilie pas la vérité et l'erreur, la réalité et l'utopie, l'économie politique qui est l'affirmation de la propriété, et le socialisme qui en est la négation. Un économiste ne peut faire aucune concession au socialisme à moins de devenir socialiste »²⁵.

Malgré l'agitation née des réunions publiques et la domination des discours socialistes, Molinari encourage pleinement la discussion avec ces orateurs. Selon lui, cette discussion est essentielle dans la mesure où elle doit conduire à déconstruire les discours socialistes et amener, à terme, à la disparition de cette doctrine. Molinari est, en effet, très critique des idées socialistes. À ses yeux, le socialisme est une contre vérité scientifique, une pure utopie, ne possédant aucune légitimité intellectuelle, utopie qu'il convient de combattre vigoureusement. Les doctrines socialistes sont naturellement amenées à disparaître sous l'effet, d'une part, de la liberté des communications intellectuelles, d'autre part, d'une confrontation aux principes de la science économique. Dans ce contexte, Molinari ne considère pas la liberté comme un danger pour l'ordre. Il s'agit, au contraire, d'un instrument d'éducation à la vérité scientifique, vérité résidant, selon lui, dans les enseignements de l'économie politique. Les libertés de la presse et de réunions ont été un révélateur efficace des progrès du socialisme au sein du monde ouvrier. Ces dernières permettront également sa discussion puis sa disparition. Malgré le bouillonnement intellectuel et révolutionnaire régnant au sein des réunions publiques, Molinari appelle à leur maintien. « Nous serions désolés que l'on fermât les salons de l'exposition des produits du socialisme, déclare-t-il, qui ont été ouverts grâce à la loi du 6 juin 1868. Il est bon que cette exposition soit permanente. On ne doit pas désespérer non plus de voir les réunions publiques se transformer en un utile instrument de propagande »²⁶. Face à ce développement et toujours dans l'optique de combattre le socialisme, Molinari appelle à une libéralisation toujours plus importante du régime, libéralisation qui permettra l'organisation rationnelle et pacifique des opinions politiques et économiques. Ainsi, à la liberté de réunion, il demande que

²⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁵ G. de Molinari, « Le socialisme en 1869, Discussions à la redoute et dans les autres réunions publiques », *Journal des Économistes*, juin 1869, p. 344.

²⁶ G. de Molinari, *Le mouvement socialiste et les réunions publiques*, *op. cit.*, p. 29.

l'on joigne la liberté d'association. Ces dernières, couplées à la liberté de la presse, permettront une organisation efficace de chaque opinion. Cette organisation participera à l'éclaircissement des débats et évitera, *in fine*, l'anarchie régnant dans les réunions publiques. « Lorsque la liberté de l'association se joint à la liberté de réunion, affirme-t-il, chaque opinion peut organiser sa propagande de la manière la plus utile. Or, l'expérience démontre que la vérité ne se produit et ne se distribue utilement comme toute autre denrée qu'au moyen d'organes spéciaux ; qu'il est nécessaire que les opinions se séparent comme autant d'ateliers, et que chacune ait ses meetings aussi bien que ses journaux, sous peine de ne créer que la confusion et l'obscurité »²⁷. Ici encore, Molinari adopte une logique pleinement économique. Les lois naturelles de l'économie politique s'appliquent à ce qu'il nomme la « production de la vérité » : « L'abrogation de l'article 291²⁸ nous permettra d'organiser des meetings, conforme au principe économique de la division du travail, tandis que nous avons été obligés de nous contenter jusqu'à présent du communisme des clubs ». Cohérent avec lui-même, Molinari se prononce en faveur d'une totale liberté des communications intellectuelles : « Quels que soient les abus et les excès de la liberté de la parole, aussi longtemps que ces abus et ces excès ne compromettent point la sécurité publique, il faut savoir les supporter avec patience ».

Section 2 : La pacification des rapports entre le travail et le capital

Molinari témoigne d'un intérêt marqué pour le développement du mouvement ouvrier. Il suit, en effet, avec attention les travaux de la Première Internationale et assiste à deux de ses congrès : celui de Lausanne en 1867 et celui de Bruxelles l'année suivante, dont il rend compte dans *L'Économiste belge*²⁹. À partir des contributions de la Première Internationale et des

²⁷ G. de Molinari, « Le socialisme en 1869 ; discussions à la redoute et dans les autres réunions publiques », *op. cit.*, p. 350.

²⁸ L'article 291 du Code pénal énonce : nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.

²⁹ « Le Congrès de l'Association internationale des travailleurs à Lausanne et le Congrès de la paix à Genève », *L'Économiste belge*, 13^{ème} année, n° 19, 21 septembre 1867 ; « Programme de l'Association

propositions avancées lors des réunions publiques parisiennes auxquelles il a assisté, Molinari synthétise et combat les revendications des socialistes. Il reprend et discute 3 thèmes principaux du socialisme moderne : la subordination du capital au travail, la suppression du salariat et la grève ouvrière. S'il existe de nombreuses divergences entre les écoles socialistes sur les moyens de la liquidation sociale et l'institution de la nouvelle société, Molinari observe avec justesse qu'il y a unanimité concernant la condamnation du statut du salariat³⁰. Se faisant l'avocat du système capitaliste et libéral, Molinari défend ce qu'il nomme « les lois naturelles de la production ». Contre les socialistes, il nie l'existence d'un antagonisme de classe entre le capital et le travail et affirme, au contraire, que ces derniers sont complémentaires, collaborant pleinement au sein du processus de production. Ces thématiques sont particulièrement abordées dans un ouvrage au titre tout à fait évocateur : *La pacification des rapports entre le travail et le capital* publié en 1872.

§ 1 : Les lois naturelles de la production

Tout au long de son ouvrage, Molinari réalise une défense minutieuse de ce qu'il considère être l'ordre naturel de la production. Au sein de cet ordre, le capital et le travail ne sont pas des ennemis irréconciliables mais, au contraire, de proches collaborateurs. À ses yeux, c'est sur ce sujet que le socialisme commet son erreur la plus grossière. « On peut dire que la source des toutes les erreurs du socialisme est là, affirme-t-il. [...] Nous dirons donc une fois de plus aux socialistes et aux économistes conciliants : non ! Il n'est pas vrai que le salariat implique l'exploitation de l'ouvrier. Il n'est pas vrai qu'il y ait « inévitablement guerre entre l'ouvrier et le patron ». Il n'est pas vrai qu'il soit nécessaire de supprimer le salariat pour émanciper les classes ouvrières [...] Ces prétendus axiomes, à l'aide desquels on fanatise les

internationale des travailleurs », *L'Économiste belge*, 14^{ème} année, n° 18, 5 septembre 1868 ; voir également *Le mouvement socialiste et les réunions publiques*, *op. cit.*, p. 173 à 210.

³⁰ « En désaccord à peu près sur tout le reste, les communistes, les mutuellistes et les autres socialistes se réunissent pour condamner le salariat. Sur ce point, ils suivent la pure tradition de 1848. Ils sont persuadés que le travail sera « exploité » par le capital, et que l'état de guerre subsistera entre l'exploité et « l'exploiteur » jusqu'à ce que le travailleur ait passé de la condition de salarié à celle d'associé », *La pacification des rapports entre le travail et le capital*, in *Le mouvement socialiste et les réunions publiques*, *op. cit.*, p. 214.

ouvriers [...] ne sont autre chose que des sophismes de la plus dangereuse espèce »³¹. Le travail et le capital sont au contraire deux éléments essentiels et complémentaires au sein du processus de production, l'un ne pouvant se passer de l'autre³². Ils sont les conditions constitutives de toute entreprise de production. Il dispose, néanmoins, chacun d'un rôle bien précis dans la production, un rôle qui leur est naturellement assigné par l'ordre des choses et qu'il est impossible de modifier. « Que l'entreprise soit individuelle ou collective, explique Molinari, la place qu'occupe et le rôle que joue ses éléments constitutifs n'ont rien d'arbitraire, et il serait aussi impossible de les modifier qu'il le serait par exemple, de changer les proportions dans lesquelles se combinent l'hydrogène et l'oxygène pour produire l'eau. Voilà ce que les socialistes s'obstinent à ne point voir ». Molinari articule alors son argumentation en deux points : il démontre, tout d'abord, que le rôle de direction de l'entreprise ne peut appartenir qu'au capital en vertu de sa nature même, il s'appuie, enfin, sur cet argument pour fonder les différences de rémunération entre capital et travail.

À ses yeux, il est impossible de déroger aux « conditions naturelles de la production ». Les propositions des socialistes, allant à l'encontre de ces conceptions naturalistes, apparaissent tout à fait irrationnelles à Molinari. « En renversant ainsi les rôles qu'ont joués de tout temps dans la production les éléments qui la constituent, les socialistes ne méconnaissent-ils pas la nature des choses ? », interroge-t-il. Loin, d'être un élément parasite de la production, le capital répond à trois besoins essentiels de l'entreprise : il permet d'assurer le démarrage de l'activité³³, il supporte le temps de la production³⁴ et il assure contre les risques inhérents à toute activité économique³⁵. Selon lui, c'est cette assurance que fournit le capital qui constitue sa

³¹ *Ibid.*, p. 215.

³² « Comment produit-on ? En réunissant une certaine quantité de capital et de travail et en constituant ainsi une « entreprise » [...] Ces trois éléments, un gouvernement dirigeant, un personnel et un matériel dirigés, ne sont-ils pas également nécessaires ? », *ibid.*, p. 217.

³³ « Supposons qu'il s'agisse de produire des étoffes de coton, comment s'y prendra-t-on ? Un entrepreneur bâtit ou louera une fabrique, achètera des machines et des matières premières, rassemblera le personnel d'employés et d'ouvriers nécessaires à la mise en activité de son entreprise », *ibid.*, p. 216.

³⁴ « Dans toute entreprise, l'échange des frais de production contre le produit n'a lieu qu'au bout d'un espace de temps plus ou moins long, selon la nature de l'opération. Or, pendant cet intervalle, les agents productifs engagés dans l'entreprise fournissent leurs services sans que le produit qui doit les rétribuer soit achevé et réalisé [...] dans l'espace de temps qu'elle exigera les agents productifs qui s'y trouveront engagés devront faire l'avance de leurs services », *ibid.*, p. 222.

³⁵ « De même, toute entreprise est assujettie à des risques [...] il se peut que la somme des valeurs créées dépasse celle des valeurs consommées, la différence constituant le bénéfice de l'entrepreneur ; mais il se peut aussi que la somme des valeurs créées demeure au-dessous de celle des valeurs consommées, la différence constituant une perte. C'est là un risque naturellement attaché à toutes les entreprises », *ibid.*, p. 222.

principale contribution au processus productif et lui confère son rôle de directeur de la production. Le capital est, en effet, responsable des pertes de l'entreprise. Il est tenu de supporter les déficits ou de réparer les dommages causés par les nombreuses variations que connaît le marché. Il offre ainsi une garantie à l'activité de l'entreprise sans laquelle celle-ci ne pourrait fonctionner. « Le capital de garantie sur lequel retombe la responsabilité des risques forme le nœud vital de l'affaire, soutient Molinari. Aucune entreprise n'est viable qu'à la condition de posséder un capital responsable proportionné au maximum des risques qui la grèvent ». Ce rôle de garant de l'activité de l'entreprise, nécessaire à la continuité de la production, seul « le capital, en vertu de sa nature particulière, peut la fournir, le travail ne le peut point » affirme-t-il. C'est en vertu de cette responsabilité de garantie contre les risques, responsabilité ne pouvant être assumée par le travail, que le capital obtient, en dernier lieu, la direction de l'entreprise. En effet, Molinari soutient activement que les lois naturelles de la production détournent le travail de ce rôle directif, ce dernier ne pouvant assumer tous les risques inhérents à l'activité productive. « Le gouvernement des entreprises ne doit-il pas, en vertu de la nature même des choses, appartenir aux capitalistes, en fournissant le fonds de garantie nécessaire pour étoffer cette responsabilité ? interroge Molinari. Si on s'avisait de le leur enlever, qu'arriverait-il ? Comme une portion des risques [...] a sa source dans le gouvernement des entreprises, le travail gouvernant commettrait des fautes dont le capital gouverné porterait la peine. Le travail ordonnerait et le capital pâtirait »³⁶.

C'est parce que le travail ne peut assumer les risques liés à l'activité productive qu'il ne peut obtenir la direction de l'entreprise et ainsi remplacer le capital. À ce titre, la suppression du système du salariat et son remplacement par une part dans les bénéfices de l'entreprise, la perception de dividendes, lui apparaissent irréalisables. Le salariat est, selon lui, un élément naturel et juste de la production. « Aux yeux des socialistes, écrit-il, ce mode d'organisation des entreprises et de répartition des produits est inique et abominable ». Molinari défend, au contraire, la nécessité du salariat. Il est, selon lui, un « mode d'organisation et de répartition *nécessaire* » au sein de l'entreprise. En effet, le salaire est, selon lui, une rémunération sûre et régulière, là où les bénéfices sont aléatoires, dépendants de la conjoncture économique. Le salariat n'est ni une forme de servitude, ni une forme exploitation, mais, bien au contraire, une sécurité essentielle pour les travailleurs. Il écrit ainsi : « Le salariat n'est donc point, comme

³⁶ *Ibid.*, p. 228.

l'affirment les socialistes, « la dernière transformation de la servitude » ; le salariat est une forme naturelle et nécessaire de la rétribution du travail libre ; c'est de plus une forme de rétribution *plus parfaite* que la part dans les bénéfices, parce qu'elle est régulière et certaine, tandis que la part dans les bénéfices est irrégulière et aléatoire »³⁷.

Ce mode de répartition des richesses entre capital et travail résulte des lois naturelles de la production. Molinari regarde le salariat comme une forme naturelle du travail. La domination appartient naturellement au capital tenant entre ses mains la responsabilité de l'activité productive. C'est cette division spontanée entre le capital et le travail qui justifie les différences dans la rémunération : le capital se rétribue sur les bénéfices par des dividendes, le salariat par un salaire fixe, compris dans les charges, indépendant des revenus de l'entreprise. Tout autre mode d'organisation ou de répartition proposé par les socialistes est impossible, contre nature : « Aujourd'hui, comme il y a quarante siècles, le capital gouverne les entreprises parce qu'il est seul capable d'en supporter la responsabilité, et, n'en déplaie aux socialistes, il les gouvernera encore dans quarante siècles. Nous ne croyons donc pas aux associations, coopératives ou non, dans lesquelles on se propose de « subordonner le capital au travail » [...] Nous ne croyons pas davantage à la substitution de la part dans les bénéfices au salaire, non qu'à la rigueur elle ne soit possible, mais parce qu'elle serait rétrograde »³⁸.

Le capital et le travail sont ainsi des collaborateurs au sein de la production disposant chacun d'un rôle bien précis et décidé à l'avance. La production est une organisation naturelle, calquée sur l'ordre naturel de la société. Les rôles respectivement attribués au capital et au travail ne peuvent ainsi être modifiés. Molinari offre ici une lecture univoque des rapports économiques et du processus de production, lecture sanctionnée par Auguste Ott³⁹ dans les colonnes du *Journal des Économistes*⁴⁰.

³⁷ A. Ott, « Du gouvernement des entreprises et de la suppression du salariat, observation par M. G de Molinari », *Journal des Économistes*, septembre 1869, p. 327.

³⁸ G. de Molinari, *Le mouvement socialiste et les réunions publiques, op.cit.*, p. 343

³⁹ Auguste Ott (1814 – 1903) est un avocat strasbourgeois, journaliste et économiste dont la pensée est inspirée par les valeurs chrétiennes et le socialisme de P. Buchez. Avec Le Play, Louis Blanc et Buchez, il est le fondateur du mouvement des « associationnistes ».

⁴⁰ « Dans le deuxième article sur *Le Socialisme en 1869*, M. de Molinari ne se contente plus de combattre les idées excentriques émises à la Redoute et dans d'autres réunions publiques, mais il prétend démontrer que tout

Auguste Ott reprend et discute avec attention les arguments de Molinari⁴¹. Concernant le gouvernement des entreprises, Ott s'oppose à ses conceptions. S'il reconnaît que le risque de toute entreprise repose bien sur le capital, pratiquement, très peu d'entreprises sont directement dirigées par les capitalistes⁴². Dans les faits, le capital n'assume pas, dans la majorité des cas, la direction réelle de l'entreprise. Auguste Ott critique également l'approche fragmentée que Molinari fait du capital et du travail et lui confronte une conception marquée par la réalité du petit artisanat plutôt que par celle de la grande industrie. Il relève, en effet, que dans la plupart des activités, le capital et le travail peuvent être réunis en une seule personne. Il écrit ainsi : « Le même homme peut parfaitement réunir en lui les qualités de capitaliste et de travailleur, en y joignant encore celle d'entrepreneur [...] Ceci n'est pas une utopie des socialistes. Cela est réalisé sur une très vaste échelle dans la constitution actuelle de l'industrie. La statistique de l'industrie parisienne, publiée par la chambre de commerce, comptaient en 1860 à Paris 62 199 entrepreneurs travaillant seuls ou avec un ouvrier ». À ses yeux, il n'y a alors aucune opposition naturelle empêchant le travail de prendre une part dans la direction d'une activité, il s'agit même d'une réalité tout à fait banale⁴³. À partir de là, le salariat peut tout à fait obtenir une part dans les bénéfices. Selon Auguste Ott, il y a un malentendu important dans le raisonnement de Molinari sur ce point : les bénéfices sont partagés avec le travail après la rémunération de celui-ci au taux courant⁴⁴. C'est de cette manière que fonctionne les associations ouvrières en activité relève Ott : « Le plus ancien des contrats d'association ouvrière, celui des bijoutiers en doré, dit expressément article 9 : chacun des associés, indépendamment de sa part dans les bénéfices,

changement à la constitution actuelle de l'industrie est radicalement impossible et que les modifications mêmes, que tente à y introduire les plus modérés de ceux qui désirent améliorer la situation des travailleurs, sont absolument contraires à la nature des choses », A. Ott, « Du gouvernement et de la suppression du salariat, observation par M. G. de Molinari », *op. cit.*, p. 321

⁴¹ Auguste Ott précise lui-même qu'il ne s'attardera pas sur la lecture que Molinari réalise du mouvement socialiste, lecture qu'il considère insuffisante : « Je ne le chicanerai pas sur l'analyse insuffisante des idées de ses adversaires, ni sur la confusion qu'il établit entre des systèmes si différents que celui de Buchez et de M. Louis Blanc », *ibid.*, p. 322.

⁴² « En fait, sur l'immense nombre d'entreprises industrielles et commerciales qui existent, il en est très peu où la direction appartient au capitaliste [...] Dans les sociétés par actions, il est vrai, les actionnaires nomment le gérant et sont appelés à prendre certaines décisions dans les assemblées annuelles. Mais est-ce là faire acte de gestion, et les assemblées générales font-elles autre chose que sanctionner les propositions émanées de l'initiative des administrateurs ? », *ibid.*, p. 323.

⁴³ « Le but des systèmes que combat M. de Molinari est donc de généraliser un état de chose qui existe déjà ; de faire en sorte que dans toutes les entreprises qui exigent un travail collectif, tous ceux qui y sont employés aient part au capital d'exploitation, soit intéressés dans l'affaire. Qu'y a-t-il de contraire à la nature des choses », *ibid.*, p. 324.

⁴⁴ « Les bénéfices à partager sont ceux qui restent après le remboursement de tous les frais de production, y compris la rémunération du travail suivant le taux courant », *ibid.*, p. 326.

recevra une rétribution pour son travail journalier »⁴⁵. Il reconnaît que ces bénéfices sont, en effet, tout à fait aléatoires, mais existants : « Ces bénéfices, il est vrai, ne sont nullement assurés. Ils peuvent être considérables telle année, minimales telle autre ou manquer tout à fait. Sous ce rapport, je l'avoue, les ouvriers employés chez les entrepreneurs sont bien plus sûrs de leurs affaires. Quel que soit le chiffre des bénéfices au bout de l'année, ils sont certains de n'avoir rien du tout ». Loin d'un projet d'abolition complet du salariat, Auguste Ott met en avant des propositions mesurées visant à une participation plus active du travail dans la direction et une répartition plus équitable des bénéfices entre les membres du processus de production à travers une généralisation du modèle associatif⁴⁶.

Contre les arguments d'Auguste Ott, Molinari maintient une stricte défense de la place du capital dans la production. Il est le premier élément dans le processus productif. Assumant les « risques » associés à l'activité économique, il lui revient la direction de l'entreprise. Le travail est, certes, un élément essentiel, mais constitue une charge fixe en tant qu'instrument de la production. Capital et travail sont ainsi incomparables dans leur statut. Bouleverser l'ordre naturel en confiant la direction au travail reviendrait à ruiner toute entreprise de production⁴⁷. Le travail doit ainsi être subordonné au capital dans le processus décisionnel. Dans la théorie économique défendue par Molinari, le travail est un élément du processus productif ne pouvant obtenir aucun rôle décisionnel ou participatif dans la mesure où il est incapable d'offrir une véritable garantie à l'activité⁴⁸. Il ne peut alors disposer d'une part dans les bénéfices, bénéfices reversés au capital dont il est le gardien légitime. À ses yeux, il s'agit d'ailleurs d'un système tout à fait bienfaisant pour le travailleur, dont le salaire régulier est une garantie de stabilité et de sécurité. Le système de l'entreprise capitaliste et libérale reposant sur le salariat est le meilleur modèle de protection du travail ouvrier dans la mesure où le capital garantit l'activité du travail. À ce titre, il se montre extrêmement critique à l'encontre du projet d'association ouvrière défendue par Auguste Ott, projet incapable d'assurer cette garantie : « C'est pourquoi

⁴⁵ *Ibid.* p. 325.

⁴⁶ « On a beaucoup abusé sans doute de ce terme « d'abolition du salariat » et il est certain que pour un grand nombre de travaux la rétribution conservera toujours la forme du salaire », *ibid.*, p. 326.

⁴⁷ Pour Molinari, toute tentative d'un autre mode d'organisation échouerait et l'on en reviendrait à cette organisation naturelle. Auguste Ott écrit ainsi : « Je ne suivrai donc pas M. de Molinari dans les hypothèses auxquelles il se livre pour prouver que l'état actuel des choses se rétablirait infailliblement », *ibid.*, p. 327.

⁴⁸ « Si les travailleurs dépourvus de capitaux veulent participer au gouvernement des entreprises, ils doivent participer à la responsabilité qui y est attachée. Le peuvent-ils ? Quelles garanties effectives et réalisables offrent-ils au tiers en cas de perte ? », *ibid.*, p. 328.

aussi je regarde l'association telle que l'entendent les socialistes, comme une forme arriérée, rétrograde de la production. Ce n'est pas autre chose, en définitive, que le métayage enguirlandé d'une formule humanitaire, et je ne pense pas que l'avenir, soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture, appartienne au métayage »⁴⁹.

§ 2 : La libre concurrence comme remède aux antagonismes des relations entre salariat et capital

Après avoir tenté de démontrer que le salaire est une rétribution naturelle et souhaitable pour le travailleur, Molinari se penche sur une problématique qu'il a plusieurs fois abordée et qui est centrale dans son raisonnement : la fixation du taux des salaires. S'il se prononce contre l'existence d'un antagonisme « naturel » entre patron et ouvrier, il est tout à fait lucide quant à la réalité de l'état des relations du travail : « les relations des entrepreneurs d'industrie et des ouvriers ne sont point ce qu'elles devraient être, il existe entre eux une lutte constante [...] dont les coalitions et les grèves sont comme les explosions »⁵⁰. Molinari s'interroge sur les fondements de cet « esprit d'hostilité qu'on ne remarque point parmi la généralité des autres échangeistes »⁵¹. Refusant l'argument selon lequel il y a, entre patrons et ouvriers, une « inégalité naturelle de situations »⁵², il s'accroche une fois de plus au thème de l'organisation du marché du travail pour expliquer la faiblesse de la rémunération ouvrière.

Pour Molinari, si le travail est le seul domaine marchand où s'exprime une lutte entre acheteur et vendeur, c'est parce que le marché du travail est « naturellement et artificiellement

⁴⁹ *Ibid.*, p. 330.

⁵⁰ G. de Molinari, *Le mouvement socialiste et les réunions publiques*, *op. cit.*, p. 248.

⁵¹ « Pourquoi donc la même cordiale entente qui caractérise ordinairement les relations de l'entrepreneur d'industrie avec ses fournisseurs n'apparaît-elle que bien rarement dans ses rapports avec ses ouvriers ? Pourquoi la guerre trouble-elle incessamment le marché du travail, tandis que la paix règne dans les autres parties du vaste domaine de l'échange ? », *ibid.*, p. 253.

⁵² « Mais on peut aisément se convaincre que cette inégalité naturelle de situation n'existe pas », *ibid.*, p. 252.

restreint». La solution consiste alors dans la généralisation de ce marché. Selon lui, le développement du commerce ne trouve pas son origine dans l'utilité d'une marchandise, mais dans sa « transportabilité dans l'espace et dans le temps », autrement dit dans son caractère plus ou moins mobilisable. Cette difficulté de « mobilisation » de la marchandise travail apporte, selon lui, un premier point d'éclairage sur la question de la fixation du taux des salaires. « Le travail libre est demeuré, écrit-il, jusqu'à ces derniers temps, la moins *commerçable* des marchandises. La difficulté et la cherté des communications, combinés avec les sentiments et les habitudes qui retiennent l'homme attaché au sol où il est né, faisaient dire, il y a un siècle à Adam Smith, que « de toutes les espèces de bagages l'homme est le plus difficile à transporter » ». À ces premiers obstacles naturels, s'ajoutent encore des entraves qui, celles-ci, sont artificielles. Ces entraves proviennent du tissu législatif empêchant l'ouvrier de vendre librement sa force de travail. Cette législation inique est, pour Molinari, le fruit des rapports étroits existants entre les industriels et la politique. En effet, il affirme que les classes propriétaires ont mis en œuvre, grâce à la complicité des gouvernements, des législations sauvegardant leurs intérêts monopolistiques. « De tout temps, écrit Molinari, les classes propriétaires du sol, des capitaux et des industries ont profité de leur prépondérance politique pour joindre aux avantages légitimes de la propriété les profits illégitimes du monopole [...] C'était en définitive un double système de protection des profits qui constituaient leurs revenus, protection aux dépens des consommateurs d'un côté, protection aux dépens des producteurs de matières premières et des ouvriers de l'autre »⁵³. Tout un attirail législatif a ainsi été institué afin de protéger le monopole que les classes propriétaires possédaient sur le travail. Si, selon Molinari, les plus violents ont disparu, au titre desquels il compte l'esclavage et le servage, il a succédé une réglementation moins oppressive, mais dont l'objectif est toujours de « protéger le profit de l'entrepreneur aux dépens du salaire de l'ouvrier ». Il énumère alors ces mesures restrictives : « il faut citer les articles 415 et 416 du Code pénal, interdisant, sous des pénalités rigoureuses, les coalitions d'ouvriers ; l'article 417, punissant de même l'action de faire passer en pays étranger des directeurs, des commis ou des ouvriers d'un établissement dans la vue de nuire à l'industrie française ; l'article 1781, portant que le maître sera cru sur sa parole dans toute contestation relative au salaire ; l'article 291 du Code civil, prohibant les associations de plus de vingt personnes ; l'obligation imposée aux ouvriers des manufactures de se munir d'un livret dont le maître reste dépositaire ; les dispositions relatives au domicile de secours, etc.,

⁵³ *Ibid.*, p. 254.

etc. »⁵⁴. L'opposition existant entre entrepreneur et ouvrier n'est donc pas une opposition naturelle pour Molinari. Elle ne trouve pas son origine dans les rapports économiques, mais dans l'activité de la sphère politique. Cette dernière, par sa législation, maintient artificiellement les travailleurs dans une position d'infériorité vis-à-vis des grands capitalistes. Pour Molinari, c'est un antagonisme de fait qui caractérise les relations entre offreurs et demandeurs de travail. Il tient pour preuve que cet antagonisme ne s'observe pas sur les autres marchés. Il s'agit d'une spécificité du marché du travail directement causée par son organisation restreinte. La levée des entraves à la libre circulation et la liberté des travailleurs sont les premières mesures à mettre en œuvre pour résoudre cet antagonisme de fait. Les rapports économiques sont, aux yeux de Molinari, des rapports naturellement harmonieux, mais perverti par la complicité entre les milieux politiques et patronaux. L'ordre économique capitaliste et libéral n'est pas le fondement de la situation d'instabilité des ouvriers. Sans le soutien actif du monde politique, les industriels seraient incapables de maintenir le monopole qu'ils exercent sur le marché du travail.

À partir de ce postulat, Molinari se penche sur la question de la grève. L'usage de procédés collectifs pour la défense des intérêts des travailleurs contre le patronat est, selon lui, inutile. Il s'oppose ainsi fermement à la grève. En effet, cette dernière ne peut constituer, selon lui, l'instrument des revendications ouvrières. En premier lieu, Molinari juge les chances de réussite d'une grève extrêmement faible. Un ensemble de conditions particulièrement restrictives doit être réuni pour assurer son succès : « Il faut, écrit-il, 1° que la coalition se produise dans des circonstances assez favorables et qu'elle puisse suspendre assez longtemps l'offre du travail pour que l'entrepreneur juge plus avantageux de céder aux exigences des ouvriers que d'y résister ; 2° qu'il soit dans l'impossibilité de remplacer en temps utile le personnel qui vient à lui faire défaut, sinon la coalition est condamnée à un échec inévitable et désastreux »⁵⁵. Mais surtout, l'usage de la grève comme moyen de pression sur les entrepreneurs ne peut conduire qu'à exacerber les tensions déjà existantes entre les deux parties, contribuant ainsi au déclenchement d'« une guerre économique »⁵⁶. Ces procédés, que Molinari considère

⁵⁴ *Ibid.*, p. 257.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 209.

⁵⁶ Molinari se base ici sur l'histoire des *Trade Unions* en Angleterre : « La création des *Trade Unions*, en mettant à la disposition des ouvriers un fonds spécialement affecté aux grèves avec une organisation plus forte et une direction plus habile, leur donna les moyens de rendre leurs coalitions plus efficaces et plus redoutables. Ils ne se bornèrent plus alors à se défendre ; ils prirent l'offensive à leur tour, et les *Trade Unions* essayèrent de s'emparer du pouvoir que possédaient naguère les maîtres de commander les prix. Menacés par cette puissance

comme guerriers, ne peuvent aboutir à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers ou à l'augmentation des salaires. « Ce n'est pas ainsi, affirme-t-il, ce n'est point par l'écrasement ou l'asservissement d'une des parties en présence que se terminera la lutte engagée aujourd'hui entre les entrepreneurs et les ouvriers ». La seule solution réside, pour Molinari, dans l'agrandissement du marché du travail, c'est-à-dire son passage d'un marché restreint à un marché général. Il encourage ainsi les associations syndicales à devenir des intermédiaires entre l'offre et la demande de travail à l'image des Bourses du travail dont il renouvelle, une fois de plus, la proposition⁵⁷.

À l'occasion de la renaissance des idées socialistes lors des réunions publiques des années 1869 et 1870, Molinari se prononce sur une question centrale : celle des rapports entre patronat et ouvriers. Il se montre tout à fait lucide sur la réalité des relations et ne nie pas l'existence d'un antagonisme entre offreurs et demandeurs de travail. Contrairement aux socialistes, Molinari se refuse à considérer cet antagonisme comme une donnée naturelle, inhérente aux relations du travail. Conformément à l'approche smithienne largement reprise par l'École de Paris, les relations économiques sont parfaitement harmonieuses. Il ne s'agit ici ni de blâmer les industriels ni l'organisation capitaliste et libérale dans la mesure où l'ordre économique ne peut être un ordre antagonique. Pour résoudre ce paradoxe, Molinari adopte, à son habitude, une analyse strictement économique. Il se penche ainsi sur le marché du travail et offre une lecture de ses spécificités. La première, déjà mise en avant à plusieurs reprises, réside dans les difficultés matérielles de mobilisation de la marchandise travail. Au-delà de cette difficulté, Molinari s'attarde particulièrement sur les contraintes législatives pesant sur ce marché, entraves qu'il qualifie d'« artificielles ». Ce qu'il pointe du doigt ici, ce qu'il reconnaît avec clairvoyance, c'est l'existence de liens étroits entre les industriels et le monde politique. Ces relations permettent, à ses yeux, le maintien d'un tissu législatif privilégiant les industriels

nouvelle, qui était née et qui avait grandi dans l'ombre, en dépit des prohibitions de la loi, les maîtres comprirent la nécessité de s'unir de leur côté, et ils opposèrent les *lock-out* aux coalitions », *ibid.*, p. 281.

⁵⁷ « L'*Union* [...] peut emmagasiner le travail de ses membres plus longtemps et avec plus d'ensembles que ne pourraient le faire des ouvriers isolés, mais encore, elle peut, quand il y a lieu, l'exporter, soit dans d'autres parties du pays où l'encombrement est moindre et le salaire plus élevé, soit encore sur les marchés étrangers. Grâce à la multiplication des voies de communication rapides et à bon marché, les frais de déplacement des hommes comme les frais de transports des marchandises ont été successivement réduits depuis un demi-siècle. L'*Union* peut en faire l'avance à ceux d'entre ses membres qui consentent à se déplacer en vue d'améliorer leur sort [...] C'est dans ce but que les *Unions* britanniques ont organisé [...] un vaste système de correspondance et d'informations réciproques, destiné à les éclairer sur l'état de l'offre et de la demande, le prix du travail, les conditions d'existence, etc. », *ibid.*, p. 367.

au profit des ouvriers et permettant le maintien d'un vaste monopole sur le marché du travail. Il s'agit alors de détruire ce monopole et de laisser les relations du travail pleinement libres. La libre concurrence et la libre circulation sont au cœur de l'argumentation de Molinari, mais il ne néglige pas pour autant les libertés collectives comme celle d'association. Cet état de liberté assurera, *de facto*, l'égalité dans la relation de travail. Ce qui apparaît central dans le raisonnement de Molinari, c'est que les antagonismes entre entrepreneurs et salariés sont tout à fait en dehors de la logique économique. Le monopole par lequel les industriels exercent une forme de domination sur les ouvriers, et qui se trouve à l'origine de leurs oppositions, est extérieur à la sphère industrielle, il ne résulte pas directement des relations économiques. Molinari n'a aucune appréhension de ce phénomène au sein de la structure économique, il ne peut être qu'extérieur à elle. C'est une inconnue de sa logique résultant d'une intervention étrangère, celle des pouvoirs publics. Il s'agit, à ses yeux, d'un archaïsme historique issu de concessions anciennes de privilèges. Tout un tissu juridique permet, en effet, le maintien de ce phénomène de monopole : les industriels reçoivent l'appui de tout l'appareil administratif de l'État, les lois, les forces de l'ordre, les tribunaux afin de maintenir leur mainmise sur le marché.

Molinari offre ici une analyse entièrement économique des antagonismes sociaux, une analyse qui se fait à travers le prisme de la libre concurrence. Il faut, selon lui, briser les entraves et généraliser le marché du travail. Il convient d'assurer une pleine liberté, un complet laisser-faire, qui est, à ses yeux, la seule condition permettant d'assurer l'égalité entre ouvriers et patronats lors de la conclusion du contrat. « On voit donc, écrit-il, que la solution du problème de la pacification des rapports des ouvriers avec les entrepreneurs n'est pas subordonnée, comme le supposent assez puérilement les socialistes, à l'invention d'une combinaison artificielle quelconque, modifiant la « forme » de la rétribution du travail, ou même la « forme » de la société. En matière de contrats, la forme importe peu ; ce qui importe, c'est l'indépendance respectueuse et égale des contractants, sans laquelle il ne peut y avoir ni liberté complète dans le débat, ni justice dans les conditions du marché, ni paix entre les parties »⁵⁸. Le respect de la liberté des cocontractants, offreurs et acheteurs de travail, débouchera sur une situation optimale pour chaque partie. C'est dans la liberté et les remèdes apportés par l'économie politique qu'il faut chercher la solution de la pacification des rapports entre le capital et le travail. « Les entrepreneurs, aussi bien que les ouvriers, y trouveront [...] les avantages que procurent dans

⁵⁸ *Ibid.*, p. 285.

toutes les branches de l'activité humaine où il a pu se développer sans entraves, cet intermédiaire utile et ce pacificateur calomnié qu'on appelle le commerce ».

Section 3 : La fin du Second Empire et la Commune

§ 1 : Le soutien de Molinari au tournant parlementaire du Second Empire

Les élections législatives de mai-juin 1869 se déroulent dans un climat agité. Les républicains, sûrs de leur position, refusent la coalition avec les royalistes. Convaincus de leur influence, ils divisent même leurs rangs : aux « vieilles barbes de 48 » s'opposent une nouvelle génération de républicains, les « irréconciliables », influencée par le progrès scientifique et technique, le positivisme comtien et l'évolutionnisme darwinien. Abandonnant la dimension utopique de 1848, ces irréconciliables se veulent résolument réalistes et exigent de profondes transformations politiques et sociales⁵⁹. Le « programme de Belleville »⁶⁰, énoncé par Léon Gambetta pendant la campagne électorale, se fait le porteur de ces revendications et restera celui des radicaux jusqu'à la fin du siècle. Les candidatures officielles sont maintenues, mais le système commence à montrer ses faiblesses : les préfets et maires font preuve d'une plus grande lassitude et certains candidats préfèrent même éviter de s'afficher comme les officiels du régime. Les résultats des élections sont décevants pour le parti autoritaire d'Eugène Rouher et

⁵⁹ Ce parti regroupe la jeune génération dont Arthur Ranc définit le programme en ces termes : « Inébranlablement attachés à leurs convictions politiques, prêts à suivre jusqu'au bout le prolétariat dans ses légitimes revendications, résolus à faire table rase des dogmes vieillissés, des métaphores surannées, et à les remplacer par les réalités de la science révolutionnaire, enfin révolutionnaire dans la forme et dans le fond, voilà nos hommes nouveaux à nous », cité par J. J. Becker, *Histoire des gauches en France*, tome 1, Paris, La Découverte, 2004, p. 93.

⁶⁰ Le programme de Belleville réclame, entre autres, l'application du suffrage universel à toutes les élections, le placement de la liberté individuelle sous la protection de la loi, l'abrogation de la loi de sûreté générale, la responsabilité de tous les fonctionnaires, une entière liberté de la presse, de réunion et d'association, la séparation de l'État et de l'Église, l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, suppression des octrois, des gros traitements et des cumuls et la modification du système des impôts, nomination des fonctionnaires publics par l'élection, la suppression des armées permanentes, l'abolition des privilèges et monopoles, les réformes économiques constamment étudiées au nom du principe de justice et d'égalité sociale.

Eugène Schneider et montrent un net recul des voix obtenues par les candidats du gouvernement. Les opposants réunissent près de 3 400 000 voix, contre 4 300 000 pour les candidats officiels⁶¹. Les républicains, modérés et radicaux, sont une quarantaine, parmi lesquels Léon Gambetta, Jules Ferry, François Raspail, Jules Favre, Jules Simon et Henri Rochefort. Les bonapartistes dévoués, appelés « mameluks », sont environ 90. Le reste des élus forment une masse de plus de 150 « libéraux », hostiles à l'autoritarisme, mais conciliant à l'égard du régime impérial à partir du moment où celui-ci garantit à la fois la liberté politique et l'ordre social. Le programme du « Tiers parti », dont Emile Ollivier et Adolphe Thiers sont les fervents représentants, souhaite ainsi orienter le Second Empire vers un régime parlementaire.

Ces résultats poussent l'empereur à la concession de nouvelles réformes. À l'ouverture de la session, le 6 juillet 1869, 116 députés « demandent à interpellier le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction des affaires » et en procédant « à la constitution d'un ministère responsable devant la Chambre et l'Empereur »⁶². Dans le même temps, Emile Ollivier est appelé par Napoléon III qui lui demande de former « un cabinet homogène représentant fidèlement la majorité du Corps législatif ». Deux sénatus-consultes, du 6 septembre 1869, puis du 20 avril 1870, modifient radicalement la constitution de 1852. Le Sénat vote désormais les lois et le budget, tout comme le Corps législatif, ce dernier disposant, avec l'Empereur, de l'initiative des lois. Si Emile Ollivier n'obtient pas que le régime parlementaire soit formellement consacré dans les textes, il emporte que la pratique en soit essayée. Le cabinet rallie, sans enthousiasme, les mameluks, les orléanistes et certains républicains modérés. Ollivier s'attire cependant les foudres des irréconciliables, pour qui il est un renégat, des socialistes et des ouvriers. Les réformes préparées par le ministre Ollivier visent la satisfaction des milieux d'affaires et des conservateurs. Il est libéral et parlementaire, mais non démocratique. L'ouverture libérale ne satisfait que les notables et ne modifie pas la tension sociale et politique très forte dans les grandes villes ouvrières et dans la capitale. Les obsèques de Victor Noir, un journaliste républicain assassiné par le prince Pierre Bonaparte, témoignent de ces fortes dissensions. Elles tournent à l'émeute et attestent du lien étroit existant encore entre républicanisme et socialisme.

⁶¹ Aux élections de 1863, on comptait 5 308 000 voix pour les officiels, contre 1 954 000 pour l'opposition et 2 714 000 abstentionnistes.

⁶² Cité par A. Plessis, *Nouvelles histoire de la France contemporaine : 1852 – 1871*, op. cit., p. 219.

L'échec de cette émeute, l'explosion des grèves en province⁶³, les vives critiques menées par la presse républicaine avec en tête *La Marseillaise* d'Henri Rochefort sont autant d'éléments exploités par l'Empereur lors du plébiscite du 8 mai 1870. La campagne plébiscitaire est, en effet, habilement tournée autour du « péril rouge » et de la crainte révolutionnaire, éléments contre lesquels Napoléon III apparaît comme le seul rempart⁶⁴. À la question de savoir si le peuple approuve les réformes libérales du régime impérial, les Français répondent massivement « oui » à 7 400 000 voix, contre 1 570 000 pour les « non », confortant, *in fine*, la position de l'Empereur.

Molinari salue avec engouement « la réaction assurément fort légitime qui [s'est] faite contre le gouvernement personnel et qui vient d'aboutir au rétablissement du régime parlementaire »⁶⁵. *Le Journal des Économistes*, à travers la plume de son rédacteur en chef Joseph Garnier, se réjouit également de l'arrivée à la tête du gouvernement d'Émile Ollivier « que nous avons connu disciple convaincu de Cobden ». La satisfaction est d'autant plus grande pour l'École de Paris que certains de ses collaborateurs entrent directement au gouvernement témoignant ainsi des liens importants entre ces économistes et les hautes fonctions politiques : Louis Buffet, membre de la Société d'Économie politique se trouve en charge des finances⁶⁶, Félix Esquirou de Parieu, contributeur au *Journal des Économistes* et membre de la Société d'Économie politique, préside le Conseil d'État.

À peine cinq mois après le plébiscite qui semblait, de prime abord, conforter le Second Empire, la guerre contre la Prusse coupe court à l'évolution du régime. Dès juillet 1870, le gouvernement Ollivier fait face à un problème diplomatique de taille : la candidature d'un prince prussien, Léopold de Hohenzollern, au trône d'Espagne. Depuis la victoire de la Prusse

⁶³ L'année 1869 est jalonnée de grèves, mais particulièrement marquée par celles d'Aubin et de Ricamarie pendant lesquelles l'intervention de l'armée causera la mort de plusieurs grévistes et civils.

⁶⁴ « Ce ramassis d'hommes déclassés, incapables de ne rien produire par eux-mêmes, qui veulent le renversement de l'ordre social et demandent avec un cynisme inouï l'anéantissement des lois de la religion, qui voudraient dépouiller le riche et arracher des mains des ouvriers laborieux le produit de leurs sueurs et de leur travail ; ces hommes qui sont la honte de la société lèvent audacieusement leur étendard couvert de sang et de boue ».

⁶⁵ G. de Molinari, « Les interpellations économiques au Sénat et au Corps législatif », *Journal des Économistes*, février 1870, p. 295.

⁶⁶ Opposé aux plébiscites, il démissionnera dès le mois d'avril.

contre l'Autriche à Sadowa en 1866, le gouvernement français craint la constitution d'un voisin puissant et uni sous la domination prussienne. Napoléon III dénonce vigoureusement la menace d'encerclement de la France et obtient rapidement le retrait de la candidature. Mais le gouvernement entend également recevoir la promesse officielle de la Prusse qu'une telle tentative ne se reproduira plus. Si Guillaume I^{er} se contente d'éluder cette exigence, son Chancelier, Otto Von Bismarck, tronque les propos du souverain dans la fameuse dépêche d'Ems. Il annonce à la presse que l'Empereur Guillaume I^{er} a refusé de recevoir l'ambassadeur d'une manière particulièrement offensante pour l'orgueil français. L'opinion parisienne, exaltée et patriote, encourage à la guerre. Le Corps législatif, malgré les interventions d'Adolphe Thiers, de Léon Gambetta et de Jules Favre, vote avec ferveur les crédits pour la mobilisation. La déclaration de guerre est notifiée à Berlin le 19 juillet 1870.

Dans son édition du 16 juillet 1870, le *Journal des Débats* annonce se ranger au côté de la décision du gouvernement. « Devant les faits nouveaux qui se sont produits, écrit la rédaction, et en présence des déclarations apportées par le gouvernement au Sénat et au Corps législatif, nous renonçons à des discussions désormais inutiles, et nous nous rallions au sentiment qui doit dès aujourd'hui animer toute la France sans distinction de partis. Le drapeau est engagé ; nous nous apprêtons à le suivre comme tous les bons Français : nous faisons les vœux les plus ardents pour son triomphe, auquel nous promettons de travailler dans la mesure de nos forces avec autant d'énergie que nous en avons mis à soutenir la paix tant que nous avons cru possible de la maintenir ». Pendant toute la durée du conflit, Molinari assiste aux débats à la Chambre et en rend-compte dans le *Journal des Débats*. Le jour du vote des crédits visant à financer la guerre, il est présent dans les couloirs de l'Assemblée et retranscrit l'agitation qui y règne : « Au Corps Législatif, une foule énorme en proie à une agitation extraordinaire se pressa dans l'avant-cour et remplissait de bonne heure les tribunes »⁶⁷. Assistant quotidiennement aux séances du Corps

⁶⁷ Molinari témoigne également des discours de Thiers et de Gambetta qui demandent que les pièces soient transmises pour examen à la Chambre : « M. Thiers a demandé la parole. Il a réussi malgré un violent tumulte, à se faire écouter. M. Thiers a commencé par protester contre le parti pris que la droite semblait opposer à toute discussion. Le cabinet avait engagé sa responsabilité dans cette grave affaire, et il demandait à la Chambre de s'associer à ses révolutions ; ne convenait-il pas de laisser à la Chambre le temps de la réflexion, et surtout de lui communiquer toutes les pièces dont elle avait besoin pour former son jugement ? [...] M. Gambetta se lève au milieu du tumulte, et il presse M. le garde des Sceaux de communiquer les dépêches par lesquelles le gouvernement prussien aurait notifié aux autres gouvernements son refus de répondre aux demandes de notre ambassadeur [...] M Gambetta se déclare prêt à voter les projets de loi et toutes les mesures nécessaires à la défense nationale, mais les explications qui ont été données ne lui suffisent pas. Si la France a été outragée, il n'y a pas à hésiter, mais il faut des preuves ! », *Le Journal des Débats*, 16 juillet 1870.

législatif, Molinari est également témoin de la démission du gouvernement Ollivier le 9 août et de son remplacement par Charles Cousin-Montauban, Comte de Palikao⁶⁸. Ce dernier constitue un gouvernement composé par des bonapartistes autoritaires et prend lui-même la direction du ministère de la guerre. Dès le 11 août, à l'annonce de la formation du nouveau cabinet, Molinari déplore son orientation à l'extrême droite. « M. le général comte de Palikao est monté à la tribune pour communiquer à la Chambre la liste des membres du nouveau cabinet, annonce Molinari [...] l'extrême droite de la Chambre s'y trouve représentée sans doute plus que nous le souhaiterions, mais dans les circonstances où nous sommes, il faut savoir sacrifier ses préférences, sauf à revenir plus tard, et Dieu veuille que ce soit bientôt ! à la pratique ordinaire de la vie parlementaire »⁶⁹.

Malgré l'optimisme des milieux officiels, la France engage la guerre dans des conditions défavorables. Diplomatiquement, elle est isolée face à la Prusse qui a obtenu, quant à elle, l'appui des États allemands du Sud. Ne pouvant compter sur aucun soutien extérieur, l'armée française apparaît tout à fait insuffisante : 265 000 soldats français contre 450 000 soldats prussiens, soutenus par une armée de réserve de 160 000 hommes. L'artillerie française est également très faible face à l'avance technologique des canons Krupp allemands. L'armée française est, au surplus, mal préparée. Habitée aux guerres coloniales, elle ignore la discipline stricte d'une manœuvre. Enfin, une formation adéquate et un véritable esprit tactique font cruellement défaut à l'État-major. La mobilisation s'effectue dans le plus grand désordre⁷⁰. L'Empereur arrive à Metz, malade et découragé. La guerre impériale dure à peine deux mois. La bataille des frontières est perdue, Mac-Mahon doit abandonner l'Alsace (Wissembourg, le 4 août, Frœschwiller le 6). En Lorraine, Frossard subit un échec sérieux à Forbach le 6 août. Bazaine se laisse enfermer dans Metz après les combats de Borny, Rezonville et Saint-Privat entre le 14 et le 18 août. Mac-Mahon et l'Empereur tentent de débloquer Metz dans une manœuvre mal conduite. À Sedan, le 2 septembre, Napoléon III est fait prisonnier.

⁶⁸ « La séance du Corps-Législatif peut se résumer en deux lignes : le cabinet s'est retiré devant un vote de non-confiance et M. le général comte de Palikao a été chargé de constituer un nouveau ministère », *Journal des Débats*, 10 août 1870.

⁶⁹ G. de Molinari *Journal des Débats*, 11 août 1870.

⁷⁰ À Metz, le 20 juillet 1870, l'intendant général Blondeau envoie : « Il n'y a à Metz, ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie, ni sel, peu de lard et de biscuit. Envoyez d'urgence au moins un million de rations sur Thionville ». À Belfort, le 21 juillet 1870, le général Michel envoie, quant à lui : « Suis arrivé à Belfort ; pas trouvé ma brigade ; pas trouvé mes généraux de division. Que dois-je faire ? Sais pas où sont mes régiments ».

Le 3 septembre, veille de l'annonce de la défaite de Sedan, Molinari assiste au discours du Comte de Palikao dans lequel il fait part de la défaite des troupes de Mac-Mahon et de Bazaine. Surtout, le ministre provoque un mouvement de stupeur lorsqu'il annonce, à la suite d'une question de Jules Favre, que l'empereur a cessé de donner des ordres⁷¹. Étant donné l'état de la situation armée, Molinari se prononce en faveur de la formation d'un nouveau cabinet en accord avec les tendances actuelles de l'opinion, cabinet qui, il l'espère, pourra unir les forces vives du pays et restaurer un climat de confiance. « Il est devenu évident, écrit-il dans le *Journal des Débats*, pour la droite comme pour la gauche que la situation est entrée dans une phase nouvelle depuis les cruels événements de ces derniers jours, et, pour rappeler les expressions de M. Jules Favre, que la France doit aviser de se sauver elle-même. D'un autre côté, il n'est pas moins visible que l'union des forces morales du pays, indispensable au salut commun, ne s'accomplira qu'à la condition que le gouvernement puisse se les assimiler toute [...] En un mot, la situation présente n'exige-t-elle pas autre chose qu'un cabinet d'extrême droite ? Une modification du cabinet dans un sens parlementaire n'ajouterait-elle pas d'autres solutions plus radicales, en donnant à l'opinion une satisfaction et des garanties devenues nécessaires ? L'attitude incertaine de la majorité pendant le discours de M. Jules Favre attestait visiblement qu'il y a quelque chose à faire de ce côté »⁷². Dès le lendemain, la nouvelle du désastre de Sedan, où l'Empereur capitule pour éviter un massacre, arrive à Paris.

À la réception de la capture de Napoléon III, le régime s'effondre sans résistance. L'Impératrice, appuyée par Eugène Schneider, président du corps législatif, tente d'obtenir la régence, mais la foule envahit le palais Bourbon et décide Léon Gambetta à prononcer la déchéance de la dynastie impériale. La République est proclamée à l'Hôtel de Ville le 4 septembre. Un gouvernement provisoire, nommé gouvernement de la Défense nationale, formé dans la foulée, organise la résistance. Il est composé de républicains modérés (Jules Ferry, Jules Simon, Jules Favre) et intransigeant (Léon Gambetta et Henri Rochefort) et placé

⁷¹ « Sans attendre les rapports officiels sur les dernières et sanglantes batailles qui viennent d'être livrées sur la ligne de Sedan à Metz, le gouvernement a cru nécessaire d'en communiquer aujourd'hui les résultats au Corps-Législatif [...] Lorsque M. Jules Favre a demandé, par exemple, si l'Empereur continuait à donner des ordres, M. le ministre de la guerre a répondu avec une singulière netteté d'accent : Non ! et cette réponse a causé une impression générale et profonde », *Journal des Débats*, 4 septembre 1870.

⁷² *Ibid.*

sous la présidence du général Trochu. Molinari, présent au Corps législatif le 4 septembre⁷³, s'oppose à la guerre à outrance. En effet, commentant, quelques années plus tard, la chute du Second Empire, il écrit : « Après le désastre de Sedan, les hommes du métier considéraient la guerre comme finie. La puissance militaire de la France était désorganisée [...] La paix s'imposait. Mais la passion – une passion généreuse sans doute et excusable dans son inconscience de la dure réalité – l'emporta sur la raison. Un soulèvement de l'indignation populaire renversa l'Empire à la nouvelle de la capitulation de Sedan. On s'applaudit comme une victoire la chute d'un gouvernement incapable et néfaste ; il semblait que l'avènement de la République dût avoir la vertu d'arrêter l'invasion et rejeter l'ennemi au-delà des frontières »⁷⁴.

§ 2 : Molinari et le siège de Paris : l'application des principes économiques en temps de crise

La nouvelle République ne parvient pas à obtenir la paix dans l'honneur avec les Prussiens. Le 19 septembre, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, rencontre Bismarck, arrivé à la tête d'une armée d'invasion. Ce dernier exige l'Alsace, une partie de la Lorraine et le règlement d'une indemnité de 5 milliards comme condition de la paix. Cette proposition est inacceptable pour Favre : « Ni une pierre de nos forteresses ni un pouce de notre territoire » déclare-t-il. Face à ce refus, Paris est assiégé dès le lendemain. Le siège dure quatre mois et est d'une extrême rigueur. Un hiver exceptionnellement froid et l'accélération des bombardements allemands à partir de janvier 1871 accentuent encore les difficultés. Le rationnement est organisé tardivement. Les queues sont interminables devant les commerces pris d'assaut. Les prix flambent, les boulangers vendent un pain noir dont la composition est inconnue. La bourgeoisie se joint rapidement à l'abattage des chevaux que les classes populaires étaient les seuls à consommer jusque-là. Les Parisiens se nourrissent de chats, de chiens, de rats, des

⁷³ Molinari décrit les événements du 4 septembre au Corps législatif dans *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, Paris, Garnier frères, 1871, p. 317 – 324.

⁷⁴ G. de Molinari, *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, Paris, Plon, 1889, p. 330.

animaux du Jardin des Plantes qui sont sacrifiés. Ils sont privés de bois et de charbons, et, sans gaz, les rues sont plongées dans l'obscurité dès la tombée de la nuit. Le taux de mortalité double, particulièrement causé par des affections pulmonaires dues au froid et à la malnutrition, sans, toutefois, que de véritables foyers épidémiques se créent.

Dès le début du siège se pose la question des subsistances, question sur laquelle Molinari va concentrer une grande partie de son attention⁷⁵. Dans le numéro d'octobre 1870 du *Journal des Économistes*, il publie « La question des subsistances pendant le siège de Paris »⁷⁶ et offre une méthode de gestion libérale du rationnement. Il relève avec raison que cette question a « un redoutable intérêt d'actualité ». « Comment s'y prendre pour résoudre ce problème de la manière la plus utile, s'interroge-t-il, c'est-à-dire de manière à ménager cette quantité limitée de subsistances avec la plus stricte économie et lui donner un maximum de durée, de manière encore à la répartir entre les consommateurs, sans que les uns aient au-delà de leurs besoins, tandis que les autres seraient réduits à mourir de faim ? »⁷⁷. Au titre des solutions proposées, Molinari analyse celle d'Auguste Blanqui qui se prononce en faveur d'une réquisition générale des subsistances afin de procéder à leur répartition équitable. Il cite directement Blanqui sur le sujet : « Le gouvernement chargé de la défense nationale doit, en conséquence, et sans tarder davantage, mettre en réquisition toutes les subsistances, soit chez les marchands, soit chez les particuliers, les faire déposer dans des magasins [...] sous la surveillance de l'autorité. Cela fait, cette masse de subsistances de toute sorte sera divisée en rations et répartie selon les besoins de chaque famille ; car il est équitable que chacune, pauvre ou riche, supporte sa part des souffrances du siège et paie son tribut de privation à la défense nationale ». Ces « suggestions imprudentes de l'esprit communiste » provoquent une vive opposition chez Molinari. Il

⁷⁵ Dès les premiers jours du Siège, Molinari est arrêté par la garde nationale et accusé d'espionnage. Dans les faits divers, le *Journal des Débats* du 24 septembre raconte : « Ce matin, un de nos collaborateurs, M. Gustave de Molinari, qui avait cru pouvoir visiter en toute sûreté ces localités où la circulation n'est nullement interdite, a été victime de la triste manie que certains journaux ont inoculée à la population : il a été arrêté par la garde nationale comme espion et conduit d'abord devant M. le maire de Charenton. Malgré les explications de notre collaborateur, ce magistrat [...] n'a pas cru devoir le relâcher. Escorté par quatre hommes et un caporal, fusils chargés, notre collaborateur a été conduit successivement à la porte de Charenton puis chez le commissaire de police du quartier des Halles et finalement à la permanence de la préfecture de police, où il a été accueilli très poliment et où ses explications ont obtenu plus de succès ». *Journal des Débats*, 24 septembre 1870.

⁷⁶ Molinari s'intéresse à la question des subsistances très tôt pendant le siège. Voir : *Journal des Débats*, 29 septembre 1870, article dans lequel il estime la quantité de rations disponibles dans Paris. Il publie encore sur cette question : « L'alimentation d'une grande ville assiégée », *Revue des deux mondes*, 1 janvier 1871, pp. 112 – 124.

⁷⁷ G. de Molinari, « La question des subsistances pendant le siège de Paris », *Journal des Économistes*, octobre 1870, p. 77.

préconise, au contraire, un strict respect des règles pratiques de l'économie politique pour résoudre le problème du rationnement. « Les circonstances cruelles dans lesquelles nous nous trouvons ont, affirme-t-il, assurément un caractère exceptionnel, mais est-ce à dire qu'il faille, comme on se plaît à le supposer, oublier de, parti pris, pour y faire face, le peu que l'on sait d'économie politique, pour s'abandonner à l'empirisme du système réglementaire, ou pour essayer d'appliquer en ce temps de crise les errements reconnus inapplicables et absurdes en temps ordinaire, du socialisme ou du communisme ? [...] Nous sommes convaincus que l'économie politique seule peut fournir la solution la plus utile du problème de l'alimentation de Paris assiégé ». Pour Molinari, le réquisitionnement ne peut conduire qu'à une forte déperdition des denrées pendant leur acheminement⁷⁸, sans compter qu'une distribution égalitaire lui paraît, pratiquement, irréalisable. « Ce n'est pas seulement avec du pain et de la viande qu'il faudra composer les rations, écrit-il, c'est avec toute chose ; il faudra y mettre également des haricots et du chocolat [...] Si l'on a soin de décréter préalablement l'uniformité des goûts et de l'égalité des estomacs, les choses pourront s'arranger sans doute ; mais si l'on néglige cette précaution indispensable, combien de gens manqueront des aliments dont ils ont l'habitude et qui sont nécessaires à leur santé »⁷⁹.

Dans ce domaine également, Molinari préconise un respect scrupuleux de la loi de l'offre et de la demande. La solution réside, à ses yeux, dans la liberté du marché qui assurera l'autorégulation du rationnement : « Eh bien ! ce qui se passe en temps ordinaire pour quelques articles doit se passer pour tous dans une ville assiégée. À mesure que le temps s'écoule, les approvisionnements diminuent en subissant une hausse inévitable, mais inégale, suivant le degré de nécessité de chaque article. Ce renchérissement naturel et progressif oblige chaque consommateur à réduire sa demande, autrement dit à *se rationner lui-même*, toujours en vertu de cette nature des choses dont les socialistes et les réglementaires avec ou sans écharpe ne paraissent pas soupçonner l'existence ». Le rationnement volontaire et spontané s'opérera de manière plus utile et assurera une répartition des denrées bien plus équitable que n'importe quel rationnement par voie réglementaire. « Si on examine la question au point de vue de la justice distributive, affirme ainsi Molinari, on se convaincra que le *rationnement proportionnel*, tel

⁷⁸ « La commune, chargée de l'application de ce système devrait débiter par mettre en réquisition non seulement chez les marchands, mais chez les particuliers eux-mêmes [...] tout le stock existant de substances alimentaires [...] Croit-on que ce déménagement formidable soit bien pratique ? Croit-on qu'il soit possible de l'opérer sans une déperdition énorme de substances alimentaires ? », *ibid.*, p. 80.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 80.

qu'il s'opère lui-même par voie de liberté, est plus équitable que le *rationnement égalitaire*, qu'il s'agirait d'imposer par voie de dictature»⁸⁰. Ce « rationnement proportionnel » doit d'ailleurs se faire en faveur même des classes populaires. Molinari argumente ainsi de manière plutôt cynique : « N'est-il pas évident, en effet, qu'en mettant en commun toutes les denrées de nécessité, de confort ou de luxe, et en les distribuant d'une manière égalitaire, sans acception de conditions ou de fortune, on ferait entrer dans la consommation des classes pauvres des aliments dont elles n'ont pas l'habitude ». Dans la même lignée et toujours fermement opposé à une intervention abusive des pouvoirs publics, Molinari rejette l'application d'une politique du maximum. Demeurant encore sur le terrain de la logique et conformément à la loi de l'offre et de la demande, il affirme qu'en diminuant artificiellement le prix des denrées, on augmentera la consommation et de fait, la durée de l'approvisionnement.

Si Molinari en appelle au « laisser-faire » concernant la distribution des subsistances, il admet néanmoins la nécessité d'une assistance alimentaire. Une partie de la population doit ainsi être nourrie « par les soins et aux frais de l'État ». Résumant sa pensée, il écrit qu'il convient de « s'abstenir, d'une part, de toute intervention dans la subsistance de la catégorie de consommateurs qui ont les moyens de subsister sans le secours d'autrui, se contenter en ce qui les concerne du « rationnement par la cherté », en protégeant contre toute atteinte la propriété des intermédiaires et la liberté des consommateurs ; s'acquitter d'un autre côté scrupuleusement de l'obligation de nourrir cette autre catégorie de consommateurs auxquels l'état de siège a enlevé leurs moyens d'existence ordinaires, sauf à les rationner dans la mesure du nécessaire et du possible, voilà la double tâche économique que le siège de Paris impose au gouvernement de la défense nationale »⁸¹. Cependant, Molinari ne propose aucun modèle concret pour assurer le rationnement de ces classes populaires. Il se contente ici de faire une vague référence à la famine irlandaise de 1847. Il écrit ainsi : « C'est une œuvre difficile, sans doute, mais qui n'a rien d'impraticable, si l'on s'abstient de la compliquer inutilement ; elle a été pratiquée en Irlande, sur une échelle bien autrement vaste, lors de la grande famine de 1847 [...] 3 millions d'irlandais ont été nourris, pendant tout l'hiver 1847, et une partie du printemps suivant, par les soins et aux frais de l'État. Pourquoi ce qui a pu se faire en Irlande ne se ferait-il pas à Paris pendant un temps plus court et dans des proportions moindres ? ». S'opposant ainsi à un rationnement réglementaire et généralisé, Molinari entend confier la gestion de la distribution

⁸⁰ *Ibid.*, p. 83.

⁸¹ *Ibid.*, p. 90.

des denrées aux mécanismes du marché. Il faut laisser libre le rationnement qui s'organiserait spontanément, conformément aux règles de la science économique. Faisant lui-même référence à la famine irlandaise, Molinari applique ici, en effet, la même logique⁸². Toute intervention gouvernementale ne ferait que dérégler l'ordre spontané, naturel du marché et entraînerait un ensemble de conséquences particulièrement néfastes dans une telle situation de crise : perte des denrées, problèmes de distribution, impossibilité de connaître les besoins de chaque individu... L'application de la logique économique est, pour Molinari, universelle et peut tout à fait s'appliquer au temps de crise. Il demeure néanmoins un élément obscur dans son raisonnement. Si Molinari prend bien en compte le problème des classes les plus démunies, il n'offre aucune solution pratique. Comment organiser la distribution des denrées ? Où les trouver puisque toute réquisition est écartée ? Ces questions sont laissées en suspens et mettent en lumière la dimension théorique du traitement du rationnement par Molinari.

Malgré l'état de siège, Molinari continue de courir les réunions publiques et suit avec une attention marquée l'activité des clubs. Il publie un livre à ce sujet en 1873, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, dans lequel il rend compte des nombreuses réunions auxquelles il a assisté. En effet, le démantèlement des législations sur la presse⁸³ et sur les réunions publiques par le gouvernement de Défense nationale entraîne le décuplement des revues révolutionnaires et accentue significativement l'activité des clubs. Les forces révolutionnaires peuvent alors s'organiser librement : dans chaque arrondissement se créent des comités de vigilance animés par des révolutionnaires (des internationalistes et des jacobins). Un « Comité central des vingt arrondissements », est désigné par l'ensemble de ces comités et les préside. Ce dernier préconise la guerre à outrance et appelle avec ardeur à l'établissement d'un gouvernement démocratique et social. Ce programme est relayé par plusieurs revues révolutionnaires : le *Cri du peuple* d'Auguste Blanqui et Jules Vallès et *Le Combat* de Félix Pyat. Aux premières loges, Molinari raconte : « Pendant quatre mois et demi, le parti révolutionnaire n'a pas cessé un seul jour d'attaquer le gouvernement dans ses journaux et dans ses clubs »⁸⁴. L'activité de ces clubs donne lieu à deux journées insurrectionnelles : le 31 octobre 1870, après la capitulation de

⁸² Voir *infra* : Le cas pratique de la famine irlandaise, pp. 62 et suivantes.

⁸³ Le timbre est aboli le 5 septembre, le cautionnement est supprimé le 10 octobre et le jury populaire pour le jugement des délits de presse est institué le 27 octobre.

⁸⁴ G. de Molinari, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, Paris, Garnier Frères, 1871, p. II.

Bazaine à Metz où se trouve la dernière armée française organisée, et le 22 janvier 1871, journée animée par les blanquistes qui dénoncent l'inertie du gouvernement, réclament l'institution d'une Commune de Paris et des élections municipales. Ces tentatives échouent face à l'intervention de la garde nationale et de la garde mobile. Molinari salue vivement la dispersion des révolutionnaires par les forces de l'ordre et en profite pour confirmer ses thèses sur les libertés publiques : celles-ci ne sont pas une menace pour l'ordre public, mais, au contraire, en sont les gardiennes les plus efficaces. Il assure, en effet, que le régime de liberté illimitée, garanti par le gouvernement de Défense nationale, dans lequel se trouve la presse a pleinement contribué à déjouer les prises de pouvoirs révolutionnaires. « Eh bien, quel a été le résultat de ces deux tentatives de révolution, accomplies sous un régime de liberté illimitée, s'interroge Molinari, le 31 octobre, il a suffi de deux ou trois bataillons de la garde nationale et de la garde mobile pour remettre les hommes et les choses à leur place [...] sans qu'aucune goutte de sang eût été versée ; le 22 janvier, la révolution, qui était annoncée depuis trois mois dans les clubs rouges, se réduisait aux proportions d'une simple échauffourée ». La divulgation quotidienne des réunions des clubs a été un instrument d'ordre social en permettant « d'avertir le gouvernement des complots qui se tramaient contre lui ».

Pendant toute la durée du siège, Molinari rend compte de l'activité des clubs dans le *Journal des Débats*. Face à l'agitation révolutionnaire, il se prononce pour le strict respect des prescriptions du gouvernement en place, appelle au calme de la population et à la paix avec la Prusse. « Dans cette crise, écrit-il plusieurs années après l'évènement, l'une des plus douloureuses que la France ait traversée, le rôle de la presse conservatrice était particulièrement difficile. Sans abattre les courages, il fallait cependant dissiper les illusions de la foule enfiévrée et lui faire connaître la vérité de la situation ; il fallait, au moment où des négociations pouvaient encore mettre fin à une lutte devenue par trop inégale et épargner à la France un surcroît de sacrifice, faire entendre le langage de la raison, si peu populaire qu'il pût être ; il fallait soutenir le gouvernement qui avait hérité de la faillite de l'Empire et empêcher l'invasion de la démagogie et du socialisme d'ajouter ses calamités à celles de l'invasion étrangère ; il fallait enfin, dans la ville assiégée, lutter à la fois contre l'ignorance et les passions égalitaires de la multitude qui réclamait la mise en commun des approvisionnements, au risque de les épuiser, et contre la routine bureaucratique, aggravée de l'inexpérience d'un gouvernement improvisé »⁸⁵.

⁸⁵ *Le livre du centenaire du Journal des Débats, op. cit., p. 332.*

§ 3 : Molinari et la Commune : le respect d'un strict légalisme

Le gouvernement issu de la Révolution du 4 septembre, dit de Défense nationale, se donne pour mission d'organiser la résistance face à la Prusse. Gambetta quitte Paris en ballon pour organiser une contre-offensive générale depuis Tours. Il rassemble près de 600 000 hommes. Le mouvement républicain s'organise également en province. Dès le mois de septembre, les grandes villes s'émancipent de la tutelle bonapartiste. À Lyon s'installe une « Commune » dotée d'un conseil élu et donne à la ville une administration républicaine. Malgré la pression du courant anarchiste dominé par Bakounine, Lyon s'en tient à une politique républicaine radicale. Dans le Midi, des élections ont imposé des républicains farouchement attachés à la décentralisation. Le 18 septembre, Marseille, Lyon, Grenoble et Montpellier créent une Ligue du Midi pour la défense nationale de la République dirigée par Alphonse Esquiros, dans laquelle se manifeste une ferme opposition à la domination politique parisienne : autonomisme, fédéralisme et rejet de la centralisation impériale sont des idées dominantes de la Ligue.

Au nord-ouest, l'armée de la Loire reprend Orléans. Néanmoins, la capitulation de Metz le 27 octobre par Bazaine libère l'armée allemande qui barre la route de Paris. À l'ouest, Alfred Chanzy est arrêté au Mans en janvier 1871. L'armée du Nord, confiée à Louis Faidherbe, échoue à Saint-Quentin le 19 janvier. L'armée de l'Est, dirigée par Charles Bourbaki pour libérer Belfort, défendu sur place par Aristide Denfert-Rochereau, prend Villersexel, mais est arrêtée à Héricourt. À Paris, et malgré plusieurs tentatives, les forces armées ne parviennent pas à percer, les lignes allemandes (Le Bourget le 31 octobre, Champigny le 30 novembre, Buzenval le 19 janvier). En l'absence de victoires décisives, un armistice est signé le 26 janvier 1871. Bismarck exigeant la ratification de la paix par un pouvoir légalement institué, des élections sont ainsi organisées le 8 février. Les ruraux, formant la majorité des électeurs, se prononcent en faveur de la défense de l'ordre et pour les partisans de la paix, qui sont souvent des monarchistes. Réunie à Bordeaux, l'Assemblée regroupe environ 400 royalistes, 200 républicains, 30 bonapartistes, dont un large personnel, déjà connu de la monarchie de Juillet et du Second Empire, est peu favorable à la République. Les partisans de la paix

l'emportent très largement⁸⁶. Thiers, « plébiscité » dans 26 départements, est désigné « chef du pouvoir exécutif de la République » en attendant qu'il soit statué définitivement sur le régime politique. Il est chargé de négocier les termes de la paix avec Bismarck. Celles-ci déboucheront sur le Traité de Francfort le 10 mai 1871. Les conditions sont désastreuses pour la France : il impose la perte de l'Alsace et du Nord de la Lorraine avec Metz, soit 14 000 km² du territoire et 1 600 000 habitants, le paiement d'une indemnité de 5 milliards en trois ans ainsi qu'une occupation partielle du territoire par l'armée prussienne pendant cette période.

La signature de l'armistice, perçue comme une honteuse capitulation, provoque la stupeur de la population parisienne. Refusant les conditions de la paix imposées par l'Assemblée nationale, les Parisiens montrent leur opposition par un geste symbolique : les troupes prussiennes défilent dans un Paris quasiment désert et couvert de drapeaux noirs. La rupture politique entre Paris et l'Assemblée est désormais nette. Paris, qui compte 290 000 votants et 43 sièges, fait passer 38 républicains. Les Parisiens plébiscitent cinq grands noms fermement républicains : Louis Blanc, Victor Hugo, Giuseppe Garibaldi, Léon Gambetta, Edgar Quinet. Les quartiers populaires envoient des radicaux, Edouard Lockroy, Georges Clemenceau, Arthur Ranc, des internationaux avec Benoit Malon et Henri Tolain et le quarante-huitard Alexandre Ledru-Rollin⁸⁷. La grande majorité des députés « ruraux » se méfie de la capitale, imprégnée par des idées démocratiques avancées et leaders du mouvement révolutionnaire. Les Parisiens considèrent, quant à eux, que l'Assemblée représente une province réactionnaire et cléricale dont le seul dessein est de faire disparaître la République.

L'Assemblée nationale quitte Bordeaux, mais choisit Versailles, et non pas Paris, pour siéger. Cette décision, qui ne fait qu'accentuer la méfiance entre Paris et les élus, entache l'orgueil parisien qui se sent humilié par sa « décapitalisation ». À une population déjà durement éprouvée par la rigueur d'un siège militaire de plusieurs mois, l'Assemblée impose des mesures sévères : suppression de la solde des gardes nationaux qui ne font pas preuve de leur indigence, suspension des moratoires des loyers, paiement des échéances des boutiquiers et des artisans,

⁸⁶ La géographie des élections montre une France très divisée politiquement. Dans le Nord, la Normandie, l'Aquitaine, la Bretagne passe des listes de modérés conduites par Thiers ou Trochu. Dans la région parisienne, l'union des libéraux et des républicains modérés l'emporte. Les villes votent fermement républicain : Bordeaux, Lille, Nantes, Rennes, voire radical : Marseille, Grenoble, Dijon, Saint-Étienne, Toulouse, Limoges, Lyon.

⁸⁷ J. Rougerie, *La Commune de 1871*, 6^e édition, Paris, PUF, 2019, p. 42.

paiement risquant de pousser nombre d'entre eux dans la faillite. Le commandant militaire de la capitale, Joseph Vinoy, un général bonapartiste supprime les journaux révolutionnaires. La situation est d'autant plus tendue que le Comité central des vingt arrondissements est toujours actif. Dans ce contexte de dissension et de méfiance permanente, le gouvernement prend une mesure maladroite : il décide d'enlever des canons rassemblés à Belleville et à Montmartre, canons achetés grâce à des souscriptions populaires par les Parisiens et procède à une arrestation générale des « meneurs » révolutionnaires. L'opération échoue et deux généraux sont abattus, Claude Lecomte et Clément Thomas. Face à la fraternisation des troupes avec la foule, et contre l'avis des ministres civils républicains Jules Favre, Jules Simon et Jules Ferry, Thiers, décide dès 16 heures de quitter Paris et ordonne l'évacuation des troupes. Le soir venu, le Comité central des vingt arrondissements tient séance à l'Hôtel de Ville.

Face à l'impossibilité d'engager des négociations avec l'Assemblée nationale, les insurgés doivent s'organiser. Le Comité central, se passant du consentement des versaillais, fait élire un Conseil de la Commune. Ce dernier est composé d'éléments politiques divers : des modérés (Jules Méline), des socialistes (Eugène Varlin), des blanquistes (Téophile Ferré et Edouard Vaillant), des jacobins (Charles Delescluze, Jules Vallès). Mais surtout, et c'est son caractère le plus novateur, ce Conseil est majoritairement composé de travailleurs⁸⁸. Lyon, Marseille, Toulouse et Saint-Étienne s'insurgent également contre l'Assemblée entre le 22 et le 25 mars, mais les républicains modérés y reprennent rapidement la main laissant Paris isolé dans son combat contre les versaillais. Malgré les divisions qui la traversent, la Commune s'emploie à mettre en place la République de Paris et réalise de nombreuses réformes. Elle annule d'abord les décisions de l'Assemblée de Versailles, avant de prendre des mesures politiques importantes : abolition de la conscription et des armées permanentes remplacées par des milices populaires, enseignement gratuit, obligatoire et laïc, multiplication des écoles de filles et des écoles professionnelles. Des mesures sociales sont également adoptées : interdiction des amendes et des retenues sur salaire, abolition du travail de nuit des boulangers, restitution gratuite des objets mis en gage aux Monts-de-piété (pour les dépôts de moins de vingt francs). S'efforçant de collaborer avec les syndicats, elle confie les ateliers abandonnés par les patrons

⁸⁸ 33 ouvriers des métiers d'arts, 5 patrons, 14 employés et comptables (Jourde, Eudes, Ferré, Viard...), 12 journalistes, dont Vallès, 12 membres des professions libérales (Gambon, Courbet), voir *ibid.*, p. 60 et 61.

à l'autogestion des ouvriers organisés en coopératives. Elle remplace dans chaque arrondissement les bureaux de placement par des bourses du travail.

Dans ce contexte révolutionnaire, Molinari décide d'observer une stricte légalité en soutenant les décisions de l'Assemblée de Versailles. Selon lui, le 18 mars compte parmi les journées les plus sombres de l'histoire républicaine. « Cette affreuse journée a fait plus de mal à la République que n'auraient pu lui en faire les intrigues bonapartistes les plus habilement ourdies, écrit-il dans le *Journal des Débats* du 19 mars, et la France qui se déchire de ses propres mains est aussi malade que la République. Dans ces douloureuses circonstances, les bons citoyens ont un devoir tout tracé, c'est de se ranger autour du gouvernement constitué par les représentants légitimes du pays. L'Assemblée nationale et ses délégués ont seuls le droit de commander ; c'est en lui obéissant qu'il nous reste un dernier espoir de sauver notre malheureux pays »⁸⁹. Dès le 21 mars, une trentaine de journaux parisiens, dont le *Journal des Débats*, publient une déclaration dans laquelle ils s'opposent à l'illégalité de la convocation des Parisiens à l'élection du Conseil de la Commune. Une telle convocation ne peut être réalisée que par l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel et représentante de la souveraineté nationale. « Cette ferme attitude, raconte Molinari quelques années plus tard, le journal la conservera pendant trois semaines, sans se laisser intimider par les menaces des vainqueurs ; mais l'issue de la lutte inégale qu'il soutenait contre la Commune, maîtresse de Paris, ne pouvait être douteuse. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un commissaire de police de la Commune, muni d'un ordre du comité de sûreté générale, mettait les scellés sur ses presses »⁹⁰. Le *Journal des Débats* se voit en effet interdit de parution jusqu'à la fin de l'expérience communarde.

Afin de reprendre le pouvoir sur Paris, Thiers mobilise une armée de 130 000 hommes, essentiellement des ruraux libérés par Bismarck. Des voix s'élèvent pourtant pour éviter la guerre civile. Des élus parisiens, Georges Clemenceau en tête, mais également des élus municipaux des villes de Lyon, Bordeaux ou Nantes tentent d'obtenir de Thiers au moins la reconnaissance de la République et le droit pour Paris de s'administrer elle-même. Sourds aux protestations, les versaillais entrent dans la capitale le 21 mai. En amont, des généraux attisent

⁸⁹ *Journal des Débats*, 19 mars 1871.

⁹⁰ *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, op. cit., p. 338.

la haine des soldats de l'armée de Versailles envers les révolutionnaires parisiens, aboutissant ainsi à des combats sanglants. On tue finalement plus de Parisiens que de communards : 20 000 exécutions sommaires ont lieu durant les combats. Charles Delescluze meurt le 26 mai pendant les combats, Eugène Varlin est fusillé sommairement le 28 à Montmartre. Des conseils de guerre siègent pendant plus de 4 ans, sur 35 000 cas. Ils prononcent 10 000 condamnations : 93 à mort, 250 aux travaux forcés en Guyane, 5000 à la déportation en Nouvelle-Calédonie (parmi lesquels Louise Michel et Henri Rochefort). Une dizaine de milliers de communards se réfugient en Angleterre, en Belgique, en Suisse. *In fine*, Paris se voit amputé d'un coup de presque 100 000 habitants.

Molinari ne se prononce que très succinctement sur ces évènements, quelques lignes seulement dans une note de bas de page. Opposé à la Commune, il reconnaît néanmoins la responsabilité du gouvernement versaillais dont les décisions, trop sévères, ont atteint une population déjà éprouvée par la rigueur du siège des Prussiens : « Depuis que ces lignes ont été écrites, une nouvelle et formidable explosion révolutionnaire a eu lieu à Paris. On ne manquera pas d'en rejeter la responsabilité sur les clubs, et de réclamer la clôture perpétuelle de ces ateliers de révolution, à notre avis, on aura tort. Soyons justes, même à l'égard des clubs [...] Au milieu des langueurs du blocus, ils ont contribué à soutenir le moral de la population et à rendre ainsi la défense plus persistante ; peut-être auraient-ils contribué aussi à la rendre plus efficace, si le gouvernement avait tenu compte davantage du sentiment passionné qui s'y produisait, et s'il avait eu dans les qualités militaires de la « landwehr » parisienne une confiance dont elle n'a que trop montré, après le 18 mars, qu'elle était digne [...] Ajoutons enfin que le gouvernement, en abandonnant Paris à lui-même, sans tenir compte de l'état de fièvre où l'avait laissé la capitulation, aggravée du séjour des Prussiens aux Champs-Élysées, a manqué visiblement de prévoyance et de sagesse, et que l'Assemblée, à son tour, aurait pu témoigner un peu moins de défiance et un peu plus de bon vouloir. La responsabilité de l'insurrection du 18 mars doit être au moins très partagée »⁹¹. Hormis ces quelques lignes, Molinari ne s'arrête pas sur les évènements de la Commune. Les propositions des communards sont passées sous silence, l'épisode de la semaine sanglante également. Au même titre que les Journées de juin 1848, il ne s'agit pour Molinari que d'un soubresaut. Il convient de reprendre

⁹¹ G. de Molinari, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, op. cit., p. VII et suivantes.

une vie économique normale le plus rapidement possible. C'est dans cet objectif qu'il soutient activement l'œuvre de Thiers.

**PARTIE 2 : LES FONDEMENTS
THÉORIQUES DU LIBÉRALISME DE
MOLINARI : UNE APPROCHE
GLOBALE DES PHÉNOMÈNES
SOCIAUX**

Titre 1 : Une lecture économique des principes démocratiques

Chapitre 1 : La naissance de la Troisième République

En 1871, après l'écrasement de la Commune de Paris, Molinari joue un rôle de plus en plus marquant au sein de l'école économique française. À partir de cette date, il assume la rédaction du *Journal des Débats*. Celui-ci connaît un changement important dans sa direction : en septembre 1871, Édouard Bertin¹, directeur du *Journal*, décède, laissant sa place à Léon Say² et Jules Bapst³, tous deux anciens journalistes de la revue et collègues de Molinari. Homme politique avisé, Léon Say est également un proche d'Adolphe Thiers, dont il est l'un des conseillers financiers. Issu de l'orléanisme et rallié à l'idée d'une république modérée et conservatrice, Léon Say est élu à l'Assemblée de Bordeaux par le département de la Seine en février 1871 par laquelle il est investi de fonctions importantes : il est nommé Commissaire pour la négociation avec les Prussiens sur l'indemnité de guerre due par la ville de Paris. Après la semaine sanglante, Adolphe Thiers le nomme préfet de la Seine, puis ministre des Finances dès décembre 1872 sous le premier ministre Dufaure.

¹ Édouard Bertin (1797 – 1871) est le fils de Louis-François Bertin, directeur du *Journal des Débats* depuis 1799. Artiste peintre, il expose régulièrement au Salon de peinture et de sculpture à Paris jusqu'en 1854, moment auquel il succède à son frère, Armand Bertin, à la direction du *Journal*. Comme son père et son frère, il y soutiendra des idées conservatrices et monarchistes.

² Léon Say (1826 – 1896) est le petit-fils de Jean-Baptiste Say. Il travaille d'abord à la banque d'Eichthal puis pour la compagnie des chemins de fer de Lyon. Gendre d'Armand Bertin, il entre à la rédaction du *Journal des Débats* en 1855 où il se spécialise sur les questions financières. Il rédige ainsi de nombreux articles dans lesquels il attaque la gestion des travaux publics du baron Haussmann. Léon Say entre ensuite en politique et réalise une carrière remarquable : député en 1871, puis préfet de la Seine la même année, il est plusieurs fois ministre des Finances (1872 – 1873 ; 1875 – 1877 ; 1877 – 1879 ; 1882) puis sénateur à partir de 1876 et enfin Président du Sénat (1880 – 1882). Voir la biographie de Léon Say : PJ Lehmann, *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

³ Jules Bapst (1830 – 1899) est l'héritier d'une dynastie de joailliers de la Couronne et travaille pour l'impératrice Eugénie sous le Second Empire. Il épouse la fille aînée d'Armand Bertin en 1854 et devient administrateur du *Journal des Débats*. Aux côtés de Léon Say, il en assure la direction à la mort d'Édouard Bertin en 1871. Partisan de Thiers, il oriente durablement la revue vers un républicanisme modéré.

Aux côtés de Léon Say, Molinari rompt avec l'orientation orléaniste du *Journal des Débats* pour l'orienter vers un républicanisme tempéré. Rédacteur en chef du *Journal*, proche du pouvoir, Molinari dispose d'un statut tout à fait avantageux. Il dépasse son rang de journaliste pour devenir un acteur direct de l'équipe ministérielle d'Adolphe Thiers. À ce titre, il joue un rôle majeur dans la promotion d'un républicanisme modéré et conservateur.

Section 1 : Le soutien au gouvernement de Thiers et la république du « juste milieu »

Molinari, resté à Paris, soutient activement l'œuvre de reconstruction engagée par Léon Say en tant que préfet de la Seine ainsi que la mise en place de la IIIe République. Cette œuvre se fait dans un contexte de tensions importantes. Dans un premier temps, l'écrasement de la Commune contribue à rassurer la paysannerie française. La défaite du socialisme, la soumission de ses militants par la déportation laisse le champ libre à la réalisation d'une République amputée de son spectre révolutionnaire. Pourtant, le gouvernement, entre les mains d'Adolphe Thiers, est encore très peu républicain. L'Assemblée de Bordeaux, issue des élections de février 1871, est, paradoxalement, majoritairement monarchiste. Elle compte environ 400 royalistes⁴, moitié légitimiste et moitié orléaniste, une centaine de républicains modérés, environ 40 radicaux et une vingtaine de bonapartistes. Face à une assemblée hostile au régime républicain, Adolphe Thiers prend soin de ne pas se prononcer sur la nature des institutions. Le 10 mars 1871, le pacte de Bordeaux⁵ scelle cet accord avec la majorité monarchiste. Bien que, dès le 31 août 1871, la loi Rivet donne à Thiers le titre de « Président de la République », le régime reste encore à définir officiellement. Il est entendu pour la majorité monarchiste que la

⁴ Parmi la majorité monarchiste, on trouve des tendances diverses : la réunion de Nicolas Changarnier, le groupe Paul Target (à partir de 1873), les orléanistes avec Louis Decazes et Albert de Broglie, constituant le centre droit, les légitimistes derrière le duc d'Audiffret-Pasquier et les ultramontains avec en tête Monseigneur Dupanloup regroupant la droite.

⁵ Il s'agit de la proclamation du *statu quo* institutionnel entre monarchistes et républicains proclamé par Adolphe Thiers.

République n'est qu'un pis-aller en attendant une possible restauration. La succession demeure pourtant un problème de premier rang pour les royalistes. Un accord finit par se former entre légitimistes et orléanistes. Ces derniers, partisans du comte de Paris, sont prêts à s'effacer, dans un premier temps au moins⁶, au profit de la branche légitime. Mais le Comte de Chambord, petit-fils de Charles X, resté en Autriche, est un tenant du catholicisme contre-révolutionnaire, abhorre les principes de 1789 et refuse le drapeau tricolore, symbole de la Révolution. Il subordonne son retour sur le trône à celui du drapeau blanc à fleurs de lys, vieux symbole de la monarchie d'ancien régime. Les orléanistes, au contraire, n'admettent qu'une monarchie parlementaire et tricolore. Ce refus paralyse l'entreprise des monarchistes et laisse la voie libre à Thiers. Léon Gambetta, chef de file des républicains avancés, se range de son côté et fait le choix de la modération afin de stabiliser une République encore incertaine.

Les élections partielles de juillet 1871 sont favorables aux républicains : sur les 114 sièges, les républicains en emportent plus d'une centaine, contre seulement 12 pour les monarchistes⁷. Afin de renforcer son assise et celle des républicains, Adolphe Thiers porte une politique qu'il veut conservatrice et réparatrice. La première étape est de libérer le territoire dont l'occupation prussienne est particulièrement ruineuse et difficile à supporter pour la population⁸. L'évacuation est conditionnée au règlement d'une indemnité de guerre de 5 milliards de francs-or fixée par le Traité de Francfort. Adolphe Thiers se refuse à adopter un impôt sur le revenu et choisit la voie de l'emprunt, qui convient mieux aux détenteurs de capitaux et aux grandes banques. Deux grands emprunts, ainsi qu'une augmentation de la fiscalité indirecte, touchant le tabac, l'alcool et le sucre, particulièrement défavorable aux classes populaires, consolident le budget de la République. Ces mesures permettent le départ de l'armée allemande dès septembre 1871. Plusieurs autres réformes affermissent la politique conservatrice mise en œuvre par Thiers : suppression de la garde nationale, vestige de la révolution ; interdiction de l'Internationale en mars 1872, ne provoquant que peu de réactions auprès d'un mouvement ouvrier anéanti ; continuité des travaux d'Hausmann par le préfet de

⁶ Le Comte de Chambord n'a pas de descendance. À sa mort, c'est le Comte de Paris qui montera sur le trône.

⁷ Parmi les élus républicains, on trouve Georges Clemenceau, Émile Littré, Léon Gambetta pour les radicaux, Jules Favre, Jules Ferry, Jules Simon et Jules Grévy pour les modérés.

⁸ Le Traité de Francfort prévoit l'évacuation d'une quinzaine de territoires (du Calvados jusqu'à l'Yonne). Les départements de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de l'Aube, une partie de la Côte d'Or, le Doubs, le Jura et la Haute-Saône sont évacués en octobre 1871. L'Ardenne, la Marne, la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle ne sont évacuées qu'en 1873.

la Seine. L'administration reste centralisée et placée sous le contrôle des préfets, selon le vœu de Thiers. Un certain desserrement s'opère cependant au niveau municipal : les conseils municipaux sont élus au suffrage universel et peuvent élire eux-mêmes le maire. Une exception est faite pour les communes de plus de 20 000 habitants. Paris, Lyon, Marseille et les villes à forte concentration ouvrière sont ainsi éloignées de toute liberté municipale et placées sous le contrôle du pouvoir central. Enfin, une loi de 1872 réforme l'armée afin de lui fournir des effectifs comparables à ceux de l'Allemagne. À la suite d'un compromis entre Thiers, favorable à une armée de métier, et l'Assemblée, partisane du service militaire obligatoire, est mis en place un service militaire de 5 ans. Il est divisé en deux groupes par tirage au sort. Il s'agit d'un héritage monarchiste et impérial foncièrement inégalitaire : 5 ans pour les uns, 1 an pour les autres, assorti de nombreuses dispenses favorisant les fils de la bourgeoisie (les universitaires, les ecclésiastiques, les soutiens de famille, les bacheliers pouvant payer 1 500 francs verront leur service militaire réduit à 1 an).

Le relèvement de la France est spectaculaire et conforte la position de la République dans une Europe largement dominée par le régime monarchique. En 1872, le second emprunt lancé par Thiers de 3,5 milliards est couvert 13 fois. Présenté comme un plébiscite en faveur de la République conservatrice, Molinari se réjouit de ce franc succès dans les colonnes du *Journal des Débats* : « Ce qui est parfaitement avéré, c'est que la république a demandé aux capitalistes 3 milliards ½ et qu'ils lui en ont offert 42. Voilà le fait ! Ce fait aurait pu se produire assurément sous tout autre régime, mais ce que personne ne saurait nier, c'est qu'il s'est produit sous la république »⁹. La réussite de cet emprunt constitue, pour Molinari, la preuve que la République peut être un régime politique économiquement viable et rassurant pour le capital : « La république, fut-elle provisoire et régie par le Constitution-Rivet [...] n'empêche pas la France d'avoir du crédit et même d'exercer sur les milliards un pouvoir d'attraction ». Si la République peut enfin obtenir la confiance des milieux d'affaires, c'est parce qu'elle a consommé sa fracture avec l'idéologie révolutionnaire. Selon Molinari, la République d'Adolphe Thiers, conservatrice et modérée, n'est pas une utopie, mais un régime politiquement durable : « Seulement, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas la république *in abstracto*, la république

⁹ Il s'interroge en amont : « Le succès colossal de l'emprunt doit-il être placé ou non, à l'actif de la république ? Est-ce parce que la France est en république que les capitalistes viennent de mettre sa disposition une quarantaine de milliards ou quoi qu'elle soit en république ? Telle est la question que les journaux de parti, nous voulons parler de ceux qui font passer avant tout, et par-dessus tout, la forme du gouvernement, débattent avec une insistance particulière depuis deux ou trois jours », *Journal des Débats*, 3 août 1872.

considérée comme une forme plus ou moins idéale de gouvernement [...] qui a opéré ce miracle de la multiplication des milliards, c'est la république conservatrice et modérée, telle que l'a comprise et telle que la pratique M. Thiers »¹⁰. À cette occasion, Molinari se prononce en faveur d'une république appliquant une politique du « juste milieu », en référence à la politique menée par François Guizot sous la Monarchie de Juillet. Selon lui, seule la république conservatrice a ses chances de survie face au capital. La république radicale, démocratique et sociale ou les tentatives désespérées d'un retour à la monarchie n'attireront jamais la confiance des milieux d'affaires : « Une république radicale telle que la comprenait et la pratiquait M. Gambetta, ou bien encore une république réactionnaire et cléricale telle que pourraient la comprendre et la pratiquer – provisoirement, cela s'entend - M. de Belcastel¹¹, M. de Lorgeril¹², M. Dahirel¹³ ou tel autre membre honorable de la droite pure, obtiendrait-elle un succès pareil ? [...] Ce gouvernement à la fois fort et modéré, les partis extrêmes sont impuissants à le donner, voilà ce que l'éminent historien de la Révolution française avait pu observer mieux que personne et voilà pourquoi il s'est appliqué à se tenir en équilibre entre les extrêmes, en faisant ce qu'on appelait, au temps de la monarchie de Juillet, de la politique de « juste milieu » »¹⁴.

Molinari est un républicain convaincu. Partisan d'une république libérale et modérée, ses positions sont tout à fait similaires à celle qu'il tenait déjà en 1848. Il apparaît comme un ferme soutien d'Adolphe Thiers et participe activement à la promotion d'un républicanisme conservateur en tant que rédacteur en chef du *Journal des Débats*. Disposant d'une proximité avantageuse avec le pouvoir par l'intermédiaire de Léon Say, Molinari applaudit au paiement

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Jean-Baptiste Lacoste de Balcastel (1821 – 1890) est député à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur de 1876 à 1879. Légitimiste intransigeant, il est le seul à voter à Bordeaux contre le décret nommant Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française. Il s'oppose au retour de l'Assemblée à Paris et refuse toute fusion avec les orléanistes. En 1873, il contribue au renversement de Thiers et demande à Albert de Broglie le renvoi du préfet de la Haute-Garonne parce qu'il est protestant. En 1875, il vote contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il est également l'un des principaux promoteurs de la construction de l'Église du Sacré-Cœur de Montmartre.

¹² Hyppolyte-Louis de Lorgeril (1811 – 1888) est un légitimiste convaincu. Dès 1845, il fonde *L'Impartial de Bretagne* pour y diffuser ses idées. Élu député à l'Assemblée de 1871, il prend place parmi les légitimistes intransigeants. En 1875, il est nommé sénateur inamovible et se prononce contre les lois constitutionnelles.

¹³ François Dahirel (1804 – 1875) est élu député de la IIe République en 1848 puis député à l'Assemblée de 1871. Membre de l'extrême droite, il refuse toute compromission avec les partis modérés. Farouche opposant de Thiers, il est le seul député qui vote contre le projet d'emprunt national pour la libération du territoire. En 1873, il prend une part active au renversement du gouvernement de Thiers. En 1874, il vote contre le cabinet de Broglie et dépose une mention demandant à l'Assemblée de se prononcer sur la forme du régime français. Malade, il meurt avant la fin de la législature et du vote des lois constitutionnelles.

¹⁴ *Journal des Débats*, 3 août 1872.

rapide de l'indemnité de guerre et perçoit cet événement comme la preuve de la viabilité du régime républicain. Il s'oppose tout autant au projet d'une république démocratique et sociale voulu par les républicains avancés qu'à celui d'une restauration monarchique des légitimistes intransigeants. Débarrassée de son versant révolutionnaire, seule la république, avec la confiance des milieux d'affaires, permettra la relance de l'économie après le désastre de la guerre franco-prussienne. Cette république modérée, du « juste-milieu », doit avoir pour premiers objectifs la reprise de l'activité industrielle et commerciale, la protection des propriétés et le maintien de l'ordre intérieur. L'assise économique du régime politique est un argument essentiel de la logique de Molinari. C'est bien la pérennité économique du régime républicain qui est au fondement de sa légitimité politique, c'est l'acceptation par les capitalistes de la république qui permettra son affirmation définitive. La fondation de la République doit être garantie par le grand capitalisme industriel et, pour cela, doit défendre ses intérêts. Molinari dresse alors un modèle de constitution politique de cette république au service du développement économique.

Section 2 : *La République tempérée* selon Molinari : une république libérale et économique

Cette République conservatrice et réparatrice, Molinari en donne les grands traits constitutionnels dans un ouvrage qu'il publie en 1873 : *La République tempérée*¹⁵. Dans cette contribution, il développe une démarche empirique, démarche grâce à laquelle il entend prouver de manière scientifique, rationnelle que le régime républicain est la seule forme de gouvernement qui puisse convenir à la constitution économique de la France industrielle de la fin du siècle. Il insiste largement sur la nécessité du caractère conservateur de cette République et se déclare un fervent soutien de l'œuvre entreprise par Adolphe Thiers depuis la fin de la guerre franco-prussienne.

¹⁵ Cet ouvrage reprend et approfondi un article publié dans la *Revue des deux mondes*, intitulé « La question constitutionnelle : les conditions d'existence de la République », 15 janvier 1873, pp. 429 – 454.

En effet, bien que consolidé dans sa position de « libérateur du territoire » et occupé à la réorganisation de l'État, les relations de Thiers avec les monarchistes se compliquent rapidement. Une coalition des droites se forme contre lui : les légitimismes, les ultramontains ainsi qu'une partie des orléanistes non acquis à l'idée républicaine¹⁶, réunis derrière le Duc Albert de Broglie, se montrent hostiles à la politique de Thiers, d'autant plus que celui-ci manifeste de plus en plus ses sympathies républicaines. En novembre 1872, il rompt avec le pacte de Bordeaux par son message parlementaire et s'attire les foudres des monarchistes : « La République existe, déclare-t-il, elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toute ». La réaction de la droite se fait d'autant plus prompte que les républicains, sous l'influence de l'intense activité politique de Léon Gambetta, gagnent des sièges à chaque élection. Cette république des notables est confrontée à un risque de débordement face aux surgissements d'une « couche sociale nouvelle » à laquelle, Gambetta déclare, qu'il faut faire une place¹⁷. À l'occasion des élections partielles d'avril 1873, Désiré Barodet, maire radical de Lyon connu pour son anticléricalisme virulent, l'emporte contre Charles de Rémusat, proche de Thiers et ancien ministre des Affaires étrangères sous le deuxième gouvernement Dufaure¹⁸. La droite monarchiste, derrière son leader le Duc de Broglie, s'empare de cet événement pour mettre le Président en minorité à l'Assemblée au mois de mai 1873. Par l'ordre du jour, elle invite à faire « prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice », capable d'endiguer le débordement des républicains radicaux. Fidèle à sa conception du parlementarisme, Thiers se retire et est remplacé par le maréchal Mac-Mahon, un soldat conservateur et catholique. Sous la présidence de Mac-Mahon, le duc de Broglie forme un cabinet et établit un programme préparant la restauration monarchique. Sous prétexte de rétablir « l'ordre moral », il entreprend une politique

¹⁶ Cette acquisition s'effectue sous réserve d'une rupture définitive entre la République et le radicalisme

¹⁷ Gambetta prononce un discours à Grenoble le 26 septembre 1872 dans lequel il annonce l'avènement d'une véritable démocratie politique : « N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays, un personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel ; n'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail qui appartient à l'avenir, faire son entrée dans les affaires politiques ? N'est-ce pas l'avertissement caractéristique que le pays - après avoir essayé bien des formes de gouvernement - veut enfin s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine ? Oui ! Je pressens et j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle qui est aux affaires depuis tantôt 18 mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devanciers »

¹⁸ Commentant les élections, Molinari soutient Adolphe Thiers et met en accusation les monarchistes. En menaçant l'ordre républicain, il pousse les électeurs vers les démocrates radicaux. Il écrit ainsi : « Nous avons dit, du reste, depuis longtemps, que les menaces et l'attitude arrogante des fanatiques de la monarchie dans la Chambre et hors de la Chambre ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'irriter le pays et de nous ménager des élections radicales, et l'on doit commencer à comprendre que nous ne nous sommes pas trompés ». *Journal des Débats*, 29 avril 1873.

résolument antirépublicaine : épuration de l'administration, nomination des maires par le gouvernement, surveillance accrue de la presse.

La progression des républicains radicaux à l'Assemblée provoque également une vive réaction chez Molinari. Il s'attarde sur les conséquences économiques de cette élection et constate que celle-ci a provoqué une fuite en arrière du capital : « Les élections du 27 avril ont eu pour résultat de créer une véritable panique : dans un moment d'effarement, la Bourse a baissé de 3 francs, les transactions commerciales se sont ralenties, les commandes faites à l'industrie ont été contremandées ; bref, le capital a eu peur »¹⁹. Cette réaction était prévisible et, selon lui, tout à fait légitime dans le contexte d'« un régime politique dont le suffrage universel et *égalitaire* est la base unique ». En effet, le régime républicain n'accorde pas une sécurité satisfaisante aux grands industriels. « La souveraineté du nombre », tel qu'elle est exercée par la République, n'offre, pour Molinari, pas de garantie suffisante à la propriété. « Dans un pays où la souveraineté appartient exclusivement au nombre, écrit-il, les classes propriétaires, entre les mains desquelles se trouve concentrée la plus grande partie du capital de la nation, courent le risque d'être livrées à la merci des classes non-propriétaires, numériquement plus fortes ». Bien que la représentation des classes propriétaires soit encore majoritaire au sein de la République, « leur sécurité est précaire ». « Du jour au lendemain, le gouvernement peut tomber aussi légalement que possible, en vertu du jeu naturel des institutions actuelles, entre les mains d'une majorité radicale »²⁰. Cette possibilité représente un risque majeur pour les industriels et maintient un climat de méfiance du côté du monde des affaires. Selon lui, une république conservatrice, démocratiquement tempérée est la condition *sine qua non* de l'existence du régime républicain en France. Seule cette dernière peut obtenir la confiance du capital et assurer sa propre longévité politique²¹. « Pour le capital, affirme-t-il, la sécurité est une question de vie ou de mort, et le capital est assez fort pour renverser tout gouvernement qui ne lui garantirait pas la protection à laquelle il a droit ». S'opposant tout autant à un retour à la monarchie, il s'agit, pour Molinari, de trouver l'équilibre institutionnel qui saura rassurer le capital et garantir l'existence de la république. « Il s'agit donc de constituer

¹⁹ G. de Molinari, *La République tempérée*, Paris, Garnier frères, 1873, p. 1.

²⁰ Il ajoute : « Voilà ce qu'elles craignent et ce qu'elles n'ont pas tout à fait tort de craindre. Ce n'est pas, on l'a dit avec raison, la république qui leur fait peur, c'est la Commune légale », *ibid.*, p. 2.

²¹ Ici, il cite et soutient Adolphe Thiers : « En disant que « la République sera conservatrice ou ne sera pas », M. le président de la République n'a pas simplement exprimé une opinion, il a constaté un fait », *ibid.*, p. 3.

la république de telle façon qu'elle garantisse à la propriété une sécurité au moins égale à celle que pourrait lui procurer la monarchie ou l'empire, conclut-il »²². Dans un premier temps, Molinari entend convaincre du bien-fondé du régime républicain, puis dans un second temps, donner les premiers éléments d'une constitution dans laquelle le capital n'aura à craindre aucun débordement démocratique radical.

§ 1 : Une analyse scientifique des échecs des régimes précédents

En essayant d'établir la constitution politique de cette *République tempérée*, garantissant la sécurité économique des grands propriétaires, Molinari dresse un bilan des raisons qui ont mené à la disparition des régimes qui se sont succédé depuis la fin du Premier Empire. Imprégné par la méthodologie empiriste et assimilant sciences naturelles et sciences politiques, il considère que seule l'approche expérimentale permet de tirer des leçons du passé et d'établir l'organisation politique la plus adaptée à l'état de la société française de la fin du XIXe siècle. « Le problème politique qui s'impose à nous consiste à trouver la constitution la mieux appropriée aux besoins de la France moderne, et ce problème, on ne peut le résoudre que par la méthode expérimentale, la seule vraie, la seule efficace dans les sciences politiques aussi bien que dans les sciences naturelles »²³. De cette analyse, considérée à ses yeux comme la seule absolument objective, émergeront les besoins auxquels ne répondaient pas les régimes politiques précédents, les raisons de leurs échecs et les grands traits du régime constitutionnel adapté à la France industrielle. « Ce n'est pas, explique-t-il, en dehors des gouvernements qu'il faut chercher les causes de leur chute, c'est en eux-mêmes. Ils ne peuvent durer qu'à la condition d'être appropriés aux besoins qu'ils ont à satisfaire, adaptés aux services qu'ils sont destinés à rendre, et comme ces besoins s'étendent et se modifient sans cesse, comme ces services se multiplient et se compliquent tous les jours, les gouvernements doivent progresser d'une manière parallèle »²⁴. Molinari analyse alors avec attention les constitutions politiques

²² *Ibid.*, p. 4.

²³ *Ibid.*, p. 28.

²⁴ G. de Molinari, « La question constitutionnelle et les conditions d'existence de la République », *Revue des deux mondes*, janvier 1873, p. 430.

des différents régimes qui se sont succédé et les oppose à la constitution économique et sociale qui était celle de la France au même moment.

Selon Molinari, les régimes précédents se sont effondrés en raison de leur inadaptation aux nouvelles conditions économiques issues de la société industrielle. À ses yeux, cette nouvelle organisation socio-économique est d'une extrême sensibilité. Le moindre évènement perturbateur effraie le capital, provoque un recul brutal de l'économie et entraîne, *in fine*, les désordres sociaux qui y sont inhérents. « Cet organisme économique, si puissant et si complexe, est en même temps d'une sensibilité extrême, comme toute machine perfectionnée [...] qu'une guerre menace, pis encore, une révolution intérieure, et voici que les capitaux cessent à l'instant de se prêter ou ne se prêtent plus qu'avec la surcharge de la prime destinée à couvrir ce risque »²⁵. La paix du capital est celle-là société tout entière. Il faut en conclure que le premier besoin de la société industrielle est la sécurité. Il s'agit, à l'extérieur, d'éviter les guerres, à l'intérieur, d'assurer la sûreté des propriétés privées. Le second besoin du capital, après la sécurité, réside dans la liberté, économique et politique. En effet, dans les sociétés industrielles, « l'individu s'appartient presque complètement, il est le maître de sa destinée, mais c'est à la charge de se procurer lui-même des moyens d'existence et d'en régler l'emploi. Et pour remplir cette obligation, naturellement attachée au *self-government*, il faut que chacun ait la liberté entière de donner à ses facultés et à ses biens l'emploi le plus utile »²⁶. Au titre de ces libertés, Molinari compte la liberté du travail, du commerce, de l'enseignement et des cultes. Les libertés politiques sont également essentielles, mais celles-ci sont entendues de manière tout à fait restrictive. Les libertés publiques mentionnées par Molinari « permettent à tous les membres de la nation de participer à la gestion des affaires publiques ou tout du moins de les contrôler »²⁷. Ici, il évoque directement la question de la participation citoyenne aux affaires publiques, dimension essentielle du républicanisme, mais la réduit d'emblée à un droit de surveillance de l'activité étatique. Il s'agit d'un droit conforme à la définition de l'homme économique et de la liberté donnée par Molinari, le droit du sujet économique de ne pas être entravé dans son activité et de jouir librement de sa sphère privée.

²⁵ « Voici que les entreprises existantes, et elles se comptent par centaines de mille, sont obligées d'arrêter ou de restreindre leur production, voici que les entreprises en projet ou en voie de formation sont ajournées jusqu'après la crise », G. de Molinari, *La République tempérée*, *op. cit.*, p. 8.

²⁶ *Ibid*, p. 10.

²⁷ *Ibid*, p. 11.

Le versant antiétatiste des doctrines de Molinari apparaît rapidement dans cet essai de constitution politique. Il reprend ici l'idée, déjà mise en avant, selon laquelle les gouvernements modernes connaissent une croissance indéfinie les conduisant à accaparer les activités industrielles et productives. Ces activités, qui devraient être dévolues au secteur privé, pèsent sur le contribuable et détournent les gouvernements modernes de leurs fonctions naturelles : garantir la sécurité, la protection des propriétés et la liberté. « Les gouvernements modernes, écrit-il, ont bien d'autres fonctions que celles qui consistent à garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'État, la propriété et la liberté des citoyens, quoique celles-ci soient de beaucoup les plus importantes. Ils empiètent continuellement sur le domaine de l'activité privée, et leurs attributions vont en s'étendant à mesure que leur intervention semble devenir moins nécessaire. Ils distribuent l'instruction à tous les degrés, ils encouragent et subventionnent les arts, ils créent et ils exploitent les voies et les instruments de communication ; enfin ils se croient obligés d'exercer « une tutelle administrative » sur de nombreux intérêts »²⁸. La constitution politique doit endiguer ce phénomène d'extension et offrir des garanties à l'initiative individuelle. Un régime politique conforme à l'état économique et social de la France industrielle doit se contenter de la protection exclusive des propriétés et laisser l'ensemble de l'activité économique sous la détermination du domaine privé.

C'est parce que les régimes précédents ont été incapables de répondre à ce double besoin de sécurité et de liberté qu'ils ont tous été renversés. Molinari entreprend une analyse des constitutions des régimes politiques qui se sont succédé depuis la chute de Napoléon I^{er} et s'interroge sur le fait de savoir si ces dernières répondaient aux nécessités de la société industrielle. Commenant sa lecture par la constitution politique de la Restauration de 1814, Molinari en dresse un bilan plutôt positif. « Ce régime, écrit-il, a eu des mérites que tous les esprits impartiaux se plaisent à reconnaître : à l'extérieur, il a relevé la dignité et l'influence de la France ; à l'intérieur, il a rétabli le crédit public, cicatrisé les plaies qu'avaient ouvertes vingt-cinq ans de guerre et deux invasions. L'administration était habile et probe, les dépenses étaient modérées, la France prospérait »²⁹. Il relève, avec raison, que cette prospérité n'était qu'apparente. En effet, le pays était marqué par la confrontation entre la bourgeoisie attachée

²⁸ *Ibid.*, p. 13.

²⁹ *Ibid.*, pp. 28-29.

aux idées de 1789 et l'ancienne noblesse contre-révolutionnaire³⁰. La menace d'un retour à l'Ancien Régime que faisait craindre le règne de Charles X a eu, *in fine*, raison de la branche des Bourbons : « En dernière analyse, explique-t-il, le gouvernement de la Restauration est tombé pour avoir menacé la sécurité du nouvel état de choses que la Révolution avait fondé »³¹. Concernant la constitution de la monarchie de Juillet, c'est, sans surprise, le maintien du suffrage censitaire qui a favorisé la césure entre le pays légal et le pays réel : « Le gouvernement avait continué d'appartenir d'une manière exclusive sous la monarchie de Juillet à un « pays légal » dont les frontières s'étaient, à la vérité un, peu élargies, mais en dehors duquel demeurait encore la majorité numérique »³². Ce monopole politique des classes dirigeantes, couplé aux restrictions apportées à la liberté de la presse et de la tribune, a précipité la chute du régime.

Au contraire, l'erreur de la IIe République a été d'attribuer un suffrage universel pleinement égalitaire, sans aucun contrepoids politique pour enrayer, ce que Molinari nomme, « la souveraineté du nombre ». Critiquant vivement l'établissement d'un suffrage universel brutal et foncièrement démocratique³³, Molinari reprend alors à son compte le système des capacités cher à François Guizot. « La capacité politique, assure-t-il, est indispensable au plein exercice des droits politiques au même titre que la capacité civile l'est au plein exercice des droits civils »³⁴. Or, selon lui, l'état d'instruction des masses, très rudimentaire en 1848, ne permettait pas le complet exercice de cette capacité politique. « Si « le nombre », écrit Molinari, encore plongé dans l'ignorance au point de manquer des premiers éléments de l'instruction, ne possédait pas la capacité politique infuse, n'était-ce pas commettre la plus périlleuse et la moins

³⁰ « Il faut chercher la cause de cette chute soudaine plus haut, dans le pays légal constitué par la Charte de 1814, où se heurtaient avant de se mêler les éléments politiques antérieurs à la Révolution avec ceux qu'elle avait fait surgir. C'étaient d'un côté une noblesse qui n'avait pu se résigner complètement au nouvel état de choses et un clergé qui rêvait le rétablissement de ses anciens privilèges pour prix de l'alliance du trône et de l'autel, de l'autre une bourgeoisie considérable par le nombre, la fortune et les lumières, qui craignait d'être dépossédée de son pouvoir politique fraîchement acquis par un retour offensif de l'ancien régime. Entre ces deux fractions du pays légal, la lutte était inévitable », *ibid.*, p. 30.

³¹ *Ibid.*, p. 30.

³² *Ibid.*, p. 32.

³³ « Quoi de plus simple et en apparence aussi quoi de plus conforme aux principes de la démocratie, mais, hélas ! quoi de moins pratique ? Si cette simplicité et cette symétrie des rouages constitutionnels pouvaient plaire aux esprits mathématiques, suffisaient-elles bien à résoudre le problème du gouvernement dans un état social aussi compliqué que le nôtre ? Le régime établi par la constitution de 1848 était-il propre à garantir à la France ces biens dont aucune nation moderne ne peut se passer, la sécurité, la liberté et la bonne gestion continue de la multitude croissante des services publics ? L'expérience ne devait point tarder à prononcer à cet égard, en démontrant une fois de plus qu'un gouvernement ne peut s'appuyer uniquement sur la souveraineté du nombre », *Ibid.*, p. 35.

³⁴ *Ibid.*, p. 36.

justifiable des imprudences que d'abandonner à sa discrétion, comme le faisait les constituants de 1848, les relations extérieures de l'État, la sécurité des personnes et des propriétés »³⁵. C'est donc la pratique politique d'une masse ignorante libérée de toute tutelle qui a conduit la IIe République à sa perte. Molinari relève également que la proclamation du suffrage universel s'est réalisée dans le même temps que l'apparition du socialisme sur la scène politique. Couplés, ces deux éléments ne pouvaient conduire qu'à un mouvement d'effroi du capital. « Qu'advierait-il, en effet, s'interroge Molinari, si le « nombre souverain », venant à être converti au socialisme, nommait une assemblée et un président socialiste ? »³⁶. Cette crainte a été tout à fait déterminante et a conduit les milieux d'affaires à se réfugier dans les bras de la dictature impériale. « L'inquiétude des intérêts pouvait-être exagérée, affirme-t-il, elle n'était pas dénuée de fondement : la souveraineté du nombre, principe unique de la constitution de 1848, ne couvrait pas assez la propriété. On s'explique ainsi le bill d'indemnité que les intérêts conservateurs accordèrent à l'auteur du coup d'État ». Enfin, pour Molinari, le Second Empire ne fut « qu'une dictature politique, militaire et administrative, acceptée ou subie comme seule capable de préserver la société d'une invasion révolutionnaire ou légale de la démagogie et du socialisme »³⁷. Selon lui, l'effondrement de l'empire est directement lié à « cette absence même de liberté qui fait vivre les dictatures et qui les tue »³⁸. Le gouvernement impérial autoritaire n'a fait que masquer les oppositions sans voir qu'elles continuaient à grandir et à se répandre. L'essai tardif d'un empire libéral n'aurait pas, aux yeux de Molinari, permis de sauver le régime qui aurait fini par s'effondrer de toute manière³⁹.

³⁵ En amont, il écrit : « qui pourrait raisonnablement prétendre que, dans un pays tel que la France, où plus du tiers de la population est absolument illettré, où un autre tiers ne possède qu'une instruction des plus incomplètes, toutes les classes de la population soient, comme le suppose la théorie du suffrage universel, pourvues à un degré égal de la capacité politique ? Cette théorie n'est-elle pas visiblement en désaccord avec les faits ? », *ibid.*, p. 36.

³⁶ Très critique sur l'établissement du suffrage universel, Molinari ajoute : « Quel effroyable abus cette multitude dépourvue de lumières, mais non, hélas ! dépourvue d'appétits et de passions, ne pouvait-elle pas faire du pouvoir souverain qu'on lui avait imprudemment abandonné ! Comment donc les intérêts que visait la propagande socialiste, comment ceux à qui M. Proudhon disait de sa grosse voix : — Propriétaires, le socialisme a les yeux sur vous ! — n'auraient-ils pas été saisis d'inquiétude ? Cette inquiétude s'était exagérée sans doute dans l'effarement d'une situation si grave et si nouvelle : après la répression de l'insurrection de juin et la réaction qui s'en était suivie, le danger n'avait plus rien d'imminent, mais il subsistait, et la constitution de 1848, en partageant le pouvoir entre une assemblée et un président issu l'un et l'autre du suffrage universel, ne fournissait aucun moyen de le conjurer », *ibid.*, p. 38 .

³⁷ *Ibid.*, p. 39.

³⁸ *Ibid.*, p. 41.

³⁹ L'empire consentit à faire l'expérience de la liberté ; mais cette expérience, en admettant même qu'elle fût sincère, pouvait-elle tourner à bien ? [...] Non ; celle-ci était irrécyclable, elle le lui avait signifié, et le lui prouvait d'ailleurs chaque jour en se servant de toutes les libertés qu'il concédait pour le démolir. L'empire se

Après une analyse détaillée des régimes politiques précédents, Molinari se penche avec attention sur le cas d'une restauration de la monarchie constitutionnelle. Le modèle légitimiste ne trouve aucune grâce à ses yeux⁴⁰, en revanche, celui de la fusion lui paraît, en théorie du moins, conforme à l'état économique et social de la France. Or, étant donné les dissensions politiques entre légitimistes et orléanistes, la fusion n'a que peu de chance de fonctionner politiquement⁴¹. Le retour de la monarchie constitutionnelle lui paraît désormais impossible, non seulement dans sa réalisation, mais aussi dans ses résultats. « La monarchie constitutionnelle, écrit-il, fondée sur le suffrage restreint a subi l'assaut de deux révolutions, elle a résisté par une heureuse fortune à la première, elle a été emportée par la seconde ». Si cette dernière peut, en effet, assurer la sécurité dont a besoin le capital, Molinari considère qu'elle n'est pas à même de garantir la liberté indispensable au développement économique⁴². Le modèle impérial autoritaire ne pouvant, par définition, permettre l'établissement de la liberté, il ne reste que « le quatrième concurrent, la République ». Seule une république modérée et conservatrice peut fournir ce double besoin de sécurité et de liberté et être à la fois acceptée par le capital et le peuple.

perdait donc, ou, pour mieux dire, précipitait sa perte, devenue inévitable, en tentant une expérience incompatible avec son principe », *ibid.*, p. 43.

⁴⁰ « L'appui que la monarchie légitime pourrait rencontrer dans les classes conservatrices, en dehors du parti légitimiste proprement dit, serait purement temporaire : un moment ne tarderait guère à arriver, où la haine des prêtres et des nobles redevenant la plus forte, une coalition des conservateurs libéraux et des révolutionnaires emporterait l'édifice fragile de la légitimité », *ibid.*, p. 50.

⁴¹ « Or l'impossibilité de la fusion n'est-elle pas flagrante ? Le fossé qui sépare la branche aînée de la branche cadette ne s'est-il pas incessamment élargi au point de sembler désormais infranchissables ? », *ibid.*, p. 56.

⁴² Le cas le plus probable dans le cas d'une restauration de la monarchie constitutionnelle serait l'option orléaniste qui verrait l'avènement du Comte de Paris. Or, cette solution verrait contre elle une très forte opposition qui ne lui permettrait pas de garantir un gouvernement réellement libéral : « Mais si la monarchie constitutionnelle venait par aventure à être rétablie, en sautant par-dessus la légitimité, si la France intronisait M. le comte de Paris en écartant Henri V, la nouvelle monarchie ne verrait-elle pas se dresser contre elle une triple coalition légitimiste, bonapartiste et radicale ? Comment pourrait-elle se défendre, sans sacrifier la liberté, et serait-ce la peine de rétablir la monarchie constitutionnelle pour n'avoir qu'une dictature hypocrite et sournoise ? », *ibid.*, p. 56.

§ 2 : La Constitution Molinari : une république conservatrice et favorable au développement de la grande industrie

Après avoir établi que seul le régime républicain est conforme à la constitution économique et sociale de la France, Molinari trace les traits généraux d'une constitution politique visant à concilier la défense de la propriété et les exigences de base de la démocratie, les intérêts des capitaux avec ceux des masses, afin d'assurer la continuité du développement économique. Avant tout, il répète se séparer de la tradition révolutionnaire de l'idée républicaine et respecter une méthodologie rigoureusement empiriste. « Si l'on veut constituer une république possible, explique Molinari, il faut prendre un autre point de départ et suivre une autre voie. Il faut tâcher d'oublier les principes abstraits et, en premier lieu, le principe de la « souveraineté du nombre » et fonder un édifice politique à la manière anglaise ou américaine, en se préoccupant avant tout de sa destination et des règles que l'expérience a consacrées en matière d'architecture politique »⁴³. La république doit se débarrasser de son bagage radical et démocratique pour devenir un régime politique pleinement libéral. La constitution de Molinari est construite autour des grands principes du libéralisme classique : un gouvernement représentatif, constitutionnel et parlementaire reposant sur la séparation des pouvoirs, le bicamérisme et l'unité du pouvoir exécutif. Ces prérequis établis, « il ne s'agit plus, selon lui, que d'étudier le mode de nomination, le rôle et les attributions des deux chambres et du chef du pouvoir exécutif, ainsi que les relations de ces différents pouvoirs ». Molinari établit ainsi les rapports entre ces trois organes et donne un rôle primordial à la chambre haute, représentative des intérêts du capital.

La première chambre ou chambre haute est la pièce maîtresse de cet édifice. Elle disposerait d'une autorité très importante dans la mesure où elle aurait en charge « la sécurité des intérêts et la direction intelligente des affaires publiques ». À ce titre, elle serait évidemment composée des représentants des intérêts de la classe économiquement dominante, celle qui, selon Molinari, « possède avec la capacité politique, la portion la plus considérable du capital de la nation ». Elle compterait ainsi dans ses rangs les grandes fortunes, les grands propriétaires

⁴³ *Ibid.*, p. 65.

fonciers et industriels auxquels serait dévolue la direction générale des affaires de la nation. La désignation de ces représentants peut être facilement déterminée par l'expérience en la matière. Selon lui, le suffrage censitaire tel que pratiqué par la monarchie de Juillet offrait des garanties suffisantes de représentativité de la capacité politique et de la propriété. « L'expérience a montré, explique Molinari, qu'aux époques où le pouvoir législatif était issu en France d'une classe limitée par un cens [...] de 200 francs sous la monarchie de Juillet, la capacité politique et la propriété s'y trouvaient représentée d'une manière suffisante. Ce qui le prouve, c'est qu'à cette époque, les deux premiers besoins de toute société, la sécurité extérieure et intérieure étaient amplement satisfaits ». À ses yeux, un tel cens devrait largement permettre la représentation de ce qu'il nomme « l'aristocratie des capacités » sans qu'aucune condition d'éligibilité soit nécessaire : « Toutes les capacités dignes de ce nom pourraient donc arriver à la première chambre, tandis que la propriété trouverait dans la constitution de cette chambre toutes les garanties de sécurité désirables »⁴⁴. Elle exercerait un rôle politique majeur. Cette première assemblée devrait être, en premier lieu, une « chambre de gouvernement », chargée de diriger la politique générale de la nation et disposerait ainsi de larges pouvoirs. C'est à elle que reviendrait le premier examen du budget et des lois, l'approbation et la censure des actes du pouvoir exécutif présenté devant elle par un ministre responsable et la transmission des projets à la ratification de la seconde chambre. Afin de garantir une stabilité politique, son renouvellement s'opérerait de façon partielle, par tiers tous les trois ans⁴⁵.

Cette première chambre est la clef de voûte du système de Molinari, c'est elle qui détient les prérogatives politiques déterminantes. La crainte de voir surgir sur la scène politique, ce qu'il nomme, « la souveraineté du nombre » conduit Molinari à confier « le premier rôle dans la constitution républicaine » à une chambre issue d'un strict suffrage censitaire (200 francs au moins). Selon lui, accorder la primauté politique à une chambre issue du suffrage universel peut s'avérer dramatique lorsque la nation « renferme dans son sein des classes politiquement dangereuses, que leurs ignorances, les doctrines pernicieuses dont elles sont infectées, doivent faire écarter à tout prix de la direction des affaires »⁴⁶. Si la direction des affaires ne peut être laissée aux classes populaires, elles constituent tout de même un contrepoids essentiel face au

⁴⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 68 – 69.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 70.

pouvoir des classes dominantes et assurent une représentativité garantissant la stabilité de l'ordre politique. « Voilà pourquoi, affirme Molinari [...] une nation considérée dans son ensemble ne peut se désintéresser complètement de ses affaires, si peu capable qu'elle soit d'intervenir dans leur gestion ». La seconde chambre de cette constitution serait donc issue du suffrage universel masculin, sans restriction aucune, et chargée « de contrôler la gestion de la première » assemblée. Cette chambre incarne le droit de surveillance que Molinari fait entrer dans sa définition des libertés politiques. À ce titre, « elle n'aurait point à intervenir dans le gouvernement proprement dit et par conséquent point de relations directes avec le pouvoir exécutif »⁴⁷. Cette assemblée constitue un verrou, un correctif nécessaire pour contrebalancer les pouvoirs de la Chambre haute et éviter tout monopole politique. La seconde chambre se verrait ainsi en charge du consentement à l'impôt, « impliquant le droit d'examiner, de discuter, d'approuver, de modifier ou de rejeter les budgets des recettes et des dépenses » ; elle disposerait d'un pouvoir législatif très réduit consistant dans le droit de « consentir à la loi », impliquant, pour Molinari « le droit d'accepter ou de refuser toute modification du régime légal sous lequel tous les Français sont appelés à vivre », sans que son rôle dans ce domaine soit bien défini.

Les deux chambres auraient ainsi des missions complémentaires : « Tandis que la mission particulière de la première chambre serait de garantir la stabilité du gouvernement et la sécurité des intérêts, le rôle de la seconde chambre consisterait plutôt à défendre la bourse des contribuables et les libertés publiques ». Molinari, usant à son habitude de concepts issus du monde industriel et appliquant une logique pleinement concurrentielle aux rapports politiques, considère que les chambres se trouveraient ainsi dans un état naturel d'opposition « analogue à celui qui existe entre le producteur et le consommateur » sur le marché. Dans le cas d'un blocage politique, d'une absence réciproque de concessions entre les deux organes, « le gouvernement et la chambre représentante devraient être autorisées à en appeler au pays ». Le différend serait ainsi tranché par l'opinion publique « qui finit toujours par donner raison à qui a raison, et qui remédie ainsi à l'imperfection inévitable des mécanismes politiques »⁴⁸.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 73.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 76. Le raisonnement de Molinari apparaît paradoxal sur ce point dans la mesure où l'opinion publique lui semble capable de trancher un différend politique alors le peuple ne constitue qu'une masse d'électeurs incapable de participer aux affaires publiques.

La complémentarité des chambres apparaît également dans la désignation du chef de l'exécutif. Molinari propose, en effet, que le Président de la République soit désigné politiquement par la seconde chambre, sur proposition d'une liste de trois noms fournis par la première, pour un mandat de 4 ans et indéfiniment rééligible. « On aurait ainsi toute garantie que la première fonction de l'État ne puisse tomber entre les mains d'un démagogue ou d'un socialiste, puisque le Président de la République serait désigné par la représentation du corps des censitaires »⁴⁹. Molinari dessine alors un président effacé, à la discrétion des décisions de la Chambre haute et dont les attributions seraient purement exécutives, loin du modèle du prince-président qu'a été Louis-Napoléon Bonaparte.

La direction politique est accordée, en premier lieu, aux détenteurs des capitaux de la nation, chargés de veiller à la sauvegarde des propriétés. La constitution dressée par Molinari est un instrument politique au service du développement économique de la grande industrie, une constitution à caractère oligarchique. Il s'agit, à ses yeux, de la seule « constitution viable » pour la France industrielle : « Si la constitution qu'il s'agit de donner à la République ne fonctionne point de manière à procurer à tous les intérêts la sécurité, dont ils ne peuvent point se passer, tout en garantissant les « libertés nécessaires » elle périra, et la République avec elle »⁵⁰. La sécurité du capital et de la propriété est la clef de voûte de la constitution républicaine, ce qui fait de la première chambre la pièce maîtresse de l'édifice politique de Molinari. Afin de consolider la sauvegarde de la propriété, la classe censitaire se verrait pourvue d'un double droit électoral. C'est dans ce double droit électoral que survit le suffrage proportionnel déjà réclamé par Molinari en 1846⁵¹. Ce droit lui paraît tout à fait légitime et ne constitue pas, selon lui, un privilège accordé aux grands et moyens propriétaires. « Objectera-t-on encore, affirme-t-il [...] que cette représentation spécialement accordée à une classe constituait un privilège, qu'il était contraire à la justice et à l'égalité de conférer à un corps de censitaires un double droit électoral ? Mais s'il est vrai que la propriété doit être comptée comme un élément de représentation aussi bien que le nombre, s'il est vrai que le droit électoral dans une société politique soit proportionnel et non point égalitaire, cette objection ne tombe-t-

⁴⁹ *Ibid.*, p. 77.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 80.

⁵¹ G. de Molinari, « Le droit électoral », *Le Courrier français*, 28 juillet 1846.

elle pas d'elle-même ? »⁵². Le double suffrage, accordé aux propriétaires du capital de la nation est ainsi revendiqué comme l'élément intrinsèque d'une juste représentativité de la société française et non pas comme l'attribut d'une certaine forme de domination politique. Le citoyen non-propriétaire, ou petit propriétaire, est considéré comme un demi-citoyen, la « masse » citoyenne pesant deux fois moins politiquement que celles des grands et moyens propriétaires fonciers. Pour Molinari, le suffrage universel égalitaire est un danger pour la propriété. Il convient alors de protéger cette dernière contre un possible débordement démocratique. Cette constitution se révèle élitiste et avant tout construite pour favoriser la prospérité économique. Il s'agit d'une constitution semi-démocratique garantissant le rôle de direction aux classes économiquement dominantes grâce à un mécanisme politique chargé de contenir un suffrage universel effrayant pour le capital.

Les lois régissant l'organisation des pouvoirs sont votées deux ans après la parution du livre de Molinari. En octobre 1873, devant l'obstination du comte de Chambord à refuser le drapeau tricolore, les légitimistes n'ont aucun candidat à avancer sur le trône. Ils se voient contraints de ménager l'avenir et portent, en novembre 1873, le mandat du Président Mac-Mahon à sept ans. Devant les progrès des républicains aux élections de 1874 et la menace d'un réveil du bonapartisme autour du Prince impérial⁵³, les orléanistes pragmatiques se rallient peu à peu à la République conservatrice. Lors de l'adoption des lois constitutionnelles, l'amendement Wallon, introduisant le terme de République, n'est adopté qu'à une voix de majorité (353 contre 352 voix) le 30 janvier 1875. Entre février et juillet, une série de lois réglant les rapports entre les pouvoirs publics est finalement adoptée par la majorité monarchiste. Le Président de la République est élu politiquement par le Parlement pour une durée de 7 ans, mais se voit disposer de pouvoirs étendus : il a la charge de l'exécutif, partage avec le parlement l'initiative de la loi, possède le droit de dissolution de la Chambre après avis favorable du Sénat et dispose d'un droit de grâce. Le régime parlementaire est définitivement

⁵² Dans une conférence sur le suffrage universel, Molinari se prononce une fois de plus en faveur de la proportionnalité du suffrage : « Nous contribuons tous, en effet, à l'entretien du gouvernement, nous sommes tous responsables des dettes qu'il peut contracter ; mais nos contributions ne sont pas égales, et les égalitaires les plus fervents eux-mêmes ne demandent pas qu'elles le soient ; notre responsabilité, en ce qui concerne les dettes, n'est pas égale non plus : contribution et responsabilité sont proportionnelles au montant de notre avoir, ou du moins sont censées l'être ; d'où je conclus que notre droit d'intervenir dans la gestion des affaires publiques doit être, non pas égal, mais proportionnel au montant de notre mise, ou, ce qui revient au même, au montant de notre quote-part dans l'avoir social », G. de Molinari, *La République tempérée*, *op. cit.*, p. 83.

⁵³ Napoléon III meurt en 1873.

confirmé par les lois constitutionnelles. Le Président désigne les ministres qui sont solidairement responsables devant les assemblées. Le bicamérisme est préféré au monocamérisme désiré par les républicains avancés. La Chambre des députés est élue au suffrage universel masculin. Elle regroupe entre 500 et 600 députés élus pour un mandat de 4 ans. Le Sénat compte 225 membres élus au suffrage indirect par un collège restreint formé de délégués des communes ainsi que 75 membres désignés à vie, assurant ainsi une représentation rurale favorable aux notables. Les lois et les budgets doivent être votés par les deux chambres, de même que les révisions constitutionnelles. Enfin le Sénat peut siéger en Haute-Cour pour juger les crimes contre la sûreté de l'État.

Molinari soutient l'adoption des lois de 1875 introduisant un régime souple pouvant servir de cadre à une république modérée. « Ce gouvernement à la fois conservateur et libéral, écrit-il dans le *Journal des Économistes*, demeuré depuis tant d'années à l'état d'utopie, qui sait s'il ne datera pas de 1875. Sans être à l'abri de la critique, la Constitution votée le 25 février renferme tous les organes indispensables d'un gouvernement régulier, et, en admettant même que les intérêts n'y trouvent point des garanties suffisantes, n'est-elle pas révisable ? [...] On conçoit à la rigueur que les classes propriétaires et conservatrices aient de la répugnance à accepter une république démocratique et sociale telle que la voudrait M. Louis Blanc, mais pourquoi ne s'accommoderaient-elles pas d'une « république constitutionnelle » dans laquelle toutes les influences légitimement acquises peuvent trouver leur place ? ». Cette république démocratique, mais conservatrice est, selon lui, un régime politique durable car conforme à la constitution économique de la France. En effet, Molinari approuve le régime républicain mis en place par les lois constitutionnelles dans la mesure où celui-ci est inspiré du modèle entrepreneurial. « Ne voyons-nous pas, s'interroge-t-il, aujourd'hui et de plus en plus, toutes les grandes entreprises [...] se constituer sous la forme de républiques d'actionnaires avec des pouvoirs éligibles ; et n'est-ce pas une observation rigoureusement confirmée par l'histoire, que la constitution politique des États se modèle toujours sur leur constitution économique ? »⁵⁴.

Un projet de république démocratique et sociale ne peut, selon Molinari, obtenir l'adhésion des capitalistes. C'est ainsi que dans un article du *Journal des Débats*, Molinari

⁵⁴ G. de Molinari, « L'année 1875 », *Journal des Économistes*, janvier 1876, p. 170.

retranscrit et analyse le programme républicain proposé par Louis Blanc⁵⁵. Cet article, bien plus tardif, intervient après l'une de ses allocutions à Marseille en septembre 1879. « Voici comment M. Louis Blanc comprend l'organisation de la république, écrit Molinari. Au sommet, une Assemblée souveraine dont les membres seront élus pour deux ans. Point de président. Liberté illimitée de la presse et des réunions. Une armée qu'il est rigoureusement interdit d'employer « à la compression des troubles civils » [...] Une magistrature élue. Le jury constitué au moyen du tirage au sort sur la liste du suffrage universel. La commune libre. L'impôt unique. Les industries qui constituent des services publics remis entre les mains de l'État. Un ordre social fondé sur la solidarité des intérêts, et l'harmonie des efforts succédant « à celui qui nous montre la société transformée en un vaste champ de bataille, l'industrie réduite à n'être plus qu'une loterie meurtrière, l'écrasement des faibles décoré mensongèrement de ce beau nom : la liberté, etc., etc. »⁵⁶. Molinari raille ouvertement ce programme démocratique et social défendu par Louis Blanc : « Nous ne devons pas achever le tableau et montrer comment finirait la république démocratique et sociale. À quoi bon ? Nous savons trop, hélas, comment elle a l'habitude de finir, mais pourquoi faut-il que les cruelles leçons de l'expérience soient demeurées comme non avenues pour ses apôtres, et qu'eux aussi ils n'aient rien oublié et rien appris ? » En effet, Molinari prédit une instabilité politique constante accompagnée d'une ruine économique certaine dans le cas d'une application effective d'un tel programme : les élections, trop récurrentes, provoquent des luttes violentes, encouragées par les libertés illimitées de la presse et des réunions ; la justice, dénaturée par l'élection des magistrats, est inefficace ; la nation croule sous le poids des 5 millions de fonctionnaires ; les communes libres imposent des tarifs douaniers différents perturbant le fonctionnement de l'économie nationale ; l'impôt ne rentre plus dans les caisses de l'État...

Tout au long de ces contributions, Molinari se montre un fervent partisan d'une république conservatrice, seul régime politique applicable à l'état économique et social de la France. La constitution politique qu'il propose correspond pleinement à ce modèle conservateur

⁵⁵ À la chute du Second Empire, Louis Blanc rentre à Paris après 22 ans d'exil. Il est élu à l'Assemblée constituante en 1871 et y défend le maintien des frontières contre les partisans de la paix immédiate. Bien que Louis Blanc ne soutienne pas la Commune, il prend la défense du mouvement après sa défaite et se dresse contre les excès de la répression engagée par Thiers. Dès 1871, il dépose un projet de loi proposant l'amnistie des délits politiques, qu'il renouvelle en 1872 et 1873. Réélu en 1876 et 1881, il se rapproche de la politique des radicaux.

⁵⁶ G. de Molinari, « Comment M. Louis Blanc comprend l'organisation de la république. Le sophisme et la question sociale », *Journal des Économistes*, octobre 1879, p. 135 et suivantes.

et modéré et laisse une place déterminante à la grande et moyenne bourgeoisie qui dispose d'un rôle directif de premier ordre. Cette ébauche de constitution idéale de la France industrielle souffre cependant d'un certain déficit démocratique. L'exigence de stabilité institutionnelle et de protection de la propriété privée prime amplement sur l'exigence d'une équitable représentation citoyenne. La souveraineté populaire, qui est au fondement même de la démocratie et l'une des promesses du républicanisme du XIX^e siècle, est ici réduite à un concept flou et empreint de négativité, la « souveraineté du nombre ». Dans la logique de Molinari, le peuple est représenté comme une masse ignorante et dangereuse. S'il reconnaît une capacité politique à chaque individu, son importance est proportionnée à sa capacité financière. La République démocratique, telle que proposée par les socialistes ou les républicains avancés, est un danger permanent pour le marché et le fondement d'une incertitude constante pour le capital. Tout projet qui n'assurerait pas une sécurité suffisante aux capitalistes est impossible, car serait rejeté par la classe possédante. Il s'agit de construire un régime politique rassurant, accepté par les grands capitalistes et qui sert, ou tout du moins ne contrevient pas, aux intérêts de la société industrielle. À cette fin, le modèle politique doit s'inspirer du modèle entrepreneurial, la constitution d'un État doit se calquer sur celle d'une société commerciale anonyme. Le prisme économique est ici tout à fait dominant. Le citoyen, figure politique dominante, s'efface progressivement pour être défini comme un producteur dont l'importance est proportionnée au capital qu'il fournit à la nation. Un autre élément à noter est l'importance que prend la notion de sécurité dans la pensée de Molinari. Elle est, à ses yeux, la première nécessité de la société industrielle. La liberté, notion pourtant si chère à Molinari, s'incline devant cette exigence de sécurité du capital. L'aboutissement est une constitution éminemment conservatrice, visant à sauvegarder les intérêts des grands et moyens propriétaires afin de permettre un développement continu de richesses.

Chapitre 2 : Les voyages

La décennie qui s'étend de 1876 à 1886 est une période particulière dans la vie intellectuelle de Molinari. Il y entreprend une série de voyage en Europe et sur le continent américain. Il visite, entre autres, les États-Unis et le Canada trois fois en 1876, 1880 et 1885 ; l'Irlande où il y étudie la question agraire en 1880¹ ; Panama, la Martinique et Haïti en 1886². Molinari rend régulièrement compte de tous ses voyages dans des lettres adressées au *Journal des Débats*³. Déjà avec son premier déplacement en Russie en 1860, il a montré un intérêt marqué pour les enquêtes de terrain. Ces voyages sont alors l'occasion pour lui de confronter ses théories à la réalité du développement économique international. À ce titre, deux expériences sont notables. Au Québec, tout d'abord, il appuie le développement des relations financières avec la France en participant à l'établissement du Crédit Foncier franco-canadien et à la création d'une ligne de navigation directe entre la France et le Québec. Le rôle qu'il tient dans cette expérience est tout à fait remarquable, car particulièrement actif, en témoignent les nombreux déplacements qu'il réalise pour se rendre au Canada. Son voyage dans les Antilles françaises, ensuite, lui offre l'occasion de visiter les travaux de percement du canal de Panama en compagnie de Ferdinand de Lesseps⁴. À cette occasion, il parcourt les anciennes colonies esclavagistes où il étudie avec une attention marquée les conséquences économiques de l'abolition du travail servile.

¹ Dans la continuité des travaux qu'il a réalisés sur la famine en Irlande, il revient sur le système de morcellement de la terre : *L'Irlande, le Canada, Jersey, Lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, E. Dentu, 1881.

² Molinari se rend également à Jersey en 1875, une deuxième fois en Russie 1882, en Corse en 1884 et à l'exposition universelle d'Anvers en 1885.

³ Toutes ces lettres sont regroupées dans 4 ouvrages : *Lettres sur les États-Unis et le Canada adressées au Journal des Débats*, Paris, Hachette et Cie, 1876 ; *L'Irlande, le Canada, Jersey, Lettres adressées au Journal des Débats*, Paris, E. Dentu, 1881 ; *Au Canada, aux Montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'Exposition universelle d'Anvers*, Paris, C. Reinwald, 1886 ; *À Panama, l'Isthme de Panama, la Martinique, Haïti*, Paris, Guillaumin, 1887.

⁴ Ferdinand de Lesseps (1805 -1894) est le principal promoteur des projets de canaux à Suez et à Panama.

Section 1 : L'implication dans le développement des relations financières entre la France et le Québec

Molinari part, en premier lieu, au Québec, nation avec laquelle il noue de nombreux liens. En contact direct avec les milieux politiques, il s'y rend pour la première fois en 1876 sur invitation d'Albert Lefavre, consul général de France à Québec de 1875 à 1881. Désirant accélérer le développement industriel du Canada français, Albert Lefavre cherche à importer des capitaux étrangers sur le territoire québécois et tourne ainsi ses regards vers la France. Dans ce but, il espère obtenir le concours de Molinari dont il connaît la réputation intellectuelle et la bienveillance à l'égard du monde des affaires. En effet, en tant que rédacteur en chef du *Journal des Débats*, Molinari offre au consul une tribune de choix. L'objectif est pleinement atteint pour Albert Lefavre qui reçoit un soutien énergique de sa part. C'est en tant que véritable ambassadeur du marché financier français que Molinari revient à deux reprises au Canada, en 1880 et en 1885.

Nouvellement autonome, le gouvernement canadien désire rattraper le retard industriel qu'il accuse par rapport aux États-Unis. En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique crée le dominion du Canada par l'union de 4 colonies : l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Le nouveau pays forme alors une fédération dans laquelle la province de Québec, majoritairement francophone, obtient son indépendance administrative lui permettant ainsi de conserver sa langue et sa culture. Le premier objectif du nouveau gouvernement du Canada est l'unification de ce vaste territoire. Entre 1870 et 1885, un important réseau de chemin de fer est construit afin de relier les provinces et faciliter les échanges commerciaux⁵. À partir de 1879, John A. Macdonald, leader du parti conservateur, met en place une politique nationale visant à favoriser l'essor industriel. Elle prévoit l'instauration d'un tarif douanier sur les produits manufacturés, l'extension des chemins de fer vers les villes secondaires et un support à l'immigration pour développer la partie ouest du pays.

⁵ L'intercolonial, reliant Halifax au port de Québec par 1200 km de voies ferrées est achevé en 1876, un transcontinental de Vancouver à Montréal est débuté en 1873 et inaugure 3200 km de chemins de fer en 1885.

C'est dans ce contexte d'importantes initiatives politiques dans le domaine économique que Molinari se rend au Québec. Il participe également à cet effort d'industrialisation et s'implique activement dans le développement des relations financières entre la France et le Canada. Son intérêt se porte tout particulièrement sur la province de Québec, ancienne colonie française⁶. Lors de son premier voyage en 1876⁷, il se dit étonné de la vigueur du sentiment français dans cette province qu'il nomme « L'Alsace-Lorraine transatlantique »⁸. La nouvelle indépendance administrative du Canada lui laisse entrevoir les futures possibilités de développement d'un territoire riche en ressources naturelles qu'il s'agit d'exploiter, exploitation dans laquelle la France pourrait prendre une part importante. Afin, à la fois, d'encourager et de profiter de ce développement, Molinari appelle les milieux d'affaires français à reprendre des contacts commerciaux réguliers avec le Québec. « Pourquoi donc nos banques n'établiraient-elles pas des succursales à Québec, comme les banques anglaises en ont établi à Montréal ? Elles y trouveraient des placements hypothécaires à 7 et même à 9 %, garantis par une législation exactement copiée sur la nôtre [...] Pourquoi les produits français ne seraient-ils pas offerts sur le marché du Canada à l'égal des produits anglais ? Pourquoi nos journaux et nos livres n'y viendraient pas raviver les intelligences somnolentes et purifier la langue de ses solécismes anglo-américains ? En un mot, pourquoi la France ne reprendrait-elle pas dans le Canada français, Dieu merci ! sans aucune arrière-pensée politique, le rôle tutélaire que l'Angleterre remplit depuis un siècle dans le Canada anglais ? Elle y gagnerait autant que le Canada lui-même »⁹.

Molinari perçoit avec clairvoyance la situation du Canada et est conscient que cette province souffre d'une carence importante de capitaux sur son territoire, freinant ainsi

⁶ Le Canada est cédé au Royaume de Grande-Bretagne par le roi Louis XV en 1763, en échange de la Guadeloupe.

⁷ Avant d'arriver à Montréal, Molinari passe par New York, Philadelphie, Baltimore, Washington et visite également les chutes du Niagara. Voir : G. de Molinari, *Lettres sur les États-Unis et le Canada adressées au Journal des Débats, op. cit.*, pp. 20 à 119.

⁸ Afin de témoigner de cet attachement, Molinari retranscrit les réactions du Québec à l'annonce de la défaite française lors de la guerre contre la Prusse : « Je citerai, dis-je, un trait touchant qui m'était conté au Québec. Pendant la funeste guerre de 1870, on ne voulait pas plus croire, dans le Canada français, aux victoires prussiennes qu'on n'y croyait à Paris. Mais un jour on voit le consul de France entrer, l'air soucieux, dans les bureaux de *L'Événement*, et, un instant après, la foule, consternée, put lire [...] la nouvelle, trop certaine cette fois, de la capitulation de Sedan. Chacun avait les larmes aux yeux, me disait un témoin de cette scène, et quand le consul sortit des bureaux du journal, toute cette foule obéissant à un même sentiment et d'un même geste spontané, se découvrit respectueusement sur son passage », *ibid.*, p. 148.

⁹ *Ibid.*, p. 146 et suivantes.

largement son développement industriel. Afin de remédier à ce problème et d'encourager l'implantation de capitaux français, Molinari participe activement à la fondation du Crédit Foncier franco-canadien. Lors de son second voyage en 1880, il fait cette fois partie d'une délégation comprenant, entre autres, Joseph Henri Thors¹⁰, alors sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Au sein de cette délégation, Molinari est particulièrement chargé d'étudier la législation commerciale canadienne, les ressources du pays et les garanties pouvant être offertes aux capitaux qui souhaiteraient s'y implanter¹¹. Le Crédit Foncier franco-canadien est officiellement fondé lors de ce voyage, le 24 juillet 1880. Afin de marquer cet événement, un banquet est offert en l'honneur des délégués français à Montréal en novembre, banquet auquel participe naturellement Molinari.

Lors du dernier voyage qu'il réalise en 1885, Molinari se félicite du développement du projet qu'il a mené au Québec en compagnie des milieux d'affaires français. « Le Crédit Foncier franco-canadien, écrit-il, fondé il y a cinq ans, développe progressivement ses opérations, et ses comptes-rendus attestent qu'on peut prêter avec autant de sécurité aux propriétaires français d'Amérique, qu'aux propriétaires français de France, tout en profitant de la différence du taux de l'intérêt »¹². Molinari profite de ce déplacement pour développer d'autres projets visant à l'accroissement des liens entre la France et le Québec. C'est ainsi qu'il participe directement au financement d'une ligne transatlantique directe entre le Havre et Halifax¹³.

Ces voyages dans la province de Québec sont l'occasion pour Molinari de dépasser son statut d'intellectuel pour devenir un homme d'affaires actif. Son implication matérielle dans le développement des relations entre la France et le Canada s'inscrit pleinement dans son combat pour le libre-échange et le développement de la solidarité internationale par l'intermédiaire des

¹⁰ Joseph Henri Thors (1838 – 1920) est d'abord sous-directeur, avant de devenir directeur général et enfin administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1908). Il est l'une des chevilles ouvrières principales de sa filiale canadienne, le Crédit foncier franco-canadien. Il joue également un rôle important en Orient où il est administrateur des mines de Balıka-karaïdin et prend une part active dans la création d'un Crédit foncier national ottoman.

¹¹ G. Minart, *Gustave de Molinari : pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, op. cit., p. 294.

¹² G. de Molinari, *Au Canada, aux Montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers*, op.cit., p. 138.

¹³ Avant de partir pour Panama, il écrit : « J'étais allé au Canada pour inaugurer une ligne directe de navigation à vapeur entre la France et son ancienne colonie », G. de Molinari, *À Panama...*, op. cit., p. 1.

relations commerciales. Il se révèle ainsi l'acteur d'une vision économique, gestionnaire et managériale efficace et montre une compréhension avisée des nouvelles nécessités économiques du XIXe siècle. Il met en pratique une approche utilitaire des relations commerciales comme outil de renforcement des liens internationaux. L'enrichissement économique des nations respectivement engagées dans d'étroites relations financières constitue pour Molinari la promesse d'une association internationale bienveillante et prospère. Le commerce apparaît ainsi comme le fondement rationaliste des relations diplomatiques internationales. Ces « solides liens de l'échange » sont cependant conditionnés à un fil bien tenu : l'enrichissement réciproque des souscripteurs soumis aux aléas de la conjoncture économique. Dans le cas des relations franco-canadiennes, le simple échange de capitaux ne suffit pas à garantir l'harmonie des contacts économiques. En effet, malgré l'implantation de nombreux capitaux français sur le territoire par l'intermédiaire du Crédit foncier franco-canadien, une guerre de tarif s'engage depuis 1873 entre les deux nations. Le Canada a longtemps bénéficié du traité de libre-échange franco-britannique signé en 1860. Lors de son renouvellement en 1873, les colonies britanniques en sont exclues et soumises au tarif douanier maximum. Les droits sur les navires canadiens passent alors de deux à quarante francs par tonneau. Le Canada réplique en 1874 en augmentant de 30 % les droits sur les vins français. Puis en 1879, le tarif protectionniste canadien opère un relèvement général des tarifs douaniers au bénéfice de la protection d'une industrie naissante¹⁴. Molinari déplore cette dégradation des relations commerciales entre les deux pays alors même que le gouvernement soutient la création d'une ligne directe transatlantique qui devrait permettre un harmonieux développement des échanges : « Je n'ignore pas qu'après avoir enrayé par des droits prohibitifs le développement du commerce de la France avec le Canada, le gouvernement canadien s'est efforcé de la faciliter – non sans s'apercevoir de la contradiction – en subventionnant une ligne directe de navigation à vapeur entre le Havre et Halifax ; qu'il restitue ainsi de la main gauche au commerce, une partie de la somme qu'il lui a prise de la main droite. Mais il prend des francs et il restitue des centimes »¹⁵. L'activité de Molinari est amplement limitée par le retour du protectionnisme lui apparaissant comme une véritable calamité pour l'équilibre des relations diplomatiques franco-

¹⁴ Conformément à la politique conservatrice engagée par John A. Macdonald. Un relèvement de 5 à 10 % est opéré sur les produits semi-finis, de 15 à 35 % sur les produits manufacturés, les produits agricoles sont soumis à des tarifs particuliers. Voir, B. Penisson, « Les relations commerciales franco-canadiennes, 1880 – 1914 », in J. Portes et alii, *Le fait français et l'histoire du Canada, XIX – XXe siècle*, Paris, Société française d'Outre-Mer, 1990, p. 49 à 73.

¹⁵ G. de Molinari, *Au Canada, aux Montagnes rocheuses, en Russie, en Corse, à l'exposition universelle d'Anvers*, op.cit., p. 141

canadienne et une défaite économique pour la France dans la mesure où il favorise largement le commerce britannique. « L'implantation de ce système au Canada est peut-être le coup le plus funeste qui ait été porté à notre race sur le continent américain, écrit Molinari, elle a augmenté d'une manière décisive la prépondérance de l'élément anglais et oppose un obstacle insurmontable au développement des relations commerciales du Canada avec la France »¹⁶. Bien que Molinari reste constant sur sa conception bienfaisante des échanges commerciaux et œuvre activement en vue de leur développement, il est confronté à une dégradation de fait des relations commerciales franco-canadiennes. Malgré son implication efficace et sa volonté de mettre en pratique les principes de la science économique, ses thèses s'éloignent, dans ce cas, de la réalité des relations économiques qui ne s'inscrivent pas dans la cadre d'une libre concurrence harmonieuse, mais dans celui d'un affrontement de deux nations industrielles, chacune à la recherche d'intérêts majeurs son propre développement.

Section 2 : Le canal de Panama et la Martinique

Lorsque Molinari visite les Antilles en 1886, il fait partie d'une importante délégation d'hommes d'affaires et de journalistes accompagnant Ferdinand de Lesseps¹⁷. Ce dernier souhaite vérifier l'état d'avancement des travaux de l'isthme de Panama¹⁸ qui rencontrent des

¹⁶ *Ibid.*, p. 145 – 146.

¹⁷ Molinari rend compte du personnel composant l'expédition : « M. de Lesseps a voulu se rendre compte par lui-même de l'état actuel des travaux dans l'isthme, peut être aussi rassurer les intérêts considérables engagés dans l'affaire, en invitant des témoins indépendants et sans parti pris à l'accompagner. Les chambres de commerce de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire et Rouen [...] ont répondu à son appel et pris dans le dessus de leur panier les membres chargés de les représenter : MM. Jules Roux, Fernand Bihon, Méresse et E. Ferry. Un délégué allemand, dont l'impartialité, à coup sûr, ne saurait être suspecte, M. Peschnek, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris, s'est joint à la délégation française [...] Une soixantaine d'entrepreneur, ingénieurs et conducteurs de travaux complètent l'expédition », G de Molinari, *A Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, *op. cit.*, p. 2.

¹⁸ L'idée de la construction d'une voie permettant de rejoindre l'océan Pacifique est ancienne. En 1520, Fernand de Magellan propose déjà le creusement d'un canal à travers le Panama. Charles Quint s'intéresse également à cette proposition, mais, devant l'ampleur des travaux, renonce rapidement. Les projets de percement d'une voie d'eau artificielle ressurgissent dans les années 1820. Entre 1859 et 1869, Ferdinand de Lesseps réalise les travaux du canal de Suez et offre ainsi la démonstration qu'un tel investissement est rentable. Les Français, devenant la référence en la matière, obtiennent rapidement du gouvernement colombien une concession pour le creusement du canal. En octobre 1880, Ferdinand de Lesseps fonde la Compagnie universelle du canal

difficultés techniques depuis le début de l'entreprise en 1882, auxquelles s'ajoutent des difficultés financières depuis 1885. Les progrès de percement du canal sont, en effet, lents et extrêmement coûteux, attirant ainsi la méfiance des épargnants français. Loin de partager ces inquiétudes, Molinari se montre, au contraire, tout à fait enthousiaste lors de sa visite et fait preuve d'un optimisme à toute épreuve quant à l'avenir du chantier. Il tient à saluer l'esprit d'initiative qui a permis « cette colossale entreprise » : « Je vais aujourd'hui visiter le percement de l'isthme de Panama, une entreprise due à l'initiative privée et à l'esprit d'association des Français, qu'on accuse de manquer absolument d'initiative et d'esprit d'association ; ce qui les oblige, assure-t-on, à recourir perpétuellement à la tutelle et à l'assistance de l'État »¹⁹. Lors de son expédition, Molinari se veut rassurant à l'égard des investisseurs français. Il écrit dans une de ses lettres adressées au *Journal des Débats* : « Aux adversaires systématiques de la Compagnie qui lui demandent aigrement ce qu'elle a fait de l'argent de ses actionnaires et de ses obligataires, je conseillerai d'employer leurs prochaines vacances à un voyage à travers l'isthme ; ils seront pleinement édifiés sur cette question qui éveille à un si haut point leur sollicitude »²⁰. Les conditions sanitaires sur le canal et la santé des ouvriers sont également un sujet sensible sur lequel Molinari tient à tranquilliser les actionnaires. Il considère que les éléments mis en place pour assurer le confort et la sécurité des travailleurs sont tout à fait satisfaisants : « Il a fallu établir des ateliers de réparation et même de construction pour les outils et les machines ; et des hôpitaux, autrement dit d'autres ateliers de réparation pour les hommes ; il a fallu bâtir des logements sains et confortables pour l'armée industrielle qui allait pendant de longues années se livrer aux plus durs travaux dans ce dangereux repaire de fièvres[...] Tout cela a été fait, et j'ajoute, *de visu*, bien fait »²¹.

Molinari est optimiste concernant l'avancement des travaux du canal et tient à rassurer ses lecteurs. Il ne s'attarde ni sur les difficultés financières rencontrées par l'entreprise, ni sur

interocéanique de Panama. L'année suivante, un groupe d'ingénieurs et d'ouvriers spécialisés français se rend sur place. Les travaux commencent officiellement en 1882. Voir : A. Exbrayat et A. Stella, *Ces Martiniquais et Guadeloupéens qui ont creusé le canal de Panama*, Fort-de-France, Editions Exbrayat, 2017, pp. 8 – 16.

¹⁹ G. de Molinari, *À Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, *op. cit.*, p. 1.

²⁰ *Ibid.*, p. 74.

²¹ *Ibid.*, p. 76. Bien qu'il nie officiellement la réalité des fièvres, Ferdinand de Lesseps est conscient du problème sanitaire et fait construire 17 hôpitaux tout le long du chantier ainsi qu'un sanatorium sur l'île de Taboga à moins de deux heures de vapeur du sud-ouest de Panama. A. Exbrayat et A. Stella, *Ces Martiniquais et Guadeloupéens qui ont creusé le canal de Panama*, *op. cit.*, pp. 25 – 26.

les conditions de travail des ouvriers du chantier, ni sur les problèmes sanitaires auxquels ils sont confrontés. Pourtant, dès le début de l'entreprise, la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama fait face à de nombreux obstacles. Le projet établi par les ingénieurs en 1881 ne dispose pas d'une conceptualisation précise et se révèle rapidement inadapté à la réalité du terrain. En septembre 1882, un tremblement de terre interrompt les travaux et occasionne une baisse importante des actions à Paris. De manière générale, les conditions géographiques et le climat à Panama rendent particulièrement difficile la réalisation des travaux, mais vont également conduire à une véritable catastrophe sur le plan sanitaire²². Les accidents de terrain, les épidémies de malaria et de fièvre jaune provoquent une forte mortalité parmi le personnel. On estime qu'environ 15 000 ouvriers travaillent sur le chantier, dont l'écrasante majorité est composée de descendants d'anciens esclaves qui ont immigré vers l'Amérique du Sud. Très peu d'Européens participent aux travaux. Parmi eux, on compte majoritairement des Français²³. Selon Philippe Bruneau Varilla, ingénieur français du canal, le climat hostile et « les conditions sanitaires [excluent] absolument sous peine de décès dans les trois mois, l'emploi d'ouvriers ou de manœuvres européens ». Entre 1881 et 1889, les autorités françaises reconnaissent 5 618 décès chez les travailleurs dus à la dureté des conditions sanitaires et de travail. Il s'agit d'un bilan optimiste, largement sous-estimé puisqu'on compte déjà près de 20 000 morts sur le chantier en 1888²⁴. Ces éléments ne sont pas abordés par Molinari qui visite pourtant les chantiers avec attention²⁵. Son objectif consiste avant tout à rassurer les investisseurs français afin d'affermir la situation financière de la Compagnie. Ne percevant pas les limites matérielles et budgétaires des travaux, il écrit : « Tout ce que je puis dire, c'est qu'il m'est resté de ma visite une impression favorable au succès de l'entreprise [...] J'espère que cette confiance sera partagée par le public français, en dépit du dénigrement

²² Voir J. G. Degos et C. Prat dit Hauret, « L'échec du canal de Panama : des grandes espérances à la détresse financière », *Revue française de gestion*, n° 188 – 189, 2008, pp. 307 – 324.

²³ Les ouvriers recrutés en métropole doivent passer un examen médical. Ce personnel dit « classé » touche le double des Antillais « non classés ». Ces derniers ne subiront l'examen médical qu'à leur arrivée, ceux ne répondant pas aux critères sont abandonnés sur place sans solution pour repartir. A. Exbrayat et A. Stella, *Ces Martiniquais et Guadeloupéens qui ont creusé le canal de Panama*, op. cit., p. 24.

²⁴ Entre 1881 et 1888, plus de 171 000 personnes ont été recrutées parmi lesquelles 20 000 disparaîtront. *Ibid.*, p. 26.

²⁵ Molinari visite les travaux de la région du centre comprenant plusieurs sections de travaux : les sections d'Obispo et d'Emperador sur le versant atlantique ; celle de Culebra ; celle de Paraiso à Rio Grande. À Culebra, il décrit les travaux : « Ce chantier de la Culebra présente l'aspect d'une véritable fourmilière ; 2000 ouvriers y travaillaient dans des tranchées superposées, sur un espace de moins de 2 kilomètres, enlevant ici de larges tranches d'argile rouge au moyen de puissants excavateurs qui font une trouée de 3 000 mètres cubes en dix heures », *A Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, op. cit., p. 106.

systematique dont l'œuvre vraiment grandiose du percement de l'isthme de Panama est encore l'objet »²⁶.

Après avoir assisté aux travaux du percement du canal, Molinari poursuit sa visite dans les Antilles et se rend à la Martinique. Cette étape est l'occasion pour lui d'étudier de près le développement économique des anciennes colonies esclavagistes. Ce voyage apparaît alors comme une épreuve aux conceptions théoriques qu'il a développée sur les conséquences productives de l'abolition du travail servile : le passage au travail libre dans les « îles à sucre » a-t-il été un facteur de développement économique pour les colonies ? Selon lui, la réponse est positive. Bien qu'il déplore l'abolition réglementaire et brutale à laquelle a procédé l'Assemblée de 1848²⁷, il est heureux de constater que les affaires ont rapidement repris leurs cours. « Le premier affolement passé, écrit Molinari, les esclaves s'aperçoivent qu'il faut vivre et ils reviennent d'eux-mêmes offrir leurs bras à la culture ». Au surplus, le libre-échange consenti par les traités impériaux à partir de 1860 a également participé à l'augmentation de la production dans les Antilles : « Enfin, dernière épreuve, l'odieux libre-échange se joint à la liberté du travail, le sucre étranger est admis à faire concurrence au sucre national et colonial sur le marché de la métropole ». Ces deux éléments constituent, à ses yeux, une pleine confirmation de ses thèses économiques.

Lorsque Molinari se rend à la Martinique en 1886, celle-ci est connaît, en effet, une période d'importantes mutations économiques. De 1868 à 1872, la production de sucre, qui se réalisait essentiellement dans les habitations, s'industrialise avec l'édification de onze nouvelles

²⁶ *Ibid.*, p. 107. En janvier 1889, quelques années après son voyage, Molinari se montre préoccupé par la situation financière de la Compagnie. Il écrit dans le *Journal des Économistes* : « La compagnie du canal de Panama a été obligée de suspendre ses paiements, et on cherche, en ce moment à la reconstituer de manière à continuer sans interruption les travaux de cette colossale entreprise », G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, janvier 1889, p. 164. Lorsque le scandale de Panama éclate en 1892, il blâme en premier lieu l'intervention des pouvoirs publics dans la conduite des travaux et son financement : « L'affaire de Panama, qui émeut en ce moment l'opinion publique, pourrait nous fournir de nouveaux arguments contre le régime des privilèges et le dogme sacro-saint de l'intervention gouvernementale », « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, décembre 1892, p. 495.

²⁷ « Or voici [...] qu'on apprend qu'un des premiers actes de l'Assemblée nationale de 1848 a été d'abolir l'esclavage, brusquement, sans aucune préparation ni transition, en quoi, certainement elle avait tort », *A Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, op. cit., p. 132.

usines centrales sur les quatre déjà existantes²⁸. Aux tournants des années 1880, les usines fabriquent plus de la moitié de la production totale de sucre de l'île²⁹. L'abolition des droits de douane sur le sucre par le Conseil général en 1866 favorise également les relations commerciales entre les Antilles et les États-Unis, augmentant ainsi progressivement la part des exportations jusqu'en 1882³⁰. Pour Molinari, c'est la transition vers le travail libre ainsi que l'ouverture au commerce international qui ont permis ce premier mouvement d'industrialisation de la Martinique. Loin d'entamer l'économie des Antilles, ces éléments ont contribué à l'augmentation des stocks de productions, engendrant en cascade une augmentation des exportations et une période de prospérité remarquable. Après la libéralisation du travail et des échanges, Molinari note : « la production du sucre ne faiblit pas [...] Elle va croissant avec une rapidité vertigineuse. De 16 millions de kilos en 1818, sous l'égide du système colonial ; de 30 millions en 1847, en plein esclavage, l'exportation de sucre de la Martinique monte à 50 000 millions de kilos en 1875 »³¹. Ce développement exceptionnel est à rechercher, selon lui, dans la liberté du travail et du commerce. C'est, pour Molinari, la libre concurrence qui a conduit à cette impressionnante augmentation des stocks de productions et des exportations. « Mais de quelle façon peut-on expliquer ce développement invraisemblable d'une production dont les voies les plus autorisées prédisaient la ruine, s'interroge-t-il. Tout simplement, par les effets comparés du monopole et de la concurrence [...] La concurrence a réveillé les colons endormis sur la foi des zéphyr protectionnistes, et ils ont créé les « usines ». C'était toute une révolution »³². Le régime de liberté économique a ainsi tenu toutes ses promesses : la libre concurrence entraînant le progrès, l'économie des Antilles s'est trouvée largement renforcée.

²⁸ En 1870, il n'y a encore que cinq usines situées à Fort-de-France, au Lamentin, au François et au Robert. Sept nouveaux établissements sont en construction au même moment dans les communes de la Rivière-Salée, de Fort-de-France, de Trinité, du François, du Marin et de Sainte-Marie. Trois autres usines voient encore le jour au Lamentin, à Saint-Pierre et au Vauclin. Certaines de ces usines appartiennent à des producteurs transformant leurs propres cannes., d'autres achètent simplement leurs matières premières à des petits producteurs. Voir : J. Adélaïde-Merlande, *Les origines du mouvement ouvrier en Martinique, 1870 – 1900*, Paris, Édition Karthala, 2000, pp. 25 – 28.

²⁹ 23 000 tonnes de sucre sortent des usines contre 19 000 tonnes pour les sucreries (les habitations où se fabrique le sucre roux). *Ibid.*, p. 29.

³⁰ À partir de cette date, la production des colonies entre dans une longue phase de dépression. Ce mouvement d'industrialisation ne concerne cependant que la culture de la canne et conduit ainsi à favoriser largement la monoculture sucrière dont l'économie antillaise est très dépendante. La part des produits secondaires est tout à fait minime dans l'économie antillaise. Pour le café par exemple : en 1880 sont exportées 9 tonnes de café contre 42 000 tonnes de sucres. *Ibid.*, p. 32.

³¹ G. de Molinari, *A Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, op. cit., p. 132. Les chiffres donnés par Molinari semblent exagérés puisqu'on compterait plutôt entre 40 et 42 000 tonnes de sucres exportés.

³² *Ibid.*, p. 133.

En revanche, la question générale du travail en Martinique est loin de susciter autant d'enthousiasme chez Molinari. En effet, depuis l'abolition de l'esclavage par le décret Schoelcher en 1848, une série de mesures, réclamées par les grands propriétaires des exploitations sucrières, introduisent dans les Antilles une forme de travail plus proche de l'esclavagisme que du travail libre. Le décret du 13 janvier 1852 met en place un régime d'obligation au travail extrêmement sévère en Guyane, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion. L'arrêté Geydon du 10 septembre 1855 en durcit les conditions d'applications à l'extrême sur le territoire de la Martinique. Un ensemble de dispositions juridiques visent à contraindre les travailleurs à l'assujettissement des planteurs. Une distinction est ainsi introduite entre les travailleurs disposant d'un contrat d'engagement supérieur à un an et les travailleurs à la tâche ou à la journée. Afin de limiter leur mobilité, ces derniers doivent se munir d'un livret mentionnant des informations précises sur leur situation professionnelle³³. Ce livret doit être présenté à n'importe quel contrôle de gendarmerie. Il doit y figurer un visa mensuellement apposé par l'employeur ou le logeur. Il s'agit d'un véritable instrument policier visant à soumettre la population antillaise au travail régulier des plantations fourni par les contrats d'engagements. Ces contrats d'engagements prennent des formes diverses (apprentissage, association, fermage, louage de services, etc.), mais instituent tous une forme de servitude temporaire. Les conditions formelles sont très strictes et derrière l'apparence du contrat se dissimule un rapport d'assujettissement de la main-d'œuvre la rendant taillable et corvéable à merci³⁴. Pour lutter contre la hausse du taux des salaires, les planteurs réclament, parallèlement, une politique d'immigration massive de travailleurs africains et asiatiques pour pallier le prétendu désastre dans lequel se trouverait l'économie antillaise depuis l'abolition de

³³ Parmi ces éléments d'informations, sont inscrits le type de travail fourni, le mode est le montant de la rémunération, des observations sur la qualité morale de l'ouvrier, les loyers payés, etc., éléments fournis par l'employeur. Ce livret est rendu obligatoire pour tous les travailleurs de plus de 12 ans ne disposant pas d'un contrat de travail de plus d'un an. L'article 40 de l'arrêté Gueydon dispose ainsi : « Tout individu travaillant pour autrui, soit à la tâche, soit à la journée, soit en vertu d'un engagement de moins d'une année, tout individu attaché à la domesticité, doit être muni d'un livret ». Voir, A. P. Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986, pp. 101 – 102.

³⁴ Les obligations des travailleurs sont sans communes mesures avec celles des grands planteurs les plaçant dans une situation de complète dépendance. L'arrêté Gueydon prévoit, par exemple, l'obligation pour l'ouvrier de travailler sur les terres de son employeur au moins six jours par semaine, du lever au coucher du soleil (durée pouvant être arbitrairement allongée). L'ouvrier doit néanmoins payer un loyer pour le logement et le lopin de terre laissé à son usage personnel. Il ne peut y recevoir ni parents ni amis sans l'autorisation expresse du propriétaire. En cas de non-respect des dispositions du contrat, l'ouvrier est soumis à des sanctions pénales, des amendes et des peines d'emprisonnement en cas de récidive. *Ibid.*, p. 100 – 101.

l'esclavage³⁵. De 1852 à 1884, environ 96 000 migrants ont été introduits dans les colonies dont, pour la Martinique, 9 080 africains et 20 509 indiens³⁶. Les immigrés sont soumis à des contrats d'engagement spécifique beaucoup plus durs que ceux des Antillais³⁷. En 1880, l'objectif concurrentiel des planteurs est atteint et a permis la décroissance du taux des salaires. Cette politique est de plus en plus critiquée par les adversaires de l'oligarchie coloniale qui lui reproche de faire peser sur toute la population les coûts d'une politique qui ne profite qu'à une minorité. En effet, les frais de l'immigration sont supportés par le budget de la colonie ne reposant que sur une fiscalisation partielle. Les nombreux mécanismes de dégrèvement fiscal reportent l'essentielle de la charge sur la classe laborieuse³⁸. Ce n'est qu'en 1884 que le conseil général de la Martinique abroge enfin l'immigration.

C'est dans ce contexte de fin de la politique d'immigration que Molinari se prononce sur le cas du travail dans les colonies. Il revient longuement sur les contrats d'engagements. Au lendemain de l'abolition, il relève l'accès d'une partie des anciens esclaves à la propriété foncière et la constitution d'une petite paysannerie indépendante : « Un certain nombre d'affranchis en possession d'un petit pécule abandonnèrent les habitations pour s'acheter un lopin de terre et y cultiver des vivres »³⁹. Cette dernière contribue ainsi à réduire drastiquement le contingent d'ouvriers disponibles sur les îles. Pour pallier cette perte, les propriétaires des anciennes exploitations sucrières ont importé des salariés sous contrats d'« engagés », contrat établi pour une durée théorique de 5 ans⁴⁰. Molinari proteste vigoureusement contre le système

³⁵ Réunis à la fin de l'année 1852 à la Martinique, les délégués formalisent leurs attentes dans deux pétitions adressées au ministre de la Marine et à l'Empereur dans lesquelles ils sollicitent l'appui financier de l'État : « Nous avons l'honneur de supplier respectueusement Votre Majesté qu'Elle veuille bien ordonner qu'un projet de loi soit présenté [...] à l'effet d'autoriser, en faveur de la colonie de la Martinique, un emprunt de 5 millions, remboursable en vingt ans, par annuités de 250 000 francs à prélever sur les recettes générales du budget local, laquelle somme devant servir aux frais d'introduction de vingt mille Indiens de Calcutta, dans un délai de quatre années », *ibid.*, p. 107.

³⁶ *Ibid.*, p. 109. Les chiffres donnés par Molinari sont les mêmes : À *Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, *op. cit.*, p. 149.

³⁷ De nombreux engagistes retiennent la moitié du salaire de leurs engagés, somme qui ne leur est livrée qu'à la fin de l'année, voir même à la fin de leur contrat. Des cas de sévices corporels sont également signalés sur de nombreux engagés indiens. A. P. Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIIe siècle à nos jours*, *op. cit.*, p. 109.

³⁸ *Ibid.*, p. 110.

³⁹ G. de Molinari, À *Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats*, *op. cit.*, p. 149.

⁴⁰ Il écrit : « L'engagement était contracté pour cinq ans, au bout desquels l'émigrant avait le droit d'exiger son rapatriement. S'il ne se prévalait pas de ce droit et se rengageait, on lui accordait une prime de 150 francs ; s'il restait dans les colonies sans se rengager, il devait, le cas échéant, se rapatrier à ses frais. Le propriétaire devait

de l'engagement. Non seulement la condition dans laquelle se trouvent les engagés frôle, selon lui, celle des esclaves⁴¹, mais ce sont surtout les modalités de financement de cette politique qui lui paraissent profondément injustes. Sa dénonciation se concentre particulièrement sur la fiscalité : cette importation de main d'œuvre peu coûteuse pour les propriétaires est réalisée au moyen d'une taxe prélevée en grande partie sur le travail des ouvriers. Ce type d'interventionnisme impose une pression à la baisse déloyale sur le taux du salaire courant et pénalise largement les travailleurs « libres » : « Cette importation régulière est continue de bras étrangers, écrit Molinari [...] a eu pour effet naturel de faire baisser [le] salaire [ouvrier] [...] Cependant le nègre n'aurait aucun droit de se plaindre si ce prix était déterminé par le mouvement libre de l'offre et de la demande des bras ; mais il n'en est pas ainsi. C'est au moyen d'une contribution prélevée pour la plus grosse part sur son propre salaire que les immigrants ont été introduits dans la colonie »⁴². Cet interventionnisme perturbe, selon lui, le fonctionnement naturel de l'économie insulaire et retarde son développement technique. Molinari encourage à un strict respect de la liberté du travail et de la libre concurrence. La solution conforme aux principes du libéralisme économique consiste à ouvrir l'espace et la circulation de la Métropole vers les colonies en favorisant l'immigration des travailleurs libres et le progrès technique. Cette libre circulation permettrait de briser le cloisonnement spatial et d'assurer des conditions favorables à la libre concurrence du travail⁴³. La solution réside ainsi, en partie, dans la reprise de l'émigration volontaire de main d'œuvre libre depuis la métropole pour compenser le manque d'ouvriers, solution conforme à la liberté du travail : « Pourquoi l'émigration aux colonies, si hardie au XVIIe siècle, où elle se répandait du Canada aux grandes et petites Antilles, ne serait-elle pas reprise au XIXe », s'interroge-t-il⁴⁴.

fournir un salaire de 12 fr 50 par mois pour les hommes, de 10 francs pour les femmes, de 5 francs pour les non-adultes, avec la nourriture, les vêtements, le logement et les soins médicaux. Il se remboursait, au moyen de retenues faites par douzième des arrhes que l'émigrant avait reçues au moment de l'engagement », *ibid.*, p. 150.

⁴¹ « Ce système avait deux vices radicaux. Le premier, c'était de livrer l'engagé à la merci d'un propriétaire intéressé à extraire de lui la plus forte quantité possible de travail en échange de la moindre somme de subsistances, à cet égard, la situation de l'esclave à perpétuité était préférable à celle de l'engagé à temps », *ibid.*, p. 151.

⁴² *Ibid.*, p. 153.

⁴³ Céliimène F., et Legris A., « Gustave de Molinari à Panama et la Théorie de l'évolution », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1, mai, 2007, p. 23.

⁴⁴ G. de Molinari, *À Panama, l'isthme de Panama, la Martinique, Haïti, lettres adressées au Journal des Débats, op. cit.*, p. 165.

Pour Molinari, l'abolition de l'esclavage dans les colonies a été un succès économique. Il célèbre avec engouement l'augmentation de la production de sucre et des exportations réalisées à la fois grâce à la liberté du travail et au libre-échange. Il y voit la pleine réalisation de ses théories économiques et conclut sans appel à la supériorité productive du travail libre sur le travail servile. Ces éléments ont, selon lui, conduit à la constitution d'un premier mouvement industriel en Martinique, mouvement cependant exclusivement limité à la production sucrière. À ses yeux, l'émancipation des esclaves leur a permis de devenir des acteurs économiques efficaces que ce soit par l'accession à la propriété foncière ou par le travail salarié dans les plantations. La liberté du travail, couplée à celle de l'échange, a entraîné une augmentation de la productivité, conformément aux règles de l'économie politique. La libre concurrence a ainsi tenu toutes ses promesses en augmentant considérablement les stocks de production et en favorisant la division du travail. Les mécanismes entravant la liberté du travail dans les colonies ne lui échappent pas pour autant. Il prononce, en effet, une vive critique du contrat d'engagement, mais celle-ci demeure avant tout une critique comptable. Molinari laisse de côté les dispositions réglementaires adoptées sous le régime impérial pour contraindre les ouvriers antillais à poursuivre le travail dans les plantations et protéger les intérêts des grands planteurs. S'il relève bien l'iniquité du système d'engagement et la condition pénible des engagés, particulièrement celle des Indiens, la dénonciation demeure strictement financière et ne s'étend pas au-delà de la charge fiscale imposée à la population des Antilles pour subventionner la politique d'immigration réclamée par les grands propriétaires. Bien que conscient de la situation sociale des colonies, de la domination économique et politique des planteurs⁴⁵, Molinari considère que la libre concurrence aura, à terme, raison du racisme colonial. Il écrit ainsi : « Le préjugé de couleur est avant tout une douane, et c'est ce qui explique non seulement qu'il se maintienne, mais encore qu'il se fortifie, à mesure que les institutions qui protégeaient la race blanche contre la concurrence des hommes de couleur viennent à disparaître ». Il se contente alors d'encourager au développement économique⁴⁶ de la Martinique dont il perçoit pleinement

⁴⁵ « La population blanche ou réputée telle ne forme pas même un dixième de la population totale de la Martinique [...] Cette petite aristocratie a eu entre ses mains jusqu'en 1870, avec la presque totalité de la propriété foncière, le gouvernement de la colonie. De là, la lutte des partis, lutte dont la violence et l'acrimonie s'accroissent toujours en raison inverse de l'étendue de l'arène politique. Ajoutez-y l'influence de la température et de la séparation sociale qui résulte du préjugé de couleur, et vous vous expliquerez l'état d'incandescence des esprits, dès que la politique est en jeu », *ibid.*, p. 144.

⁴⁶ Il aborde également en quelques lignes l'éducation, considérant que, sur le long terme, celle-ci permettra d'assurer une égalité de situation et de décision entre les noirs et les blancs : « Jusqu'à ces derniers temps, le blanc possédait sur l'homme de couleur une supériorité moins discutable que celle du sang, je veux parler de l'éducation [...] Mais à mesure que la condition de l'homme de couleur s'est élevée, cette inégalité s'est effacée ». *Ibid.*, p. 148.

« le pouvoir productif »⁴⁷. Selon lui, ce développement doit s'effectuer dans le plus strict respect des principes de la science économique et du libéralisme. La libre concurrence est alors la seule condition permettant le rétablissement de l'équilibre économique, social et politique entre les grands propriétaires et les ouvriers antillais et immigrés.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 163.

Chapitre 3 : Le tournant évolutionniste de la pensée de Molinari

En 1876, avant d'entamer sa longue période de globe-trotter, Molinari abandonne son poste de rédacteur en chef du *Journal des Débats*. Nommé correspondant de l'Institut de France en 1878, sa réputation intellectuelle est pleinement établie à partir de cette date. Membre actif de l'école économique française, Molinari succède à son ami Joseph Garnier, mort en septembre 1881, à la tête de la rédaction du *Journal des Économistes*¹. En tant que rédacteur en chef d'une revue dont l'influence intellectuelle est pleinement reconnue, son statut de leader de « l'École de Paris » est incontestable. Cette fonction lui offre également l'opportunité de suivre et de commenter l'actualité nationale et internationale de façon tout à fait régulière. À la fin de chaque numéro du *Journal des Économistes*, il rédige, en effet, les « chroniques économiques » dans lesquelles il retranscrit à grands traits les événements les plus récents. Au début de chaque année, il ouvre également le numéro de janvier par un article revenant sur les affaires marquantes de l'année précédente. Ces bilans lui permettent d'exprimer son opinion sur les grands problèmes économiques contemporains, mais également politiques et sociaux de la fin du siècle et laissent entrevoir la manière dont Molinari perçoit l'enracinement républicain et démocratique en France.

À partir des années 1880, Molinari engage un vaste travail d'approfondissement doctrinal et multiplie ses contributions intellectuelles². En parallèle d'une activité journalistique

¹ Molinari rédige la rubrique nécrologique de Joseph Garnier dans le numéro d'octobre. Il rend un chaleureux hommage à son ami dont il partageait largement les conceptions théoriques : « Joseph Garnier, écrit-il, ne prêta les mains à aucun compromis sur les principes, et ne put jamais se résigner à admettre qu'il convînt de frelater la science pour l'accommoder au goût de la multitude », G. de Molinari, « Joseph Garnier », *Journal des Économistes*, octobre 1881, p. 10.

² De 1880 à sa mort en 1911, Molinari publie plus d'une vingtaine d'ouvrages (*L'Évolution économique du XIXe siècle. Théorie du progrès*, Paris, C. Reinwald, 1880 ; *L'Évolution politique et la révolution*, Paris, C. Reinwald, 1884 ; *Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture*, Paris, Guillaumin et Cie, 1886 ; *Les Lois naturelles de l'Économie politique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1887 ; *La morale économique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1888 ; Malthus T., *Du principe de population*, Préface de Molinari, Paris, Guillaumin et Cie, 1889 ; *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1891 ; *Religion*, Paris, Guillaumin et Cie, 1892 ; *Précis d'Économie politique et de morale*, Paris, Guillaumin et Cie, 1893 ; *Les Bourses du Travail*, Paris, Guillaumin et Cie, 1893 ; *Science et Religion*, Paris, Guillaumin et Cie, 1894 ; *Comment se résoudra la question sociale*, Paris, Guillaumin et Cie, 1896 ; *La crise agricole, ses causes et ses remèdes. Congrès international d'agriculture à Budapest*, Budapest, Pallas, 1896 ; *La Viriculture, Ralentissement de la population, causes et remèdes*, Paris, Guillaumin et Cie, 1897 ; *Grandeur et Décadence de*

intense, il publie, en effet, de très nombreux livres dans lesquels il met en avant l'influence considérable du darwinisme social³ et du courant évolutionniste inspiré de Herbert Spencer⁴. Il s'agit d'un véritable tournant dans sa pensée qui se singularise par une ardente adhésion au paradigme évolutionniste darwinien⁵. Bien qu'il ne fasse jamais directement référence à Charles Darwin et Herbert Spencer⁶ dans ses écrits, le triomphe du darwinisme dans les sciences naturelles et sociales influence indéniablement la pensée de Molinari. Il construit ainsi une philosophie de l'histoire centrée sur l'idée d'évolution et structurée par les fondamentaux de la science économique libérale. L'ouvrage qu'il publie en 1880, *L'évolution économique du XIXe siècle*, ouvre une nouvelle période à partir de laquelle les références à l'évolutionnisme deviennent partie intégrante de la doctrine de Molinari. Ces conceptions viennent renforcer sa pensée économique et visent à mettre en lumière la nécessité impérieuse des enseignements de l'économie politique. Il développe une conception évolutive de l'histoire autour de la dynamique de l'économie. Selon lui, le mouvement interne des sociétés les emmène irrémédiablement vers un accroissement infini de libertés et de richesses trouvant sa dernière manifestation au sein d'une société de marché généralisée dans laquelle l'activité économique a supplanté le politique.

la Guerre, Paris, Guillaumin et Cie, 1898 ; *Esquisses de l'organisation politique et économique de la société future*. Paris, Guillaumin et Cie, 1899 ; *Les problèmes du XXe siècle*, Paris, Guillaumin et Cie, 1901 ; *Questions économiques à l'ordre du jour*, Paris, Guillaumin et Cie, 1906 ; *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, Paris, F. Alcan, 1908 ; *Ultima Verba : mon dernier ouvrage*, Paris, Giard et Briève, 1911) et quelques centaines d'articles et de chroniques.

³ La première traduction française de *L'Origine des Espèces* de Charles Darwin est publiée en 1862 aux éditions Guillaumin par Clémence Royer, écrivaine proche de Molinari. Voir, J.M Bernardini, *Le darwinisme social en France (1859 – 1918)*, Paris, CNRS Éditions, 1997, pp. 71 – 98.

⁴ Herbert Spencer (1820 – 1903) est l'un des fondateurs de l'évolutionnisme culturel et social du XIXe siècle. Tout à tour instituteur, ingénieur des chemins de fer, journaliste libéral, toute la carrière de Spencer s'est déroulée en dehors de l'Université. Imprégné par le scientisme, Spencer identifie vie sociale et vie physique. La société est un organisme soumis aux mêmes lois que les autres organismes vivants, dont l'évolution est le principe fondamental. De l'évolution découle naturellement le principe d'adaptation : les êtres utiles se développent, les inutiles périssent. Pacifiste, il considère que l'industrie ne peut que favoriser la liberté et la paix entre les nations. Politiquement, il est fermement antiétatiste, dénonce l'interventionnisme dans tous les domaines et soutient les vertus de l'initiative privée. Ses thèses politiques sont principalement énoncées *Les Premiers principes* en 1862, *les Principes de sociologie et de morale* en 1876 – 1896, *L'Individu contre l'État* en 1884.

⁵ Q. Schwanck, « Obsolescence du politique : l'« ordre spontané » dans la philosophie de l'histoire évolutionniste de Gustave de Molinari », *Raisons politiques*, 2018/4, n°72, p. 169.

⁶ À la mort d'Herbert Spencer, Molinari rédige une rubrique nécrologique tout à fait élogieuse, témoignant ainsi de la connaissance qu'il avait des écrits de l'auteur : « Un des penseurs les plus puissants et les plus originaux du XIXe siècle et de tous les siècles, le père de la philosophie évolutionniste, Herbert Spencer, vient de mourir [...] Sans avoir fait une étude spéciale de l'économie politique, il était arrivé aux mêmes conclusions que les maîtres de la science, ainsi que l'atteste son admirable *Introduction à la science sociale*. Il a poussé à ses dernières et légitimes conséquences le principe de la liberté du travail et de l'échange », G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, décembre 1903, p. 505 – 506.

Section 1 : Une conception évolutive de l'histoire

Déjà influencé par l'idée d'évolution historique des mécanismes économiques⁷, Molinari s'attelle à l'édification d'une théorie de l'évolution particulièrement élaborée à partir de 1877. Il publie ainsi une série de 7 articles dans le *Journal des Économistes*, « L'évolution économique du XIXe siècle », de janvier 1877 à juin 1879. Ces derniers seront, en 1880, regroupés au sein d'un ouvrage majeur, *L'évolution économique du XIXe siècle : théorie du progrès*, marquant définitivement le tournant évolutionniste de la pensée de Molinari⁸. Sa théorie est construite autour du primat de l'économie : c'est l'état économique d'une société donnée, ainsi que son degré de progrès technique, qui sont les éléments révélateurs de son niveau d'évolution. La conception de cette théorie s'inscrit dans un objectif bien précis. Il s'agit, pour Molinari, de mettre en avant l'ascension irrésistible du modèle industriel et de justifier les bouleversements économiques et sociaux qui ont accompagné la révolution industrielle.

Ce travail de reconstruction de l'histoire de l'humanité par étape de développements successifs est une démarche commune et déjà entreprise par de nombreux auteurs⁹. Adhérant à une vision optimiste de l'histoire, ces auteurs considèrent les sociétés humaines comme ancrées dans un mouvement continu vers le progrès, le bonheur et la liberté. Dans la même tradition, Molinari offre sa propre conception des périodes de progrès de l'humanité. Selon lui, c'est l'analyse de l'état économique qui permet la caractérisation des différentes étapes de développement de l'humanité, développement dont la délimitation est marquée par les évolutions du progrès technique. C'est ainsi le progrès matériel qui, d'une part, détermine le passage d'une étape à l'autre, et qui, d'autre part, suscite les changements politiques, institutionnels et même religieux, calqués eux-mêmes sur l'ordre économique. Par l'intermédiaire de ce prisme, Molinari distingue 3 âges principaux, chacun correspond à une phase de développement des forces productives de l'homme à laquelle correspond elle-même

⁷ Voir à ce sujet *Études économiques sur l'organisation de liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage*, *op. cit.*, dans laquelle il montre un intérêt marqué pour l'évolution du progrès technique et ses conséquences sur les rapports du travail.

⁸ Deux autres ouvrages sont également majeurs sur le sujet et complètent cette théorie de l'évolution : *L'Évolution politique et la Révolution*, Paris, Guillaumin, 1884 ; *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, Paris, Guillaumin, 1908.

⁹ Parmi lesquels on peut compter Nicolas de Condorcet dans son *Esquisse d'un tableau des progrès successifs de l'esprit humain* en 1795 et Auguste Comte dans son *Cours de philosophie positive* publié entre 1839 et 1842.

une organisation politique et sociale conforme aux caractéristiques économiques de la période. « Nous avons distingué, explique Molinari, dans cette création du matériel, des procédés et des institutions, qui ont été les facteurs du grand développement de la civilisation, trois périodes : 1° *l'âge primitif*, qui va de la naissance de l'humanité à la découverte des plantes alimentaires et à leur mise en culture régulière ; 2° *l'âge de la petite industrie*, qui va de l'invention de la charrue à celle de la machine à vapeur, et 3° *l'âge de la grande industrie*, dans lequel nous entrons »¹⁰. Ces conceptions théoriques permettent, selon lui, « d'étudier sur le vif des phénomènes qui caractérisent [les sociétés] et d'observer, à la fois, le passé, le présent et l'avenir ».

À ses yeux, c'est l'invention de la machine à vapeur qui fait basculer l'humanité dans la dernière étape de son évolution. Cette dernière a fondamentalement bouleversé les procédés et les rapports de production et permis la réalisation de progrès fulgurants dans le domaine économique, progrès qui ont conduit à l'avènement d'une nouvelle organisation : la société industrielle. « Supposons, écrit Molinari, que les expositions périodiques de l'industrie, au lieu de dater d'un siècle à peine, remontent à un millier d'années, et que nous possédions la série des comptes-rendus illustrés de ces exhibitions des produits du travail de l'homme, nous ne trouverions, surtout dans la galerie des outils et des machines, que bien peu de changements jusque vers la fin du XVIIIe siècle [...] Mais voici tout à coup que le mouvement succède à l'immobilité, et qu'en moins d'un siècle un nouveau matériel [...] s'improvise et prend la place de l'antique outillage ». La machine à vapeur constitue ainsi une étape fondamentale du développement économique, un progrès technique tout à fait décisif entraînant dans son sillage d'autres innovations technologiques bouleversant l'ensemble du processus productif. « La machine à vapeur fait son apparition bientôt suivie de celle des métiers mécaniques, puis viennent les bateaux à vapeur, les chemins de fer, la télégraphie électriques [...] Aucune branche de travail n'échappe à l'invasion irrésistible du progrès, et cette transformation de la *machinery* de la production en détermine une autre [...] : la manufacture remplace le petit atelier »¹¹. Face à cette nouvelle configuration économique et les conséquences sociales en résultant, Molinari affirme résolument : « Les conditions d'existence des sociétés sont changées. Une ère nouvelle a commencé dans le monde »¹².

¹⁰ G. de Molinari, *L'évolution économique du XIXe siècle : théorie du progrès*, Paris, C. Reinwald, 1880, p. 441.

¹¹ *Ibid.*, p. II.

¹² *Ibid.*, p. III.

Cette nouvelle société voit naturellement ses anciens rapports brisés. Une vague de résistance à l'action de ce progrès émerge rapidement¹³. Molinari entend ici faire œuvre de pédagogie, de didactique. Il s'agit pour lui de réaliser un vaste travail d'analyse des caractéristiques de ce type de société, d'éclairer les mécanismes profonds qui la régissent afin de convertir l'opinion publique à la nécessité d'embrasser cette organisation sociale : « Il importe cependant, au plus haut point, que l'on ne se méprenne point sur la valeur et la portée d'un ensemble de phénomènes qui ont déjà profondément modifié les conditions d'existence des sociétés et qui sont destinés [...] à les modifier encore. L'opinion est une force [...] elle peut retarder des progrès nécessaires [...] elle peut, au contraire, en accordant son appui à des vérités nouvelles, hâter l'avènement d'un meilleur état de choses »¹⁴. Les clefs de compréhension de la société industrielle résident, pour Molinari, dans les enseignements de la science économique et dans l'application des principes du libéralisme économique¹⁵. Il remonte alors le cours de l'histoire humaine afin de mettre en avant l'ascension irrésistible du modèle industriel. À travers cette théorie de l'évolution, Molinari entend démontrer la légitimité de l'ordre capitaliste et libérale, la véracité de son existence historique comme seul modèle économique valable pour la société industrielle. Ce modèle de la grande industrie est, à ses yeux, une réalité historique indéniable en opposition complète avec les modèles prônés par les différentes écoles socialistes. Le succès du grand capitalisme lui apparaît très clairement, car inscrit au cœur même du mouvement des sociétés humaines. Il écrit ainsi : « Nous sommes déjà en mesure d'affirmer, en nous appuyant sur des données positives, que l'humanité ne retournera pas en arrière et qu'elle n'ira pas davantage où les socialistes [...] ont la prétention de la conduire. Elle suit sa voie et il ne dépend d'aucun système et d'aucun homme de l'en faire

¹³ « Quelle impression une transformation si prodigieuse et, en même temps, si inattendue [...] a-t-elle faite sur les esprits ? Cette impression a été singulièrement confuse, et, en tout cas, très mélangée », *ibid.*, p. III.

¹⁴ *Ibid.*, p. IV et V.

¹⁵ « Supposons, par exemple, qu'elle [l'opinion publique] acquière une notion plus exacte du progrès industriel et de ses conséquences, qu'elle le considère, non seulement comme le véhicule indispensable du bien-être matériel, mais encore comme la condition *sine qua non* du progrès moral ; supposons que la concurrence, tant calomniée, lui apparaisse sous son vrai jour, à la fois comme le stimulant énergique et nécessaire de la production et le régulateur, merveilleusement simple et efficace, de la distribution de la richesse ; supposons, enfin, que l'opinion sache, d'une manière positive, où est la vérité et où est l'erreur, en matière de progrès économique, ne mettra-t-elle pas toujours la puissance dont elle dispose au service de la vérité, au lieu de la mettre, comme elle le fait trop souvent, au service de la routine ou de l'utopie », *ibid.*, p. V.

dévier, car le mouvement auquel elle obéit est la *résultante* de tous les progrès qu'elle a accomplis depuis son origine »¹⁶.

La théorie de l'évolution de Molinari trouve son fondement dans la définition de l'homme économique qu'il a lui-même dressé dès les *Soirées de la Rue Saint-Lazare* en 1849¹⁷. Selon lui, l'individu est naturellement poussé sur la voie du progrès en vertu d'une caractéristique inhérente à sa nature : la fuite de la peine et la recherche du plaisir. Sous l'emprise de cette loi de la peine et du plaisir, l'homme cherche perpétuellement à économiser ses forces : « La nécessité ou le besoin, voilà quel est le premier moteur de l'activité de l'homme et de tous ses progrès. Les besoins veulent être satisfaits, sous peine d'une déperdition de forces, impliquant une souffrance [...] l'homme est intéressé [...] à créer le produit ou le service adapté à la satisfaction du besoin, et le même intérêt l'excite à découvrir ou à inventer les moyens les plus propres à lui procurer cette satisfaction »¹⁸. L'impérieuse nécessité de l'existence humaine réside dans la satisfaction de ses besoins. Elle pousse directement l'homme dans l'action de production. Afin d'économiser ses forces, il invente de nouveaux procédés, il innove et ces innovations sont reprises au fil du temps participant ainsi à l'accumulation du capital de connaissances de l'espèce humaine. « Malgré des interruptions partielles et des retours temporaires, l'histoire de l'humanité nous présente le phénomène d'un progrès en voie d'accumulation constante », affirme-t-il¹⁹. Fidèle à ses conceptions individualistes, Molinari voit dans les comportements déterministes et utilitaristes de l'individu économique l'un des fondements de l'évolution de la civilisation. Le deuxième fondement de cette théorie réside dans le principe de la concurrence. Chaque étape de développement est marquée par un modèle économique auquel correspond une forme particulière de concurrence. Cette application de la concurrence à l'évolution humaine matérialise la pénétration de la lutte pour l'existence au sein de la doctrine de Molinari. La concurrence économique apparaît comme un relai à la concurrence naturelle, témoignant de la pleine imprégnation des théories darwiniennes.

¹⁶ *Ibid.*, p. 7.

¹⁷ Voir également ses *Cours d'économie politique*, tome 1, *op. cit.*, pp. 32 à 38.

¹⁸ G. de Molinari, *L'évolution politique et la Révolution*, Paris, Guillaumin, 1884, p. 487.

¹⁹ *Ibid.*, p. 439.

§ 1 : L'âge primitif

La première période de développement de l'humanité identifiée par Molinari correspond à l'âge primitif. Cet âge se définit par une organisation tribale. Résumant les caractères de cette époque, il affirme que les hommes y sont « réunis en troupes, comme les autres espèces animales »²⁰. L'individu ne produit pas lui-même ses subsistances, mais les trouve dans la nature par la chasse et la cueillette²¹. Poussés par un besoin impérieux de sécurité et de protection contre les autres espèces animales et humaines, les hommes cherchent le secours de leurs semblables conduisant ainsi à l'émergence des premières tribus. La sécurité étant le premier besoin de l'homme, les qualités requises au sein de ces organisations humaines sont celles de la force, du combat et de la ruse²². C'est le temps de ce que Molinari nomme « la concurrence vitale ou animale ». L'homme subit non seulement la concurrence des espèces animales, mais également celles des autres tribus dans l'accaparement des subsistances. Il s'agit alors d'organiser la tribu de manière à assurer sa survie contre cette forme de concurrence : « La lutte permanente avec les animaux et les hommes de proie, voilà le caractère dominant de cette première période, et les nécessités de cette lutte déterminent le mode de constitution des troupes ou des tribus ». Toute l'organisation de la tribu est tournée autour des besoins de la lutte pour les subsistances. Émerge alors les prémices d'un système juridique, autour de règles coutumières représentatives des intérêts de la communauté, savoir « sa sécurité et sa subsistance »²³. Un embryon de pouvoir politique s'incarne dans le personnage du chef guerrier « capable de diriger les opérations de chasse et de guerre » et ainsi assurer la survie et le développement de la tribu. Ces premiers groupements d'hommes « se créent un armement, un outillage, de même qu'une langue et des institutions qui leur sont propres » en fonction des menaces auxquelles ils ont à faire face.

²⁰ G. de Molinari, *L'évolution économique au XIXe siècle, théorie du progrès*, op. cit., p. 441.

²¹ « L'homme primitif est obligé d'occuper et d'explorer de vastes espaces pour subsister, au moyen de la chasse, de la pêche ou de la recherche des fruits naturels du sol », *Ibid.*, p. 442.

²² « On s'explique aisément cette réunion originaires de la généralité de l'espèce en troupes, par la nécessité de se défendre contre des animaux et des hommes, individuellement supérieurs en force. On s'explique aussi que cette nécessité ait eu pour résultat de développer les instincts et les qualités de combat, la force, l'agilité, le courage, la ruse, et que l'ensemble de ces qualités constituât la plus haute expression de la valeur », *ibid.*, p. 443.

²³ *Ibid.*, p. 443.

§ 2 : L'âge de la petite industrie

La seconde période du développement humain, que Molinari nomme l'âge de la petite industrie, commence avec « la mise en culture régulière du sol »²⁴. La naissance de l'agriculture permet ainsi « à des millions d'hommes de naître et de subsister sur une étendue de terre qui était naguère à peine suffisante pour procurer à un millier de chasseurs une subsistance précaire »²⁵. Cette augmentation des forces productives et de la quantité de subsistances conduit à l'augmentation numérique des tribus et à la création de l'État : « À la place des tribus primitives, on voit apparaître des sociétés nombreuses et s'établir des États puissants ». Le progrès permis par l'agriculture débarrasse l'homme d'une partie des problèmes dus à la recherche de sa subsistance. Le personnel de la société peut s'orienter vers d'autres tâches, « alors apparaît la division du travail : la production se spécialise ». Molinari divise le personnel de cette nouvelle société en quatre groupes conformément au principe de la division du travail : le premier est chargé de l'exploitation de la terre, le second est composé par l'artisanat, le troisième groupe correspond aux domestiques et le dernier s'occupe de la défense et du gouvernement²⁶. Cet état économique, permis par la découverte de l'agriculture, suscite tout un ensemble de progrès dans son sillage : la division du travail contribue à l'augmentation des échanges, la monnaie est inventée afin de pourvoir à ce besoin, « les industries se multiplient et se perfectionnent, les sciences physiques et morales se constituent, un état économique, politique et social nouveau a surgi, et va en se développant »²⁷.

Malgré les premières innovations, la productivité reste extrêmement faible et le travail physique constitue la principale force productive. La faiblesse des moyens de communication,

²⁴ « L'agriculture et les premières industries apparaissent. Alors, aux troupeaux épars de la période primitive, qui se distinguent à peine des autres espèces animales par la nourriture et la manière de vivre, succèdent des sociétés puissantes », *ibid.*, p. 207.

²⁵ *Ibid.*, p. 443.

²⁶ « Tandis qu'une partie de la population s'occupe de produire et de façonner les matériaux de l'alimentation, une autre partie fabrique des armes, des outils et l'immense variété des articles nécessaires au vêtement, à l'habitation, au luxe du corps et de l'esprit, une troisième partie pourvoit aux services domestiques, une quatrième, la plus importante quoi que la moins nombreuse, s'emploie à gouverner la société et à la défendre », *ibid.*, p. 444.

²⁷ *Ibid.*, p. 444.

couplée aux coûts de production, restreint les marchés à l'excès²⁸. Les sociétés de la petite industrie se caractérisent avant tout par « la pauvreté ou l'insuffisance des moyens de production »²⁹. Le travail est « peu productif, par conséquent peu rémunérateur ». La forme dominante de travail demeure le travail servile. C'est dans cette faiblesse de la productivité que Molinari trouve la justification historique de l'emploi de la contrainte : « Comment aurait-on pu obtenir de ces hommes-animaux un travail effectif et régulier sans employer la contrainte », s'interroge-t-il. Il conclut alors : « l'esclavage apparaît comme le seul régime applicable à la multitude » dans le contexte de faible productivité de la petite industrie.

Les richesses augmentant progressivement, le besoin de protection devient de plus en plus impératif. Se développe ainsi en parallèle de l'activité économique un État puissant chargé d'assurer la sécurité extérieure du territoire contre les convoitises des peuplades barbares ou les volontés de conquêtes des autres États naissants, et la sécurité intérieure contre les classes asservies ou non-proprétaires³⁰. C'est, selon Molinari, le temps de la « concurrence guerrière ou destructive »³¹. La protection de la propriété et du développement économique naissant est la première prérogative de la puissance publique. Tout doit céder devant cet impérieux motif. Politiquement et socialement, l'organisation de la petite industrie se traduit donc par un régime de « tutelle universelle »³² sur la population. « Il fallait, soutient Molinari, contenir les masses esclaves, dont le nombre dépassait celui de leurs maîtres. Il fallait ensuite empêcher la majorité de la classe non asservie, demeurée pauvre ou peu aisée, de se ruer sur la propriété du petit

²⁸ « Cependant, le matériel de la production demeure encore imparfait et grossier, la petite industrie est peu productive en comparaison de ce que sera plus tard la grande. À défaut de la force mécanique, elle emploie principalement la force physique de l'homme [...] Enfin, ces produits insuffisants, créés à grand renfort de main-d'œuvre ne peuvent, sauf de rares exceptions, être transportés qu'à des courtes distances : leur marché est naturellement limité », *ibid.*, p. 445.

²⁹ *Ibid.*, p. 445.

³⁰ « Mais ce développement de la population et de la richesse nécessite un progrès correspondant de l'appareil du gouvernement. Il faut que cet appareil devienne à la fois plus ample et plus résistant pour préserver la société des nuisances extérieures ou intérieures, auxquelles elle est davantage exposée, précisément parce que sa population s'est accrue avec sa richesse », *L'évolution politique et la Révolution, op. cit.*, p. 490.

³¹ Molinari emploie également parfois le terme de « concurrence politique » pour caractériser la période la petite industrie.

³² Molinari définit les régimes de liberté, de tutelle et de servitude : « Si l'on se borne à interdire les manières d'agir qui sont considérées comme nuisibles, en laissant cependant l'individu maître de choisir, à ses risques et périls, celles qui lui conviennent, c'est le régime de liberté ; si on lui enlève ce choix, si on lui prescrit la manière d'agir qu'il est tenu de suivre, c'est le régime de tutelle ou de la servitude. L'individu est en tutelle si son intérêt a été pris en considération dans les prescriptions dont ses actes sont l'objet, il est en servitudes si ces prescriptions ont été faites en vue d'un autre intérêt que le sien », *L'évolution économique du XIXe siècle, op. cit.*, pp. 143 – 144.

nombre de riches »³³. Cette tutelle s'étend également à la classe possédante qui doit se soumettre « à une discipline assez forte et assez rigide pour lui permettre de maintenir sous le joug la multitude asservie ». À l'abri de la convoitise intérieure et extérieure, grâce à l'activité d'un État puissant, le développement économique se poursuit, les progrès s'accumulent et emmènent doucement l'humanité vers l'âge de la grande industrie : « Ce régime de tutelle universelle était nécessaire, et il n'a pu être utilement modifié, qu'autant que l'industrie est devenue plus productive, que la nature du travail s'est élevée et que les marchés se sont agrandis. C'est seulement à la suite de ces progrès essentiels que l'esclavage a pu se transformer en servage ; que le servage, à son tour a disparu, et, d'une manière générale, que la discipline sociale est devenue moins étroite et moins rude ; enfin que le régime des corporations fermées et des marchés appropriés, avec la réglementation compliquée qui y était adaptée, a commencé à faire place à la concurrence »³⁴.

§ 3 : L'âge de la grande industrie et la constitution de l'avenir

L'invention de la machine à vapeur provoque, pour Molinari, le basculement de l'humanité dans l'ère de la grande industrie dont le XIXe siècle représente la porte d'entrée. L'usage de cette technologie dans la production permet un développement sans précédent des forces productives et bouleverse ainsi toutes les branches de l'activité humaine : les industries textiles, l'extraction de la houille, les transports, la télégraphie, l'imprimerie, la fabrication des machines et des outils, la production agricole. L'augmentation fulgurante de la production entraîne la nécessité impérieuse de nouveaux débouchés et conduit à l'extension des marchés, du crédit et du commerce³⁵. Les changements induits par l'introduction de la force mécanique

³³ *Ibid.*, p. 449.

³⁴ *Ibid.*, p. 452.

³⁵ « Après être demeuré presque stationnaire pendant des milliers d'années, le matériel de la production a commencé à se transformer, grâce à l'application de la science à l'industrie. Cette transformation date déjà de plusieurs siècles : on pourrait dire qu'elle a débuté par l'invention des armes à feu [...], mais c'est depuis l'invention de la machine à vapeur qu'elle s'est accélérée, en s'étendant successivement à la plupart des branches de l'industrie humaine : bornons-nous à citer les plus importantes, les industries textiles [...], la métallurgie, l'extraction de la houille, les transports par terre et par eau [...] la télégraphie, l'imprimerie [...] ont récemment

dans les procédés de production entraînent ainsi de nombreuses conséquences sur l'ensemble de l'organisation sociale. Bien que seulement au début de ce processus, Molinari tente d'esquisser les grandes orientations que prendra ce développement³⁶. Il en répertorie 6 : « 1° Augmentation de la puissance productive de l'homme ; 2° Transformation et élévation de la nature du travail productif ; 3° Changement de la proportion requise du travail et du capital dans la production ; 4° Agrandissement et transformation du mécanisme des entreprises ; 5° Extension illimitée de la sphère des échanges impliquant la solidarisation indéfinie des intérêts ; 6° Généralisation de la concurrence, devenue à la fois le régulateur de la production et de la distribution des richesses »³⁷. À la « concurrence guerrière ou destructive » correspondant à la période de la petite industrie succède, dorénavant, le temps de ce que Molinari nomme « la concurrence industrielle ou universelle ».

Grâce aux éléments qu'il entrevoit dès son époque, Molinari dresse, avec une grande clairvoyance, la constitution politique et sociale de l'âge de la grande industrie. « Comment nous apparaît la production sous le régime de la grande industrie et de la concurrence universalisée ? » s'interroge-t-il³⁸. Le premier élément qu'il met en évidence est la spécialisation géographique de la production dans les différentes régions du globe. Il écrit ainsi : « On verra chaque peuple s'adonner de préférence aux industries qui conviennent le mieux à ses aptitudes, ainsi qu'à la nature de son sol et de son climat ; on verra la division du travail s'étendre de plus en plus parmi les nations ». La division internationale du travail, le développement toujours croissant des communications et des échanges entraîneront, selon Molinari, l'agrandissement continu des marchés et destine le monde à « devenir un seul et immense atelier dans lequel se casera l'humanité, sans distinction de races, de nationalités, de croyances, tous travaillant pour chacun et chacun travaillant pour tous »³⁹. Il voit « cette œuvre d'agrandissement et d'unification des marchés » s'accroître sous ses yeux et est convaincu que

centuplé la puissance de la fabrication des machines et des outils [...] Cependant cette transformation en est encore à ses débuts », *ibid.*, p. 1 – 2.

³⁶ « Au moment où nous sommes, quoique nous nous trouvions encore certainement fort éloignés de l'époque où la grande industrie aura terminé son évolution [...] nous possédons cependant déjà quelques données positives sur la constitution économique, politique et sociale de l'avenir. Ce que nous apercevons, dès à présent, de l'édifice grandiose qui est en voie de s'élever pour abriter les générations futures nous permet de conjecturer ce qu'il sera plus tard », *ibid.*, p. 452.

³⁷ *Ibid.*, p. 3.

³⁸ *Ibid.*, p. 453.

³⁹ *Ibid.*, p. 454.

ce phénomène se poursuivra « jusqu'à son entier achèvement »⁴⁰. Molinari perçoit avec beaucoup de lucidité l'accroissement des échanges commerciaux internationaux, la mondialisation de l'économie et le développement des multinationales. Il affirme : « Établies généralement sur un plan colossal [...] ces entreprises versent, sur le marché universel, leurs produits fabriqués dans les conditions naturelles les plus favorables, avec les machines et les procédés les plus économiques ». L'application des principes de l'économie politique au commerce international conduira, selon lui, à l'abondance de la production et à la faiblesse des prix. Le plein bénéfice de cette politique reviendra à l'ensemble du peuple, composé de consommateurs qui pourront obtenir « les produits dont ils ont besoin au meilleur marché possible, ou, ce qui revient au même, « avec un maximum d'abondance et en échange d'un minimum de peine » ».

Molinari entrevoit une autre modification majeure de la constitution économique de l'avenir. Il affirme qu'à terme les progrès de la grande industrie conduiront à modifier les rapports même de la production. Sous le futur régime de pleine concurrence et de marché universalisé, le capital dispose de toute la sécurité dont il a besoin et circule librement. Pleinement assurée, il se développe, abonde et devient bon marché : « Sur le marché universalisé, le taux courant [...] des formes diverses de la rétribution du capital, s'unifie, et il gravite vers le taux nécessaire, lequel va s'abaissant d'une manière indéfinie, sous l'influence des progrès qui diminuent la privation et les risques de l'emploi du capital »⁴¹. Le travail, quant à lui, atteint également son prix naturel grâce à la généralisation de la concurrence. Seulement, le progrès technique demandant des qualifications de plus en plus importantes, le taux courant des salaires augmentent et s'élèvent au-dessus de celui du capital : « Sur le même marché, le taux courant [...] de la rétribution du travail s'unifie aussi au niveau du taux nécessaire, mais avec cette différence que le progrès élève celui-ci en substituant à la mise en œuvre des forces physiques celle des forces intellectuelles et morales ». Dans ce contexte, Molinari peut affirmer : « La part du capital diminue, la part du travail augmente, et le résultat, final, c'est une tendance à l'égalisation des conditions »⁴². Très optimiste sur les bénéfices du développement industriel pour l'humanité et sur les vertus régulatrices de la concurrence, Molinari avance avec

⁴⁰ Fermement convaincu, il ajoute : « Ce qui serait chimérique, ce serait de croire qu'elle puisse être arrêtée », *ibid.*, p. 455.

⁴¹ *Ibid.*, p. 458.

⁴² *Ibid.*, p. 458.

conviction : « Grâce à la puissante *machinery* de la grande industrie, la richesse pourra être produite avec assez d'abondances pour suffire à tous les besoins de la consommation, pendant que, l'ordre dans la production, la justice dans la distribution de la richesse s'établiront d'eux-mêmes [...] sous le régime de la concurrence universalisée »⁴³.

Au niveau de la diplomatie internationale, Molinari demeure tout à fait constant : le développement des échanges commerciaux et des moyens de communication met en lumière l'harmonie des intérêts humains et conduit à « l'extension indéfinie de la solidarité parmi les hommes »⁴⁴. Cette communauté des intérêts entraîne une uniformisation générale des sociétés, une interconnexion toujours plus importante des individus et une standardisation des systèmes juridiques. « Il n'y a plus qu'une société universelle, affirme Molinari, dans laquelle la manière dont chacun gouverne ses affaires et sa vie influe sur la condition de tous [...] impliquant la création d'un code universel de droit et de morale, supérieur à tous les codes particuliers et destiné à les remplacer ». Au sein de cette société de marché généralisé, la concurrence constitue autant un mécanisme régulateur de l'économie que du social. Si l'abondance règne, il appartient à l'individu de se procurer ses propres moyens de subsistance. L'extension de la logique de la concurrence à toutes les sphères de l'activité constitue pour Molinari la garantie d'un traitement égal entre tous les membres du corps social et l'assurance que les individus inaptes ou inutiles en soient exclus. Il écrit ainsi : « Il n'y a plus de privilèges et de situations réservées dans cet atelier, toutes les places, toutes les fonctions sont accessibles à tous, sans distinction de races et de nationalités, mais c'est à la condition qu'ils possèdent la capacité physique, morale et intellectuelle avec les connaissances requises pour les remplir »⁴⁵. L'égalisation des conditions de vie est ainsi conditionnée à l'adaptabilité de chaque individu à la société industrielle. L'obtention par chacun de « sa part dans la propriété de l'atelier » est subordonnée à l'exigence « de gouverner utilement sa production et sa consommation, ses affaires et sa vie »⁴⁶. Molinari étend ainsi le standard du modèle de l'homo œconomicus et du

⁴³ *Ibid.*, p. 459.

⁴⁴ « La sphère des échanges embrasse la terre entière, en établissant entre tous les hommes une liaison et une communauté d'intérêts », *ibid.*, p. 459.

⁴⁵ Il ajoute : « Cette capacité est naturellement inégale : les uns sont pourvus d'un ample fonds de facultés productives et dirigeantes ; ils apportent au capital social, une valeur personnelle considérable, tandis que les autres sont pauvrement doués et n'apportent qu'une valeur minimale ; quelques-uns même, entièrement disgraciés de la nature, ou, pis encore, nés avec des instincts pervers, sont des non-valeurs qui constitueront une charge pour la société », *ibid.*, p. 460.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 461.

principe de la concurrence bien au-delà de la simple sphère de l'économie pour l'appliquer à l'ensemble des comportements et des activités humaines, consacrant ainsi « la lutte pour l'existence » comme idéal de la vie en société : « Nul, pour tout dire, ne peut plus vivre aux dépens d'autrui. Il faut que chacun fournisse aux autres l'équivalent de ce qu'il reçoit d'eux, mais l'arène est librement ouverte à tous, et en remplissant les conditions requises pour la lutte, chacun peut obtenir, dans les résultats de la production de l'atelier universel, une part proportionnée à l'importance de son apport et à la valeur de ses services. Voilà, l'idéal de bien-être et de justice vers lequel se dirige l'humanité »⁴⁷.

Molinari construit ainsi une théorie de l'évolution dans laquelle l'état du développement économique et du progrès technique détermine la délimitation des différentes étapes de l'humanité. Depuis les temps primitifs, il met en avant l'ascension irrésistible de la société industrielle et légitime le modèle du grand capitalisme. Au cœur de cette théorie, le modèle de l'homo œconomicus est un élément primordial. Grâce à son activité, il participe directement aux progrès de l'humanité. Le deuxième élément essentiel est le principe de la concurrence qui est, dans ces conceptions, le moteur de l'histoire, car à l'origine même du progrès technique. À partir de ce schéma analytique, Molinari brosse le portrait de la constitution économique et social de l'avenir. Il entrevoit, avec une grande clairvoyance, le développement des moyens de communication, des échanges internationaux, des multinationales et anticipe formidablement le mouvement de la mondialisation et l'avènement de la société de consommation. L'abondance de la production constitue, à ses yeux, l'idéal économique de la civilisation. Le strict respect des principes de la concurrence et du laisser-faire assurera l'ajustement de la production et l'équitable distribution des richesses. Dans cette société d'abondance, la paix est assurée par le commerce au sein d'une société de marché généralisé. La concurrence régule non seulement l'économique, mais également le social, assurant l'effectivité de la lutte pour l'existence. Celle-ci apparaît, en effet, comme le mécanisme régulateur par excellence dans la mesure où elle est un dispositif strictement économique, naturel, indépendant de toute décision consciente. La théorie de Molinari se distingue également par la disparition de la sphère politique, les mécanismes autorégulateurs du marché étant chargés d'assurer la bonne gestion de la vie sociale. Cette théorie consacre la domination des conceptions économiques dans la pensée de Molinari. L'évolution humaine est entièrement perçue au travers des standards de la science économique. Elle constitue, à ce titre, une justification théorique des doctrines de Molinari et

⁴⁷ *Ibid.*, p. 461.

une affirmation historique de la légitimité du grand capitalisme industriel. À travers cette théorie de l'évolution est également mis en avant l'idéal politique de l'auteur. Il imagine ici un avenir dans lequel règne une démocratie pleinement économique. Dans le portrait dressé par Molinari, l'égalité est assurée par des mécanismes économiques. Le traitement égal entre tous les consommateurs-citoyens se réalise par l'intermédiaire du marché qui matérialise véritablement la promesse démocratique pour l'individu d'agir librement et de s'intégrer pleinement à la société industrielle. L'âge de la grande industrie constitue ainsi la possibilité pour chacun, sans distinction aucune, de participer à la production, d'en tirer un revenu et d'être ainsi admis au sein du processus de consommation de l'atelier mondial. Molinari opère ici une transformation majeure des valeurs politiques qu'il redéfinit à travers celles de la science économique. La liberté individuelle devient la liberté d'agir librement sur le marché, l'égalité politique est assimilée à la liberté d'entreprendre, la participation à la vie publique est remplacée par la participation à la vie économique, la régulation par le politique est assurée par le principe de la concurrence, l'intérêt général est identifié à l'intérêt économique. Le marché constitue ainsi pour Molinari le lieu privilégié de la rencontre des souverainetés individuelles assurant le cosmopolitisme et la paix de la société industrielle⁴⁸.

Section 2 : L'identification des lois naturelles de l'économie politique

La démonstration de l'existence de lois naturelles témoignant de la spontanéité de l'ordre économique constitue le nœud gordien de la pensée de Molinari. C'est, en effet, à partir de cette croyance dans la réalité de lois régissant le monde que repose toute son argumentation libérale. Molinari est radicalement convaincu qu'il existe un ordre naturel, indépendant de toute volonté humaine, animant et organisant l'ensemble des interactions naturelles et sociales⁴⁹. Il s'agit du fondement même de la doctrine du laisser-faire : s'il existe un ordre indépendant de toute volonté consciente, un ordre spontané, il suffit de laisser jouer librement les relations

⁴⁸ Voir J. M. Poughon, « Gustave de Molinari : une approche de la démocratie économique », in *La pensée démocratique : actes du colloque de l'AFHIP*, Aix-en-Provence, Puam, 1996, pp. 229 – 244

⁴⁹ Q. Schwanck, « Obsolescence du politique : l'« ordre spontané » dans la philosophie de l'histoire évolutionniste de Gustave de Molinari », *op. cit.*, p. 172.

économiques. C'est à l'occasion d'un débat au sein de l'école économique, dans les colonnes du *Journal des Économistes*, que Molinari réalise une identification précise de ces lois et de leurs actions. Il est l'un des premiers à offrir une analyse générale de cette notion⁵⁰, sous-tendant la logique de l'économie libérale des XVIIIe et XIXe siècles, dans une série d'articles publiés, dans un premier temps, dans le *Journal des Économistes* de décembre 1884 à juillet 1885⁵¹, avant d'être rassemblés et augmentés dans un ouvrage important, *Les lois naturelles de l'économie politique*, en 1887.

Ce concept de loi naturelle est largement invoqué par les économistes libéraux des XVIIIe et XIXe siècles pour justifier l'existence d'un ordre qui serait préétabli et dont découlerait implacablement tout un ensemble de conséquences logiques, justifiant l'application du principe du laisser-faire. Les lois naturelles sont ainsi le support d'une certaine représentation du réel se voulant strictement scientifique et sont tout autant indiscutables que les lois physiques : leurs effets sont constants et universels. Partie intégrante des théories économiques libérales, leur apparition est concomitante à la constitution de l'économie politique comme science autonome et s'amorce dès les XVIIe et XVIIIe siècles sous l'influence des physiocrates. Fascinés par les découvertes newtoniennes d'un monde ordonné et déterministe dans lequel tout mouvement des objets est régi par une loi universelle, celle de la gravitation, les physiocrates s'attellent à la recherche et à la formulation de lois analogues régissant les rapports entre les individus. Il existerait, selon eux, un ordre naturel qu'il s'agit de connaître et auquel il convient de se conformer. Ainsi, pour Quesnay, « c'est aux hommes à se régler sur cet ordre même et non à s'en affranchir ». Dupont de Nemours considère, quant à lui, que « c'est la connaissance de l'ordre et des lois physiques et naturelles qui vont servir de base à la science économique [...] et pour peu qu'on se livre à la réflexion, on sait évidemment que les lois souveraines de la nature renferment les principes essentiels de l'ordre ». Il s'agit, pour les physiocrates, de faire de l'économie une science techniciste à la méthodologie rigoureuse. Toujours selon Dupont de Nemours, la science économique est, en effet, « une science exacte

⁵⁰ N. Gallois, « Les lois naturelles chez Gustave de Molinari », in Berthoud Arnaud *et alii*, *Y a-t-il des lois en économie ?* Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, p. 217.

⁵¹ G. de Molinari, « Les lois naturelles de l'économie politique », *Journal des Economistes*, 4 articles : décembre 1884, pp. 353 – 372 ; mars 1885, pp. 349 – 360 ; juin 1885, pp. 321 – 334 ; juillet 1885, pp. 5 – 17.

dont tous les points sont susceptibles de démonstrations aussi sévères et aussi incontestables que celles de la géométrie et de l’algèbre »⁵².

Molinari se réclame de l’héritage physiocratique. « Dans une série d’ouvrages publiés depuis quarante ans, écrit-il, nous avons entrepris de démontrer l’existence à l’exemple de nos devanciers, les économistes du XVIIIe siècle, que l’existence de l’homme, la constitution des sociétés et le développement de la civilisation sont gouvernés par les lois naturelles. Cette démonstration, nous venons de la résumer et de la compléter sans nous dissimuler qu’elle est en opposition avec la tendance générale des esprits. L’étatisme, le protectionnisme et le socialisme, fondés sur la négation des lois naturelles, sont aujourd’hui plus que jamais en vogue »⁵³. À l’occasion d’un débat engagé dans le *Journal des économistes* portant sur l’existence des lois naturelles, Molinari entend démontrer que ces dernières sont une réalité scientifique, support de l’économie politique, et que leur stricte obéissance est la garantie d’un ordre socio-économique harmonieux.

Un débat est, en effet, provoqué au sein de l’école économique lors de la parution des *Éléments d’économie politique* d’Émile de Laveleye en décembre 1882⁵⁴. Dans cet ouvrage, Laveleye, économiste proche du socialisme, ne considère pas l’étude des lois économiques comme le fondement de la science économique⁵⁵. Cette position est sévèrement critiquée par les membres de l’École de Paris. Dans le numéro de janvier 1883 du *Journal des Economistes*, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil⁵⁶ publie un compte-rendu tout à fait critique dans lequel il

⁵² G. Dostaler, « Les lois naturelles en économie, émergence d’un débat », *L’Homme & la Société*, 2008/4, n° 170 – 171, p. 71 à 92.

⁵³ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l’économie politique*, Paris, Guillaumin, 1887, p. VII.

⁵⁴ E. de Laveleye, *Éléments d’économie politique*, Paris, Hachette et Cie, 1882.

⁵⁵ Dans la préface de son livre, il exprime clairement sa volonté de s’éloigner de l’enseignement traditionnel de l’économie politique : « Dans ce traité élémentaire, destiné à l’enseignement, je m’écarte assez souvent de la marche habituellement suivie, parce que, selon moi, l’objet de l’Économie politique n’est pas celui qu’on indique d’ordinaire. Ce qui importe, ce me semble, c’est la conduite des individus et des États, concernant la production et l’emploi des biens, c’est-à-dire, le côté moral et politique de notre science. Dans les résumés, où il faut tout condenser en quelques pages, on se borne souvent aux définitions et à l’exposé sommaire de quelques lois générales. Réduite à ce point, l’économie politique offre peu d’utilité », *ibid.*, p. I.

⁵⁶ Jean-Gustave Courcelle-Seneuil (1813 – 1892) est un avocat et un économiste français, membre de l’École de Paris. Opposé au coup d’État de 1851, il s’exile en Amérique latine où il devient professeur d’économie politique à l’université de Santiago au Chili entre 1852 et 1862, date à laquelle il décide de rentrer en France. Il est nommé conseiller d’État en 1879, enseigne à l’École normale supérieure entre 1881 et 1883 et est élu membre

s'oppose fermement à la méthode de l'auteur : « Voici un livre [...] auquel on ne peut reprocher qu'un défaut, c'est de porter un titre qui ne lui appartient pas. On y rencontre bien des choses, mais ce qu'on ne saurait y trouver, c'est une exposition des éléments de l'économie politique. Non seulement cette exposition est absente du livre de M. de Laveleye, mais on y voit que l'auteur ne croit pas à l'existence de la science dont il prétend enseigner les éléments »⁵⁷. En effet, selon Émile de Laveleye, « l'économie politique est affaire de législation »⁵⁸. Il ne s'agit pas d'une science naturelle, chargée d'une description scientifique et neutre du réel, mais d'une science morale et politique prescrivant « ce qui doit être »⁵⁹. L'objet de l'économie politique ne se trouve alors nullement dans l'étude des lois naturelles, mais dans celles des lois humaines, du droit⁶⁰. Les implications sont considérables. Selon lui, l'économie n'est plus l'étude d'un ordre naturel, préétabli et indiscutable, elle devient l'objet de l'activité humaine qu'il est possible d'orienter, de modifier en fonction d'objectifs déterminés : « Mais les lois dont s'occupe spécialement l'économie politique ne sont pas les lois de la nature, ce sont celles qu'édicte le législateur. Il tire parti des premières en y obéissant, des secondes en les améliorant. Les unes échappent à la volonté de l'homme, les autres en émanent »⁶¹. Cette position défendue par Laveleye pousse les économistes libéraux, orthodoxes, à justifier du fondement des lois économiques. Or, dans le débat qui l'oppose à Laveleye, Courcelle-Seneuil ne fait qu'invoquer la naturalité des lois économiques comme fondement et objet de cette discipline sans approfondir leur analyse⁶². Il écrit ainsi que le fondement de la science économique est la

de l'Académie des sciences morales et politiques en 1882. Collaborateur régulier du *Journal des Économistes*, membre de la Société d'Économie politique, il est un défenseur de la liberté des banques, sujet sur lequel il publie plusieurs ouvrages (*Traité théorique et pratique des opérations de banque*, Paris, Guillaumin et Cie, 1864 ; *La Banque libre : exposé des fonctions du commerce de banque et de son application à l'agriculture*, Paris, Guillaumin, 1867).

⁵⁷ J. G. Courcelle-Seneuil, « Compte-rendu des *Éléments d'économie politique* d'E. de Laveleye », *Journal des Économistes*, février 1883, p.325.

⁵⁸ E. de Laveleye, *Éléments d'économie politique*, *op. cit.*, p. 2.

⁵⁹ Dans les colonnes du *Journal des Économistes*, E. de Laveleye écrit en effet : « En s'efforçant de la transformer en science naturelle décrivant des lois nécessaires, les orthodoxes oublient complètement que l'économie politique fait partie du groupe des sciences morales et politiques. Or, le propre de la morale et des sciences morales est de dire ce qui doit être », « Les lois naturelles et l'objet de l'économie politique », *Journal des Économistes*, avril 1883, p. 94.

⁶⁰ « Toutes les questions économiques dont on discute sont des questions de législation : réforme des lois douanières, des lois agraires, des lois sur la monnaie, le crédit, la banque, les sociétés, le travail dans les manufactures, les chemins de fer, les impôts, etc. On les résout par l'étude du droit, sous le rapport du juste, et par l'étude des faits historiques et statistiques, sous le rapport de l'utile », E. de Laveleye, *Éléments d'économie politique*, *op. cit.*, p. 2.

⁶¹ *Ibid.*, p. 17.

⁶² N. Gallois, « Les lois naturelles chez Gustave de Molinari », *op. cit.*, p. 220.

constatation de « lois naturelles, nécessaires qui ne dépendent pas plus de la volonté des individus que celles qui régissent la circulation du sang, la respiration ou la digestion. Quand on a reconnu ces lois, on peut aborder avec fruit l'étude des problèmes d'application »⁶³. Au surplus, Laveleye se réfère directement aux écrits de Molinari pour appuyer son rejet des lois économiques : « Voyez le beau livre de M. de Molinari, *L'évolution économique au XIXe siècle* : est-ce qu'il se borne à nous décrire les merveilles de la loi naturelle de l'offre et de la demande ? Non, il étudie les influences de toutes sortes qui déterminent les actions des hommes de notre temps : idées morales, idées religieuses, préjugés, rivalités nationales, et à chaque instant, de ces pages spirituelles et sensées, le lecteur attentif déduit des leçons et des conseils que l'auteur insinue sans les formuler. Réduisez l'économie politique à sa plus simple expression : *Laissez-faire, laissez-passer*, vous y trouverez encore une prescription impérative en matière de législation »⁶⁴. En tant que rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, Molinari a nécessairement connaissance de ce débat⁶⁵. Émile de Laveleye, en faisant une référence directe à ses écrits, pousse ainsi Molinari dans la défense et l'éclaircissement de la méthode orthodoxe. L'article de Molinari, publié l'année suivante, commence d'ailleurs par un véritable procès contre les socialistes, dont Laveleye est proche. « Quelle est la meilleure méthode à employer pour avoir raison du socialisme ? s'interroge-t-il. Au lieu de s'attarder à la besogne méritoire sans doute, mais fastidieuse et jusqu'à présent stérile de critiquer ses systèmes et d'en faire ressortir l'impraticabilité, n'est-ce pas de démontrer que l'organisation de la production et la distribution de la richesse, que les socialistes veulent détruire et remplacer par une autre, est une organisation naturelle, qu'elle repose sur des lois économiques que l'homme ne peut changer, pas plus qu'il ne peut changer les lois physiques et chimiques. Le jour où cette démonstration sera faite avec assez de clarté pour devenir accessible à toutes les intelligences, sera-t-il encore possible de trouver un marché pour un système quelconque d'organisation artificielle, socialiste, communiste ou anarchiste ? Essayons donc de démontrer que l'économie politique a ses lois naturelles »⁶⁶. Molinari identifie distinctement trois lois

⁶³ J. G. Courcelles-Seneuil, « Compte-rendu des *Éléments d'économie politique* d'E. de Laveleye », *Journal des Économistes*, février 1883, p.326.

⁶⁴ E. de Laveleye, « Les lois naturelles et l'objet de l'économie politique », *Journal des Économistes*, avril 1883, p. 95.

⁶⁵ C'est d'ailleurs lui-même qui transmet l'article d'Émile de Laveleye à Courcelles-Seneuil afin de lui offrir un droit de réponse : « À M. le Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. Dans la note que vous avez eu la bonté de me communiquer, M. de Laveleye défend la thèse que j'avais relevée dans son livre... », J. G. Courcelle-Seneuil, « Observation de M. Courcelle-Seneuil », *Journal des Économistes*, avril 1883, p. 104.

⁶⁶ G de Molinari, « Les lois naturelles de l'économie politique », *Journal des Économistes*, décembre 1884, p. 354.

naturelles dont il analyse ensuite les conséquences : la loi de l'économie des forces, la loi de la concurrence et la loi de la progression de la valeur. Ces lois agissent de concours, font partie intégrante de sa théorie de l'évolution et viennent en parachever l'édifice⁶⁷. Les lois naturelles ainsi discernées par Molinari régissent le monde économique, s'étendent également à l'activité générale de l'homme et au sens même de l'évolution humaine.

§ 1 : La loi de l'économie des forces

La première loi naturelle identifiée par Molinari est celle de l'économie des forces. À l'instar de la théorie de l'évolution, son analyse des lois naturelles trouve son point de départ dans la définition de l'homme économique qu'il a lui-même établi. En effet, pour découvrir les lois naturelles de l'économie politique, il convient avant tout de « connaître l'homme, les lois qui déterminent et gouvernent son activité, la nature et les circonstances du milieu où il a été jeté pour accomplir une œuvre dont le but lui échappe »⁶⁸. La mise en lumière de ces lois naturelles passe en premier lieu par celle du mobile de l'activité humaine. L'homme est un être de besoins dont la satisfaction impérieuse nécessite un travail. L'appropriation des éléments de la nature, essentielle à la survie, contraint l'individu à une activité de production : « Ces matériaux, l'homme doit les découvrir, les façonner et les approprier à sa consommation, ce qui s'exprime par le mot *produire* »⁶⁹. C'est à ce stade que se réalise la création de la valeur que Molinari définit comme « un pouvoir de consommation créée par l'homme ». La valeur est ainsi « le résultat ou le produit de l'échange d'une certaine somme de forces ou de travail, contre une autre somme de force ou de pouvoir propres à la satisfaction des besoins du producteur »⁷⁰. La création de valeur peut être plus ou moins avantageuse pour le producteur. L'échange peut soit se solder « par un profit lorsque la somme de vitalité acquise ou assurée est supérieure à la

⁶⁷ Des premiers éléments d'identification et d'analyse de ces lois sont d'ailleurs présents dans *L'évolution politique du XIXe siècle*, *op. cit.*, pp. 63 – 95.

⁶⁸ G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, Paris, Guillaumin, 1899, p. III.

⁶⁹ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'Économie politique*, *op. cit.*, p. 238.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 279.

somme des forces vitales dépensées » ou « par une perte lorsque la dépense excède la recette »⁷¹. À ses yeux, « c'est l'acquisition de ce profit qui est, en dernière analyse, le mobile de l'activité de l'homme », l'intérêt est alors le mobile de toute activité humaine.

À partir de cette nature économique de l'homme et du mobile de son activité, Molinari déduit la première grande loi naturelle : la loi de l'économie des forces ou du moindre effort. Fidèle aux conceptions utilitaristes, l'existence humaine est, selon lui, entièrement gouvernée par la recherche du plaisir et la fuite de la peine. Ainsi, chaque individu est intéressé à produire de la valeur en échange d'un minimum de souffrance⁷², cherche à économiser ses forces et ses ressources. Sous l'impulsion de cette loi, « l'homme invente des outils et des machines [il] recourt à la division du travail et à l'échange [il] s'ingénie en un mot à produire toutes les choses dont il a besoin, au meilleur marché, c'est-à-dire en échange de la moindre dépense de force »⁷³. La loi de l'économie des forces s'inscrit dans une logique de rentabilité pleinement en accord avec l'approche économique défendue par Molinari. L'activité humaine est régie par la logique coût/profit, logique poussant perpétuellement l'individu sur le chemin de l'innovation. Dans ce schéma analytique, cette loi est un propulseur du progrès. Le progrès technique permet, en effet, à l'homme d'économiser ses forces pour les investir dans une autre activité et ainsi multiplier son pouvoir de production. Historiquement, cette poursuite du moindre effort a engendré des innovations économiques décisives comme l'échange, la division du travail, la propriété individuelle, la monnaie, l'atelier... Cette première loi agit de concours avec la seconde : la loi de la concurrence.

⁷¹ G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op. cit., p. IV.

⁷² « Mais, comme tous les autres êtres pourvus de vie, l'homme fuit la douleur et cherche le plaisir : en conséquence, il s'applique, dans la création de la valeur, à obtenir la plus grande somme possible de pouvoirs de consommation en échange de la moindre défense de forces productives », G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique*, op. cit., p.279.

⁷³ *Ibid.*, p. 280.

§ 2 : La loi de la concurrence

La seconde loi naturelle identifiée par Molinari est celle de la concurrence. Celle-ci est conçue sous un triple rapport : elle est à la fois construite comme un mécanisme économique traditionnel chargé d'ajuster la production et les prix sur le marché, et plus largement comme un propulseur du progrès et un régulateur social. D'un point de vue purement économique, plus la quantité d'un bien ou d'un service est offerte sur un marché, plus son prix diminue en fonction de cette offre et inversement. Toutefois, Molinari fait également de la loi de la concurrence un instrument de sélection des industries les plus innovantes. Sous la pression des entreprises les plus techniquement avancées et pouvant produire à un moindre coût, les concurrents sont contraints de se mettre à niveau au risque de perdre des parts des marchés, voire de fermer leurs portes⁷⁴. Sous ce rapport, la loi de la concurrence « vient en aide à celle de l'économie des forces et lui sert en quelque sort de sanction pour stimuler le progrès en le rendant nécessaire »⁷⁵. Pour que cette action stimulante s'exerce efficacement, la concurrence doit être laissée libre. Dans ce schéma, la libre concurrence n'est plus seulement synonyme de bon marché, de liberté ou de justice, elle s'entend également comme un mécanisme du progrès permettant la sélection des industries les mieux adaptées à certains marchés⁷⁶.

Molinari offre également une lecture du principe de concurrence comme loi naturelle régulatrice du social et s'inscrivant pleinement dans sa théorie de l'évolution. Se fondant sur les mêmes éléments théoriques que ceux utilisés pour déduire la loi de l'économie des forces, il réaffirme que, la nature ne fournissant pas tous les produits nécessaires à sa consommation,

⁷⁴ « À mesure que les entreprises de production se multiplient et qu'elles offrent à l'échange une quantité plus grande de leurs produits ou de leurs services, les valeurs investies dans ces produits ou ces services pressent d'avantages les uns sur les autres, et c'est encore un phénomène naturel qu'à mesure que cette pression augmente, les valeurs baissent, tandis qu'elles haussent à mesure que la pression diminue. Mais les produits ou les services offerts à l'échange contiennent des quantités inégales de forces productives dépensées, autrement dit de frais de production. Ceux qui ont été créés dans de bonnes conditions, par des entreprises bien organisées et outillées, représentent la moindre dépense, la moindre somme de frais, tandis que d'autres, mal organisées, dirigées et outillées, représentent au contraire le maximum de frais [...] Mais que résulte-t-il de là ? C'est qu'à moins d'abaisser leurs frais au niveau minimum, les entreprises concurrentes doivent périr faute de pouvoir les couvrir entièrement ; c'est que la concurrence agit comme un adjuvant à la loi de l'économie des forces pour rendre le progrès nécessaire », *ibid.*, p. 17.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁶ N. Gallois, « Les lois naturelles chez Gustave de Molinari », *op. cit.*, p. 213 – 214.

l'homme est obligé de les produire et donc de travailler afin de satisfaire ses besoins. Or, ces besoins sont impérieux et conditionnent la survie individuelle, « de là, une lutte entre ceux qui ont besoin de ces choses, lutte d'autant plus vive qu'ils sont plus nombreux, que le besoin est plus urgent, et que les choses sont plus difficiles à obtenir »⁷⁷. C'est de cette lutte que naît la concurrence, concurrence par laquelle s'opère la sélection des plus aptes : « Dans cette lutte, les plus forts, les plus habiles, les plus industriels l'emportent, et subsistent seuls, tandis que les autres succombent et disparaissent »⁷⁸. La loi de la concurrence agit conjointement avec celle de l'économie des forces pour pousser l'individu sur la voie du progrès. Ce dernier devient, en effet, absolument impératif. Les individus renonçant à s'adapter aux exigences de la constitution économique de leur époque, par paresse ou par inaptitude, sont condamnés à périr devant la concurrence des plus aptes. « L'homme se trouve ainsi excité au plus haut degré à déployer toutes ses forces productives et à les accroître », conclut Molinari.

Cette logique de concurrence comme instrument de sélection des plus capables s'inscrit au cœur même de sa théorie de l'évolution et en est partie intégrante. Selon Molinari, la concurrence s'est manifestée sous trois formes successives, chacune correspondant à un des âges de développement économique de l'humanité. On retrouve ainsi une concurrence d'abord « animale », puis « politique » et enfin « industrielle ». La concurrence « animale » correspond aux temps primitifs de l'humanité pendant laquelle l'homme lutte « avec les autres espèces animales pour se procurer les subsistances ». Cette première forme de concurrence pousse l'homme sur la voie du progrès : il invente des armes et des outils lui permettant de se protéger contre les espèces animales⁷⁹. La concurrence pour la survie s'étend également entre les hommes et entraîne des innovations toujours plus importantes : « Les plus ingénieux s'associent, créent un appareil de gouvernement qui leur permet de combiner et de discipliner leurs forces, asservissent les animaux inférieurs, inventent des armes et des outils qui augmentent leurs pouvoirs productifs »⁸⁰. Historiquement, la concurrence « animale » constitue également un instrument de sélection des individus les plus aptes à la survie. En effet, à ses

⁷⁷ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique*, op. cit., p. 280.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 280.

⁷⁹ « Grâce à l'avantage de sa conformation physique et surtout à la supériorité de son intelligence, qui lui fait inventer des armes et des outils, il l'emporte, à la longue, sur ses concurrents, il les détruit ou les refoule, et assure contre eux sa sécurité. C'est l'œuvre de la concurrence animale », *ibid.*, p. 281.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 281.

yeux, les plus capables « devaient l'emporter et subsister, tandis que les plus faibles, les moins capables, étaient condamnés à périr »⁸¹.

La double pression provoquée par les lois de l'économie des forces et de la concurrence modifie progressivement l'état économique de l'humanité et conduit au basculement dans l'âge de la petite industrie⁸². La concurrence prend alors une nouvelle forme et devient « politique » : « Les associations propriétaires des États luttent entre elles [...] soit pour défendre leur domaine, soit pour les agrandir et augmenter ainsi leur puissance et leurs profits ». Cette nouvelle manifestation de la concurrence appelle de nombreux progrès : progrès de l'outillage guerrier, progrès de l'art du gouvernement, progrès des forces productives... Les États qui ont su réaliser cet ensemble de progrès l'emportent dans la lutte contre les autres États, celle-ci se manifestant sous la forme de guerres entre nations : « Les États qui réalisent au plus haut degré cet ensemble de progrès, affirme Molinari, l'emportent sur les autres, ils les détruisent ou les assujettissent et finissent par acquérir une prépondérance décisive »⁸³. Loin de dénoncer cette forme de concurrence, Molinari la considère comme un élément clef du développement économique de l'humanité et une étape tout à fait essentielle sur le chemin de la grande industrie. Il écrit ainsi : « [Les États] ont assuré la sécurité du monde civilisé. Cette œuvre essentielle, et qui ne pouvait s'accomplir autrement, a été l'œuvre de la concurrence politique »⁸⁴.

La troisième forme de concurrence mise en lumière par Molinari est la concurrence dite « industrielle ». Elle émerge sous l'influence des progrès qui ont amené à l'âge de la grande industrie⁸⁵. Selon Molinari, « sous l'impulsion de la loi de l'économie des forces, stimulée par la concurrence animale et politique, les hommes ont spécialisé leurs industries ». Sous l'influence des lois naturelles de l'économie, les phénomènes de la division du travail et de

⁸¹ G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op. cit., p. VIII.

⁸² « La production s'accroît dans des proportions extraordinaires, la population se multiplie, les troupeaux primitifs deviennent des nations, l'État succède au clan ou à la tribu », G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique*, op. cit., p. 281.

⁸³ *Ibid.*, p. 282.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 282.

⁸⁵ « Une troisième forme de la concurrence a surgi dans l'intervalle et elle a acquis sous l'influence des progrès qui ont créé la grande industrie un développement prodigieux, c'est la concurrence industrielle. Elle est née de la division du travail et de l'échange », *ibid.*, p. 282.

l'échange se sont accentués et ont étendu leurs champs dans des domaines toujours plus nombreux de la production. Au lieu de produire lui-même les articles nécessaires à sa consommation, le travail humain se spécialise et les individus échangent leur production. Cette spécialisation des tâches et le développement des échanges commerciaux ont progressivement favorisé l'apparition d'un nouveau type de concurrence dite « industrielle ». Cette nouvelle forme de concurrence est d'une nature tout à fait différente aux yeux de Molinari. Il écrit ainsi : « Comme la précédente, la concurrence productive donne la victoire au plus fort, au plus capable [...] Mais ces deux formes de lutte pour la vie procèdent d'une manière différente quoique leur objectif soit le même »⁸⁶. La constitution économique telle qu'elle se présente sous l'âge de la grande industrie bouleverse les rapports entre producteurs et consommateurs et change fondamentalement la nature de la concurrence. Il affirme, en effet : « Sous ce nouveau régime, le producteur, qui auparavant ne faisait qu'un avec le consommateur, se sépare de lui ; et les divers producteurs du même article se font concurrence pour l'offrir sur un marché où les consommateurs se font concurrence pour le demander »⁸⁷. Cette sélection des industries les plus aptes s'effectue ainsi à travers une nouvelle figure essentielle : celle du consommateur. Ce dernier, en choisissant l'industrie qui offre un service ou un produit au meilleur marché, met en œuvre le processus de sélection. Seules les industries les plus adaptées aux besoins des consommateurs et aux règles du marché survivront. Ce système est, pour Molinari, le garant de l'application d'une parfaite justice, car la victoire est commandée par un tiers impartial que représente le consommateur : « Si le plus fort l'emporte, ce n'est pas lui qui juge et décide de la victoire, c'est un tiers, le consommateur du produit ou du service offert par les concurrents »⁸⁸. Le consommateur donnant toujours la « préférence au meilleur marché » privilégie naturellement le producteur dont « la puissance productive est supérieure à celle des autres, le plus fort ou le plus capable »⁸⁹. Si la concurrence animale se manifestait par une lutte pour les subsistances, la concurrence politique par une lutte pour des territoires et le contrôle des populations, la concurrence industrielle se traduit, quant à elle, par une lutte pour de nouvelles parts de marché et la conquête de nouveaux consommateurs. Cette sélection des industries les plus aptes à la production d'un bien ou d'un service par la figure du consommateur impartial dispose d'une autre vertu. Selon lui, il s'agit d'une modalité de sélection s'opérant en

⁸⁶ G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op. cit., p. XV.

⁸⁷ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'Économie politique*, op. cit., p. 283.

⁸⁸ G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, op. cit., p. XVII.

⁸⁹ *Ibid.*, p. XVII.

douceur, d'un processus tout à fait pacifique permettant tout de même d'assurer l'élimination des éléments inaptes du tissu social. Il écrit ainsi : « Les deux premières formes de la concurrence procédaient par la lutte directe, le combat, et impliquaient soit la destruction, soit l'asservissement et l'exploitation de l'un des concurrents. La troisième procède par une lutte indirecte, et elle n'implique ni l'extermination, ni la victoire, ni la défaite ; elle leur permet de subsister et de continuer indéfiniment la lutte, à la condition de déployer les mêmes forces, de réaliser les mêmes progrès, mais en les y obligeant, et en sanctionnant cette obligation par la ruine et l'élimination des moins capables et des moins actifs »⁹⁰.

La loi de la concurrence apparaît comme un élément clef de la pensée de Molinari. Composante déjà essentielle de sa théorie économique, il pousse son intégration au cœur même de l'évolution humaine et fait de la concurrence économique un relai de la concurrence naturelle⁹¹. Elle a ainsi participé à la sélection des individus les plus aptes dès les premiers temps de l'humanité : « Les plus forts l'emportent et les plus faibles sont obligés de se rabattre sur les matériaux qui exigent une dépense plus considérable, et ceux qui sont trop faibles pour surmonter les obstacles sont condamnés à périr »⁹². Dans la logique évolutionniste qui est celle construite par Molinari, la loi de la concurrence agit sous un double rapport : elle est à la fois un propulseur du progrès, les producteurs doivent innover ou à minima se mettre à niveau pour survivre sur le marché ; et comme un régulateur social dans la mesure où seules les industries, mais également les individus, les plus concurrentiels survivent à la lutte pour l'existence. Elle joue un rôle central dans la mesure où elle constitue le ciment des relations économiques et sociales. Omniprésente, la concurrence régule tous les rapports entre les acteurs économiques. En effet, Molinari ne limite pas son application aux producteurs, mais l'étend également aux consommateurs, ces derniers entrant en concurrence les uns avec les autres pour se procurer les biens et services. Il écrit ainsi : « Les uns se font concurrence pour vendre, les autres pour acheter. Si leurs pouvoirs de vente ou d'achat sont inégaux, lesquels doivent l'emporter dans cette lutte ? Nécessairement les plus forts : parmi les vendeurs, ceux qui peuvent offrir la plus grande quantité de produits ou de service en échange de la même somme de monnaie ; parmi les acheteurs, ceux qui peuvent offrir la plus grande quantité de monnaie en échange de la même

⁹⁰ G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, op. cit., p. 21.

⁹¹ Voir encore sur le sujet : G. de Molinari : « Formes et transformations de la concurrence », *Journal des Économistes*, 2 articles : septembre 1885, pp. 5 – 21 ; janvier 1886, pp. 30 – 44.

⁹² G. de Molinari, *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, op. cit., p. 4.

somme de produits »⁹³. L'incapacité à résister à la concurrence se résout par l'exclusion du marché : « Ceux qui ne peuvent augmenter ainsi leur offre, les plus faibles, sont obligés de se retirer du marché sans avoir satisfait, les uns, leur besoin de vendre, les autres, leur besoin d'acheter ». La loi de la concurrence apparaît à Molinari comme un instrument essentiel de l'amélioration de la condition matérielle individuelle. Il en fait un principe englobant régissant tous les aspects de l'existence humaine et lui conférant une dimension fataliste. La loi de la concurrence se présente à la fois bienfaitrice et nécessaire pour le progrès humain, mais également destructeur pour les individus incapables de s'y adapter. Bien qu'il n'y fasse pas directement référence dans ses écrits, l'influence du darwinisme et du spencérisme est, ici, tout à fait sensible⁹⁴.

§ 3 : La loi de la progression de la valeur

La valeur est une notion centrale dans les sciences économiques. Il s'agit d'ailleurs, selon Molinari, « du premier phénomène [rencontré] au seuil de l'économie politique »⁹⁵. Dans ses écrits, il l'aborde sous deux angles différents : elle est conçue, de manière traditionnelle, comme une notion économique et comme une loi naturelle régulatrice de l'ordre économique.

A) La valeur dans la théorie économique selon Molinari

⁹³ G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, *op. cit.*, p. 22.

⁹⁴ Q. Schwanck, « Obsolescence du politique : l'« ordre spontané » dans la philosophie de l'histoire évolutionniste de Gustave de Molinari », *op. cit.*, p. 171.

⁹⁵ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique*, *op. cit.*, p. 1.

Sous l'angle de la théorie économique, Molinari aborde longuement la question de la valeur dans ses *Cours d'Économie politique* en 1855⁹⁶ et dans le *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, publié entre 1891 et 1897⁹⁷, dans lequel il rédige l'entrée de cette notion. Sa compréhension de la valeur évolue entre ces deux dates. Si dans ces *Cours* de 1855, il compte la rareté comme une notion constitutive de la valeur, celle-ci est abandonnée en 1891 au profit de celles de travail et d'utilité. Il convient également de noter que Molinari n'est pas à l'origine d'une théorie de la valeur. En la matière, il s'inspire largement de ses prédécesseurs, Adam Smith, Jean-Baptiste Say et David Ricardo. Son originalité consiste dans la synthèse qu'il en fait et dans la présentation d'une théorie pluraliste de la valeur. La valeur fait l'objet de différentes acceptions en économie qui témoignent des difficultés à la définir et des enjeux théoriques dont elle est l'objet⁹⁸. La valeur d'un bien s'exprime, en pratique, par le prix, c'est-à-dire la quantité d'unité monétaire nécessaire pour l'obtenir. Mais le prix ne peut véritablement mesurer la valeur intrinsèque d'un bien. Il est un indicateur, la monnaie elle-même possédant une valeur. La valeur d'un bien peut également être définie par la satisfaction qu'un individu retire de son usage. Cette valeur, que l'on nomme valeur d'usage, est éminemment subjective : elle découle des qualités physiques du bien, mais également des goûts individuels. Au contraire, la valeur d'échange désigne une propriété objective d'un bien, celle-ci est déterminée socialement à travers l'acte d'échange. Mais quel(s) élément(s) fondent cette valeur d'échange ? Dans la définition qu'il donne de la valeur, Molinari en retient trois principaux : l'utilité, le travail et la rareté.

Le premier élément constitutif de la valeur est l'utilité : « une chose n'a de valeur qu'autant qu'elle est utile », relève Molinari. Il caractérise l'utilité comme « le pouvoir qu'ont naturellement les choses ou qui leur est donné de satisfaire au besoin de l'homme »⁹⁹ et reprend ainsi la définition de la valeur utilité établie par Jean-Baptiste Say. Ne se limitant cependant pas à ce seul élément, il affirme que les utilités doivent être produites pour être consommées,

⁹⁶ G. de Molinari, *Cours d'Économie politique*, t. 1, *op. cit.*, pp. 73 – 92.

⁹⁷ G. de Molinari, « Valeur » in J. Chailley et L. Say, *Nouveau dictionnaire de l'économie politique*, t. 2, 2^e édition, Paris, Guillaumin, 1900, pp. 1143 – 1155.

⁹⁸ Ces difficultés de définitions sont d'emblée relevées par Molinari : « La plupart des économistes se sont-ils appliqués à définir la valeur, mais jusqu'à présent aucune de ces définitions n'a paru définitive, car il s'en produit tous les jours de nouvelles », *ibid.*, p. 1143.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 1143.

nécessitant ainsi un travail de la part de l'homme¹⁰⁰. Le travail est donc également un élément constitutif de la valeur. Molinari cite longuement John Locke sur ce point : « C'est donc le travail qui donne à la terre la plus grande valeur et sans le travail elle en aurait à peine une appréciable. C'est au travail que nous devons la plus grande partie des produits utiles de la terre »¹⁰¹. Dans la définition de la valeur développée dans le *Nouveau dictionnaire d'Économie politique* en 1892, le travail et l'utilité constituent les deux éléments intrinsèques de la valeur, cette dernière apparaissant au cours de l'acte d'échange : « car les produits et les services s'échangent en raison de leur valeur, c'est-à-dire en raison, d'une part de l'utilité qu'ils contiennent, et, d'autre part, du travail qu'il a fallu dépenser pour les créer ». Le prix, bien qu'il n'exprime pas véritablement la valeur d'un bien ou d'un service, en est l'expression ordinaire sur le marché.

Ici, Molinari passe sous silence un autre élément constitutif de la valeur, élément qu'il a pourtant abordé lors de ses *Cours d'Économie politique*. Il s'agit de la rareté. Dans la définition qu'il donne en 1855, c'est la réunion de l'utilité et de la rareté qui constitue la valeur intrinsèque d'un bien ou d'un service. Il écrit ainsi : « Seule, l'utilité ne suffit pas pour constituer la valeur, car il y a des choses pourvues d'une grande utilité qui n'ont aucune valeur [...] Seule, la rareté ne suffit pas pour constituer la valeur, car une chose peut être infiniment rare et n'avoir aucune valeur, si elle n'est propre à satisfaire aucun besoin [...] c'est donc la réunion de deux éléments d'une nature fort différente, l'utilité et la rareté, qui constitue la valeur »¹⁰².

Sur la notion de valeur, Molinari réalise ainsi une synthèse entre la valeur travail, inspirée d'Adam Smith, la valeur utilité, développée par Jean-Baptiste Say et le concept d'utilité rare, introduit par Auguste Walras dès 1831¹⁰³. Cette dernière notion suscite de nombreux

¹⁰⁰ « La plupart des utilités doivent être produites avant d'être consommées. De là, la notion de valeur. La valeur, c'est l'utilité produite », *ibid.*, 1143.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1144.

¹⁰² G. de Molinari, *Cours d'Économie politique*, t. 1, *op. cit.*, p. 81 et suivantes.

¹⁰³ Auguste Walras (1801 – 1866) est un économiste et philosophe, père de Léon Walras. Il développe sa théorie de la notion de rareté dans deux ouvrages : *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur* en 1831 et *Théorie de la richesse sociale* en 1848. Il introduit cette notion devant l'Académie des sciences morales et politiques en 1849.

débats au sein de l'école économique. S'opposant à ses prédécesseurs, Auguste Walras affirme que la valeur prend sa source dans la limitation des choses utiles, donc dans la rareté. Ce débat sur l'origine de la valeur fait l'objet d'un compte-rendu dans le *Journal des Économistes* au mois de novembre 1849 lorsqu'Auguste Walras la présente devant l'Académie des Sciences morales et politiques. Dans un premier temps, elle inspire Molinari qui la reprend et la développe dans ses *Cours d'Économie politique* avant de l'abandonner par la suite. Ce concept d'utilité rare est pourtant largement réutilisé par des économistes majeurs de la fin du siècle comme Léon Walras, l'un des pères de la révolution marginaliste, Carl Menger et William Stanley Jevons. Ces auteurs introduisent une rupture avec les économistes classiques et préparent l'avènement de la théorie néoclassique. Léon Walras, particulièrement, s'attire les foudres de l'École française avec laquelle l'opposition est vigoureuse¹⁰⁴. En effet, idéologiquement, Léon Walras se montre partisan de l'intervention de l'État dans l'économie, intervention, selon lui, nécessaire pour conjuguer l'intérêt et la justice¹⁰⁵. Ces positions hétérodoxes lui vaudront d'être mis à l'écart de la rédaction du *Journal des Économistes*¹⁰⁶. Au niveau méthodologique, la volonté de Walras de reconstruire l'économie politique grâce à l'emploi des mathématiques lui vaut également l'hostilité des économistes français et particulièrement celle de Molinari. Ainsi, lorsque Léon Walras propose un article intitulé « Un économiste méconnu, Hermann Henri Gossen » au *Journal des Économistes* en avril 1885, Molinari n'accepte de le publier qu'accompagné d'une note dans laquelle il exprime ses réserves vis-à-vis des méthodes de l'auteur : « En publiant cet article d'un de nos anciens et savants collaborateurs, nous devons faire nos réserves sur l'utilité, selon nous fort exagérée,

¹⁰⁴ Il dira par exemple à propos de Léon Say : « Que M. Say ait ou non de la valeur comme politicien, c'est ce que je ne chercherai point ici, mais sa valeur comme homme de science est absolument nulle. Jamais il n'a éclairci un point d'économie politique. Il ne dit que des bêtises. Au surplus, que ferait-il de la science ? Sénateur, académicien, propriétaire de 96 sociétés, associations, ligues, etc., il passe son temps à rouler en fiacre, d'estrade en estrade, de banquet en banquet, vrai Tartarin de Tarascon entouré de ses chasseurs de casquettes. Et malgré tout, M. Say veut être le pontife de l'économie politique », cité par N. Gallois, « L'École française contre Walras, économiste hétérodoxe », *L'Économie politique*, 2011/3, n° 51, p. 8.

¹⁰⁵ Walras a cependant des positions très modérées sur la question du travail. S'il est favorable à l'intervention de l'État, celle-ci doit être très limitée et ne doit pas nuire à la compétitivité de l'industrie nationale. Il se prononce en faveur de la liberté d'association, de la liberté syndicale et de la grève, mais la considère comme inutile. Il prend position contre l'assistance publique. Il faut, selon lui, attendre bien plus des travailleurs eux-mêmes que de « l'État nourrice ». Il se prononce par exemple contre la loi sur les accidents du travail en 1898 et contre celle sur les retraites ouvrières et paysannes en 1910. L'assurance doit avant tout relever de l'initiative individuelle. Voir : J. P. Potier, « Marché du travail et législation sociale dans la pensée de Léon Walras », *Oeconomica*, septembre 2011, Vol. 1, n° 1-3, pp. 437 – 458.

¹⁰⁶ Léon Walras raconte : « M'étant bientôt vu refuser mes articles par le *Journal des économistes*, ayant quitté *La Presse* faute d'avoir consenti à me plier aux suggestions des propriétaires, et n'ayant pas été autorisé à fonder un journal d'économie politique, je dus quitter la partie et accepter en 1862, au secrétariat du Chemin de fer du Nord, un emploi qui me fut offert par l'intervention de M. du Ronceray, chef du contentieux, beau-frère de M. Victor Bonnet ».

qu'il attribue à l'application de la méthode mathématique à une science d'observation telle que la nôtre »¹⁰⁷. Ces dissensions idéologiques et méthodologiques peuvent, en partie, éclairer la disparition de la notion de rareté dans la définition de la valeur de Molinari.

B) La loi de la progression de la valeur, une loi régulatrice de l'ordre économique

D'une notion de théorie économique, Molinari fait de la valeur une loi régulatrice de l'ordre économique. La valeur est, pour lui, un phénomène naturel dérivant directement de la nature économique de l'homme. Ce dernier produit des utilités par son travail afin de satisfaire ses besoins et créer, ainsi, instinctivement de la valeur. Si, on l'a vu, Molinari n'invoque plus directement la notion de rareté dans la définition qu'il ébauche de la valeur dans le *Nouveau dictionnaire d'Économie politique* en 1891, il en tire pourtant toutes les conséquences théoriques. Dès 1855, à partir du concept de rareté, il met en lumière un autre élément central, celui de degré dans l'utilité¹⁰⁸ et donne, très tôt, les premiers éléments de l'utilité marginale¹⁰⁹ qui influenceront sa conception des lois naturelles de l'économie. Dans son *Cours*, il affirme, en effet : « Supposons qu'une population ait faim et soif, elle aura besoin, par exemple, d'une certaine quantité de pain et de viande pour apaiser sa faim, d'une certaine quantité de bière et de vin pour éteindre sa soif. Les premières quantités qui lui seront offertes de ces substances alimentaires auront évidemment pour elle un maximum d'utilité, car elles répondront à un besoin plus intense. Celles qui lui seront offertes ensuite auront, au contraire, de moins en moins d'utilité, parce que le besoin auquel elles seront appliquées se trouvera de plus en plus amplement satisfait. Lorsqu'il le sera pleinement, lorsque la population qu'il s'agit de nourrir et d'abreuver n'aura plus faim ni soif, les aliments et les boissons qu'on pourra lui offrir

¹⁰⁷ *Journal des Économistes*, avril 1885, p. 68. Pour les dissensions entre les économistes classiques et Léon Walras, voir : Y. Breton, « Les économistes français et les questions de méthodes », in *L'Économie politique en France au XIXe siècle*, Paris, Oeconomica, 1991, p. 389 et suivantes.

¹⁰⁸ « Complétons cette analyse des éléments de la valeur par une observation essentielle, savoir qu'il y a des degrés dans l'utilité qu'ont les choses aussi bien que dans leur rareté », G. de Molinari, *Cours d'Économie politique*, op. cit., t. 1, p. 87.

¹⁰⁹ L'utilité marginale d'un bien ou d'un service est l'utilité qu'un agent économique tirera de la consommation d'une quantité supplémentaire de ce bien ou de ce service. Il s'agit du concept central de la révolution marginaliste dont Léon Walras est l'un des pionniers.

demeureront sans utilité pour elle, et en perdant leur utilité ils perdront leur valeur [...] Ainsi donc, à mesure que la quantité d'une chose augmente, la rareté et l'utilité qui sont les parties constituantes de la valeur de cette chose diminuent à la fois. En d'autres termes : quand la quantité d'une chose augmente en raison simple, la valeur de cette chose diminue en raison composée ; quand la quantité augmente d'un, la valeur diminue de deux et ainsi de suite »¹¹⁰. À travers la notion de besoin dans l'utilité, Molinari met en avant les différences de variation entre valeur et quantité. Il affirme que, d'un côté, la quantité des biens ou des services varie selon une progression arithmétique, alors que, de l'autre, la valeur de ces mêmes biens et services varie selon une progression géométrique. Concrètement, ces fluctuations ont des conséquences importantes sur les prix. Le prix courant exprime, en dernier lieu, ce rapport entre le besoin et la quantité offerte ou demandée au moment de l'échange. Ainsi, « une variation quelconque dans le rapport des quantités de deux choses offertes en échange engendre une variation beaucoup plus forte dans le rapport existant entre les valeurs ou dans leur prix »¹¹¹.

Reprenant plus tard cette idée de degré dans l'utilité, Molinari en déduit la troisième loi naturelle : la loi de progression de la valeur. Selon lui, l'élément déterminant du taux de l'échange, la valeur que chaque cocontractant alloue à son bien, est établi par « l'intensité comparative des besoins des deux parties, besoin de vendre du producteur, besoin d'acheter du consommateur »¹¹². Cette intensité est elle-même déterminée « par l'augmentation plus ou moins rapide des quantités offertes ». Associée à la loi de la concurrence, la loi de la progression de la valeur agit alors comme « un régulateur de la production et de la distribution de la richesse »¹¹³ ajustant automatiquement l'offre d'un bien ou d'un service sur le marché où il est demandé. « En vertu de cette loi, explique Molinari, la concurrence des quantités offertes au marché, en croissant ou décroissant en raison arithmétique, engendre une progression des valeurs décroissante ou croissante en raison géométrique, en sorte qu'il suffit de l'apport ou du retrait d'une faible quantité d'un produit ou d'un service pour engendrer une variation beaucoup plus considérable dans la valeur de ce produit ou de ce service »¹¹⁴. Molinari tire une double conséquence de cette loi. Dans un premier temps, il affirme que la loi de la progression de la

¹¹⁰ G. de Molinari, *Cours d'Économie politique, op. cit.*, t. 1, p. 103.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 104.

¹¹² G. de Molinari, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future, op. cit.*, p. XXII.

¹¹³ G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'Économie politique, op. cit.*, p. 283.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 283.

valeur tend à ramener tous les produits du marché à leur prix naturel : « La valeur de toutes choses tend incessamment, par une impulsion progressive, à être ramenée au niveau des frais qu'il a fallu faire ou des forces qu'il a fallu dispenser pour les produire ». Dans un deuxième temps, elle contribue à établir « un juste et nécessaire équilibre [...] dans la production et la distribution de la richesse ». En effet, lorsqu'un produit possède une valeur élevée sur le marché, du fait de sa rareté, la concurrence s'empare de cette branche dans l'espoir d'y réaliser un profit. L'augmentation de la concurrence dans ladite branche de la production entraîne une augmentation des produits sur le marché, par conséquent une chute des prix : « Quand la valeur d'un produit ou d'un service s'élève de manière à rendre cette branche particulière de la production plus profitable que les autres, la concurrence s'y porte jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli et vice versa. Dans l'un et l'autre cas, ce retour à l'équilibre de la production s'opère avec une force d'impulsion qui se développe suivant une progression géométrique. De même quand l'équilibre de la distribution de la richesse vient à être rompu, sous l'influence d'une cause de perturbation quelconque [...] la concurrence s'y porte ou s'en retire et la progression croissante ou décroissante des valeurs engendrées par l'apport ou le retrait des quantités agit pour rétablir l'équilibre »¹¹⁵. La valeur se modifie ainsi à tout moment et permet une parfaite adéquation entre la production et la consommation des biens et des services, un ajustement naturel entre l'offre et la demande : « Ainsi la loi naturelle de la progression de la valeur agit pour faire mettre toujours, dans le temps, le lieu et les quantités les plus utiles, à la disposition des consommateurs tous les produits et services dont ils ont besoin pour la réparation et l'expansion de leurs forces physiques ou morales, et pour l'acquisition desquels ils consentent à s'imposer des sacrifices d'autant plus grands que le besoin qu'ils en aient soit plus intense »¹¹⁶. Cette loi agit de concours avec celle de la concurrence et de l'économie des forces comme propulseur du progrès et régulateur économique. Molinari affirme ainsi que la production se régule elle-même par le jeu de la libre concurrence.

L'identification des lois naturelles dans l'analyse de Molinari permet de donner un fondement scientifique à la doctrine du laisser-faire et de justifier l'autorégulation du marché. Reposant sur un soubassement idéologique évolutionniste et biologique, il entend ainsi leur donner un véritable cachet scientifique afin de rendre leur autorité indéniable. Selon lui, ces lois

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 284.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 24.

agissent de concours et sont le support d'une autorégulation optimal du marché dans l'hypothèse d'une non-intervention d'une quelconque autorité politique. En effet, c'est l'activité perturbatrice de l'État qui dérègle l'ordonnement naturel de l'économie et perturbe l'action des lois naturelles que vise Molinari en filigrane. Grâce à cette démonstration, Molinari entend combattre les théories socialistes et montrer leur inanité. Plus encore, les lois de l'économie des forces, de la concurrence et de la progression de la valeur sont dominatrices de toute l'activité humaine et agissent toujours dans un sens positif : elles participent non seulement à l'autorégulation de la production et de la distribution des richesses, mais poussent également l'humanité sur la voie du progrès. En effet, dans la doctrine de Molinari, les lois naturelles, la loi de la concurrence particulièrement, dépassent le statut de simples régulatrices de l'ordre économique. Elles font partie intégrante de sa théorie de l'évolution et orientent le sens même de l'histoire humaine. Dans ce schéma analytique, l'intervention de l'État ne perturbe pas que les mécanismes purement économiques de production et de distribution, mais retarde l'avancement de l'humanité sur la voie du progrès. L'activité étatique est ainsi perçue, plus largement, comme un frein pour l'évolution humaine.

D'un point de vue purement économique, ces lois naturelles sont le support d'un ordre économique spontané, autorégulé et vertueux. Aucune intervention n'est nécessaire en cas de dérèglement de la production, les lois de la concurrence et de la progression de la valeur intervenant naturellement pour rééquilibrer les relations économiques et la consommation. Selon Molinari, le marché remplira, à plus ou moins long terme, son office de régulateur. Il suffit de laisser les acteurs économiques faire. L'ordre issu des lois de l'économie politique est naturellement juste et rétablit incessamment l'équilibre dans la production et la distribution des richesses. L'analyse de l'ordre de la production sous l'angle des lois naturelles met ainsi en lumière une lacune importante dans la doctrine de Molinari : celle des crises économiques. À ses yeux, tout dérèglement de l'ordre économique est nécessairement extérieur. L'ordonnement issu des lois naturelles ne peut fonctionner de manière optimale que s'il est laissé libre, sans aucune entrave. « Les divers et nombreux obstacles, explique-t-il, que rencontrent les lois de la concurrence et de la valeur dans l'exercice de leur fonction régulatrice ont pour effet de troubler l'équilibre de la production et de la consommation de la richesse et d'en fausser la distribution. Nous sommes encore loin de la constitution de ce milieu libre où

les lois naturelles pourront remplir avec une pleine efficacité le rôle de régulateur »¹¹⁷. Le parasite de l'ordre harmonieux dont Molinari se fait le défenseur est, on l'a vu, l'État dont la législation artificielle, ne visant qu'à protéger des intérêts particuliers, perturbe l'activité naturelle et bienfaisante du marché. Ce positionnement lui permet de se détourner de la notion de crise économique, dont il fait une analyse extrêmement restrictive.

§ 4 : L'analyse lacunaire des crises économiques par Molinari

Dans la doctrine de Molinari, les crises économiques sont réduites à des soubresauts passagers, de simples déséquilibres entre l'offre et la demande que les mécanismes du marché sont chargés de résorber naturellement. Avec cette analyse, il se place directement dans l'héritage de Jean-Baptiste Say pour qui les crises ne sont que sectorielles, nécessitant un ajustement entre production et consommation, mais ne portant pas atteinte à l'équilibre général de l'économie¹¹⁸. Selon eux, les crises économiques sont ainsi impossibles. Il ne s'agit que de simples déséquilibres liés à des problèmes d'ajustement et ne touchant que quelques secteurs isolés¹¹⁹. Des voix discordantes s'élèvent pourtant contre ces conceptions au sein même de L'École de Paris. En effet, des économistes proches de Molinari à l'instar de Charles Coquelin, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil et Clément Juglar¹²⁰ proposent des analyses de la mécanique des crises économiques. Ce dernier, particulièrement, s'intéresse aux cycles économiques et à la question de la régularité des crises : « On ne saurait trop s'habituer, écrit-il, à l'idée du retour

¹¹⁷ G. de Molinari, *Question économique à l'ordre du jour*, *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁸ C'est également l'approche retenue par Joseph Garnier. Voir : N. Gallois, « Les crises : l'analyse des économistes français du XIXe siècle », *op. cit.*, pp. 21 – 22.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹²⁰ Clément Juglar (1819 – 1905) est d'abord médecin avant de se tourner vers les questions économiques à partir des années 1850. Il est un collaborateur régulier du *Journal des Économistes* dans lequel il rédige des articles concernant les questions bancaires et de crédits. Une question mise en concours par l'Académie des Sciences morales et politiques conduit à l'élaboration de son ouvrage sur *Les Crises commerciales et leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, publiés aux Éditions Guillaumin en 1862. Constatant la régularité du phénomène, il avance que les crises surviennent sur des périodes d'une dizaine d'années et propose un système de prévention à l'aide de courbes prévisionnelles établies mathématiquement. Le terme « cycle Juglar », proposé par Joseph Schumpeter, est utilisé pour qualifier ces cycles classiques, en opposition aux cycles longs, dits « cycles Kondratiev ».

périodique de ces tourmentes commerciales qui, jusqu'ici du moins, paraissent une des conditions du développement de la grande industrie »¹²¹. Il met ainsi en avant l'existence de cycles économiques de 8 à 10 ans entrecoupés chacun par une période de crise¹²². Selon lui, cette crise est ensuite suivie d'une période de liquidation pouvant aller de quelques mois à plusieurs années (4 maximum), puis d'une période de prospérité et enfin d'une nouvelle crise. Bien qu'il ne nie pas l'existence des crises économiques et en offre une analyse approfondie, Clément Juglar les regarde comme des phénomènes inévitables faisant partie du développement normal de la grande industrie. Il écrit : « Les crises se renouvellent avec une telle constance, une telle régularité, qu'il faut bien en prendre son parti »¹²³. Ce sentiment d'inéluctabilité des crises domine chez les économistes de l'École de Paris qui n'offrent alors aucune proposition positive pour les éviter¹²⁴.

Des initiatives visant à prévenir la dynamique des crises ont pourtant été proposées par des auteurs extérieurs à l'École de Paris. Sismondi, bien avant Juglar, réfléchit sur les cycles économiques et offre également une analyse de ce qu'il nomme les « crises de surproduction ». Abandonnant la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say selon laquelle l'offre induit la demande et réalise l'équilibre sur le marché, Sismondi, au contraire, met en avant la tendance à l'accumulation du capital productif dans le système capitaliste de marché. Selon lui, « chaque producteur, au lieu de se régler sur la demande générale, proportionne son activité à la quantité de capital qui se trouve à sa disposition. Ce sont toujours les moyens de produire qu'il considère et non les moyens de consommer ». Dans le cas particulier des crises industrielles, Sismondi prend également en compte le poids grandissant de l'innovation. Selon lui, la volonté d'utiliser les pleines capacités de production disponible est le facteur principal des crises de surproduction. Ces crises impliquent, en second lieu, une sous-utilisation des instruments, caractérisant la réaction du producteur, entraînant dans son sillage chômage et suraccumulation du capital. Or, contrairement à Juglar et Molinari pour qui les crises sont incompressibles,

¹²¹ N. Gallois, « Les crises : l'analyse des économistes français du XIXe siècle », *op. cit.*, p. 20.

¹²² Le terme de crise est ici utilisé pour désigner une période très courte, de 15 à 20 jours, pendant laquelle l'économie est complètement chamboulée. Juglar les définit ainsi : « Tout est ébranlé et rien ne paraît plus tenir debout ; non seulement les imprudents sont renversés, mais les prudents ne savent même pas à quel prix ils sortiront de la bourrasque. Tout crédit, toute confiance a disparu, c'est un sauve-qui-peut général », *ibid.*, pp. 17 – 20.

¹²³ *Ibid.*, p. 25.

¹²⁴ Charles Coquelin et Jean Gustave Courcelle-Seneuil préconisaient la liberté des banques, solution qui sera remise en question avec les analyses de Clément Juglar. Voir : *ibid.*, pp. 20 – 24.

Sismondi offre des solutions pour les résorber. Il formule un programme de protection de la classe ouvrière par l'État, une lutte contre les excès de la concurrence et des progrès du machinisme pour éviter le chômage et les crises économiques. Selon lui, l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail ainsi que la prise en charge de la maladie et de la vieillesse contribueront à augmenter le pouvoir d'achat de la classe ouvrière qui se montrera ainsi capable d'absorber les futures surproductions¹²⁵.

Cette réflexion sur les crises économiques est particulièrement lacunaire dans la pensée de Molinari. Dans ses contributions, il ne développe aucune analyse sur la mécanique des crises économiques et n'apporte, par conséquent, aucune solution pour les prévenir. L'idée de crises économiques intrinsèques au système du capitalisme libéral est tout à fait absente des écrits de Molinari. Ces dernières sont analysées comme des phénomènes causés par des éléments extérieurs à l'ordre économique ou des périodes de transition de courte durée. Sont ainsi en cause, d'un côté, l'activité artificielle de l'État, de l'autre, le temps d'adaptation des producteurs aux nouvelles conditions du marché. La promotion des lois naturelles vise à mettre en avant les vertus autorégulatrices d'un marché laissé libre et pointer du doigt l'activité de l'État comme pendable des perturbations économiques. Pour Molinari, les crises ne sont que des états passagers, des crises sectorielles dont l'État est souvent le principal instigateur. C'est sous cet angle que Molinari analyse le krach boursier européen de janvier 1882¹²⁶. Selon lui, la chute des valeurs boursières est à rechercher dans l'accaparement des activités productives par l'État. Il écrit ainsi dans le *Journal des Économistes* de janvier 1883 : « L'année dernière, à pareille époque, nous faisons remarquer qu'en imitant la politique économique de M. de Bismarck, en accaparant au profit de l'État, la plupart des grandes entreprises, la construction des chemins de fer, des canaux l'agrandissement des ports, etc., le gouvernement décourageait l'initiative libre des particuliers et ne laissait aux capitaux inactifs d'autre alternative que d'émigrer ou de se lancer dans de folles et dangereuses spéculations de bourses [...] Nos prévisions n'ont point tardé à se réaliser. Le *krach* a éclaté à la fin janvier »¹²⁷. Pour Molinari, la véritable crise est

¹²⁵ Sur l'analyse des crises par Sismondi, voir : R. Arena, « Sismondi et l'analyse des crises économiques », *Oeconomica*, n° 3-3, 2013, pp. 179 – 197 ; M. Lutfalla, « Sismondi : critique de la loi des débouchés », *Revue économique*, Vol. 18, n° 4, 1967, pp. 654 – 673.

¹²⁶ La banque de l'Union générale, sixième capitalisation boursière, fait faillite. Ce krach marque le début d'une longue période de dépression boursière et économique qui dure jusqu'à la fin du siècle. Voir : D. Le Bris, « Les krachs boursiers en France depuis 1854 », *Revue économique*, 2010/3, n° 61, p. 428.

¹²⁷ G. de Molinari, « L'année 1882 », *Journal des Économistes*, janvier 1883, p. 7.

d'origine politique et réside dans l'essor de l'activité étatique. Dès l'année 1883, il se montre particulièrement inquiet pour l'avenir du développement économique européen : « Nous traversons une période d'inquiétude et de malaise dont nous ne sommes pas près de voir la fin, car les causes des maux dont nous souffrons vont s'aggravant d'année en année. Ces causes sont diverses, sans doute, mais la principale ne réside-t-elle pas dans l'opposition de plus en plus flagrante qui se manifeste entre la politique des gouvernements et les besoins économiques des peuples »¹²⁸. À ses yeux, l'empiètement de l'État dans la sphère économique est la principale cause de la stagnation du monde des affaires et l'origine du krach boursier de 1882. Selon lui, l'interventionnisme se faisant plus important, il entraînera des crises de plus en plus nombreuses et ne contribuera, *in fine*, qu'à ralentir le développement économique. La solution réside ici, pour Molinari, dans le retrait économique de l'État et la stricte application d'une politique de laisser-faire. Il pointe ainsi du doigt la politique menée par les républicains au pouvoir depuis l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République en janvier 1879. Ces derniers mènent, en effet, une politique volontaire de démocratisation et de modernisation de la société française en opposition complète avec les positions de Molinari. Une large rupture se crée entre l'œuvre des républicains et la lecture de la constitution économique de la grande industrie qui, pour Molinari, exige un espace de liberté toujours plus important. L'État républicain, actif et interventionniste, lui apparaît comme un frein sur la voie du progrès, une cause de retard du développement de la civilisation industrielle.

§ 5 : La lecture de la politique républicaine

En 1876, les républicains obtiennent la majorité à la Chambre des députés dans laquelle ils possèdent 360 sièges contre 155 pour l'opposition monarchique, il faut attendre 1879 pour que le Sénat devienne également républicain. Bien qu'ils soient la force politique dominante, des divisions apparaissent rapidement dans leur rang : on trouve, d'un côté, les modérés, les « opportunistes » partisans de « sérier les questions » en fonction de leur opportunité politique, avec à leur tête Jules Gambetta, Jules Grévy, Jules Ferry et Charles de Freycinet, de l'autre, les radicaux menés par Georges Clemenceau exigeant la mise en place immédiate de profondes

¹²⁸ *Ibid.*, p. 8.

réformes sociales. Les modérés dominent les institutions jusqu'en 1895 et arborent un bilan tout à fait considérable. Ils luttent activement pour l'établissement d'un régime fermement républicain, parlementaire et démocratique. Le travail de modernisation de l'État qu'ils réalisent participe de cet objectif. Des mesures symboliques sont prises dès leur arrivée au pouvoir en 1879 : les assemblées, établies à Versailles depuis 1871, reviennent à Paris, *La Marseillaise* est choisie comme hymne et le 14 juillet devient fête nationale. La révision « constitutionnelle » de 1884 interdit de réviser la forme républicaine du gouvernement, assure l'inéligibilité à la présidence de la République des membres des familles ayant régné sur la France et la suppression des sénateurs inamovibles. Les libertés municipales sont largement étendues. Les lois de mars 1882 et avril 1884 créent un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France. Le conseil municipal, désigné au suffrage universel masculin, peut désormais élire le maire et les adjoints, auparavant désigné par le pouvoir central. Paris demeure cependant soumise à un régime d'exception, la municipalité restant sous la tutelle des Préfets de la Seine et de Police. Enfin, l'établissement de régimes juridiques très libéraux de la presse et des réunions publiques pendant l'année 1881 assure la liberté d'opinion et renforce l'assise démocratique de la République.

Le succès déterminant des modérés concerne la question scolaire. Élément fondamental du programme républicain et de la formation d'une nouvelle citoyenneté républicaine, l'éducation scolaire devient le fer de lance des « opportunistes ». Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique en 1879 puis président du Conseil en 1880 – 1881 et 1883 – 1885, est le principal artisan de cette politique. L'école primaire devient l'instrument fondamental de l'école républicaine. La gratuité et l'obligation scolaire, respectivement les lois de 1881 et 1882, concernent les enfants de 6 à 13 ans et parachèvent un édifice scolaire relativement ancré, bien que demeurant extrêmement insuffisant. À l'aube des années 1880, les 2/3 des enfants savent lire et écrire et la gratuité concerne environ 60 % des élèves. Quantitativement, l'obligation scolaire n'ajoute que 600 000 écoliers aux 3 823 000 déjà inscrits¹²⁹. En revanche, le budget alloué à l'éducation explose : il passe de 12 à 100 millions. Dès 1883, la volonté de mise en place de véritables infrastructures scolaires voit la construction de près de 20 000 écoles. Les républicains aspirent également à la modernisation de l'enseignement. De fortes mesures de laïcisation sont ainsi mises en place par Jules Ferry, rompant avec la tradition de l'enseignement

¹²⁹ F. Démier, *La France du XIXe siècle*, op. cit., p. 333.

congréganiste. En 1880, il présente un projet de loi réservant à l'État la collation des grades et interdisant l'enseignement aux congrégations non autorisées. Confronté à l'opposition du Sénat, il mène une politique ferme, décide l'expulsion de la Compagnie de Jésus dont les collèges forment la jeunesse des milieux aisés, et l'obligation pour les autres congrégations de se mettre en règle dans les trois mois. L'enseignement religieux est peu à peu exclu de l'école publique. Une loi de 1882 laïcise les locaux, celle de 1886, les programmes. L'éducation des filles, que les républicains veulent soustraire à l'influence des congrégations, prend également un nouveau tournant. La législation scolaire s'applique à tous les enfants sans distinction de genre et, sous l'initiative de Camille Sée, sont créés des lycées de jeunes filles. La séparation des programmes est cependant maintenue et l'on n'y prépare pas au baccalauréat. Certaines s'engagent progressivement dans ces filières réservées aux hommes : Julie Daubié est la première femme à obtenir son baccalauréat en 1867 et également la première femme licenciée en lettres ; Madelaine Brès soutient sa thèse de doctorat en médecine en 1875.

Économiquement, le relèvement français est rapide après la guerre franco-prussienne. Le monde économique profite de la stabilité politique et monétaire. L'industrie lourde est en progrès continu et de grandes usines sont créées à la périphérie des centres urbains. On observe une spécialisation régionale dans de nombreux secteurs. L'extraction du charbon se développe dans le Nord et le Pas de Calais. La sidérurgie se modernise par la fabrication des aciers spéciaux et l'utilisation du four électrique à partir de 1890 et devient un secteur essentiel de l'économie française. La production d'acier passe, en effet, de 500 000 tonnes en 1871 à 5 000 000 en 1913. Les usines du Nord et de l'Est se tournent vers la métallurgie lourde dont l'un des centres les plus importants est Le Creusot, celles du Centre dans le matériel ferroviaire et l'armement, les grands ports dans la construction navale avec Saint-Nazaire. L'industrie textile demeure un secteur essentiel par le nombre d'ouvriers employés et le poids des exportations. Elle recrute près de 2 000 000 d'ouvriers dans des centres industriels considérables : Roubaix, Tourcoing se spécialisent dans la production de la laine ; Lille, Rouen, Épinal dans celle du coton, Lyon restant la ville de la soie. La concentration industrielle est acquise pour l'ensemble de ces secteurs. Des liens financiers étroits s'établissent entre les mines de houille, les aciéries, les usines de traitement des sous-produits, comme le coke et le goudron, appuyé par les banques. Des ententes se forment entre les entrepreneurs des grandes industries lourdes afin de défendre leurs intérêts : le Comité des forges en 1864, le Comité des Houillères en 1888, le Comité des armateurs en 1903. Malgré le développement important de la grande

industrie, les petites et moyennes entreprises restent nombreuses : sur 900 000 établissements industriels, 150 seulement ont plus de 1 000 ouvriers, 10 000 en emploi plus de 50 et la plupart ne comptent pas plus de dix personnes, attestant la permanence de la structure artisanale au sein de l'économie française.

La production agricole, quant à elle, se modernise et se spécialise également. De nouvelles terres sont conquises par le défrichage des sols, le drainage des marais et l'irrigation de régions sèches. L'évolution des techniques et l'extension des échanges mondiaux accentuent encore l'exode rural. La culture du blé se développe, elle remplace progressivement le seigle et le sarrasin dans les régions du Nord et du Bassin parisien. La vigne, ravagée par le phylloxéra, est reconstituée à l'aide de cépages américains, mais souffre de la concurrence étrangère. L'importation de produits agricoles étrangers entraîne, en effet, la déroute de nombreuses cultures traditionnelles : les oléagineux, les textiles (lin et chanvre), l'élevage du ver à soie reculent. Au contraire, d'autres progressent : la pomme de terre, la betterave à sucre et le tabac¹³⁰. La France connaît également une très forte adaptation régionale aux cultures les plus rentables. Le maraîchage se développe, les cultures florales également, apportant la prospérité dans le Val de Loire, le Vaucluse, le Roussillon et la Provence. Une sélection rigoureuse et une alimentation rationalisée augmentent le rendement de la production animale. La Normandie, les Charentes, le Jura se spécialisent dans les produits laitiers ; le Charolais et le Limousin dans la viande. Des premières coopérations paysannes voient le jour, visant à l'achat d'engrais et de machines, la constitution de caisses d'assurance, de crédit mutuel et la vente en commun, mais ces efforts d'association collective restent très limités.

L'État intervient dans la vie économique sous l'influence des républicains qui entendent encourager le développement par la modernisation des infrastructures du pays. Un projet d'ampleur est lancé avec le plan Freycinet en 1879 qui consacre une somme colossale, près de 6 milliards, à la construction de ligne de chemin de fer, de canaux, d'aménagement portuaire afin d'encourager l'industrie sidérurgique et la baisse du coût des transports. Le projet obtient le soutien de Léon Say, alors administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord. L'amélioration des voies de communication facilite les échanges et participe à

¹³⁰ J. Leduc, *Histoire de la France : l'enracinement de la République (1879 – 1918)*, Paris, Hachette, 1991, pp. 15 – 16.

l'homogénéisation du marché intérieur. Le réseau ferré dépasse les 50 000 km en 1913. Des conventions sont signées en 1883, assurant la gestion du réseau ferroviaire à six grandes compagnies sous la garantie et le contrôle de l'État. On parle déjà de nationalisation des chemins de fer bien que celle-ci ne soit qu'ébauchée. Entre 1870 et 1913, le trafic triple pendant que le tarif baisse d'un tiers.

Les républicains interviennent également en matière de politique commerciale afin de sauvegarder l'industrie nationale contre la concurrence étrangère. Dès 1872, Thiers, ardent défenseur du protectionnisme, relève les tarifs douaniers et dénonce activement les traités de commerce impériaux. En 1881, une première augmentation des taxes est opérée. Après la crise de 1882, dont les effets délétères se font sentir jusqu'en 1887, les industriels se joignent aux agriculteurs pour demander une majoration générale des tarifs. Celle-ci est obtenue par la loi de janvier 1892 à l'instigation de Jules Méline. Elle signe la fin de la période libre-échangiste française entamée en 1860 par le traité Cobden-Chevalier par l'institution d'un double tarif : un tarif douanier avec un taux ordinaire élevé et un tarif préférentiel pour les États qui concéderaient des avantages douaniers équivalents.

Cet important travail de mise en place des grands fondements d'une démocratie effective ainsi que l'implication dans la modernisation de l'économie et des infrastructures nationales menées par les républicains sont reçus par Molinari comme une menace pour le développement industriel. Son analyse se concentre sur les problématiques de l'interventionnisme public et de l'augmentation croissante du budget de l'État. En janvier 1885, dans le bilan annuel qu'il rédige dans le *Journal des Économistes*, il écrit : « Une bureaucratie pullulante dont l'excroissance malsaine est provoquée par les empiétements systématiques des gouvernements sur le domaine de l'activité privée, et comme conséquences une augmentation croissante des dépenses publiques et un ralentissement de la production de la richesse, en dépit des inventions et découvertes de la science appliquée à l'industrie, des crises désastreuses aggravées, sinon provoquées, par une législation prétendue protectrice et en réalité perturbatrice, un renchérissement de plus en plus général de la vie et un malaise universel, voilà le triste et dangereux héritage que l'année 1884 lègue à l'année 1885, et auquel, selon toute apparence, celle-ci ajoutera encore un supplément de charges et de misères »¹³¹. Molinari dresse ainsi un

¹³¹ G. de Molinari, « L'année 1884 », *Journal des Économistes*, janvier 1885, p. 7.

bilan particulièrement pessimiste de la situation économique et politique de la France. Il vise, en premier lieu, l'augmentation des dépenses publiques exigée, d'un côté, par le plan Freycinet, de l'autre, par la construction des écoles, conséquences directes de l'obligation scolaire instituée par les lois Ferry. « Déjà les prévisions du plan de M. de Freycinet ont monté de 4 milliards à 7 ou 8 milliards, et il y a apparence qu'elles ne s'arrêteront pas à ce chiffre. La construction des maisons d'école, que l'établissement de « l'instruction gratuite obligatoire et laïque » a mise à l'ordre du jour, pourrait bien absorber un autre milliard [...] L'avenir ne s'annonce donc pas d'une manière rassurante »¹³².

Molinari est également en opposition complète avec la politique commerciale menée par les républicains modérés. En 1883, il écrit déjà : « Au moins fait-on quelques efforts pour alléger le poids des monopoles, et diminuer la complication des entraves fiscales, protectionnistes ou simplement réglementaires qui empêchent l'essor de l'activité privée, dans le domaine que le communisme de l'État n'a pas encore absorbé ? Non ! On s'ingénie plutôt à les aggraver ; on n'a même pas réussi à maintenir le statu quo dans nos relations commerciales avec l'étranger »¹³³. Le retour au protectionnisme instauré par la loi Méline est extrêmement préoccupant pour Molinari. Dans les « Chroniques économiques » du *Journal des Économistes* de février 1892, il dénonce vivement le nationalisme économique des républicains modérés et ses conséquences sur la richesse française. « Le 1er février 1892 restera une date néfaste dans l'histoire économique de la France, déplore-t-il. Ce jour-là, la politique libérale dont les Quesnay, les Turgot, les J.-B Say et tant d'autres grands esprits s'étaient fait les promoteurs a été abandonnée [...] Nous ignorons quelle sera la durée de cette œuvre de réaction, mais nous ne savons que trop que ce qu'elle coûtera à la France »¹³⁴. Le thème de la politique douanière devient l'un des fers de lance de la contestation de Molinari à l'encontre de la politique républicaine. Au Congrès des Economistes d'Anvers, auquel il participe la même année, il prononce un long discours, intitulé « La réaction protectionniste » dans lequel il dresse le bilan des bénéfices apportés par la politique libre-échangiste introduite par les traités commerciaux depuis 1860. À l'aide de nombreux chiffres, il met en avant les résultats économiques positifs apportés par la liberté commerciale. À ses yeux, le libre-échange a pleinement contribué au

¹³² *Ibid.*, p. 7.

¹³³ *Ibid.*, p. 8.

¹³⁴ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, février 1892, p. 312.

développement de la richesse française¹³⁵. Le retour du protectionniste tient, selon lui, à une raison tout à fait paradoxale : le manque d'audace de la politique libre-échangiste. Il affirme ainsi que la réforme, n'ayant été que partielle, a maintenu une différence de traitement entre les produits agricoles et les produits industriels, différence de traitement à l'origine de la défiance à l'égard de la liberté commerciale. « Tandis qu'on supprimait, déclare-t-il, presque complètement les droits qui protégeaient les produits agricoles [...], on maintenait des droits élevés sur les produits de l'industrie : en sorte qu'on obligeait les agriculteurs à vendre les denrées alimentaires et les matières premières qu'ils produisent au prix du libre-échange, et à acheter les outils et les machines qu'ils emploient, les vêtements, les meubles dont ils ont besoin, au prix de la protection. C'était inégal, c'était injuste et les agriculteurs étaient certes fondés à se plaindre »¹³⁶. Molinari demeure constant dans l'appréciation qu'il fait du libre-échange. La seule solution économiquement efficace et acceptable consiste dans un libre-échange intégral, dans une abolition complète de tous les tarifs douaniers. Conscient que cet objectif demeure éloigné, il appelle à la reprise de la propagande entamée par Frédéric Bastiat et l'Association française pour la liberté des échanges en 1846 visant à transformer le tarif protectionniste en un tarif fiscal allégé par des réformes graduelles : « Non ! Il ne faut pas revenir en arrière. Il faut marcher en avant dans la voie du libre-échange. À la politique protectionniste, il faut opposer une politique plus libre-échangiste que jamais ; il faut achever la réforme, en s'inspirant de l'exemple de l'Angleterre [...] Le but que les libre-échangistes doivent se proposer, en attendant qu'il leur soit possible d'atteindre l'idéal de la suppression des douanes, c'est de transformer le tarif protecteur en un tarif fiscal aussi simplifié que possible »¹³⁷.

Au-delà des débats sur la politique commerciale menée par les républicains, l'adoption du tarif Méline est l'occasion pour Molinari de remettre en question les principes de la démocratie politique et l'expression du suffrage universel. En effet, le retour au protectionnisme

¹³⁵ « La France est dans une situation très prospère, s'exclame-t-il. De nombreux témoins en font foi : les hauts cours des fonds publics et des valeurs industrielles, le succès non interrompu des nombreux emprunts contractés, la facilité avec laquelle des impôts énormes rentrent dans les caisses de l'État [...] L'épargne, un instant épuisée, se constitue dans les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, la caisse de retraite pour la vieillesse, un capital de plus de 3 milliards y est déposé [...] Le bien-être se répand peu à peu dans la vie des travailleurs des villes et des campagnes, dont les salaires se sont pour la plupart élevés et, en quelque sorte, consolidés. Voilà ce qu'a produit en France, la politique de la liberté commerciale », G. de Molinari, « La réaction protectionniste », *Journal des Économistes*, septembre 1892, p. 323 – 324.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 325.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 333.

n'est pas, à ses yeux, l'objet d'un libre choix démocratique réalisé par l'élection d'une majorité de représentants protectionnistes à la Chambre, mais un abus de pouvoir résultant d'une propagande malfaisante et mensongère. Il écrit ainsi : « L'Association de l'industrie française, qui était le grand foyer du protectionnisme industriel, joignit son influence à celle des sociétés d'agriculture, et le résultat fut qu'aux dernières élections les protectionnistes obtinrent une majorité de plus des deux tiers à la Chambre des députés. Au Sénat, c'était de plus des trois quarts. Ils étaient décidément les maîtres de la situation. Ils ont usé et abusé de leur pouvoir en faisant dénoncer les traités de commerce et en confectionnant un double tarif, minimum et maximum, qui nous ramène à un demi-siècle en arrière [...] Pascal disait que les moines ne sont pas des raisons, mais Pascal n'avait pas prévu le régime parlementaire. Dans un parlement, quand on a les moines, c'est à dire, la majorité, on peut se dispenser d'avoir raison »¹³⁸. Face à l'interventionnisme des républicains, Molinari se montre de plus en plus hostile à l'égard des institutions de la démocratie représentative. Sa défiance vis-à-vis du parlementarisme s'accélère à mesure que celui-ci entre en opposition avec les préceptes de l'économie politique classique. L'expression de l'opinion publique est ainsi remise en question lorsqu'elle s'éloigne des enseignements de la science économique. Les institutions démocratiques apparaissent comme un danger pour le marché et le développement économique. La légitimité politique est strictement encadrée par la raison économique, toute décision politique s'en éloignant est soit irrationnelle, soit intéressée à la préservation d'un intérêt de classe. Cette méfiance viscérale à l'égard du politique, cet antiétatisme agressif conduit Molinari à dénoncer vigoureusement tout interventionnisme. Il entame ainsi une délégitimation systématique de l'action publique, une condamnation de la démocratie comme le régime le plus antagonique aux lois naturelles et au maintien de l'ordre économique. À travers sa lecture de l'évolution historique, il érige le laisser-faire au rang d'impératif vital pour la survie de la grande industrie et flétrit toute initiative de l'État comme un communisme outrancier. Au fil de ses contributions, il développe un programme économique et moral visant à sauvegarder les intérêts de l'économie et réduire les fonctions de l'État au minimum syndical.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 326.

Titre 2 : La crise de la civilisation industrielle

À partir de 1885, s'ouvre la dernière période la vie intellectuelle de Molinari. Au cours de celle-ci, son travail ne faiblit pas. Toujours à la tête de la rédaction du *Journal des Économistes*, Molinari y multiplie les contributions et confirme son rôle de champion du libéralisme économique. Tous ces travaux sont désormais articulés autour du paradigme évolutionniste, auquel il faut encore intégrer les conceptions sur l'action des lois naturelles de l'économie politique. Ces deux éléments constituent des fondements constants de la pensée de Molinari à partir desquels il convient d'appréhender l'ensemble de ses développements. Cette époque constitue également pour lui un moment de profond pessimisme. À ses yeux, la société française, et plus largement européenne, est confrontée à une période de crise aiguë se traduisant par un arrêt du progrès général de la civilisation engagé depuis les débuts de l'industrialisation. De ce constat, il entame un travail d'analyse approfondie des symptômes de cette crise et tente de dresser un vaste projet de réforme, ce qu'il nomme un « programme économique », pour l'enrayer. Il relève ainsi trois symptômes principaux : le développement du socialisme, l'interventionnisme croissant, les progrès du militarisme et l'état de paix armée régnant en Europe. Le problème posé en filigrane par Molinari est, ici, celui de la croissance continue de l'État et des dépenses publiques. Le budget grandissant alloué à l'activité politique, prélevé directement sur la fortune privée permise par la production industrielle, comprime tout progrès social, toute amélioration des conditions matérielles de la population en empêchant la répartition naturelle de la richesse entre toutes les classes de la société. À cette analyse économique classique des conséquences de l'interventionnisme, Molinari y joint ses conceptions évolutionnistes. Il affirme ainsi que cet état de crise est le résultat de la permanence des anciennes structures et habitudes de l'âge de la petite industrie. La civilisation connaît, en effet, une période de transition, conséquences de la révolution industrielle et du bouleversement des anciens rapports de production. Ce passage de l'âge de la petite à celui de la grande industrie se manifeste, à ses yeux, par une résistance de l'ancien état économique, politique et social entraînant un épisode de confusion générale. Il s'agit alors de mettre en lumière les mécanismes et institutions dorénavant obsolètes de la petite industrie pour permettre un cheminement en douceur vers la nouvelle constitution de la grande industrie. Molinari diagnostique ainsi deux volets à cette crise. Le premier élément résulte, selon lui, d'une crise morale, conséquence

directe d'une mauvaise adaptation des comportements individuels aux nouvelles conditions d'existence de la société industrielle¹. Le deuxième élément réside, quant à lui, dans une crise politique, caractérisée, on l'a vu, par l'accroissement des prérogatives de l'État. Ces deux axes dégagés, Molinari établit un projet de réforme, un « programme économique » visant à l'acclimatation progressive des individus et des institutions à la constitution de la grande industrie. Ce programme, inspiré par les fondamentaux de la science économique, se résout par l'application rigoureuse des principes du libéralisme économique : simplification de l'État, libre-échange, libre concurrence, paix².

Les idées de Molinari s'inscrivent dans un contexte particulier. La République des modérés traverse, en effet, plusieurs années de troubles politiques dont la crise boulangiste constitue le prélude. Le krach boursier de 1882 ouvre une longue période de confusion, marque la fin du bloc républicain et la progression des conservateurs. Devant la lenteur des réformes sociales et les conséquences de la crise économique, les radicaux se séparent brutalement des modérés à propos des entreprises coloniales. À droite, le mécontentement s'accroît. Les catholiques sont hostiles à la politique scolaire mise en place par Jules Ferry. Se développe également une opposition nationaliste, antiparlementaire et autoritaire dont le poète Paul Déroulède et de la Ligue des Patriotes, fondée en 1882, se font les porte-parole. Face à cette nouvelle configuration, les conservateurs font bloc aux élections de 1885 et progressent à la Chambre. On compte désormais 383 députés républicains, dont environ 150 radicaux, contre 201 pour la droite, deux fois plus qu'aux élections de 1881³. La République des « opportunistes » est également affectée par une crise morale. En 1887, le gendre du président Jules Grévy est accusé de trafic d'influence et de vente de décorations officielles attribuées par son beau-père, poussant ce dernier à la démission. Il est remplacé par Sadi Carnot, élu en décembre de la même année. Au-delà, la crise de confiance dans la République trouve sa source dans les difficultés engendrées par la crise économique, le chômage des travailleurs et la

¹ Il écrit ainsi : « Il serait injuste de rendre les classes gouvernantes responsables de tous les maux qui affligent nos sociétés, ainsi que le font d'habitude les socialistes. Une part de ces maux, et peut-être la plus grosse part, a sa source dans l'incapacité et l'immoralité du gouvernement de l'individu par lui-même. Le budget de la débauche et de l'ivrognerie, par exemple, atteint, s'il ne le dépasse point, dans le plus grand nombre des pays civilisés, le budget du militarisme », G. de Molinari, « Le XXe siècle », *Journal des Économistes*, janvier 1902, p. 11. Cet article est également reproduit dans R. Leroux et D. Hart, *L'âge d'or du libéralisme français*, Paris, Ellipses, 2014, pp. 449 – 456.

² Voir, G. de Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, Paris, Guillaumin, 1891.

³ F. Demier, *La France du XIXe siècle*, op. cit., p.347.

multiplication des grèves ouvrières. Au milieu de ce climat de défiance, le général Boulanger, encore peu connu de l'opinion, est nommé ministre de la guerre en 1886 avec l'appui de Georges Clemenceau. Il devient rapidement populaire grâce à sa sollicitude à l'égard de l'armée, son zèle républicain et son attitude ferme contre l'Allemagne lors de l'incident Schnæbelé⁴, l'opinion voyant en lui le candidat de « la Revanche ». Les modérés, craignant sa popularité grandissante, l'écartent du pouvoir dès 1887. L'année suivante, parvenant à rassembler des tendances politiques contradictoires, il devient le chef d'une coalition hétéroclite rassemblant les mécontents du régime parlementaire désireux de voir s'établir un pouvoir patriotique et populaire. S'y joignent certains radicaux comme Henri Rochefort et Alfred Naquet, la droite nationaliste de Paul Déroulède, ainsi que des bonapartistes, avec Napoléon Jérôme, et des monarchistes. Ce courant composite ne parvenant pas à formuler un véritable projet politique, le programme défendu par Boulanger demeure extrêmement vague. Il est axé autour de trois notions : dissolution, révision, constituante. En janvier 1889, il est élu triomphalement à Paris face à un candidat radical. Le soir de sa victoire, il refuse de réaliser le coup d'État que lui conseillent ses partisans. La réaction des républicains est immédiate : le gouvernement rétablit le scrutin d'arrondissement, défavorable à des coalitions hétéroclites comme celle du boulangisme, et interdit les candidatures multiples. Le bruit courant d'un mandat d'arrêt contre lui, Boulanger s'enfuit en Belgique. Le calme revient rapidement, permis en partie par le redressement économique suivant l'Exposition universelle de 1889. La même année, aux élections législatives de septembre et octobre, les républicains retrouvent une large majorité à la Chambre : 366 sièges, contre 170 à droite et une quarantaine pour les boulangistes.

À partir de 1892, les républicains modérés doivent lutter contre une nouvelle vague de défiance. En 1892 et 1893, le scandale de Panama soulève les passions en révélant la collusion de la politique et du monde de la finance⁵. La compagnie de Panama, qui rencontrait des difficultés dans le percement du canal, obtient en 1885, à coup de corruption, une loi l'autorisant à lancer un emprunt. Elle fait finalement faillite en 1889 en ruinant de nombreux épargnants. L'affaire est révélée par la droite antisémite. En 1892, dans *La Libre Parole*, le journaliste

⁴ En 1887, un incident diplomatique éclate entre la France et l'Allemagne. Le 20 avril, Guillaume Schnæbelé, un commissaire de police français, est arrêté sur la frontière par les Allemands pour activité d'espionnage. Le président du conseil, René Goblet, soutenu par le Général Boulanger, propose d'envoyer un ultimatum à l'Allemagne. Jules Grévy, encore président, et Emile Flourens, ministre des Affaires étrangères préfèrent l'emploi des voies diplomatiques traditionnelles. Afin de ne pas envenimer une situation déjà tendue, Bismarck ordonne rapidement la libération de Schnæbelé.

⁵ Pour l'analyse de « l'affaire de Panama » par Molinari, voir *infra*, p. 284.

Édouard Drumont accuse une centaine de parlementaires d'avoir été payés par des banquiers juifs pour faire passer la loi. Bien que l'enquête tourne court, l'affaire de Panama éloigne pour un temps des hommes compromis, Georges Clemenceau et Charles Rouvier, et facilite l'ascension politique d'une nouvelle génération de républicain : Louis Barthou, Raymond Poincaré, Théophile Delcassé, Paul Deschanel, Léon Bourgeois...

Dans le même temps, les « opportunistes » doivent lutter contre une pression nouvelle exercée par le mouvement anarchiste. Entre 1892 et 1894, des militants anarchistes commettent une série d'attentats prenant pour cible le personnel politique républicain et visant à renverser un régime qui, à leurs yeux, se confond avec l'ordre bourgeois. En décembre 1893, Auguste Vaillant lance une bombe à la Chambre. Il est exécuté l'année suivante avec un autre anarchiste, Émile Henri. En représailles, l'anarchiste italien Sante Geronimo Caserio assassine le Président Sadi Carnot le 24 juin 1894⁶. Soutenu par une opinion publique inquiète, le gouvernement fait voter une série de lois afin de réprimer le mouvement. Ces lois, restreignant la liberté de la presse, atteignent également l'opposition de gauche qui les qualifie de « lois scélérates »⁷.

Enfin, l'Affaire Dreyfus confronte la République à la montée spectaculaire de l'antisémitisme et divise profondément les républicains entre « dreyfusards » et « antidreyfusards ». Accusé d'avoir transmis des documents secrets à l'Allemagne, le capitaine Dreyfus, de confession juive, est condamné en 1894 à la déportation en Guyane à la suite d'un procès irrégulier. Le combat pour sa révision est soutenu par Emile Zola qui publie dans *L'Aurore* sa célèbre lettre ouverte au Président, « J'accuse », dans laquelle il dénonce l'attitude de l'État-major et des juges militaires. Dreyfus devient alors le symbole de la lutte entre deux conceptions des valeurs républicaines. Les dreyfusards, comptant dans leur rang Georges Clemenceau, Jean Jaurès, Anatole France, combattent pour le triomphe de la vérité, de la justice

⁶ Molinari condamne vigoureusement l'assassinat du Président Carnot et blâme le caractère subversif des doctrines socialistes poussant à la révolution et à la violence les masses populaires : « Sans doute, on ne peut accuser les théoriciens d'être les complices des assassins, mais ceux qui préconisent les moyens révolutionnaires, ceux qui déclarent que la condition des masses ouvrières ne pourra être améliorée que par une subversion radicale ne devraient-ils pas se montrer plus réservés, en raison même du retentissement de leurs paroles dans des âmes incultes et violentes ? Cette idée fautive et meurtrière que la société ne peut être régénérée que par un bain de sang n'a-t-elle pas sa part de responsabilité dans l'attentat odieux donc l'honnête et excellent M. Carnot a été victime ? », « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, janvier 1894, p. 152.

⁷ La première loi de 1893 concerne la liberté de la presse et étend la condamnation aux provocations indirectes et l'apologie. Les deux suivantes, adoptées en décembre 1893 et juillet 1894, visent particulièrement les anarchistes. Tout sympathisant peut-être poursuivi, sans distinction, la délation est encouragée, tout type de propagande anarchiste est interdite.

et des droits de l'homme. En face, les antidreyfusards, avec Paul Déroulède, Henri Rochefort et Maurice Barrès, se rangent derrière la défense de l'honneur de l'armée et de l'intérêt national. L'aveu et le suicide du colonel Henry, l'auteur du faux à l'origine de la condamnation de Dreyfus, provoquent une crise du régime et ouvrent la révision du procès. Un conseil de guerre réuni à Rennes en 1899 rend un verdict incohérent : Dreyfus demeure coupable de haute trahison, mais avec circonstances atténuantes, et condamné à 10 ans de prison, décision qu'un décret de grâce du Président Loubet rend caduque. En juin 1899, Molinari se réjouit de la révision du procès : « La Cour de cassation a donné satisfaction aux amis de la vérité et de la justice en ordonnant la révision du procès du malheureux capitaine Dreyfus. Pour obtenir la réparation de cette erreur judiciaire, il n'a pas fallu moins de deux ans d'une lutte acharnée contre une coalition puissante d'intérêts et de passions »⁸. Les conséquences politiques de l'Affaire sont importantes et redessinent durablement les forces politiques. Elle provoque la formation d'une droite nationaliste, militaire et autoritaire dont Maurice Barrès, puis Charles Maurras fixeront la doctrine. À gauche, les socialistes, les radicaux et une partie des modérés forment le « bloc républicain », conduisant au pouvoir un « gouvernement de défense républicaine » avec, à sa tête, Pierre Waldeck-Rousseau. Ce gouvernement est composé majoritairement de progressistes dreyfusards et nomme, pour la première fois, un socialiste, Alexandre Millerand, au ministère du Commerce.

Dans ce climat de troubles politiques, économiques et sociaux, Molinari travaille activement à la promotion de son « programme économique ». À ses nombreux articles et ses chroniques régulières dans le *Journal des Économistes*, il faut ajouter encore une vingtaine d'ouvrages dans lesquels il expose inlassablement ses projets de réformes. Molinari réalise, en effet, un véritable travail de propagande en faveur de ce « programme économique ». Tous ces ouvrages sont construits sur des modèles très similaires, reposent sur les mêmes fondements évolutionnistes et déroulent un programme commun. Il écrit, entre autres : *La Morale économique* en 1888, *Notions fondamentales d'Économie politique* en 1891, *Précis d'économie politique et de morale* en 1892, *Les Bourses du travail* en 1893, *Comment se résoudra la question sociale* en 1896, *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future* en 1899, *Les problèmes du XXe siècle* en 1900 et, l'un de ses ouvrages majeurs, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution* en 1908.

⁸ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, juin 1899, p. 464.

Chapitre 1 : La crise du gouvernement individuel : l'incapacité du *self-government*

Section 1 : L'approche de Molinari des doctrines socialistes : la question des Bourses du travail

Le développement du socialisme apparaît à Molinari comme le symptôme le plus marquant de la crise morale que traverse la civilisation. À partir des années 1880, il reprend une lutte active contre les doctrines socialistes qu'il dénonce sans relâche. L'ouverture de la première Bourse du travail à Paris en février 1887 constitue le moment d'une opposition très vive entre Molinari et l'école socialiste. Relatant l'évènement dans les chroniques du *Journal des Économistes*, il se montre extrêmement sévère : « La Bourse du travail a été inaugurée à Paris, le 3 février [...] Avons-nous besoin de rappeler que ce n'est pas ainsi que nous avons compris l'établissement de la Bourse du travail ? Aussi le conseil municipal qui avait organisé cette fête n'a-t-il pas cru devoir nous y inviter »⁹. Largement animée par les socialistes, la Bourse du travail parisienne est en tout point éloignée du portrait qu'en avait dressé Molinari en 1845. Il saisit alors l'occasion pour défendre la conception libérale des bourses et se prononcer, plus largement, sur l'essor du socialisme depuis le début des années 1880.

Cette période constitue, en effet, celle de la reprise d'un combat socialiste vigoureux. Après la répression exercée par le gouvernement de Thiers contre les communards en 1871, le mouvement ouvrier, bien que traumatisé, subsiste. La surveillance exercée par le gouvernement sur les travailleurs est lourde, particulièrement dans les régions très urbanisées. La loi Dufaure de 1872 jette l'interdit sur l'Internationale et sur toute propagande socialiste. La grève est dénoncée par Thiers comme « une tentative de perturbation sociale qu'il est impossible de souffrir », propos visant la grève d'Anzin de 1871. Ces tentatives ne découragent pourtant pas l'organisation ouvrière. Les chambres syndicales se développent, malgré les dissolutions

⁹ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, février 1887, p. 323.

régulièrement ordonnées par les préfets. Fin 1876, on compte déjà 182 syndicats, regroupant environ 32 000 adhérents¹⁰. Les sociétés ouvrières sont avant tout représentatives des intérêts des métiers traditionnels. Les dirigeants sont bijoutiers, typographes, bronziers, mécaniciens et s'affirment souvent socialistes. Ils souhaitent que soit restituée à l'ouvrier la propriété de ses instruments de travail afin d'assurer sa libération du joug et du parasitisme patronal. Pour ce faire, ils rejettent les moyens révolutionnaires, la barricade et la grève, et placent leur confiance dans les vertus d'une éducation rationnelle et, surtout, dans l'association ouvrière¹¹. Ces perspectives les rapprochent, dans un premier temps, des républicains intransigeants et radicaux. Jean Joseph Barberet, ouvrier boulanger devenu journaliste à la fin du Second Empire, est une figure caractéristique de cette alliance. Dans *Le Rappel*, il prêche le syndicalisme, les coopératives et la collaboration de classes. L'ouvrier, instruit et organisé, se doit de voter pour les républicains avancés. Telles sont les conditions de l'amélioration de sa condition.

L'autonomie du mouvement ouvrier vis-à-vis des républicains radicaux et le retour des conceptions révolutionnaires et socialistes se confirment pourtant rapidement. Après la suppression de l'état de siège en avril 1876 se tient un premier Congrès ouvrier national à Paris. Il réunit 360 délégués ouvriers représentant 15 à 20 000 travailleurs principalement issus des métiers de l'artisanat ainsi qu'un certain nombre d'organisations reconstituées dans les anciens foyers de l'AIT. Refusant d'aborder la question politique, le Congrès se concentre sur l'étude des solutions immédiates à apporter à la question sociale. Les syndicats l'emportent et les dirigeants ouvriers se tournent ainsi vers les coopératives de production pour réaliser l'émancipation des travailleurs¹². Dans ce contexte d'affirmation d'un apolitisme rigoureux, plusieurs éléments vont pourtant participer à la renaissance des conceptions révolutionnaires. La conquête républicaine en 1879 éloigne, tout d'abord, la crainte d'un retour à la monarchie. L'amnistie des communards en 1880 ravive, ensuite, le souvenir des luttes politiques. Les exilés reviennent par vague : Henri Rochefort, Benoit Malon, Jules Vallès, Édouard Vaillant dans un premier temps, puis Jean Allemane, Henri Brissac et Louise Michel. Les libertés républicaines de la presse et de réunion offrent également des facilités aux revues ouvrières et socialistes, qui

¹⁰ R. Trempé, « Renaissance et recomposition du mouvement ouvrier (1871 – 1895) », in C. Willard *et Ali*, *La France ouvrière*, *op. cit.*, p. 272.

¹¹ M. Rébérioux, « Le socialisme de 1871 à 1914 » in J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 137 – 138.

¹² M. Riot-Sarcey, *Le procès de la liberté : une histoire souterraine du XIXe siècle*, Paris, La Découverte, 2016, p. 271.

se diffusent largement. *L'intransigeant* de Rochefort tire, par exemple, à 30 000 exemplaires. Le foisonnement des feuilles populaires met en avant la multiplicité des doctrines. Auguste Blanqui s'exprime dans *Ni Dieu Ni Maître*. En 1883, Jules Vallès lance *Le Cri du peuple*. Jean Allemane participe au *Prolétariat* de Chabert avant de fonder sa propre revue, *Le Parti ouvrier*. En 1885, *Le Révolté*, fondé par le Prince de Kropotkine en 1879, et dirigé par Élisée Reclus et Jean Grave, s'installe à Paris. Jules Guesde publie avec Paul Lafargue *L'Égalité* à partir de 1877. Enfin, la renaissance des conceptions révolutionnaire doit beaucoup à la pénétration du marxisme en France qui se réalise par l'intermédiaire de Guesde et Lafargue, mais également Laura Marx, Paule Minck. Ces derniers vont mener une propagande active et orienter durablement le mouvement ouvrier vers le collectivisme.

Cette orientation révolutionnaire et collectiviste se confirme officiellement lors de « l'immortel » Congrès ouvrier se tenant à Marseille en 1879. Il réunit 130 délégués représentant, comme pour les autres, les métiers de l'artisanat. La grande industrie y est, en effet, très peu représentée : on ne compte que peu d'ouvriers du textile, presque aucun des mines. Dans leurs résolutions, les membres du Congrès se prononcent sans réserve « pour la collectivité du sol, du sous-sol, des instruments de travail, matières premières données à tous et rendues inaliénables par la société à qui ils doivent retourner » et affichent ses ambitions révolutionnaires. Si la grève est valorisée comme instrument de la lutte des classes, c'est la voie politique qui est privilégiée. Il convient alors de constituer un parti ouvrier assurant la représentation des travailleurs. Il prend le nom de « Fédération du parti des travailleurs socialistes de France », largement dominé par la personnalité de Jules Guesde. Ce parti se dote en 1880 d'un programme dont les considérants sont rédigés par Karl Marx. Ils réaffirment les objectifs révolutionnaires du parti et établissent un programme extrêmement moderne. Politiquement, il revendique la liberté totale de la presse, des réunions et de l'association, la suppression du livret ouvrier, l'égalité des sexes, la suppression du budget des cultes, l'abolition de l'armée permanente et la liberté communale. Sur le plan économique, il prévoit le repos hebdomadaire obligatoire, la journée de 8 heures, l'interdiction du travail des enfants de moins de 14 ans, limitation de la journée à 6 heures pour les 14 – 18 ans, le salaire minimum déterminé par le niveau de vie locale, l'égalité de salaire entre les sexes et avec les ouvriers étrangers, l'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, la responsabilité des employeurs en cas d'accidents de travail, l'interdiction des amendes et retenus sur salaires, la collaboration des ouvriers aux règlements des ateliers, la collectivisation de la propriété publique (banques,

chemins de fer, mines...), l'abolition des impôts indirects et remplacement par des impôts directs par un impôt progressif sur les revenus dépassant 3 000 francs.

Malgré les volontés unitaires revendiquées par les congressistes en 1879 et la rédaction d'un programme commun, les rangs socialistes demeurent divisés. En 1881, les anarchistes rompent avec les collectivistes et s'organisent en marge. L'année suivante, au Congrès de Saint-Étienne, les guesdistes, écartés de la direction du « Parti ouvrier », se séparent et tiennent un congrès dissident à Roanne. Il ne reste de l'organisation initiale que les possibilistes, Paul Brousse et Jean Allemane, qui se sépareront eux-mêmes lors du Congrès de Châtellerault en 1890 ». Ainsi, le « Parti ouvrier » initialement formé en 1879 donne naissance à trois forces politiques : le « Parti ouvrier » guesdiste, le « Parti ouvrier révolutionnaire socialiste » allemaniste et la « Fédération des travailleurs socialistes de France » broussiste. En parallèle de ces constitutions politiques traditionnelles, les héritiers de Blanqui se regroupent au sein du « Comité révolutionnaire centrale » dont le leader incontesté est, depuis la mort de Blanqui en 1881¹³, Édouard Vaillant. Il faut encore y ajouter les indépendants, Benoit Malon et Alexandre Millerand, se regroupant eux-mêmes en 1893. Les divisions entre les partisans socialistes prennent racine dans plusieurs fractures idéologiques : celle issue de l'opposition entre les conceptions de Marx, pour qui la lutte politique est inséparable de la lutte économique et la voie privilégiée pour préparer la révolution, et les conceptions de Proudhon et Bakounine, pour qui toute participation à la vie politique bourgeoise ne contribue qu'à renforcer l'ordre en place et éloigne les ouvriers de l'action révolutionnaire. Une seconde rupture apparaît également entre les réformistes, parmi lesquels on range les militants de la FTSF, les indépendants, et les révolutionnaires anarchistes, blanquistes et guesdistes. Si les moyens d'action du socialisme divergent entre toutes ces écoles, toutes s'accordent pourtant sur le même objectif : la révolution sociale.

Face à ces divisions politiques, le mouvement ouvrier s'organise de façon autonome. Si les ouvriers de la grande industrie sont absents des congrès nationaux, ils sont de plus en plus impliqués dans les grèves, lesquelles se multiplient depuis la fin de 1878. Les mineurs du Nord, de Montceau organisent des luttes montrant toute la vitalité du mouvement ouvrier. La décennie compte ainsi de nombreuses grèves : les tisseurs de Saint-Étienne et les mineurs d'Anzin font

¹³ *Ibid.*, p. 277.

grève 72 jours ; en 1886, les métallos de Vierzon cessent le travail pendant 257 jours, la grève de Decazeville, la même année, dure 108 jours¹⁴. La liberté syndicale accordée par les républicains en 1884 conduit à la multiplication des chambres qui confirment leur autonomie vis-à-vis des partis politiques : on passe de 478 syndicats comptant 64 000 adhérents en 1880 à 2314 regroupant 436 000 syndiqués en 1895¹⁵. La structure dominante est celle du syndicat de métier local, chargé de défendre les intérêts de la corporation considérée. Cette structure s'étend bientôt au niveau national : une vingtaine de fédérations sont créées entre 1890 et 1893. En 1886, les syndicats de métiers s'unissent ensuite au sein de la « Fédération nationale des syndicats ». Enfin, en 1895, s'organisent la « Confédération générale du travail » dont les statuts réaffirment la volonté d'indépendance des syndicats vis-à-vis des partis politiques : « Il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre la Confédération générale du travail [...] les éléments constituant la CGT devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques¹⁶.

L'institution des Bourses du travail constitue une initiative considérable pour le développement syndical et la conquête de l'autonomie du mouvement ouvrier. La première est créée à Paris en 1887. D'autres regroupements s'effectuent par la suite à Lyon, Marseille, Nîmes, Toulouse... L'institution des Bourses répond à plusieurs besoins essentiels des ouvriers. Elles leur permettent de se réunir à l'abri des discordes politiques, dans des locaux sûrs, gratuits, pour se concerter sur les actions à mener localement. Les ouvriers entendent également échapper aux bureaux de placement, véritable interface pro-patronale à leurs yeux, et organiser eux-mêmes la recherche du travail. En 1895, on compte plus d'une quarantaine de Bourses, regroupant 688 syndicats et environ 210 000 syndiqués, soit 30 % des syndicats et presque 50 % des syndiqués. Ces Bourses accomplissent de nombreuses missions : placement des ouvriers, organisations de la formation professionnelle, essai de mise en place de statistique du travail. Mais surtout, elles constituent un lieu de rencontre, de débats et participent activement à l'éveil des consciences individuelles. S'ajoutent encore aux nombres de ses prérogatives la constitution de bibliothèques, le soutien aux universités populaires et aux grévistes. Les Bourses du travail deviennent ainsi rapidement des lieux majeurs du regroupement ouvrier. La

¹⁴ R. Trempé, « Renaissance et recomposition du mouvement ouvrier (1871 – 1895), in C. Willard *et Ali*, *La France ouvrière*, *op. cit.*, p. 284.

¹⁵ *Ibid.*, p. 278.

¹⁶ *Ibid.*, p. 295.

« Fédération des Bourses du travail », née en 1892 de la réunion de plus de 500 syndicats ouvriers, s'organise en vue « d'unifier et de faire aboutir les revendications des syndicats d'ouvriers » et affiche clairement ses ambitions révolutionnaires¹⁷. Portant un regard tout à fait sévère sur l'organisation syndicale et les Bourses du travail, Molinari écrit ainsi à cette occasion : « Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les « Bourses du travail » fédérées ou non, ne rendront jamais aucun bon service aux travailleurs, aussi longtemps que les syndicats qui les dirigent aux frais des contribuables, se borneront à proposer la liquidation sociale »¹⁸.

§ 1 : L'inefficacité des Bourses du travail dans leur mise en œuvre selon les principes du socialisme

Les économistes libéraux voient d'un mauvais œil l'ouverture des Bourses du travail et réagissent violemment à leurs activités. Dans *L'Économiste* du 11 août 1888, Paul Leroy Beaulieu se prononce ainsi en faveur de la fermeture de la Bourse de Paris : « Cette Bourse du travail c'est le rendez-vous offert par l'autorité municipale aux fainéants, aux vauriens, aux agités, aux ambitieux, à ceux qui veulent empêcher les gens tranquilles de travailler. La Bourse du travail est un danger permanent ; si on ne veut pas la supprimer, du moins la faudra-t-il transformée en une modeste institution de statistiques et de placement. Encore ces demi-mesures ne valent-elles rien par ces temps agités ; la fermeture immédiate de la prétendue Bourse du travail est la première satisfaction à donner aux gens raisonnables ». Contrairement à Leroy-Beaulieu, Molinari ne se prononce pas ouvertement pour la fermeture des Bourses, bien que celles-ci soient particulièrement éloignées de la structure pour laquelle il a milité depuis ses débuts. Dans un article du numéro de septembre 1888 du *Journal des Économistes* consacré à ce sujet, il déplore l'orientation socialiste prise par cette institution et entend en défendre le modèle libéral. Il écrit ainsi : « Tout en reconnaissant volontiers que le socialisme,

¹⁷ Dans ses résolutions, la Fédération annonce : « Désormais, le prolétariat conscient, oubliant les néfastes divisions qui avaient, jusqu'à présent, paralysé ses efforts et annihilé la réalisation de ses espérances, est uni et ne forme plus qu'un seul faisceau, décidé à travailler plus que jamais à l'émancipation intégrale de l'humanité », in « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, mars 1892, p. 476.

¹⁸ *Ibid.*, p. 476.

en s'emparant de cette institution l'a détournée de sa destination utile, nous voudrions montrer comment nous l'avons compris à l'époque déjà éloignée où nous avons essayé de l'établir, comment nous la comprenons encore aujourd'hui »¹⁹.

Les Bourses du travail, dirigées par des ouvriers socialistes, ne s'inscrivent pas dans les perspectives dans lesquelles Molinari les avait circonscrites, à savoir des institutions de placement, des intermédiaires indépendants entre salariés et entrepreneurs. Selon lui, les Bourses, telles qu'elles sont établies, ne s'insèrent pas dans la logique de l'économie de marché, mais cherchent à s'emparer du monopole de la distribution du travail ouvrier. « Quel but les unions ou les syndicats ont-ils en vue en associant dans chaque foyer d'industrie les ouvriers du même métier ou de la même profession, s'interroge-t-il [...] C'est de se rendre maîtres de chacun des marchés du travail et de dicter à leur tour les conditions du salaire »²⁰. À cette fin, leurs dirigeants tentent de s'affilier « les ouvriers existants sur ce marché » et se substituer « à eux-mêmes pour traiter avec les entrepreneurs auxquels ils prétendent à leur tour imposer leurs conditions »²¹. Loin de créer un équilibre, il s'agit selon Molinari d'un renversement des rapports de force existants tout aussi injuste. L'obtention de l'exclusivité de la distribution du travail sur un marché permettrait aux syndicats d'élever le prix des salaires « à un taux de monopole, c'est-à-dire au-dessus du prix courant des autres marchés », de fixer de manière arbitraire le prix du travail et de contraindre l'affiliation de la plus grande partie des travailleurs à leurs structures. Les syndicats entendent, à ce titre, obtenir également la suppression des bureaux de placement, qui leur garantirait le monopole de l'offre de la main-d'œuvre ouvrière²². Molinari s'oppose à ce projet constituant une atteinte flagrante aux principes de la libre concurrence et de la liberté du travail.

¹⁹ G. de Molinari, « Les Bourses du travail », *Journal des Économistes*, septembre 1888, p. 322. Molinari consacre également un ouvrage à la question de l'organisation du marché du travail et l'institution des Bourses : *Les Bourses du travail*, Paris, Guillaumin, 1893.

²⁰ G. de Molinari, *Les Bourses du travail*, *op. cit.*, p. 144.

²¹ *Ibid.*, p. 145.

²² « Supposons que les entrepreneurs d'industrie qui ont besoin d'ouvriers soient désormais obligés de les demander aux syndicats, que se passera-t-il ? Les syndicats placeront naturellement de préférence leurs membres. Cela étant, les ouvriers qui sont demeurés jusqu'à présent en dehors d'eux, devront, s'ils veulent être placés, solliciter leur affiliation [...] L'acquisition et la conservation du monopole du marché entre les mains du syndicat se trouveront ainsi singulièrement facilitées, et c'est pourquoi la suppression des bureaux de placement figure au nombre des principaux articles des programmes des syndicats socialistes en possession des Bourses du Travail », *ibid.*, p. 145 – 146.

Molinari n'accorde aucun crédit aux Bourses du Travail et les considère comme des institutions à la constitution économique précaire. À ses yeux, quand bien même les syndicats « renonceraient à monopoliser les marchés du travail », ils se montreraient incapables d'assurer un rôle d'intermédiaire entre les entrepreneurs et les ouvriers. Les raisons invoquées sont, ici, des raisons comptables. Selon lui, les syndicats n'offrent pas de garanties financières suffisantes pour attirer les capitaux nécessaires à la création d'une activité de placement du travail efficace. Sous « la dépendance des ouvriers qui y sont affiliés, et dont les cotisations alimentent leur caisse », les organisations ouvrières sont ainsi « dans une situation inférieure à celle des entreprises ordinaires, au point de vue du crédit. Car ils ne peuvent offrir aux capitaux que des garanties incertaines et aléatoires. Quelques *trade's unions* Anglaises ou Américaines possèdent des fonds considérables, soit ! Mais ces fonds peuvent être absorbés, comme ils l'ont été fréquemment, par une grève, et les cotisations qui les fournissent peuvent diminuer et disparaître si les membres d'une union s'en retirent »²³. Dans ces conditions, les syndicats ouvriers ne peuvent offrir une sécurité financière suffisante aux capitaux, et par conséquent ne peuvent assurer le développement et le progrès du placement ouvrier sur le marché du travail. À ses yeux, ce progrès ne peut être accompli que par des intermédiaires indépendants respectant strictement les règles de fonctionnement du marché capitaliste. Ces derniers existent déjà et il n'y a pas lieu de vouloir les remplacer : « Ces intermédiaires existent : ce sont les bureaux de placement et les sociétés d'émigration »²⁴.

Pour remplir efficacement le rôle initial que Molinari leur a attribué, à savoir un instrument de transmission des prix du travail et de fluidité du marché dans une logique de placement et non d'association, il convient d'obéir strictement aux règles du libre marché. Il s'agit alors de créer des agences libres de placement, indépendantes de l'État, des communes ou des organisations ouvrières. Ainsi, pour Molinari, la mise à disposition de locaux gratuits par la commune correspond à une immixtion intolérable de l'État dans les affaires privées que sont les relations du travail, réalisée aux frais des contribuables²⁵. L'État doit exercer le retrait

²³ *Ibid.*, p. 146 – 147.

²⁴ *Ibid.*, p. 147.

²⁵ Les subventions publiques accordées par le prêt et la construction de locaux pour les Bourses du travail sont une critique constante de Molinari. En 1892, lors de la fin des travaux de construction de la Bourse de Paris,

le plus strict en la matière et laisser faire le marché. Les solutions proposées sur ce thème sont tout à fait constantes et résident, selon lui, dans l'assurance de la liberté du travail, de la libre concurrence et de la libre circulation des ouvriers. « Le seul bon service que puissent rendre l'État et les communes, écrit-il, aux ouvriers consiste d'abord à supprimer les lois et règlements qui entravent l'exercice et l'essor de l'industrie de placement, ensuite à s'abstenir religieusement de faire à cette industrie la concurrence inégale de la gratuité ou de la demi-gratuité, en d'autres termes, de se contenter, comme le leur conseillent, hélas ! avec quel mince succès, les économistes, de *laisser faire* et de *laisser passer*. Voilà l'unique et véritable solution de la question de la « Bourse du travail » et de bien d'autre »²⁶.

Selon Molinari, l'invasion du socialisme dans les structures syndicales et les subventions accordées par les pouvoirs publics dénaturent les Bourses du Travail qui ne peuvent alors remplir efficacement leur rôle d'intermédiaire entre offre et demande de travail sur le marché. Pour être efficaces, et rentables, les institutions de placement doivent demeurer idéologiquement neutres. Molinari réitère alors inlassablement ses positions sur les fondements économiques que doivent adopter les Bourses du Travail : information, fluidité, mobilité. L'ajustement entre l'offre et la demande de travail sur le marché suffit, selon lui, à assurer l'équité entre les deux cocontractants lors de la négociation du salaire. Les conceptions de Molinari restent ainsi tout à fait stables sur la question du travail. Refusant tout dialogue avec les théoriciens socialistes, il dénonce les Bourses du travail, les organisations ouvrières et s'attache à la stricte défense de l'ordre économique libéral. Les seules solutions à apporter à la thématique du travail sont celles portées par la science économique : libéralisation du marché, libre-échange, libre circulation. L'organisation collective que représentent les structures syndicales est, à ses yeux, un danger pour le marché. Molinari privilégie alors les bureaux de placement. Véritable interface propatronale employant des pratiques abusives à l'égard des ouvriers²⁷, leur logique individualiste et économique est l'antithèse même du progressisme de

son jugement est sévère : « A Paris, où la Bourse du travail va bientôt se transporter dans le nouveau local que le Conseil municipal lui a fait bâtir, moyennant une légère dépense de trois millions, les syndicats se disputent [...] la nomination des places », « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, mars 1892, p. 476.

²⁶ G. de Molinari, « Les Bourses du travail », *Journal des Économistes*, *op. cit.*, p. 336.

²⁷ Outre le recrutement pratiqué pour des maisons closes dans les bureaux de domestiques, les bureaux de placement usent de pratiques illégales et abusives : encaissement immédiat des droits de placement de l'ouvrier lorsque ceux-ci ne peuvent l'être qu'au bout de 8 jours d'essai, refus de sa restitution, versement de commissions ou de primes supplémentaires censées accélérer les embauches, perceptions illégales de droit d'inscription... Voir B. Jung, *Apparieur et marchand de travail : le bureau de placement à Paris au tournant du XXe siècle* in A.

l'esprit syndical. Ce jugement sévère à l'égard du syndicalisme et des Bourses du Travail demeure particulièrement vivace. En 1901, dans une série d'articles consacrés au « commerce du travail », ses positions sont tout à fait similaires : « Entre les mains des syndicats socialistes, les Bourses du travail sont devenues des foyers d'agitation, au lieu d'être des foyers d'information. C'est que les syndicats, imbus de l'esprit de monopole, loin de vouloir étendre le marché du travail, s'efforcent de le restreindre pour l'accaparer »²⁸. Cinglant à l'égard des capacités d'organisation interne de la classe ouvrière, Molinari affirme sans détour : « Est-il nécessaire de dire qu'aussi longtemps que les Bourses du travail seront entre les mains des ouvriers, elles ne serviront pas à grand-chose ? »²⁹. La lecture qu'il réalise du mouvement syndical apparaît paradoxale. En tant que libéral, Molinari est favorable au droit d'association et à l'organisation des ouvriers tant que celle-ci demeure dans les strictes limites de l'économie de marché. Il résulte de cette approche une compréhension lacunaire du rôle des syndicats qui ne sont considérés qu'à travers une lecture économiciste. Les Bourses du travail exercent d'autres fonctions que celle de régulation du marché du travail. Ce sont, en effet, des structures de solidarité et d'éducation assurant des missions allant au-delà du simple placement des ouvriers : aides matérielles durant la recherche d'emploi, aides aux grévistes, aux coopératives, formations professionnelles³⁰. Ce pan est ignoré par Molinari qui perçoit avant tout les Bourses du travail comme des foyers d'agitations révolutionnaires funestes pour le marché.

Caracausi et Ali., *Les intermédiaires du travail, acteur du recrutement et de la gestion des travailleurs, XVI – XXIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2017, <https://doi.org/10.4000/mefrim.3372>.

²⁸ G. de Molinari, « La production et le commerce du travail », *Journal des Économistes*, novembre 1901, p. 181. Voir également dans le *Journal des Économistes* : « La concurrence et ses organes : marchés et intermédiaires », décembre 1902, pp. 321 – 335 ; « La concurrence et ses organes : intermédiaires et marchés », septembre 1903, pp. 321 – 335.

²⁹ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Economistes*, mars 1892, p. 477.

³⁰ Hamelin D., « Les bourses du travail : entre éducation politique et formation professionnelle », *Le Mouvement Social*, 2011/2, n° 235, pp. 23 – 24.

§ 2 : Le problème de la répartition des richesses : la méthode économique et la méthode socialiste

Molinari revient longuement sur la question de l'organisation du marché du travail et l'institution des Bourses dans un ouvrage dédié à ce sujet, *Les Bourses du travail*, publié en 1893. Pleinement conscient des écarts de richesse entre la classe qui vit du produit de son travail, par la perception d'un salaire, et celle qui vit des revenus de son capital, il écrit : « Quoiqu'on ne possède point sur la répartition de la richesse des renseignements précis, il est visible que les classes supérieure et moyenne, qui tirent principalement leur revenu de l'emploi de leurs capitaux immobiliers et mobiliers, se sont enrichies dans une proportion plus forte que celle qui vit à peu près exclusivement du produit de son travail »³¹. La faiblesse des revenus tirés du salariat n'est ainsi pas remise en question. Il constate lui-même la concentration des richesses entre les mains de la classe capitaliste, l'instabilité de la condition ouvrière moderne et s'interroge sur les origines de cette inégalité : « Comment se fait-il que l'accroissement de la richesse produite par la coopération du capital et du travail ait été pour la plus forte part acquis et soit demeuré entre les mains des classes capitalistes ? ». Selon lui, trois causes principales peuvent être invoquées. La première est économique, la seconde morale et la troisième, fiscale : « 1° de ce que la classe ouvrière n'aurait pas reçu sa juste part dans les résultats de la production, c'est-à-dire d'un vice de la répartition des richesses ; 2° de ce qu'elle aurait employé moins utilement son revenu, se serait montrée moins économe, moins prévoyante, moins capable, en un mot, de gouverner et de régler ses appétits, que les classes capitalistes ; enfin 3° de ce que les charges publiques auraient pesé dans une proportion plus forte sur la classe ouvrière que sur les autres »³².

Si Molinari s'accorde avec les écoles socialistes sur l'existence d'un vice de répartition de la richesse entre les différents acteurs de la production, son avis diverge sur l'origine de ce vice. Pour les partisans socialistes, l'inégalité de répartition trouve son point de départ dans l'existence même du salariat ainsi que dans l'antagonisme régnant entre le travail et le capital. : « C'est surtout le vice de la répartition qu'ils accusent, écrit-il, et ce vice ils s'accordent à l'attribuer à la forme sous laquelle la classe ouvrière reçoit sa part dans les résultats de la

³¹ G. de Molinari, *Les Bourses du travail*, Paris, Guillaumin, 1893, p. I.

³² *Ibid.*, p. III – IV.

production, c'est-à-dire au salariat. À leurs yeux, l'ouvrier est, en tant que salarié, nécessairement « exploité » par l'entrepreneur ou le patron salariant [...] L'abolition du patronat et du salariat est, en conséquence, le premier article de tous les programmes socialistes, communistes, collectivistes ou anarchistes »³³. Il s'agit alors pour les socialistes de déposséder « la classe propriétaire et capitaliste au profit de la classe ouvrière » et, *in fine*, supprimer l'essence du régime capitaliste.

La montée des idées socialistes dans toutes les couches de la société est source d'une intense inquiétude pour Molinari. Malgré les nombreuses répressions dont ses militants ont été victimes depuis ses débuts, le socialisme s'étend progressivement et menace, à ses yeux, l'ordre social. Il affirme ainsi : « Le mal a résisté à la répression et à la philanthropie combinées ; il s'est répandu comme une épidémie dans toute l'étendue du monde civilisé ; le socialisme s'est propagé dans les couches profondes des masses ouvrières, et, si rien n'arrête ses progrès, il pourrait bien réaliser ses menaces de subversions sociales »³⁴. Son inquiétude se fait d'autant plus vive que l'influence des idées socialistes ne s'arrête pas au monde ouvrier, elles ont également investi les classes dirigeantes qui se sont mises à pratiquer, ce qu'il nomme, un « socialisme d'État »³⁵ : « Tous les parlements, à commencer par le Parlement français, ont été saisis d'une série de projets ou de propositions, ayant pour objet de faire intervenir le gouvernement dans les relations du capital et du travail : tantôt il s'agit de reporter sur les entrepreneurs d'industrie la responsabilité des accidents du travail, tantôt de limiter la durée de la journée et de réglementer les engagements ; tantôt d'établir la participation aux bénéfices ; tantôt enfin, d'instituer des pensions de retraite dont le montant serait fourni, pour la plus grande part, par les entrepreneurs et les contribuables »³⁶. La menace que représente le socialisme est, pour Molinari, tout à fait sérieuse et la possibilité d'une révolution sociale bien réelle : « Nous ignorons si la vieille société résistera ou succombera à l'assaut du socialisme, et, s'il faut tout

³³ *Ibid.*, p. IV – V.

³⁴ *Ibid.*, p. VIII.

³⁵ « À l'approche de ce péril, les classes dirigeantes se sont enfin émues, elles ont reconnu l'existence d'une « question sociale ». Mais qu'ont-elles fait pour la résoudre ? Elles en ont demandé la solution au socialisme lui-même [...] au socialisme révolutionnaire, elles ont opposé le socialisme d'État », *ibid.*, p. VIII.

³⁶ *Ibid.*, p. VIII. Sous la République des modérés, les opportunistes déposent de nombreux projets de loi en matière de retraite, de maladie, d'accident du travail, dont aucun n'aboutira. Leur travail constitue cependant une période de transition primordiale dans la préparation de la législation sociale. Voir : F. Ewald, « La politique sociale des opportunistes 1879 – 1885 », in S. Berstein, *Le modèle républicain*, Paris, Puf, 1992, pp. 173 – 187.

dire, nous inclinons à croire que les révolutions politiques du XVIIIe du XIXe pourraient bien ouvrir la voie aux révolutions sociales du XXe »³⁷.

Dans la lutte que mène le socialisme contre la domination du capital, la conquête de l'État est une étape clef. C'est par l'intermédiaire du politique que pourra se réaliser la révolution sociale planifiée par le collectivisme. « L'État, organe de la société, est souverain en cette matière, il n'y a pas de puissance au-dessus de la sienne, explique Molinari. Il s'agit donc avant tout d'enlever l'État aux classes propriétaires et capitalistes qui en ont fait l'instrument de leur domination et de leur exploitation pour le restituer au peuple »³⁸. L'analyse des voies de réalisation du socialisme conduit Molinari à en établir une nouvelle typologie. Il distingue ainsi très justement deux mouvements dominant au sein de cette doctrine : la méthode révolutionnaire et la méthode réformiste, qu'il nomme, pour cette dernière, « la méthode constitutionnelle et parlementaire ». « La première consiste, affirme-t-il, à renverser par la force le gouvernement établi, aristocratique ou bourgeois, et à le remplacer par le gouvernement du peuple ouvrier. La seconde plus lente, mais moins périlleuse, réside dans l'extension des droits politiques, autrement dit dans l'établissement du suffrage universel, ayant pour conséquence inévitable, quoique peut être lointaine, la remise de la machine à faire des lois aux mains des masses populaires ». Molinari ne prête que peu d'attention à la méthode de conquête du pouvoir, pourtant central dans les débats entre les socialistes. À ses yeux, la véritable limite se manifeste au sein même du projet collectiviste. En effet, les projets de reconstruction des rapports de production post-capitalisme sont, dans toutes leurs configurations, irréalisables. La collaboration du capital et du travail dans l'activité productive est la seule organisation de la production industrielle possible. Ce sont, comme il l'a déjà évoqué, les « lois naturelles de la production » auxquelles il est impossible de contrevenir. Le socialisme est ainsi un système voué à s'effondrer sur lui-même : « Toutes les organisations, tous les systèmes que les socialistes entreprendront de substituer au régime actuel échoueront, parce que ce régime est fondé sur les lois qui gouvernent la production et la distribution de la richesse, et adapté à la

³⁷ G. de Molinari, *Les Bourses du travail*, op. cit., p. IX.

³⁸ G. de Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique*, op. cit., p. 426.

nature des choses et des hommes »³⁹. L'ordre économique est déterministe et imperméable à tout volontarisme⁴⁰.

Contre « la méthode socialiste » pensée autour de la conquête de l'État et d'une rénovation sociale axée sur la collectivisation des moyens de production, Molinari met en avant les vertus de ce qu'il nomme la « méthode économique ». Conformément à la tradition libérale, son objectif se limite, ici, à l'éducation et à la conversion progressive de l'opinion publique en faveur des réformes économiques. « [La méthode économique] n'a point pour objectif la conquête du gouvernement, affirme-t-il, elle se propose uniquement de convertir l'opinion et de se servir de la pression de l'opinion convertie pour contraindre le gouvernement à accomplir les réformes devenues nécessaires ou à les laisser s'accomplir ». Ces réformes constituent le « programme économique » de Molinari, un programme axé sur les fondamentaux de la science économique libérale : libre-échange, simplification de l'État, unification des marchés, mobilisation du travail, amélioration de la condition morale populaire et des conditions d'exercice de la responsabilité individuelle⁴¹.

Le « programme économique » de Molinari s'inscrit ainsi dans les grands principes de la philosophie libérale : liberté, responsabilité, individualisme, libre initiative. En considérant l'État comme l'instrument privilégié de la révolution sociale, le socialisme prend le contre-pied du libéralisme. Il entend étendre le champ d'intervention de l'État jusqu'au sein même des relations économiques et réduit ainsi la libre initiative résultant de la recherche de l'intérêt privé. Pour Molinari, la régulation des rapports économiques en faveur de l'un des acteurs de la production ne constitue pas un moyen d'émancipation de l'exploitation capitaliste pour la classe ouvrière, mais, au contraire, l'établissement d'un nouvel assujettissement contraire à

³⁹ G de Molinari, *Les Bourses du travail*, op. cit., p. X.

⁴⁰ Voir encore sur ce sujet dans le *Journal des Économistes* : « La guerre civile du capital et du travail. Causes et remèdes », juillet 1886, pp. 5 – 15 ; « La pacification des rapports du capital et du travail », mars 1892, pp. 329 – 347 ; « Comment se résoudra la question sociale », février 1896, pp. 240 – 244 ; « Le mécanisme naturel de la production et de la distribution des richesses », décembre 1896, pp. 321 – 332 ; « La guerre civile du capital et du travail », septembre 1899, pp. 313 – 343 ; « Comment on peut relever le taux des salaires », septembre 1909, pp. 321 – 326 ; « La séparation du capital et du travail dans la production », juin 1910, pp. 337 – 343 dans lesquels Molinari garde les mêmes positions sur les lois naturelles de la production et de la distribution des richesses et l'organisation du marché du travail.

⁴¹ Voir : G. de Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, op. cit., p. 355 à 437.

l'appréhension de l'homme comme sujet économique, indépendant, responsable, et aboutissant, *in fine*, à l'asservissement de l'individu au profit du pouvoir de l'État. Chaque intervention constitue un empiétement supplémentaire sur la sphère privée, empiétement progressif qui, à terme, met en péril l'exercice de la liberté individuelle. « Pourquoi ne reculerait-il [l'État] pas davantage les bornes de son intervention ? s'interroge Molinari. Pourquoi ne limiterait-il pas la durée du travail des adultes comme il a limité celle du travail des enfants ? Pourquoi ne parlerait-il pas le taux des salaires, comme il n'a pas cessé de réglementer le prix du pain et le taux de l'intérêt ? Pourquoi n'emploierait-il point la puissance irrésistible dont il dispose à égaliser les conditions de la lutte pour la vie ? Pourquoi ne protégerait-il pas le faible contre le fort, le travail contre le capital, et finalement l'ouvrier contre son imprévoyance et ses vices ? Telle est encore la mission, sinon définitive, au moins transitoire, que le socialisme veut attribuer à l'État, et que les gouvernements civilisés se mettent aujourd'hui en devoir de remplir. Elle consiste, pour tout dire, à placer les classes ouvrières sous la tutelle gouvernementale »⁴².

Économiquement, toute réglementation de l'ordre déterministe de Molinari se solderait par un échec, une diminution des richesses produites, ou se révélerait tout simplement inutile. Les propositions politiques visant à réguler les relations du capital et du travail sont ainsi rejetées les unes après les autres : la responsabilité automatique des entrepreneurs en cas d'accident du travail est un fardeau pour les industriels dans lequel l'ouvrier n'a rien à gagner ; l'assurance obligatoire de la vieillesse est inutile « aux ouvriers prévoyants » et impose un obstacle impérieux à la « mobilisation du travail » en retenant les ouvriers à l'intérieur « des frontières de l'État assureur » ; quant à la diminution de la journée de travail, cette mesure nécessiterait non seulement une adaptation spécifique à chaque industrie, mais entraînerait également une diminution du salaire ouvrier, résultat direct de la diminution du travail journalier, le maintien du taux des salaires n'étant pas une solution envisageable pour Molinari⁴³. Les mesures visant à assurer une certaine stabilité à la situation de l'ouvrier ainsi que la sécurité sur le lieu travail sont qualifiées d'« antiéconomiques ». Le socialisme, de manière générale, est également une doctrine antiéconomique dans la mesure où il ne prend pas

⁴² *Ibid.*, p. 364.

⁴³ Molinari s'interroge : « Une telle mesure contribuera-t-elle à améliorer la situation de l'ouvrier ? » Selon lui, « pour qu'elle le fût, il faudrait qu'en échange d'une journée de travail réduite de 12 à 8 heures, il continuât de recevoir le même salaire. Or, si l'État [...] imposait à l'industriel l'obligation de payer 8 heures de travail au même prix que douze, ce serait comme s'il la soumettait à un impôt égal au tiers de la somme totale des salaires qu'elle distribue ». *Ibid.*, p. 367.

en compte l'action modératrice des lois naturelles de la production des richesses. « En résumé, conclut-il, ce qui caractérise les conceptions du socialisme [...] c'est la méconnaissance des lois matérielles qui gouvernent la production de la richesse. Toutes ces conceptions pèchent invariablement contre la loi de l'économie des forces, et leur application aurait pour conséquence inévitable un renchérissement de la production, une diminution de la richesse produite ou une augmentation de la quantité de travail nécessaire pour la produire ». Le caractère subversif, vicié de la doctrine socialiste est indiscutable. Selon lui, l'application de ces mesures corrompues, même de manière partielle, conduirait à l'affaiblissement, voire à la ruine, des industries nationales face à la pression de la concurrence internationale : « Si cette application était partielle, elle déterminerait la ruine des industries et des nations soumises aux expérimentations socialistes, au profit de leurs concurrentes, demeurées fidèles aux principes et aux pratiques économiques. Si elle était universelle, elle provoquerait l'appauvrissement général de l'espèce humaine. C'est assez dire que le socialisme est essentiellement antiéconomique⁴⁴ ».

Le syndicalisme et le socialisme sont des dangers permanents pour le développement industriel et retardent l'amélioration de la condition matérielle des travailleurs. La pénétration de ces doctrines au cœur même des institutions de l'État est une menace constante pour le marché et accentue considérablement les risques de révolution sociale. Si la conquête de l'État, objectif politique des militants socialistes, demeure une réalité tangible, la réalisation de la société socialiste, est quant à elle tout à fait chimérique. Les projets du socialisme sont, par leurs fondements antiéconomiques, condamnés à se contracter sur eux-mêmes⁴⁵. Ces doctrines, réduisant à néant la libre initiative et la responsabilité individuelle, bouleversent l'ordre économique en introduisant des éléments extrinsèques perturbant la recherche de l'intérêt individuel. Engendrant ruine et misère universelle, les théories socialistes sont également une des conséquences de la crise morale que traversent les sociétés industrielles. Réinscrivant le développement du socialisme au cœur même de sa philosophie évolutionniste, Molinari affirme

⁴⁴ *Ibid.*, p. 367.

⁴⁵ Molinari revient longuement sur les contradictions internes du socialisme et les projets chimériques dont il est porteur : « Impossibilité du socialisme : nuisance de l'étatisme et du syndicalisme », *Journal des Économistes*, novembre 1908, pp. 161 – 176.

ainsi qu'il constitue une résistance morale de l'âge de la petite industrie⁴⁶. Son « programme économique » dispose, en conséquence, d'un volet visant à assurer l'exercice d'une véritable responsabilité individuelle, cette dernière constituant le pivot majeur du passage de la morale de la petite industrie à la morale économique.

Section 2 : Le développement d'une morale strictement économique

Au cœur de sa volonté de réformer les comportements individuels, Molinari s'intéresse activement à la question de la morale. Les liens étroits qu'il établit entre économie politique et morale poursuivent un double objectif. D'une part, il entend démontrer que la doctrine laisser-fairiste dispose d'une éthique interne supérieure au volontarisme. D'autre part, intégrant cette question au sein de sa théorie de l'évolution, il cherche à prouver que les nouvelles conditions d'existence inhérentes à la constitution économique de la grande industrie ont induit des changements majeurs à l'origine d'une importante crise morale. À ses yeux, le socialisme est le symptôme le plus visible de cette crise⁴⁷. Sa résolution passe, selon lui, par une nouvelle appréhension de la constitution morale de la grande industrie. Molinari désire, ici encore, faire œuvre de pédagogie. Il s'agit, selon lui, de réaliser un travail d'éducation de l'opinion publique afin d'emporter sa conversion à la vérité économique. Cette conversion permettra, *in fine*, l'avènement d'une nouvelle morale pleinement économique, conforme aux intérêts de la grande industrie. Ses théories sont principalement évoquées dans deux ouvrages : *La Morale économique* en 1888 et *Précis d'économie politique et de morale* en 1893.

⁴⁶ « De là un malaise et un mécontentement qui semble, au premier abord, inexplicables, à une époque où des progrès de toute sorte permettent à l'homme d'acquérir les matériaux de la vie en échange d'une somme de plus en plus réduite de travail et de peine. C'est de ce malaise et de ce mécontentement succédant à des espérances excessives et prématurées qu'est né le socialisme », « Le XXe siècle », *op. cit.*, p. 11.

⁴⁷ « On voit apparaître et grossir les courants d'opinion du socialisme. Ces courants sont produits par les effets perturbateurs du progrès industriel, aggravés par l'insuffisance du *self-government* individuel et le défaut de concordance entre le gouvernement collectif et les nouvelles conditions d'existence de la société », G. de Molinari, *La Morale économique*, Paris, Guillaumin, 1888, p. 313.

§ 1 : L'accord des lois économiques et de la loi morale

La concordance entre les lois économiques et les lois morales est un thème central de la philosophie libérale de Molinari. Elle apporte un fond moral, de prime abord défaillant, à la doctrine du laisser-faire. Auparavant partisan de la morale utilitaire benthamienne⁴⁸, il s'en éloigne progressivement pour proposer une morale qu'il qualifie d'économique. En effet, contrairement à Jeremy Bentham, Molinari ne fonde pas la moralité sur la recherche du bien-être, du bonheur individuel, mais sur « l'intérêt général et permanent de l'espèce ». Ce déplacement en faveur de la survie biologique lui permet, dans un premier temps, d'apporter une justification éthique fondamentale à ses positions darwinistes. En opposition à Bentham, dont les doctrines visaient à l'épanouissement de l'individu au sein d'un système qu'il souhaitait positif pour l'humanité, Molinari place la lutte pour l'existence au cœur de sa philosophie morale et légitime ainsi la disparition de tous les individus considérés « inaptes ». La lutte pour la vie conduit à la sélection des individus les plus concurrentiels et laisser périr les plus faibles, démarche en conformité avec l'intérêt général de l'espèce. Il écrit ainsi : « Mais les sociétés entre lesquelles s'est partagée de tout temps l'humanité sont régies par la loi naturelle de la concurrence. Les plus forts et les plus capables éliminent les plus faibles et les moins capables et cette élimination est conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce »⁴⁹. Quels sont les caractères de la morale darwiniste de Molinari ?

Selon lui, chaque société a en vue à la fois son développement et sa protection. Elle établit, en accord avec ces objectifs, des règles applicables à tous les membres du corps social. Ces règles doivent revêtir un caractère contraignant afin que chacun concoure au développement de la société et assure sa préservation. « Pour qu'une société puisse subsister et se développer dans le temps et dans l'espace, explique-t-il, et procurer à ses membres successifs la plus grande somme possible de jouissance en échange de la moindre somme de peines, il faut qu'elle impose aux individus dont elle se compose ou qu'ils suivent d'eux-mêmes [...] la règle la mieux adaptée à ce but »⁵⁰. À partir de ce schéma, « chaque société en établissant la règle la

⁴⁸ *Infra* : pp. 72 – 77.

⁴⁹ G. de Molinari, *La morale économique*, *op. cit.*, 1888, p. IV.

⁵⁰ *Ibid.*, p. V.

plus propre à la conserver et à la développer agit non seulement dans son intérêt, mais encore dans celui de l'espèce entière »⁵¹. La liaison entre l'intérêt des sociétés, prises individuellement, et l'intérêt général et permanent de l'espèce, ne fait pas l'objet de longs développements et demeure peu approfondie⁵², de même que celle entre l'intérêt individuel et celui de l'espèce. Molinari confesse l'impossibilité de prouver ce lien qu'il choisit de considérer comme une donnée acquise : « Il importe au plus haut point de savoir 'il existe, ou non, un lien entre les destinées de l'individu et celles de l'humanité. Nous ne possédons malheureusement, à cet égard, aucune information positive »⁵³. Les raisons poussant Molinari à considérer l'intérêt général et permanent de l'espèce comme l'objet essentiel de la morale, élément au fondement de toute son argumentation, apparaissent insuffisantes et constituent d'emblée une lacune importante de sa démonstration.

C'est depuis cette base analytique que Molinari déduit les caractères de la loi morale⁵⁴. L'intérêt de chaque société, et à fortiori de l'espèce, consistant dans le développement et la conservation de ses forces, les actes individuels poursuivant cette ambition sont moraux, ceux qui, au contraire, entendent détruire ou diminuer ses forces sont immoraux⁵⁵. *In fine*, c'est l'emploi utile des richesses produites qui constitue la première base de la loi morale. Lorsque l'individu emploie inutilement, partant immoralement, son revenu, il diminue la somme de ses valeurs personnelles et conséquemment celle de la société tout entière. Inversement, s'il emploie moralement son capital personnel, il s'enrichit et enrichit, avec lui, l'ensemble du corps social. Molinari établit ainsi une relation étroite entre économie politique et morale : l'économie politique concerne l'étude de la richesse, la morale son emploi utile. « Les opérations de la

⁵¹ *Ibid.*, p. VI.

⁵² « Si nous embrassons l'ensemble des sociétés qui constitue l'espèce humaine, nous trouverons qu'il existe, de même, un intérêt général et permanent de l'espèce [...] Or, l'intérêt général et permanent de l'espèce est naturellement supérieur à l'intérêt particulier de chaque société et à plus forte raison, de chacune des générations et de chaque individu qui la constitue. Si une société particulière s'affaiblit et périt, l'espèce continue néanmoins de subsister, si l'existence de l'espèce est menacée, toutes les sociétés dont elle se compose sont exposées à périr », *ibid.*, p. 2.

⁵³ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁴ « Découvrir et appliquer dans chacune des manifestations de l'activité humaine la règle la plus utile, c'est-à-dire, la règle qu'il faut suivre pour se conformer à l'intérêt général et permanent de l'espèce, tel est l'objet de la loi morale », *ibid.*, p. 5.

⁵⁵ « La conservation et l'augmentation de toute société dépendent des forces dont elle dispose. Son « intérêt » consiste donc à acquérir et à posséder la somme la plus considérable de forces. Il suit de là que tous les actes individuels ou collectifs qui contribuent à la conservation et à l'accroissement des forces de la société sont moraux, que tous ceux qui contribuent, au contraire, à leur destruction ou à leur diminution sont immoraux. L'intérêt ou l'utilité de la société, tel est le fondement de sa morale », *ibid.*, p. 2.

production, écrit-il, de la distribution et de la consommation des forces utiles, valeurs ou richesses, constituent l'ensemble des phénomènes que l'économie politique étudie. Ces phénomènes sont l'objet exclusif de l'activité humaine et ils nécessitent les règles de conduite qui forment la matière de la morale »⁵⁶.

Molinari lie ainsi intimement économie politique et morale et tend à confondre les lois de l'économie politique et celles de la morale. Du jeu des lois naturelles de l'ordre économique résulte un ordre utile dont l'homme est le premier agent. S'il employait utilement ses ressources, s'il respectait scrupuleusement la loi morale, s'il agissait toujours dans le but de conserver et d'accroître les forces de l'espèce, il serait en parfait accord avec l'ordre économique et l'humanité atteindrait le maximum de bien-être et de progrès que l'état de ses connaissances lui permettrait. L'accord entre l'opération des lois économiques et morales est complet : « Supposons que l'homme ait connu dès son apparition sur la terre, la « vérité morale », et qu'il ait possédé la capacité nécessaire pour la pratiquer, il aurait gouverné son activité dans le cercle entier où elle se déploie, production, distribution ou richesse, de la manière la plus conforme aux lois économiques »⁵⁷. La morale est ainsi conçue dans une perspective utilitaire, comme un instrument du développement économique. Les lois morales tendent, dans leur ensemble, à la préservation de l'intérêt général et permanent de l'espèce, ce qui permet, en filigrane, de justifier la lutte pour l'existence. La suppression des individus incapables d'acquérir un pouvoir économique ou de résister à la concurrence de leurs semblables se comprend comme un élément capital de la survie de l'espèce. Chez Molinari, la morale, à l'instar du reste, est étroitement économique. Il ne développe ni morale philosophique ni morale spirituelle. La nature humaine est essentiellement, voire exclusivement, économique et ne repose sur aucune valeur humaniste. Il construit ainsi une éthique axée sur un utilitarisme économique impérieux, une concurrence illimitée entérinée par des nécessités biologiques impératives et néglige toute conception de dignité de la personne. Ces conceptions darwinistes sont vivement condamnées par Auguste Ott, disciple de Philippe Buchez, dans les colonnes du *Journal des Économistes*. Réalisant un long compte-rendu de *La Morale économique*, Auguste Ott sanctionne fermement cette appréhension economiciste et utilitariste de la moralité conduisant au renversement de la logique même de la morale. Il écrit ainsi : « Pour la morale, tous les hommes ont une valeur,

⁵⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 28.

les faibles comme les forts ; loin de justifier l'élimination des premiers par les derniers, elle la réproouve expressément [...] La morale n'admet pas que les hommes s'arrachent comme les animaux les lambeaux de leur subsistance ; mais elle veut qu'ils la partagent équitablement entre eux, en proportion de la peine que chacun aura eue à la produire. Et je crois même que ces commandements de la morale sont conformes à l'intérêt général et permanent de l'espèce : car, dans une société d'êtres intelligents, on sait tirer profit même des faibles et des incapables, et si quelques-uns restent à la charge des autres et coûtent plus qu'ils ne rapportent, leur présent a pour résultat de développer dans la société les sentiments d'amour et de charité, qui aux yeux de la morale, sont le plus grand bien »⁵⁸. Au-delà des conséquences fatalistes d'une morale darwinienne, Auguste Ott condamne l'application extensive que fait Molinari de la logique économique. S'il affirme qu'il est possible d'étendre, pour des besoins démonstratifs spécifiques, les frontières de la science économique à des domaines matériels, d'autres répondent à une logique tout à fait étrangère, une logique éthique, rendant caduque l'application des principes de l'économie politique. « Il est évident, soutient-il, que l'auteur prend ici le terme d'économie politique dans un sens beaucoup plus large que celui qu'on lui assigne ordinairement, trop large même, à mon sens. Si, au besoin, on peut considérer comme économiques tous les phénomènes d'ordre matériel et, par suite, y comprendre tout ce qui ressort des sciences politiques, administratives et judiciaires, il en est d'autres, au contraire [...] qui tout en concourant à la conservation et au progrès de l'espèce, ne peuvent en aucune façon être rangé parmi les objets de l'économie politique »⁵⁹.

§ 2 : La morale au service de l'économie

Dans la mesure où l'économie politique étudie la formation des richesses, et la morale les règles de conduite de l'activité humaine devant permettre l'accroissement du capital de l'espèce, Molinari considère que le premier problème que la morale doit résoudre consiste dans la délimitation de la sphère dans laquelle se déploie l'activité individuelle, posant dès lors la

⁵⁸ A. Ott, « La morale économique », *Journal des Économistes*, juin 1888, p. 338.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 324.

question des moyens par lesquels l'homme peut accumuler des forces et des rapports entretenus entre les individus. En effet, dans un monde concurrentiel, l'homme possède deux moyens pour accroître ses forces : il peut se servir de son capital « pour contribuer à la production » ou il peut également en user « pour s'emparer par violence ou par ruse des valeurs créées ou acquises par autrui ». « Dans le premier cas, il demeure dans les limites de sa sphère d'activité et il agit d'une manière conforme à l'utilité générale ; dans le second, il étend sa sphère aux dépens de celle d'autrui [...] et il agit d'une manière nuisible »⁶⁰. D'où la nécessité d'établir un ensemble de règles délimitant avec précision la sphère d'activité de chacun et réprimant les atteintes qui y sont portées. Cette tâche est attribuée à la première catégorie que compose la morale : le droit⁶¹. La simple délimitation de cet espace individuel n'est cependant pas une garantie suffisante, il faut également que chacun agisse dans ces limites d'une manière conforme à l'utilité générale. Ces « bons » comportements sont ceux dictés par l'économie politique : « Ici encore, écrit Molinari, c'est à l'économie politique qu'il faut demander la connaissance de l'emploi utile ou nuisible des pouvoirs contenus dans la sphère d'activité de l'individu ». La reconnaissance des actes conformes à l'utilité générale consiste, elle, dans l'établissement du devoir. Le droit et le devoir constituent ainsi les deux éléments composant la matière de la morale, matière dont le contenu est prescrit par les enseignements de l'économie politique.

A) Le Droit, gardien de la production

La connaissance et la garantie de la liberté sont, pour Molinari, l'objet de l'étude et de la pratique du droit : « Ainsi renfermée dans ses limites naturelles, chaque liberté constitue un droit. La connaissance de la liberté est l'objet du droit, considérée comme science ; la garantie de la liberté est l'objet du droit, considéré comme art »⁶². Strictement limitée à la sphère individuelle, chaque liberté constitue un droit pour Molinari. Ces droits reconnus à l'individu

⁶⁰ G. de Molinari, *Précis d'économie politique et de morale*, Paris, Guillaumin, 1893, p. 169.

⁶¹ « Reconnaître les limites naturelles de la sphère d'activité de chacun, assurer la conservation et la libre disposition des matériaux qu'elle contient, tel est le premier problème que la morale doit résoudre, et qui se résume dans l'établissement du Droit », *ibid.*, p. 169.

⁶² G. de Molinari, *La Morale économique, op. cit.*, p. 20.

sont avant tout des droits liés à la nature économique de l'homme et envisagés comme instrument de l'activité productive. Il ne s'agit, en effet, que des libertés dont l'individu a besoin pour produire et consommer. « Il est nécessaire, écrit Molinari, que la liberté soit reconnue et garantie dans toute la sphère où se meut l'activité de l'homme, soit qu'il s'agisse de la production, de la distribution ou de la consommation des richesses »⁶³. Ainsi, la première liberté essentielle pour Molinari est la liberté de l'industrie : « Il faut d'abord que l'individu, obligé de produire s'il veut consommer, soit libre d'entreprendre la production la plus utile et d'y engager les agents productifs dont il dispose, il faut, en un mot, qu'il possède la liberté de l'industrie ». Le second droit du sujet économique consiste dans l'assurance de pouvoir jouir des fruits de son labeur, garantie par le droit de propriété. Ce dernier implique également la libre disposition de sa propriété, qui se résout elle-même en autant de droits : « liberté de l'échange, du don, du legs ou de l'héritage, de la consommation ». Ces premiers droits élémentaires du sujet économique s'accompagnent des libertés publiques classiques, auxquelles Molinari fait directement référence. Cependant, ces dernières sont envisagées sous un angle strictement utilitariste comme support indispensable au déploiement de l'activité économique individuelle. Il écrit ainsi : « La liberté de parler, d'écrire de s'associer et de participer dans la mesure de son apport au gouvernement des sociétés politiques [...] en un mot toutes les libertés qui correspondent à un mode utile de l'activité humaine, constituent de même autant de droits naturels dont la reconnaissance et la garantie sont nécessaires à l'accomplissement de la tâche que la nature a imposée à l'homme »⁶⁴.

Malgré la domination de la philosophie utilitaire au sein des développements de Molinari, ces droits sont également considérés comme des droits naturels antérieurs et supérieurs au contrat social, découlant directement des qualités intrinsèques du sujet économique. Dans l'état de société qui est celui de l'homme, ces droits naturels doivent être garantis et protégés par un droit positif⁶⁵. C'est l'utilité même du pouvoir politique que de protéger la propriété, la liberté individuelle et d'établir un système répressif chargé de prévenir ou de punir les diverses atteintes qui y sont portées. « Un gouvernement, explique-t-il, doit réunir un ensemble d'institutions destinées à reconnaître et à délimiter la liberté et la propriété,

⁶³ *Ibid.*, p. 20.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁶⁵ « De là, la nécessité de la constitution d'un pouvoir assez intelligent pour reconnaître et délimiter la liberté et la propriété, assez fort pour la garantir, c'est-à-dire d'un gouvernement », *ibid.*, p. 39.

à établir la tutelle et les servitudes qu'exigent leur exercice et leur garantie, et notamment un système de pénalités ayant pour objet de prévenir, en les réprimant, les atteintes qui peuvent y être portées, avec les procédés appropriés à la constatation de ces atteintes »⁶⁶. Molinari se place ainsi dans l'héritage direct de l'école du droit naturel lorsqu'il affirme que « les gouvernements ne créent pas le droit ». Ils se contentent de le découvrir, puis de le garantir à travers la constitution d'un droit positif, ce dernier devant être le miroir du droit naturel. Pour cela, le législateur doit respecter une succession d'étapes bien définies. Il doit « reconnaître [...] la liberté et la propriété des individus », puis établir la capacité juridique de chacun d'eux⁶⁷, « établir les servitudes nécessaires à la garantie de la liberté et de la propriété », et, enfin, constituer « un système de pénalités répressives » visant tout aussi bien les individus que l'administration.

La garantie des droits naturels du sujet économique ainsi que l'établissement d'un droit positif qui lui soit conforme sont, selon Molinari, les conditions du développement de la prospérité d'une société donnée. Sans s'encombrer d'exemples précis, il affirme, en effet, que « l'histoire atteste que c'est dans les pays et aux époques où, quelle que fût d'ailleurs la forme du gouvernement, le droit positif a été le plus approchant du droit naturel et le plus sûrement garanti, que la richesse s'est le plus multipliée et que les hommes ont accru dans les plus fortes proportions le capital de la civilisation »⁶⁸. Molinari insiste largement sur la nécessité d'assurer le droit de propriété, source fondamentale de la productivité individuelle : « S'il était assuré de la [propriété] posséder tout entière, d'en disposer et d'en jouir à sa guise, l'excitation à produire et à perfectionner la production serait chez lui au maximum ». Combinant les approches naturalistes et utilitaristes, il affirme que limiter le droit de propriété, c'est décourager l'individu à produire, et, *in fine*, exposer la société à sa perte : « Elle tombe au contraire, au minimum quand il n'en possède que la part strictement nécessaire pour le faire subsister ; quand cette part même cesse de lui être assurée, il cesse de produire, ou du moins, il ne produit plus qu'au jour

⁶⁶ *Ibid.*, p. 40.

⁶⁷ « Reconnaître quels individus sont capables d'exercer les droits de liberté et de propriété, lesquels en sont incapables et dans quelle mesure, lesquels par conséquent doivent être laissés libres et lesquels placés sous tutelle, jusqu'où doit s'étendre cette tutelle et comment elle doit être instituée », *ibid.*, p. 41.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 42.

le jour pour subvenir à ses besoins les plus urgents ; la population diminue avec la richesse, et la société est exposée à périr »⁶⁹.

Le droit est, dans la logique de Molinari, au service des intérêts du sujet économique, c'est même l'élément déterminant qui préside à sa formation. Le politique n'est présent que pour garantir l'activité économique individuelle. La discipline juridique devient ainsi un simple justificatif de la vie économique, ne recouvrant que les droits du marché. Le droit est uniquement appréhendé dans une dimension gestionnaire. Les droits politiques, la citoyenneté, le champ de la vie en société sont redéfinis dans un registre économique et strictement limité par celui-ci. Molinari fait alors disparaître le champ du droit public et, par conséquent, la défense de l'intérêt général et de toutes les prérogatives liées à la puissance publique. Il est réduit, à ses yeux, à une forme particulière de droit privé. Le droit public, qu'il nomme « droits politiques » est, dans une définition traditionnelle, le droit « des gouvernements vis-à-vis des gouvernés et ceux des gouvernés vis-à-vis des gouvernements »⁷⁰. Ces droits politiques se fondent sur l'objet de la mission de l'autorité politique, qui est « de garantir dans leurs limites naturelles, contre toute atteinte extérieure ou intérieure, la liberté et la propriété individuelle ou collective des membres de la société ». En remplissant sa fonction, le gouvernement exerce avant tout une charge économique. Il remplit l'office de producteur de sécurité, fournissant une denrée à des consommateurs dont les « droits respectifs sont des droits politiques »⁷¹. Ces derniers résultent d'une convention, d'un contrat dont l'objet « ne diffère point des conventions ou des marchés auxquels donnent lieu les autres besoins matériels ou moraux ». Pour Molinari, le fondement de l'action publique ne réside pas dans la garantie de l'intérêt général, mais dans la liberté du travail. Il écrit, en effet : « Le droit d'un gouvernement à se charger des deux sortes de services qu'implique la production de la sécurité n'est qu'une manifestation spéciale du droit d'employer son activité, ses forces et ses ressources à l'exercice d'une industrie et à la satisfaction d'un besoin ». À ce titre, si le producteur possède le droit d'offrir ses services, le consommateur possède lui « le droit de les accepter ou de les refuser, d'en débattre le prix et d'en contrôler la qualité, exactement comme s'il s'agissait de toute autre marchandise »⁷². Sous

⁶⁹ *Ibid.*, p. 43.

⁷⁰ G. de Molinari, *Précis d'économie politique et de morale, op. cit.*, p. 203.

⁷¹ *Ibid.*, p. 204.

⁷² *Ibid.*, p. 206.

cet angle, le droit public ne diffère en rien du droit privé des obligations. Molinari considère l'État comme n'importe quelle entreprise soumise à une logique de rentabilité. Il affirme, en effet, que pour exécuter son activité, « il faut que l'association spéciale qui la produit couvre ses frais de production avec un profit en harmonie avec ceux des autres industries »⁷³. De son côté, le consommateur de sécurité dispose d'un large droit de sécession. S'il doit se soumettre aux restrictions apportées à sa liberté, il dispose toujours du droit d'accepter ou de refuser les conditions du producteur et de s'adresser à un autre le cas échéant. Le droit public n'est, à ses yeux, qu'une branche du droit privé, niant ainsi toute spécificité à l'exercice de la puissance publique. Il écrit : « La production de la sécurité ne présente, au point de vue du Droit, qu'une particularité qui la distingue de la généralité des industries – encore retrouve-t-on cette particularité dans les autres espèces d'assurance – c'est d'imposer au consommateur des restrictions à l'exercice de la liberté et à l'usage de la propriété, qu'elle a pour objet de garantir »⁷⁴.

Dans l'ensemble des développements réalisés sur ce sujet, Molinari ne saisit le Droit qu'à travers une analyse gestionnaire. Il procède également à une économisation complète du politique, appréhendée comme une entreprise privée chargée de fournir un service. L'activité politique, ne différant en aucune manière d'une autre activité productive, doit être soumise à des exigences de rentabilité. L'application de la logique économique est, ici, particulièrement extensive et se porte sur des domaines qui n'en relèvent pas traditionnellement. D'un corps normatif chargé de régir les rapports des hommes et assurer la justice et l'harmonie sociale, le Droit devient un instrument du développement économique, pénétré par les exigences qui sont celles de la rentabilité. Il réalise ainsi une conversion complète des valeurs, sujets et catégories politiques et juridiques en valeurs, sujets et catégories économiques. Sous la main de Molinari, l'État, gardien de l'ordre et de l'intérêt général, devient un producteur de sécurité ; le citoyen, membre actif de la communauté politique et titulaire de droits correspondant, se transforme en consommateur ; le contrat social, fondement de l'organisation sociale, est une simple convention de droit privé.

⁷³ *Ibid.*, p. 207.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 208.

B) Les devoirs, instrument de gestion du capital personnel

Pour Molinari, le devoir constitue le deuxième élément composant la morale. Si le droit établit les capacités et limites de la sphère individuelle, le devoir consiste, quant à lui, « dans l'emploi utile de la liberté et de la propriété limitées par le droit ; il se résout dans l'accomplissement d'une série d'actes directement ou indirectement nécessaire à la conservation et à l'augmentation des forces de l'espèce »⁷⁵. Loin de pouvoir agir sans contrainte au sein de sa sphère individuelle, le sujet doit se plier aux injonctions qui lui sont dictées par l'économie politique s'il veut employer moralement ses facultés personnelles et participer à l'enrichissement général. Ces devoirs sont d'ailleurs très nombreux : devoirs personnels, devoirs familiaux, devoirs sociaux, devoirs envers les animaux, et enfin devoirs religieux. Pour Molinari, ces devoirs sont des devoirs naturels, au même titre que les droits, « en ce qu'il dérive de la nature de l'homme et des conditions de son existence », et sont, par conséquent, immuables et inviolables.

Ces devoirs naturels sont l'occasion pour Molinari d'orienter les conduites individuelles au sein d'une logique économique bien rodée. Concernant, par exemple, les devoirs de « l'individu envers lui-même », ils consistent dans le devoir de travailler et de pourvoir soi-même à ses besoins. Molinari insiste largement sur le *self-help* et l'obligation d'épargne qui doit constituer le principal, sinon le seul, secours individuel. Il affirme ainsi : « L'accumulation des valeurs épargnées constitue un capital dont l'individu peut se servir tant pour parer aux risques de la maladie des accidents, des chômages et à l'inévitable éventualité de la vieillesse, que pour subvenir à l'élève et à l'éducation de ses enfants et à l'accomplissement de ses autres devoirs pendant toute la durée de sa vie »⁷⁶. À cette fin, il doit se montrer moralement irréprochable et manifester un ascétisme rigoureux : « Ils impliquent par là même l'obligation de régler utilement sa consommation à tous les moments de sa vie, de manière à conserver et à développer au maximum les forces investies dans sa personne, de ne point se livrer à l'ivrognerie, à la débauche et aux autres vices qui pour effet de les affaiblir ». Conformément à

⁷⁵ G. de Molinari, *La Morale économique op. cit.*, p. 51.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 54.

la tradition libérale et individualiste, l'individu libre est responsable, doit subvenir lui-même à ses besoins et s'assurer seul contre toutes formes de risques sociaux.

L'analyse des devoirs incombant au sujet économique est l'occasion pour Molinari de se prononcer sur de nombreux sujets. Les devoirs familiaux sont l'objet de larges développements sur lesquels l'auteur se montre conservateur. Fidèle à la logique économique, il opère une financiarisation complète des rapports familiaux. Concernant les devoirs de la paternité, il écrit : « Les devoirs de la paternité se partagent en trois sortes d'obligations : 1° l'obligation de continuer l'espèce en croissant et multipliant dans la mesure du débouché ouvert à la population ; 2° l'obligation de donner le jour à une génération saine et vigoureuse en s'abstenant, autant que la chose dépend de la volonté humaine, de procréer des êtres chétifs, incapables ou vicieux, dont l'existence est un fardeau pour eux-mêmes et pour autrui et constitue une déperdition de forces pour l'espèce ; 3° l'obligation d'élever les enfants de manière à en faire des membres utiles à la société, et de leur avancer dans ce but le capital nécessaire pour subvenir à leurs frais d'entretien et d'éducation jusqu'à ce qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance »⁷⁷. D'emblée, on constate l'exclusion complète des femmes des devoirs éducatifs, celles-ci étant mises à l'écart des affaires familiales. Les rapports à l'intérieur de la famille semblent ainsi devoir s'opérer sans l'intervention de la mère.

Ce sujet est également l'occasion pour Molinari de se rapprocher des théories malthusiennes⁷⁸. Selon lui, les conditions de vie auxquelles est soumise la classe ouvrière trouvent racine dans la multiplication incontrôlée de ses membres. Prenant l'exemple de l'état de la natalité sous le régime du travail servile, il affirme que, dans le cas de l'esclavage ou du

⁷⁷ *Ibid.*, p. 56.

⁷⁸ Molinari dédie plusieurs contributions à Malthus dans lesquelles il honore les travaux de l'auteur et adhère à sa doctrine. Voir : G. de Molinari, « Malthus », *Journal des Économistes*, octobre 1884, pp. 5 – 22 ; T. Malthus, *Du principe de population avec une préface de M. de Molinari*, Paris, Guillaumin, 1889. Dans cet ouvrage, Thomas Malthus établit des prévisions mathématiques visant à démontrer que, sans frein, la population augmente en progression géométrique là où les ressources ne suivent qu'une progression arithmétique et conclut au caractère inévitable des crises démographiques. Il faut, selon lui, limiter la croissance de la population. Malthus préconise une régulation volontaire des naissances par la chasteté d'un côté, l'arrêt de toute aide aux nécessiteux de l'autre. Malgré les limites de ces solutions, Malthus fait preuve d'une véritable volonté d'opposer des freins à l'instinct sexuel. Il convient également de noter que Jean-Baptiste Say est à l'origine d'une théorie de la population, proche de celle de Malthus. Pour remédier aux crises démographiques, il appelle à l'augmentation de la production générale (aussi bien agricole qu'industrielle) et ainsi qu'un large accès à l'éducation dont l'État doit assurer la prise en charge. Voir : J. B. Fréry, « Jean-Baptiste Say et la question de la population », *Cahier d'Économie politique*, 2014/1, n° 66, pp. 82 – 89.

servage, le propriétaire exerce un contrôle sur les unions et les reproductions, empêchant l'accroissement irraisonné de la main-d'œuvre : « Sous le régime de l'esclavage, la reproduction des classes asservies était réglée comme celle des animaux domestiques d'après les besoins des exploitations [...] Sous le régime du servage, le maître ou le seigneur, renseigné au moins d'une manière approximative sur la productivité moyenne des unions, les autorisait dans la mesure qui lui paraissait utile »⁷⁹. Or, « ces mesures préventives de l'excès de reproduction » ne valent plus sous le régime du travail libre. Plus aucune limite ne freine les unions. Cette reproduction, hors de contrôle, conduit à « une multiplication déréglée, sans proportion avec le débouché ouvert à la population ». Selon Molinari, il s'agit d'un devoir inhérent à la nature humaine que de se reproduire en fonction des débouchés offerts par le marché. Le contingent familial doit être réglé en fonction des besoins de l'industrie en main d'œuvre, auxquels l'individu doit subordonner sa proportion. Sans compter que la reproduction doit passer un contrôle qualité avant de s'opérer. Molinari encourage ainsi la pratique d'une forme d'eugénisme, visant la disparition des infirmes et des malades : « On n'ignore pas qu'il existe des maladies héréditaires, la folie, la phtisie, etc., dont la transmission volontaire serait à bon droit considérée comme criminelle si elle était faite à des individus déjà nés. N'est-ce pas un crime encore moins excusable de communiquer ces maladies cruelles à des êtres impuissants de s'en préserver ? L'absence de tout contrôle reproductif conduit inexorablement à un accroissement du déchet physique et moral de chaque génération, en dépit des progrès de l'hygiène et de la médecine, de la richesse de la civilisation »⁸⁰.

Concernant les obligations éducatives et la mobilisation du capital nécessaire à cette tâche, Molinari propose une solution pour le moins particulière : inscrire dans la loi positive la possibilité pour les parents d'obtenir, auprès de leurs enfants devenus adultes, le remboursement du capital investi pour leur éducation. Selon lui, c'est bien la récupération de ces valeurs qui constitue, en premier lieu, l'explication de l'exploitation infantile. « Les codes des nations civilisées imposent, explique-t-il, aux parents l'obligation d'avancer à leurs enfants les frais nécessaires pour les élever et les instruire, mais sans imposer aux enfants le remboursement de ces frais à l'époque où ils ont acquis la capacité requise pour les rembourser. Seulement, les mêmes codes autorisent les parents à exploiter hâtivement [...] le travail de leurs enfants. Il

⁷⁹ G. de Molinari, *La Morale économique*, op. cit., p. 57.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 58.

résulte de là que les classes inférieures pour lesquelles les privations et les sacrifices qu'implique la formation du capital nécessaire à la reproduction sont particulièrement pénibles s'efforcent de tirer de ce capital le profit le plus élevé possible. Dans ce but, elles multiplient leurs enfants au maximum tout en réduisant au minimum les dépenses d'élève, et elles exploitent leur travail, sans ménagement avant qu'ils aient le droit de l'exploiter pour eux-mêmes»⁸¹. D'où la solution prônée par Molinari, à savoir le remboursement de ces frais d'élève : « Le devoir naturel des parents à l'égard des enfants, c'est de leur faire l'avance des frais d'élève et d'éducation nécessaires, mais ce n'est qu'une avance dont ils ont le droit de réclamer avec adjonction des profits afférents à tout emploi utile du capital. Cette avance l'enfant devenu homme fait, partant libre, et à ce titre responsable des dettes contractées dans son intérêt pendant sa minorité, en doit le remboursement à ses tuteurs naturels »⁸². Mais la loi positive, si elle reconnaît l'obligation pour les parents d'élever leurs enfants, n'accorde pas le recouvrement de cette dette : « Dans l'état actuel des choses, la loi positive se refusant à reconnaître cette dette et à en procurer le recouvrement à l'époque où elle devient exigible, les parents s'efforcent d'en obtenir le remboursement pendant que les enfants se trouvent sous leur tutelle et tenu d'obéir à leur autorité [...] En supposant, au contraire que la loi positive, tout en interdisant le recouvrement anticipatif du capital avancé, en assurât l'exigibilité, les parents des classes inférieures cesseraient d'être intéressés à l'exploitation prématurée et nuisible du travail des enfants »⁸³. Molinari procède ainsi à une financiarisation complète des rapports familiaux et réduit les relations familiales à des relations comptables répondant à une logique créancier/débiteur. Il écrit, en effet : « Il faut bien reconnaître qu'à aucune époque, le véhicule de l'amour paternel n'aurait suffi à assurer la reproduction utile de l'espèce si, à ce mobile sentimental, ne s'était joint chez le plus grand nombre un mobile intéressé, savoir la perspective du remboursement du capital employé à l'élève de la nouvelle génération avec l'adjonction d'un bénéfice équivalent à celui des autres emplois du capital »⁸⁴. L'enfant est réduit à un capital, un placement boursier qu'il convient de rentabiliser au mieux, dans l'espoir de recevoir un retour sur investissement conséquent. L'idée de pouvoir récupérer le capital investi semble être, pour Molinari, l'argument fondamental permettant de prévenir le travail infantile. La financiarisation de l'amour parental doit permettre au sujet économique de réaliser que l'enfant

⁸¹ *Ibid.*, p. 62.

⁸² *Ibid.*, p. 63.

⁸³ *Ibid.*, p. 64.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 60.

qu'il a produit constitue pour lui un investissement rentable, dont la loi l'autorisera à recueillir les fruits. Il ne doit, par conséquent, pas l'user prématurément par le travail ingrat de l'usine. Molinari réalise, ici, une réinterprétation complète des rapports familiaux considérés sous l'angle de l'analyse monétaire. Une grille d'intelligibilité comptable est ainsi appliquée à un domaine éminemment personnel qui, de prime abord, est tout à fait en dehors du champ économique. La parentalité, ou la paternité dans ce cas, est conçue comme un échange monétaire et soumise au modèle investissement – coût – profit. L'éducation est un travail nécessitant la réalisation de soin, l'apport d'une alimentation, d'affection, de vigilance mesurable en temps et constituant un investissement dans un capital humain, lequel produit du revenu une fois adulte⁸⁵. La relation parentale est analysée en termes d'investissement, de coût de capital, de profit du capital investi, de profit économique le rapport éducationnel entre parents et enfants, conduisant Molinari à considérer parfaitement légitime la récupération matérielle de ce capital, récupération devant être prévue par la loi. De la même manière, on a ici une économisation du droit de la famille dont les relations sont comptabilisées et qui consacre la pénétration de l'économie au sein des rapports familiaux.

Au sein de ses contributions concernant les devoirs naturels, Molinari étend, une fois de plus, la sphère de la logique économique à des domaines qui y sont généralement soustraits. Traditionnellement, le devoir est un ressort essentiel de la morale dans la mesure où il a vocation à orienter les conduites vers un bien idéal. Or, ici, cet idéal est économicisé et tend vers le placement intelligent de son capital. Les devoirs individuels deviennent alors économiques permettant ainsi l'orientation des comportements vers des ambitions marchandes. La famille est elle-même conçue sur le modèle de la gestion de portefeuille : sa composition doit répondre aux impératifs de la société industrielle, les parents se devant d'engendrer une descendance, peu nombreuse et de bonne qualité, capable de fournir une main-d'œuvre suffisante à la machine industrielle chargée elle-même de réaliser l'idéal commun. L'amour paternel, Molinari n'abordant pas le rôle de la mère dans les charges éducatives, est financiarisé autour du capital-enfant. La science économique guide ainsi les comportements individuels et s'insère au même de l'espace privé, pourtant considéré dans la tradition libérale comme indépendant, préservé de toute influence extérieure et lieu privilégié de l'expression de l'individualité. Ici, l'économique

⁸⁵ Sur l'analyse éducative en termes de capital humain, voir : M. Foucault, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France*, Paris, EHESS, 2004, pp. 249 et suivantes. Voir également, W. Brown, *Défaire le démos*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, pp. 187 – 217.

s'empare de ce domaine pour orienter les conduites vers une logique marchande, conforme à la nature économique de l'homme. La logique interne du libéralisme apparaît alors viciée. Il ne s'agit pas tant de garantir l'autonomie individuelle que la participation à la production commune et l'assurance de ne pas constituer un poids pour celle-ci. Cet objectif apparaît, d'une part, dans la mise en avant d'une forme de sélection qui viserait à évincer du corps social les êtres incapables de participer à la machine économique, de l'autre, dans la lecture réalisée de l'économie familiale comme élément intrinsèque de la sphère productive. Il s'agit, en dernier lieu, de permettre la constitution d'individus économiquement indépendants. Dans cette perspective, la logique malthusienne, entendant limitée la multiplication des êtres humains et la préservation des ressources de la société civile, légitime la sélection des plus aptes. Contrairement à Malthus qui propose un système volontaire de régulation des naissances, Molinari laisse ce mécanisme de sélection à la concurrence et justifie ainsi le désintéressement des démunis par le corps social comme un comportement tout à fait éthique. Il réalise ainsi un démantèlement de toutes formes de solidarités au profit d'une promotion de la responsabilité individuelle. L'assurance contre les accidents, la maladie, la vieillesse, l'obligation de pourvoir à l'éducation de sa famille constitue autant de devoirs du sujet économique, dont le manquement n'implique aucune forme d'obligation sociale, de solidarité entre les membres d'une même société.

§ 2 : L'ère de la grande industrie et l'établissement de la morale économique

A) Une morale évolutive

Conformément à l'appréhension économique de la morale qu'il a développée, Molinari tend à présenter la loi morale comme l'une des phases de l'évolution économique. Il s'agit de l'idée capitale de son ouvrage sur la *Morale économique* : l'évolution morale est présentée à la

fois au point de vue de l'économie politique et de la doctrine évolutionniste⁸⁶. C'est sur cette idée d'évolution de la loi morale que Molinari entend fonder la crise morale qui traverse, à ses yeux, la société de la grande industrie. En effet, contrairement aux lois naturelles de l'économie politique, la loi morale n'est, selon lui, ni fixe ni immuable. Elle aussi est « subordonnée aux conditions économiques de l'existence des sociétés »⁸⁷. Le progrès matériel entraîne ainsi dans son sillage celui de la loi morale, qu'il modifie conformément à la constitution économique d'un moment historique donné. « Par suite de ce changement, il arrive que des actes qui étaient utiles à la société et à l'espèce, partant moral, deviennent nuisibles, partant immoral ».

Chacun des trois âges de l'humanité distingués par Molinari possède une loi morale conforme à sa structure économique et à l'état concurrentiel auquel il doit faire face⁸⁸. Les exigences de la concurrence subordonnent ainsi strictement le contenu de la moralité. Pendant les temps primitifs, les conditions d'existence de l'homme imposent une loi morale particulière⁸⁹. L'homme est en concurrence avec les animaux, les autres membres de son espèce et se dispute sa subsistance. Dans cette lutte, « les plus forts éliminent les plus faibles soit en s'emparant de leurs aliments ou des localités qui les leur fournissent, soit en les chassant comme un gibier »⁹⁰. La suppression des individus les moins capables de soutenir la lutte et la survie des plus compétitifs apparaît comme le fondement de la loi morale des temps primitifs, caractérisé par un état de « concurrence animale ». « C'est un résultat avantageux à l'espèce, explique Molinari, partant morale, et la conscience humaine accepte l'opération qui le procure comme la manifestation légitime du « droit du plus fort »⁹¹. La constitution économique des premiers âges de l'humanité, entérinant comme une nécessité vitale la survie du clan, « le vol et le meurtre » sont admis comme des pratiques moralement acceptables. De là, la légitimation de tout un ensemble de pratiques visant à ne préserver que « les individus valides et propres au

⁸⁶ A. Ott, « La Morale économique », *op. cit.*, p. 330.

⁸⁷ G. de Molinari, *La Morale économique, op. cit.*, p. VIII

⁸⁸ « Mais les sociétés entre lesquelles s'est partagée de tout temps l'humanité sont régies par la loi naturelle de la concurrence. Les plus forts et les plus capables éliminent incessamment les plus faibles et les moins capables et cette élimination est conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce. D'où l'on peut conclure que chaque société, en établissant la règle la plus propre à la conserver et à la développer agit non seulement dans son intérêt, mais encore dans celui de l'espèce entière », *ibid.*, p. VI.

⁸⁹ « Si l'on veut se faire une idée de ce qu'était et pouvait être la loi morale dans les temps primitifs, il faut d'abord rechercher ce qu'étaient alors les conditions d'existence de l'homme », *ibid.*, p. 206.

⁹⁰ *Ibid.*, p. IX.

⁹¹ *Ibid.*, p. X.

combat », telles que « le sacrifice des vieillards, des êtres mal conformés, des enfants du sexe féminin »⁹². « En résumé, conclut Molinari, les nécessités économiques déterminaient la formation des coutumes qui contenaient la loi morale des troupeaux primitifs [...] la loi la plus utile à chaque troupeau, si barbare et immorale qu'elle nous parait aujourd'hui, était aussi la plus morale »⁹³.

Le passage à l'âge de la petite industrie modifiant l'état économique de l'humanité emporte l'adaptation de la loi morale à ces nouvelles conditions d'existence et, *in fine*, celles des règles régissant le corps social. « L'expropriation des faibles par le procédé du vol et du meurtre a cessé d'être considérée comme morale », déduit Molinari. L'augmentation de la productivité et l'accroissement progressif des richesses modifient la constitution économique de la petite industrie entraînant ainsi la disparition de certaines normes qui pesaient sur les clans et tribus de l'ère primitive, devenues immorales. « C'est ainsi, explique-t-il, que le meurtre des vieillards, le rapt et la communauté des femmes, qui étaient des actes moraux dans la tribu primitive parce qu'ils étaient nécessités par l'intérêt supérieur de la conservation commune, ont cessé de l'être et sont devenus immoraux lorsque la production, devenue plus abondante et la subsistance plus assurée, ont permis de nourrir les vieillards et d'élever les filles et par conséquent de supprimer la servitude que le droit et le devoir supérieurs de la conservation commune faisaient peser sur les droits et les devoirs de conservation personnelle et de famille »⁹⁴. La nouvelle société trouve un intérêt à « interdire dans l'intérieur de son domaine la pratique du vol et du meurtre »⁹⁵. Or, si cet intérêt vaut pour l'ordre social interne, il ne faut pas pour les sociétés extérieures. Les Etats économiquement supérieurs trouvent un avantage certain à conquérir ou à éliminer leurs concurrents plus faibles. Au cœur de cette nouvelle « concurrence politique », seules les constitutions politiques les plus compétitives survivent. Les procédés visant à la destruction ou à l'assujettissement des autres, la guerre et la conquête sont considérées comme utiles, partant moral. Ainsi « à mesure que les sociétés entre lesquelles se partageaient le domaine de l'espèce devenaient plus nombreuses et plus riches, les plus fortes avaient intérêt à exproprier les plus faibles, et le mode d'opération de la concurrence qui faisait

⁹² *Ibid.*, p. 210.

⁹³ *Ibid.*, p. 212.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 236.

⁹⁵ *Ibid.*, p. X.

passer ce domaine entre les mains des races les plus capables de le défendre et d'en assurer l'exploitation, était conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce »⁹⁶.

L'entrée dans l'ère de la grande industrie, en bouleversant les rapports de production, bouleverse à son tour l'ancienne loi morale. Pour Molinari, l'extension du commerce joue un rôle fondamental dans cette modification des caractères de la moralité. Il écrit, en effet : « Aussitôt que l'échange des produits et des services apparaît, un lien se forme et une solidarité se crée entre les échangistes, qu'ils appartiennent ou non à la même société »⁹⁷. Molinari affirme ainsi : « Les sociétés d'abord isolées et hostiles se rapprochent ; leurs intérêts [...] s'unissent et se solidarisent sous l'influence de la prépondérance acquise par les États les plus civilisés et de l'universalisation des relations commerciales »⁹⁸. Ce nouvel état économique permis par l'augmentation des échanges commerciaux et l'accroissement de la productivité conduit au développement progressif d'une nouvelle loi morale adaptée à la forme de concurrence dominante, la « concurrence industrielle » dans laquelle l'élimination des inaptes s'opère, on l'a vu, à travers la figure du consommateur.

Selon Molinari, c'est donc l'évolution économique qui détermine les caractères de la moralité⁹⁹. Les nouveaux procédés de production modifient en profondeur l'organisation sociale, ses rapports internes et l'appréciation de la justice. La crise que connaissent les sociétés européennes provient, à ses yeux, des habitudes ou des résistances découlant de l'application de l'ancienne loi morale : « La crise dont souffre actuellement le monde civilisé provient de ce que la loi morale n'est pas encore adaptée, dans ses applications multiples et diverses, à l'état nouveau que les progrès de l'industrie sont en voie de créer, en unissant et en solidarissant les intérêts de la famille humaine »¹⁰⁰. C'est donc de la lutte entre l'Ancien Monde et le nouveau que proviennent les désordres qui éloignent l'ordre social et politique de l'idéal économique promu par Molinari. À ses yeux, l'industrie reconstruit la société sur de nouvelles bases morales

⁹⁶ *Ibid.*, p. X.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 237.

⁹⁸ *Ibid.*, p. X.

⁹⁹ Élément qu'il revendique ouvertement : « C'est le progrès économique qui a engendré le progrès moral », *ibid.*, p. 213.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. XI.

fondées par l'enrichissement matériel commun. Au cœur de l'ère de la grande industrie, la libre concurrence et le libre échange apparaissent comme des valeurs morales essentielles constituant de nouvelles solidarités qu'il s'agit d'assurer par un nouveau corps de règles adapté. C'est à ce titre que Molinari construit un programme de réforme des comportements individuels, programme conforme à un nouvel état d'hégémonie industriel.

B) La mauvaise gestion de son capital personnel par la classe ouvrière

Pour Molinari, la crise que traversent les sociétés civilisées est en partie morale et trouve son fondement dans un vice du « gouvernement individuel ». « Quelle est actuellement la situation de l'individu, chez les nations qui ont supprimé les anciennes formes de la tutelle, s'interroge-t-il. Il est libre, il s'appartient à lui-même, il peut employer son capital de forces productives de la manière qui lui paraît le plus profitable et disposer à son gré des produits de leur mise en œuvre [...] Mais la liberté dont il jouit [...] implique la responsabilité de son existence et de celle des êtres placés sous sa tutelle »¹⁰¹. La mise en œuvre de cette responsabilité implique la stricte réalisation de la liste des devoirs que Molinari a lui-même dressée¹⁰². Or, à ses yeux, la grande majorité des individus s'est révélée incapable de s'adapter à la liberté inhérente au régime de la grande industrie, entraînant ainsi un ensemble d'incertitudes, de résistances, *in fine*, une profonde crise morale. D'où provient cette incapacité générale ? Selon lui, c'est justement cette accession trop rapide à la liberté qui a contribué à plonger une partie du corps social, en l'occurrence la classe ouvrière, dans la misère. Il écrit, en effet : « Une autre cause a agi encore pour l'aggraver, nous voulons parler de la décadence et de la destruction finale de l'ancien régime de tutelle et de l'imposition du *self-government* à une multitude incapable de le pratiquer »¹⁰³. Les temps primitifs et l'âge de la petite industrie encerclaient l'individu dans un ensemble de mesures contraignantes qui limitaient sa liberté individuelle. Cette conquête de la liberté s'est faite progressivement, au fil de l'évolution de

¹⁰¹ G. de Molinari, « Le problème du gouvernement individuel », *Journal des Économistes*, décembre 1900, p. 324.

¹⁰² *Infra*, pp. 369 – 374. Voir également *La Morale économique*, *op. cit.*, pp. 51 – 113.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 271.

l'humanité, à mesure que la « capacité intellectuelle et morale allait croissante de génération en génération, sous l'influence du travail régulier [...] et de la discipline »¹⁰⁴ à laquelle chaque individu était soumis. Cet affranchissement peut résulter de progrès constant, mais il peut également être arraché « par une philosophie plus ardente qu'éclairée, des guerres et des révolutions libératrices ou prétendues telles »¹⁰⁵. Molinari vise, en filigrane, les Lumières, la Révolution française et la destruction brutale des structures de l'Ancien Régime. Il affirme : « Le servage, les corporations, les communautés, les sociétés de compagnonnage et les confréries opposaient des limites plus ou moins étroites au *self-government* de l'individu ». La disparition précipitée de ces structures a plongé l'individu dans un état de liberté auquel il n'était pas préparé. Molinari insiste, en effet, largement sur l'idée que la liberté n'est pas une donnée inscrite dans l'homme. Selon lui, elle nécessite un long apprentissage, celui des capacités à s'occuper de soi-même : « On était généralement convaincu qu'en s'affranchissant de l'esclavage, par un procédé ou par un autre, en acquérant la liberté, tout homme, quelle que fût sa race ou sa couleur, se trouvait aussitôt et par là même investi de la capacité de se gouverner soi-même. L'expérience a malheureusement dissipé cette illusion »¹⁰⁶. Dans la même logique, Molinari attribue l'instabilité inhérente à la condition ouvrière à ce défaut d'apprentissage. « Si l'on étudie, affirme-t-il, sans parti pris, les causes des maux actuels des classes qui vivent exclusivement de l'exploitation de leur capital personnel, on trouvera que la principale réside dans leur incapacité à gérer utilement ce capital ». Il s'agit alors d'un problème de gestion individuel. À ses yeux, le développement de la question sociale trouve une partie sa source dans une cause morale, la mauvaise gestion de son capital personnel par l'ouvrier.

Les principes de la bonne gestion du capital individuel sont ceux dictés par l'économie politique et consistent, selon Molinari, dans l'ascétisme et la prévoyance : « En premier lieu, elle exige un partage du revenu entre les besoins actuels et les besoins futurs, impliquant l'exercice de la prévoyance et la constitution d'une épargne ; en second lieu, l'emploi d'une autre partie de ce revenu à la reproduction du capital personnel, dans la proportion du débouché qui lui est ouvert ». L'ouvrier, devenu libre, manque alors cruellement de ces bonnes pratiques. Incapable de discerner son intérêt, il se laisse gouverner par ses vices et, partant, se montre

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 271.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 272.

¹⁰⁶ G. de Molinari, *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, *op. cit.*, p. 342.

impuissant à gérer utilement sa consommation. « L'ouvrier qui doit s'imposer librement ces règles, relève Molinari, imposées d'autorité à l'esclave, non seulement manque trop souvent de la connaissance exacte de son intérêt, mais encore il est obligé de surmonter des obstacles et des tentations que n'avait point à combattre le propriétaire d'esclaves »¹⁰⁷. Ces vices, inhérents à la nature humaine, nécessitent une réserve constante et atteignent en grande majorité l'ouvrier : « Il est obligé de vaincre sa paresse pour s'assujettir à un travail continu et régulier [...] Il doit surmonter son goût pour les liqueurs excitantes, goût qui ne tarde pas à dégénérer en un penchant héréditaire à l'ivrognerie, sans oublier d'autres vices inhérents à la nature humaine ». L'incapacité à gérer utilement sa consommation quotidienne constitue, pour Molinari, la source des misères de la classe ouvrière. Il rejette à l'occasion l'argument selon lequel les salaires sont trop faibles pour permettre toute prévoyance et pointe du doigt l'immoralité des ouvriers : « Les socialistes prétendent à la vérité que ce revenu suffit à peine à la satisfaction de ses besoins de première nécessité, que telle est la loi d'airain qui régit le salaire. Mais, à défaut d'autres témoignages, l'accroissement de la consommation des liqueurs fortes suffirait à démentir cette affirmation. Depuis que les classes ouvrières sont libres de gouverner leur consommation, elles ont employé une portion croissante de ce revenu réputé insuffisant à l'acquisition des boissons enivrantes »¹⁰⁸.

L'ouvrier est ainsi l'artisan de sa propre misère. Molinari en tient pour preuve qu'il existe une élite au sein de la classe ouvrière pourvue des qualités morales suffisantes et qui se montre tout à fait capable d'exercer sa liberté de manière responsable. En revanche, « si l'élite des classes ouvrières a acquis, par l'exercice de sa responsabilité, une capacité plus grande de *self-government*, il n'en a pas été ainsi de la majorité »¹⁰⁹. Les autres sont des « hommes-enfants » émancipés avant d'avoir pu apprendre les règles du *self-government* et les devoirs qui y sont associés. Molinari offre un traitement moral de la question sociale axé sur une logique individualiste et désocialisée. L'individu, en tant qu'auto-entrepreneur, se doit de faire fructifier son capital personnel et gérer utilement sa consommation et sa famille. Ce culte de la performance individuel évince toute considération du poids des structures économiques, de l'exploitation, de la marchandisation de la force de travail qui pèsent sur l'ouvrier. Les individus

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 343.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 347.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 347.

incapables de mettre en œuvre les exigences inhérentes à la liberté sont « négligents, vicieux, avides et imprévoyants »¹¹⁰. Ces mauvais comportements n'atteignent pas que les ouvriers dans leur individualité, mais ont des conséquences sur l'ensemble du corps social. En effet, si le travailleur se montre « incapable de surmonter les penchants qui font obstacle au règlement utile de sa consommation et de sa reproduction, il devra mettre au marché le travail de sa femme et de ses enfants, en obligeant l'une à négliger l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère, en soumettant les autres à une tâche nuisible au développement de leurs forces productives. De plus, cet apport d'un supplément de travail au marché ne manquera pas [...] d'abaisser le niveau général des salaires »¹¹¹. Ainsi, ces individus affaiblissent les forces de la société tout entière : « On s'expliquera les misères et les souffrances de cette portion inférieure des classes émancipées, et l'on comprendra à quel point leur incapacité et ses conséquences, la dégradation physique et morale, le paupérisme et la criminalité se traduisant par une déperdition croissante de forces, affaiblissent les sociétés dont elles sont membres ».

Molinari assimile la pauvreté à un problème moral profondément ancré dans la paresse, le vice et l'irresponsabilité. Toute aide extérieure, politique ou philanthropique, ayant pour objet l'allocation de ressources aux populations démunies ne peut que miner l'éthique du travail et la morale sexuelle. La perfectibilité de la société au sein d'un projet démocratique commun, projet porté par les républicains, laisse la place à la perfectibilité de l'individu ancré au sein d'un projet managérial déshumanisant. La performance économique, les compétences managériales deviennent les critères d'évaluation de la citoyenneté. Le mauvais travailleur, le mauvais gestionnaire est un mauvais citoyen qui détruit la richesse accumulée par ceux qui font, au contraire, preuve d'ascétisme et de prévoyance. Le rôle premier du citoyen-consommateur est ainsi la participation à la production et l'accumulation des richesses. Molinari inscrit ainsi sa réflexion dans une démarche de culpabilisation de l'ouvrier axée sur la performance individuelle. Il opère une redéfinition des fonctions du citoyen dans une logique économique qui parfait la transformation du sujet, politique et juridique, en un capital humain, économique et performant. Contrairement au sujet libéral classique libre de conduire sa vie et de choisir ses valeurs, le capital humain est contraint à l'auto-investissement. Son appréciation en tant qu'être humain, en tant que citoyen valable s'effectue selon cette capacité et en fonction des valeurs

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 351.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 344.

reconnues par le marché : l'aptitude à l'épargne, l'anticipation des dépenses inhérentes à la santé, à l'éducation et à la vieillesse sont autant de critères d'évaluation de l'intérêt du capital humain.

C) La mise sous tutelle des incapables

Afin d'éviter une déperdition excessive des forces de la société, Molinari offre une solution au problème du « gouvernement individuel », solution en opposition manifeste avec les fondements de la philosophie libérale : la mise sous tutelle des individus incapables d'exercer leur *self-government*. Si la classe ouvrière est en grande majorité touchée par cette absence des qualités du « gouvernement individuel », il relève cependant qu'il s'agit d'un défaut général à l'espèce humaine. En effet, « cette capacité intellectuelle et morale nécessaire au gouvernement de soi-même, aucune des individualités constitutives de l'espèce ne la possède et ne la possèdera jamais : elle leur fait complètement défaut dans la première période de la vie, souvent même dans la dernière, et elle se trouve inégalement distribuée entre elles, dans la période intermédiaire »¹¹². C'est justement de cette inaptitude générale qu'émerge « la nécessité de la tutelle, c'est-à-dire du gouvernement des incapables ou des moins capables par les plus capables ».

Molinari distingue ainsi deux formes de tutelles : la tutelle peut être imposée, obligatoire à l'instar de la tutelle gouvernementale ou de celle du père de famille sur ses enfants ; elle peut également être libre lorsqu'un individu subordonne sa volonté à celle d'un autre ou d'une collectivité. Bien que l'incompétence au *self-government* soit inhérente à la nature humaine, la tutelle ne doit pas, à ses yeux, s'imposer uniformément à tous les individus. Elle ne doit toucher que ceux qui se montrent particulièrement incapables de toute forme de prévoyance et doit s'établir au cas par cas. « Elle doit être mesurée, écrit-il, à l'insuffisance de la capacité gouvernante du pupille, et, sauf dans le cas où l'individu est complètement incapable, il est le

¹¹² *Ibid.*, p. 415.

meilleur juge du besoin qu'il en a». Il s'agit là de l'erreur capitale de la tutelle gouvernementale pour Molinari : celle-ci s'applique inutilement à tous les individus alors qu'une partie est en possession des capacités suffisantes pour pratiquer le *self-government*. Le problème se trouve dans l'imposition universelle d'une « sujétion politique » à des individus capables de gérer utilement leur consommation. Selon lui, la disparition des anciennes organisations tutélaires, telles que l'esclavage, le servage et les corporations, a précipité les travailleurs dans une liberté mal préparée : « Si pour les individualités capables du *self-government*, la suppression des entraves et des gênes inhérentes à tout régime de tutelle a été avantageuse, elle a été nuisible à celles qui ne possédaient cette capacité que dans une mesure trop faible pour user utilement des droits qu'elle leur conférait et remplir les obligations qu'elle leur imposait »¹¹³. Afin de pallier cette disparition, c'est l'État qui a pris en charge le besoin de tutelle qu'il a appliqué universellement à toute la population : « L'État moderne a répondu à cette demande [...] À la tutelle restreinte que ses fondés de pouvoir exerçaient jadis sur la corporation politique a succédé une tutelle générale qui s'étend dans ses applications diverses et multiples à toutes les classes de la société, tantôt sous forme de lois ou de règlements préventifs des nuisances produites par l'incapacité du *self-government*, tantôt sous forme de lois de protection ou d'assistance ».

Le vice capital de cette forme de tutelle repose sur sa généralisation là où certaines individualités sont tout à fait aptes à se gouverner seules. Selon Molinari, il convient de substituer une tutelle librement consentie à cette tutelle universelle : « Le progrès consiste donc aujourd'hui à substituer à la tutelle imposée et généralisée, tel que l'exerce l'État, une tutelle libre, spécialisée et mesurée [...], en laissant aux individus le choix entre le *self-government* et la tutelle »¹¹⁴. « La tutelle libre prend alors la place de la tutelle imposée, dans la mesure nécessitée par l'insuffisance de la capacité de l'individu à se gouverner lui-même »¹¹⁵. Les conditions de réalisations pratiques de cette tutelle demeurent cependant tout à fait obscures. Comment doit-elle s'imposer ? Comment s'en défaire ? Sous quelles conditions devient-on un pupille et sous quelles formes ? Molinari n'apporte aucun élément de réponse.

¹¹³ *Ibid.*, p. 418.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 419.

¹¹⁵ G. de Molinari, *La Morale économique*, *op. cit.*, p. 141.

Pour Molinari, l'insuffisance morale est inhérente à la nature humaine, mais touche plus particulièrement certains individus. Il confesse ainsi l'incapacité d'une partie de la population à gérer utilement sa consommation et sa liberté et en appelle, très paradoxalement, à l'intervention de l'État afin de préserver le corps social contre son activité néfaste. Ce dernier doit alors prendre les incapables sous sa tutelle, les prémunir contre la pauvreté qui les menace et, par leur entremise, la société tout entière¹¹⁶. L'autorité politique doit ainsi leur apprendre à consommer utilement leur capital et endosser un rôle d'éducation économique. La contradiction est importante sur ce sujet. Le libéralisme radical de Molinari semble s'accorder avec l'imposition d'un contrôle politique à tout individu se révélant incapable de gérer utilement son capital, sa conception de la liberté incluant ainsi la possibilité d'y renoncer. La liberté individuelle devient ainsi une donnée dépendante de la prospérité dans la mesure où les individus ayant des comportements perturbant l'accumulation des richesses peuvent se voir imposer une tutelle qui les obligera à devenir des agents productifs efficaces. Au contraire, ceux capables de *self-government* sont préservés de la justice étatique. En effet, Molinari souligne qu'« il importe [...] de laisser ces individualités capables du *self-government* pleinement libres de gouverner leur consommation aussi bien que leur production ». En cas de « nuisance », il prévoit l'application d'une peine s'opérant par l'intervention de l'opinion publique¹¹⁷. *In fine*, cette logique justifie des différences de traitement au point de vue juridique sur le critère de la puissance économique, conception non seulement en contradiction avec les principes de la démocratie politique, mais également avec les fondements mêmes de la doctrine libérale structurée autour de la notion de souveraineté individuelle. Ces positions consacrent un tournant conservateur dans la pensée de l'auteur. En effet, le libéralisme de Molinari cautionne une certaine forme d'autoritarisme lorsque celui-ci vise à préserver les ressources économiques de la société, il subordonne la liberté individuelle à des capacités gestionnaires et altère ainsi, en partie, la logique interne de la philosophie libérale.

¹¹⁶ « Si cette multitude incapable du *self-government* était libre de se placer sous la tutelle qui lui est encore nécessaire il y a apparence qu'elle n'y manquerait point ; qu'elle échangerait d'elle-même sa condition misérable et précaire contre une tutelle qui se résoudrait pour elle en une assurance libre contre le paupérisme. », G. de Molinari, *Cours d'Économie politique*, t. 2, *op. cit.*, p. 477. Voir également : J.M. Poughon, « Gustave de Molinari : une approche de la démocratie économique », *op. cit.*, p. 239.

¹¹⁷ « La répression morale s'opère au moyen de l'intervention de l'opinion publique [...] Du moment, en effet, où un homme se conduit de telle manière qu'il résulte de sa conduite une nuisance pour autrui, l'opinion publique, qui représente l'intérêt commun auquel il porte atteinte, est fondée à exercer sur lui une censure et à lui infliger soit un blâme, soit toute autre pénalité morale ou sociale, en proportion avec la nuisance commise. Que si une pénalité de ce genre ne suffit point [...] il y a lieu de recourir aux pénalités matérielles », G. de Molinari, *Cours d'économie politique*, t. 2, *op. cit.*, p.483.

D) Le rejet de la législation sociale

C'est sur le devoir de gestion de son capital personnel par l'ouvrier et la mise sous tutelle des seuls incapables que Molinari fonde particulièrement son rejet de la législation sociale établie par la III^e République. Conformément à la logique économique à laquelle il répond et au laisser-faire qu'il défend, cette législation ne peut, à ses yeux, participer à l'amélioration du sort des travailleurs. Aucune intervention extérieure ne permettra l'adoucissement de la condition ouvrière qui demeure, en premier lieu, un problème moral. La seule solution réside ainsi dans la responsabilisation des comportements individuels, la bonne gestion de la consommation et la constitution d'une épargne. Tous les thèmes régulièrement abordés par Molinari dans ses contributions concernant le travail, la vieillesse, les accidents, la sécurité et la durée du travail sont des thèmes qui vont être saisis par les républicains et vont faire l'objet d'importantes lois sociales.

La constitution d'une législation sociale s'accélère à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, période constituant également une époque décisive de transformation du monde ouvrier. Une nouvelle catégorie de salariés employés dans les services se développe en liaison avec l'urbanisation, les transports et les échanges. Plus de la moitié des travailleurs français est désormais salariée. En 1906, l'industrie représente 31,6 % du total de la population active, les services environ 24 %. En parallèle, le travail industriel se féminise : les effectifs féminins doublent dans la métallurgie passant de 20 000 à 43 000 ; ils triplent dans la chimie et l'industrie alimentaire, respectivement de 17 000 à 50 000 et de 34 000 à 91 000 ; ils constituent les trois quarts de la main-d'œuvre dans les secteurs du textile et de l'habillement¹¹⁸. Malgré le développement important du grand capitalisme, les structures anciennes de type artisanal restent importantes : en 1896, 62 % des établissements comptent moins de 10 salariés, les usines regroupant plus de 100 ouvriers représentent environ 24% des entreprises nationales¹¹⁹. La seconde révolution industrielle favorise l'apparition de nouveaux secteurs, comme la chimie lourde, l'électricité, le pétrole, le caoutchouc, l'automobile, mais ne remet pas en cause

¹¹⁸ Au total, au début du XX^e siècle, un tiers des travailleurs de l'industrie sont des femmes. J. Leduc, *Histoire de la France : l'enracinement républicain (1879 – 1918)*, op. cit., p. 138.

¹¹⁹ F. Démier, *La France du XIX^e siècle*, op. cit., p. 427.

l'équilibre des industries traditionnelles. En 1906, le textile emploie dix fois plus d'ouvriers et d'ouvrières que la chimie et représente 40 % de la population industrielle en 1911 ; la métallurgie emploie 15 % de la population active ; le bâtiment 13 %. La grande usine domine dans les secteurs miniers (86 % des mineurs travaillent dans des usines de plus de 500 personnes), dans la métallurgie lourde (80 %) et l'automobile (33 000 ouvriers dans 50 firmes en 1913). Géographiquement, l'industrialisation française est inégale : quatorze départements regroupent plus de 50 % de l'effectif industriel total. La France ouvrière est essentiellement celle du Nord, Nord-Est et des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille) ¹²⁰.

Entre 1873 et 1914, la condition ouvrière connaît une nette amélioration. Le salaire moyen passe de 2 Fr 80 à 4 Fr 80. Parallèlement, le prix de la vie augmente dans une moindre mesure. La condition ouvrière demeure, cependant, tout à fait hétérogène : un ouvrier qualifié peut gagner de 7 à 9 francs par jour ; un mineur ou un charpentier 4 à 6 francs ; une lingère à domicile 1 Fr 50 à 2 francs pour des journées allant de 12 à 15 heures ; une bonne ou un ouvrier agricole 30 à 40 francs par mois. Dans l'ensemble, les budgets restent majoritairement consacrés à la nécessité immédiate. L'analyse d'une quinzaine de budgets réalisée par la Société d'économie sociale entre 1878 et 1895 révèle qu'en moyenne 62,8 % sont consacrés à l'alimentation, 12,3 % au logement, 16,5 % aux vêtements et environ 8 % à des dépenses diverses. La faiblesse des salaires liée à l'instabilité du travail ouvrier, provoquée par les chômages saisonniers et les crises, rend l'épargne très difficile. Concernant la durée du travail, c'est la disparité des situations qui domine encore. Globalement, la journée de travail est réduite : les journées de 12 à 16 heures, qui étaient la règle dans les trois premiers quarts du XIXe, tendent à devenir l'exception. À Paris, 59 % des ouvriers travaillent entre 9 heures 30 et 10 heures, 38 % 10 heures ou plus. À Lyon, la journée moyenne est de 10 heures à 10 heures 30, les femmes cumulant les journées les plus longues. Les travailleurs à domicile, pendant les périodes de forte activité, peuvent travailler de 17 à 20 heures par jour. Ces chiffres ne comptent pas l'éloignement entre l'habitation et le lieu de travail, le temps nécessaire pour rejoindre les différents postes de travail qui augmentent avec la concentration industrielle, ni l'introduction d'une lourde discipline de l'horaire, cloches, sirènes et horloges, contrôlée par le patronat et les contremaîtres. Le paiement à la pièce, le travail à la tâche, l'instauration du salaire au rendement, les besoins d'un revenu plus élevé en période de gêne rendent difficile la réduction

¹²⁰ J. Leduc, *Histoire de la France : l'enracinement républicain (1879 – 1918)*, op. cit., p. 139 – 140.

effective de la durée du travail¹²¹. Malgré la très forte hétérogénéité des situations, il règne au sein des classes ouvrières un sentiment d'injustice attisée par les forts écarts de salaire et de fortune. Alors que 25 millions de personnes ne laissent à peu près rien à leurs héritiers, moins d'un million possède 70 % de la fortune nationale.

Dans ce contexte de montée de la classe ouvrière, le socialisme fait son entrée sur la scène parlementaire. Alors que les progrès électoraux aux législatives sont faibles jusqu'en 1889¹²², les socialistes obtiennent près de 5 % des suffrages exprimés aux élections de 1893. Une quarantaine de députés entre à la Chambre, guesdistes, allemanistes, broussistes, blanquistes et indépendants, et forme un groupe parlementaire relativement homogène dont Alexandre Millerand, Jean Jaurès et René Viviani prennent la tête. Au lendemain du succès des élections municipales de 1896, Millerand dessine une union du socialisme autour d'un programme commun dans le discours de Saint-Mandé. La perspective réformiste l'emporte. Si Millerand maintient le projet collectiviste et revendique la socialisation des moyens de production, celle-ci doit s'accomplir sur le temps long et doit s'appuyer sur le suffrage universel.

Enfin, la législation sociale se développe progressivement. Dès 1874, une première loi interdit l'emploi des enfants de moins de 12 ans, le travail de nuit pour les filles mineures et pour les garçons de moins de 16 ans, dans les manufactures, usines, ateliers ou chantiers¹²³. Le repos dominical devient également obligatoire pour les ouvriers âgés de moins de 16 ans. La montée du socialisme en tant que force politique à la Chambre contribue ensuite à l'accélération du mouvement de réforme sociale à partir des années 1890. En 1892, la journée du travail est limitée à 10 heures pour les femmes et les moins de 18 ans. Un corps d'inspecteur chargé de vérifier l'application des dispositions est créé et une procédure d'arbitrage fixée dans les

¹²¹ C. Charles, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, pp. 276 à 298.

¹²² Moins de 1 % des électeurs votent socialistes en 1881, 1,5 % en 1889. Voir J. Droz, *Histoire générale du socialisme*, T. 2, *op. cit.*, p. 159.

¹²³ Ces dispositions sont assorties d'exceptions. La loi interdit également le travail dans les mines pour les garçons de moins de douze ans et pour l'ensemble des individus de sexe féminin, l'emploi des enfants dans les ateliers où l'on manipule des substances dangereuses ou explosives. Enfin, la loi prévoit la nomination d'un corps d'inspecteur rémunéré par l'État et chargé de la surveillance de la bonne application de la loi. En cas d'infraction, des amendes de seize à quarante francs seront appliquées autant de fois qu'il y a des personnes employées dans des conditions contraires à la loi. Voir : K. Fiorentino, « Une étape dans la réglementation du travail des enfants en France : l'élaboration de la loi du 19 mai 1874 à la lumière des archives côte-d'orientales », *op. cit.*, pp. 30 – 32.

conflits du travail. En 1894, des caisses de retraites pour les ouvriers des mines sont mises en place et généralisées en 1910. En 1900, la loi Millerand fixe la journée générale de travail à 10 heures. L'année 1906 voit la création d'un ministère du travail et l'obligation du repos hebdomadaire, l'année 1910 l'institution d'un code du travail. Dans le même temps, des mesures sont prises en faveur de l'hygiène et de la sécurité avec la loi de 1893 qui définit des règles d'aération, de propreté, d'équipements sanitaires, d'éclairage et esquisse pour la première fois un droit de la sécurité au travail. Celui-ci est complété en 1898 par la loi sur les accidents du travail créant un régime de responsabilité sans faute au profit du salarié. Une loi de 1893 crée l'assistance médicale gratuite pour les personnes les plus pauvres ou privées de ressources, une de 1905 prévoit l'assistance aux vieillards infirmes¹²⁴.

Le développement de la législation sociale devient un véritable terrain d'opposition à la politique républicaine pour Molinari. Hostile à toute forme d'intervention ou de réglementation, même minime, de la sphère économique, il combat les lois du travail. À ses yeux, celles-ci sont inefficaces, inutiles et constituent une altération inacceptable de la responsabilité individuelle. Il offre, par exemple, une analyse cynique de la première législation de 1841 concernant le travail infantile. Cette dernière lui apparaît insuffisante dans son champ d'application et ne contribue qu'à l'aggravation du problème de fond : la multiplication incontrôlée de la classe ouvrière et l'exploitation paternelle du travail des enfants. Il écrit : « On interdit le travail des enfants avant un certain âge et on en limita la durée, mais cette réglementation n'était applicable qu'à la grande industrie. La petite industrie y échappait par les difficultés insurmontables de la surveillance ». Selon lui, la main d'œuvre infantile s'est alors retranchée dans les petites industries et les ateliers, y abaissant les salaires et rendant difficile l'établissement d'un véritable bilan sur les effets de la loi¹²⁵.

Concernant la limitation de la journée de travail, cette mesure constitue, à ses yeux, une véritable nuisance pour les ouvriers. Il considère en effet qu'il est préjudiciable au travailleur

¹²⁴ C. Fredj, *La France du XIXe siècle*, Paris, PUF, 2014, pp. 113 – 115.

¹²⁵ « Si la réglementation a empêché l'abus du travail des enfants dans les manufactures, si elle y a élevé dans quelque mesure le taux des salaires par la diminution de l'offre, elle a fait refluer la population infantile dans les petits ateliers, et, en y augmentant l'offre, abaissé les salaires. Il est donc difficile de dire si le bien que la réglementation a pu produire d'un côté a compensé le mal qu'elle a causé d'un autre », G. de Molinari, « La production et le commerce du travail », *Journal des Économistes*, août 1902, p. 173.

de limiter son temps de travail sans lui laisser la possibilité de s'adapter à la demande de l'industrie et conduira, à terme, à multiplier ses périodes de chômage. « En limitant arbitrairement et en tout temps la durée du travail, explique-t-il, sans tenir compte de l'état variable de l'industrie, en empêchant le travailleur de répondre aux exigences des moments de presse sans lui offrir aucune compensation lorsque l'insuffisance des commandes le réduit à chômer, la réglementation ne nuit-elle pas précisément à ceux-là mêmes qu'elle a pour objet de protéger ? »¹²⁶

« Enfin, note Molinari, on s'est efforcé de compléter l'édifice de la réglementation du travail par l'assurance obligatoire des accidents, des maladies et de la vieillesse, avec la participation des employeurs et de l'État ». Le régime de responsabilité automatique de l'employeur en cas d'accidents est, à ses yeux, tout à fait inutile. En effet, selon lui, « toutes les industries exposent le personnel qui y est employé à des risques divers et inégaux d'accidents », chacune prévoyant une prime particulière versée sur les salaires en fonction du risque inhérent à l'activité¹²⁷. Or, il affirme que le régime de responsabilité sans faute entraîne une hausse de concurrence dans les industries où il est fabriqué et conduit, *in fine*, à la baisse des salaires des ouvriers¹²⁸. Mais c'est la question des retraites qui lui apparaît comme celle soulevant les plus graves objections. En effet, ces assurances sont constituées « à la fois par une retenue sur le salaire, par une subvention des employeurs et par l'impôt ». La part imposable est, selon lui, particulièrement injuste puisqu'elle est imposée à la « multitude des salariés [et] ne peut tenir compte des différences qui existent entre les situations individuelles ». Aux yeux de Molinari, il s'agit « d'un don, une charité faite à la classe ouvrière par la classe des employeurs et par l'ensemble de la société », charité inconciliable avec l'appréhension de l'individu comme sujet économique, prévoyant et responsable.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 173.

¹²⁷ « Lorsque le travailleur devint son propre maître, ils tombèrent naturellement à sa charge, et comme ils variaient, d'une industrie à une autre, les salaires se fixèrent naturellement aussi à des taux correspondant à leurs différents degrés d'élévation. L'inégalité des risques déterminait celle de la prime nécessaire pour les couvrir, et celle-ci déterminait, à son tour, l'inégalité des salaires », *ibid.*, p. 174.

¹²⁸ « Le salaire de l'ouvrier se trouve ainsi augmenté de cette prime : mais quel est l'effet de cette hausse artificielle ? C'est d'attirer un surcroît de concurrence dans les industries où elle se produit et d'y faire baisser les salaires [...] Cette prime, la loi a beau la mettre à la charge des employeurs ; ils en sont remboursés par l'abaissement du salaire », *ibid.*, p. 174.

In fine, ces lois ne protègent qu'inefficacement le travailleur salarié et accentuent la scission de la société en deux classes opposées : « celle qui est assujettie [à la législation], et celle qui en est exemptée, celle dont la durée du travail est limitée, et celle qui peut prolonger cette durée à sa volonté, celle qui est obligée de s'assurer contre les accidents, les maladies et la vieillesse [...] et celle qui est libre de s'assurer à sa manière ou de ne pas s'assurer ». La première est composée « des propriétaires des capitaux mobiliers et immobiliers » réputés capables, la seconde, des salariés, réputée incapable¹²⁹. Selon Molinari, cet état de choses ne peut participer à l'émancipation de la classe ouvrière, il agit au contraire comme une servitude. La solution se trouve, selon lui, dans l'apprentissage de la liberté par la classe ouvrière et la pleine réalisation des devoirs économiques individuels¹³⁰. De manière surprenante, cet apprentissage ne peut se transmettre par l'éducation. Il doit se réaliser par l'intermédiaire du progrès industriel. Il affirme ainsi : « Ce n'est donc pas de supprimer la liberté qu'il faut s'aviser, c'est d'augmenter la capacité d'en user. À cet égard le progrès industriel apporte à la liberté un concours dont on n'a pas apprécié toute la valeur, d'abord en abaissant les frais de la production et en mettant ainsi à la portée d'un grand nombre de consommateur, ensuite et surtout, en élevant et, pour ainsi dire, en spiritualisant le travail de l'ouvrier, par la substitution de la force mécanique à la force musculaire »¹³¹. L'émancipation du travailleur ne peut, en effet, se réaliser que par l'affranchissement du travail physique et l'accroissement du pouvoir d'achat du consommateur. La solution passe alors par le progrès industriel, l'encouragement à la production et l'accroissement du contingent de richesse.

L'incapacité de gestion de son capital personnel par l'ouvrier, la mise sous tutelle des personnes incapables d'une telle gestion, propositions auxquelles Molinari additionne un antiétatisme ardent, conduisent à de nombreux paradoxes. En effet, d'un côté, certains membres de la classe ouvrière semblent incapables de gérer leur capital, de l'autre l'État ne peut leur

¹²⁹ Des positions similaires sont tenues par Paul Leroy-Beaulieu dans *L'Économiste français* : « Dans un temps et dans un pays où chaque individu non seulement jouit de la pleine liberté de ses actes, mais encore détient une parcelle de la souveraineté, il peut sembler étrange que la loi cherche à réglementer, à limiter son droit de contracter comme il l'entend. N'est-ce point-là proclamer d'une part qu'il est apte à gérer les affaires de la collectivité et proclamer de l'autre, qu'il est incapable de gérer les siennes propres ? », cité par D. Barjot *et ali*, *Histoire de l'Europe libérale*, Paris, Éditions nouveau monde, 2016, p. 85.

¹³⁰ « Cette insuffisance de la capacité gouvernante de la multitude affranchie de la servitude [...] est la source principale, sinon unique, des maux dont souffrent nos sociétés et, en particulier la classe qui vit presque exclusivement de l'exploitation de son capital de forces productives », G. de Molinari, *Questions économiques à l'ordre du jour*, Éditions numériques Les Classiques des sciences sociales, 2015, p. 91.

¹³¹ *Ibid.*, p. 92.

venir en aide efficacement. Qui doit alors prendre en charge cette tutelle pourtant préconisée par Molinari ? Il semble qu'il se range, ici encore, du côté du laisser-faire. La solution ne peut se trouver, selon lui, que dans le domaine économique, l'intervention du politique étant essentiellement néfaste. C'est le progrès technique qui mettra fin au labeur physique de l'ouvrier, lui ouvrira l'accès au confort matériel et au plein exercice de ses capacités intellectuelles et morales. Molinari reste tout à fait constant sur cette idée. En 1908, dans l'un de ses derniers ouvrages *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, il écrit : « C'est ainsi que le progrès industriel, en exigeant la mise en œuvre de facultés différentes et plus hautes, augmente la différence entre l'homme et l'animal. À mesure que l'évolution progressive de l'industrie gagnera les branches de la production qu'elle n'a pas encore atteintes [...], le niveau intellectuel de la multitude s'élèvera sa vue dépassant le cercle étroit de ses intérêts particuliers et prochains »¹³². Le progrès est ainsi envisagé, avant tout, d'une manière économique et technique. Le progrès politique est résiduel, le progrès social ne pouvant trouver sa source que dans le progrès matériel. Molinari offre ainsi une lecture optimiste du progrès technique comme instrument de libération du travailleur. Mais le développement du machinisme rend également le travail routinier, aliénant et dangereux, la machine constituant un risque permanent pour l'ouvrier et accroissant considérablement les risques d'accident sur le lieu de travail. Il rend nécessaire une division du travail toujours plus morcelée, qui trouvera son aboutissement avec « l'organisation scientifique du travail » établie par l'ingénieur américain Frederick Winslow Taylor¹³³. La recherche perpétuelle de la productivité du travail conduit à une parcellisation des tâches, amoindrit le rôle de l'ouvrier, aboutissant ainsi à une dépersonnalisation et à une dévalorisation du travail. Dès la fin du XVIIIe siècle, l'usage de la machine-outil permet, par exemple, à l'industriel français Frédéric Japy d'embaucher un personnel non qualifié dont la rémunération est faible (des femmes, des vieillards, des enfants) et d'imposer le rythme de travail aux salariés, là où l'artisan en possédait, au contraire, la complète maîtrise. La lecture que réalise Molinari du progrès technique est ainsi concentrée sur les bénéfices économiques qu'engendre le développement de la productivité, mais laisse de côté les conséquences humaines, l'aliénation et le rôle diminué de l'ouvrier dans la production. Il conteste tout

¹³² G. de Molinari, *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, op. cit., p. 257.

¹³³ Il publie *The Principles of Scientific Management* en 1911, brochure dans laquelle il expose les bases du management scientifique qu'on appellera, par la suite, le taylorisme. Il repense entièrement la chaîne de production et les gestes de l'ouvrier afin d'optimiser la productivité de l'entreprise.

bénéfice à la mise en place d'une législation sociale, la justice, l'équilibre et le progrès ne pouvant se réaliser que dans le respect le plus strict des règles du marché.

Section 3 : La religion, un instrument utile à un libéralisme dominateur

Au sein de cette construction d'une morale économique visant à réformer les comportements individuels, Molinari accorde une place fondamentale à la religion. En effet, pleinement intégré au cœur même du paradigme évolutionniste, l'Église y apparaît comme une force sociale éducatrice, capable de forger les consciences individuelles aux besoins et aux nécessités de la société industrielle. Elle constitue également un pouvoir régulateur chargé d'éloigner les ouvriers de toutes vellétés révolutionnaires. Molinari publie deux ouvrages majeurs dans lesquels il expose la place que doit prendre l'Église dans le cadre de la société industrielle : *Religion* en 1892 et *Science et religion* en 1894. Au milieu des débats concernant la laïcisation de la société et de l'État, débats qui séparent les républicains modérés d'un côté, et les radicaux et les socialistes de l'autre, Molinari adopte une position originale. Fervent catholique, il se prononce pour la séparation de l'Église et de l'État. L'indépendance du religieux vis-à-vis du politique n'est pas, à ses yeux, un danger pour les institutions cléricales, bien au contraire, il s'agit d'assurer l'indépendance et la liberté du clergé vis-à-vis du politique.

La question de la place de l'Église au sein de la société industrielle est centrale pour les républicains. Divisée au début des années 1880, la laïcisation constitue un point de jonction entre modérés et radicaux. Tombant d'accord pour dénoncer l'influence politique de l'Église et soustraire l'enseignement au contrôle du clergé, Jules Ferry se fait l'instrument de la politique scolaire et procède à des mesures de laïcisation ponctuelles : rétablissement du divorce en 1884 par la loi Naquet, laïcisation des bâtiments publics (hôpitaux, des tribunaux, des casernes...) sans toutefois pousser jusqu'à la séparation définitive de l'Église et de l'État. À partir de 1885, la crise boulangiste provoque une nouvelle division des républicains et l'affaiblissement du radicalisme dont certains membres se sont compromis en apportant leur soutien au Général

Boulangier. Le parti catholique, dont une partie était elle-même ralliée au boulangisme, délaisse progressivement la solution monarchiste. Les modérés s'efforcent alors de gagner au régime les conservateurs. Parmi ces derniers, beaucoup sont las d'une opposition stérile ne reflétant plus l'état de l'opinion d'une majorité de catholiques, plus pragmatique, alliant foi religieuse et soutien à la République¹³⁴. L'apaisement des tensions politiques autour de la question religieuse joue un rôle clef dans ce rapprochement. Le premier mouvement est réalisé par l'élection en 1878 du pape Léon XIII. Résolument moderne, il est convaincu que, pour parer à la montée de l'anticléricisme, les catholiques doivent changer d'attitude politique. L'encyclique *Rerum Novarum*, en mai 1891, dénonce les méfaits du capitalisme, invite les chrétiens à travailler en faveur de la résolution de la question sociale et encourage l'organisation de syndicats chrétiens afin d'enrayer la montée de l'athéisme. L'année suivante, dans *Inter sollicitudines*, Léon XIII prêche pour la fin des tensions entre catholiques et républicains et souhaite la formation en France d'un parti favorable à l'Église. Sous l'influence du souverain pontife s'opèrent le « ralliement » et la création d'une Droite constitutionnelle au Parlement composée par des orléanistes, avec Jacques Piou et Auguste d'Arenberg, ainsi que des catholiques sociaux, Albert de Mun et René de la Tour du Pin¹³⁵. Dans ce contexte, Eugène Spuller, ministre des Cultes, prononce un discours à la Chambre en 1894 dans lequel il invoque « l'esprit nouveau » pour caractériser la politique religieuse conciliatrice envisagée par le gouvernement et le ralliement des catholiques¹³⁶.

Ce ralliement avec les milieux catholiques confirme l'abandon de la politique militante de laïcisation engagée par les républicains modérés ainsi que l'orientation conservatrice du pouvoir. La laïcité devient alors l'un des fers de lance de l'opposition radicale et socialiste. Le discours que Jaurès prononce à la Chambre en novembre 1893 en offre une illustration : « Vous interrompez, lance-t-il aux modérés, la vieille chanson qui berçait la misère humaine et la misère humaine s'est réveillée avec des cris. Elle s'est dressée devant vous et elle réclame aujourd'hui sa place, sa large place au soleil du monde naturel, le seul que vous n'ayez point pâli. Vous avez concentré dans les revendications immédiates, dans les revendications sociales,

¹³⁴ F. Démier, *La France du XIXe siècle*, op. cit., p. 356.

¹³⁵ G. Richard, *Histoire des droites en France : de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, pp. 76 – 82.

¹³⁶ Il s'exprime ainsi devant la Chambre : « Je dis qu'il est temps de faire prévaloir en matière religieuse un véritable esprit de tolérance éclairée, humaine, supérieure, la tolérance qui a son principe non seulement dans la liberté de l'esprit, mais dans la charité du cœur ».

tout le feu de la pensée, toute l'ardeur du désir ; c'est vous qui avez élevé la température révolutionnaire du prolétariat et si vous vous épouvantez aujourd'hui, c'est devant votre œuvre »¹³⁷.

Dans ce contexte, Molinari entend soutenir la place de l'Église tout en défendant la politique de laïcisation et la séparation de l'Église et de l'État. Son ouvrage *Religion* commence par une dénonciation des positions politiques à la fois des socialistes et des conservateurs. Sur l'anticléricalisme virulent des radicaux et des socialistes, il écrit : « Les écoles radicales ou socialistes sont pour la plupart antireligieuses. À leurs yeux, les religions sont des superstitions dont la science moderne a fait justice. Elles sont nées de la fraude et de la crédulité, et elles ont été de tout temps, des instruments d'oppression, d'exploitation et d'abêtissement [...] C'est pourquoi la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État figurent dans tous les programmes des écoles et des partis radicaux ou socialistes »¹³⁸. Pourtant convaincu que l'Église a un rôle essentiel à jouer au sein de la société industrielle, il s'oppose aux conservateurs et dénonce vigoureusement le Concordat. Il affirme, en effet : « Les classes conservatrices qui sont convaincues que la religion est impérissable et qui la considèrent à bon droit comme un agent nécessaire de civilisation semble s'accorder à croire, avec ceux qui veulent la détruire, que son existence est attachée à son union avec l'État [...] Les mêmes classes n'acceptent qu'avec une répugnance visible la concurrence en matière de religion : pendant longtemps, elles ont travaillé à la reconstitution du monopole religieux et elles continuent à regarder les privilèges et surtout l'émargement au budget comme indispensable au maintien de la prospérité de la religion »¹³⁹. L'antiétatisme virulent de Molinari ne peut s'accorder avec cet argument. À ses yeux, la religion est un besoin naturel de l'homme, elle est par conséquent « indestructible »¹⁴⁰. Sur le terrain doctrinal, il refuse l'opposition irréductible réalisée entre sciences et religions et considère, au contraire, que la science contribue pleinement à la consolidation religieuse : « Lorsqu'on étudie, sans parti pris, le passé des

¹³⁷ Cité par M. Ozouf, *L'École, l'Église et la République : 1871 – 1914*, Paris, Éditions Cana/Jean Offredo, 1992, p. 170 et suivantes.

¹³⁸ G. de Molinari, *Religion*, Paris, Guillaumin, 1892, p. I.

¹³⁹ *Ibid.*, p. II.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. II. Molinari choisit, ici, d'user d'arguments physiologiques pour attester de la réalité du sentiment religieux chez l'être humain. Il affirme : « Les physiologistes ont reconnu, en outre, plus ou moins exactement, l'emplacement qu'occupent dans le cerveau les organes par lesquels elles agissent, et ils ont [...] localisé le sentiment religieux dans la partie supérieure de l'encéphale », G. de Molinari, *Sciences et Religion*, Paris, Guillaumin, 1894, p. 203.

religions, on est irrésistiblement amené à reconnaître qu'elles sont nées d'un besoin universel, inhérent à la nature humaine, qu'elles sont, par conséquent, indestructibles, que les progrès de la science loin de leur nuire ont contribué à les élever, à les épurer et à les consolider»¹⁴¹.

§ 1 : La religion au fil de l'évolution : un pouvoir régulateur

Molinari passe le domaine de la religion au crible de sa théorie de l'évolution. Loin d'être un reliquat du passé, il lui accorde un rôle social essentiel et l'intègre au cœur même de sa définition de l'homme économique. Le sentiment religieux est, selon lui, un élément constitutif de la morale humaine. Il est une donnée naturelle chez l'homme au même titre que les besoins physiologiques. « L'homme est naturellement religieux, écrit-il. Il éprouve le besoin d'aimer Dieu. Et ce besoin moral est presque aussi général et aussi intense que le plus général et le plus intense de ses besoins physiques. Le sentiment religieux se retrouve à toutes les époques de l'histoire et dans toutes les régions du globe. Partout aussi, il a reçu une satisfaction plus ou moins élevée et épurée, selon l'élévation de la nature morale et le degré de civilisation des peuples. Partout même chez les peuples réduits à la conception la plus abjecte, on a élevé des autels à la divinité »¹⁴². Les religions font partie intégrante de toutes individualités et de toutes les sociétés. À ce titre, elles obéissent aux mêmes lois naturelles et s'inscrivent dans le processus évolutionniste. « Elles vont d'âge en âge, se perfectionnant, explique-t-il, et le sentiment religieux finit pas trouver son expression la plus parfaite dans le christianisme ».

Molinari offre une lecture utilitaire de la religion. À ses yeux, elle a joué un rôle majeur dans le développement des sociétés modernes. Le sentiment religieux est, pour lui, à l'origine même de la civilisation : « C'est grâce à ce sentiment que l'espèce humaine a pu s'élever au-dessus des autres espèces animales. Il a été, pour tout dire, la faculté civilisatrice de l'humanité. S'il n'a pas déterminé la formation des premières sociétés, il a été l'instrument de leur

¹⁴¹ G. de Molinari, *Religion, op. cit.*, p. II. C'est le sens même de l'ouvrage *Sciences et Religion*, les deux éléments doivent marcher main dans la main pour permettre le développement du progrès matériel et moral.

¹⁴² G. de Molinari, *Cours d'économie politique*, Tome 1, *op. cit.*, p. 41.

conservation et de leurs progrès »¹⁴³. Molinari soutient, en effet, que la religion a constitué un relai indispensable au pouvoir politique dans le maintien de l'ordre social en apportant la menace d'une sanction à la fois institutionnelle et spirituelle aux « classes inférieures ». « Les religions ont été les instruments de la création de l'ordre, affirme-t-il, elles ont assuré l'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs que l'observation et l'expérience faisaient reconnaître à une élite intelligente comme nécessaire à la conservation et au progrès de la société, mais qui exigeaient une discipline, des privations et des sacrifices auxquels il eût été impossible d'assujettir la multitude ignorante et bestiale »¹⁴⁴. Les religions rendent ainsi un véritable « service social » en éloignant les masses de toutes tentations révolutionnaires, d'un côté, par la crainte d'un châtement divin, de l'autre, par l'abnégation : « À ce service social se joignait le service non moins bienfaisant qu'elles rendaient aux individus en les consolant des misères de leur condition présente par l'espérance d'un avenir meilleur ». Or, ce double service que rend la religion est plus utile que jamais. Les sociétés civilisées sont loin de pouvoir se passer de « cet instrument de conservation et de progrès » que constitue l'Église. En effet, dans la crise que traversent les sociétés civilisées causées par l'entrée dans l'ère de la grande industrie, l'Église lui apparaît comme un instrument majeur du maintien de l'ordre social : « Les progrès qui ont transformé l'outillage de la production, d'une part, ceux qui ont déterminé, de l'autre, l'émancipation de la multitude, en remplaçant la tutelle obligatoire de l'esclavage et du servage par le *self-government* ont provoqué la crise à laquelle nous assistons [...] Comment l'ordre menacé du cataclysme d'une révolution sociale sera-t-il préservé ? »¹⁴⁵ En effet, l'État, seul, ne peut assurer le maintien de l'ordre. Il a de nombreuses fois failli devant les révolutions politiques et fera de même dans le cas d'une révolution sociale. Molinari profite de l'occasion pour réaffirmer la stérilité du phénomène révolutionnaire. Il écrit ainsi : « Mais les révolutions sociales à leur tour, auront-elles plus que les révolutions politiques, la vertu de mettre fin à la crise ? Elles pourront bien exproprier le Tiers État au profit du Quatrième État, elles pourront mettre aux mains des ouvriers, les terres, les usines, l'outillage et la matière première : leur enseigneront-elles l'art de les exploiter, de les reconstituer et de les accroître par l'emploi utile des produits ? Auront-elles la vertu d'améliorer le *self-government* individuel, de guérir l'individu de la paresse, de l'incontinence, de l'intempérance et des autres vices producteurs de désordre et de misère ? Non ! Pas plus que les révolutions politiques les révolutions sociales ne

¹⁴³ G. de Molinari, *Religion, op. cit.*, p. 178.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 179.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 180.

remédieront à la crise ; elles l'aggraveront au contraire, en détruisant ou en gaspillant le capital de la civilisation »¹⁴⁶.

Le dénouement de cette crise réside dans la stricte application du « programme économique » de Molinari : réduction de l'activité étatique à la simple production de la sécurité nécessaire à l'activité économique ; apprentissage individuel de la morale économique et des devoirs qui l'accompagnent. La religion est un instrument essentiel de cet apprentissage du *self-government*. « Cette crise, une des plus graves que l'humanité ait traversées, ne pourra être close que par des progrès qui améliorent à la fois le gouvernement des sociétés et le *self-government*, affirme-t-il. Or ces progrès ont pour agents nécessaires la science et la religion – la science qui éclaire les consciences, en leur faisant connaître les règles utiles du gouvernement d'autrui et de soi-même, la religion qui les arme de la force morale indispensable pour appliquer ces règles ou les suivre »¹⁴⁷. L'Église constitue l'agent fondamental de l'éducation à la morale économique. Molinari établit ainsi, de manière surprenante, des liens étroits entre économie politique et religion. Il déclare que « pour remédier aux vices de ce double gouvernement et aux maux qui en découlent, il faut éclairer les consciences sur le caractère d'utilité ou de nuisibilité, partant de moralité ou d'immoralité des actes du gouvernement individuel, ce qui est l'affaire de l'économie politique ; il faut ensuite armer les consciences d'une force morale assez grande pour déterminer la réforme de ces deux gouvernements, ce qui est l'œuvre de la religion [...] La religion apparaît ainsi comme un agent nécessaire et comme le seul agent absolument efficace du développement et de la conservation de la force morale »¹⁴⁸. Elle est le médium privilégié du maintien de l'ordre social et l'instrument pacifique contre la lutte révolutionnaire. La pénétration de la logique économique est complète chez Molinari. Chaque instrument composant la société doit être dévoué à la rentabilité et au maintien de la prospérité. Il inclut alors L'Église au cœur de la modernité et refuse toute incompatibilité entre la société industrielle et le clergé. Ce dernier doit se faire le relai de l'apprentissage des bons comportements économiques. Elle doit éduquer les individus à l'emploi et la consommation utile de leur capital personnel, à la tempérance et la prévoyance. L'Église constitue ainsi un rouage essentiel de la transformation d'un individu composé de passions vicieuses et

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 181.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 182.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 144.

contradictaires en un individu libéral, ascétique et travailleur. La foi est mise au service du développement économique et devient la gardienne de l'ordre reconnue au sein d'un système contraignant pour l'individu. Molinari offre ainsi une conception conservatrice de l'Église axée sur la défense de son pouvoir temporel. Le pouvoir spirituel de l'Église est conçu comme un agent du maintien de l'ordre¹⁴⁹.

Dans cette œuvre, Molinari soutient vivement la nomination de Léon XIII à la papauté en 1878. Il loue la modernité du nouveau pontife et se réjouit de l'accession à la plus haute fonction de l'Église d'un pape qu'il qualifie d'économiste¹⁵⁰. Commentant la Lettre pastorale pour le carême de 1877 adressée au clergé de Pérouse de Léon XIII, lorsque celui-ci était encore cardinal, Molinari s'enthousiasme : « Nous n'avons pas été accoutumés, depuis bien des années à entendre les membres du haut clergé faire l'éloge de la civilisation moderne »¹⁵¹. Il appuie avec ardeur les volontés réformatrices du nouveau pape et son ambition d'inclure l'Église au sein de la modernité. Il écrit ainsi : « Y a-t-il comme l'assurent ses adversaires, une incompatibilité [...] entre [l'Église] et la civilisation ? [...] À ces questions, le prélat n'hésite pas à répondre : Non ! L'Église catholique n'est hostile à aucun progrès ; non, elle n'est pas incompatible avec la civilisation envisagée même sous l'aspect purement matériel ». Encourageant à l'amélioration de la condition matérielle de l'homme, Léon XIII refuse également l'opposition doctrinale établie entre la science et l'Église, attitude que Molinari félicite : « Après avoir démontré que le catholicisme n'est nullement hostile au progrès de l'industrie, il réfute cette autre calomnie plus venimeuse encore qui fait considérer l'Église comme l'ennemie de la science. Cette inimitié prétendue ne serait pas seulement absurde, elle serait impie »¹⁵². Enfin, lors de la parution de l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891, Molinari relaie la dénonciation du socialisme ainsi que la défense du droit de propriété réalisée par le Pape : « La lettre encyclique du pape sur la condition des ouvriers, qu'ont publiée récemment

¹⁴⁹ Molinari entend également limiter strictement le pouvoir de l'Église au domaine spirituel et abandonner toutes aides matérielles : « Que serait le culte d'une religion, en harmonie avec l'état actuel de nos connaissances ? Ce culte serait évidemment plus simple et il aurait, à bien des égards, un autre caractère. Il serait purement spirituel, en ce qu'il exclurait toute demande d'avantages et de secours matériels », G. de Molinari, *Les problèmes du XXe siècle*, Paris, Guillaumin, 1900, p. 41.

¹⁵⁰ G. de Molinari, « Le Pape Léon XIII économiste », *Journal des Économistes*, mars 1878, pp. 428 – 433.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 428.

¹⁵² *Ibid.*, p. 431.

les journaux religieux, contient avec des conseils de charité, une excellente justification de la propriété »¹⁵³.

Malgré l'éloge qu'il fait de la modernité intellectuelle de Léon XIII, Molinari n'évoque que de manière résiduelle l'œuvre du catholicisme social qui s'opère à la fin du XIXe siècle et qui constituent la mise en œuvre des doctrines du pape. Ce courant, se définissant d'abord par référence à la question sociale, se dresse contre les conséquences de la révolution industrielle et pour la défense d'un prolétariat livré sans défense aux rigueurs du monde économique. Aux libéraux, pour qui il s'agit des conséquences implacables des lois du marché, les partisans du catholicisme social refusent d'incliner les exigences de la moralité, de la dignité de la personne humaine aux impératifs de la rentabilité économique. Ils s'opposent également au socialisme, à ses procès contre le droit de propriété, considéré comme légitime à leurs yeux, et son appel à la violence révolutionnaire. En France, il s'organise autour des cercles catholiques ouvriers, d'inspiration corporatiste, sous l'initiative de René de la Tour du Pin et d'Albert de Mun. Tous deux préoccupés d'améliorer le sort des ouvriers, ils sont convaincus de la nécessité de rechristianiser le peuple. Ils sont cependant pleinement conscients que le problème dépasse la simple dimension morale et que la charité traditionnelle est impuissante à résoudre les problèmes posés par l'industrialisation. Ils participent ainsi activement à l'établissement de la législation sociale de la IIIe République. Albert de Mun, particulièrement, soutient la réglementation du travail des femmes en 1888, l'interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans en 1890, la réforme sur les accidents du travail en 1898 et l'arbitrage dans les conflits. Il propose également l'organisation de caisses de secours et de retraite pour améliorer le sort des ouvriers âgés et se montre résolument moderne en soutenant l'arrêt de travail obligatoire, assorti d'une indemnité, pour les femmes enceintes, proposition que la Chambre rejettera en 1892. Ces propositions ne sont pas discutées par Molinari alors même qu'elles s'inscrivent au cœur des projets de réforme initiée par Léon XIII. Ces conceptions sont en désaccord complet avec les enseignements de la science économique et l'appréhension de l'individu comme être indépendant et responsable. La dénonciation de l'économie politique réalisée par les cercles catholiques constitue un point de rupture indépassable à ses yeux. Commentant ainsi un discours d'Albert de Mun condamnant la science économique, Molinari écrit : « N'en déplaise à M. de Mun et aux socialistes révolutionnaires ou conservateurs, les vieux économiques

¹⁵³ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, juin 1891, p. 495.

continueront à croire qu'il suffit, pour améliorer les conditions de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, de respecter la propriété et de laisser faire la liberté »¹⁵⁴

§ 2 : La séparation de l'Église et de l'État

Dès 1848, Molinari se prononçait en faveur de la séparation de l'Église et de l'État, proposition incluse dans le programme politique qu'il avait établi avec Frédéric Bastiat. Il se place ainsi dans la droite lignée des catholiques libéraux pour lesquels l'indépendance vis-à-vis de l'État est une donnée positive pour l'Église¹⁵⁵. En effet, loin d'être un partisan d'un anticléricalisme radical, l'Église est, selon lui, un instrument indispensable d'une éducation sociale rigoureuse et un élément essentiel du maintien de l'ordre économique. Afin de remplir efficacement ce rôle de formateur des consciences, celle-ci doit s'émanciper de la tutelle de l'État. Le raisonnement adopté par Molinari en la matière est tout à fait original. En effet, c'est sur la liberté économique qu'il fonde l'autonomie du clergé et réclame sa séparation d'avec l'État. Selon lui, la soumission de l'Église aux règles du marché lui permettra d'assurer son indépendance, aussi bien politique que financière, la libérant ainsi du joug de l'État.

Molinari critique ainsi activement le système du Concordat qui subventionne et contrôle la religion et prône un libéralisme religieux qui exclut toute intervention de l'État. L'originalité de ce dernier consiste dans son fondement. Il n'est pas appuyé sur la liberté de consciences ou de cultes, mais sur celle de l'économie. Le Concordat institue, selon lui, une véritable « Église d'État ». En échange de subventions, « l'État limite le droit d'association et de propriété du clergé, il nomme les hauts fonctionnaires de la hiérarchie ecclésiastique, il asservit, en un mot, la religion sous le prétexte de la protéger »¹⁵⁶. L'indépendance du clergé ne peut se réaliser dans ces conditions. Surtout, le Concordat institue une inégalité économique odieuse aux yeux de Molinari. Ce système de subventions est dolosif, « car les impôts qui le procurent sont prélevés

¹⁵⁴ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Economistes*, janvier 1894, p. 9.

¹⁵⁵ C'est une position exprimée par La Mennais en 1829 dans *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* en 1826. R. Rémond, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 70.

¹⁵⁶ G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, op. cit., p. 335.

sur ceux qui n'usent point des services du culte comme sur ceux qui en usent ». Il se produit alors une véritable spoliation, les non-pratiquants devant financer le système des cultes au même titre que ses usagers. Si la religion, économiquement, constitue un besoin qu'il s'agit de combler, ceux qui éprouvent l'envie de le satisfaire doivent fournir eux-mêmes les rétributions nécessaires au fonctionnement du service religieux.

Molinari pousse, ici encore, à l'extrême la logique libérale. Il soumet l'Église à la logique du marché et de la concurrence, au même titre que n'importe quelle industrie, et l'assujettit aux mêmes conséquences. Le régime des subventions, « en écartant la concurrence, a pour effet naturel et inévitable de ralentir l'activité des ministres de la religion et d'abaisser la qualité de leurs services plus qu'il n'en diminue le prix s'il le diminue ». L'intervention de l'État dans le domaine du culte abaisse inmanquablement la qualité du service religieux. Ainsi, un véritable libéralisme religieux implique le refus de l'intervention de l'État dans le domaine du culte¹⁵⁷. Molinari fonde son argumentation sur un raisonnement économique et évince tous les enjeux politiques et sociaux de la séparation de l'Église et de l'État. Il soumet la religion, domaine par excellence du spirituel, aux règles et aux contraintes du marché. Libre concurrence, satisfaction du besoin religieux sur le libre marché spirituel sont alors les conséquences logiques auxquelles aboutit Molinari. L'application de la logique économique ne connaît pas de limites. Les lois du marché sont absolument positives, universelles, doivent s'appliquer à toutes les formes d'échanges, marchandes ou non, et tous les rapports sociaux.

La séparation de l'Église et de l'État est définitivement réalisée sous le gouvernement de Maurice Rouvier en 1905. La loi abolit définitivement le Concordat, supprime le budget des cultes et garantit la neutralité de l'État en matière religieuse. Son adoption conclut une période de tension marquée entre les congrégations et le précédent gouvernement dirigé par un anticlérical radical, Emile Combes. La loi de 1901, proclamant la liberté des associations déclarées, introduit une exception pour les congrégations religieuses qui doivent disposer d'une autorisation spéciale pour subsister et enseigner. Adopté sous le gouvernement de Waldeck-Rousseau qui en faisait une application plutôt libérale, son successeur, Émile Combes, accentue la politique anticléricale et la transforme en une véritable mesure d'expulsion. Il fait fermer plus

¹⁵⁷ J.M. Poughon, « Molinari, une approche de la démocratie économique », *op. cit.*, pp. 229 – 244.

de 3000 écoles congréganistes et refuse en bloc toutes les demandes d'autorisation, provoquant une vague de contestations parfois violentes. Dans les « Chroniques économiques » du *Journal* en juillet 1902, Molinari déplore cette situation et s'indigne devant l'intervention de l'État dans le domaine religieux. « Des milliers d'individus, écrit-il, ont été privés de leur gagne-pain et obligés de s'expatrier, comme au temps néfaste de la révocation de l'Édit de Nantes, sans que l'opinion se soit émue, sans que les catholiques les plus exubérants eux-mêmes aient trouvé autre chose que de stériles vœux pour leur venir en aide. Voici quels ont été les fruits de l'intervention de l'État en matière de religion »¹⁵⁸. Le conflit entre les républicains et l'Église atteint son apogée en 1904 lorsque Combes interdit l'enseignement, le prêche et le commerce aux congrégations provoquant la rupture des liens diplomatiques avec le Vatican. Le gouvernement entend clore cette situation en procédant définitivement à la séparation de l'État et de l'Église. La loi, déposée sous le gouvernement Combes, et défendue par Aristide Briand, est adoptée en 1905. Toujours dans les « Chroniques économiques », Molinari se réjouit de cette décision : « La séparation des Églises et de l'État a été votée par le Sénat à la majorité de 179 voix contre 103 et publiée le 9 décembre. C'est la victoire la plus signalée et la plus bienfaisante que la liberté ait remportée depuis longtemps. En relevant la culture de la décadence où l'on fait tomber l'intervention et la protection de l'État, la séparation augmentera la somme des forces morales, qui sont les moteurs de la puissance, et, par la même, de la prospérité matérielle d'un pays »¹⁵⁹. Sur la question de l'Église, Molinari témoigne d'une démarche subtile. Tourné vers des conceptions largement conservatrices du pouvoir religieux, il soutient l'Église comme garante de l'ordre social. Opposé à l'activité des cercles du catholicisme social qui entendent faire de la religion le moteur d'un ensemble de réformes sociales modernistes, Molinari considère l'Église comme l'instrument d'une éducation traditionnelle, axée sur le maintien de l'ordre, l'apprentissage de l'ascétisme et de la prévoyance. Parallèlement, il se montre résolument moderne dans sa volonté d'intégration de l'Église au sein de la société industrielle et son combat pour la laïcisation de l'État. Percevant avec lucidité le Concordat comme l'accessoire gouvernemental de la soumission de l'Église, il revendique la séparation de cette dernière d'avec l'autorité politique. C'est dans ces conditions que la liberté religieuse pourra être effective et l'Église disposera d'une autonomie politique et financière lui permettant de remplir activement son rôle de formateur des consciences.

¹⁵⁸ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, juillet 1902, p. 139.

¹⁵⁹ G. de Molinari, « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, décembre 1905, p. 485.

Chapitre 2 : La critique de « l'État omnipotent »

En janvier 1901, Molinari ouvre le *Journal des Économistes* sur un article intitulé « Le XIXe siècle » au sein duquel il dresse un bilan général du siècle qui vient de s'écouler et dont il a vécu la plus grande partie. Le premier état des lieux qu'il établit concerne les résultats économiques qui sont, selon lui, entièrement positifs. Il se réjouit vivement du développement de la puissance industrielle européenne et l'accroissement sans précédent des richesses qu'elle a engendrées. Il écrit, en effet : « Le trait caractéristique du siècle qui vient de finir, ce qui le distingue de tous ceux qui l'ont précédé, c'est le développement extraordinaire de la puissance productive de l'homme [...] nous pouvons conjecturer, d'après les chiffres du rendement des impôts, sans parler d'autres indices, que dans tous les pays où le vieil outillage de la production industrielle et agricole a été transformé et renouvelé, la richesse s'est accrue dans une proportion au moins double de celle de l'augmentation de la population »¹. Les progrès de l'industrie ne se limitent pas, selon Molinari, à l'accumulation de capitaux, mais s'étendent au-delà du champ matériel. Ils ont permis, en premier lieu, l'élévation de « la nature du travail réservé à l'homme ». Les progrès permis par l'emploi de la machine dans le processus de production ont conduit à une diminution de l'usage de la force physique, partant, une augmentation de celle de la force intellectuelle. L'application de l'énergie mécanique entraîne ainsi la rationalisation de l'activité de l'ouvrier et participe au développement de ses capacités intellectuelles et morales². Dès lors, « le progrès industriel n'a pas eu seulement pour effet d'augmenter la qualité des produits, il a élevé, pour ainsi dire, la qualité des producteurs ». Le deuxième bénéfice indéniable de l'industrie réside dans l'extension de la sphère des échanges et avec elle, « celle de la solidarité humaine ». Sous l'effet de l'augmentation de la part du commerce extérieur dans la richesse nationale, une interdépendance se crée entre les différents

¹ G. de Molinari, « Le XIXe siècle », *Journal des Économistes*, janvier 1901, p. 6.

² « Les machines ne fournissent qu'un travail matériel dont les opérations doivent être dirigées ou tout au moins surveillées par l'intelligence de l'homme. Si elles le dispensent d'un effort physique, elles exigent une application constante de sa force intellectuelle et elles engagent souvent au plus haut degré sa responsabilité morale [...] Mais l'exercice de l'intelligence et de la responsabilité ont pour effet naturel de développer les facultés mises en œuvre, et c'est ainsi que le niveau intellectuel et moral des ouvriers qui dirigent ou surveillent le travail des machines apparaît dans toutes les branches de l'industrie », *ibid.*, p. 7.

acteurs de la production dont les intérêts économiques sont liés³. Or, cet état de progrès économiques est, à ses yeux, en danger. La civilisation industrielle, on l'a vu, traverse une période de crise⁴. Le développement est de toute part entravé par l'activité des gouvernements absorbant une partie des revenus de l'industrie. Le marché est, en effet, continuellement contraint par une législation protectrice, retardant l'avènement de la paix et du progrès social, conformément à la lecture évolutionniste qu'il a réalisée des lois naturelles de l'économie politique. Il convient, par conséquent, de libérer les forces du marché pour que la société industrielle puisse pleinement se réaliser. « C'est seulement par l'extension de l'organisme de la production et de l'échange, explique-t-il, que le travail, assisté des forces de la nature, pourra satisfaire avec une abondance de plus en plus grande les besoins [...] de la consommation. Or, cet organisme est d'une sensibilité extrême et à mesure qu'il s'étend et solidarise des intérêts plus nombreux dans les différentes parties du globe, les causes de perturbation, telles que les guerres et les autres calamités dues aux vices et à l'ignorance des gouvernements et des individus, qui se manifestent sur un point du marché agrandi des échanges, se répercutent sur tous les autres. Ces causes de désordres et de ruine n'ont pas cessé de se multiplier et même de s'aggraver dans le cours du siècle, et, en regard des progrès qui constituent son actif, elles ont produit un passif qui a absorbé, sinon la totalité, au moins une part trop considérable de cet actif de progrès »⁵.

En effet, le développement des forces industrielles a conduit à celui de l'activité de l'État dont l'intervention au sein de l'ordre économique s'est faite de plus en plus fréquente. Il s'agit d'un paradoxe tout à fait aberrant pour Molinari. En accord avec sa lecture de l'évolution historique, l'essor des fonctions du gouvernement est une anomalie, un contresens à une époque où l'économie a besoin d'un maximum de liberté pour se déployer. L'État devrait être réduit à sa plus simple expression : un pouvoir policier strictement limité, chargé de protéger la liberté et la propriété et ainsi garantir le fonctionnement d'un marché laissé libre. En accroissant ses prérogatives, l'État accroît également ses dépenses, dépenses qu'il obtient soit par un

³ « Il a eu encore un autre effet, non moins bienfaisant, c'est d'étendre et de multiplier les liens de solidarité entre les hommes [...] la solidarité a succédé à l'antagonisme lorsque les échanges ont associé les intérêts des individus appartenant à des nations différentes. Or, c'est l'accroissement de la productivité de l'industrie qui a provoqué en la nécessitant l'extension de la sphère des échanges », *ibid.*, p. 7.

⁴ En 1900, Molinari publie d'ailleurs un ouvrage intitulé *Les problèmes du XXe siècle* dans lequel il revient sur les différents éléments de la crise et sur l'application de son programme économique pour la résoudre.

⁵ G. de Molinari, « Le XIXe siècle », *op. cit.*, p. 10.

prélèvement sur la fortune nationale, soit par des emprunts. Molinari dénonce alors les maux qui conduisent, à ses yeux, à cette spoliation et cet endettement inique : le militarisme, l'étatisme, le protectionnisme et le socialisme. Il affirme alors : « Pendant que la science et l'industrie multiplient la richesse, le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme, en attendant le socialisme, s'associent pour la détruire, et en épuiser la source. Les recettes que le travail annuel des nations fournit au budget des gouvernements ne suffisent plus à leurs dépenses. C'est en grevant le travail des générations futures qu'ils rétablissent l'équilibre. Les dettes publiques de l'Europe ont doublé dans la seconde moitié du siècle. En suivant la même profession, elles atteindront pour le moins 400 milliards en l'an 2000 »⁶.

Parallèlement, l'accroissement des tensions et le raidissement des rapports diplomatiques entre les puissances européennes ont considérablement accru le risque de guerre. Ce risque représente un danger d'autant plus important que, selon Molinari, l'extension du commerce international a contribué à la solidarité des intérêts économiques des nations. Sous l'effet de cette solidarité, la guerre ne devrait plus constituer qu'une menace résiduelle. Or, « il n'en a pas été ainsi, note Molinari. Les guerres n'ont pas été moins nombreuses au XIXe siècle, et ont été bien autrement destructives et coûteuses qu'elles ne l'avaient été au XVIIIe »⁷. Ainsi, le développement de l'activité de l'État d'un côté, l'accroissement du risque de guerre de l'autre, constituent deux dangers que la civilisation industrielle doit combattre pour permettre enfin l'avènement d'un état politique et social conforme à la constitution économique de la grande industrie.

Section 1 : L'analyse de l'industrie politique

Au cœur de son analyse de la crise des sociétés industrielles, Molinari présente une théorie à la fois économique et évolutionniste de l'État. Intégrée au sein même de l'évolution

⁶ *Ibid.*, p. 19.

⁷ *Ibid.*, p. 11.

de l'humanité, l'autorité politique lui apparaît, à l'instar des autres éléments de l'organisation sociale, calquée sur la constitution économique d'une époque donnée. C'est à partir de cette lecture que Molinari affirme que l'État, tel qu'il se présente à la fin du XIXe siècle sous l'ère de la grande industrie, représente une erreur historique et économique. L'État interventionniste est, à ses yeux, une résistance de la condition politique de l'ère de la petite industrie. Il dédie un ouvrage majeur à cette question en 1884 intitulé *L'Évolution politique et la Révolution*. Cette analyse évolutionniste met également en lumière la compréhension exclusivement économique que fait Molinari de l'activité politique. Il qualifie, en effet, l'État « d'entreprise politique » ou « d'industrie politique ». À travers ce double prisme, Molinari fait de la démocratie politique et du parlementarisme le principal ennemi du marché et développe une théorie libérale de la lutte des classes. Selon lui, l'État est une entreprise d'exploitation politique, l'instrument d'une spoliation générale de la classe productive au profit des intérêts privés d'une classe de politiciens avides.

§ 1 : L'évolution des formes et du rôle de la « machinery politique »

L'État fait partie intégrante des théories évolutionnistes de Molinari. Il est, selon lui, le résultat du lent processus de développement et d'accumulation des connaissances de l'humanité. En effet, à l'instar de la morale, l'organisation de la structure politique dépend de celle de la constitution économique de la société. L'État est pensé, organisé, structuré par les conditions de la productivité et le niveau de progrès matériel. Il écrit, en effet : « [L'humanité] a créé et perfectionné l'organisme du gouvernement de l'homme et de la société, en l'adaptant à leurs conditions d'existence, perpétuellement modifiées par l'accroissement des matériaux de la production et les progrès de l'outillage. Cette *machinery* politique a été le produit d'un travail continu de découvertes et d'inventions, comme la *machinery* industrielle, au développement de laquelle ses progrès se trouvaient organiquement subordonnés »⁸. À l'instar des autres éléments de l'organisation socio-économique, l'évolution des formes et du rôle de l'État suit les trois périodes définies par Molinari et correspond aux différentes phases de développement

⁸ G. de Molinari, *L'Évolution politique et la Révolution*, op. cit., p. 486.

économique de l'humanité : les temps primitifs, l'âge de la petite industrie et celui de la grande industrie.

Lors des temps primitifs de l'humanité, l'organisation politique est encore embryonnaire. Rappelant les caractéristiques économiques de la période, Molinari affirme que la vie de l'homme n'y diffère pas de celle de la plupart des autres animaux. Il subsiste grâce à « la recherche de végétaux alimentaires, de la chasse ou de la pêche ; il habite des cavernes et des huttes de terre ou de branchage »⁹. Selon lui, la recherche de sécurité pousse les individus à constituer les premiers groupements sociaux, ceux-ci étant assimilés à des organisations tribales ou claniques. De cette première réunion découle immédiatement la nécessité d'un gouvernement chargé de prescrire et d'assurer le respect des règles nécessaires à la survie du groupe¹⁰. « Ce gouvernement, explique Molinari, prescrit les règles de conduite ou les manières d'agir nécessaires à l'association et par contrecoup à ses membres ; il interdit les actes nuisibles ; il sanctionne ces prescriptions et ces interdictions au moyen de pénalités »¹¹. Le gouvernement des temps primitifs est ainsi chargée d'une mission essentielle : assurer la cohésion sociale, la sécurité extérieure et l'ordre à l'intérieur de la tribu par l'institution de règles communes. À cette fin, il possède des caractéristiques propres résultant de l'état économique au sein duquel il se développe. La structure politique est ainsi conforme à la constitution économique des temps primitifs et à la « concurrence animale » qui y règne¹². La productivité étant extrêmement faible, voire inexistante, le premier caractère des gouvernements primitifs est la gratuité. Ils sont également communautaires, la charge de leur fonctionnement incombant aux individualités qui composent la communauté : « Les membres de ces sociétés embryonnaires sont trop peu nombreux et – par suite de l'insuffisance et de l'imperfection de leur outillage – trop pauvres pour payer les services d'un gouvernement. Ces services constituent une obligation et une charge qui incombe à chacun. D'où il suit que le régime naturel et nécessaire du gouvernement des sociétés primitives est la communauté »¹³.

⁹ *Ibid.*, p. 488.

¹⁰ « Mais du moment où le troupeau était rassemblé, ne contient-il que le plus faible nombre d'individus, un gouvernement lui devenait nécessaire, et il devait s'établir d'une manière ou d'une autre. Toute association implique une organisation adaptée aux nécessités qui ont déterminé sa formation », *ibid.*, p. 3.

¹¹ *Ibid.*, p. 488.

¹² « Si elles sont réunies pour lutter contre d'autres espèces ou d'autres sociétés de leur propre race, il leur faut une organisation, une hiérarchie et une discipline appropriées à cette lutte », *ibid.*, p. 488.

¹³ *Ibid.*, p. 489.

Le développement économique permis par la découverte de l'agriculture conduit l'humanité dans une nouvelle ère, celle de la petite industrie. La maîtrise des plantes alimentaires provoque un sursaut de productivité, l'accroissement de la population et libère du temps qui peut être consacré à la poursuite d'autres activités. Se développe alors une division du travail entre les membres du corps social, l'échange des produits de l'activité de chacun, la monnaie, la propriété, etc., et, *in fine*, une première accumulation de richesses. Face à ce nouvel état économique, la structure politique évolue. L'État doit lui-même grandir et diversifier ses activités pour répondre aux besoins de la société de la petite industrie. Le fondement de son action demeure toujours la nécessité d'assurer la sécurité et la cohésion du corps social. Il incombe, en effet, à l'État de préserver la société contre les menaces, aussi bien intérieures qu'extérieures, nées de la convoitise des richesses accumulées grâce au progrès économique¹⁴. À l'extérieur, il doit organiser la défense contre les pillages des peuples barbares : « Au-dehors, elle est en butte aux agressions continues des peuplades moins avancées de chasseurs et de guerriers, pour lesquelles elle est une proie d'autant plus tentante qu'elles sont plus pauvres et qu'elle est plus riche »¹⁵. L'ordre doit être également maintenu à l'intérieur de la société dont les rapports se sont diversifiés et complexifiés entre les différentes classes. Il écrit ainsi : « La richesse s'est accumulée et inégalisée en s'accumulant ; il faut protéger les riches contre les convoitises des pauvres, et les pauvres contre l'abus de la puissance des riches ». Dans ce contexte, l'État apparaît à Molinari comme l'instrument privilégié du maintien de l'ordre. Il devient nécessaire d'étendre ses prérogatives et ses moyens. « La loi doit en conséquence, écrit-il, être considérablement étendue dans ses applications ; elle doit encore être établie et mise en vigueur par un pouvoir intéressé au bien général et assez fort pour le faire prévaloir sur les intérêts particuliers »¹⁶. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, l'ère de la petite industrie consacre l'avènement d'un Etat puissant. Les nouvelles exigences de protection des richesses accumulées rendent caduque l'organisation communautaire du pouvoir¹⁷. Ses services sont

¹⁴ « Mais ce développement de la population et de la richesse nécessite un progrès correspondant dans l'appareil du gouvernement. Il faut que cet appareil devienne à la fois plus ample et plus résistant pour préserver la société des « nuisances » extérieures, et intérieures, auxquelles elle est davantage exposée, précisément parce que sa population s'est accrue avec sa richesse », *ibid.*, p. 490.

¹⁵ *Ibid.*, p. 490.

¹⁶ *Ibid.*, p. 491.

¹⁷ « C'est la création du matériel agricole et la mise en culture régulière des plantes alimentaires qui a déterminé [...] ce progrès de la *machinery* du gouvernement et substitué, dans l'organisation politique aussi bien que dans l'organisation économique des sociétés, le régime des corporations à celui de la communauté », *ibid.*, p. 29.

dorénavant rétribuables grâce à l'augmentation générale de la productivité¹⁸. « L'entreprise politique » subit, en effet, le processus de division et de spécialisation du travail touchant l'ensemble de l'organisation sociale. Il se consacre ainsi à la production de la sécurité afin de préserver l'activité économique naissante de toutes perturbations. « Il fallait que le gouvernement, explique Molinari, comme les autres industries se spécialisât pour suffire désormais à cette double tâche, et qu'il concentrât assez de force d'intelligence, de connaissances professionnelles et de ressources pour produire un accroissement de sécurité, proportionné à l'accroissement des risques extérieurs et intérieurs qui menaçaient l'existence de la société. Cette spécialisation du travail s'opéra grâce à la rétribuabilité que l'augmentation de la productivité du travail avait conférée aux services du gouvernement ».

La production de la sécurité est l'activité primordiale de la période de la petite industrie. La pression de sa consommation par les membres du corps social est telle que l'industrie de gouvernement absorbe « le produit net de toutes les autres branches de la production, en ne leur laissant que la part nécessaire pour subvenir à l'entretien et au renouvellement de leur personnel et de leur matériel ». Il s'agit également d'une entreprise particulièrement risquée. L'État doit, non seulement, administrer le territoire et les conquêtes, mais également les protéger contre les concurrents politiques¹⁹. Cette activité est l'une des plus rentables de la période et se développe ainsi progressivement : « [les anciens chefs] s'associèrent pour l'entreprendre, s'emparèrent des régions où elle pouvait s'exercer avec le plus de profit, se partagèrent le sol et assujettirent la population à travailler pour eux et à leur livrer tout ou presque tout le produit net de son travail, en échange de la sécurité qu'ils lui fournissaient »²⁰. Les membres du gouvernement apparaissent ainsi, très tôt, intéressés à l'exploitation de cette industrie lucrative. Une fois la sécurité assurée, ils s'efforcent de « l'exploiter de manière à en tirer, avec les ressources nécessaires pour couvrir les frais de défense et de gestion, le profit le plus élevé possible »²¹. La cupidité des propriétaires de la machine politique conduit à une spoliation toujours plus

¹⁸ « Jusque-là les fonctions politiques avaient été gratuites, car l'insuffisance de la productivité de l'industrie qui pourvoyait aux premières nécessités de la vie ne permettait pas d'en rétribuer [...] Mais, à l'avènement de la petite industrie, la situation change du tout au tout », *ibid.*, p. 44.

¹⁹ « C'était aussi, à la vérité, celle qui comportait le plus de risques, car il fallait non seulement gouverner et administrer les domaines conquis, mais les défendre contre des concurrents d'autant plus âpres à la curée que la proie était plus riche et qu'ils étaient plus pauvres », *ibid.*, p. 46.

²⁰ *Ibid.*, p. 492.

²¹ *Ibid.*, p. 54 – 55.

importante des forces productives de la société. Les producteurs exploitent les populations, pillent leur richesse et pratiquent des prix monopolistiques. Malgré les conditions draconiennes imposées par les entreprises politiques, les consommateurs se voient obligés d'accepter les prix aux vues de l'absence de concurrence : « Sans doute les consommateurs obligés de ce service le payaient à un prix excessif, explique-t-il, mais auraient-ils pu se le procurer autrement ? [...] Ils n'avaient le choix qu'entre la servitude et la destruction »²². En effet, « si élevé que fût ce prix, les consommateurs étaient intéressés à la payer, comme en temps de disette, on est intéressé à se procurer du pain à tout prix ». Cette évolution vers un État puissant et exploiteur est cependant, pour Molinari, tout à fait conforme aux exigences de sécurité nécessitées par les conditions d'existence de l'ère de la petite industrie. Il s'agit en effet de protéger l'embryon d'industrie et de progrès technique réalisé par la civilisation²³.

Cependant, sous l'effet de la « concurrence politique » et guerrière entre les États, la sécurité devient rapidement une denrée plus abondante, donc moins coûteuse. Selon Molinari, « c'est la concurrence *sui generis* des producteurs de sécurité, la concurrence politique et guerrière des corporations ou des maisons en possession du gouvernement des sociétés civilisées qui a déterminé les progrès de la *machinery* du gouvernement et de la guerre, et l'abaissement du prix de ses services »²⁴. En effet, sous l'influence de la « concurrence politique », les propriétaires exploitants des États sont intéressés à l'augmentation de leur territoire, partant de leurs profits. La guerre, instrument de la conquête, est alors l'agent privilégié de l'accroissement du domaine politique. Elle contribue, parallèlement, au progrès des techniques et du matériel guerrier. À l'intérieur du territoire, la concurrence politique suscite également le progrès des méthodes d'exploitation des populations assujetties par les entreprises politiques vers des méthodes plus productives, conformes à l'analyse économique que Molinari réalise du travail servile. Le travail passe ainsi de « l'esclavage au servage et du

²² *Ibid.*, p. 493.

²³ La constitution politique de cet État de la petite industrie est conforme à celle de l'état économique caractérisée par le monopole et la protection du régime corporatiste : « Nous avons remarqué que cette appropriation du marché des services politiques, judiciaires et administratifs n'était point particulier à l'État ; qu'elle avait été le régime universel de l'industrie et des autres professions ; que chaque corporation d'art et métiers possédait son marché, dans toute l'étendue duquel elle ne souffrait ni l'établissement d'une entreprise concurrence, ni l'importation de produits similaires du dehors. En cela, le régime économique de l'état ne différait point de celui des autres entreprises », *ibid.*, p. 292.

²⁴ *Ibid.*, p. 494.

servage en simple sujétion »²⁵. Les populations libérées de l'exploitation de leur force de travail, il s'opère un progrès dans l'assiette de l'impôt « impliquant l'abaissement successif du prix de la sécurité ». Sous ce double rapport, la « concurrence politique et guerrière » a conduit à l'abaissement du prix de la sécurité.

Une fois cette œuvre accomplie et l'humanité entrée dans l'ère de la grande industrie avec l'invention de la machine à vapeur, « la concurrence politique et guerrière s'est affaiblie, les États qu'elle vivifiait sont tombés en décadence, la *machinery* du gouvernement de ces États organisés pour la guerre et l'exploitation des populations assujetties est devenue un danger et un obstacle au progrès ». Une évolution de l'organisation du gouvernement devient alors nécessaire. Elle consiste, selon Molinari, « dans l'adaptation du gouvernement des sociétés civilisées aux nouvelles conditions d'existence que leur faisaient l'établissement de leur suprématie sur le globe et l'extension illimitée de la concurrence industrielle et commerciale ». Si elle avait suivi son cours, l'évolution aurait dû continuer à tendre vers un abaissement progressif du prix de la sécurité, partant des charges publiques et du rôle de la machine politique. Or, le mouvement inverse s'opère sous ses yeux. Les prérogatives de l'État augmentent sans cesse et avec elles, l'impôt. L'humanité connaît, selon lui, un temps d'arrêt sur la voie sur progrès. L'évolution, qui aurait dû commencer avec l'introduction de la puissance mécanique dans les rapports de production et faisant entrer l'humanité dans l'ère de la grande industrie, a été interrompue par les troubles révolutionnaires que connaît la civilisation depuis la fin du XVIIIe siècle²⁶.

²⁵ *Ibid.*, p. 494.

²⁶ « Cette évolution a commencé à la fin de l'ère de la petite industrie ; elle poursuit maintenant son cours, malheureusement interrompu, troublé et retardé par les révolutions », *ibid.*, p. 495.

§ 2 : L'exploitation politique de la machine étatique sous l'ère de la grande industrie

A) Le bilan des révolutions des XVIII^e et XIX^e siècles : l'exploitation de l'État par les partis politiques

Ce qui caractérise les gouvernements de l'âge de la petite industrie pour Molinari, c'est la permanence du risque de guerre. En effet, à cette époque, « chaque État était une forteresse et il devait être gouverné comme une forteresse en temps de guerre. Il fallait que le commandement se trouvât concentré d'une manière permanente, sans interruption ni contestation, entre les mains d'un chef investi du pouvoir d'appliquer, au besoin, toutes les forces et toutes les ressources de la population à l'œuvre de la préservation commune ; il fallait encore que ce chef souverain pût imposer aux manifestations de l'activité privée toutes les servitudes politiques et économiques, nécessités par cet état de choses ». C'est ce risque constant de conflit qui justifie les prérogatives importantes de l'État et les charges qu'il fait peser sur la production nationale. L'avènement de l'ère de la grande industrie modifie fondamentalement ce rapport : le développement de la production et des échanges consolide les relations entre les acteurs économiques et réclament une collaboration active de leur part. La liberté est dorénavant la règle de fonctionnement des rapports économiques, elle doit donc devenir celle de la constitution politique. Afin de permettre le développement des échanges et *de facto* celui de la richesse, l'État doit ainsi diminuer progressivement « les servitudes qui [pèsent] sur la propriété et la liberté de chacun »²⁷. Il doit laisser-faire. Or, selon Molinari, les propriétaires de la machine étatique ont des intérêts contraires à la libéralisation de la sphère civile. Ils sont, en effet, largement intéressés à la conservation des avantages et privilèges que leur confère l'appareil d'exploitation politique inhérent à l'ère de la petite industrie²⁸. De là s'engage une lutte entre le personnel gouvernant et les gouvernés dont l'objet est l'émancipation politique de la sphère civile. La Révolution française est, pour Molinari, un premier

²⁷ *Ibid.*, p. 496.

²⁸ Concernant particulièrement la situation de la France de l'Ancien Régime, Molinari relève que la noblesse et le clergé, entendant maintenir leurs privilèges et leurs positions sociales, ont bloqué toutes les tentatives de réforme initiées par Louis XVI. Voir : *ibid.*, pp. 296 – 302.

aboutissement de ce conflit, une première rupture dans la constitution politique de l'ère de la petite industrie. Il écrit : « Alors s'engagea entre les gouvernants et les gouvernés une lutte qui se poursuivit avec des péripéties diverses jusqu'à la Révolution française »²⁹.

Molinari offre ainsi une lecture de la Révolution Française sous le paradigme évolutionniste. Celle-ci a, dans un premier temps, constitué un progrès politique conforme aux exigences de l'ère de la grande industrie. En effet, 1789 représente, pour les consommateurs politiques, le premier pas vers un régime de liberté économique et politique, ceux-ci « réussissant d'abord à obtenir le droit de contrôler les services des gouvernants, d'en débattre en d'en consentir le prix ». Elle a également mis fin aux privilèges juridiques et sociaux dont la noblesse et le clergé jouissaient jusque-là, évolution en accord avec la libéralisation de la structure économique sous l'effet de la concurrence industrielle³⁰. Sous cet angle, au moins, Molinari soutient l'œuvre de 1789. Il relève avec clairvoyance que « la réforme de l'ancien régime s'imposait avec une puissance irrésistible »³¹. Cependant, il maintient sa condamnation du mouvement révolutionnaire et soutient que l'usage des voies légales aurait permis l'accomplissement des réformes « dans le temps et la mesure nécessaire ». Les progrès réalisés dans la sphère économique auraient, à ses yeux, entraîné des progrès similaires dans la constitution politique. Il affirme ainsi que « l'influence grandissante que les progrès extraordinaires de l'industrie conféraient au tiers-état [aurait] agit pour faire rentrer peu à peu la noblesse et le clergé dans le droit commun »³². Il condamne, dans la foulée, la violence des révolutionnaires. Cette dernière a interrompu la marche des réformes et l'émancipation progressive de la production. En effet, « au lieu de continuer à travailler à la réforme de l'État, en s'aidant de la pression de l'opinion, les progressistes les plus impatientes [...] eurent recours à la force pour s'en emparer ». Une fois l'État entre leurs mains, les révolutionnaires ont voulu confier son pouvoir à la Nation, propriétaire légitime de la machine gouvernementale à leurs

²⁹ *Ibid.*, p. 496.

³⁰ « De cette subversion violente, les privilèges de la noblesse et du clergé, les exemptions d'impôts, les droits féodaux, la possession exclusive de certains emplois et dignité, la dîme, la prohibition des schismes ou des cultes étrangers, ont été emportés avec les offices judiciaires, les corporations industrielles, les compagnies privilégiées et les douanes intérieures. Ces réformes, auxquelles on ne manque pas d'ajouter l'établissement d'un code uniforme et d'un nouveau système de poids et mesures constituent le plus clair de l'actif de la Révolution », *ibid.*, p. 270 – 271.

³¹ *Ibid.*, p. 496.

³² *Ibid.*, p. 275.

yeux³³. Or, le principe de souveraineté de la Nation, reposant finalement, pour Molinari, sur la souveraineté du peuple, est tout à fait inapplicable dans un État moderne. Le mode de gouvernement de la nation par elle-même est, à ses yeux, un problème insoluble : « insoluble, disons-nous, car il consistait à adapter à une nation moderne, au début de l'évolution de la grande industrie, les institutions des petites communautés du premier âge de l'humanité »³⁴. Par conséquent, « la monarchie renversée, explique Molinari, on se trouve en présence d'un État appartenant nominalement à une nation incapable de la gouverner »³⁵.

L'État s'est alors trouvé vacant et à la merci « de qui serait assez fort et assez peu scrupuleux pour s'en emparer ». De là, s'est engagée une lutte acharnée entre les partis révolutionnaires afin d'obtenir la direction de l'entreprise étatique et, partant, le pouvoir de taxer et de prélever les richesses de la nation. Ainsi, affirme Molinari, « cette lutte pour l'affranchissement s'est transformée en une lutte pour la domination. L'évolution fit place à la révolution ». Appréhendant l'État comme l'instrument privilégié de la spoliation, il ajoute : « Si l'on songe que cette proie avait une valeur presque illimitée, les maîtres de l'État ayant le pouvoir indéfini de taxer et de grever une nation dont les progrès inouïs de l'industrie accroissaient à vue d'œil la richesse, on s'expliquera aussitôt qu'elle est devenue l'objet de la lutte des partis engendrés par la révolution ». La Révolution française, loin d'avoir participé à la libération du Tiers-Etat par l'abolition des privilèges et sa participation à la prise de décisions collectives, a précipité la nation dans une nouvelle forme de lutte : celle de la lutte des partis politiques pour la domination de la machine étatique et l'imposition des intérêts particuliers d'une classe, ici la bourgeoisie, à l'ensemble du corps social.

C'est sous cet angle que Molinari analyse les révolutions du XIXe siècle. En effet, à ses yeux, l'ensemble du XIXe a été le théâtre de la lutte pour la maîtrise de l'État, lutte poursuivie « tantôt par la violence, tantôt par le mensonge et la corruption, tantôt par les moyens révolutionnaires, assassinats, émeutes, insurrections, conspirations et coups d'État ; tantôt par

³³ « En confisquant l'État, ces révolutionnaires ignorants et naïfs [...] n'avaient point l'idée de le garder pour l'exploiter à leur profit, ils se proposaient de le restituer à la nation qui en était, à leurs yeux, la légitime propriétaire et à laquelle ils se plaisaient à attribuer toute la capacité nécessaire pour le gouverner et même en faire l'instrument de la régénération universelle », *ibid.*, p. 497.

³⁴ *Ibid.*, p. 319.

³⁵ *Ibid.*, p. 496.

les moyens constitutionnels et parlementaires, promesses illusoires, captations des votes, coalitions effrontées pour augmenter les revenus de quelques-uns aux dépens de tous »³⁶. Selon lui, en dépit de « l'hypocrisie obligatoire de leur langage », les partis politiques obéissent à une logique militaire et s'organisent à l'instar de petites armées dans un seul objectif : « la conquête et l'exploitation de l'État ». Pour Molinari, leur politique ne se résume qu'à ces deux éléments. Une fois au pouvoir, chaque parti ne cherche qu'à s'y maintenir et à tirer la plus grande somme possible de profit pour eux-mêmes et leurs « commanditaires », savoir les électeurs³⁷. Ces profits sont, selon lui, fonction du nombre de prérogatives allouées de l'État, liés au volume d'exploitation de la nation. Il s'agit donc, pour le personnel politique, d'augmenter continuellement le budget, les emplois civils et militaires, les subventions et les faveurs.

Cet accroissement des charges et des prérogatives de l'État est, selon Molinari, le résultat direct de la lutte politique que se font les partis pour la domination de l'entreprise politique. Aucun n'a alors réellement intérêt à promouvoir une diminution de l'activité étatique puisque c'est de cette activité qu'il tirera un revenu. « La politique des partis, explique-t-il, qu'ils soient conservateurs, cléricaux, libéraux, radicaux ou socialistes, et, quels que soient leurs programmes et leurs affiches ; est donc naturellement hostile à l'établissement de la paix et à la diminution des attributions de l'État ; car la paix impliquerait la réduction des effectifs militaires et la simplification de l'État mettrait sur le pavé la plus grande partie du personnel gouvernant, légiférant, administrant et réglementant ». La rotation des partis au pouvoir et la représentation de la pluralité des intérêts ne sont pas non plus une solution. En effet, la lutte pour le pouvoir n'est pas régie par la volonté d'émanciper la sphère économique, le marché, de toutes entraves, elle est commandée par une volonté d'exploitation de la machine étatique conformément à une logique d'intérêt. L'arrivée au pouvoir d'un parti le place dans une situation de monopole qu'il tendra nécessairement à conserver. Il mettra en place tous les instruments que lui offre l'appareil administratif de l'État pour y demeurer et grèvera encore le budget, conduisant ainsi à une augmentation infinie des dépenses publiques. Il écrit : « Ajoutons que toute victoire d'un parti sur un autre, tout remplacement d'un parti par un autre dans la possession du pouvoir [...] n'a

³⁶ *Ibid.*, p. 498

³⁷ « Les partis ont pour objectif réel et unique, en dépit de l'hypocrisie obligatoire de leur langage, la conquête et l'exploitation de l'État ; leur politique se résume, à la fois, dans l'art de capturer cette proie et d'empêcher leurs concurrents de la leur ravir, et dans l'art d'en tirer la plus grande somme possible de profits pour eux-mêmes et pour leurs commanditaires », *ibid.*, p. 498.

et ne peut avoir pour résultat que d'alourdir le fardeau de l'exploitation de l'État [...] C'est pourquoi, à mesure que ce régime de compétition pour la conquête et l'exploitation de l'État acquiert plus de durée en mettant en mouvement des armées plus nombreuses, il devient plus écrasant pour les populations qui fournissent le butin »³⁸.

Molinari réalise une dénonciation cinglante du parlementarisme et des institutions de la démocratie représentative. À ses yeux, la logique de la démocratie conduit à une augmentation perpétuelle des finances publiques. L'État est appréhendé sous une logique financière, comme l'auteur d'une spoliation volontaire des forces productives de la nation. La tentation spoliatrice est ainsi un vice interne de la démocratie politique³⁹. L'État est une institution avide régie par la recherche de l'intérêt personnel, l'accès au budget étant le premier élément de motivation du personnel politique. Les institutions politiques ne peuvent, ainsi, être au service de l'intérêt général dans la mesure où ses agents sont intéressés à l'accroissement de toutes les servitudes régnant sur la société civile. La démocratie représente un danger permanent pour l'ordre économique. Asservie au profit d'une classe de politiciens démagogues et cupides, ces derniers s'affrontent pour s'emparer du pouvoir et accaparer les richesses de la société industrielle. Molinari nie toute existence d'une volonté politique qui lui apparaît contre nature, viciée par la recherche de l'intérêt privé. Il refuse également toute légitimité à la souveraineté populaire qui, à ses yeux, est une construction théorique visant à camoufler l'exploitation réalisée par les partis politiques⁴⁰. Les conceptions antiétatistes de Molinari sont ainsi largement radicalisées. La promotion de la liberté politique et économique laisse place à une condamnation générale des institutions politiques. Le libre marché et la démocratie sont intrinsèquement incompatibles, cette dernière maintenant l'ensemble de l'économie au sein d'un carcan juridique assurant sa mainmise sur la richesse nationale.

³⁸ *Ibid.*, p. 499

³⁹ « Nous avons constaté, en effet, que la lutte engagée entre les partis politiques pour l'exploitation de l'État devait avoir pour résultat inévitable d'accroître progressivement le volume et le poids de cette exploitation », *ibid.*, p. 317.

⁴⁰ Assimilant les concepts souveraineté nationale et souveraineté populaire, il écrit : « Cependant la nation souveraine était une simple fiction ; la réalité, c'étaient les partis organisés en vue de s'emparer de l'État et de l'exploiter à leur profit, en ne laissant à la nation, identifiée dans un corps électoral façonné, délimité et réglementé par eux-mêmes, d'autre droit que de choisir entre eux, dans des conditions et à des intervalles également fixés par eux », *ibid.*, p. 320.

B) Les manifestations de la servitude politique : le monopole et la protection

L'État, selon Molinari, est un instrument de spoliation permettant l'exploitation de la société civile au profit de la classe sociale au pouvoir. Cette dernière institue ainsi une véritable « servitude politique », les producteurs, par leurs contributions à l'impôt, alimentant continuellement une sphère politique avide et inutile. Pour Molinari, si la liberté est réalisée dans l'ordre économique par la liberté de l'industrie, elle demeure encore inachevée au sein de la société politique. Il affirme, en effet, que « si le consommateur a été affranchi, au moins partiellement, de la sujétion pour les produits ou les services individuellement consommables [...] il est demeuré le « sujet » de l'entreprise qui lui fournit les services naturellement collectifs, soit que cette entreprise continue à appartenir à une maison ou une corporation, ou qu'elle appartienne à la nation »⁴¹. Cette « sujétion politique » se manifeste selon deux modalités générales : le monopole et la protection. D'un côté, l'État assure ses privilèges, en s'accaparant de nombreuses industries qui devraient être laissées à l'initiative privée ; de l'autre, il protège des industries incapables de soutenir la concurrence étrangère par l'instauration de nombreux tarifs protectionnistes.

Molinari entreprend ainsi une critique acerbe du service public. La politique de monopole mise en place par l'État constitue, à ses yeux, un « accaparement antiéconomique »⁴². Selon lui, « l'État s'est emparé d'un nombre croissant d'industries productives qu'il exerce tantôt en s'en réservant le monopole, tantôt en concurrence avec l'industrie privée : tels sont la fabrication de la monnaie, la poste, les travaux publics, l'enseignement »⁴³. La mainmise de la machine étatique sur certaines industries qu'elle exerce en monopole est particulièrement nocive pour Molinari. En effet, lorsque l'État s'attribue un monopole, « les consommateurs ne tardent pas à souffrir de la cherté, du ralentissement du progrès et des autres vices inhérents à tout monopole ». Les monopoles d'État, s'inscrivant en dehors de la logique économique, ne peuvent constituer des industries rentables, « c'est qu'il manque à toutes les industries

⁴¹ G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, op. cit., p. 311.

⁴² G. de Molinari, *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, op. cit., p. 250.

⁴³ *Ibid.*, p. 247. À l'intérieur de ces monopoles, deux situations sont encore à distinguer : les « monopoles naturels » et les « industries de concurrence ».

monopolisées par l'État les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement et à leurs progrès : le stimulant de la concurrence et la responsabilité effective du producteur ». À ses yeux, l'industrie privée est économiquement supérieure dans la mesure où l'entrepreneur supporte les risques de son activité et se montre à cet égard précautionneux et réactif à tout changement susceptible d'intervenir sur le marché. La crainte de sa propre ruine le pousserait alors à une attention redoublée⁴⁴. Bien au contraire, les mauvaises gestions des monopoles étatiques sont « diluées dans la totalité des dépenses de l'État ». Les responsables n'ont pas à assumer les conséquences d'une administration défectueuse des entreprises étatiques puisque celles-ci retombent sur la totalité des contribuables. Molinari invoque à titre d'exemple le service postal qui est, selon lui, « le plus lent, le plus inexact et le moins sûr des services »⁴⁵. Les monopoles publics sont, par essence, des services coûteux et malhabiles, incapables de satisfaire les besoins des consommateurs.

De la même manière, les entreprises politiques, en concurrence avec les industries privées, bénéficient d'avantages supprimant les effets économiques de la concurrence : « [les entreprises étatiques] fonctionnent avec un capital qui leur est fourni par les contribuables et dont elles n'ont à supporter ni les charges de l'intérêt ni celles de l'amortissement ». Au surplus, leurs déficits sont couverts par les charges publiques, dont « une partie est prélevée sur leurs concurrents eux-mêmes, en sorte que leur existence est assurée ». Une concurrence régulière est ainsi impossible à maintenir contre l'État. Tel est le cas, selon Molinari, de l'industrie de l'enseignement. L'enseignement privé ne peut pleinement se développer face à la concurrence déloyale pratiquée par un État qui n'a pas à couvrir ses frais. « Quel est le résultat de ce demi-monopole et de concurrence faussée, interroge-t-il. C'est que de toutes les industries, celle de l'enseignement répond moins qu'aucune autre aux besoins qu'elle a pour objet de satisfaire, c'est que les produits en sont altérés d'un côté par les intérêts de la classe dirigeante de l'État, d'un autre par ceux de l'Église ; c'est, en un mot, qu'elle est à la fois la plus nécessaire au

⁴⁴ « Dans les industries de concurrence, toute perte causée par les vices ou les abus de la gestion est supportée par le capital d'entreprise, et elle détermine la recherche et l'application de remède : remplacement du matériel arriéré ou défectueux, renvoi du personnel incapable ou véreux », *ibid.*, p. 248.

⁴⁵ Il s'attarde également sur le monopole de l'émission de la monnaie qui a, selon lui, « été vicié de bonne heure par l'altération de la monnaie métallique et plus tard par l'émission du papier-monnaie. Ces pratiques frauduleuses ont infligé aux consommateurs de monnaie des pertes et des dommages hors de toute proportion avec le gain que rapportait aux gouvernements monopoleurs et faussaires la différence entre les frais de production et la valeur rapidement décroissante de la monnaie altérée ou de la surémission du papier-monnaie », *ibid.*, p. 248.

progrès et la plus arriérée des industries »⁴⁶. Ainsi, « l'intervention de l'État dans les industries de concurrence se traduit par une déperdition inévitable des forces et de la richesse des nations ». Toute entreprise publique est, non seulement, un service mal géré, lent, inefficace et représente un poids pour les contribuables, mais perturbe également le fonctionnement du marché en constituant une concurrence déloyale à l'industrie privée, empêchant alors le développement d'une offre rivale. Au contraire, les industries privées sont parées de toutes les vertus. Soumises aux règles du marché, au premier rang desquelles la concurrence, elles sont pleinement positives : utilement gérées, efficaces, peu coûteuses, établies pour un consommateur libre de choisir le service qui lui convient le mieux. Pour Molinari, l'idée de service public n'a aucun statut réel. Un service public constitue une concurrence déloyale au marché, seule mesure de l'efficacité, concurrence coûteuse pour la collectivité et non un véritable service⁴⁷. Toute action de l'État est par avance discréditée, destructrice des forces productives là où l'initiative privée est juste et profitable à tous les éléments composants la société.

À ce titre, même le monopole le plus naturel de l'État, le maintien de l'ordre, est source de nuisance. La production de la sécurité est traitée par Molinari comme n'importe quelle autre activité de production. Celle-ci, à l'instar de tout monopole, engendre une diminution des forces productives et constitue un poids financier pour le contribuable. Il écrit, en effet : « Ces monopoles, à commencer par celui de l'assurance de la vie et de la propriété individuelle et de la conservation du domaine nationale sont gérés par l'État, les Sous-Etats des provinces, des départements et des communes. Cette gestion en régie occasionne à la nation la même déperdition de forces qu'il est dans la nature de tout monopole de causer »⁴⁸. A cette occasion, Molinari revient précautionneusement sur ses projets de privatisations de l'État et promeut un « recours indirect à la concurrence » pour pallier les vices de la gestion publique. Il affirme, en effet, que l'État n'a pas à s'occuper directement de cette production de sécurité, il peut en déléguer la gestion à des entreprises privées. Celles-ci, soumises aux lois de l'économie, se montreront bien plus aptes à satisfaire l'ancien consommateur de sécurité publique que ne le fait l'entreprise étatique en offrant un produit beaucoup moins cher. « [L'État] peut contracter

⁴⁶ *Ibid.*, p. 249.

⁴⁷ C'est également l'approche de Jean-Baptiste Say qui sera reprise, en grande partie, par l'École de Paris : F. Démier, « Économistes libéraux et « services publics » dans la France du premier XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/3, n° 52 – 3, pp. 36 – 38.

⁴⁸ G. de Molinari, *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, *op. cit.*, p. 250.

pour cette gestion, explique-t-il, d'une manière temporaire et même illimitée [...] avec des maisons ou des associations concurrentes, présentant les garanties matérielles et morales nécessaires. Dans ce cas, le prix du produit ou du service pourra ne pas dépasser celui d'une industrie de concurrence ».

La protection des industries nationales contre la concurrence étrangère constitue la deuxième manifestation de la servitude politique pour Molinari. Son raisonnement sur le sujet du libre-échange est déjà bien connu : la protection du marché national donne naissance à de grands monopoles qui tronquent le marché, imposent des prix élevés et prélèvent, grâce aux douanes, une rente sur la production nationale⁴⁹.

§ 3 : Les conséquences de l'exploitation politique : la lutte des classes

Quelles sont les conséquences de l'activité nocive de l'État ? Molinari relève deux nuisances principales causées par cette activité parasitaire : le renchérissement et la corruption⁵⁰. Le renchérissement correspond aux frais d'entretien et de fonctionnement de la machine étatique pesant sur les entreprises et les travailleurs par le procédé de l'impôt et contribuant à élever artificiellement le coût de la vie. Selon lui, ces charges qui pèsent sur le contribuable ont « pour effet naturel et inévitable d'appauvrir les populations en diminuant leur puissance d'achat »⁵¹. La corruption, quant à elle, est un phénomène naturellement lié à la politique et se développe à mesure que l'État augmente ses attributions. « À mesure que les gouvernements croissent en volume [...] et que les budgets grossissent, affirme Molinari, ils deviennent une proie plus tentante, car ils placent ceux qui les possèdent dans des conditions d'existence dont la supériorité est d'autant plus grande sur celles de la multitude que le poids

⁴⁹ Voir *infra* : Le libre-échange, l'instrument d'une répartition équitable des richesses, pp. 59 et suivantes.

⁵⁰ « Les nuisances causées par ce régime de monopole gouvernemental sont à la fois matérielles et morales. Elles peuvent se résumer en deux mots : renchérissement et corruption », *Comment se résoudra la question sociale*, *op. cit.*, p. 403.

⁵¹ *Ibid.*, p. 403.

des charges publiques devient plus accablant ». Le pouvoir législatif de l'État est, à ses yeux, un objet de convoitise, un instrument de production des privilèges et participe activement au développement de la corruption politique. En effet, les hommes politiques « en possession de la redoutable machine à faire les lois, à conférer les protections, les subventions et les monopoles, ayant à leur disposition un budget qui se chiffre par centaine de millions, et dans les grands États, par milliards, sont les dispensateurs de la puissance et de la richesse »⁵².

C'est l'activité intrusive de l'État au sein de l'économie qui est, pour Molinari, à l'origine des problèmes de répartition des richesses, alors même que celles-ci sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été, et au cœur de la résolution de la question sociale. Or, cette activité, sous l'influence de la politique républicaine et de la pression causée par les socialistes, se fait de plus en plus intense et, d'un côté, menace l'ensemble du processus productif en lui imposant des charges de plus en plus lourdes, de l'autre, perturbe l'action des lois naturelles et contrarie la répartition équitable des richesses entre toutes les classes sociales. « D'où cette conséquence, explique-t-il, que la condition de la multitude n'a pas pu s'améliorer dans la proportion de l'accroissement de la productivité du travail. Si elle ne s'est point aggravée comme le prétendent les socialistes, cela tient à ce que les progrès des facteurs de production des richesses ont jusqu'à présent dépassé ceux de la destruction. Mais il n'en existe pas moins une différence manifeste entre la somme des matériaux de la vie que l'accroissement de la productivité de son travail a acquise au grand nombre et celle qu'il aurait pu lui acquérir. Et cette différence menace de devenir de plus en plus forte tant par l'augmentation continue de la puissance des facteurs de la destruction et du détournement de la production que par l'obstacle qu'ils opposent au progrès de la production et de la distribution utile des produits »⁵³. En 1908, Molinari estime que près de la moitié des richesses produites par le travail sont accaparées par l'État, dont une partie est d'ailleurs « perdue sans profit pour personne ». L'État est ainsi entièrement responsable du sort des travailleurs, du développement du socialisme, il détruit la richesse et perturbe l'action générale du progrès. Toutes les réglementations et entraves qu'il tente de mettre en place ne font qu'aggraver les problèmes de corruption, de renchérissement et par la même contribuent à maintenir la classe ouvrière dans une situation misérable.

⁵² *Ibid.*, p. 404.

⁵³ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 251.

À partir de cette théorie économique et évolutionniste de l'État, Molinari peut affirmer qu'il se forme deux classes distinctes au sein de la société industrielle : celle qui vit des fruits de l'État et celle qui en pâtit. L'État est, on l'a vu, l'instrument d'exploitation par excellence : « Cet énorme et puissant mécanisme de l'État après avoir été le palladium de la civilisation n'est plus aujourd'hui qu'un simple instrument d'exploitation [...] il est employé à grossir artificiellement les revenus de ceux qui en disposent aux dépens du reste de la communauté »⁵⁴. On a ainsi la constitution de deux classes, dont les intérêts sont en opposition manifeste, reprise en partie des conceptions de Charles Comte et Charles Dunoyer⁵⁵. La « classe des politiciens »⁵⁶, à la tête de la machine étatique, s'enrichit sur les fruits du travail des producteurs, vit à leurs dépens et précipite les plus vulnérables d'entre eux dans une profonde misère. C'est ainsi que Molinari se représente la lutte des classes : « Deux sociétés se trouvent ainsi en présence au sein de chaque nation civilisée. L'une en possession du mécanisme de l'État et investie du pouvoir de contraindre la généralité des « sujets » à lui livrer une portion de leur revenu, se case dans les commodités des fonctions publiques, où elle trouve, en échange d'un travail léger, une subsistance assurée, ou bien encore elle élève artificiellement le taux de ses profits en se servant de la servitude politique pour multiplier et aggraver les servitudes économiques. L'autre société, composée de la poussière désagrégée des « sujets », paie les frais d'entretien de la première, avec adjonction des charges supplémentaires, résultant des entraves et des gênes que la fiscalité et la protection lui imposent »⁵⁷. La classe politique a donc fortement intérêt à grossir les prérogatives de la machine étatique, plus l'État sera étendu, plus larges seront les profits qu'elle en tirera : « Elle veut conserver, et, s'il se peut, en augmenter les profits aussi longtemps qu'il sera debout, et elle s'imagine volontiers que l'État devient plus puissant en devenant plus volumineux »⁵⁸. Pour Molinari, c'est bien cette activité néfaste qui contribue à attiser les tensions entre capital et travail, pourtant collaborateurs au sein de l'activité productive.

⁵⁴ G. de Molinari, *La Morale économique*, *op. cit.*, p. 282.

⁵⁵ Voir : H. Lepage, « Redécouvrir les libéraux de la Restauration : Comte et Dunoyer », *op. cit.*, pp. 139 – 155

⁵⁶ G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale*, *op. cit.*, p. 404.

⁵⁷ G. de Molinari, *La Morale économique*, *op. cit.*, p. 283.

⁵⁸ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, *op. cit.*, p. 253.

Molinari dessine ainsi une théorie libérale de la lutte des classes fondée à partir de celle déjà ébauchée par Charles Comte et Charles Dunoyer au début du XIXe siècle. Si malgré l'augmentation sans précédent de la productivité du travail, les classes ouvrières ne voient ni leur revenu augmenté ni leurs conditions de vie s'améliorer, c'est parce que l'activité nocive de l'État provoque des désordres économiques et perturbe la répartition naturelle des richesses. L'autorité de l'État est source d'oppression, d'appauvrissement et s'exerce au profit d'intérêts privés. Il reconnaît pleinement la réalité de la question sociale, la mauvaise répartition des richesses et l'existence de privilèges, mais entre en opposition avec les socialistes quant à leurs causes. L'erreur fondamentale du socialisme est de voir une providence dans l'État et d'accuser le système économique capitaliste et libérale des maux qui sont ceux de la classe ouvrière. Les solutions qu'ils préconisent à travers le collectivisme, la nationalisation ou l'intervention de l'État dans les relations économiques ne font ainsi qu'aggraver dangereusement le problème. C'est, au contraire, grâce à son activité bienfaisante de production que l'entrepreneur participe à l'enrichissement général, couvre les frais de production des entreprises étatiques défailtantes et évite une banqueroute nationale. Pour Molinari, c'est l'industriel qui maintient la civilisation sur la route du progrès. Il nie ainsi en bloc tout antagonisme dans le processus de production, notion incompatible avec ses conceptions libérales. À ses yeux, le travail et le capital ont une activité complémentaire définie par les lois naturelles de la production. L'entreprise, l'usine sont des espaces de liberté au sein desquels s'expriment une concurrence bienfaisante et des échanges fondés sur des rapports équitables. L'exploitation se manifeste au niveau politique à travers toutes les servitudes et les charges que l'État impose à la liberté et à la propriété individuelle par le mécanisme inique de l'impôt. Il s'agit d'une lutte entre la classe spoliatrice, composée de ceux vivant des rentes versées par les contributions publiques, et la classe productrice, créatrice de richesses. C'est cette relation gouvernants-gouvernés qui est au cœur des antagonismes sociaux et du développement de la question sociale. La solution réside alors dans la dépolitisation de la société, dans la suppression des activités de l'État. C'est la destruction du mécanisme rendant possible l'exploitation qui assurera une répartition équitable de la fortune entre les différents acteurs de la production. Cette idée est au fondement de la remise en question du monopole des fonctions régaliennes de l'État. Il convient de supprimer toutes les formes d'exercice de l'autorité politique pour les remplacer par les instruments de la liberté que représentent les mécanismes du marché. Molinari offre ainsi une lecture concurrente à celle développée par le socialisme dans laquelle il réalise une dénonciation absolue du

politique et un encensement tout aussi complet de la logique marchande⁵⁹. En filigrane, il condamne la politique républicaine et la constitution d'une législation sociale qui lui apparaissent tout à fait opposées aux enseignements de la science économique et inadaptée aux problèmes posés par l'industrialisation et la question sociale.

Section 2 : Une analyse économique du phénomène de la guerre

La défense de la paix est l'un des fondements de toute la doctrine de Molinari. Dans sa dernière contribution, *Ultima Verba*, qu'il publie en 1911, il écrit : « Presque arrivé aux limites de la vie humaine [...] je vais publier mon dernier ouvrage. Il concerne tout ce qui a rempli ma vie : la liberté des échanges et la paix »⁶⁰. Sa démarche sur le sujet évolue. Face à la montée des tensions et l'état de paix armée que connaît l'Europe de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, Molinari entend réaliser une véritable dénonciation scientifique et historique de la guerre. Il s'agit, à ses yeux, de dépasser la simple condamnation philanthropique et morale de la guerre qu'il juge largement insuffisante. À ce titre, il engage une critique de l'œuvre de l'association des « Amis de la paix »⁶¹, société fondée par un autre membre de l'École de Paris, Frédéric Passy. Si Molinari s'accorde avec eux sur le caractère immoral de la guerre, il leur reproche de se cantonner à des réquisitoires sentimentaux. Il faut, selon lui, opposer aux intérêts des belligérants des intérêts encore plus puissants. Dans l'un de ses ouvrages majeurs, *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, publié en 1908, il écrit ainsi : « C'est au sentiment qu'ils [les amis de la paix] font appel, mais si forts que soient les sentiments, ils le

⁵⁹ Sur ce thème de la lutte des classes, Molinari ne discute jamais les théories de Karl Marx. Lors de la mort de ce dernier, il lui consacre une rubrique nécrologique anecdotique dans la *Journal des Économistes* : « Un des théoriciens notables du socialisme, M. Karl Marx est mort le mois dernier à Londres [...] Son œuvre principal et le *Capital* (1867), qui est considéré comme l'évangile du collectivisme, cette dernière incarnation du communisme », « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, avril 1883, p. 165. Molinari ne peut pourtant ignorer les contributions de Marx, d'autant qu'il publie en septembre 1884 un article de Paul Lafargue intitulé « La théorie de la plus-value de Karl Marx et la critique de M. Paul Leroy-Beaulieu », article qui donnera lieu à un long échange d'arguments auquel se joindront plusieurs économistes dans les numéros d'octobre, novembre et décembre de la même année.

⁶⁰ G. de Molinari, *Ultima Verba*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1911, p. I.

⁶¹ Frédéric Passy, proche de Molinari, fonde en 1872 la *Société française des amis de la paix*, qui devient en 1889 la Société française pour l'arbitrage entre nations qui milite pour la constitution d'une Cour permanente d'arbitrage, créée lors des deux conférences de La Haye en 1899 et 1907.

sont moins que les intérêts. Un intérêt ne peut être vaincu que par un intérêt plus fort»⁶². Ces intérêts plus puissants invoqués par Molinari sont financiers. Il a déjà tenté de mettre en lumière l'idée selon laquelle les guerres constituaient des ruines économiques. Selon lui, la guerre est une industrie qui « ne couvre plus ses frais ». Le développement des échanges a participé à la solidarité des intérêts internationaux et à la création de relations économiques étroites entre les États. Chaque guerre est alors un cataclysme provoquant l'effondrement de l'économie des deux belligérants dont les nuisances s'étendent à leurs partenaires commerciaux. À cette lecture comptable, Molinari joint une analyse fondée sur l'évolutionnisme. Il fait ainsi de la guerre un élément de l'évolution de l'humanité. Si celle-ci a constitué un outil garantissant la sécurité des sociétés durant les premiers temps de l'humanité, le développement des échanges et du commerce international, caractéristique fondamentale de l'ère de la grande industrie, a rendu cette activité nuisible. Le maintien de l'état de guerre, des politiques de conquêtes et du militarisme sont, à ses yeux, des freins au progrès matériel des sociétés civilisées.

L'intérêt porté par Molinari à la problématique de la guerre s'inscrit dans le contexte d'un raidissement des rapports diplomatiques européens qui précède la Première Guerre mondiale. En effet, la fin de la guerre franco-allemande de 1870, l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne marque une période d'accentuation des tensions entre les grandes puissances européennes et un durcissement général des rapports internationaux. Les puissances économiques se lancent dans une course à la conquête des matières premières et des débouchés encore accessibles. La concurrence économique favorise le retour du protectionnisme et le développement des guerres de tarifs. Parallèlement, les moyens militaires gagnent en force. De nombreuses innovations voient le jour encourageant une course à l'armement : la mitrailleuse est mise au point en 1883, en France, le général Boulanger fait adopter le fusil Lebel en 1886 ; les marins s'intéressent à la fabrication des torpilles et des sous-marins, on s'interroge sur l'avenir militaire de l'aviation. Le rôle des États-majors grandit. Ces derniers réclament des effectifs nombreux, des masses de réserves et l'extension du service militaire obligatoire.

La France perd le rôle qu'elle jouait dans la vie politique internationale au profit de l'Allemagne. Si, dans un premier temps, les républicains, à l'instar de Gambetta, mènent une politique du « recueillement », Jules Ferry donne une nouvelle orientation à la politique

⁶² G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 243.

extérieure de la France. Afin de sortir de l'impasse diplomatique franco-allemande, la France doit tourner ses regards vers le reste du monde et se lancer activement dans la conquête coloniale : la Tunisie en 1881, l'Annam en 1884 et le Tonkin en 1885 deviennent des protectorats français ; des expéditions sont lancées à Madagascar, au Congo et au Sahara. L'Allemagne, de son côté, se pare contre les risques d'une revanche française, Bismarck travaillant à l'isolement diplomatique de la France. Des alliances voient rapidement le jour. En 1879, l'Empire allemand et l'Autriche-Hongrie s'obligent à une assistance mutuelle en cas d'agression de la Russie, et une neutralité réciproque en cas d'agression d'un autre pays européen, sous-entendu la France. En mai 1882, le gouvernement italien, irrité par l'installation française en Tunisie, recherche l'alliance du Reich. La Triple Alliance voit ainsi le jour entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Il s'agit d'une alliance défensive contre la France : conclue pour 5 ans et renouvelable, les États se doivent assistance en cas d'attaque française. Parallèlement, Bismarck se sert habilement du heurt des impérialismes coloniaux pour servir sa politique diplomatique. Afin d'attiser les tensions franco-italiennes, il soutient l'établissement du protectorat français en Tunisie en 1881. L'opération est un succès. En Égypte, c'est l'Angleterre qu'il soutient en espérant raviver les rivalités franco-britanniques autour de la question du canal de Suez. Dès 1875, Benjamin Disraeli, Premier ministre anglais, achète les actions que le Khédive Ismaïl possède sur le Canal. La France et l'Angleterre établissent ensuite un contrôle commun sur les finances égyptiennes. Une réaction nationaliste dirigée par le colonel Urabi pousse les Anglais à l'occupation de l'Égypte et du Canal à partir de 1882. La France refuse de se joindre à la campagne. La prise de contrôle du Canal de Suez par les Britanniques pousse, *in fine*, la France à réclamer l'évacuation de l'Égypte. Cette question altère durablement les relations Franco-Anglaises, que troublent encore autour de 1885 de nombreux conflits coloniaux au Niger, au Congo, à Madagascar et en Indochine. Une rivalité aiguë oppose les deux nations à partir de 1893. Les Anglais acceptent l'installation des Français à Madagascar, et des compromis sont trouvés dans les régions du Niger et du Tchad. Décidés à rester en Égypte, ils s'opposent à toute revendication française sur le Soudan oriental. Les tensions sont à leur comble lorsque l'armée anglaise rencontre, en septembre 1898, l'expédition marchande établie à Fachoda sur le Haut-Nil. Le ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé, décide l'évacuation en novembre.

La France sort finalement de son isolement diplomatique par une alliance avec la Russie. Les deux États, bien qu'aux antipodes politiquement, ne s'opposent sur aucun terrain et ont les mêmes adversaires. La Russie doit emprunter des capitaux étrangers pour moderniser son

armement. Dès 1888, quand Bismarck lui ferme le marché allemand, le Tsar s'adresse à Paris. L'emprunt est un succès. Pendant 25 ans, 15 autres suivront. Au total, l'épargne française fournit environ 12 milliards de franc-or à la Russie. Quand en 1890, l'Allemagne refuse de renouveler le traité de réassurance⁶³, le Tsar Alexandre III resserre les liens avec la France. Il invite le général Boisdeffre, membre des États-majors, aux grandes manœuvres impériales russes. Lorsqu'en 1891, la Triple Alliance est renouvelée, le Tsar reçoit la flotte française, invitée à Cronstadt. Par leur déclaration du 27 août 1891, les deux gouvernements s'engagent à se concerter « sur toute question de nature à mettre la paix générale en cause ». Une convention militaire est signée le 17 août 1892 établissant une alliance défensive capable de faire balance à la Triplice. En 1893, le Tsar envoie en France une escadre dont les marins seront triomphalement reçus à Toulon. Enfin, le 27 décembre 1893, il ratifie la convention militaire lui donnant la portée d'un engagement diplomatique⁶⁴.

Théophile Delcassé, nommé ministre des Affaires étrangères en 1898, œuvre activement à la reconstruction des relations diplomatiques de la France. Sa politique se déploie sur trois axes : resserrer les liens avec la Russie, dissocier l'Italie de la Triplice, bâtir l'Entente cordiale avec la Grande-Bretagne. Dès l'année suivante, après Fachoda, il cimente l'alliance avec la Russie qui ne vise plus seulement au maintien de la paix, mais au rééquilibrage des forces européennes. Le rapprochement avec l'Italie s'opère via des relations financières⁶⁵ plus étroites et l'apaisement des rivalités coloniales⁶⁶. Si l'Italie conserve de bons rapports avec l'Allemagne, elle signe, en 1902 dans le plus grand secret, un accord prévoyant sa neutralité en cas de conflit franco-allemand. La voie est ainsi ouverte pour un rapprochement avec l'Angleterre. La guerre des Boers met en avant la vulnérabilité militaire britannique et son

⁶³ Le traité de réassurance est un traité secret conclu entre Bismarck et la Russie en 1887. La Russie promet de rester neutre dans le cas d'une attaque française contre l'Allemagne et l'Allemagne s'engage également à la neutralité en cas d'attaque autrichienne contre la Russie.

⁶⁴ « En cas d'attaque de la France par l'Allemagne ou l'Italie soutenue par l'Allemagne, de la Russie par l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie soutenue par l'Allemagne, alors la Russie ou la France emploieront toutes leurs forces disponibles pour attaquer l'Allemagne [...] En cas d'attaque de la Triple Alliance ou d'une des puissances qui en font partie, la France et la Russie, à la première annonce de l'évènement, et sans qu'il ait besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leur force », M. Agulhon *et ali*, *La France de 1848 à nos jours*, *op. cit.*, p. 212 – 213.

⁶⁵ Les Italiens, confrontés à une pénurie de capitaux, profitent des atouts financiers français. D'autres accords contribuent à rapprocher les deux nations : fin de la guerre douanière, accords favorables pour les Italiens de Tunisie, entrée des banques françaises dans le crédit italien. Voir, F. Démier, *La France du XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 475.

⁶⁶ Après l'échec de l'Italie en Éthiopie en 1886, elle s'entend avec la France pour son installation en Tripolitaine contre l'acquisition du Maroc pour cette dernière.

relatif isolement diplomatique en Europe. À partir de juillet 1902, Théophile Delcassé, accompagné de son ambassadeur Paul Cambon, mène patiemment les négociations. L'année suivante, Paris accueille le roi Édouard VII et Londres le président Émile Loubet. Enfin, en avril 1904, un accord liquide les rivalités coloniales : rectification des frontières en Afrique occidentale, délimitation de zone d'influence au Siam, condominium sur les Nouvelles-Hébrides, admission de la présence anglaise en Égypte et reconnaissance du protectorat marocain. Cette nouvelle « Entente cordiale » n'est pas une alliance, ne comportant aucun engagement d'assistance mutuelle, mais conforte la position européenne de la France. Le rapprochement anglo-russe, scellé avec la Convention de 1907, facilite l'ascension d'un deuxième bloc, la Triple Entente, que l'on oppose désormais à la Triple Alliance.

Dans ce contexte, les rapports franco-allemands sont particulièrement tendus. Une agitation nationaliste se développe en France, enfiévrée par la nomination de Boulanger, surnommé le « général Revanche », au ministère de la guerre en 1885. Cette dernière culmine en 1887 avec l'affaire Schnaebele. À la suite de l'incident, Molinari adresse un article au quotidien anglais le *Times* le 28 juillet 1887. Il y appelle au maintien de la paix entre les nations européennes et se montre très inquiet au sujet de la montée croissante des tensions entre la France et l'Allemagne : « La situation actuelle de l'Europe est de nature à inspirer les craintes les plus sérieuses aux amis de la paix. Depuis la funeste guerre de 1870, cette situation s'est continuellement aggravée. Quoique la France ait manifesté, à diverses reprises, son attachement à la politique de la paix, l'Allemagne, devenue une nation essentiellement militaire, a été sur le point, en 1875 et au commencement de 1887, de déchaîner de nouveau la guerre, en vue d'assurer les résultats acquis par la campagne de 1870-1871 et sanctionnés par le traité de Francfort. En présence de cette éventualité redoutable et de la menace qu'elle contient pour la sécurité générale, toutes les nations ont augmenté leurs armements et les ont portés finalement à un point qui n'avait jamais été atteint, même aux époques des grandes invasions barbares. L'Europe continentale est devenue un vaste camp »⁶⁷. Molinari multiplie alors les contributions visant à dénoncer les effets de la guerre. Dédiant un ouvrage à cette question en 1898, *Grandeur et décadence de la guerre*, il y développe une théorie évolutionniste de la guerre entendant démontrer, historiquement, que cette activité entraîne des nuisances économiques incompatibles avec la constitution de l'ère de la grande industrie. À ses yeux, l'industrie de la

⁶⁷ G. de Molinari, « Projet d'association d'une ligue des neutres », *Times*, 28 juillet 1887, reproduit dans *La Morale économique, op. cit.*, p. 431 à 438.

guerre est une résistance de la condition économique de l'âge de la petite industrie, une pratique anachronique au regard des besoins de la société industrielle. Sa contribution à la question de la paix ne se limite cependant pas à un aspect purement théorique. Il présente un ensemble de propositions positives visant à l'établissement concret d'une paix durable entre les États européens. C'est ainsi qu'il soumet un véritable programme consistant, d'une part, dans une réforme du droit international, d'autre part, dans l'établissement d'une institution européenne, la Ligue des neutres, chargée du maintien effectif de la paix.

§ 1 : Une démonstration rationnelle de l'inutilité de la guerre

Molinari passe la guerre au crible de ses théories évolutionnistes afin d'en entamer une dénonciation scientifique et historique. L'industrie de la guerre n'est plus conforme aux intérêts économiques de la constitution de la grande industrie. Si la guerre était une industrie utile dans les premiers temps de l'humanité, elle est dorénavant une pratique nuisible. Seule la paix peut permettre l'accroissement des échanges internationaux et le plein accomplissement de la société industrielle. Il écrit ainsi : « C'est la guerre qui a produit la sécurité, aujourd'hui assurée d'une manière définitive au monde civilisé, et l'accomplissement de cette œuvre a constitué son utilité et sa grandeur. Mais, sa tâche achevée, elle a cessé de répondre à un besoin : après avoir été utile, elle est devenue nuisible. À sa période de grandeur a succédé une période de décadence »⁶⁸. Sa démarche sur le sujet est intimement liée aux développements réalisés sur l'État. À ses yeux, c'est l'État qui maintient artificiellement l'état de guerre pour servir les intérêts personnels de la classe politique.

Remontant une fois de plus aux temps primitifs de l'humanité, Molinari affirme que c'est le besoin de sécurité et la nécessité de résister à la « concurrence animale » qui ont poussé à la formation des premiers groupements sociaux. Le premier rôle, voire l'unique, de tout gouvernement, peu importe sa forme archaïque ou moderne, consiste dans la satisfaction de ce besoin. Pendant les temps primitifs, la guerre est un phénomène inévitable, conforme à l'état

68 G. de Molinari, *Grandeur et décadence de la guerre*, Paris, Guillaumin, 1898, p. VI.

économique de l'humanité. Pour survivre, l'homme doit, en effet, procéder à la destruction des animaux qui le menacent : « Le monde primitif était peuplé d'espèces carnivores, pourvues d'un armement naturel dont l'homme lui-même était privé et auxquels il ne pouvait échapper qu'en recourant [...] à l'association. La guerre avec ces espèces pour lesquelles il était une proie, lions, tigres, ours, loups, serpents, etc., s'imposait à lui ; il devait les détruire »⁶⁹. La « concurrence animale » s'étend également aux tribus humaines. La destruction des autres clans par la guerre est un moyen privilégié pour obtenir les subsistances de première nécessité et étendre le territoire de chasse de la tribu⁷⁰. « De là, la guerre, explique Molinari. Ajoutons que c'est nécessairement une guerre sans merci, analogue à la chasse, surtout dans les régions, où, par suite de la rareté des espèces animales comestibles, l'homme est le principal gibier de l'homme »⁷¹. À ses yeux, elle était pleinement utile et conforme aux intérêts de l'espèce humaine dans la mesure où elle participait à la destruction des êtres les plus faibles. Il écrit, en effet : « La guerre était utile en ce qu'elle donnait la victoire aux plus forts, c'est-à-dire aux plus capables d'assurer l'existence de l'espèce humaine »⁷².

L'avènement de l'ère de la petite industrie ne fait pas disparaître le risque de guerre. Bien que le développement de l'agriculture permette l'accroissement de la quantité des subsistances et contribue à faire tomber lentement en désuétude la « concurrence animale », la guerre « conserve un caractère inévitable ». Le déploiement de la civilisation apparaît à Molinari comme un phénomène local, demeurant extrêmement rare dans les premiers temps de la petite industrie. Les populations industrielles sont, par conséquent, soumises à un risque constant de guerre face aux incartades des peuples barbares procédant aux pillages de leurs richesses⁷³. Le besoin accru de sécurité contre ces risques d'invasions barbares pousse les sociétés à constituer un « personnel exclusivement voué à la guerre » : c'est le personnel de

⁶⁹ G. de Molinari, *L'Évolution politique et la Révolution*, *op. cit.*, p. 140.

⁷⁰ « La guerre n'est-elle pas inévitable entre les troupes qui se font concurrence pour la recherche des aliments ? Ceux qui occupent des cantons abondants en subsistances végétales ou animales veulent naturellement en conserver la possession exclusive, tandis que ceux qui habitent, dans leur voisinage, des cantons moins favorisés, s'efforcent [...] de leur enlever ces riches gisements alimentaires », *ibid.*, p. 141 – 142.

⁷¹ *Ibid.*, p. 142.

⁷² G. de Molinari, *Grandeur et décadence de la guerre*, *op. cit.*, p. 12.

⁷³ « Les sociétés [...] qui abandonnaient pour l'agriculture ces industries primitives d'alimentation, et qui acquérait ainsi une abondance extraordinaire de moyens de subsistance [...] tandis que celles qui n'avait pas réalisé ce progrès demeuraient pauvres, devenaient pour celle-ci une proie de plus en plus tentante à mesure que leur richesse allait croissant », *ibid.*, p. 17.

gouvernement, disposant de larges pouvoirs pour protéger les populations. Afin de pallier les exigences de protection de l'activité économique naissante, le personnel étatique peut, en effet, « disposer, en cas de nécessité, de toutes les forces et de toutes les ressources de la société pour les appliquer à sa défense »⁷⁴. Cet état de danger permanent conduit naturellement à la création d'une caste de guerrier « ayant toutes les autres classes sous sa domination »⁷⁵. Cet état est, à ses yeux, conforme à la constitution économique de la petite industrie et aux intérêts permanents de l'espèce. Selon Molinari, « les plus forts et par conséquent les plus capables de défendre l'État asservissent les plus faibles, soit que ceux-ci appartiennent à la même race ou à une race différente et inférieure ; ils forment une société pour l'exploitation de l'État, ce qui implique la nécessité de le gouverner et de le défendre »⁷⁶. Cette division du travail permet alors l'augmentation des rendements de la production de la sécurité. Les États civilisés se multiplient et la menace que font peser les tribus barbares sur les sociétés prospères s'amenuise. L'activité guerrière ne disparaît pas pour autant. S'entame alors une « concurrence politique » entre les États afin d'agrandir leur territoire et, partant, accroître leur richesse. « La guerre devient alors directement une source de profits, explique Molinari, pour les propriétaires d'États civilisés, comme elle l'était pour les tribus sauvages. En s'emparant des domaines de leurs voisins, ils augmentaient leurs revenus et leur puissance [...] On vit en conséquence les propriétaires d'États civilisés se faire la guerre, soit en vue des profits attachés à la conquête, soit en vue de se débarrasser d'une concurrence en matière d'exploitation politique »⁷⁷. La guerre demeure une industrie productive, nécessaire à l'établissement de la sécurité des sociétés. Cette « concurrence politique » entre les États modernes est à l'origine de nombreux progrès dans le matériel guerrier : invention de la poudre, des armes à feu, des canons, des explosifs. Ces innovations ont assuré la domination définitive des peuples civilisés sur le globe⁷⁸.

74 G. de Molinari, *L'Évolution politique et la Révolution*, *op. cit.*, p. 144.

75 *Ibid.*, p. 145.

76 *Ibid.*, p. 146.

77 Molinari prend ici pour exemple la guerre entre Rome et Carthage : « Telle fut la guerre que Rome fit à Carthage et qu'elle poursuivit jusqu'à ce qu'elle eût détruit cette concurrence redoutable », *ibid.*, p. 149 – 150.

78 « Les résultats de ces progrès successifs de l'outillage de l'industrie de la destruction se sont développés et accentués depuis quelques siècles. Après avoir été confinés dans les domaines étroits où ils étaient établis en Europe, les peuples appartenant à notre civilisation ont envahi les vastes domaines occupés par les peuples inférieurs [...] Le temps n'est pas éloigné où ils seront les maîtres incontestés du globe. La facilité avec laquelle ils étendent leurs conquêtes et viennent à bout des résistances des peuples les plus belliqueux atteste [...] que la civilisation est désormais pleinement assurée contre la barbarie », G. de Molinari, *Grandeur et décadence de la guerre*, *op. cit.*, p. 65.

Pour Molinari, la concurrence entre les nations engagées dans le processus d'industrialisation est également devenue inutile. Il affirme, en effet, que « la guerre entre les peuples civilisés [cesse] d'être un sport nécessaire pour assurer la défense de la civilisation et l'état de paix [peut] succéder à l'état de guerre ». Le développement économique, permis par l'industrie et l'accumulation des richesses, rend caduque les anciens fondements de la guerre visant à l'extension du territoire et l'asservissement des populations. La concurrence qui s'effectuait auparavant sur le plan politique doit dorénavant céder le pas devant une concurrence pleinement économique, que Molinari nomme la « concurrence industrielle ». C'est l'industrie de la guerre qui a permis l'établissement de la sécurité au sein des nations civilisées en détruisant tous les obstacles se dressant devant elles. Molinari considère cette sécurité comme dorénavant acquise, la guerre a alors perdu sa raison d'être, elle est devenue nuisible. « La guerre a achevé cette œuvre d'assurance de la sécurité qu'elle pouvait seule accomplir [...] et en cessant d'être « utile » elle a perdu sa raison d'être »⁷⁹. Or, l'état de guerre se maintient toujours malgré l'avènement de la grande industrie et la solidarité croissante des intérêts économiques sous l'influence du développement du commerce international. Selon Molinari, c'est la conservation des intérêts de la classe au pouvoir qui explique ce maintien artificiel de l'état de guerre. En effet, la servitude politique est inhérente, et utile, à l'activité guerrière. Les exigences de préservation de la sécurité permettent aux gouvernements d'imposer sur la classe productive des charges hors de proportion avec le service qu'elle rend réellement. La classe des politiciens est donc amenée à maintenir arbitrairement cet état afin d'assurer ses privilèges. « Ce n'est pas cependant un phénomène naturel qui échappe au pouvoir de l'homme, affirme Molinari. Les guerres entre les peuples civilisés dépendent de la volonté des gouvernements, et elles peuvent toujours être évitées [...] Et quand on examine les causes ou les prétextes des guerres qui ont ravagé le monde depuis un siècle, on s'aperçoit qu'elles ont été engagées uniquement sous la pression des intérêts d'un petit nombre d'individus en possession des mécanismes de l'État »⁸⁰.

La guerre franco-allemande de 1870 constitue une illustration saisissante de ce phénomène pour Molinari. Selon lui, « si la responsabilité de cette guerre peut justement être attribuée au vaincu, celle de l'annexion de l'Alsace-Lorraine au mépris de la volonté manifeste

⁷⁹ *Ibid.*, p. 65.

⁸⁰ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 240.

de la population annexée appartient au vainqueur ». La classe gouvernante germanique y trouve largement son compte puisqu'elle gagne non seulement « une augmentation du débouché de ses fonctionnaires militaires et civils », mais également le bénéfice que le maintien de l'appareil de guerre procure à ses commanditaires. Or, de son côté, la nation allemande « est condamnée à supporter indéfiniment les frais de cet appareil et d'une possible guerre de revendication des provinces conquises »⁸¹. La disparité entre les avantages qu'y trouvent la classe gouvernante et la multitude gouvernée est tout à fait colossale selon Molinari. À ses yeux, toutes les guerres modernes, entre peuples civilisés ont pour seul objet la satisfaction des intérêts de la classe des politiciens : « Le vrai de toute guerre, c'est toujours l'intérêt de la classe ou du parti en possession du gouvernement, intérêt qu'il ne faut pas confondre avec celui de la nation ou de la masse des consommateurs politiques, car autant la classe ou le parti gouvernant est intéressé à la continuation de l'état de guerre, autant la nation gouvernée l'est au maintien et à la consolidation de la paix »⁸². L'État est donc pleinement responsable du maintien artificiel de l'activité guerrière. Or, selon lui, sous l'effet du développement économique, cette situation est amenée à disparaître. En effet, les innovations en termes de moyens de communication, l'augmentation croissante de la production, les nécessités de nouveaux débouchés conduisent à un rapprochement toujours plus important entre les acteurs économiques. Cette nouvelle solidarité industrielle entre les peuples civilisés constitue, à ses yeux, l'assurance la plus solide contre la guerre, l'activité commerciale ne pouvant se déployer qu'en temps de paix⁸³. Il écrit ainsi : « Il y a déjà entre les nations, mêmes les plus éloignées, plus d'intérêts communs qu'il n'y en avait naguère entre les provinces les plus rapprochées de la même nation, et ces intérêts créés par l'échange des produits, des capitaux et du travail, ont un égal besoin de la paix. Lors donc que ces intérêts pacifiques seront devenus assez forts [...] ils pourront obliger les gouvernements à s'associer pour interdire à un État quelconque de vider par la guerre ses querelles ou ses différends »⁸⁴.

⁸¹ *Ibid.*, p. 241.

⁸² G. de Molinari, *L'Évolution politique et la révolution*, op. cit., p. 183

⁸³ Mettant en avant l'opposition progressive entre la doctrine libérale de l'harmonie universelle des échanges et la montée des rivalités commerciales à la fin du XIXe siècle, Marcel Gauchet considère Molinari comme l'un des porte-paroles les plus éloquents de cette orthodoxie libérale. Il écrit à son sujet : « Molinari explique encore qu'à l'âge de la concurrence industrielle le progrès de la division du travail et des voies de communication, la sécurité croissante rendent les intérêts des États de plus en plus solidaires. L'unité pacifique de la grande famille humaine en vue de la prospérité générale est en marche, si aucune perturbation due aux survivances anachroniques du raisonnement politique ne vient parasiter le processus », M. Gauchet, *La crise du libéralisme : l'avènement de la démocratie*, tome 2, Paris, Gallimard, 2007, p. 171.

⁸⁴ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 244.

§ 2 : L'institution d'une « Ligue des Neutres » comme instrument de lutte contre une guerre européenne

A) L'évolution du droit des gens

La dénonciation de la guerre que réalise Molinari s'accompagne de propositions positives pour réaliser « l'état de paix » qu'il souhaite voir s'établir. Selon lui, une évolution du droit des gens, conforme aux intérêts de l'ère de la grande industrie, doit s'opérer pour établir non plus un droit de la guerre, mais ce qu'il nomme un « droit de la paix ». Ses propositions sont déjà anciennes. Dès 1859, dans un article dédié à ce sujet publié dans *L'Économiste belge*, il écrit : « C'est que le droit de la guerre qui était jadis absolu et illimité de nation à nation, se trouve aujourd'hui en présence d'un autre droit, d'un droit nouveau issu de la communauté croissante des intérêts internationaux et qu'on pourrait nommer le droit de la paix »⁸⁵. Il réitère de nombreuses fois cet appel. En 1891, dans *Notions fondamentales d'économie politique et programme*, il dédie un chapitre à « L'assurance contre la guerre » dans lequel il affirme : « Si [...] après avoir été productive et nécessaire la guerre est devenue improductive et nuisible, si elle cause une perte de force vitale qui n'est plus compensée par un accroissement de la sécurité commune, l'intérêt général et permanent de l'espèce commande de supprimer cette nuisance comme tout autre. De là un nouveau droit, que l'on pouvait nommer le « Droit de la paix » »⁸⁶. Molinari fonde ainsi cette réforme du *jus gentium* sur un élément factuel : l'augmentation des échanges internationaux et le poids sans cesse croissant du commerce extérieur dans l'économie mondiale. La part grandissante du commerce international étend les dommages causés par la guerre. Les économies des pays neutres sont directement atteintes, ce qui fonde, pour Molinari, la nécessité de la réforme⁸⁷.

⁸⁵ G. de Molinari, « Le droit de la paix », *L'Économiste belge*, 12 novembre 1859.

⁸⁶ G. de Molinari, *Notions fondamentales d'Économie politique et programme économique*, *op. cit.*, p. 390.

⁸⁷ « Remarquons qu'il suffirait même pour assurer la permanence de la paix entre les nations civilisées d'adapter le droit des gens aux conditions nouvelles d'existence que leur ont faites les progrès de l'industrie et l'extension des échanges », G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, *op. cit.*, p. 244.

Inscrivant son projet au sein de ses conceptions évolutionnistes, Molinari remonte jusqu'à l'origine théorique du droit des gens. Ce dernier a constitué, selon lui, l'ensemble des règles ayant « pour objet d'assurer le libre exercice de l'industrie des propriétaires d'État : la guerre »⁸⁸. Le droit des gens recouvre ainsi les règles du droit de la guerre. Ce dernier a commencé par être un droit illimité. Les « sociétés propriétaires d'un État » entreprennent une guerre lorsque celle-ci leur paraît conforme à leurs intérêts. Elles exterminent leurs ennemis à leur guise et s'approprient librement les domaines conquis. Les États neutres au conflit s'abstiennent de toutes opérations et voient ainsi leur domaine respecté par les États belligérants⁸⁹. Ces règles deviennent ainsi progressivement « des coutumes, dont l'expérience [a] démontré l'utilité ». Bien que les opérations de guerre infligent de lourdes pertes aux États neutres, ceux-ci les acceptent comme des activités utiles, la guerre étant la plus productive de toutes les industries. « Le blocus des ports de l'ennemi interrompait leur commerce ; les marchandises neutres étaient capturées avec les navires qui les transportaient ; les belligérants recherchaient et confisquaient les marchandises ennemies sous pavillon neutre [...] Ces pratiques destructrices étaient généralement acceptées comme utiles, les neutres sachant qu'ils en useraient à leur tour lorsqu'ils passeraient à l'état de belligérants »⁹⁰. Le droit des gens apparaît ainsi conforme à l'état du commerce international. Ce droit de guerre illimité demeure la norme tant que les intérêts marchands se montrent trop faibles pour rivaliser avec les intérêts guerriers. Selon Molinari, une première rupture s'opère à la fin du XVIIIe siècle. « L'extension des relations internationales, écrit-il, avait provoqué la résistance du commerce maritime comme le droit que s'attribuent les belligérants de rechercher et de confisquer la marchandise ennemie à bord d'un navire neutre, et d'une autre part, des protestations de plus en plus vives s'élevaient contre le pillage de la propriété privée »⁹¹. Une résistance commerciale s'est opérée et abouti à une première réforme du droit des gens s'incarnant dans la maxime « Le pavillon couvre la marchandise »⁹². Cette règle s'est étendue jusqu'à ce que « le respect de la propriété privée, de la vie et de la liberté des populations qui ne prennent point part à la guerre est devenu

⁸⁸ *Ibid.*, p. 244.

⁸⁹ « Non seulement toute société propriétaire d'un État entreprenait une guerre quand elle la jugeait conforme à son intérêt, elle la conduisait à sa guise, exterminait ses ennemis et s'appropriait leurs domaines sans que les autres sociétés eussent rien à y voir, mais si elle s'imposait l'obligation de respecter le domaine des neutres, ceux-ci s'abstenaient de leur côté d'entraver, d'une manière ou d'une autre, la liberté de ses opérations », *ibid.*, p. 244.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 245.

⁹¹ *Ibid.*, p. 245.

⁹² Le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes.

du moins en théorie, sinon toujours en pratique, une règle que les armées sont tenues d'observer et qui est d'ailleurs conforme à leur intérêt »⁹³.

Molinari considère qu'il s'agit d'un progrès juridique conforme aux intérêts économiques de l'ère de la grande industrie. Avec l'extension du commerce international, les dommages infligés par les conflits guerriers aux pays neutres deviennent de plus en plus importants. Ces dommages poussent les pays neutres à demander des garanties juridiques et entraîneront, à terme, d'autres progrès du droit des gens⁹⁴. Molinari prend pour exemple les guerres de Sécession et franco-allemande de 1870. Selon lui, ces guerres n'ont pas seulement ruiné les belligérants, elles ont atteint tous leurs partenaires commerciaux. Il affirme ainsi : « il fallait que les progrès extraordinaires de l'industrie intervinsent pour démontrer, d'une manière irrécusable [que la guerre] n'était plus simplement improductive pour les États qui s'y livraient, qu'elle était nuisible à la généralité des États. Cette leçon, les guerres du dernier quart du siècle, et en particulier la guerre de la Sécession américaine et la guerre de 1870, se sont chargées de la donner au monde. La guerre de Sécession a provoqué au sein de tous les États consommateurs de coton une crise qui a atteint des millions d'individus dans leurs moyens d'existence ; la guerre de 1870 n'a pas causé seulement une perturbation temporaire des intérêts, elle a déterminé un accroissement du risque de guerre, dont l'effet a été de doubler, dans toute l'Europe, le poids des appareils au moyen desquels il est pourvu à ce risque, et d'enrayer l'essor de toutes les entreprises par l'appréhension constante d'une nouvelle lutte et les paniques périodiques qu'elle engendre »⁹⁵.

À ses yeux, la guerre prend dorénavant le caractère d'une « nuisance universelle »⁹⁶. Molinari fonde alors la légitimité de la réforme du droit des gens sur le droit de la

⁹³ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 246. Sur le progrès du droit des gens, voir également : « Progrès réalisés dans les usages de la guerre », in *Questions d'économie politique et de droit public*, tome 2, op. cit., pp. 277 – 325 et « Le droit de la paix et le droit de la guerre », *Journal des Économistes*, mars 1887, pp. 329 – 341.

⁹⁴ « Cependant d'autres progrès seront, selon toute apparence, suscités par le développement de la grande industrie. Avec l'extension du commerce international, qui en a été la conséquence, s'est accru dans des proportions croissantes le dommage que la guerre cause aux neutres », *ibid.*, p. 246.

⁹⁵ G. de Molinari, « Projet d'association d'une ligue des neutres », *Times*, 28 juillet 1887, reproduit dans *La Morale économique*, op. cit., p. 448.

⁹⁶ G. de Molinari, *Économie de l'histoire, théorie de l'évolution*, op. cit., p. 246.

responsabilité⁹⁷. Il affirme que c'est une règle fondamentale du droit que « tout dommage causé à autrui, sauf cas de force majeure, doit être réparé et donne lieu à une indemnité »⁹⁸. Or, ce cas de force majeure ne peut pas être invoqué par les États dans le cas d'une guerre. Elle est en effet un acte libre impliquant ainsi l'engagement de la responsabilité des États belligérants. « Les neutres seront donc fondés à exiger une indemnité pour les dommages qu'elle leur cause, et ces dommages étant inévitables à se liguer pour les prévenir », explique Molinari. L'extension du commerce international et l'application des règles de droit des obligations au droit des gens constituent le fondement de la réforme du droit de la guerre en un droit de la paix. La réclamation d'une indemnité pour les dommages subis par les États neutres au conflit est, à ses yeux, conforme aux intérêts de l'ère de la grande industrie. « Ainsi le droit des gens, après avoir reconnu et sanctionné la liberté de la guerre, c'est-à-dire de la concurrence sous sa forme destructive, sera amené à l'interdire pour apporter sa sanction aux mesures désormais conformes à l'intérêt de l'espèce qui pourront être prises pour la supprimer »⁹⁹. Pour Molinari, cette évolution du droit international donne une place nouvelle aux pays neutres dans le cas d'un conflit bilatéral entre deux États. Les neutres sont ainsi fondés à intervenir pour préserver leurs intérêts économiques, soit en réclamant des dommages et intérêts, soit en intercédant en amont du conflit pour éviter son déclenchement. C'est sur cette dernière proposition que Molinari enjoint à la constitution d'un organe international chargé de la défense des intérêts des pays neutres, qu'il nomme la Ligue des neutres.

B) La constitution de la Ligue des neutres

Afin de garantir une application effective de cette réforme du droit des gens, Molinari appelle à la constitution d'une ligue européenne des pays neutres capables d'imposer ses

⁹⁷ « Le droit des gens reconnaît aux États le droit de faire la guerre ; mais comme tous les droits le droit de la guerre est limité par le droit d'autrui. Un État n'a, pas plus qu'un simple individu, le droit d'infliger un dommage à autrui », G. de Molinari, « Projet d'association d'une ligue des neutres », *Times*, 28 juillet 1887, reproduit dans *La Morale économique, op. cit.*, p. 433.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 246.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 247.

intérêts aux nations belligérantes. Dès 1855, dans l'*Économiste belge*, il publie un article intitulé « Du rôle politique des États secondaires » dans lequel il insiste sur le droit d'intervention des États neutres lorsqu'un conflit entre deux grandes puissances européennes porte atteinte à leurs intérêts¹⁰⁰. Après la guerre franco-allemande de 1870, il fait de la Ligue des Neutres une proposition récurrente de son programme et publie de nombreux articles sur ce thème dans des revues étrangères. Pour le *Times*, le 28 juillet 1887, il écrit « Projet d'association pour l'établissement d'une ligue des neutres », le 1er novembre 1893, « Un syndicat pour la paix » et le 21 octobre 1896 « L'assurance de la paix ». Il publie également dans un journal italien, *Il Pensiero Italiano*, « Comment peut-on empêcher la guerre et désarmer la paix en Europe » en septembre 1891. Dans chaque article, il expose la place nouvelle que doivent occuper les intérêts commerciaux sur la scène européenne et encourage activement à la constitution d'un organe visant à maintenir une paix effective face à la montée des tensions diplomatiques.

Le raidissement des relations diplomatiques entre les nations européennes inquiète vivement Molinari. À l'occasion des manifestations de la Marine russe à Toulon en 1893, dans les colonnes du *Times*, il soutient l'alliance défensive franco-russe devant la montée en puissance de la Triplice. Refusant d'y voir une déclaration de force, il défend l'attitude purement pacifiste de cette alliance et se réjouit de la fin de l'isolement diplomatique français. Il écrit : « Tous ceux qui ont observé ces manifestations peuvent attester qu'elles ont eu un caractère absolument pacifique. Sans doute, la France n'a pas pris son parti de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, mais l'immense majorité de la population répugne autant à l'idée de courir la terrible aventure d'une guerre pour les reprendre, qu'à celle de les abandonner. Ce n'est donc pas, quoi qu'on en ait pu dire à l'étranger, le désir de la revanche qui était le véhicule caché des acclamations mille fois répétées dont la foule saluait à Toulon et à Paris l'Amiral Avellan et ses compagnons »¹⁰¹. À ses yeux, l'association diplomatique entre la France et la Russie n'est pas agressive. Il était urgent pour la France de sortir de son isolement diplomatique et de rétablir l'équilibre des forces européennes face à la montée de l'Allemagne et de ses alliés.

¹⁰⁰ Il écrit : « Ce n'est donc pas en faisant prévaloir partout et toujours le principe de la *non-intervention*, comme le veulent les amis peu éclairés de la paix, que l'on peut assurer davantage la paix du monde ; c'est au contraire, en étendant, en généralisant l'usage du droit d'intervention ; c'est en affranchissant les États secondaires, ces petits actionnaires de la communauté politique de l'Europe, de la tutelle des grandes puissances, c'est en leur attribuant la part proportionnelle d'influence qui leur est due dans la direction supérieure des intérêts de la communauté », « Du rôle politique des États secondaires », *L'Économiste belge*, 1^{ère} année, n° 7 ; 5 avril 1855.

¹⁰¹ G. de Molinari, « Un syndicat de la paix, à propos de la visite des marins russes en France », *Times*, 1 novembre 1893, reproduit dans *Grandeur et décadence de la guerre*, pp. 287 à 293.

Ce redressement permet à la nation française de rivaliser avec l'Allemagne et de ne plus craindre les conséquences désastreuses d'une guerre qui serait inégale. Il affirme ainsi : « À la vérité, la Triple Alliance s'est annoncée au monde comme une « Ligue de la paix » et l'Allemagne, devenue plus calme en cessant d'être isolée, a renoncé, à prendre l'initiative d'une guerre préventive de la « revanche » ; elle a même fait preuve d'une louable modération dans ce dangereux incident de la frontière connu sous le nom d'affaire Schnaebeler. Mais la modération d'un adversaire qu'on sent plus fort que soi n'est-elle pas presque aussi pénible à supporter que son insolence ? De là, un état de malaise et d'irritabilité nerveuse qui se reflétait journellement dans le langage de la presse »¹⁰². Malgré ce climat, Molinari affirme que les volontés de maintenir la paix se retrouvent dans tous les camps : « En ce moment, les dispositions des gouvernements et des peuples du continent sont certainement aussi pacifistes que possible »¹⁰³. Or, si ces alliances sont nécessaires et purement défensives, elles accentuent indéniablement le risque de guerre¹⁰⁴. Face au progrès du matériel de destruction, Molinari perçoit avec clarté les dangers d'une guerre d'industrie. Toujours dans son article au *Times*, il note : « Quel que soit le désir de conserver la paix qui anime d'un côté, la France et la Russie, d'un autre côté, la Triple Alliance, un incident imprévu peut survenir qui réveille les passions belliqueuses, maintenant assoupies et provoque une guerre que les énormes effectifs en présence et la puissance plus énorme encore des instruments de destruction perfectionnés rendront la plus cruelle et la plus désastreuse de toutes celles qui ont affligé l'humanité »¹⁰⁵.

Au surplus, si la paix se maintient c'est dans l'état d'armement le plus complet. Le premier élément que relève Molinari est le coût économique de cette politique de paix armée. Dans le *Times*, en 1887, il écrit ainsi : « Les effectifs militaires [...] s'élèvent au chiffre énorme de 3 860 000 hommes. En temps de guerres, ils peuvent être portés à 12 455 000. L'entretien de ces effectifs, sans compter les frais de construction des forteresses [...] absorbe annuelle une somme de 4 600 millions de francs ». De telles dépenses conduisent nécessairement les États à l'endettement. Il estime, en effet, que les dettes se sont élevées « de 75 milliards à 115 ». Mais, au-delà d'une simple dénonciation financière, Molinari entrevoit le recul des progrès qu'il

¹⁰² *Ibid.*, p. 288.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 289.

¹⁰⁴ « Dans une telle situation, ne peut-on pas dire que l'Europe n'est pas seulement un camp, qu'elle est un magasin à poudre que le frottement d'une allumette peut faire sauter ? », *ibid.*, p. 290.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 290.

espérait voir s'opérer sous l'influence du développement des rapports économiques commencé à la fin du XVIIIe siècle. L'avènement de la société industrielle devait, selon lui, garantir la paix aux nations civilisées. Or, l'effet inverse se produit. L'accroissement du risque de guerre a « réveillé les haines nationales que la paix et le développement des relations commerciales avaient assoupies [...] À la fin d'un siècle marqué par tant d'inventions merveilleuses qui ont rapproché les peuples et rendu les régions les plus reculées du globe accessible à la civilisation, l'étranger redevient ce qu'il était aux époques d'isolement et de barbarie : un ennemi »¹⁰⁶.

Face à cette situation, Molinari réitère inlassablement son appel à la constitution d'une Ligue des neutres. Il propose que l'Angleterre en prenne la tête dans la mesure où il lui revient d'avoir inauguré « dans le monde la politique du libre-échange » et, *de facto*, d'avoir participé à « l'état nouveau de dépendance mutuelle des peuples pour la satisfaction économique de leurs besoins »¹⁰⁷. Ce choix n'est pas anodin. L'économie britannique est, en effet, en grande partie dépendante de son commerce extérieur, principalement pour les denrées alimentaires. Une guerre la priverait ainsi d'une partie de ces ressources : « Aussi longtemps que la paix subsiste dans le monde civilisé, cet état de choses [le libre-échange] ne présente que des avantages ; il permet au peuple anglais de dépenser moins de travail que tout autre peuple pour se procurer les nécessités de la vie, mais qu'une guerre éclate, qu'une partie des marchés de vente et d'approvisionnement de l'Angleterre viennent à se fermer ou simplement à se rétrécir, de quels revenus vivront les ouvriers de Manchester, de Glasgow, Birmingham, etc., qui produisent les articles avec lesquels s'achètent à l'étranger les denrées alimentaires ? De quoi se nourrira la multitude des consommateurs auxquels l'étranger cessera de pouvoir fournir son contingent habituel de subsistances ? »¹⁰⁸. La dépendance économique et alimentaire dans laquelle se trouve l'Angleterre la rend ainsi hautement intéressée au maintien de la paix en Europe. Revenir sur la politique de libre-échange est évidemment impensable pour Molinari. Cette volte-face ne mènerait, selon lui, qu'à une augmentation du prix des denrées, entraînerait une perturbation du marché national de consommation des biens manufacturés et, *in fine*, une crise économique. La solution ne réside pas dans un simple retour à l'indépendance alimentaire de la Grande-Bretagne, dont le coût économique serait trop important, mais dans l'évincement définitif de

¹⁰⁶ G. de Molinari, « Projet d'association pour l'établissement d'une Ligue des neutres », *ibid.*, p. 266.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 272.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 273.

tout risque de guerre par l'institution d'un organe internationale : « La conclusion de ce fait, ce n'est pas qu'il faut revenir à la politique commerciale en vigueur avant l'avènement de la vapeur et du *free Trade*, c'est qu'il faut compléter et assurer la politique du *free Trade* en garantissant la paix »¹⁰⁹. Aux intérêts économiques qui risqueraient de plonger l'Angleterre dans une importante crise économique, Molinari joint l'intérêt politique des petits États continentaux. Cet intérêt est compris dans la défense de leur indépendance face aux risques d'annexion que leur font courir les grandes puissances européennes. Il appelle ainsi la Hollande, la Belgique, la Suisse et le Danemark à se joindre à l'Angleterre afin de défendre leur intégrité territoriale dans le cas d'une guerre qui pourrait la mettre en péril : « Les petits États n'ont rien à gagner à une guerre européenne, au contraire ; car l'expérience atteste que c'est presque toujours à leurs dépens que se concluent les arrangements territoriaux auxquels aboutissent les guerres entre les grands États »¹¹⁰.

La Ligue des Neutres est loin de constituer une simple instance d'arbitrage dans le cas de l'émergence d'un conflit entre deux nations européennes. Au contraire, il s'agit d'une véritable union armée, d'une troisième puissance dont le contingent militaire apparaîtrait suffisamment important aux belligérants pour les convaincre de ne pas engager les hostilités. « Imaginons que l'Angleterre [...], écrit Molinari, s'associe avec les petits États continentaux que nous venons de nommer pour constituer une Ligue des neutres, et voyons de quelle force militaire pourra disposer cette Ligue ». Il estime à 453 432 l'effectif militaire de cette Ligue en temps de paix, pouvant être porté à 1 095 223 en cas de guerre, sans compter la marine militaire de l'Angleterre, de la Hollande et du Danemark réunis. Selon lui, l'union de cette force militaire à celle de la nation attaquée assurerait une victoire confortable et dissuaderait n'importe quelle nation d'engager des hostilités : « Cette intervention d'un pouvoir pacificateur, disposant d'une force égale, sinon supérieure à celle de la plus grande puissance militaire du continent, et secondée moralement par l'opinion universelle, ne guérirait-elle pas les États les plus belliqueux de la tentation de troubler désormais la paix du monde ? »¹¹¹. Ce « pouvoir pacificateur » amènerait ainsi l'Europe industrielle droit vers l'objectif que Molinari espère voir se profiler : le désarmement complet. La constitution d'un pouvoir militaire supérieur grâce à

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 273.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 274.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 275.

la réunion des forces armées de plusieurs États constituerait, à ses yeux, la première étape vers une démilitarisation complète des nations européennes. Il se produirait, selon lui, un mouvement analogue à celui qui a vu le triomphe historique de l'État-nation : « Au sein des États où le souverain est devenu assez fort pour contraindre les seigneurs à observer la paix, les plus puissants et les plus ambitieux ont désarmé, après avoir éprouvé à leurs dépens qu'ils ne pouvaient désormais troubler la paix sans s'exposer à un rude et inévitable châtement. Chacun se trouvant protégé par une puissance supérieure à celle des plus puissants, les propriétaires de châteaux forts ont comblé leurs fossés pour y semer du blé et les villes se sont débarrassées des enceintes fortifiées dans lesquelles elles étouffaient ou les ont transformées en promenades ». Il conclut alors : « Garantir la paix entre les peuples civilisés et provoquer ainsi le désarmement en rendant les armements inutiles, tel serait le but de l'institution de la Ligue des neutres »¹¹². Étant donné l'état des relations diplomatiques européennes, Molinari reste parfaitement conscient que l'initiative de la Ligue ne sera pas politique. Sa réalisation doit passer par une pression de l'opinion publique. Concrètement, Molinari enjoint à la création de plusieurs Associations pour l'établissement d'une Ligue des neutres à l'échelon national, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Suisse et au Danemark. Sur le modèle de la League of Cobden et de l'Association pour la liberté des échanges de Bastiat, elle aura pour mission de provoquer une agitation au sein des pays concernés par des publications et des meetings. La pression exercée par ce lobby pour la paix poussant ainsi les gouvernements « à constituer en eux la Ligue, tout en la laissant ouverte aux autres États »¹¹³.

Molinari réitère son appel dans le *Times* alors même que les relations européennes sont de plus en plus tendues. Son dernier article est, en effet, publié en 1896 après la venue du Tsar en France, scellant officiellement l'alliance de la France avec la Russie. Cette dernière lettre au *Times*, « L'assurance de la paix », est également reproduite en Suisse par le *Journal de Genève* et en Belgique par la *Meuse*. La proposition d'une institution internationale militaire chargée de maintenir la paix en Europe suscite de nombreuses réactions, notamment celle de Frédéric Passy. En effet, à cette Ligue des Neutres, instituée pour réaliser la paix et ne craignant pas d'avoir recours à la force armée, Frédéric Passy oppose la création d'un tribunal d'arbitrage chargé de vider les conflits entre nations avant que ceux-ci ne se transforment en guerre : « Le

¹¹² *Ibid.*, p. 276.

¹¹³ *Ibid.*, p. 276.

jour où, grâce à leur initiative et à leur accord, il y aurait, en Europe, une autorité juridique internationale d'une impartialité reconnue, prête à accueillir et à examiner les griefs que pourraient avoir, les uns à l'égard des autres, les diverses nations civilisées ; ce jour-là, il deviendrait bien difficile, même aux plus récalcitrants, s'il y en avait, de se refuser à porter, devant cette juridiction, leurs litiges avant d'en demander la solution au cruel et ruineux hasard des champs de bataille ». Frédéric Passy rejette alors en bloc les conceptions de Molinari consistant dans l'établissement d'un contingent armé chargé de garantir la paix. Il conclut : « Ligue des Neutres, donc, soit ; mais par le droit et non par la force. Ce n'est pas à la guerre qu'il faut demander les moyens d'empêcher la guerre. C'est par les armes de la paix que la paix doit être garantie »¹¹⁴. De son côté, Molinari doute sérieusement de l'efficacité d'une simple instance d'arbitrage. À l'occasion de la première Conférence de La Haye en 1899, il revient sur l'insuffisance de ce processus. Dans un premier temps, il s'agit d'un mode de règlement des conflits facultatif, nécessitant l'accord des deux parties pour être mis en œuvre. Il ajoute, ensuite, les limites effectives des sentences rendues par l'instance. À ses yeux, certaines questions de droit international ne peuvent être réglées par arbitrage. Il cite, par exemple, le cas de l'Alsace-Lorraine soulevant des problématiques et mettant en opposition des intérêts ne pouvant être réglés par une procédure impliquant la décision d'un tiers¹¹⁵. Bien qu'il reconnaisse l'utilité d'une telle démarche, Molinari soutient un véritable droit d'intervention des États neutres au conflit. Il affirme ainsi, résolument : « Non seulement [...] les tiers ne peuvent demeurer indifférents aux conflits internationaux, mais ils ont le droit d'intervenir pour conseiller, et au besoin pour imposer une solution pacifique à ces conflits [...] C'est la reconnaissance et la mise en œuvre de ce droit d'intervention, sanctionné en cas de nécessité par la force, qui pourront seules mettre fin à l'état de guerre et débarrasser les peuples du fardeau écrasant de la paix armée »¹¹⁶.

¹¹⁴ L'article de Frédéric Passy est originellement publié dans *Le Siècle* et reproduit dans *Grandeur et décadence de la guerre, op. cit.*, pp. 298 – 300.

¹¹⁵ « Il faut que les deux parties soient d'accord pour recourir à l'arbitrage et il y a des questions dont ni l'une ni l'autre ne consentirait à remettre la solution au jugement d'un tiers ; telle est, pour ne citer que celle-là, la question de l'Alsace-Lorraine », G. de Molinari, « La Conférence de La Haye », *Journal des Économistes*, mai 1899, p. 167.

¹¹⁶ « Chroniques économiques », *Journal des Économistes*, juin 1899, p. 466. Lors de la seconde-conférence de La Haye, Molinari revient une fois de plus sur sa proposition de constitution d'une armée internationale : « Une armée internationale de 50 000 hommes suffira désormais, grâce au progrès de la puissance productive et destructive des peuples civilisés à protéger la civilisation », « Déclaration hypothétique de la conférence de La Haye », *Journal des Économistes*, décembre 1908, p. 419.

§ 3 : Les conséquences théoriques d'un État de paix général : la fin de la garantie étatique de la sécurité

La garantie effective du maintien de la paix présente des enjeux importants pour Molinari. En effet, la suppression du risque de guerre entraîne, conséquemment, celle de l'agent chargé de prévenir contre ce risque, soit l'État, ainsi que son remplacement par un organe d'assurance internationale. Dans le dernier chapitre de son ouvrage *Grandeur et décadence de la guerre*, il développe longuement cette idée : « Le jour où les nations civilisées substitueront au coûteux appareil de la garantie isolée de leur sécurité extérieure, un appareil économique de garantie collective, d'autres progrès [...] pourront être réalisés dans les institutions politiques et dans leur régime fiscal »¹¹⁷.

Une garantie internationale de la paix permettrait, selon lui, la limitation du « droit souverain que les gouvernements n'ont pas cessé de posséder sur la vie et la propriété de leurs sujets ». Tant que le risque de guerre subsiste, les gouvernements doivent posséder tous les moyens à leur disposition pour le prévenir et maintenir la sécurité de leurs ressortissants. L'institution d'une Ligue des Neutres substituerait ainsi à la garantie étatique de la sécurité, une garantie collective, internationale, rendant caduque une large partie du pouvoir que l'État possède sur ses ressortissants. « Mais du moment où le système de la garantie collective de la sécurité de la communauté civilisée viendra remplacer le système de la garantie isolée des États, explique Molinari [...] l'assurance de ce risque n'exigera plus qu'une prime non seulement réduite, mais à peu près fixe et réductible à mesure que s'étendra la domination des peuples civilisés. Dans ce nouvel état des choses, le droit illimité des gouvernements sur la vie et la propriété de leurs sujets cessera d'avoir sa raison d'être ».

La première conséquence de la fin de la garantie étatique de la sécurité réside dans la réduction des frais de gestion du gouvernement. Les taxes et impôts seront abaissés jusqu'à l'extrême limite nécessaire à l'État pour garantir la sécurité intérieure. À cette réduction

¹¹⁷ G. de Molinari, *Grandeur et décadence de la guerre*, op. cit., p. 201.

massive de la contribution publique, Molinari propose également une contractualisation des services étatiques au cas par cas et le versement de la stricte contribution qui y correspond. Il écrit : « Alors au système d'impôts sans rapport avec les services rendus, et dont ceux qui les établissent comme ceux qui les paient ignorent l'incidence, véritable masse noire où les gouvernements puisent jusqu'à l'extinction des facultés des imposés, on pourra substituer un système de contributions rattachées à chaque service »¹¹⁸. S'il paie pour un service déterminé, le consommateur politique est alors en pleine capacité de juger si le tarif est proportionné au service qu'il reçoit, de la même manière qu'il jugerait la qualité d'un article de consommation individuelle. Alors, selon le vœu de Molinari, cette contractualisation des services de sécurité signera « la fin de l'étatisme et du protectionnisme ».

La fin du risque de guerre ouvre également la voie à une seconde réforme : l'avènement d'un régime de libre association politique. Selon lui, une fois la guerre évacuée des préoccupations politiques, « aucun gouvernement ne peut plus invoquer la nécessité du salut commun pour interdire à l'une ou l'autre des parties de se séparer du tout en vue de constituer une nation autonome ou se réunir à quelque autre ». Les ressortissants mécontents d'un État pourraient ainsi librement signer un contrat d'assurance avec n'importe quelle autre entité étatique : « On peut concevoir encore que sous ce régime de libre association politique, les nations adoptent une mode d'organisation de leurs services collectifs analogue à celui des industries qui pourvoient à la consommation individuelle de leurs membres, et que la concurrence agisse de même pour en améliorer la qualité et en abaisser le prix »¹¹⁹.

Une garantie internationale de la sécurité contribuerait, ainsi, à faire tomber l'activité de l'État en désuétude. Les consommateurs pourraient se voir fournir des contrats d'assurance de sécurité strictement limités à leurs besoins par l'entreprise étatique, voire refuser d'y souscrire et en rejoindre une autre sans limites possible, soit la large reconnaissance d'un droit de sécession individuel. Molinari opère un retour complet aux théories de son article de 1849, « De la production de la sécurité » et des *Soirées de la rue Saint-Lazare*. La reconnaissance d'un droit de sécession individuel ainsi que la contractualisation des services de l'État impliquent la

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 202.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 203.

mise en concurrence des gouvernements entre eux. Le consommateur politique se révélerait, à ses yeux, parfaitement libre de choisir l'offre de sécurité qui lui convient, au meilleur prix, car soumise aux mécanismes du marché. L'approche des fonctions politiques est, ainsi, exclusivement économique et dominée par des valeurs marchandes. La marchandisation des services, les soucis de rentabilité, de réduction des coûts et d'attraction de l'offre constituent ainsi la grille de lecture appliquée au politique, domaine traditionnellement exclu des conceptions économiques. La contractualisation des services étatiques et la constitution de libre association politique demeurent l'idéal démocratique de Molinari, idéal en conformité parfaite avec sa théorie évolutionniste. Les conceptions politiques doivent, à ses yeux, être abandonnées, car inséparables des idées de spoliation et d'oppression. À ses yeux, le consommateur est le seul avatar de la liberté, le libre choix sur le marché l'expression la plus parfaite de la liberté individuelle, l'équilibre budgétaire et la rentabilité les valeurs dominantes d'une société libre.

Section conclusive :

La garantie de la paix, en plus de l'institution d'un organe militaire internationale, passe également, pour Molinari, par le libre-échange. Paix et libre-échange sont deux notions indissociables dans ses réflexions. Le libre-échange est, à ses yeux, l'instrument de prévention le plus efficace contre la guerre. Ainsi, après le conflit franco-prussien de 1870, il soutient ardemment l'établissement d'une Union douanière continentale afin de favoriser les relations économiques et diplomatiques entre les nations européennes. Dès 1879, il publie un article dans le *Journal des Débats* sur le sujet. Tirant les conséquences positives de l'établissement du Zollverein en 1834, Molinari s'interroge sur les chances de réalisation d'une telle union entre les pays continentaux les plus avancés dans le processus d'industrialisation : « Ce progrès, ne serait-il pas possible aujourd'hui de le continuer et de l'étendre en supprimant les douanes intérieures du centre de l'Europe ? »¹²⁰. Il propose ainsi la suppression des douanes séparant la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'institution d'un tarif commun afin de constituer un vaste espace de libre-échange continental.

¹²⁰ L'article est publié dans le numéro du 24 janvier 1879 du *Journal des débats*, puis reproduit dans le *Journal des Économistes*, février 1879, pp. 309 – 318.

À l'aide de nombreuses données chiffrées, il affirme que cette union ne présenterait que des avantages économiques aux États cocontractants. Au surplus, elle serait, au niveau pratique, facilement réalisable¹²¹. Molinari la subordonne, en effet, à 4 conditions : « 1° l'établissement d'un tarif commun ; 2° la répartition des recettes entre les associés ; 3° l'identification aux moins approximatives, du régime des accises ; 4° la constitution d'une commission internationale des douanes, chargée de diriger l'application d'un nouveau système »¹²². Ce projet constituerait, à ses yeux, une première expérience d'une zone de libre-échange internationale qu'il souhaite voir s'étendre. En effet, l'Union continentale qu'il conçoit doit demeurer ouverte à toute nation souhaitant y participer jusqu'à l'établissement d'un grand marché européen : « Nous ferons remarquer en premier lieu que l'Union demeurerait ouverte [...] et que rien ne s'opposerait à ce que toutes les nations continentales finissent par y entrer »¹²³.

En 1885, dans une lettre adressée au *Times*, il renouvelle le projet d'une union douanière entre les pays avancés dans la cause du libre-échange : l'Angleterre, la Belgique et la Hollande. Il écrit ainsi : « Les seuls pays où [les libre-échangistes] aient gardé l'avantage et où ils n'aient pas sérieusement à craindre la réaction protectionniste sont l'Angleterre, la Hollande et la Belgique [...] Dans cette situation, on peut se demander s'il ne serait pas avantageux de rattacher ces trois pays de libre-échange au moyen d'une union douanière, imitée du *Zollverein* allemand »¹²⁴. L'année suivante, il se réjouit de l'écho qu'a trouvé sa proposition et le nombre de projets qui l'ont suivi¹²⁵. Il revient inlassablement sur les bénéfices économiques et diplomatiques d'une telle Union et encourage à son établissement : « Si on réussissait, en effet, à associer commercialement les États de l'Europe centrale en supprimant les douanes qui les séparent [...] on créerait un marché d'environ 130 millions de consommateurs, dans lequel

¹²¹ Molinari n'ignore pas que son projet se confronte à des oppositions politiques chevronnées : « La constitution d'une association de ce genre soulèverait, sans aucun doute des objections plus tenaces, sinon plus sérieuses, que celles qui ont été opposées à l'établissement du *Zollverein*. Il s'agirait, cette fois, d'associer dans un but économique et fiscal des nations de race et de langue différente, quelques-unes même politiquement hostile, ou en tout cas médiocrement sympathiques, et entre lesquelles il serait téméraire d'affirmer que la paix pourra être maintenue à perpétuité », *ibid.*, p. 312.

¹²² *Ibid.*, p. 313.

¹²³ *Ibid.*, p. 317.

¹²⁴ G. de Molinari, « Union douanière anglo-hollando-belge, article adressé au *Times* », *Journal des Économistes*, février 1885, p. 286.

¹²⁵ « Ce projet que nous considérons comme un simple ballon d'essai a reçu un accueil auquel nous étions loin de nous attendre », « L'Union douanière de l'Europe centrale », *Journal des Economistes*, septembre 1886, p. 413.

l'industrie n'aurait plus à redouter les changements de tarifs »¹²⁶. Enfin, en octobre 1888, il en fait un premier pas vers la résolution de la question de l'Alsace-Lorraine. Pour lui, c'est l'annexion de cette province qui constitue le sujet brûlant qui risquerait de faire éclater une guerre¹²⁷. Dans ce contexte, il faut réussir à atténuer les tensions entre la France et l'Allemagne. Il relance alors l'idée d'une union douanière entre les deux nations, union pouvant favoriser les relations diplomatiques. Il écrit ainsi : « C'est là un terrain sur lequel elles pourraient se rencontrer, et qui sait si l'entente économique ne contribuerait pas à modifier peu à peu les dispositions des esprits et à faciliter le rétablissement de l'entente politique »¹²⁸. Il cite, à l'appui, de nombreuses autres initiatives¹²⁹ pour attester de la vivacité de sa proposition. À ses yeux, une guerre de « revanche » ne contribuerait qu'à accentuer les tensions et ferait, *in fine*, courir le risque d'un nouveau conflit sur le vainqueur. Il conclut alors qu'il convient d'appliquer « une entente pacifique à la solution d'une question qui est devenue le cauchemar de l'Europe »¹³⁰.

Molinari ne se limite pas qu'à des propositions théoriques. Il œuvre activement à l'établissement de cette Union. Il tente ainsi d'obtenir l'appui de certains hommes d'État, dont Léon Say, alors ministre des Finances. Il rencontre également, à ce sujet, le Chancelier Bismarck à qui il expose son projet¹³¹. Bien que ce dernier refuse de le soutenir, invoquant des difficultés fiscales et économiques, Molinari continue à travailler à la réalisation de son projet. Il se rend, enfin, à La Haye pour rencontrer le ministre des Finances hollandais, dont il est proche et qui travaille à l'établissement d'une union douanière entre la Belgique et la Hollande. Molinari revient une, dernière fois, sur ce projet d'Union douanière à l'occasion d'une

¹²⁶ *Ibid.*, p. 416.

¹²⁷ « Si nous ignorons quand la guerre éclatera de nouveau en Europe, nous connaissant du moins quelques-unes des causes qui pourront la faire éclater [...] Telle est, pourquoi ne le dirions-nous pas, la question de l'Alsace-Lorraine. Que la guerre puisse quelque jour en sortir [...] il serait puéril de le nier », « La question de l'Alsace-Lorraine et l'union douanière de l'Europe centrale », *Journal des Économistes*, décembre 1888, p. 330 – 331.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 333.

¹²⁹ Au nombre desquelles il cite *L'Alliance franco-allemande, par un Alsacien* ; *La Paix par l'Union douanière franco-allemande* du Comte de Leusse et *une association douanière franco-allemande* d'Émile Worms, *ibid.*, p. 334.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 335.

¹³¹ Molinari raconte son entrevue avec Bismarck lors de sa conférence au Congrès de l'agriculture à Budapest en 1896. Cette conférence est reproduite dans le *Journal des Économistes* : « L'Union douanière de l'Europe centrale », novembre 1896, pp. 161 – 174.

conférence qu'il prononce au Congrès sur l'agriculture de Budapest en 1896¹³². À ses yeux, le protectionnisme est un échec complet : il n'a pas favorisé le développement de l'agriculture ni celui de l'industrie dans les pays qui l'ont pratiqué. De l'autre côté, les progrès en matière de transports facilitent de plus en plus l'échange des marchandises. Dans ces conditions, il considère qu'il est temps d'établir la liberté des échanges entre les nations européennes. Il déclare devant le Congrès : « Les circonstances ne sont-elles pas favorables à la remise [de l'union douanière] à l'ordre du jour »¹³³. La promotion de l'Union douanière que réalise Molinari échoue et Budapest constitue l'un de ses derniers grands voyages¹³⁴. Les dernières années de sa vie sont consacrées à la rédaction de nombreux ouvrages et articles dans lesquels il réalise une véritable propagande en faveur de son programme économique : paix, libre-échange, simplification de l'État, unification des marchés, mobilisation du travail, responsabilité de la consommation individuelle.

Il abandonne son poste de rédacteur en chef du *Journal des Économistes* en 1909 pour des raisons de santé. C'est son disciple et ami, Yves Guyot qui reprend les rênes de la revue : « M. Gustave de Molinari, par un scrupule provenant de son état de santé, a cru devoir renoncer à la rédaction du *Journal des Économistes*. Il m'a fait l'honneur de me désigner comme son successeur »¹³⁵. Yves Guyot profite de l'occasion pour rendre hommage à son maître en saluant « la nouveauté de ses idées, la sagacité de ses observations et de ses analyses, la puissance de ses généralisations, la clarté et l'élégance de son style ». Il annonce également sa ferme volonté de reprendre en totalité le programme que s'était fixé Molinari en succédant à Joseph Garnier en 1881. Guyot le cite ainsi longuement dans son article : « Pas plus que ne le faisait Garnier, annonce Molinari, nous ne considérons l'économie politique comme une science arrêtée et formée, en revanche, nous croyons encore moins que ce soit une science à refaire. Nous croyons, avec les fondateurs, que la société est naturellement organisée, et que cette organisation dont les inventeurs de « systèmes » ignorent ou méconnaissent les lois va se développant et se perfectionnant d'elle-même ; que le meilleur service que les gouvernements

¹³² G. de Molinari, « La crise agricole. Ses causes et ses remèdes. Congrès international d'agriculture à Budapest », Budapest, Pallas, 1896.

¹³³ G. de Molinari, « L'union douanière de l'Europe centrale », *op. cit.*, p. 173.

¹³⁴ Il consacre également deux ouvrages à la question du commerce des grains et du libre-échange : *Conversation sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture*, Paris, Guillaumin, 1886 ; *La Viriculture. Ralentissement de la population, causes et remèdes*, Paris, Guillaumin, 1897.

¹³⁵ Y. Guyot, « Programme », *Journal des Économistes*, novembre 1909, p. 161.

puissent rendre à la cause du progrès, c'est d'abandonner les intérêts à eux-mêmes, en se bornant à garantir au meilleur marché possible la sécurité des personnes et des propriétés et en s'abstenant d'entraver la liberté. Nous n'avons donc rien à changer à notre programme. N'en déplaise aux socialistes de la chaire ou des clubs, il continuera de se résumer dans cette devise des économistes du XVIIIe siècle : Laisser-faire, Laissez-passer »¹³⁶.

Molinari se retire auprès de sa famille à Bruxelles. Il continue sa collaboration, quoique beaucoup moins active, au *Journal des Économistes*. Les derniers articles qu'il publie avant sa mort portent sur les thématiques centrales de son œuvre : le libre-échange, le travail et l'État¹³⁷. Enfin en 1911, il publie son dernier ouvrage, *Ultima Verba*. Ce testament intellectuel renferme, pour reprendre son expression, « tout ce qui a rempli ma vie : la liberté des échanges et la paix »¹³⁸. Pourtant confiant dans la véracité de ses théories, Molinari se montre éminemment pessimiste : « Le gouvernement à bon marché semble plus que jamais devenir une utopie puisque le gouvernement constitutionnel augmente encore ainsi les frais du gouvernement belliqueux et protectionnistes, quoiqu'il les reporte souvent sur les générations futures en les laissant responsables de ses emprunts et de ses dettes »¹³⁹. Son libéralisme se teinte définitivement de conservatisme¹⁴⁰. La démocratie politique, le suffrage universel, un temps défendu par lui, sont pointés comme une des causes du retard de la civilisation sur le chemin d'une société libre et consumériste. Il écrit : « Mais si le perfectionnement du régime constitutionnel est possible, il peut être retardé à cause du grand nombre d'individus incapables qui remplissent les devoirs électoraux. Nous ne parlons pas de l'extension aux femmes du droit, que nous ne souhaitons pas, bien que nous soyons l'opposé d'un antiféministe, parce que plus il y aura d'électeurs, plus les résultats seront mauvais. Et ce n'est pourtant pas déjà brillant »¹⁴¹. Les conceptions de Molinari sont constantes. La solution, pour lui, consiste dans l'application la plus stricte des principes du marché à la sphère politique. L'État doit, ainsi, adopter le modèle

¹³⁶ *Ibid.*, p. 162.

¹³⁷ Il écrit « Guerre de tarifs », mars 1910 ; « La séparation du capital et du travail dans la production », juin 1910 ; « L'accaparement », octobre 1910.

¹³⁸ G. de Molinari, *Ultima Verba, op. cit.*, 1911, p. I.

¹³⁹ *Ibid.*, p. XI.

¹⁴⁰ Dans un article de 1904, Molinari note lui-même la faillite du libéralisme : « Après avoir dénoncé la faillite de la science, on proclame celle de la liberté. Bien peu nombreux sont les libéraux qui lui sont demeurés entièrement fidèles. On pourrait dire d'eux ce qu'on disait des doctrinaires de la Restauration : qu'ils tiendraient sur un canapé », « Où est l'utopie », *Journal des Economistes*, août 1904, p. 171.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. XIII.

d'une société anonyme, conformément à la constitution économique de la grande industrie, dont l'essence repose sur la rentabilité et la logistique managériale : « Mais on peut se figurer un régime supérieur au régime constitutionnel. Et ce régime, modelé sur la constitution naturelle de l'industrie, sera énormément simplifié [...] Déjà, les compagnies de transports, les institutions financières, les sociétés industrielles et commerciales ont un conseil d'administration dont les opérations sont surveillées par des délégués des actionnaires et aussi par ces derniers qui se réunissent une fois l'an, parfois deux, pour examiner les affaires, prendre les décisions utiles et ratifier les comptes ». La démocratie politique doit laisser la place à une démocratie économique où la participation de l'individu se résume dans l'analyse budgétaire des investissements qu'il réalise par l'impôt. L'avènement du socialisme ne peut réaliser l'objectif de pleine et totale liberté économique que souhaite voir s'établir Molinari. En effet, l'accaparement des ressources qu'il réalise au profit des classes ouvrières conduira rapidement la société à sa perte : « En faisant passer les ressources des classes favorisées, de la fortune en des mains moins capables ou plus dispendieuses et en augmentant les dépenses militaires, le protectionnisme et le fonctionnarisme, la richesse diminuera et les dettes s'accroîtront jusqu'à ce que le pays ne puisse plus en supporter le fardeau. Peut-être est-ce ainsi que, selon toute apparence et malgré le développement progressif de la civilisation se perdront les États les plus florissants »¹⁴².

Molinari meurt le 28 janvier 1912 à Adinkerque. Inhumé dans un caveau provisoire, sa dépouille est ramenée au cimetière du Père-Lachaise où il repose depuis. Le lendemain, *Le Figaro* lui rend hommage dans son numéro du 29 janvier : « L'économie politique a perdu hier un de ses maîtres les plus originaux et les plus vénérés [...] La librairie Guillaumin... Molinari... le *Journal des Économistes*... Il y a toute une génération de travailleurs pour qui ces noms sont inséparables les uns des autres. La magistrature exercée rue Richelieu, au *Journal des Économistes*, aura duré près de trente ans. Comme son très distingué successeur, M. Yves Guyot, il était là l'incarnation d'un principe : il représentait souverainement, implacablement, la doctrine du laisser-faire, de l'« harmonie » économique, du travail et de l'échange libre, opposée à l'idée socialiste, et aux formes variées dont elle se revêt ». Le *Journal des Débats* rend également hommage à son ancien rédacteur en chef dans la première page de son éditorial du 30 janvier : « Parmi les économistes de ce temps, Gustave de Molinari demeurera une figure

¹⁴² *Ibid.*, p. XVII.

fortement originale [...] Il a vécu une longue et laborieuse vie tout entière consacrée à l'expansion des idées de liberté ». Le quotidien *Le Temps*, journal conservateur et libéral, rédige une longue rubrique nécrologique sur l'auteur le même jour : « Ce fut l'économiste dans toute la force du terme, l'esprit pour qui tout progrès humain résulte et dépend du développement de la liberté. Toute sa vie il a lutté pour elle, non point dans les assemblées politiques, il est vrai – de tels hommes y sont rares – mais en l'enseignant avec la foi la plus magnifique ». À la Société d'Économie politique, dont il était l'un des présidents d'honneur et par l'âge et par la date d'admission, Paul-Leroy Beaulieu ouvre la séance du 4 février 1912 en saluant l'œuvre de Molinari : « Il est rare, déclare-t-il, de voir une carrière aussi prolongée, aussi remplie et une conception maintenue aussi inébranlablement : celle du libéralisme dans toute son ampleur ». Enfin, dans le *Journal des Économistes*, Yves Guyot ouvre le numéro de février 1912 sur la rubrique nécrologique de son ancien maître : « M. de Molinari a donné à l'humanité un certain nombre de nouveaux points de départ : et il a enfermé certaines vérités dans une formule définitive qui les fait nettement comprendre et se graver dans la mémoire. Telle est celle-ci : « Le devoir de l'État, c'est de maintenir le milieu libre »¹⁴³. En effet, ce qui reste vivace dans l'œuvre de Molinari, c'est cet antiétatisme radical. Charles Benoist, député de la Seine de 1902 à 1919 et rapporteur d'un projet de Code du travail en 1905, témoigne dans ses mémoires de la « phobie d'État » de Molinari : « Outre le bureau de la *Revue Bleue*, je fréquentais assidûment celui du *Journal des Économistes*, qui était une annexe de la librairie Guillaumin, rue de Richelieu. Tous les samedis, à la fin de l'après-midi, le rédacteur en chef, Gustave de Molinari, recevait. Je ne me rappelle personne dont la conversation m'ait plu ni autant frappé que la sienne. Il avait, sur toutes choses, des idées et des formules à lui. On ne savait jamais ce qu'il allait dire, ni comment il allait le dire, sinon qu'il le dirait comme nul autre ne l'eût dit. Il poussait l'originalité jusqu'au paradoxe et portait le paradoxe jusque dans la doctrine. L'économiste qui avait qualifié l'État de « mal nécessaire » était encore un hérétique pour lui. Pour lui, l'État, assurément, était un mal, mais non un mal nécessaire. Dans presque tous les cas, sinon absolument dans tous (et je ne vois pas lequel échappait), il était prêt à s'en passer. Pourquoi ne se formerait-il pas des sociétés privées qui distribueraient l'ordre, la sécurité, en un mot le gouvernement, comme l'eau, le gaz ou l'électricité ? Chacun s'abonnerait à celle qui lui conviendrait. La religion elle-même serait mise en actions et fournie au meilleur compte par la libre concurrence. André Liesse, Joseph Chailley et moi, nous écoutions, émerveillés ; mais, en sortant, malgré l'ardeur de notre foi de néophytes, nous convenions entre nous que peut-être

¹⁴³ Y. Guyot, « Gustave de Molinari », *Journal des Économistes*, février 1912, p. 196.

le prophète exagérait. N'importe : il était si amusant, en une matière où il est difficile, et si rare, de l'être ! Que n'eût-il pas rendu attrayant et piquant, et qu'est-ce qui, de lui, eût pu paraître ennuyeux ? »¹⁴⁴.

¹⁴⁴ Charles Benoist, « Mes débuts littéraires », *Revue bleue, politique et littéraire*, 1932, p. 329.

CONCLUSION

Issu d'une famille de la haute bourgeoisie liégeoise, Molinari reçoit une éducation soignée. Il fait ses études au sein d'une école prestigieuse, l'École littéraire et industrielle de Verviers, où il découvre avec intérêt les questions économiques. Durant son enfance, il est le témoin de bouleversements historiques majeurs. En 1830, il assiste à la révolution nationale et libérale de la Belgique. Adolescent, il observe l'installation et le développement de la première révolution industrielle du charbon, de l'acier et du textile, dont Liège est l'un des centres les plus avancés en Europe. Attiré par l'effervescence intellectuelle et culturelle de la France, Molinari se rend à Paris aux tournants des années 1840 en tant que journaliste et se montre rapidement passionné d'économie, construisant sa réflexion autour des grands principes de l'économie libérale. Membre actif de la rédaction du *Courrier français* à partir de 1845, il y multiplie rapidement les contributions. Grâce à son travail, il s'intègre rapidement au sein de l'École de Paris, une école économique alors en voie de formation. Son entrée au sein du groupe de l'École de Paris marque une étape décisive dans son développement. Il y rencontre les grands acteurs du libéralisme économique français, Gilbert Urbain Guillaumin, Joseph Garnier, Horace Say, Adolphe Blanqui, Michel Chevalier, Charles Comte et Charles Dunoyer, et devient un collaborateur reconnu de ce groupe d'économistes libéraux. Assistant régulièrement aux réunions de la Société d'Économie politique, il est en relation directe avec ce cercle de spécialistes.

Un premier temps influencé par le libéralisme romantique et progressiste de Lamartine, sa rencontre avec Frédéric Bastiat constitue une étape majeure dans son évolution. Aux côtés de Bastiat, l'engagement de Molinari en faveur du libéralisme prend un aspect combatif. Il rejoint la lutte contre le protectionnisme au sein de l'Association française pour la liberté des échanges, et rencontre à cette occasion Richard Cobden et les membres de l'Anti-Corn Law League dont l'engagement et les travaux l'inspirent fortement.

Acteur considéré et actif de l'École de Paris, membre officiel de la Société d'économie politique, contributeur régulier de la rédaction du *Journal des Économistes*, c'est en tant que fervent défenseur du libéralisme que Molinari prend part à la révolution de 1848 et s'oppose

aux doctrines socialistes. Toujours aux côtés de Bastiat, il appuie un programme républicain et libéral : liberté de la presse, liberté d'association, liberté de l'enseignement, séparation de l'Église et de l'État, liberté de l'industrie, suffrage universel et proportionnel. Contre l'organisation du travail et les ateliers nationaux inspirés des idées de Louis Blanc, Molinari plaide pour la liberté du travail et en faveur d'une organisation rationnelle du marché du travail à travers son idée de Bourses du travail. En désaccord profond avec les socialistes qui dénoncent l'anarchie et l'injustice des relations économiques et prônent leur régulation par l'État, Molinari se fait l'avocat de l'ordre économique libéral et capitaliste et soutient le respect d'un strict laisser-faire. Convaincu des bienfaits de la liberté, il affirme que la libre concurrence est vectrice de progrès, entendu au sens d'augmentation de la richesse matérielle, mais permet également la répartition équitable de cette richesse entre toutes les classes de la société.

Opposé à la prise de pouvoir autoritaire de Louis Napoléon Bonaparte, Molinari regagne la Belgique dès la fin de l'année 1851. Son engagement ne se dément pas. Professeur d'économie à Bruxelles et Anvers, il profite de sa proximité avec les milieux intellectuels et politiques belges pour lancer la constitution d'un réseau d'économistes libéraux. C'est ainsi qu'il prend une part active à la création de la Société d'Économie politique belge en 1855. Il reprend également sa lutte contre le protectionnisme au sein de l'Association belge pour la liberté des échanges et l'Association internationale pour la réforme douanière, dont il est l'un des principaux instigateurs. Molinari joue un rôle remarquable dans la constitution d'une école économique belge, analogue à celle de Paris, avec laquelle il s'applique à faire triompher la cause du libéralisme. Dès 1855, Molinari fonde également sa propre revue, *L'Économiste belge*, qui sera la tribune principale des économistes libéraux en Belgique. Il y développe un libéralisme radical, laisser-fairiste, profondément antiétatiste et promeut les vertus d'un « gouvernement à bon marché ». Contre l'interventionnisme grandissant de l'État, il considère que l'initiative privée doit être le moteur exclusif de la vie économique. Sur le terrain social, il s'oppose vivement à toute forme d'assistance et estime que l'épargne, la prévoyance et la responsabilité individuelle sont les instruments essentiels de la gestion par chacun de son capital personnel et les compagnons inséparables de la liberté.

Favorable au tournant libéral amorcé par le Second Empire, Molinari regagne la France en 1867 et entre à la rédaction du *Journal des Débats* aux côtés de Léon Say. Il soutient avec passion la reconduction du traité Cobden – Chevalier contre l'offensive protectionniste dirigée

par Adolphe Thiers, la libéralisation de la vie publique avec les projets de loi sur la presse et les réunions publiques en 1867 et 1868.

Après la chute du Second Empire, Molinari s'oppose à la guerre à outrance contre la Prusse et appuie Thiers lors de la signature de l'armistice en janvier 1871. Légaliste, il condamne le soulèvement de la Commune et soutient l'obéissance à l'Assemblée de Versailles, seule véritable représentante de la souveraineté nationale. Proche de Léon Say, directeur du *Journal des Débats* et ministre des Finances de Thiers, Molinari devient rédacteur en chef de cette revue en 1871. Il se révèle un ferme soutien d'Adolphe Thiers et oriente le quotidien vers un républicanisme modéré. Favorable à une république libérale, il propose un modèle de constitution conservatrice dirigé par les grands principes du libéralisme politique : séparation des pouvoirs, parlementarisme, bicamérisme. En 1875, il soutient l'adoption des lois constitutionnelles pouvant servir de cadre à l'établissement de la république tempérée qu'il souhaite voir s'établir.

Molinari effectue une série de voyage à travers le monde dont il rend régulièrement compte dans des lettres adressées au *Journal des Débats*. Il se rend, entre autres, au Canada en 1876, 1880 et 1885. Au cours de ce voyage, il se révèle comme un intellectuel engagé dans le développement des relations économiques internationales et un homme d'affaires averti. Molinari entrevoit rapidement les possibilités de développements de la province de Québec et encourage vivement l'implantation de capitaux français sur le sol canadien. Partisan du libre-échange, il entend multiplier les contacts commerciaux entre les deux nations. Fermement convaincu de la force des liens économiques et financiers comme supports de solides relations diplomatiques, Molinari s'implique dans le combat pour le développement du commerce international.

Il succède à Joseph Garnier à la rédaction en chef du *Journal des Économistes* et confirme ainsi son statut de champion de l'école libérale française. La fin de sa carrière est marquée par la dégradation des relations diplomatiques européennes. Face à l'augmentation des tensions entre la France et l'Allemagne, il réaffirme un engagement vigoureux en faveur de la paix. Il œuvre ainsi activement à la constitution d'une « Ligue » entre les nations ayant un intérêt direct au maintien de la paix avec en tête l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et le Danemark. Résolument acquis à la cause du libre-échange comme instrument efficace et

rationnel de maintien de la paix, Molinari travaille également à la constitution d'une Union douanière continentale et rencontre à cette fin les grands dirigeants européens, dont Bismarck.

Molinari prend sa retraite en 1909. Malgré un état de santé dégradé, il publie un dernier ouvrage en 1911, *Ultima Verba*. Fermement convaincu de la victoire des idées économiques libérales à long terme, il y réalise une dénonciation acerbe de l'activité de l'État qu'il considère à l'origine de l'accroissement des risques de guerres. Cette activité est, pour lui, source de déséquilibre et d'injustice, là où, au contraire, le modèle commercial, libéral et capitaliste, est pacifiste et désintéressé.

À partir de ces multiples engagements, il est essentiel de mettre en avant l'importance fondamentale accordée par Molinari à la didactique et à la pédagogie. Il s'agit pour lui de démontrer, de convaincre du bien-fondé de la doctrine libérale, de l'objectivité de ses méthodes et de diffuser sans relâche les vertus du libéralisme économique. La fidélité de Molinari aux principes du libéralisme est sans faille, sa croyance dans le caractère profondément juste de la liberté humaine ne se dément pas.

Molinari plonge directement dans l'héritage du libéralisme classique : souveraineté de l'individu, fondement rationaliste de la recherche de l'intérêt privé, autonomie de la société civile et défense de la propriété privée. Ses écrits sont également largement dominés par des thèmes majeurs du libéralisme économique que sont la liberté du travail, la liberté commerciale dont découle la défense de la libre concurrence intérieure et extérieure, la responsabilité individuelle, la condamnation de l'activité de l'État axée autour d'une large critique de la dépense publique et une attention marquée sur les questions du budget et de la dette. Il se penche avec intérêt dans les écrits des grands théoriciens de l'économie libérale. Molinari est alors marqué par l'ordre social naturaliste des physiocrates, l'harmonie des intérêts d'Adam Smith, le rôle moteur de l'entrepreneur dans l'économie, l'optimisme sur la répartition naturelle des richesses de Jean-Baptiste Say, la théorie des classes et de l'exploitation développée par Charles Comte et Charles Dunoyer. Il se montre également conquis par l'utilitarisme benthamien fondé sur le calcul des plaisirs, principe dont il tire toutes les conséquences économiques. L'autorégulation de la sphère économique est ainsi constituée par un principe éminemment rationnel : l'effet permanent des calculs d'utilités réalisés par l'ensemble des individus sur le marché.

À ses yeux, le libéralisme est un modèle d'analyse implacable dont la scientificité est pleinement affirmée. Il fait preuve d'une croyance indéfectible dans l'universalité du modèle économique. Face à la montée de la société industrielle et au développement sans précédent des richesses, la science économique est pour lui un outil imparable d'analyse et de résolution des problèmes qui se posent tout au long du XIXe siècle. Il élabore ainsi une pensée scientifique en réponse aux circonstances et à l'évolution du tissu historique.

Sous sa plume, le libéralisme économique devient une méthode véritablement scientifique. Molinari participe à la construction d'une science économique rigoureuse. Convaincu que le monde est régi par un ordre naturel que l'homme ne peut modifier, il s'agit d'en découvrir les lois générales par l'observation. Le rôle de l'économiste est alors de tirer les conséquences universelles et permanentes de cette analyse factuelle, dont le fondement réside pour Molinari dans l'étude des comportements individuels. À ses yeux, c'est en effet la recherche de l'intérêt individuel, calculateur et rationalisé, qui peut constituer toute l'infrastructure de l'analyse des actions humaines. Il développe ainsi une définition exclusivement économique de l'homme, définition articulant entièrement sa pensée. Dans ce modèle analytique, les choses fonctionnent seules. Le laisser-faire découle naturellement de cette analyse économique de l'homme. Aucune intervention n'est nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre économique. Il suffit de laisser l'individu agir, produire, travailler, commercer librement. Cet *homo œconomicus* suivant son propre intérêt, ce dernier converge naturellement avec celui de ses semblables. La simple expression des libertés économiques permet l'établissement d'un ordre tout à fait harmonieux et bénéfique à l'ensemble du corps social et politique. La singularité du libéralisme de Molinari est l'application extensive qu'il fait de ce prisme analytique. En effet, si l'économie politique se limite à l'étude des questions matérielles concernant la formation, la distribution et la consommation des richesses, Molinari dépasse largement ce cadre pour l'appliquer à tous les comportements humains, à tous les phénomènes sociaux, politiques ou juridiques. L'utilitarisme constitue ici un fondement permettant d'adapter la pensée économique à l'analyse de toutes les activités, y compris celles ne s'inscrivant pas strictement dans le cadre des rapports marchands, par l'extension des calculs d'utilités à tous types d'interactions ou de raisonnement. Contrairement aux libéraux classiques, comme Adam Smith, pour lesquels le marché constitue une sphère d'autonomie en dehors de la compétence de l'État, Molinari voit le marché comme un modèle qu'il s'agit d'appliquer à l'ensemble des rapports sociaux, politiques et juridiques. Il applique ainsi une rationalité

purement économique à des domaines qui y échappent traditionnellement : la natalité, la parentalité, la criminalité, mais également la religion, la morale, le droit et la politique. Le modèle économique, offre-demande, investissement-coût-profit, est ainsi démultiplié et étendu à des domaines qui sont définis en opposition à l'économie, ou tout du moins qui n'en relèvent pas.

C'est de cette lecture globalisante du modèle économique que le laisser-faire de Molinari se transforme en une véritable phobie d'État. À partir du moment où toute activité humaine, qu'elle soit strictement économique ou pas, qu'elle soit rationnelle, consciente ou irrationnelle, inconsciente, peut faire l'objet d'une lecture économique, à partir de ce schéma analytique de l'homme qui agit dans son intérêt, l'État ne doit intervenir dans aucun domaine. En effet, par son activité, la puissance publique restreint la liberté, empêche l'exercice de la volonté individuelle et étouffe la libre initiative. Elle agit en somme comme un élément perturbateur de cet ordre naturellement harmonieux. L'autorité de l'État est ainsi toujours source d'oppression et d'appauvrissement. Pour Molinari, l'activité étatique pèse sur la croissance économique, freine l'accumulation des richesses, retarde l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population et le progrès général de la civilisation. Elle doit alors disparaître et être entièrement remplacée par l'activité du marché qui est par excellence le lieu de rencontre de tous les intérêts. Il est, à ses yeux, le modèle irréductible de la liberté, un modèle spontané, naturel qui s'oppose à l'action directrice, coercitive de l'État. Il convient alors de déterminer l'ordre social, politique, international sur ce modèle du marché.

C'est à partir de ce schéma que Molinari repousse les propositions tant économiques que politiques des socialistes et réalise une condamnation globale de leurs thèses. Leurs propositions en faveur d'une organisation consciente, d'une protection des travailleurs face aux dérives aliénantes et aux injustices sociales du capitalisme industriel valent une opposition farouche de la part de Molinari. Il dénonce inlassablement les erreurs et les dangers du socialisme. À ses yeux, il s'agit d'une doctrine « antiéconomique » niant ostensiblement le fonctionnement autonome du marché mis en avant par la science économique. Les théoriciens socialistes ne font pas de la science, ne construisent pas leurs raisonnements autour des comportements rationnels et prévisibles de l'individu, mais se contentent d'énoncer des sophismes généreux. Ils ignorent en effet que le monde est soigneusement organisé par la recherche de l'intérêt individuel. L'homme est entièrement libre, responsable et réalise ses propres choix sur le marché. Il s'agit de préserver cette liberté essentielle, liberté

s'accompagnant d'inégalités qui sont pleinement naturelles. À la mise en lumière des contraintes socio-économiques pesant sur les individus au cœur du capitalisme industriel, Molinari défend les capacités d'adaptations et d'émancipations individuelles. Les alternatives démocratiques et progressistes des socialistes sont inefficaces, voire dangereuses pour la prospérité économique. Il s'oppose aux propositions visant à la mise en place d'une véritable démocratie et se prononce à plusieurs reprises pour un suffrage dont l'importance est proportionnée au revenu de chaque citoyen, reflet de sa contribution à la richesse nationale. Le développement d'une législation sociale, protectrice des travailleurs et correctrice des inégalités générées par le capitalisme, est également un sujet de controverse important entre Molinari et les théoriciens socialistes. Selon lui, c'est l'erreur fondamentale du socialisme que de considérer l'État comme le remède des inégalités dont il est la source directe. Seule la logique économique et libérale peut réaliser l'émancipation des forces productives de l'homme et aboutir à une société d'abondance et de justice.

Dans sa réflexion sur l'évolution du terrain économique, Molinari défend une théorie de l'évolution originale. L'analyse du développement mécanique, de l'innovation technique permettant de décupler la production, met en avant plusieurs étapes du progrès humain. Des temps primitifs, en passant par l'âge de la petite industrie, l'invention de la machine à vapeur constitue pour Molinari l'entrée définitive de l'humanité dans une nouvelle étape de son développement, celle de la grande industrie. Sa lecture de l'évolution historique est ainsi construite à travers les grands fondamentaux du libéralisme économique et de l'économie politique. Cette théorie de l'évolution vise à mettre en avant la véracité historique du modèle du capitalisme industriel. La découverte des étapes du développement économique de l'humanité révèle le capitalisme libéral comme une vérité historique indéniable. L'avènement de la société industrielle, la mécanisation de la production apparaissent à Molinari comme une preuve matérielle confirmant à la fois ses théories sur l'individu et les fondements du libéralisme économique. Dans ce schéma historique et déterministe, la civilisation se dirige irrémédiablement vers un monde de pleine liberté économique. L'abondance dans la production libérera l'humanité du besoin et de la misère au sein d'une société de marché généralisé dans laquelle les rapports humains seront uniquement soumis aux lois naturelles de l'économie, au premier rang desquelles la concurrence, et l'État réduit à ses plus strictes fonctions régaliennes. Il s'agit d'une préfiguration essentielle de l'œuvre de Molinari. Au cœur de sa lecture radicale et globalisante du modèle économique, il montre que la mondialisation et l'avènement de la société de consommation sont des données essentielles de la constitution de l'avenir et fait ainsi

preuve d'une capacité d'anticipation remarquable. Ces théories sont longuement développées dans de nombreux ouvrages, majeurs pour certains, dont *L'évolution économique du XIXe siècle*, *L'Évolution politique et la Révolution* et *Économie de l'histoire : Théorie de l'évolution*.

La réalisation de la société de marché est également un élément important de la réflexion de Molinari. Les polémiques qu'il entretient avec les membres de l'« École de Paris », dont Frédéric Bastiat, Adolphe Blanqui, Charles Coquelin et Charles Dunoyer, mettent en avant la radicalité de son positionnement. Au sujet du libre-échange, il accuse ainsi ses plus proches collaborateurs de transiger sur la réalisation des réformes. Contre une liberté partielle et échelonnée permettant l'adaptation des acteurs économiques au système libre-échangiste, Molinari défend une liberté complète et immédiate. Il s'agit de se débarrasser au plus vite des entraves législatives à la pleine réalisation du marché. En transigeant sur la réforme, les économistes se font les complices d'un système injuste et inégalitaire. *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare* et « De la production de la sécurité » sont également les témoins de cette rigueur doctrinale caractérisant l'œuvre de Molinari. L'application de la logique marchande, porteuse d'efficacité et de justice, ne peut souffrir d'aucune exception et doit pénétrer l'ensemble des domaines de la vie. C'est sous cet angle qu'il interroge le monopole de production de la sécurité dont dispose l'État. À ses yeux, rien ne justifie l'existence d'un tel monopole, aucun élément ne peut sérieusement contrevenir à la soumission des fonctions régaliennes de l'État à la libre concurrence. Cette proposition, radicale et jusqu'au-boutiste, provoque des débats au sein de la « Société d'Économie politique » et l'opposition des membres de l'« École de Paris ». Tous affirment, en effet, que les fonctions régaliennes sont un domaine qui doit demeurer en dehors du champ de l'analyse économique et sont soumises à une logique strictement politique. L'accueil austère de ses théories n'empêche cependant aucunement Molinari de les renouveler régulièrement tout au long de ses contributions : la science économique, dont la logique est universelle, ne peut connaître de limite dans son champ d'application et doit s'introduire jusqu'au cœur de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État.

Les écrits de Molinari préfigurent les thèses néolibérales qui se développeront largement tout au long du XXe siècle. Le terme « néolibéralisme » demeure polymorphe et regroupe une multiplicité de doctrines entre lesquelles existent des divergences importantes. On peut néanmoins y ranger des mouvements comme l'ordolibéralisme allemand avec Wilhelm Röpke et Alexander Rustow, pères du « miracle » économique allemand de l'après-guerre ; le libéralisme radical de l'École autrichienne avec Ludwig Von Mises et Friedrich Hayek ; le

libertarianisme américain et l'État « ultra minimal » de Robert Nozick ; l'ultra libéralisme de Milton Friedman, représentant de l'« École de Chicago », et des Chicago Boys qui prendront une part active dans la politique de privatisation agressive de l'économie chilienne sous la Dictature du Général Pinochet. La « Société du Mont-Pèlerin », fondé par Hayek en avril 1847, joue un rôle essentiel dans la constitution de ce néolibéralisme. Elle regroupe initialement des intellectuels influents à l'instar Bertrand de Jouvenel, Von Mises, Mickaël Polanyi, Karl Popper, auxquels s'ajouteront de nombreux prix Nobel : Maurice Allais, Milton Friedman, Georges Stigler, James Buchanan, Gary Becker et Ronald Coase. Certains membres créeront à leur tour des think tanks parmi lesquels l'« Institut of Economic Affairs » qui inspirera directement les politiques de Margaret Thatcher¹⁴⁵.

La deuxième moitié du XXe siècle voit ainsi le retour en force d'un libéralisme renoué, agressif, en lutte contre le communisme et organisant une défense inflexible du capitalisme. Les positions des néolibéraux sont proches de celles de Molinari : extension de la logique marchande, de ses schémas d'analyse, de ses critères de décisions à des domaines non exclusivement économiques, application universelle de la logique concurrentielle. C'est dans cette lecture économique globalisante que se trouve le point de jonction entre les néolibéraux et Molinari et où lui-même se sépare du libéralisme classique. En effet, il ne s'agit pas d'aménager un espace de liberté qui serait celui du marché ni simplement de laisser-faire, mais de transposer le modèle organisationnel du marché à l'ensemble des structures sociales, politiques et juridiques. Pour l'État, l'économie de marché devient le modèle de référence sur lequel il doit calquer ses principes, son organisation, sa rationalité, sa connaissance. Le néolibéralisme trouve ainsi une partie de ses racines dans le libéralisme français du XIXe siècle et dans les thèses de Molinari. En France, des think tanks libéraux comme l'Institut Montaigne, l'Institut Coppel, Génération libre ou La Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, apparaissent comme les prolongements naturels de l'École de Paris du XIXe siècle.

Cette rénovation du libéralisme à travers le néolibéralisme conduit à des débats houleux et riches d'enseignements entre les tenants d'un néolibéralisme intransigeant et dominateur et les partisans d'une gestion progressiste centrée sur l'individu comme sujet de droit et

¹⁴⁵ Voir, S. Audier, *Néolibéralisme(s) : une archéologie intellectuelle*, Paris, Bernard Grasset, 2012 et S. Audier, *Le colloque Lippmann : aux origines du néolibéralisme*, Latresne, Le bord de l'eau, 2008.

débarrassée des exigences d'une rentabilité déshumanisée. Les nombreuses critiques menées à l'encontre des politiques néolibérales prépondérantes ont ainsi mis en lumière les contraintes humaines et environnementales imposées par une lecture économique tutélaire, les difficultés engendrées par le désengagement politique des États et les conséquences darwiniennes d'une concurrence mondialisée et débridée.

Ainsi la redécouverte de la pensée de Gustave de Molinari permet une approche renouvelée des grandes questions du XIXe et du XXe siècle. Au cœur du développement industriel et du capitalisme grandissant, cet intellectuel se distingue par sa détermination à servir sans faille la cause du libéralisme. Pleinement conscient des bouleversements provoqués par la révolution industrielle du charbon et de l'acier, il construit une pensée pleinement intégrée à cette nouvelle structure historique. Ce champion du libéralisme, acteur redoutable intervenant dans tous les débats idéologiques et politiques de son temps, travaille inlassablement en faveur de la croissance économique, de la prospérité et du bien-être matériels des individus contre l'action invasive de l'État, engagement ainsi résumé dans une formule : « un gouvernement à bon marché dans un milieu libre ».

INDEX NOMINUM

A

Allemane (Jean)362, 364
Arago (François)90, 100
Arrivabene (Giovanni)133, 140

B

Babeuf (Gracchus).....34, 35, 194, 236
Bakounine (Mikhaïl).....181, 263, 364
Barberet (Jean)362
Barbès (Armand)35, 100, 127
Barrès (Maurice)359
Barrot (Odillon).....90, 91, 125
Bastiat (Frédéric) 7, 26, 56, 57, 58, 59, 61, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 81, 86, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 102, 108, 111, 118, 122, 123, 124, 131, 133, 136, 154, 222, 225, 352, 418, 460, 473, 474, 480
Baudin (Alphonse)128, 233
Bazaine (François).....255, 256, 262, 263
Bentham (Jeremy)26, 83, 84, 85, 86, 109, 205, 378
Bertin (Edouard).....271
Bismarck (Otto Von)..254, 257, 263, 266, 345, 357, 444, 445, 466, 476
Blaise (Adolphe)31
Blanc (Louis)..35, 40, 45, 48, 50, 51, 90, 91, 95, 96, 97, 99, 100, 105, 127, 154, 225, 236, 243, 244, 264, 290, 291, 474
Blanqui (Adolphe)..31, 44, 58, 71, 72, 83, 123, 473, 480
Blanqui (Auguste)..35, 44, 48, 100, 101, 127, 258, 261, 363, 364
Boulangier (Georges)357, 411, 443, 446
Bourgeois (Léon).....358
Brès (Madelaine)348
Briand (Aristide)420
Brissac (Henri)362
Brousse (Paul)364
Bucheze (Philippe)..35, 48, 51, 101, 105, 243, 244, 380
Buret (Emile).....46, 53

C

Cabet (Etienne).....34, 46, 236
Carnot (Sadi)356, 358
Castille (Hippolyte)95, 225
Cavaignac (Eugène)101, 125, 126, 127
Cavour (Camillo).....133, 199, 200
Chambord (Comte de).....273, 289
Cherbuliez (Antoine-Elisée).....157
Chevalier (Michel)..45, 58, 72, 102, 122, 133, 216, 226, 230, 237, 350, 473, 474
Clemenceau (Georges)..264, 266, 273, 346, 357, 358

Cobden (Richard)..45, 56, 57, 58, 59, 66, 67, 68, 69, 122, 123, 131, 216, 225, 253, 350, 460, 473, 474
 Cockerill (John).....23, 24
 Cockerill (William)23
 Combes (Emile).....419
 Comte (Auguste)311
 Comte (Charles) 25, 26, 27, 28, 29, 30, 36, 40, 76, 86, 123, 255, 256, 273, 284, 311, 440, 441, 473, 476
 Condorcet (Nicolas de)....83, 157, 166, 311
 Considérant (Victor)...46, 48, 77, 91, 105, 125
 Constant (Benjamin)26, 193, 194
 Coquelin (Charles)..96, 97, 118, 119, 123, 343
 Corbon (Anthime)35, 46, 51
 Courbet (Gustave)265
 Courcelle-Seneuil (Jean-Gustave) 325, 326, 327, 343, 344
 Cousin (Victor).....189, 255
 Couvreur (Auguste).....140

D

Harcourt (François Duc d').....58, 83
 Daire (Eugène)31, 83, 123
 Darwin (Charles).....8, 310
 Daubié (Julie)348
 de Broglie (Albert)272, 275, 277
 de Brouckère (Charles).....21, 140
 de Decker (Pierre)151, 163
 de Lesseps (Ferdinand).....8, 293, 298, 299
 de Mun (Albert).....411, 417
 de Persigny (Victor)188, 189, 215
 Delcassé (Théophile).....358, 444, 445
 Delescluze (Charles)233, 265, 267
 Déroulède (Paul)356, 357, 359
 Disraeli (Benjamin)444
 Dreyfus (Alfred).....358
 Dupétioux (Edouard)..20, 24, 144, 145, 161, 162
 Dunoyer (Charles)..25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 36, 47, 58, 82, 86, 118, 119, 122, 133, 440, 441, 473, 476, 480
 Dupanloup (Félix)272
 Duvergier de Hauranne (Prosper) ...90, 131

E

Engels (Friedrich).....36, 130, 142
 Esquirou de Parieu (Félix).....125, 126, 253

F

Faucher (Léon)58, 73, 102
 Favre (Jules)..209, 252, 254, 256, 257, 265, 273
 Ferry (Jules)..252, 256, 265, 273, 346, 347, 351, 356, 410, 443
 Flocon (Ferdinand).....55

Fonteyraud (Alcide)96, 123
 Fourier (Charles)33, 235, 236
 France (Anatole).....358
 Frère-Orban (Walther).....132, 144
 Freycinet (Charles de)346, 349, 351
 Fribourg (Ernest)232, 235
 Friedman (David)11, 117
 Friedman (Milton)481

G

Gambetta (Léon)..233, 251, 254, 256, 263, 264, 273, 275, 277, 346, 443
 Garibaldi (Giuseppe)210, 264
 Garnier (Joseph)..31, 44, 83, 96, 118, 122, 133, 233, 253, 257, 261, 278, 309, 343, 467, 473,
 475
 Girardin (Emile)55, 213
 Grave (Jean)363
 Grévy (Jules)..125, 126, 273, 346, 356, 357
 Guérault (Adolphe)230
 Guesde (Jules)363
 Guillaumin (Gilbert-Urbain)..31, 56, 83, 97, 105, 135
 Guizot (François)..26, 36, 37, 38, 39, 43, 59, 80, 89, 90, 138, 142, 275, 282
 Guyot (Yves)467, 469, 470

H

Hausmann (Georges) ...188, 226, 271, 273
 Hayek (Friedrich)108
 Herzen (Alexandre)181
 Horn (Edouard)237
 Hugo (Victor)..23, 24, 122, 130, 131, 187, 225, 264

J

Jaurès (Jean)358, 405, 411
 Jevons (William)338
 Jottrand (Lucien)20, 21
 Juglar (Clément)343, 344

K

Kant (Emmanuel)206
 Kaspoutine (Mikhaïl)182
 Katkov (Mikhaïl).....181, 183
 Kropotkine (Piotr)363

L

Laboulaye (Edouard).....218
 Lafargue (Paul).....363, 442
 Lamartine (Alphonse de)..37, 39, 40, 41, 42, 70, 81, 89, 90, 91, 96, 100, 124, 126, 473, 486
 Laveleye(Emile de)..155, 325, 326, 327, 502, 508, 509

le Hardy de Beaulieu (Charles)207
 Ledru-Rollin (Alexandre)..42, 90, 96, 100, 126, 127, 225, 264
 Lefaiivre (Albert)294
 Lehardy de Beaulieu (Charles).....132, 140, 157, 207
 Lemercier de la Rivière28, 69
 Léon XIII.....411, 416, 417
 Leroux (Pierre)45, 48, 105, 236
 Leroy Beaulieu (Paul)366, 470
 List (Friedrich)75, 76
 Littré (Emile).....273
 Locke (John).....107, 337
 Loubet (Emile)359, 446

M

Mac-Mahon (Patrice de)..198, 255, 256, 277, 289
 Malon (Benoit)232, 264, 362, 364
 Malthus (Thomas)83, 388, 392
 Marrast (Armand).....90, 125
 Martin (Alexandre)....90, 91, 100, 105, 127
 Marx (Karl)..36, 79, 80, 82, 113, 114, 130, 131, 142, 231, 363, 364, 442
 Marx (Laura)363
 Maurras (Charles).....359
 Méline (Jules)..24, 191, 265, 350, 351, 352, 487
 Menger (Carl)338
 Metternich20
 Michel (Louise)236, 267, 362
 Michelet (Jules)89, 189
 Mill (John Stuart)86
 Millerand (Alexandre)...359, 364, 405, 406
 Minck (Paule).....236, 363
 Montalembert (Charles de).....48
 Montesquieu69
 Morny (Charles de)189, 226

N

Napoléon-Jérôme189
 Naquet (Alfred)357, 410

O

Ollivier (Emile)209, 210, 252, 253, 255
 Ott (Auguste).....243, 244, 245, 380, 381

P

Passy (Frédéric)..156, 157, 158, 159, 233, 442, 460, 461
 Pecqueur (Constantin)48, 91
 Peel (Robert)57, 63, 64, 65, 79, 123
 Pereire (Emile et Isaac)215, 226
 Perrier (Casimir).....37
 Peyrat (Alphonse).....233

Pie IX.....200
Proudhon (Pierre-Joseph)..35, 45, 48, 105, 106, 112, 113, 122, 130, 131, 168, 230, 235, 236,
237, 283, 364
Pyat (Félix).....261

Q

Quesnay (François)27, 324, 351
Quinet (Edgar).....187, 264

R

Ranc (Arthur)251, 264
Raspail (François)..35, 101, 105, 126, 127, 252
Reclus (Elisée).....218, 363
Renouard (Charles)46, 58, 82
Ricardo (David).....60, 83, 104, 123, 336
Rochefort (Henri)..233, 252, 253, 256, 267, 357, 359, 362
Rogier (Charles)..17, 21, 129, 130, 131, 132, 134
Rothbard (Murray)11, 117
Rouher (Eugène)..189, 198, 210, 211, 215, 226, 251
Rouvier (Charles)358, 419

S

Saint-Marc Girardin45
Saint-Pierre (Abbé de)...123, 205, 207, 206
Saint-Simon.....29, 33, 45, 226
Sand (Georges).....89
Say (Horace).....31, 58, 82, 83, 133, 473
Say (Jean-Baptiste)..26, 29, 31, 32, 44, 47, 53, 60, 83, 112, 118, 167, 271, 336, 337, 343, 344,
388, 437, 476
Say (Léon)..8, 271, 272, 275, 338, 349, 466, 474, 475
Schnæbelé (Guillaume)357, 446, 457
Schneider (Eugène)252, 256
Schœlcher (Victor)91
Simon (Jules).....29, 33, 252, 256, 265, 273
Sismondi.....32, 33, 46, 48, 344, 345
Smith (Adam)..28, 29, 32, 68, 75, 83, 157, 166, 206, 247, 336, 337, 476, 477
Spencer (Herbert)8, 310

T

Tchernychevski (Nikolai).....181, 184
Thiers (Adolphe)..8, 38, 100, 105, 106, 131, 189, 209, 215, 219, 220, 221, 252, 254, 264, 265,
266, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 291, 350, 361, 475
Tocqueville (Alexis de)..94, 100, 125, 174, 195, 196
Tolain (Henri).....230, 231, 232, 235, 264
Tour du Pin (René de)411, 417
Trochu (Louis).....257, 264
Turgot27, 351

V

Vaillant (Auguste).....	358
Vaillant (Edouard).....	265, 362, 364
Vallès (Jules).....	261, 265, 362
Varlin (Eugène).....	232, 265, 267
Villeneuve-Bargemont (Alban de).....	48
Villermé (Louis-René de).....	46, 506
Viviani (René).....	405

W

Waldeck-Rousseau (Pierre).....	359, 419
Walras (Auguste).....	337
Walras (Léon).....	337, 338, 339
Wolowski (Louis).....	91

Z

Zola (Emile).....	358
-------------------	-----

ŒUVRES DE MOLINARI

Ouvrages :

- *Biographie politique de M. A. de Lamartine*, 2^e édition, Paris, Impr. De Mme Lacombe, 1843
- *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses*, Paris, Amyot, 1844
- *Des compagnies religieuses et de la publicité de l'instruction publique*, Paris, F. Prévost, 1845
- *Études économiques, L'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Capelle, 1846
- *Histoire du tarif*, 2 tomes, Paris, Guillaumin, 1847
- Et Daire E., *Mélanges d'économie politique*, 2 tomes, Paris, Guillaumin et Cie, 1848
- *De la production de la sécurité*, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2014
- *Les Soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, Paris, Editions de l'Institut Coppet, 2014
- Coquelin C. et ali, *Dictionnaire de l'économie politique*, 2 tomes, Paris, Guillaumin et Cie, 1852 et 1853
- *Les révolutions et le Despotisme, envisagés au point de vue des intérêts matériels*, Bruxelles, Méline, Cans & Cie, 1852
- *Les limites de la Belgique : réponse aux Limites de la France*, 2^e édition, Bruxelles, A. Decq, 1853
- *Cours d'économie politique professé au musée royal de l'industrie belge*, Paris,

Guillaumin et Cie, 1855

- *Conversations familières sur le commerce des grains*, Paris, Guillaumin, 1855
- *La conquête de la Chine*, Londres, William et Norgate, 1856
- *L'Abbé de Saint-pierre, membre exclu de l'Académie française, sa vie et ses œuvres*, Paris, Guillaumin & Cie, 1857
- *De l'instruction obligatoire. Discussion entre M. G. de Molinari et M. Frédéric Passy*, Paris, Editions de l'Institut Coppet, 2015
- *Lettres sur la Russie*, Bruxelles, A Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1861
- *Napoléon III publiciste : Analyse et appréciation de ses œuvres*, Bruxelles, A Lacroix, Van Menen & Cie, 1861
- *Questions d'Économie politique et de Droit public*, 2 tomes, Paris, Guillaumin et Cie, 1861
- *Le Congrès européen*, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1864
- *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, Paris, Garnier frères, 1871
- *Le mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre suivi de la pacification des rapports du capital et du travail*, Paris, Garnier Frères, 1872
- *La République tempérée*, Paris, Garnier frères, 1873
- *Lettres sur les États-Unis et le Canada, adressées au Journal des débats, à l'occasion de l'Exposition universelle de Philadelphie*, Paris, Hachette & Cie, 1876
- *La Rue des nations, visites aux sections étrangères de l'Exposition universelle de 1878*, Paris, Dreyfus, 1878
- *L'Évolution économique du XIXe siècle. Théorie du progrès*, Paris, C. Reinwald, 1880

- *L'Irlande, le Canada, Jersey. Lettres adressées au Journal des débats*, Paris, E. Dentu, 1881
- *L'Évolution politique et la révolution*, Paris, C. Reinwald, 1884
- *Au Canada et aux Montagnes Rocheuses. En Russie. En Corse. À l'exposition universelle d'Anvers*, Paris, C. Reinwald, 1886
- *Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture*, Paris, Guillaumin et Cie, 1886
- *À Panama. L'isthme de Panama, la Martinique, Haïti*, Paris, Guillaumin et Cie, 1887
- *Les Lois naturelles de l'Économie politique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1887
- *La morale économique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1888
- Malthus T., *Du principe de population*, Préface de Molinari, Paris, Guillaumin, 1889
- *Notions fondamentales d'économie politique et programme économique*, Paris, Guillaumin et Cie, 1891
- *Religion*, Paris, Guillaumin et Cie, 1892
- *Précis d'Économie politique et de morale*, Paris, Guillaumin et Cie, 1893
- *Les Bourses du Travail*, Paris, Guillaumin et Cie, 1893
- *Science et Religion*, Paris, Guillaumin et Cie, 1894
- *Comment se résoudra la question sociale*, Paris, Guillaumin et Cie, 1896
- *La crise agricole, ses causes et ses remèdes. Congrès international d'agriculture à Budapest*, Budapest, Pallas, 1896
- *La Viriculture, Ralentissement de la population, causes et remèdes*, Paris, Guillaumin

et Cie, 1897

- *Grandeur et Décadence de la Guerre*, Paris, Guillaumin et Cie, 1898
- *Esquisses de l'organisation politique et économique de la société future*. Paris, Guillaumin et Cie, 1899
- Say L. *et ali*, *Nouveau Dictionnaire de l'économie politique*, 3 tomes, Paris, Guillaumin, 1900
- *Les problèmes du XXe siècle*, Paris, Guillaumin et Cie, 1901
- *Questions économiques à l'ordre du jour*, Editions numériques Les classiques des sciences sociales, 2015
- *Économie de l'histoire : théorie de l'évolution*, Paris, F. Alcan, 1908
- *Ultima Verba : mon dernier ouvrage*, Paris, Giard et Briève, 1911

Articles :

Le biographe universel, revue générale biographique et littéraire, Paris :

« Chroniques politiques », Vol 3, T. 1, 1842, pp. 83 – 94,

« Chroniques politiques », Vol 3, T. 1, 1842, pp. 168 – 183,

« La Chambre de 1839 à 1842 », Vol 3, T. 2, 1842, pp. 99 – 105

« Les missions de la Chambre nouvelle », Vol 3, T. 2, 1842, pp. 193 – 201

« Les missions de la Chambre nouvelle », Vol 3, T. 2, 1842, pp. 285 – 290

« Les missions de la Chambre nouvelle », Vol 4, T. 1, 1842, pp. 92 – 98

« Les missions de la Chambre nouvelle », Vol 4, T. 1, 1842, pp 200 – 204

La Nation, Paris,

« L'avenir des chemins de fer », 22 et 25 juillet 1843

La Réforme, Paris :

« De la mobilisation du travail », 9 juin 1845

Le Courrier français, Paris :

D'octobre 1844 à juillet 1846

La République Française, Paris :

Du 26 février au 28 mars 1848

Jacques Bonhommes, Paris :

Du 11 juin au 13 juillet 1848

Le Journal des Économistes, revue mensuelle de l'économie politique, des questions agricoles, manufacturières et commerciales, Paris :

« De l'agriculture en Angleterre », janvier 1847, pp. 114 – 126

« L'Irlande », mars 1847, pp. 309 – 329

« Système des contradictions économiques, ou Philosophie de la misère, par P.J. Proudhon, compte-rendu », novembre 1847, pp. 383 – 398

« Politique républicaine des libre-échangistes anglais », mai 1848, pp. 217 – 230

- « L'utopie de la liberté », 15 juin 1848, pp. 328 – 332
- « Proudhon et M. Thiers », août 1848
- « De la propriété, par M. Thiers. Compte-rendu », janvier 1849, pp. 162 – 177
- « Le Congrès de la paix à Paris », *Journal des Économistes*, septembre 1849, pp. 152 - 173
- « Sir Robert Peel », août 1850, pp. 46 – 57
- « Nécrologie. Frédéric Bastiat, notice sur sa vie et ses écrits », février 1851, pp. 180 – 196
- « De la discussion sur la réforme douanière et du discours prohibitionniste de M. Thiers. Réfutation de ce discours », juillet 1851, pp. 243 – 277
- « Le Congrès de la paix (session de 1851, à Londres) », août 1851, pp. 323 – 340
- « Charles Coquelin », septembre et octobre 1852, pp. 167 – 176
- « Dictionnaire de l'économie politique », décembre 1853, pp. 420 – 433
- « Électeur et candidat, extrait de *l'Économiste belge* », février 1855, pp. 293 – 294
- « Conversations familières sur le commerce des grains. — La Prohibition à la sortie », avril 1855, pp. 52 – 65
- « La situation économique de la Belgique », juin 1856, pp. 331 – 354
- « L'agitation pour les réformes économiques en Belgique », août 1856, pp. 193 – 209
- « La paix perpétuelle est-elle une utopie ? », octobre 1856, pp. 33 – 56
- « Congrès international des réformes douanières, réuni à Bruxelles les 22, 23, 24 et 25 septembre », octobre 1856, pp. 68 – 103
- « Congrès international de bienfaisance, réuni à Bruxelles les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 septembre 1856 », novembre 1856, pp. 196 – 217
- « L'émancipation des serfs : historique, mesures, résultats », février 1866, pp. 331 – 348
- « La réaction protectionniste », février 1868, pp. 178 – 199

« La liberté de la presse », mars 1868, pp. 389 – 404

« Les interpellations sur la nouvelle politique commerciale, appréciation générale de la discussion », juin 1868, pp. 321 – 346

« Les travaux de la session et Épilogue de l'agitation protectionniste », août 1868,

« Le socialisme en 1869 : discussions à la Redoute et dans les autres réunions publiques », juin 1869, pp. 333 – 353

« Le socialisme en 1869, deuxième article », juillet 1869, pp. 161 – 176

« Le socialisme en 1869 : troisième article », décembre 1869, pp. 329 – 356

« Les interpellations économiques au Sénat et au corps législatif », février 1870,

« La question des subsistances pendant le siège de Paris », octobre 1870, pp. 77 – 90

« Résultats de l'émancipation des serfs en Russie », mai 1874, pp. 422 – 435

« L'année 1875 », janvier 1876, pp. 169 – 173

« L'évolution économique du XIXe siècle », 7 articles reprenant le même intitulé : janvier 1877, pp. 11 – 33 ; avril 1877, pp. 5 – 25 ; octobre 1877, pp. 5 – 28 ; janvier 1878, pp. 14 – 43 ; juin 1878, pp. 325 – 347 ; janvier 1879, pp. 53 – 79 ; juin 1879, pp. 309 – 347

« Le pape Léon XIII : économiste », mars 1878, pp. 428 – 433

« Frédéric Bastiat : lettre d'un habitant des Landes », juillet 1878, pp. 60 – 70

« Union douanière de l'Europe centrale », février 1879, pp. 309 – 318

« Comment M. Louis Blanc comprend l'organisation de la République. Le sophisme et la question sociale », octobre 1879, pp. 133 – 137

« L'évolution politique du XIXe siècle », 9 articles reprenant le même intitulé : août 1881, pp. 165 – 181 ; novembre 1881, pp. 161 – 179, février 1882 ; avril 1882 ; août 1882, pp. 191 – 216 ; septembre 1882, pp. 354 – 369 ; janvier 1883, pp. 43 – 75 ; août 1883, pp. 188 – 221 ; décembre 1883, pp. 345 – 369

- « Joseph Garnier, article et discours aux obsèques », octobre 1881, pp. 5 – 27
- « L'année 1881 », janvier 1882
- « L'année 1882 », janvier 1883, p. 7 – 13
- « L'année 1883 », janvier 1884, pp. 7 – 14
- « Malthus », octobre 1884, pp. 5 – 22
- « Les lois naturelles de l'économie politique » 4 articles : décembre 1884, pp. 353 – 372 ; mars 1885, pp. 349 – 360 ; juin 1885, pp. 321 – 334 ; juillet 1885, pp. 5 – 17
- « L'année 1884 », janvier 1885, pp. 7 – 12 ;
- « Union douanière anglo-hollando-belge. Lettres adressées au *Times* », février 1885, pp. 285 – 290
- « Formes et transformations de la concurrence », 2 articles : septembre 1885, pp. 5 – 21 ; janvier 1886, pp. 30 – 44
- « La guerre civile du capital et du travail. Causes et remèdes », juillet 1886, pp. 5 – 15
- « L'union douanière de l'Europe centrale », septembre 1886, pp. 413 – 418
- « Le droit de la paix et le droit de la guerre », mars 1887, pp. 329 – 341
- « La bourse du travail », septembre 1888, pp. 321 – 336
- « La question de l'Alsace-Lorraine et l'union douanière de l'Europe centrale », décembre 1888, pp. 328 – 336
- « Notions fondamentales d'économie politique », 10 articles : février 1889, pp. 177 – 191 ; avril 1889, pp. 17 – 30 ; mai 1889, pp. 194 – 213 ; juin 1889, pp. 334 – 350 ; septembre 1889, pp. 353 – 369 ; novembre 1889, pp. 169 – 180 ; février 1890, pp. 196 – 208 ; mars 1890, pp. 341 – 359 ; avril 1890, pp. 40 – 53 ; juillet 1890, pp. 20 – 29 ; août 1890, pp. 173 – 185
- « Les conséquences du retour au protectionnisme », août 1891, pp. 161 – 166
- « Le cinquantenaire du *Journal des Économistes* », décembre 1891, pp. 321 – 327

- « La pacification des rapports du capital et du travail », mars 1892, pp. 329 – 347
- « La réaction protectionniste », septembre 1892, pp. 321 – 334
- « L'économie de l'histoire », 5 articles : décembre 1894, pp. 329 – 345 ; février 1895, pp. 179 – 194 ; avril 1895, pp. 3 – 26 ; juin 1895, pp. 321 – 344 ; août 1895, pp. 161 - 182
- « Comment se résoudra la question sociale », février 1896, pp. 240 – 244
- « L'union douanière de l'Europe centrale », novembre 1896, pp. 161 – 175
- « Le mécanisme naturel de la production et de la distribution des richesses », décembre 1896, pp. 321 – 332
- « La conférence de La Haye », mai 1899, pp. 161 – 170
- « La guerre civile du capital et du travail », septembre 1899, pp. 313 – 343
- « Le problème du gouvernement individuel », décembre 1900, pp. 321 – 340
- « Le XIXe siècle », janvier 1901, pp. 5 – 20
- « La production et le commerce du travail », novembre 1901, pp. 161 – 182
- « Le XXe siècle », *Journal des Economistes*, janvier 1902, pp. 5 – 14
- « La production et le commerce du travail », 3 articles : mars 1902, pp. 321 – 411 ; août 1902, pp. 161 – 177 ; octobre 1902, pp. 3 – 23
- « La concurrence et ses organes : marchés et intermédiaires », décembre 1902, pp. 321 – 335
- « La concurrence et ses organes : intermédiaires et marchés », septembre 1903, pp. 321 – 335
- « La fonction régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur », mai 1904, pp. 161 – 179
- « Où est l'utopie ? », août 1904, pp. 161 – 172
- « Esquisse d'une théorie de l'évolution », décembre 1905, pp. 321 – 336
- « Théorie de l'évolution », 6 articles : décembre 1906, 321 – 331 ; mars 1907, pp. 321 – 335 ;

avril 1907, pp. 22 – 36 ; juin 1907, pp. 321 – 333 ; août 1907, pp. 161 – 177 ; novembre 1907, pp. 161 – 173

« Impossibilités du socialisme : nuisance du socialisme et du syndicalisme », novembre 1908, pp. 161 – 176

« Déclaration hypothétique de la conférence de La Haye », décembre 1908, pp. 415 – 419

« Comment on peut relever le taux des salaires », septembre 1909, pp. 321 – 326

« La séparation du capital et du travail dans la production », juin 1910, pp. 337 – 343

« L'accaparement », octobre 1910, pp. 3 – 6

Il faut également ajouter la rédaction des « Chroniques économiques » à la fin de chaque numéro du *Journal des Économistes* d'octobre 1881 à octobre 1909

L'Économiste Belge, Journal des réformes économiques et administratives, Bruxelles :

Collection complète, de janvier 1855 à décembre 1868

Le Journal des Débats politiques et littéraires, Paris :

1867 ; 1868 ; 1869 ; 1870 ; 1871 ; 1872 ; 1876 ; 1879

La Revue des deux mondes, Recueil de la politique, de l'administration et des mœurs, Paris :

« L'alimentation d'une grande ville assiégée », 1 janvier 1871, pp. 112 – 124

« La question constitutionnelle et les conditions d'existence de la République », 15 janvier 1873, pp. 429 – 454

Les œuvres complètes de Gustave de Molinari sont en cours de publication par les éditions de l'Institut Coppet. Elles comptent, à ce jour, 4 tomes s'étendant de 1842 à 1847 : G. de Molinari, *Œuvres complètes de G. de Molinari*, 4 tomes, Paris, Éditions de l'Institut Coppet, 2020.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Adélaïde-Merlande J., *Les origines du mouvement ouvrier en Martinique, 1870 – 1900*, Paris, Édition Karthala, 2000
- Agulhon M et ali., *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2018
- Agulhon M., *Nouvelles histoire de la France contemporaine : 1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Éditions du Seuil, 1992
- Albertini P., *L'École en France : XIXe – XXe, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992
- Asselain J.C, *Histoire économique de la France*, tome 1, Paris, Édition du Seuil, 1984
- Audard, C., *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009
- Audier S, *Le colloque Lippmann : aux origines du néolibéralisme*, Latresne, Le bord de l'eau, 2008
- Audier S., *Néolibéralisme(s) : une archéologie intellectuelle*, Paris, Bernard Grasset, 2012
- Baillargeon N., *L'ordre moins le pouvoir*, Marseille, Agone, 2008
- Bairoch P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999
- Bairoch P., *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Tome 1 et 2, Paris, Gallimard, 1997
- Barjot D., Dard O. et ali, *Histoire de l'Europe libérale*, Paris, Nouveau monde éditions, 2016

- Bastiat F., *La Loi*, Paris, Guillaumin, 1850
- Bastiat F., *Protectionnisme et communisme*, Paris, Guillaumin, 1849
- Becker J-J et Candar G., *Histoire des gauches en France*, 2 volumes, Paris, La Découverte, 2004
- Bellanger C., Godechot J., Guiral P. et Terrou F., *Histoire générale de la presse française en cinq tomes*, Paris, PUF, 1976
- Benkemoune R. *Les origines de la théorie des faisceaux de bourses de Gustave de Molinari (1819 – 1912)*, Thèse de doctorat d'économie sous la direction d'Alain Béraud, Université de Cergy-Pontoise, 2002
- Bensimon F. et Colantonio L., *La Grande Famine en Irlande*, Paris, Puf, 2014
- Bentham J., *Introduction aux principes de morales et de législation*, Paris, Vrin, 2011
- Berlin I., *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1988
- Bernardini J.M., *Le darwinisme social en France (1859 – 1918)*, Paris, CNRS Éditions, 1997
- Berstein S., *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992
- Blanc L., *L'organisation du travail*, Paris, Prévot Librairie, 1840
- Blanqui A., *Les classes ouvrières pendant l'année 1848*, 2 tomes ; Paris, Pagnerre, 1849
- Blérald A. P., *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986
- Bonaparte L. N., *Les idées napoléoniennes*, Paris, Paulin, 1839
- Breton Y. et Lutfalla M., *L'économie politique en France au XIXe siècle*, Paris, Economica, 1991
- Brown W., *Défaire le démos : le néolibéralisme, une révolution furtive*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018

- Care S., *La pensée libertarienne : genèse, fondements et horizons d'une utopie libérale*, Paris, PUF, 2009
- Castille H., *Les journaux et les journalistes sous le règne de Louis-Philippe*, Paris, Ferdinand Sarotius, 1858
- Chambost A. S., *Proudhon, l'enfant terrible du socialisme*, Paris, Armand Collin, 2009
- Chambost A. S et Mages A., *La réception du droit du travail par les milieux professionnels et intellectuels : actes du colloque organisé les 26 et 27 novembre 2015, Faculté de droit de l'Université de Bourgogne Franche-Comté*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2017
- Charles C., *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1991
- Charléty S., *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, Perrin, 2018
- Chupin I. et ali, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, La Découverte, 2012
- Clément P., *Histoire du système protecteur en France depuis le ministère Colbert jusqu'à la révolution de 1848*, Paris, Guillaumin, 1854
- *Congrès international de bienfaisance de Francfort-sur-le-Mein : Session de 1857*, 2 tomes, Paris, Guillaumin et Cie, 1858
- *Congrès international des réformes douanières réuni à Bruxelles les 22, 23, 24 et 25 septembre 1856*, Bruxelles, Imp. Weissenbruch, 1857
- Courtois A., *Annales de la Société d'Économie politique*, Paris, Guillaumin, 1889
- Cropsey J. et Strauss L., *Histoire de la philosophie politique*, Paris, PUF, 2012
- Dayez-Burgeon P., *Les secrets de la Belgique*, Paris, Perrin, 2013
- Deluermoz Q., *Le crépuscule des révolutions : 1848 – 1871*, Paris, Éditions du Seuil, 2012
- Démier F., *La France du XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2014
- Denis H., *Histoire de la pensée économique*, Paris, P.U.F, 2014

- Denord F., *Néo-libéralisme version française : histoire d'une idéologie politique*, 2^e édition, Marseille, Agone, 2016
- Droz J., *Histoire générale du socialisme*, Tome 1 et 2, Paris, PUF, 1997
- Ducpétiaux E., *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, Bruxelles, Impr. De la Commission centrale des statistiques, 1855
- Dupuy J.P., *Libéralisme et justice sociale*, Paris, Hachette, 1997
- E. de Laveleye, *Éléments d'économie politique*, Paris, Hachette et Cie, 1882.
- Engels F., *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Montreuil-sous-Bois, Éditions science marxiste, 2014
- Exbrayat A. et Stella A., *Ces Martiniquais et Guadeloupéens qui ont creusé le canal de Panama*, Fort-de-France, Editions Exbrayat, 2017
- Ferro M. et Girault G., *De la Russie à l'URSS : l'histoire de la Russie de 1850 à nos jours*, Paris, Nathan, 1989
- Foucault M., *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France*, Paris, EHESS, 2004
- Fredj C., *La France au XIXe siècle*, Paris, PUF, 2014
- Friedman D., *Vers une société sans État*, Paris, Les Belles Lettres, 1992
- Furet F. et ali, *Le siècle de l'avènement républicain*, Paris, Gallimard, 1993
- Furet F., *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978
- Garnier J., *Congrès des amis de la paix universelle réuni à Paris en 1849*, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1850
- Gasparini E., *La pensée politique d'Hippolyte Taine : entre traditionalisme et libéralisme*, Aix-en-Provence, PUAM, 1993
- Gauchet M., *L'avènement de la démocratie : 1880 – 1914, La crise du libéralisme*, Paris, Gallimard, 2007

- Geerkens E. *et ali*, *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, 2019
- Gide C. et Rist C., *Les doctrines économiques des physiocrates à nos jours*, 6^e édition, Paris, Dalloz, 2000
- Girard L., *Les libéraux français : 1814 – 1875*, Paris, Aubier, 1984
- Guenaire M., *Les deux libéralismes*, Paris, Perrin, 2011
- Halévy E. *Histoire du socialisme européen*, Paris, Les Belles Lettres, 2016
- Hart D., *Gustave de Molinari and the anti-statist liberal tradition*, History honours thesis, Macquarie University, 1979
- Hart D. et Leroux R., *L'âge d'or du libéralisme français*, Paris, Ellipses, 2014
- Hayek F-A., *Droit, législation et liberté*, Paris, P.U.F, 2007
- Hayek F-A., *La Constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994
- Hayek F-A., *La route de la servitude*, 5^e édition, Paris, P.U.F, 2010
- Hugo V., *Œuvres complètes, En voyage 1, Le Rhin*, Paris, Imprimerie nationale, 1906
- Jardin A., *Histoire du libéralisme politique : de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985
- Jaume L., *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997
- Jaume L., *La liberté et la loi : les origines du libéralisme*, Paris, Fayard, 2000
- Juglar C., *Des crises commerciales et de leur retour périodique*, Paris, Guillaumin, 1862
- Laine M., *Dictionnaire du libéralisme*, Paris, Larousse, 2012
- Lamartine A. de, *Sur la politique rationnelle*, Paris, C. Gosselin, 1831
- Laurent A., *La philosophie libérale, Histoire et actualité d'une tradition intellectuelle*, Paris, Les Belles Lettres, 2002
- Laval C., *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris, La Découverte, 2018

- Lehardy de Beaulieu C., *Du Salaire. Exposé des lois économiques qui régissent la rémunération du travail et des causes qui modifient l'action de ces lois*, 2^e édition, Paris, Guillaumin et Cie, 1862
- *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, Paris, Plon, 1889,
- Le Van-Lemesle L., *Le juste ou le riche : l'enseignement de l'économie politique 1815 – 1950*, Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004
- Leca A., *Histoire des idées politiques : des origines au XXe siècle*, Paris, Ellipses, 1997
- Leduc J., *Histoire de la France : l'enracinement de la République (1879 – 1918)*, Paris, Hachette, 1991
- Lehardy de Beaulieu C., *Du Salaire. Exposé des lois économiques qui régissent la rémunération du travail et des causes qui modifient l'action de ces lois*, 2^e édition, Paris, Guillaumin et Cie, 1862
- Lehmann P.J., *Léon say ou le libéralisme assumé*, Paris, Les Belles Lettres, 2010
- Lemieux P., *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Libre échange, Paris, P.U.F., 1983
- Lemieux P., *L'anarcho-capitalisme*, Paris, Que sais-je ?, P.U.F., 1988
- Lococq A., *Description de l'établissement John Cockerill à Seraing*, Liège, J. Desoer librairie, 1847
- Madelin A. et ali, *Aux sources du modèle libéral français*, Paris, Perrin, 1997
- Malthus T., *Essai sur le principe de population*, Paris, Flammarion, 1992
- Mandeville B. de, *La fable des abeilles*, Paris, Pocket, 2017
- Manent P., *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Pluriel, 2012
- Manent P., *Les libéraux*, Paris, Gallimard, 2008
- Marx K., *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions 10/18, 1962

- Marx K., *Philosophie*, Paris, Gallimard, 1994
- Meeüs A. de, *Histoire des Belges*, Paris, Fayard, 1958
- Michéa J-C., *L'empire du moindre mal : Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Flammarion, 2010
- Minart G., *Gustave de Molinari. Pour un gouvernement à bon marché dans un milieu libre*, Paris, Institut Charles Coquelin, 2012
- Minart G., *Frédéric Bastiat : le croisé du libre-échange*, Paris, Harmattan, 2004
- Nemo P. et Petitot J., *Histoire du libéralisme en Europe*, 1^{ère} édition, Quadrige, Paris, PUF, 2006
- Nicolet C., *L'idée républicaine en France (1789 – 1924)*, Paris, Gallimard, 1995
- Nozick R., *Anarchie, État et utopie*, 2^e édition, Paris, P.U.F, 2008
- Ozouf M., *L'École, l'Église et la République : 1871 – 1914*, Paris, Éditions Cana/Jean Offredo, 1992
- Perrot J-C., *Une histoire intellectuelle de l'Économie politique : XVIIe – XVIIIe*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1992
- Pirenne H. *Histoire de la Belgique*, tome 7, Bruxelles, M. Lamertin, 1932
- Pirou G., *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Paris, Armand Colin, 1952
- Polanyi K., *La Grande Transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 2009
- Polanyi M., *La logique de la liberté*, Paris, PUF, 1989
- Proudhon P. J., *Qu'est-ce que la propriété ?* Paris, Lacroix et Cie, 1873
- Rémond R., *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982
- Richard G., *Histoire des droites en France : de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017

- Riot-Sarcey M., *Le procès de la liberté : une histoire souterraine du XIXe siècle en France*, La Découverte, Paris, 2016
- Rioux J.P., *La Révolution industrielle : 1780 – 1880*, Paris, Éditions du Seuil, 1989
- Rosanvallon P., *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990
- Rosanvallon P., *La crise de l'État providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1992
- Rosanvallon P., *Le capitalisme utopique, histoire de l'idée de marché*, Paris, Éditions du Seuil, 1999
- Rothbard M., *L'éthique de la liberté*, Paris, Les Belles Lettres, 1991
- Rougerie J., *La Commune de 1871*, 6^e édition, Paris, PUF, 2019
- Say J.B., *Traité d'Économie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972
- Schweitzer S. et Flourey L., *Droit et économie : essai d'histoire analytique*, Aix-en-Provence, PUAM, 2015
- Sismondi J. C. L. Sismonde de, *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, 2 tomes, Paris, Delaunay, 1819
- Smith A., *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Economica, 2005
- Spitz J-F., *John Locke et les fondements de la liberté moderne*, Paris, PUF, 2001
- Thomas E., *Histoire des ateliers nationaux*, Paris, Michel Lévy Frères, 1848
- Tocqueville A. de, *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville : études économiques, politiques et littéraires*, tome 9, Paris, Michel Lévy frères, 1866
- Todd D., *L'identité économique de la France : libre-échange et protectionnisme (1814 – 1851)*, Paris, B. Grasset, 2008
- Valentin V., *Les conceptions néolibérales du droit*, Paris, Economica, 2002
- Villermé L.R., *Tableau de l'état physique et morale des ouvriers*, 2 tomes, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840

- Wallon, *La presse de 1848 ou revue critique des journaux*, Paris, Pillet fils, 1849
- Walras L., *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Paris, Economica, 1988
- Willard C. *et ali*, *La France ouvrière*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994
- Witte E. *et ali*, *Nouvelle histoire de la Belgique : 1830 – 1905*, Bruxelles, Éditions complexes, 2005
- Woronoff D., *Histoire de l'industrie en France : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1994

Articles :

- « De la ligue pour la liberté du commerce », *L'Atelier*, 6^e année, n° 12, septembre 1846
- « Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses, p. G. de Molinari », *L'Atelier*, 4^e année, n° 6, mars 1844
- « Société d'économie politique, réunion du 5 novembre 1897 », *Journal des Économistes*, novembre 1897, pp. 245 – 274
- Arena R., « Sismondi et l'analyse des crises économiques », *Oeconomica*, 2013, n° 3-3, pp. 179 – 197
- Aron R., « Qu'est-ce que le libéralisme ? », *Commentaire* 1998/4, n° 84, p. 943-946
- B. Penisson, « Les relations commerciales franco-canadiennes, 1880 – 1914 », in J. Portes *et Ali*, *Le fait français et l'histoire du Canada, XIX – XXe siècle*, Paris, Société française d'Outre-Mer, 1990, p. 49 à 73
- Bairoch P., « Niveaux de développements économiques de 1810 à 1910 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 20^e année, 1965, n° 6, pp. 1091-1117

- Bastiat F., « Avis charitable à la *Démocratique Pacifique* », *Libre-Échange*, 2^{ème} année, n° 3, 12 décembre 1847.
- Bastiat F., « Lettre de Victor Considérant et réponse de Frédéric Bastiat », *Libre-Échange*, 2^{ème} année, n° 6, 2 janvier 1848.
- Bastiat F., « Justice et Fraternité », *Journal des Économistes*, 15 juin 1848, pp. 310 – 327
- Bastiat F., « Propriété et spoliation », *Journal des Débats*, 18 septembre 1848
- Bastiat F., « Aux citoyens Lamartine et Ledru-Rollin », *Jacques Bonhomme*, n° 3, 20 juin 1848
- Baverez N., « Triomphe du marché, crise du libéralisme », *Commentaire* 1991/2, n° 54, p. 343-346
- Benkemoune R., « Information et allocation efficace des ressources dans une économie décentralisée : Organisation des marchés chez Turgot et Gustave de Molinari », *Cahiers d'économie politique*, 2006, vol. 50, n° 1, pp. 87-101
- Boyer J-D., Chapelain C. Le, « Smith et Condorcet : deux « Libéraux de la Liberté » confrontés à la question de l'instruction publique », *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy* 2010/1 (n° 58), p. 41-60
- Boyer J-D., Hupfel S., « La construction des libéralismes face à leurs adversaires, XVIIIe siècle-XIXe siècle », *Cahiers d'économie politique / 2017/2* (n° 73), p. 7-12
- Célimène F., et Legris A., « Gustave de Molinari à Panama et la Théorie de l'évolution », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1., mai, 2007, pp. 13-34
- Centi G., « Les leçons d'un échec : Molinari et le marché du travail », *Économie et sociétés*, PE n°12, octobre 1989, pp. 31 – 75
- Coquelin C., « Compte-rendu sur les *Soirées de la Rue Saint-Lazare* de M. de Molinari », *Journal des Économistes*, 15 novembre 1849, pp. 364 – 371

- Coquelin C., « Organisation du travail et liberté », *Journal des Économistes*, avril 1848, pp. 3 – 14
- Courcelle-Seneuil J.G., « Compte-rendu des *Éléments d'économie politique* d'E. de Laveleye », *Journal des Économistes*, février 1883, pp. 325 – 328
- Degos J. G. et Prat dit Hauret C., « L'échec du canal de Panama : des grandes espérances à la détresse financière », *Revue française de gestion*, n° 188 – 189, 2008, pp. 307 – 324
- Demier F., « Économistes libéraux et « services publics » dans la France du premier XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/3, n° 52 – 3, pp. 33 – 50
- Desmons E., « La république belliqueuse. La guerre et la constitution politique de la IIIe République », *Revue française d'Histoire des Idées Politiques* 2002/1 (N° 15), p. 113-133
- Dockès P., « Une terrible démangeaison de Molinari : de l'esclavage à la mise en tutelle », *Économie et sociétés*, n°41, juillet/août 2009, p. 1231 – 1268
- Dostaler G., « Les lois naturelles en économie, émergence d'un débat », *L'Homme & la Société*, 2008/4 (n° 170 – 171), p. 71 à 92
- E. de Laveleye, « Les lois naturelles et l'objet de l'économie politique », *Journal des Économistes*, avril 1883, pp. 92 – 104
- Feldman J. P., « Du protectionnisme français au XIXe siècle (1814-1914) », *Droits* 2016/2 (n° 64), p. 49-71
- Feldman J. P., « Bastiat et Cobden, libre échange et protectionnisme en France et en Angleterre dans les années 1840 », *Droits*, n° 65, 2017/1, pp. 29 – 45
- Foessel M., « Néolibéralisme versus libéralisme ? », *Esprit*, 2008/11, n°11, pp. 78 – 97
- Fréry J-B., « Jean-Baptiste Say et la question de la population », *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy* 2014/1, n° 66, pp. 69-94

- Gallois N., « Les lois naturelles chez Gustave de Molinari », *in* Berthoud Arnaud *et ali*, *Y a-t-il des lois en économie ?* Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, pp. 197 – 218
- Gallois N., « Pour la liberté du travail : retour sur les origines des Bourses du travail », *Cahiers d'histoire*, 116 – 117, 2011, pp. 27 – 42
- Gallois N., « L'École française contre Walras, économiste hétérodoxe », *L'Économie politique*, 2011/3, n° 51, pp. 7 – 32
- Gallois N., « Les crises : l'analyse des économistes français du XIXe siècle », *L'Économie politique*, Vol. 55, n° 3, 2012, pp. 14 à 26
- Garnier J., « Compte-rendu sur les *Études économiques sur l'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage* par M. G. de Molinari », *Journal des Économistes*, mai 1846, pp. 192 – 195
- Gubin Éliane, Lefèvre Patrick, « Obligation scolaire et société en Belgique au XIXe siècle. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 63, fasc. 2, 1985, pp. 324-376
- Guyot Y., « Gustave de Molinari », *Journal des Économistes*, février 1912, pp. 177 – 196
- Guyot Y., « Programme », *Journal des Économistes*, novembre 1909, pp. 162 – 165
- Hamelin D., « Les bourses du travail : entre éducation politique et formation professionnelle », *Le Mouvement Social*, 2011/2, n° 235, pp. 23 – 37
- Jung B., « Apparieur et marchand de travail : le bureau de placement à Paris au tournant du XXe siècle », *in* A. Caracausi *et Ali.*, *Les intermédiaires du travail, acteur du recrutement et de la gestion des travailleurs, XVI – XXIe siècle*, Rome, École française de Rome, 2017, <https://doi.org/10.4000/mefrim.3372>
- Lallement J., « Pauvreté et économie au XIXe siècle », *Cahiers d'économie politique /* 2010/2 (n° 59), p. 119-140

- Le Bris D., « Les krachs boursiers en France depuis 1854 », *Revue économique*, 2010/3, Nn° 61, pp. 421 – 430
- Lutfalla M., « Sismondi : critique de la loi des débouchés », *Revue économique*, Vol. 18, n° 4, 1967, pp. 654 – 673
- Marx K., « L'État constitutionnel modèle », *La Nouvelle Gazette rhénane*, n° 123, 22 octobre 1848
- Ott A., « Du gouvernement des entreprises et de la suppression du salariat, observation par M. G de Molinari », *Journal des Économistes*, septembre 1869, pp. 320 – 330
- Ott A., « La morale économique », *Journal des Économistes*, juin 1888, pp. 321 – 340
- Potier J. P., « Marché du travail et législation sociale dans la pensée de Léon Walras », *Oeconomica*, septembre 2011, Vol. 1, n° 1-3, pp. 437 – 458
- Poughon J. M., « Molinari, une approche de la démocratie économique », in *La pensée démocratique : actes du colloque de l'AFHIP*, Aix-en-Provence, Puam, 1996, pp. 229 – 244
- Poughon J. M., « Les fondements juridiques de l'économie politique », *Journal des économistes et des études humaines*, Vol 1, n° 4, décembre 1990, pp. 399 – 418
- Ronin W., « Un économiste belge dans la presse russe », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis. Journal of Belgian History*, 1993; Vol. 24 ; pp. 323 – 352
- Ruellou T., « Le salariat est-il soluble dans l'économie de marché ? », *Cahiers d'économie politique* / 2017/1 (n° 72), p. 165-175
- Schwanck Q., « Obsolescence du politique : l'« ordre spontané » dans la philosophie de l'histoire évolutionniste de Gustave de Molinari », *Raisons politiques*, 2018/4, n°72, pp. 165 à 181
- Steiner P., « Say, les idéologues et le Groupe de Coppet. La société industrielle comme système politique », *Revue française d'Histoire des Idées Politiques* 2003/2 (n° 18), p. 331-353

- Valentin V., « Sur les fondements du libéralisme. Évolutionnisme et droit naturel chez Bastiat et Hayek », *Revue française d'Histoire des Idées Politiques* 2003/1 (N° 17), p. 49-71

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : D'UNE SENSIBILITÉ LIBÉRALE A L'AFFIRMATION D'UN LIBÉRALISME INTRANSIGEANT.....	13
Titre 1 : L'affirmation d'un libéralisme intransigeant	15
Chapitre 1 : La découverte des principes du libéralisme	17
Section 1 : Les premiers pas d'un journaliste ambitieux	17
§ 1 : Jeunesse et formation en Belgique	17
A) La révolution nationale et libérale de la Belgique.....	18
B) La première révolution industrielle en Belgique.....	22
§ 2 : L'arrivée de Molinari à Paris et ses premières contributions en tant que journaliste	25
A) Le développement d'un libéralisme radical sous la Restauration : Charles Comte et Charles Dunoyer.....	25
B) La rencontre intellectuelle avec le libéralisme romantique de Lamartine.....	37
§ 3 : Les premières réflexions économiques autour de l'organisation du marché du travail : les Bourses du travail	42
Section 2 : L'engagement au cœur de la lutte pour le libre-échange	55
§ 1 : La rencontre avec Frédéric Bastiat et la fondation de l'Association française pour la liberté des échanges.....	56
§ 2 : Les fondements de l'argumentation libre-échangiste.....	59
A) Le libre-échange, instrument d'une répartition équitable des richesses.....	59
B) Le cas pratique de la famine irlandaise	62
C) Le libre-échange, instrument de la paix et de la solidarité internationale	66
§ 3 : Les controverses liées au libre-échange	71

A) Les polémiques entre Molinari et les membres de l'Association pour la liberté des échanges	71
B) Le débat critique avec les protectionnistes.....	76
§ 4 : Les conséquences politiques de l'activité de l'Association pour la liberté des échanges	80
Section 3 : La pleine adhésion à l'utilitarisme benthamien.....	82
Chapitre 2 : La perception de la révolution de 1848 sous le prisme des principes libéraux	89
Section 1 : L'adhésion de Molinari à un républicanisme libéral et modéré.....	91
§ 1 : Un droit électoral limité	92
§ 2 : La lutte contre les ateliers nationaux.....	94
§ 3 : Le rejet absolu des idées socialistes	99
Section 2 : Le droit de propriété, fondement légitime de l'organisation sociale	105
§ 1 : L'essence naturaliste du droit de propriété	107
§ 2 : Une définition économique de l'homme.....	109
§ 3 : « De la production de la sécurité » : un antiétatisme radical	114
A) La remise en question du monopole étatique de la production de la sécurité ..	115
B) La polémique avec les membres de la Société d'Économie politique	118
Section 3 : La fin de la première période française de Molinari	122
Titre 2 : Les allers-retours de la France à la Belgique : le perfectionnement d'un spécialiste du libéralisme	125
Chapitre 1 : Le retour en Belgique de Molinari : un vaste travail de promotion de la doctrine libérale.....	129
Section 1 : La participation de Molinari à la constitution d'un réseau d'économistes libéraux en Belgique.....	132
Section 2 : La défense des libertés constitutionnelles et du « gouvernement à bon marché »	135
Section 3 : Une lecture libérale et économique de la question sociale	141
§ 1 : Le strict respect de la liberté du travail comme solution à la condition ouvrière ..	145

§ 2 : L'efficacité de la charité privée contre l'assistance publique	150
§ 3 : La défense de l'obligation scolaire	156
A) L'instruction obligatoire contre le travail infantile	158
B) Molinari partisan d'une complète liberté de l'enseignement.....	163
Section 4 : L'intérêt de Molinari pour l'abolition du servage en Russie	169
§ 1 : La supériorité productive du travail libre sur le travail servile	171
§ 2 : Une abolition progressive du travail servile : le cas de l'esclavage.....	173
§ 3 : Molinari en Russie : la promotion des principes de l'économie politique.....	180
Chapitre 2 : De l'opposition à l'acceptation du Second Empire : le retour en France.....	187
Section 1 : Une dénonciation économique de la révolution.....	190
§ 1 : La liberté des Modernes contre la liberté révolutionnaire.....	192
§ 2 : L'opposition de Molinari au mouvement des nationalités.....	197
§ 3 : L'abbé de Saint-Pierre et l'institution d'une Diète générale d'Europe.....	205
Section 2 : L'accueil favorable des réformes libérales du Second Empire et le retour définitif en France	207
§ 1 : La libéralisation de la presse	210
§ 2 : La libéralisation des réunions publiques	214
§ 3 : La reconduction du traité de libre-échange avec l'Angleterre	215
Section 3 : Le bilan de la période belge de Molinari	222
Chapitre 3 : La perception du socialisme par Molinari pendant les années 1869 – 1870.....	229
Section 1 : « Le bruyant réveil des doctrines socialistes ».....	233
Section 2 : La pacification des rapports entre le travail et le capital.....	239
§ 1 : Les lois naturelles de la production.....	240
§ 2 : La libre concurrence comme remède aux antagonismes des relations entre salariat et capital	246
Section 3 : La fin du Second Empire et la Commune	251
§ 1 : Le soutien de Molinari au tournant parlementaire du Second Empire.....	251

§ 2 : Molinari et le siège de Paris : l'application des principes économiques en temps de crise	257
§ 3 : Molinari et la Commune : le respect d'un strict légalisme	263
PARTIE 2 : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DU LIBÉRALISME DE MOLINARI : UNE APPROCHE GLOBALE DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX.....	269
Titre 1 : Une lecture économique des principes démocratiques.....	271
Chapitre 1 : La naissance de la Troisième République	271
Section 1 : Le soutien au gouvernement de Thiers et la république du « juste milieu »	272
Section 2 : <i>La République tempérée</i> selon Molinari : une république libérale et économique	276
§ 1 : Une analyse scientifique des échecs des régimes précédents	279
§ 2 : La Constitution Molinari : une république conservatrice et favorable au développement de la grande industrie	285
Chapitre 2 : Les voyages	293
Section 1 : L'implication dans le développement des relations financières entre la France et le Québec.....	294
Section 2 : Le canal de Panama et la Martinique	298
Chapitre 3 : Le tournant évolutionniste de la pensée de Molinari	309
Section 1 : Une conception évolutive de l'histoire	311
§ 1 : L'âge primitif	315
§ 2 : L'âge de la petite industrie	316
§ 3 : L'âge de la grande industrie et la constitution de l'avenir	318
Section 2 : L'identification des lois naturelles de l'économie politique	323
§ 1 : La loi de l'économie des forces	328
§ 2 : La loi de la concurrence	330
§ 3 : La loi de la progression de la valeur	335
A) La valeur dans la théorie économique selon Molinari	335

B) La loi de la progression de la valeur, une loi régulatrice de l'ordre économique	
339	
§ 4 : L'analyse lacunaire des crises économiques par Molinari.....	343
§ 5 : La lecture de la politique républicaine	346
Titre 2 : La crise de la civilisation industrielle.....	355
Chapitre 1 : La crise du gouvernement individuel : l'incapacité du <i>self-government</i>	361
Section 1 : L'approche de Molinari des doctrines socialistes : la question des Bourses du travail.....	361
§ 1 : L'inefficacité des Bourses du travail dans leur mise en œuvre selon les principes du socialisme	366
§ 2 : Le problème de la répartition des richesses : la méthode économique et la méthode socialiste	371
Section 2 : Le développement d'une morale strictement économique.....	377
§ 1 : L'accord des lois économiques et de la loi morale	378
§ 2 : La morale au service de l'économie.....	381
A) Le Droit, gardien de la production	382
B) Les devoirs, instrument de gestion du capital personnel.....	387
§ 2 : L'ère de la grande industrie et l'établissement de la morale économique	392
A) Une morale évolutive	392
B) La mauvaise gestion de son capital personnel par la classe ouvrière.....	396
C) La mise sous tutelle des incapables	400
D) Le rejet de la législation sociale	403
Section 3 : La religion, un instrument utile à un libéralisme dominateur	410
§ 1 : La religion au fil de l'évolution : un pouvoir régulateur.....	413
§ 2 : La séparation de l'Église et de l'État	418
Chapitre 2 : La critique de « l'État omnipotent »	421
Section 1 : L'analyse de l'industrie politique.....	423
§ 1 : L'évolution des formes et du rôle de la « machinery politique ».....	424

§ 2 : L'exploitation politique de la machine étatique sous l'ère de la grande industrie.	430
A) Le bilan des révolutions des XVIIIe et XIXe siècles : l'exploitation de l'État par les partis politiques.....	430
B) Les manifestations de la servitude politique : le monopole et la protection	435
§ 3 : Les conséquences de l'exploitation politique : la lutte des classes	438
Section 2 : Une analyse économique du phénomène de la guerre	442
§ 1 : Une démonstration rationnelle de l'inutilité de la guerre.....	447
§ 2 : L'institution d'une « Ligue des Neutres » comme instrument de lutte contre une guerre européenne	452
A) L'évolution du droit des gens	452
B) La constitution de la Ligue des neutres	455
§ 3 : Les conséquences théoriques d'un État de paix général : la fin de la garantie étatique de la sécurité.....	462
Section conclusive :.....	464
CONCLUSION	473
INDEX NOMINUM	483
ŒUVRES DE MOLINARI.....	489
BIBLIOGRAPHIE	501
TABLE DES MATIÈRES	515

